

UNIVERSITE DE LA REUNION
U.F.R. DE LETTRES

2001

THESE
Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION

Discipline : Anthropologie
Présentée et soutenue publiquement
par

Gilles HUGUET

Le 05 septembre 2001

Titre :

**Les représentations et le fonctionnement familial dans les isolats
de la Réunion**

ANNEXES

Directeur de Thèse : Jean-François HAMON

JURY

D.R. Mme Jocelyne STREIFF-FENART,
Pr. M. Claude MIOLLAN
Pr. M. Juan De MENDOZA
M. Driss ALAOUTI, MCF
M. Jean-François HAMON, MCF, HDR

Présidente
Rapporteur
Rapporteur
Examineur

SCD UNIVERSITE DE LA REUNION

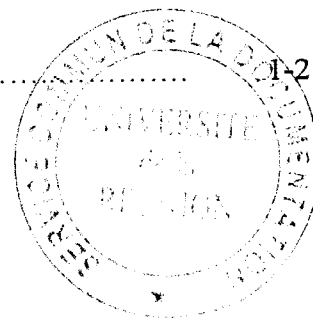


2399610350



Sommaire

Glossaire des termes de parenté	1-17
(Extrait de L'Homme, Revue française d'Anthropologie N° 154-155, 04-09/2000)	
Liste des ethnies et peuples cités	1
Exemple de parenté à Grand-Galet à partir de la famille de Marie-Michelle	1-15
La perception des distances	1-16
<u>Article à paraître dans Arobase, Automne 2001.</u>	
Liste des régions d'origine des primo-arrivants d'Europe	1-2
<u>Articles de journaux</u>	
Article du 03/01/1998 (J.I.R.). A Grand-Galet la résistance s'organise	1-2
Article du 06/01/1998 (J.I.R.). Grand-Galet à la loupe des études de risque	1-2
Article du 26/06/1998(J.I.R.). Au Tribunal correctionnel de Saint-Pierre,	
Construction sans permis à Grand-Galet.....	1-2
Article du 09/01/2001 (J.I.R.). Opération "Sauvetage du village de Grand-Galet"	1
<u>Généalogies de famille de Grand-Galet</u>	
1) Liste des ascendants de Charles-Henri	1-21
2) Liste des ascendants de Onésime	1-22
3) Liste des ascendants de Marie-Michelle	1-20
Code noir	1-10
Journal de recherche	1-27



Liste des publications.....	1
-----------------------------	---

Récits de vie

Grand-Galet

I - Virginie.....	1-6
II - Onésime.....	1-3
III - Charles-Henri.....	1-6
IV - Ruffin.....	1-10
V - Marie-Michelle.....	1-17

Ravine-Ango

VI - Sylvestre.....	1-4
VII - Marie-Marthe.....	1-15
VIII - Edouard.....	1-28
IX - Léopoldine.....	1-13
X - Isabelle.....	1-8

Glossaire des termes de parenté.

Glossaire de parenté.

1

Achat (mariage par)

→ Prestations matrimoniales ◊ Prix de la fiancée.

Adelphie

Ensemble des individus dont la filiation* se rapporte à un même doyen ; groupe de personnes vivantes dont l'appartenance se rapporte à même doyen.

Adoption

Institution qui fait passer définitivement des individus d'une famille* à une autre.

- Adoption plénière: où l'adopté substitue sa nouvelle filiation* à sa filiation d'origine.

→ Filiation, additive.

- Adoption simple: où l'adopté ajoute sa nouvelle filiation* à sa filiation d'origine

→ Filiation substitutive

Affiliation

Rattachement naturel ou conventionnel à un groupe social.

Affinité

Parenté* créée par le mariage*.

→ Co-affinité.

Affins

Alliés, parents par alliance*. Certains auteurs distinguent pour les sociétés amazoniennes les affins réels (beaux-frères) des affins virtuels (cousins* croisés* par exemple) et des affins potentiels (non-parents conçus comme affins possibles).

Âge (classes d')

Individus, en général de même sexe et de même génération *, qui, souvent après avoir subi ensemble une initiation, se reconnaissent comme groupe auquel revient un rôle dans le fonctionnement d'un système social.

- **Âge (système à classes d')**: système reposant sur l'intégration des individus appartenant à même classe d'âge* nommée et dotée d'attributs spécifiques, susceptible dans certaines sociétés (par exemple en Afrique orientale) de promouvoir ses membres tout au long de leur vie selon une série de grades correspondant à des fonctions distinctes.

Agnats

Individus apparentés* exclusivement par des hommes.

→ Utérins.

Agnatique: relation par les hommes, en ligne paternelle ; relatif aux agnats*.

Aînesse (droit d')

Prérogative du premier-né en matière de succession* parentale et d'héritage*.

→ Primogéniture.

- Aînesse absolue: où le premier-né de la fratrie*, quel que soit son sexe, est obligatoirement désigné comme l'aîné*.

- Aînesse relative: où l'aîné(e)* de la fratrie* est « fait (e) », désigné(e) par ses parents.

Alliance - Intermariage

Reconnaissance sociale officielle sanctionnant la formation d'un couple et surtout le rapport établi entre les parents des deux conjoints. Sens plus large que mariage*.

→ Mariage.

- Alliance (théorie de l') - théorie de l'alliance de mariage - théorie de l'échange: théorie qui, dans la construction des faits de parenté*, postule la priorité de l'alliance* (établie par le biais de la circulation et de l'échange des femmes entre groupes) sur la filiation* .

Glossaire de parenté.

2

- Redoublement d'alliance : mariage de deux consanguins (ou plus) avec n consanguins d'une autre famille*.
- Renchainement d'alliance ; mariage* entre individus qui partagent en commun soit un consanguin* éloigné, soit un allié*.
- Bouclage (dans la consanguinité)
- Structure élémentaire d'alliance - système de parenté* dans lequel la terminologie* de parenté et les règles d'alliance* définissent positivement les catégories de parents épousables.
- Structure semi-complexe d'alliance: système de parenté* dans lequel les prohibitions matrimoniales*, portant à la fois sur des groupes de filiation* et sur des positions généalogiques, sont très étendues, ce qui limite et détermine indirectement les catégories de conjoints possibles. Généralement associé à un type de terminologie : crow-omaha*.
- Structure complexe d'alliance : système de parenté* qui se borne à définir négativement les catégories de parents qui ne peuvent être épousés sans pour autant déterminer les personnes qui doivent l'être.

Alliés

→ Affins.

Alter

Individu dont la relation de parenté* est définie par rapport à Ego*.

→ Ego.

Ambilignage

→ Lignage.

Amitat

Terme forgé par certains anthropologues, désignant la relation particulière reconnue, dans quelques sociétés, entre une femme et la soeur de son père.

Avunculat < Résidence < Résidence amitalocale

Ancêtre apical

Ancêtre de la génération* la plus ancienne qu'ont en commun deux ou plusieurs individus ; l'ancêtre de référence.

Ancêtre éponyme

Ancêtre qui donne son nom à un groupe de parents.

Anisogamie

Mariage* entre individus de statuts sociaux distincts.

→ Isogamie.

Apparentés

Ensemble des consanguins* et alliés* avec lesquels Ego peut établir une relation généalogique.

→ Parentage.

Ascendance.

Ensemble des personnes dont est issu Ego* (parents, grand-parents, arrière-grands-parents, etc.)

→ Descendance < Collatéralité.

Ascendants : individus liés à Ego par un lien d'ascendance*.

Assimilation - Merging

Réunion sous un même terme, dans les terminologies de parenté*, de deux individus occupant des positions généalogiques différentes (par exemple le père et le frère du père).

→ Terminologie.

Atome de parenté

Glossaire de parenté.

3

Structure minimale de liens de parenté* (unissant un homme, sa soeur, son époux et les enfants de couple) au sein duquel sont définies des attitudes*, positives ou négatives, résumant les éléments de base (alliance*, filiation*, germanité*) présents dans tout système de parenté*.

Attitude (Système d')

Ensemble de comportements socialement définis entre différentes catégories de parents.

→ Evitement (Relations d') <> Parenté <> Parenté à plaisanterie.

Avunculat

Relation entre l'oncle maternel et le neveu utérin*, marquée par une série de conventions concernant leurs rapports et/ou la transmission.

→ Parenté <> Parenté à plaisanterie.

Bifurcation

Critère important retenu dans la typologie des nomenclatures de parenté*, le principe de bifurcation distingue les parents d'Ego selon qu'ils lui sont apparentés par l'intermédiaire d'une personne de sexe masculin ou féminin. De manière générale, dans un système de parenté, reconnaissance de l'importance du sexe des parents intermédiaires dans une chaîne généalogique*.

→ Terminologie.

Bouclage (dans la consanguinité)

Formellement synonyme de mariage* consanguin*; dans l'usage l'expression désigne plus particulièrement toute union dans la parenté* cognatique* compatible avec les catégories prohibées des systèmes semi-complexes* ou complexes*.

→ Alliance <> Redoublement d'alliance <> Renchainement d'alliance.

Capture (mariage par)

→ Mariage <> Mariage par rapt.

Chaîne généalogique.

Série ordonnée d'individus (hommes ou femmes) et de relations (de germanité*, d'ascendance*, de descendance* ou d'affinité*) qui intervient dans la description d'un lien généalogique liant deux apparentés.*

→ Généalogie <> Ligne

Clan

Ensemble d'individus se considérant de manière putative comme descendant d'un même ancêtre*.

→ Lignage.

• Matriclan: ensemble des personnes se considérant putativement descendre d'un ancêtre* commun en ligne* utérine.

• Patriclan: ensemble des personnes se considérant putativement descendre d'un ancêtre* commun en ligne* agnatique.

Classe matrimoniale

Groupe de parenté* exogame qui détermine de manière positive les modalités de l'échange* matrimonial.

→ Échange matrimonial.

Co-affinité

Relation existant entre des personnes (le plus souvent des non-consanguins) ayant un allié commun.

→ Affinité

Cognats

Terme qui à Rome désignait l'ensemble des consanguins*, mais s'appliquait plus particulièrement aux parents maternels, par opposition aux agnats*. Repris par les anthropologues, il désigne l'ensemble des individus aussi bien apparentés par les hommes que par les femmes. Cognatique: relatif aux cognats*.

Glossaire de parenté.

4

Collatéralité

Relation entre germains* ou descendants* de germains*, par opposition à celle entre ascendants* et descendants* directs.

→ Ascendance \diamond Descendance.

- Collatéraux: individus entretenant un lien de collatéralité*.

Compensation matrimoniale

Prestations matrimoniales \diamond Prix de la fiancée.

Consanguinité

Relation entre individus reliés à un même ancêtre*. « Consanguinité » exprime des liens « biologiques », là où « parenté »* évoque des liens sociaux.

→ Parenté \diamond Affinité.

Corpus généalogique (ou matrimonial)

Ensemble des données généalogiques issues d'une enquête ethnographique.

Cousins croisés.

Enfants de germains* de sexe opposé.

- Cousins croisés bilatéraux : cousins croisés* liés l'un à l'autre par le biais de leurs deux parents respectifs pour chacun d'eux par la mère et le père.
- Cousins croisés matrilatéraux: cousins croisés* liés à Ego par sa mère; les enfants du frère de la mère.
- Cousins croisés patrilatéraux: cousins croisés* liés à Ego par son père ; les enfants de la soeur du père.
- Cousins croisés unilatéraux: cousins croisés liés l'un à l'autre par le biais d'un seul de leurs deux parents respectifs, pour chacun d'eux par la mère ou le père.

Cousins parallèles

Enfants de deux frères ou de deux soeurs ; enfants de germains* de même sexe.

* Cousins parallèles matrilatéraux. Cousins parallèles liés à Ego par sa mère ; les enfants de la soeur de sa mère.

- Cousins parallèles patrilatéraux: cousins parallèles liés à Ego par son père; les enfants du frère de son père.

Couvade

Pratique rituelle qui consiste pour le père d'un nouveau-né à s'aliter après que son épouse a accouché, recevant les visites de circonstance. Parfois le père mime en public les gestes de l'accouchement.

→ Parenthood.

Cycle domestique (ou familial) de développement - Developmental cycle in domestic groups

Succession des modifications que connaissent la taille et la structure d'un groupe domestique*, depuis sa formation jusqu'à sa dissolution.

Cycles matrimoniaux

Chaîne* d'alliances matrimoniales conclues entre unités échangeuses se bouclant à plus ou moins longue échéance : les cycles courts sont caractérisés par une réciprocité immédiate. les cycles longs par une réciprocité différée et un nombre relativement important d'unités échangeuses.

Degrés de parenté

Les computs de parenté* utilisés par les anthropologues sont fondés sur la hiérarchisation numérique des parents.

- Système commun: comput inspiré du système canon qui ordonne les collatéraux d'une même génération, germains* exclus, en degrés : les cousins* germains* sont des cousins de premier degré, les cousins issus de germains* deuxième degré. Le système anglo-saxon permet de rendre compte des différences de génération* par rapport à l'ancêtre* commun : *second cousin once removed* désigne le père et/ou le fils du cousin* au deuxième degré.

Glossaire de parenté.

5

- **Système canonique** : qui prend le couple, source de la parenté* commune, comme point de départ. Dans ce système, on compte les degrés par tranches générationnelles* et non plus par le nombre de liens d'engendrement. Les frères et sœurs sont parents au premier degré, les cousins* germains* au deuxième, les cousins issus de germains* au troisième degré et ainsi de suite.
- **Système civil- système romain**: le mode de calcul le plus courant est le mode romain ou civil de calcul, qui fait que le degré de parenté dépend du nombre de liens d'engendrement séparant deux personnes tout en passant par l'ancêtre* commun. Mon cousin germain* est mon parent au quatrième degré, mon neveu est au troisième.

Descendance - Filiation

Ensemble des personnes issues d'Ego* (enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants...)

→ Ascendance ◊ Coïtéralité.

Descendants : individus liés à Ego par un lien de descendance.

Dividedness - Structure "en partages"

Bipartition empirique d'un réseau* matrimonial non réitéré d'une génération à l'autre, de sorte que le réseau prend la forme d'un intermariage* entre deux ensembles de groupes de germains.

→ Sidedness.

Donneur/Preneur

Statut spécifique à deux groupes échangeant entre eux des femmes en vue d'une alliance* matrimoniale. Le groupe donneur est celui qui cède des femmes, le groupe preneur celui qui en reçoit. Ce rapport implique souvent une hiérarchisation des deux groupes.

Dot - Double dot - Douaire - Dower

→ Prestations matrimoniales.

Dualiste (organisation) - À moitiés (organisation)

Division d'une communauté en deux ensembles distincts opposés et complémentaires parfois exogames*.

Dysharmonique (régime)

Non-coïncidence entre norme de résidence* et système de filiation* (e. g. résidence patrilocale* en filiation matrilinéaire*).

→ Harmonique (régime) ◊ Filiation ◊ Résidence.

Echange matrimonial

Expression qui désigne l'idée de circulation et de réciprocity (immédiate ou différée, directe ou indirecte) de femmes, entre groupes discrets plutôt qu'entre individus.

Alliance ◊ Alliance (théorie de l')

- **Échange différé**: échange caractéristique des structures élémentaires* de la parenté et définie par le fait qu'une femme reçue d'une unité échangiste n'est rendue qu'à la génération* suivante. La forme la plus simple est le mariage* avec la cousine croisée patrilatérale*. Alternance des positions de preneurs* et de donneurs* à chaque génération*. L'expression désigne également, hors du cadre des structures élémentaires, le don d'une fille en contrepartie de l'épouse reçue.
- **Échange généralisé** : échange asymétrique caractéristique des structures élémentaires de la parenté, et défini par la présence d'au moins trois unités échangistes, la distinction entre preneurs* et donneurs* et la formation de cycles* d'alliances* dans lesquels la réciprocity est donc différée. La forme la plus simple étant le mariage* avec la cousine croisée matrilatérale*.
- **Échange restreint**: échange symétrique caractéristique des structures élémentaires de la parenté* et défini par la réciprocity des mariages* conclus entre un nombre pair d'unités échangistes ; la forme la plus simple étant le mariage entre cousins* croisés* bilatéraux*.

Glossaire de parenté.

6

Ego

Individu de référence à partir duquel les relations de parenté sont définies.

→ Alter.

Endogamie/Exogamie

Règle (ou pratique) enjoignant à un individu de choisir son conjoint à l'intérieur de son propre groupe (groupe de parenté*, groupe territorial, groupe statutaire, etc.).

- Endogamie fonctionnelle: règle positive, contre partie d'une règle négative (exogamie*), prescrivant de prendre son conjoint dans une classe particulière de parents (par exemple, mariage* entre cousins* croisés* et prohibition* des cousins parallèles*).
- Endogamie vraie : règle prescriptive, préférentielle ou statistique imposant à un individu de choisir son conjoint au sein de son groupe d'appartenance (groupe de parenté*, territorial, statutaire, etc.).
- Exogamie: règle (ou pratique) enjoignant à un individu de choisir son conjoint à l'extérieur de son propre groupe (groupe de parenté*, groupe territorial, groupe statutaire, etc.)

Épiclère

Désigne en Grèce ancienne et plus particulièrement à Athènes à l'époque classique une fille qui, en l'absence de frère, devait à la mort de son père être épousée (ou dotée) par le plus proche parent paternel.

Évitement (relations d')

Règles restreignant ou interdisant les relations quotidiennes (alimentaires, verbales, de résidence...) entre deux catégories de parents (avec les beaux-parents par exemple)

→ parenté <> parenté à plaisanterie.

Extension

Emploi d'un terme de Parenté*, par assimilation, d'un parent proche à un parent lointain. Par exemple, le terme « père » appliqué au frère du père, au fils du frère du père du père, etc.

→ Terminologie.

Famille

1. Ensemble des personnes apparentées* par consanguinité* et (ou) par affinité*.

→ Consanguins <> Affins <> Alliés <> Parentèle.

2. Ensemble des personnes unies par le sang et l'alliance* vivant au même pot et au même feu.

On parle alors de :

- Famille conjugale - famille nucléaire - famille élémentaire : groupe résidentiel composé des deux conjoints et de leurs enfants non mariés.
- Famille d'orientation: famille dans laquelle un individu est né et a été élevé.
- Famille de procréation: famille fondée par une personne par mariage*.
- Famille étendue - famille indivise - joint famili.: groupe résidentiel regroupant des familles nucléaires* apparentées de même génération* ou de générations différentes.
- Famille monoparentale - groupe résidentiel composé d'un seul parent (généralement la mère) et de ses enfants.
- Famille polygame: groupe résidentiel composé de plusieurs familles nucléaires* qui se partagent l'un(e) même conjoint(e). Il peut s'agir de familles polygynes, polyandres ou combinant les deux traits.
- Famille recomposée - blended family: groupe résidentiel réorganisé avec d'autres partenaires, après divorce ou veuvage des conjoints originaires.
- Famille souche - stem family: famille étendue, où un seul des enfants mariés demeure avec ses parents.

→ Groupe domestique..

Filiation - Descent

Ensemble de droits et d'obligations résultant de l'inclusion dans un groupe défini par la transmission des positions filiales d'une génération* à l'autre.

Glossaire de parenté.

7

- -Filiation (groupe de) - Descent group: ensemble discret de parents qui se perpétue de génération* en génération et agit comme personne morale (corporate group), i. e. il gère et transmet entre ses membres des biens matériels et immatériels, des droits, devoirs, etc. Le rattachement à un tel ensemble découle d'une règle d'affiliation qui incorpore l'enfant au groupe de l'un de ses parents à la naissance (filiation matrilineaire* ou patrilineaire). L'enfant peut aussi être affilié (filiation bilinéaire*) au groupe paternel et maternel, mais la nature et contenu des relations qu'il entretient respectivement avec ces deux ensembles demeurent distincts. Plus rarement l'appartenance à un groupe de filiation résulte de l'adoption*, ou encore de l'incorporation d'un conjoint par mariage*. L'expression est parfois utilisée pour caractériser des situations d'inclusion indifférenciée (non unifilar descent group*), où le caractère discret du groupe n'est plus alors toujours vérifié.
- Filiation (théorie de la): théorie qui privilégie les rapports de filiation* entre et au sein de groupes (définis alors comme personnes moral corporate groups) dans l'analyse des systèmes de parenté*. Modèle particulièrement développé dans le cadre de l'étude des sociétés segmentaires.
- Filiation additive: qui s'ajoute à la filiation originaire.
- Filiation bilinéaire - Double filiation - Filiation unilinéaire double - Bilinear descent - Double descent: règle combinant filiation patrilineaire* et matrilineaire-, mais différenciant les éléments transmis respectivement par l'un ou l'autre groupe.
- Filiation cognatique. bilatérale, indifférencié - Bilateral descent: transmise indifféremment par les hommes (le père) et par les femmes (la mère).
- Filiation complémentaire: dans un régime de filiation* unilinéaire*, ensemble des droits, obligations concernant les liens avec un consanguin ne relevant pas de ce calcul de la filiation, (par exemple, relation avec l'oncle maternel ou la fille de la soeur en régime patrilineaire*).
- Filiation matrilineaire - Matrilineal descent : filiation* unilinéaire* par les femmes
- -Filiation parallèle - Parallel descent: reconnaissance sociale de lignes* sexuées, le fils appartenant donc à la ligne de son père, la fille à celle de sa mère.
- Filiation patrilineaire - Patrilineal descent: filiation* unilinéaire* par les hommes.
- Filiation substitutive: qui vient se substituer et effacer la filiation* originaire.
- Filiation unilinéaire - Unifiliation - Unilinear descent: règle selon laquelle un individu appartient exclusivement au groupe de filiation de son père (patrilineaire) ou exclusivement au groupe de filiation de sa mère (matrilineaire).

Fostering

Adoption temporaire en vue d'une éducation et d'une formation.

Fraternité.

Relation biologique ou contractuelle (pacte de sang par exemple) entre des individus se considérant comme frères.

Germaines <> Fratrie.

Fratric

Germaines.

Frère/Sœur (relation)

Relation de germanité*, inscrite au cœur de l'atome* de parenté* qui souligne pour certains auteurs les nécessités de l'échange* et se retrouve au centre d'un certain nombre de systèmes matrimoniaux et sociaux.

→ Germaines <> Fratrie.

Généalogie

Reconstitution orale ou écrite des liens entre un individu (ou un groupe) et ses ancêtres*

→ Méthode généalogique.

Génération

Ensemble des individus du même niveau généalogique, i.e. placés à même distance d'un ancêtre* commun, Pour l'analyse des terminologies* on compte les générations à partir d'Ego (G <>) : la génération des parents étant G + 1 celle des enfants G - 1, etc.

- Générations alternées: entre lesquelles s'intercale une autre génération.
- Générations consécutives: qui se succèdent immédiatement l'une à l'autre.

Établi par Laurent S. Barry, Pierre Bonte, Salvatore D'Onofrio, Nicolas Govoroff, Jean-Luc Jamard, Nicole-Claude Mathieu, Enric Porqueres i Gené, Jérôme Wilgaux, Andras Zempléni, Françoise Zonabend.

Glossaire de parenté.

8

- Générations (système à): système reposant sur la répartition des individus en classes générationnelles (pères et fils) consécutives et opposées qui leur assignent des fonctions distinctes.

Géniteur/Génitrice

Personne ayant procréé Ego*. Cet individu ne coïncide pas nécessairement avec le père ou la mère socialement reconnus, pater ou mater.

Genre - Gender

Terme emprunté à la grammaire (genres féminin, masculin) pour désigner la différenciation sociale par laquelle les sociétés surdéterminent la différenciation biologique du sexe. Pour en faire des « hommes » et des « femmes », elles imposent aux mâles et aux femelles un schéma d'oppositions binaires, et généralement hiérarchiques, s'étendant à la quasi-totalité de l'expérience (fonctions économiques et sociales, attitudes physiques et mentales, identité personnelle, symbolisme, etc.). Il existe toutefois des schémas plus complexes, ainsi que des divergences entre sexe et genre.

Gens

À Rome, groupe de parenté* patrilinéaire* dont tous les membres portent le même nom ; terme repris en anthropologie pour désigner un patriclan.*

→ clan <> patriclan.

Germaines - Fratrie - Siblings

L'ensemble des frères et des soeurs.

- Demi-germaines - Half siblings : frères et soeurs de même père mais de mère différente (demi-germaines agnatiques) ou de même mère mais de père différent (demi-germaines utérins)
- Germanité: relation entre germanes.

Groupe de descendance cognatique

- Ramage - Non unitinear descent group
- Ambilineage

Groupe (qui partage des caractéristiques propres au groupe de filiation* unilinéaire*: transmission des droits, devoirs, biens, titres, etc., mais pas toujours son caractère discret) composé d'individus associés en fonction des liens généalogiques les reliant, par les hommes ou par les femmes, à un ancêtre commun.

→ Filiation (Groupe de) <> Lignage <> Parentèle.

Groupe domestique

Unité sociale ayant des fondements résidentiels, économiques, rituels, etc., constituée sur la base de relations de consanguinité* ou d'affiliation*.

→ Famille.

Harmonique (régime)

Caractérise la coïncidence entre norme de résidence* et système de filiation* (e. g. résidence patrilocale* en filiation patrilinéaire*).

→ Dysharmonique (régime) o Filiation o Résidence.

Héritage

→ Succession.

Homoparentalité

Parenté* exercée par un couple homosexuel.

Homostathmique/Hétérostathmique

Qualifie des (classes de) personnes de niveaux générationnels identiques (homostathmiques) ou différents (hétérostathmiques).

→ Génération <> Mariage oblique.

Glossaire de parenté.

9

Hypergamie

Règle qui enjoint à une femme (l'Ego* de référence étant toujours féminin) de prendre son conjoint dans un groupe de statut supérieur au sien.

Hypogamie

Règle qui enjoint à une femme (l'Ego* de référence étant toujours féminin) de prendre son conjoint dans un groupe de statut inférieur au sien.

Inceste

Relation sexuelle illicite car unissant des apparentés* (consanguins* ou affins) considérés comme trop "proches" selon la norme socialement reconnue.

→ Prohibition matrimoniales.

- Inceste adelphique: inceste entre germains*.
 - Inceste de deuxième type - inceste « indirect » commis par des consanguins* de même sexe se partageant un même partenaire. Sa reconnaissance sociale interdit à un individu d'entretenir des relations sexuelles avec des personnes aux quelles il n'est pas apparenté mais qui le sont entre elles. Par exemple, deux soeurs, ou deux frères, ou un homme et son fils ayant un même partenaire sexuel.
 - Inceste (Prohibition de l'): principe qui interdit les relations sexuelles entre certaines catégories d'apparentés*, et par voie de conséquence le mariage*. Dans l'immense majorité des cas, au moins entre ascendants* et descendants* en ligne* directe et entre germains* de mêmes père et mère, au-delà, son champ d'application est très variable.
- b- Mariage <> Prohibitions matrimoniales.

Intermariage

Alliance <> Alliance (Théorie de l').

Isogamie - Homogamie

Mariage* entre individus de même statut ou classe sociale.

→ Anisogamie.

Isolat

Aire géographique au sein de laquelle se concluent les alliances matrimoniales.

Nexus endogame.

Lévirat

Remariage d'une femme avec le frère de son époux décédé.

→ Sororat.

Lignage

Groupe de filiation* moins étendu que le clan* et souvent nommé, dont les membres se considèrent comme descendants* d'un ancêtre* commun et sont effectivement à même de retracer généalogiquement ces relations (contrairement au membres d'un clan).

→ Filiation.

- Ambilignage: unité lignagère au sein de laquelle des liens de parenté cognatiques* se superposent aux liens de Filiation* officiellement reconnus ne permettant plus de distinguer nettement entre le groupe des agnats* et des utérins*. Résulte généralement de pratiques préférentielles d'unions endogames.
- Matrilignage: lignage dont le recrutement s'opère exclusivement en ligne* féminine.
- Patrilignage: lignage dont le recrutement s'opère exclusivement en ligne* masculine.

Ligne

Série ordonnée d'individus (hommes ou femmes) liés par une relation d'ascendants* ou de descendants*. Dans l'usage le terme ligne apparaît comme un cas particulier de la notion de chaîne* qui exclut en principe les collatéraux et alliés*.

- Ligne collatérale: ligne (unisexuée ou non) issue d'un germain* de l'un des ascendants d'Ego.

Glossaire de parenté.

10

- -Ligne paternelle/maternelle: ligne (unisexué ou non) constituée par les ascendants* du père versus ceux de la mère. Dans ce seul usage le terme ligne* peut inclure en même temps des ascendants en ligne directe et des collatéraux.
- Ligne unisexuée: ligne composée exclusivement d'individus de même sexe.
- Matriligne: ligne unisexuée composée uniquement de femmes.
- Patriligne : ligne unisexuée composée uniquement d'hommes.

Lignée - Segment de lignage

Groupe de filiation* dont les membres descendent d'un même ancêtre* peu éloigné.

→ Lignage.

- Matrilignée: segment utérin d'un lignage*.
- Patrilignée : segment agnatique d'un lignage*

Maison

Personne morale détentrice d'un domaine composé de biens matériels et immatériels et qui se perpétue par la transmission de son nom, de ses biens et titres en ligne* réelle ou fictive. La perpétuation de la maison s'exprimant alors dans le langage de la parenté*, de l'alliance* ou des deux. Ce type de formation sociale caractérise les " société à maisons"*

Maisons (société à)

Société dont le système de parenté et d'organisation social est essentiellement fondé sur la « maison »*.

Mari visiteur - *Visiting husband*

Conjoint ou partenaire sexuel reconnu de la femme fréquentant nuitamment celle-ci dans les régimes d'alliance* duolocale* dits « systèmes à visites »*.

→ Visites (système à).

Mariage - Union -Alliance

Lien socialement reconnu entre deux individus (en principe des deux sexes) généralement associé à une résidence* commune et à une division sexuelle des tâches. Le mariage s'accompagne le plus souvent pour les conjoints (deux ou plus dans les ménages polygames*) d'une exclusivité sexuelle, et suffit en principe à établir la légitimité des enfants nés de cette relation. Pouvant être pris comme synonyme, on emploiera cependant plus tôt le terme alliance* pour désigner le lien que le mariage établit entre les groupes des parents respectifs des conjoints.

→ Alliance.

- Mariage arabe: au sens strict désigne l'union des cousins* parallèles* patrilatéraux* vrais ou classificatoires ; du point de vue de la typologie des structures d'alliance* exprime la préférence pour le mariage au sein de la lignée* agnatique*.

→ Endogamie.

- Mariage duolatéral : mariage possible avec deux des catégories de cousins* à l'exception des deux autres. Synonyme de bilatéral* dans l'expression « cousins croisés* duolatéraux » (équivalente alors à « cousins croisés bilatéraux*»). L'usage le plus correct concerne toutefois la possibilité d'union avec des cousins en ligne* paternelle (FBD et FZD) et l'interdiction des maternels, ou l'union en ligne maternelle (MZD et MBD) et l'interdiction des paternels.

- Mariage en gendre: union matrimoniale, le plus souvent hypogamique*, caractérisée par une résidence* matrilocale* et l'intégration de l'époux (ou seulement de ses enfants) dans le groupe de son épouse.

- Mariage oblique: union d'Ego* avec un(e) consanguin(e)* de génération* supérieure ou inférieure, par exemple avec ZD, BD ou MBW.

- Mariage par enlèvement - Mariage par rapt *Marriage by elopement* - *Marriage by capture* *Marriage by theft*: terme désignant un ensemble de modalités particulières de choix du conjoint. Le rapt ou enlèvement peut être pratiqué sans le consentement ni de l'un ou de l'autre époux, ni de leurs familles. Il peut s'agir aussi pour les conjoints de forcer les parents à accepter une union non souhaitée. Dans ce cas, le mariage* peut être ultérieurement régularisé par le versement de prestations matrimoniales*. Le rapt peut également être une mise en scène décidée par les parties concernées afin d'éviter les dépenses occasionnées par un mariage officiel. Sous forme symbolique, l'enlèvement est présent dans de nombreux rituels de mariage*

- Mariage préférentiel : règle préférentielle désignant pour Ego* des (classes de) conjoints' préférés mais non obligés.

Glossaire de parenté.

11

- Mariage prescriptif: règle selon laquelle les (classes de) conjoints potentiels sont imposés à Ego*.
→ Mariage préférentiel < Structures élémentaires.
- Mariage primaire/secondaire: le mariage primaire d'une personne polygame* est la première union matrimoniale, ainsi distinguée des suivantes, appelées secondaires.
- Phases du mariage: souvent on étale dans le temps la réalisation du mariage*. Les différentes phases de celui-ci se voient normalement accompagnées par des actes rituels qui en marquent l'avènement. Parfois, ces phases déclenchent des obligations. i. e. des prohibitions matrimoniales

Matriarcat - Gynécocratie

Situation, dont il n'existe pas d'exemple attestés, où l'autorité est exercée exclusivement, ou principalement, par les femmes.

→ Patriarcat.

Matricentrée

→ Matrifocalité.

Matrifocalité

Expression qui qualifie un groupe domestique* centré sur la mère (on dit parfois « matricentré »), le père en étant souvent absent et/ou n'y détenant qu'un rôle très secondaire.

Matrilatéral

Du côté de la mère, des parents maternels.

→ Patrilatéral.

Méthode généalogique

Méthode de reconstitution la plus précise et étendue possible des généalogies* dans le cadre de l'étude des nomenclatures*, du mariage*, de la transmission*, etc.

→ Généalogie

Monogamie

Règle selon laquelle un individu ne peut avoir plus d'un conjoint en même temps.

→ Polygamie.

Nexus endogame

Unité territoriale et politique au sein de laquelle sont conclues la plupart des alliances*.

→ Isolat.

Nomenclature

→ Terminologie

Norme matrimoniale

Se dit de l'énoncé emic relatif aux préférences, prescriptions et interdits matrimoniaux, par opposition à l'idée de pratique matrimoniale*.

→ Pratique matrimoniale.

Notation (système de)

Ensemble des symboles et abréviations employés dans la méthode généalogique pour représenter individus et relations

- Notation anglaise: la plus utilisée, elle part d'Ego* pour aboutir à Alter*. Les abréviations et symboles courants sont : + ou e (eider) : aîné; - ou y (younger) - cadet; F : father; M : mother; P: parent ; D : daughter ; S : son; Ch : children ; Z: sister; B: brother; Sib: sibling; GF: grand-father; GM: grandmother; GP: grand-parents; GS: grand-son; GD: grand-daughter; Gch: grand-children.; W: wife; H: husband; SP: spouse; Ne: nephew; Ni: niece, etc. Exemples: fille aînée du frère de la femme du fils = SWBeD ou SWBD +; fils de la fille du frère de la mère du père - FMBDS.

Glossaire de parenté.

12

- Notation française: la moins employée en raison des équivoques liées aux initiales (M: mère ou M: mari; F: frère ou F: femme ou F: fille); elle part d'Alter* pour aboutir à Ego* dans la description d'une relation: ex. Fille du frère du père = FeFrPe.

Parents

Au sens strict le père et la mère d'Ego*; au sens large l'ensemble des individus de sa parenté*.

Parentage - Relatives

Classe des individus apparentés* à Ego* (consanguins* et affins).

→ Apparentés.

Parentalité

→ Parenthood.

Parenté - Kinship

Dans la tradition anthropologique, les "liens du sang", le réseau des relations interpersonnelles socialement reconnues centré sur Ego.

- Parenté classificatoire

→ Terminologie.

- Parenté de lait: lien de parenté assorti de prohibitions* matrimoniales qui s'établissent entre deux individus allaités par une même femme ou entre cette femme, ses apparentés* et ceux qu'elle a allaités.

- Parenté descriptive

→ Terminologie.

- Parenté élective - Parenté fictive - Parenté volontaire - Pseudo-parenté: relations créées selon diverses modalités (sang, lait et métaphores diverses) pour instaurer conventionnellement un lien de parenté fictif entre des individus non apparentés*.

- Parenté à plaisanterie - Relation plaisanterie: attitudes codifiées entre deux (types de) parents* ou affins*, qui prennent la forme d'une grande liberté de ton et de comportement et impliquent, de la part de l'un, certaines familiarités ou brimades dont l'autre doit s'accommoder de bonne grâce. La relation peut être (ou non) réciproque.

→ Évitement (relation d').

- Parenté spirituelle: parenté fictive contractée par le biais de relations de parrainage.

Parenthood

Relation d'engendrement. État ou condition des parents et faisceau de relations (affectives, personnelles, juridiques, etc...) entre un parent et ses enfants (du père à l'enfant, *fatherhood*, de la mère à l'enfant, *motherhood*. Il n'existe pas de terme consacré en français pour ce concept, le plus proche étant sans doute « parentalité ».

Parentèle - Kindred

Unité egocentrée de parenté, englobant les consanguins* bilatéraux, et qui, pour certains auteurs, peut également concerner les affins*. Associées aux systèmes indifférenciés*, on peut trouver des parentèles dans n'importe quel régime de filiation*.

→ Filiation \diamond Groupe de descendance cognatique.

Patriarcat

Forme d'organisation où pouvoir et autorité sont exercés (quasi) exclusivement par les hommes.

→ Matriarcat.

Patrilatéral

Du côté du père, des parents paternels.

→ Matrilatéral.

Phases du mariage

→ Mariage.

Phratrie

Glossaire de parenté.

13

Groupe de citoyens se réclamant d'un ancêtre commun, par les hommes, en Grèce ancienne ; le terme a été repris en ethnologie pour désigner un groupe de parenté* intermédiaire entre la tribu et le clan*; une tribu est composée de plusieurs phratries, elles-mêmes composées de plusieurs clans.

→ Clan.

Plaisanterie (relation à)

→ Parenté ◇ Parenté à plaisanterie.

Polygamie

Unions multiples et concomitantes d'un individu.

→ Monogamie.

- Polyandrie: mariages concomitants d'une femme avec plusieurs hommes.
- Polyandrie fraternelle - Polyandrie adelphique: mariages concomitants d'un femme avec plusieurs hommes d'une même fratrie*.
- Polygynie: mariages concomitants d'un homme avec plusieurs femmes.
- Polygynie sororale - Polygynie adelphique: mariages concomitants d'un homme avec plusieurs femme d'une même fratrie*.

Pratique matrimoniale

Se dit des unions effectivement réalisées, par opposition à l'idée de norme matrimoniale*.

→ Norme matrimoniale.

Préférence matrimoniale

Valorisation du mariage* avec une catégorie donnée d'individus.

Prescription matrimoniale

Obligation du mariage* avec une catégorie donnée d'individus.

→ Préférence matrimoniale.

Prestations matrimoniales - (parfois) *Modes of marriage*

Transferts ou combinaisons de transferts de biens matériels durables - autres que cérémoniels ou festifs - et/ou de services entre membres déterminés des familles* des futurs époux, voire entre ces derniers et occasionnés par leur mariage*. L'importance et la composition de ces prestations dépendent généralement du statut social de l'un ou des deux époux. Dans les sociétés qui les pratiquent, ces transferts participent de la validation juridique de l'union ; leur non-paiement pouvant entraîner son annulation.

- Dot - *dowry*: prestations matrimoniales en biens matériels reçues par la jeune épouse de la part de son groupe ou de son père, dont elle conserve souvent la propriété mais rarement l'usufruit. La dot est parfois considérée comme une avance sur héritage*.

- Dot indirecte.

→ Prestations matrimoniales.

- Double dot: prestations matrimoniales en biens matériels reçues par chacun des jeunes époux de la part de leur groupe respectif
- Douaire - *dower*: prestation matrimoniale stipulée lors du mariage* par lequel un mari réserve une part d'héritage* à son épouse si elle lui survit. Certains auteurs anglophones l'assimilent à une forme de dot* et la qualifient de dot indirecte* (*indirectdower*).
- *Matir* - *Sodàq*: prestation matrimoniale* dont le modèle prototypique ainsi que le terme sont issus du droit islamique. Il consiste en un transfert de biens matériels durables du mari à son épouse. Le *mabr*, semblable au *Morgengabe* (don du matin), est ainsi assimilable à un douaire* *pre-mortem*.
- Morgengobe (don du matin): terme germanique désignant le don fait par le mari à son épouse le matin qui suit la consommation des noces*. Il est destiné à permettre la survie de la femme après l'éventuel décès de son époux. Le « don du matin » est, par sa fonction à l'égard de l'épouse survivante, assimilable à un mahr* ainsi qu'à un douaire* *pre-mortem*.
- - Prix de la fiancée - Bride price - Bridewealth prestations matrimoniales reçues par le père de l'épouse de la part du gendre ou de son groupe. Elles sont considérées par de nombreux auteurs comme une compensation* versée au groupe de la femme pour la perte d'un de ses membres. Par ces prestations le mari acquiert certains droits sur sa femme (travail, accès sexuel, éventuellement rattachement des enfants à son lignage*, etc.) sans pour autant devenir propriétaire de sa personne comme dans le cas de l'esclavage.

Glossaire de parenté.

14

- Prix du fiancé: prestations matrimoniales analogues au prix de la fiancée* mais fournies par la jeune épouse ou plus fréquemment sa famille aux parents du mari.
- Service de la fiancée - *Bride service* - *Suitor service*: terme mal approprié désignant des prestations matrimoniales en travail fournies par le gendre à son beau-père. Ce service est souvent de plusieurs années et peut s'accompagner d'une période de matrilocalité*. Ces prestations peuvent être pré- ou post-maritales.

Prix de l'épousée

→ Prestations matrimoniales ⇔ Prix de la fiancée.

Prohibitions matrimoniales

Toute règle interdisant de prendre son conjoint dans une catégorie (de parenté*, statutaire, ethnique, etc.) donnée.

Proximité

Définie socialement et culturellement, cette notion s'exprime le plus souvent en degrés* de parenté*. L'opposition du proche et du lointain, des parents proches et des parents éloignés, peut se révéler pertinente pour l'étude de multiples aspects de la vie sociale, tels que le mariage* ou l'héritage*.

Ramage

→ Groupe de descendance cognatique.

Réseau matrimonial - Matrimonial network

« Forme » (pattern) d'ensemble que dessine empiriquement les liens d'alliance* qui se développent autour soit d'Ego* (réseau égocentré) soit d'un ensemble (résidentiel, social, etc.) donné (réseau sociocentré) ; les propriétés formelles afférentes à cet ensemble de relations.

→ Pratique matrimoniale.

Résidence (règle ou norme de) - Rules of residence

Règle qui précise le lieu où s'établissent (avec ou sans délai) les nouveaux mariés.

→ Harmonique (régime) ⇔ Dysharmonique (régime).

* Résidence ambilocale - résidence bilocale: auprès des parents soit de l'époux, soit de l'épouse. la décision étant fonction de facteurs d'ordres divers (préférence des jeunes mariés, influence ou fortune de leurs parents respectifs, etc).

- Résidence amitalocale: modèle fictif (non attesté) qui supposerait l'établissement des nouveaux mariés auprès de la soeur du père de l'épouse.
- Résidence avunculocale: sur le territoire ou auprès du frère de la mère de l'époux (devient souvent virilocale* en un deuxième temps).
- Résidence bilocale alternée (rare): alternance cyclique ou conjoncturelle de la résidence (auprès des parents de l'un puis de l'autre conjoint).
- Résidence duolocale: résidence séparée des conjoints
- Résidence matrilocale: établissement des époux auprès des parents de l'épouse.
Résidence matri-patrilocale: d'abord matrilocalité* (le plus souvent jusqu'à la naissance du premier enfant), elle devient ensuite patrilocale*.
- Résidence natolocale: résidence séparée des conjoints chacun demeurant dans sa famille d'origine (à distinguer de la duolocalité* où seule la séparation importe). L'homme rendant généralement visite à la femme.
- Visite (société à visites).
- Résidence néolocale : en un nouveau lieu, différent de ceux où résident les parents respectif de l'un et de l'autre conjoint.
- Résidence patrilocale: les jeunes mariés doivent résider dans le village ou sur le territoire du père de l'époux
- Résidence uxorilocale: établissement de la résidence sur le territoire ou près du groupe de l'épouse (expression plus générale que résidence matrilocale*).
- Résidence virilocale: établissement du couple sur le territoire ou près du groupe de l'époux (expression plus générale que résidence patrilocale*).

Glossaire de parenté.

15

Sections (organisation à) Système à classe matrimoniale - Section systems - Class systems: organisation caractéristique des sociétés à moitiés exogames* et à quatre sections qui situent tout individu dans une section autre que la sienne, celle à laquelle appartient son père et sa mère, et l'oblige à trouver un conjoint dans une section distincte des trois précédentes. Certains systèmes comportent non pas quatre mais huit sections.

Sidedness - Structure "à côtés"

Bipartition empirique d'un réseau* matrimonial réitéré d'une génération* à l'autre selon un critère sexuel, de sorte que le réseau prend la forme d'un intermariage* entre deux ensembles de partilignes* ou de matrilignes

→ Dividedness.

Sororat

Remariage d'un homme avec une sœur de son épouse décédée.

→ Lévirat

Sororie

Ensemble de soeurs.

→ Fratrie.

Stratégies matrimoniales

Concept qui considère le mariage* en tant qu'acte de maximisation, de capital matériel ou symbolique, et qui lie l'alliance* matrimoniale aux processus de reproduction d'une société. Les individus sont d'habitude les sujets des stratégies, mais il arrive aussi fréquemment qu'on parle des stratégies matrimoniales pour des institutions telles la maison*.

Succession

Ensemble de règles de dévolution intergénérationnelle (parfois ante mortem) de biens immatériels tel le statut social, les titres ou charges, le pouvoir politique ou religieux, à distinguer de l'héritage qui concerne plus précisément les biens matériels.

Système segmentaire - Segmentary system

Ce terme d'abord introduit pour désigner mode d'organisation sociale fondé sur des solidarités « organiques » (équivalences des groupes constitutifs de la société sur le modèle biologique des annélides), a été par la suite associé à celui de lignage* pour désigner les sociétés dont l'ordre est exclusivement fondé sur la filiation* unilinéaire* et sur un jeu de solidarité et d'antagonisme entre segments lignagers de niveau équivalent.

→ Filiation <> Filiation (Théorie de la).

Teknonymie

Usage selon lequel on désigne un individu en se référant à l'un des enfants de ce dernier (e. g. père de X) plutôt qu'en le désignant nominativement. L'usage correct ne permet pas l'emploi de ce terme pour la pratique inverse consistant à désigner un enfant à partir du nom de l'un de ses parents (e. g. « l'enfant de X

Termes réciproques

Termes de parenté* utilisés à la fois par Ego* pour désigner Alter* et par Alter pour désigner Ego : Ex. : cousin*.

→ Terminologie.

Termes d'adresse

Termes servant à désigner familièrement un parent (consanguin ou allié) auquel on s'adresse directement. Ex. papa.

Termes de référence

Termes servant à désigner à un tiers un parent dont on parle. Ex. mon père.

Glossaire de parenté.

16

Terminologie de parenté - Nomenclature de parenté - Système d'appellations - Terminology.

Ensemble des termes de référence ou d'adresse utilisés dans une société donnée. On opposait autrefois le système terminologique classificatoire (où les termes de parenté* renvoient à plusieurs positions généalogiques*, et plus particulièrement désignent à la fois des parents en ligne* directe et des collatéraux*) et le système terminologique descriptif (où les termes de parenté renvoient à une seule position généalogique). Ces distinctions sont aujourd'hui abandonnées; l'usage est désormais de différencier les terminologies selon la manière dont elles assimilent ou distinguent les collatéraux dans la génération* d'Ego* (ou parfois en G + 1). Par exemple, la terminologie française est une terminologie dite eskimo*, qui distingue les germains(G) des cousins* sans opérer de distinctions au sein de ces derniers: les cousins croisés* $\diamond \diamond$, les cousins parallèles* (P), matrilatéraux* (ni) ou patrilatéraux* (p) sont tous désignés par un même terme.

Les types distingués sont les suivants:

- Type buryat: $(X_m P_m) * G \# (X_P = P_P)$.
- Type crow-omaha ($G = P$); $\dot{E} X_p \# X_m$; les systèmes crow-omaha se caractérisent également par des équivalences obliques. Dans le système crow, les enfants de la soeur du père sont désignés par des termes employés pour des parents d'une génération* ascendante et/ou les enfants du frère de la mère le sont par des termes employés pour des parents d'une génération descendante. Inversement, dans le système omaha, les enfants de la soeur du père sont désignés par des termes employés pour des parents d'une génération descendante et/ou les enfants du frère de la mère le sont par des termes employés pour des parents d'une génération ascendante. Ces systèmes terminologiques sont de plus généralement associés à un principe de filiation* unilinéaire* (matrilinéaire* pour les Crow, patrilinéaire* pour les Omaha) et aux structures semi-complexes* d'alliance* matrimoniale.

- Type descriptif: termes descriptifs ou dérivés plutôt qu'élémentaires, employés pour les Cousins*, ou au moins pour désigner les cousins croisés* : $G \# P_p \# P_m \# X_p \# X_m$.

Type dravidien: il convient de distinguer le type dravidien du type iroquois*, car si dans ces deux systèmes terminologiques, les germains* sont assimilés aux cousins* parallèles* et distingués des cousins* croisés* ($G = P ; \dot{E} X$), la nomenclature iroquoise possède par ailleurs des termes spécifiques pour les alliés-, tandis que la nomenclature dravidienne est un système dichotomique, dans lequel la distinction des famille* parallèles et des croisés correspond en fait à l'opposition des consanguins* et des affins* des non-épousables et des épousables, et est donc non pas l'expression d'un système de filiation* mais d'une structure élémentaire* de l'alliance*.

- Type eskimo: $G (X = P)$.
- Type hawaïen: $G X = P$.
- Type iroquois: $(X) (G = P)$.
- Type murgin: $(GP) \# X_p ; \dot{E} X_m$.
- Type soudanais: $G P \# X_p \# X_m$.

Terminologie (analyses formelles des)

Ensemble des recherches se donnant pour but de décrire avec le plus de rigueur et le plus économiquement possible une nomenclature* de parenté, et d'en proposer une interprétation. Aujourd'hui, ces approches, inspirées de la linguistique structurale et générative, ont pour point commun d'appréhender la totalité des termes de parenté en tant qu'ensemble cohérent, structuré et indépendant du reste de la structure sociale.

- Analyse componentielle: elle consiste en la recherche des principes sur lesquels reposent la distinction des termes de parenté* d'un ensemble donné (tels que le sexe, la collatéralité*, l'ascendance*) puis en l'étude de la combinaison et de la distribution de ces différents principes.
- Analyse transformationnelle: elle consiste à déterminer les règles permettant, en combinant des symboles premiers, de construire l'ensemble des termes employés dans une société.

Tranche terminologique

Expression désignant l'emploi à un niveau généalogique d'un type de terminologie* différent de celui (ou ceux) employé à d'autres niveaux. Ex. une nomenclature* peut-être de type eskimo* et comporter une « tranche » hawaïenne* en G + 1.

Glossaire de parenté.

17

Utérins

Individus apparentés exclusivement par des femmes.

→ Agnats.

Visite (Système de la - Société à visites)

Système à filiation* utérine* et à résidence duolocale* où les consanguins* cohabitent et les femmes reçoivent nuitamment leurs partenaires sexuels. Les rares systèmes de visite - le *sambandhant* des Nayar (Inde), le *tise* des Na (Chine) ou le *kekurugu* des Sénoufo Nafara (Afrique) - sont aporétiques pour la théorie* de l'alliance*: ils questionnent le lien supposé nécessaire existant entre l'universalité de la prohibition* de l'inceste* et celle des institutions du mariage*, de celle des institutions du mariage*, de la famille* élémentaire (et donc de la paternité* sociale) et de l'échange* stricto sensu des femmes.

→ Résidence \diamond Résidence duolocaie.

Liste des ethnies et peuples cités

Listes des ethnies et peuples cités.

Nom de l'ethnie	Particularités	Lieu géographique	Chercheur
Arapesh	Patrilineaire	Nouvelle-Guinée	Mead (1935)
Comorien	Patrilineaire	Iles de l'Ouest de l'Océan Indien, entre Madagascar et l'Afrique	
Crow	Filiation matrilineaire et résidence patrilineaire	Plaines du Montana	Lowie (1935)
Eskimo	Indifférencié	Nord canadien, Groenland	Malaurie (1955)
Guayaki	Polyandrie	Paraguay oriental	Clastre (1972)
Haoussa	Bilineaire	Nord du Nigeria et sud Niger	
Hawaïen	Indifférencié	Pacifique oriental	Murdock (1949)
Imérina	Cognatique	Madagascar	Vogel (1982)
Iroquois	Matrilineaire	Amérique du Nord	
Kariera	Patrilineaire	Ouest australien	Levi-Strauss (1967)
Kei, Tanimbar	Patrilineaire	Indonésie	Van Wouden (1935)
Kutubu	Patrilineaire	Nouvelle-Guinée	
Maori	Cognatique	Nouvelle-Zélande	
Mundugomor	Patrilineaire pour les filles et Matrilineaire pour les garçons	Nouvelle-Guinée	Mead (1935)
Na	Matrilineaire	Chine, région du Yunnan et Sichuan	Cai Hua (1997)
Nayar	Matrilineaire	Côte de Malabar, Etat de Kerala	
Népalais	Patrilineaire	Chaîne himalayenne	
Nuer	Patrilineaire	Afrique, hauts du Nil	Evans-Pritchard (1940, 1951)
Omaha	Filiation et résidence patrilineaire	Amérique du nord	Murdock (1949)
Shoshone		Nord-ouest américain	
Siuai	Matrilineaire	Archipel des Salomon Pacifique ouest	
Soudanais	Patrilineaire	Afrique équatoriale de l'Est	Murdock (1949)
Tamoul	Patrilineaire	Est et sud-est de l'Inde	
Tcherkess	Patrilineaire	Caucase	
Tibétain	Patrilineaire	Chaîne himalayenne	
Trobriandais	Matrilineaire	Pacifique occidentale	Malinowski (1927)
Tupi-Kawahib	Patrilineaire	Amérique du sud (Bassin amazonien	Levi-strauss (1955)
Wolof	Bilineaire	Sénégal	Dores (1981)
Yako	Bilineaire	Sud-est du Nigeria	Forde (1964)

**Exemple de parenté à Grand-Galet
à partir de la famille
de Marie-Michelle.**

LA PARENTE

Introduction.

L'étude de la parenté fait partie de l'anthropologie depuis que l'homme a commencé à vouloir étudier et comprendre le fonctionnement d'autres hommes.

De nombreux auteurs (Morgan, Levi-Strauss, Radcliff-Brown...) se sont penchés sur ce sujet et ont étudié les structures familiales, maritales, etc.

Il semblerait que pour pouvoir comprendre le fonctionnement de sa société, l'homme occidental ait eu besoin de partir étudier les tribus exotiques ou les tribus qu'il qualifiait de «sauvages».

Ce n'est qu'au 20e siècle que les anthropologues ont commencé à regarder leur propre culture et son fonctionnement.

Pourtant, en prenant l'exemple des familles de Grand-Galet, nous pouvons observer bon nombre de traits de la parenté, c'est ce que je propose de faire.

A partir des entretiens réalisés pour l'élaboration du mémoire de DEA, nous pouvons prendre un certain nombre de citations illustrants des notions de parenté. Une fois ces notions établies, nous prendrons l'exemple d'une famille de Grand-Galet et nous essayerons de l'analyser.

Les notions.

1) Famille, patronyme.

Au dernier recensement de la population en mars 1999, on pouvait noter qu'il y a sur Grand-Galet un maximum de familles nucléaires, c'est-à-dire des familles composées des 2 parents et de leurs enfants (54 sur 97 au total). A travers les entretiens des personnes, on se rend compte que ce type de famille était le plus courant. Il existe 2 familles à 3 générations, mais même dans ce cas, on ne lui trouve pas une justification naturelle, mais une explication à un problème passager.

La mwin lé ché ma fiy G.A. Si té pa mon ot fiy andikapé, mwa na in tit payot an o laba.

Actuellement je suis chez ma fille G.A. Si ce n'était pas mon autre fille handicapée, je serais dans ma petite maison plus haut.

Au niveau patronymique, comme dans presque tout le monde chrétien, les individus portent le nom de leur père en cas de mariage et celui de leur mère en cas de famille monoparentale féminine, mais même celui-ci correspond au nom du père de la mère. On se trouve donc dans un système de patronyme en ligne patrilinéaire. Ce système patronymique fait que l'on peut trouver relativement facilement la généalogie d'un individu originaire de Grand-Galet.

Il y a principalement 6 familles :

- * MUSSARD
- * HOAREAU
- * GRONDIN
- * MALLET
- * LEBON
- * K'BIDY

Dés 1880, la famille MUSSARD est présente sur Grand-Galet. En effet, dans le registre de cette année on peut voir la naissance de *Marie Augustine MUSSARD née le 14/12/1880 de Joseph MUSSARD âgé de 25 ans et Marie Augustine VIENNE âgée DE 18 ans, né au domicile du déclarant à Grand-Galet, les témoins sont Alexandre MUSSARD âgé de 26 ans et Alexis MUSSARD âgé de 24 ans tous deux frère du déclarant.*

Ainsi le fait qu'un individu s'appelle MUSSARD, lui permet de dire qu'il appartient à la famille MUSSARD, sans forcément connaître le lien de parenté avec tous ceux portant le même patronyme.

Le prénom donné à la naissance de l'individu a une importance, car dans bon nombre de cas, la personne est désignée par le prénom de son mari ou son père. Ainsi, Madame HENRI est la femme de HENRI. Pour désigner ses soeurs, Monsieur K. les appelle par le nom de leur mari, Madame G. Augustave,

Madame G. Léo. Cette dénomination a par ailleurs été étudié par GASHARIAN (1991) chez les Tamouls de la Réunion.

Il est à noter que le foyer est également désigné par le prénom et le nom du mari.

La Mwin lé ché Mme G. Augustave.

Actuellement je suis chez Mme G. Augustave.

II) Filiation.

Le système de filiation à Grand-Galet tient compte de celui en place dans la société occidentale. Si le patronyme est de ligne patrilinéaire, l'enfant descend de ses deux parents et de ce fait «*un individu peut se réclamer à tout moment de ses quatre grands-parents sans être obligé de faire un choix exclusif*»¹ Ce système cognatique est un frein parfois pour les individus dans la connaissance de leur parenté éloignée. Ainsi en dehors de la deuxième génération, les personnes interrogées ont eu du mal à se situer ou à situer leurs parents.

Papa té ALEXANDRE L., é maman té D. FLORIDA, é mé gran-paran du koté de maman i apelé D. ETIENNE é ANASTASIE, mé mi koné pu koman, é koté papa té BASTIDE é AUGUSTINE, mé lé non mi koné pu. Ma mèt la di devan nou mé mi souvyin pu.

Papa s'appelait ALEXANDRE L. et maman D. FLORIDA, et mes grands-parents maternels s'appelaient D. ETIENNE et ANASTASIE, mais je ne sais plus comment, et du côté de papa s'était BASTIDE et AUGUSTINE, mais je ne me souviens plus des noms. Ma mère l'a dit devant nous, mais je ne m'en souviens plus.

III) Lignage, clan.

Si le lignage tient compte du nom, on peut définir les familles de Grand-Galet plus comme un clan dans le sens où «*la filiation commune est connue mais elle ne peut être démontrée*»². Le clan est formé par les lignages patronymiques et eux-mêmes unis par des mariages qui permettent aux femmes d'appartenir à un nouveau lignage (celui du mari) sans renier celui de leur père.

Nou tout isi i tonb mèm famiy, mèm si nou koné pa tout

Nous sommes tous ici de la même famille, même si l'on ne se connaît pas tous.

Le système clanique est souvent défini par le fait que les personnes se rattachent à un ancêtre commun sans forcément en connaître la filiation exacte. De plus au niveau des relations sociales existantes au sein de la «communauté», il existe une relation forte au niveau familial restreinte (la famille nucléaire) tandis que les relations avec les autres membres du clan semblent superficielles. Cependant en cas de difficultés ponctuelles, ces relations peuvent devenir une force d'entraide.

La i fodré in bon siklon pou tout la bann i arèt batay é zot i antan in pe

Il faudrait un bon cyclone pour que tout le monde arrête de se battre et s'entende un peu.

(Onésime, en parlant de sa famille élargie.)

¹ Gasharian, C., 1996, p.65.

² Ibid. p.85.

Ainsi, il semblerait que le système familial à Grand-Galet se rapproche d'un système clanique, aussi bien par la filiation et ses liens que par le système relationnel en place.

An fas, sé ma bèl-ser, just a koté sé G., sé mon bo-frère, an ba sé ban F. é F. le neve mon mari é sa fam, just a koté sé ma kouzin, a koté sé D., i tomb mon ti-neve é le fis la niès mon mari, in pe plus an o sé la niès mon mari osi. Sé dé grand famiy, tout i krwaz, mé na in pe lé pa paran.

En face c'est ma belle-sœur, juste à côté c'est G., c'est mon beau-frère, an bas c'est F. et F. le neveu de mon mari et sa femme, juste à côté c'est ma cousine, à côté c'est D. mon petit-neveu et le fils de la nièce de mon mari, un peu plus haut c'est la nièce de mon mari aussi. Ce sont des grandes familles, tous se mélangent mais certains ne sont pas parents.

IV) Succession, héritage.

Au niveau de l'héritage, à Grand-Galet, comme bon nombre de familles d'origine européenne à la Réunion *la tradition de Paris* prévaut. Celle-ci instaure une égalité entre chaque enfant quel que soit son sexe et sa place dans la filiation. Aussi bien les filles que les garçons ont droit à un héritage égal. La société de Grand-Galet ne fait pas défaut à la règle. Les biens fonciers sont partagés en égalité et si un enfant laisse sa part de terre à un autre, ce dernier doit lui donner la valeur du terrain en numéraire. Dans le cas de décès d'un enfant, c'est aux petits-enfants que revient l'héritage.

Kan la partajé lé térin, tout la ganyé parèy, mèm lé zanfan té mor, la par dé zanfan mor la doné lé ti-zanfan.

Quand on a partagé les terrains, tout le monde a eu la même chose, même les enfants qui étaient morts, leur part est revenue aux petits-enfants.

V) Statut et pouvoir.

Au sein des familles, les tâches sont réparties en fonction des sexes comme dans la plupart des sociétés. Si les activités des membres de la famille ne sont pas différenciées au niveau de l'activité agricole (les deux parents et les enfants dès que possible vont dans l'exploitation du géranium), les tâches ménagères sont différenciées en fonction du temps. En effet, compte tenu de leurs difficultés financières et de la nécessité de travailler, le couple travaillait autrefois indistinctement aux champs et à la maison. Par la suite, le manque de terres agricoles a obligé les femmes à rester au domicile et ainsi à différencier leurs activités de celles de l'homme.

Navé plu bokou de tèr pou travayé, la plupar apré i rodé de travay su santié, apré partou, sé apré sa lé fam i rèsté o fwayé. é lé mari i parté chèrché de travay.

Il n'y avait plus beaucoup de terres pour travailler, la plupart allaient chercher ailleurs, n'importe où, c'est à ce moment que les femmes sont restées au foyer et que les maris allaient chercher du travail.

Cette différence reste cependant à mettre en relation avec le fonctionnement de la société qui est basée sur un système patriarcal où l'homme représente l'Autorité.

Lé fam avan, i soumété sou le mari

La femme avant, était soumise à son mari.

Cette autorité est à mettre en adéquation avec l'importance de la religion où « *l'enfant doit honorer son père et sa mère* ». Le fonctionnement familial bien que basé sur un système patriarcal laisse cependant à la femme beaucoup de liberté et de pouvoir sur son foyer. On ne peut en aucune façon parler de matriarcat.

VI) L'alliance et la Résidence.

Au niveau des mariages, les unions sont relativement complexes au sein de l'îlet. Du fait de la dimension géographique et de l'activité agricole et économique, les unions semblent être le fruit d'une volonté de ne pas morceler les terres. Le choix du conjoint s'inscrit dans un cadre relativement libre vis-à-vis des enfants. Ceux-ci laissent le garçon choisir sa future femme librement et celle-ci peut refuser la proposition du garçon. Il n'y a pas de mariage arrangé ou prévu dès la naissance.

Nou konésé depui lontan, zot i abité près de ché nou, pui nou parté dan la mèm ékol an étan peti, plu tar kan nou parté travayé nou vwayajé ansanb.

Nous nous connaissions depuis longtemps, ils habitaient près de chez nous et puis nous allions dans la même école étant petits, plus tard quand nous partions travailler nous faisons le voyage ensemble.

Il existe cependant des mariages par échanges entre deux familles. Ainsi la famille G et K :

Les deux frères de Reine-Marie. ont épousé les deux sœurs de Ruffin et ce dernier a épousé Reine-Marie.

Il faut noter que les mariages entre cousins semblent être relativement rares aujourd'hui (2 sur les 18 notés) alors que la mère d'EGO³ nous disait que cela était relativement fréquent il y a 60 à 70 ans (elle en a aujourd'hui 87).

I arivé souvan sa avan, mwin, mwin la maryé avèk mon kouzin, puiske ANASTASIE é JEAN-BAPTISTE té frèr é ser.

Cela arrivait souvent avant, moi je me suis marié avec mon cousin, puisque ANASTASIE et JEAN-BAPTISTE étaient frère et sœur.

De plus, elle nous a rapporté des cas de lévirats.

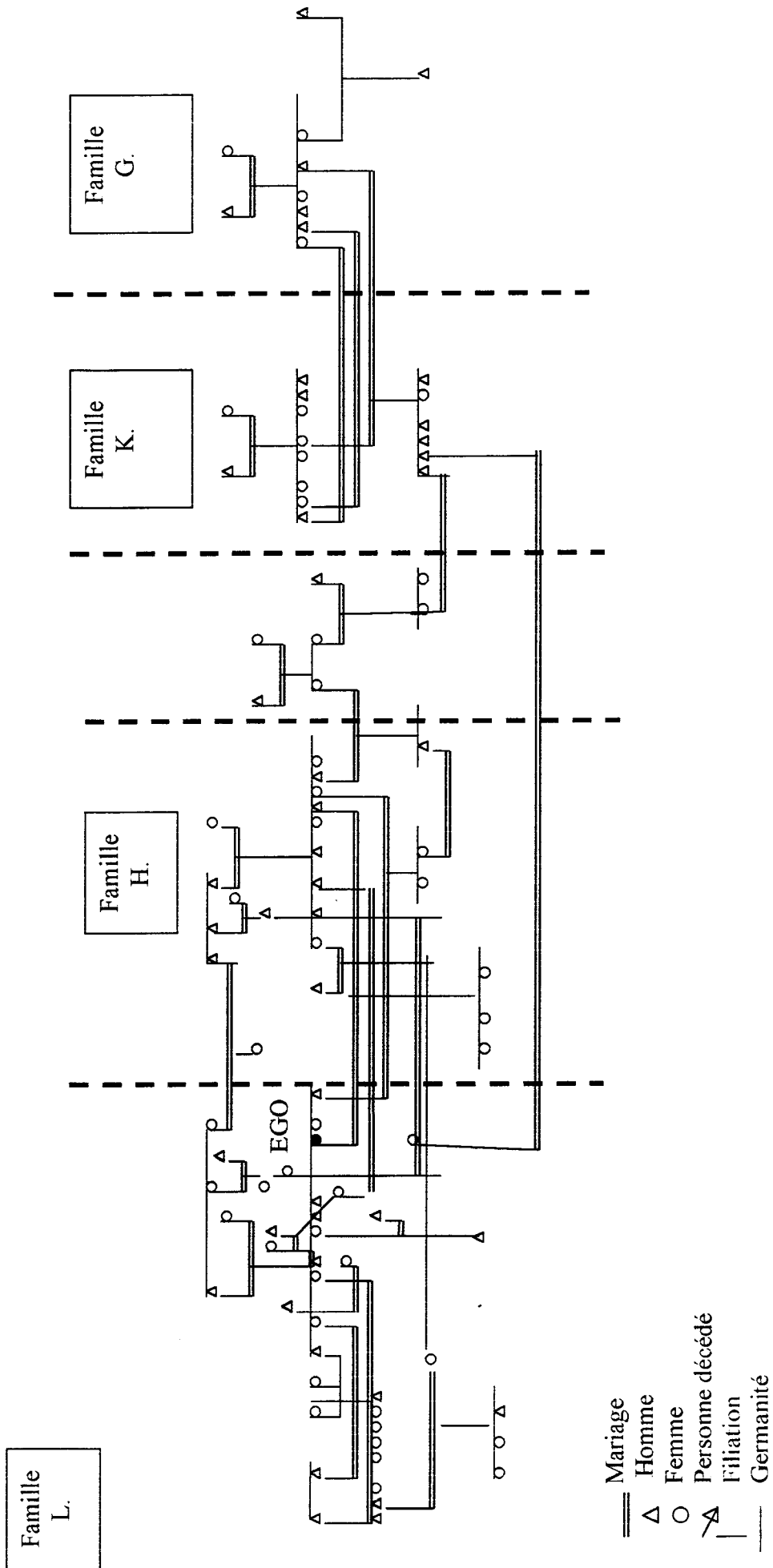
Mwin la komu kelkun ke lé mor, bin sa fam ke navé 2 zanfan de lu, après la maryé avèk le frèr le boug. Na d'ot la fé kom sa osi.

Moi j'ai connu quelqu'un qui est mort, dont la femme qui avait eu 2 enfants de lui, s'est remarié avec son frère. Il y en a d'autres qui ont fait de même.

Pour la cérémonie, la coutume veut qu'elle se fasse toujours chez les parents de la fille et que celle-ci aille habiter ensuite chez le garçon.

³ Se référer au tableau page 6.

Exemple de parenté à Grand-Galet à partir de la famille de Marie-Michelle.



Sé le papa le garson ki doné la kaz le garson. La toujours été kom sa. E la fam i vené abité ché la kaz du garson.

C'est le père du garçon qui lui donnait la maison. Ça a toujours été comme ça. Et la femme venait habiter dans la maison du garçon.

Cette habitude entraîne une résidence patrilocale. Car le garçon ayant une parcelle du terrain paternel, construit sa maison sur celle-ci. De ce fait, le jeune couple rejoint les terres du père du jeune marié, même si celles-ci ne sont pas très éloignées des terres du père de la femme, du fait de l'îlet. Cet usage a également été noté par Ottino (1996)⁴ dans son article sur *l'organisation familiale des Blancs des Hauts*, ce qui laisse supposer qu'il s'agit une pratique courante pour ce type de population.

Après avoir parcouru divers notions de parenté avec les exemples de Grand-Galet, nous allons mieux étudier une famille.

L'exemple d'une famille.

Il faut tout d'abord préciser que ces différentes familles du fait de la résidence patrilocale sont toutes localisées géographiquement sur Grand-Galet. Les familles H et L sont dans le haut de l'îlet, Chemin Cap-Blanc, la famille G se trouve vers le milieu et la famille K vers Chemin Malet.⁵

La présence de ces isolats peut s'expliquer par la dimension de l'îlet, mais également par le fait que les différentes familles se mariaient principalement avec des personnes proches. Il semblerait d'après les entretiens que l'accroissement des mariages hors îlet se situerait vers les années 60, c'est-à-dire à partir du moment où la voie d'accès a été construite. Les quelques mariages avec des personnes «étrangères» ont été faits principalement avec des originaires de Grand-Coude jusque-là (seul lien privilégié avec l'îlet).

Le papa de maman i sorté Grand-Coude.

Le papa de maman était originaire de Grand-Coude.

En regardant maintenant le tableau, on se rend compte des nombreux échanges qu'il y a eu, 4 entre L et H, 3 entre K et G pour une même génération. Si a priori les échanges entre K et G sont plus simples, ceux entre les deux premières familles sont parfois plus complexes. En effet, le fils du second mariage du frère aîné d'EGO (Sbe selon la terminologie anglo-saxonne⁶) a épousé la fille de la sœur aînée du mari d'EGO (DzeH). De plus, un frère d'EGO (B) a épousé une femme dont la fille d'un premier mariage a épousé le frère du mari d'EGO (DBH).

A travers ces deux exemples, on se rend compte que les personnes originaires de Grand-Galet à ce jour peuvent non seulement tous avoir un lien de parenté entre eux, mais également que les personnes évitaient dans la mesure du

⁴ In *Le monde rural à la Réunion*, p. 278.

⁵ Voir le plan général.

⁶ Zimmerman, 1993, p. 14-15.

possible de rester célibataires, ce qui peut s'expliquer par l'économie de subsistance existante. En effet, le couple était non seulement couple familial dans le sens où il fondait une famille, mais également couple économique car il travaillait ensemble.

Lé paran, lé zanfan, tou i travayé ansanb dan la kultur de jéraniom
Les parents, les enfants, tous travaillaient ensembles dans la culture du géranium.

Nous pouvons nous demander si ces parentés ne peuvent pas être assimilées à des clans.

« L'idée centrale est que tous les gens qui sont les descendants d'un même ancêtre se considèrent, et sont considérés par les autres comme formant un groupe distinct. Les clans possèdent souvent cette qualité. Dans bien des cas, ce sont des groupes assez vastes qui s'étendent sur une aire géographique assez large à travers laquelle leurs membres sont dispersés. Dans une société organisée selon ce principe, chaque individu appartient à un clan. Celui-ci n'est cependant pas un groupe de coopération très efficace. »⁷

Selon cette définition, il semblerait que l'on pourrait répondre par l'affirmative.

En reprenant chaque point, on peut se rendre compte que chaque individu descend d'un même ancêtre, du moins depuis leur installation dans l'îlet. Il n'y a eu que très peu d'union hors ce cadre géographique.

Chaque patronyme forme un groupe distinct par le nom, mais reconnu distinct et uni par les autres. Le fait de dénommer *Bann Untel* signifie bien qu'il y a cohésion entre les différents membres de ce groupe.

Du fait de la grandeur de l'îlet, la dispersion du groupe est relative. Cependant, les familles originaires de Grand-Galet qui sont parties s'installer hors de l'îlet se retrouvent dans les mêmes endroits? en fonction des familles aux Jacques et à Vincendo.

Comme nous avons pu le voir plus haut, la coopération des individus du groupe familial n'est réelle qu'en cas de difficultés importantes. C'est uniquement dans ce cas que les distensions disparaissent pour faire place à l'entraide.

Ainsi donc on pourrait qualifier le système familial de Grand-Galet de clanique.

Il faut cependant préciser qu'il n'existe ni totem, ni signe distinctif comme dans bon nombre de clans. De plus même si les personnes âgées sont respectées par rapport à leur âge, elles ne tiennent pas la place dévolue à un patriarche. Il n'y a pas actuellement et il ne semble pas y avoir eu de personnes assumant cette fonction au sein des familles.

Si du point de vue relationnelle et de la filiation on peut parler de clan, il n'y a pas non plus de règles d'endogamie ou d'exogamie.

Il faut faire la distinction entre la société vivant à Grand-Galet avant et après la construction de la route. La première était surtout basée sur une économie de subsistance. Les unions et le fonctionnement familial reposaient sur les difficultés quotidiennes de la vie. L'arrivée de la route a amené la modernité, les déplacements plus faciles, les prestations familiales et de ce fait ont permis une amélioration de la vie changeant ainsi les fonctionnements. Sur les 10 frères

⁷ Delière, R., 1996, p.10

et sœurs d'EGO, les 5 aînés se sont mariés au sein de l'îlot et 3 des 4 autres frères et sœurs avec des personnes hors Grand-Galet (Saint-Paul, Saint-Joseph, Vincendo). Ce changement correspond à la période où la route est arrivée à Grand-Galet.

« Dans la société traditionnelle, tous les habitants du village sont parents. Des règles de résidence se combinent avec des règles de filiation pour constituer la communauté locale. »⁸

Cette définition de la société traditionnelle correspondait à Grand-Galet jusqu'à l'ouverture de la route.

Aujourd'hui, les habitudes de Grand-Galet continuent à évoluer. Les mariages ne sont plus principalement faits au sein de l'îlot, les personnes vont habiter sur la côte où ailleurs et d'autres personnes viennent habiter dans « ce fond de rivière » pour des raisons économiques (prix du terrain), mais également de qualité de vie (tranquillité et calme). L'évolution des mentalités se voit également dans la réflexion qu'a faite EGO à l'évocation du lévirat.

Mi trouv sa dégelas mwin. Mon bo-frèr mi èstim kom in parti la famiy, ou éprouv pa de santiman, de lamour, insi de suit. ou mari avèk kelkun par amour, pou mwin lé tro proch.

Je trouve cela dégueulasse moi. Mon beau-frère je l'estime comme un membre de la famille, on n'éprouve pas de sentiments, d'amour, ainsi de suite. On se marie avec quelqu'un par amour, pour moi, c'est trop proche.

Cette réflexion pose le problème de l'évolution des sociétés, quel que soit le lieu ou le temps. Ce qui était considéré comme normal il y a 60 ans, ne l'est plus aujourd'hui dans le même lieu.

Cet exemple de société en évolution montre bien que « les affiliations politiques, les activités économiques, les exigences religieuses et les réseaux relationnels peuvent déterminer des droits et des devoirs plus puissants que la parenté. »⁹

Grand-Galet grâce à la route qui lui a permis des échanges avec le reste de la Réunion évolue beaucoup plus rapidement. Cette évolution se voit au travers du déplacement des personnes qui vont s'installer sur la côte, d'autres qui viennent de la côte vivre à Grand-Galet. Si ces mouvements de population sont plus faciles à étudier, les changements de mentalité des personnes originaires de cette îlot sont plus difficiles à appréhender. Au travers de cette étude succincte, on peut se rendre compte de l'évolution de certains fonctionnements.

Grand-Galet passe d'un type de société traditionnelle à une société plus moderne, plus empreinte d'anonymat entre les personnes, avec des règles de parenté plus complexes.

Mais c'est peut-être là la marque d'une modernisation ?

⁸ Zimmerman, p.51.

⁹ Ghasarian, p. 246.

BILIOGRAPHIE.

Chérubini, B., (Sous la direction de), Le monde rural à la Réunion, L'Harmattan, Université de la Réunion, 1996.

Delière, R., Anthropologie de la parenté, Paris, A. Colin, 1996.

Ghasarian, C., Honneur, Chance et Destin. La culture indienne à la Réunion, Paris, L'Harmattan, coll. Connaissance du monde, 1991.

Ghasarian, C., Introduction à l'étude de la parenté, Paris, Seuil, Coll. Points Essais, 1996.

Zimmerman, F., Enquête sur la parenté, Paris, PUF, 1993.

KREOL	FRANÇAIS
<p>MAURICE té maryé avèk in fiy, Céline D., sé dir sa fam té mor apré lu la remaryé in dezièm fwa, é èl i sort isi. Camille sé mon neve, sé lé zanfan de mon frèr, de Maurice. David i tonb le peti-fis de Maurice, é lu la gany Joseph, Camille, Céline, Adeline, Anise, Marie-Hélène, Gisèle, Philippe. La u 6 zanfan le premié mariaj é 2 le dezièm i fé na 8. Le premié té avèk D.Céline, é sèd apré avèk Christiane P. Té in fam la Petite-Ile.</p>	<p>Maurice était marié avec une fille, Céline D. c'est-à-dire que sa femme était morte après il s'est remarié une deuxième fois et elle vient d'ici. Camille c'est mon neveu, ce sont les enfants de mon frère, de Maurice. David est le petit-fils de Maurice et il a eu Joseph, Camille, Céline, Adeline, Anise, Marie-Hélène, Gisèle, Philippe. Il a eu 6 enfants du premier mariage et 2 du second, ça fait 8. Le premier était avec D. Céline et celui d'après avec Christiane P. C'était une femme de la Petite-Ile.</p>
<p>METHILDE maryé avèk Benoit H.</p>	<p>Méthilde est mariée avec Benoit H.</p>
<p>JOSEPH avèk in fiy Grand Galet, i tonb D., mé pa famiy avèk Céline. D. Lusulia, mintenan sa famiy i abit su la Passerelle, mé nou koné pa tro, apré mon frèr té mor, sé dir nou frékant toujours mé... in pe zanfan i abit St PHILIPPE, in pe la Passerelle</p>	<p>Joseph avec une fille de Grand-Galet, elle porte D. mais elle n'est pas de la famille de Céline. D. Lusulia, maintenant sa famille habite à la Passerelle, mais on ne se connaît pas trop, après la mort de mon frère, c'est-à-dire qu'on se fréquentait toujours, mais... Quelques enfants habitent à Saint-Philippe, un peu à La passerelle.</p>
<p>AUGUSTA, lé maryé avèk Célien H., té la frèr Benoit H., sé deux frèr la maryé avèk 2 ser.</p>	<p>Augusta est mariée avec Célien H. c'est le frère de Benoit H. ce sont 2 frères qui se sont mariés avec 2 sœurs.</p>
<p>CHRISTOPHE lé maryé avèk in fam isi Léa M.,</p>	<p>Christophe est marié avec une femme d'ici, Léa M.</p>
<p>SCHOLASTIE, maryé avèk G. Laurent, justeman té la papa de TI-COQ, lu navé 2 zan kan sa maman té mor ma ser, kan son papa té mor lu lavé 10 zan.</p>	<p>Scholastie est mariée avec G. Laurent, justemant c'est le papa de Ti-Coq, il avait 2 ans quand sa maman est morte, ma sœur, quand son papa est mort, il avait 10 ans.</p>
<p>SYLVESTRE lé avèk in fiy de Vincendo, Marceline G., mé té maryé avèk in fiy Grand-Coude avan, lu té vef o bou de 6 mwa de maryaj apré lu la remaryé avèk in fiy Vincendo, Vincendo chemin de quai mwa nana in bonpe de famiy laba du koté papa.</p>	<p>Sylvestre est avec une fille de Vincendo, Marceline G., mais il était marié avec une fille de Grand-Coude avant, il était veuf au bout de 6 mois de mariage après il s'est remarié avec une fille de Vincendo. A Vincendo, Chemin du Quai, j'ai beaucoup de famille là-bas du côté de papa</p>

NOE maryé avèk in kiy d'isi osi, Christiane M., zot lé séparé é èl abit la Passerelle.

ELISE lé maryé avèk Herman G. in garson Saint-Joseph.

M.HELENE, avèk in garson de Saint-Paul, Patrick E.,

JEAN-PAUL lé maryé avèk in fiy d'isi, avèk la ser de Michel justeman. Eliane, sé ta dir, Eliane sé ma bèlser et mwa sé la bèlser d'Eliane.

Sa té mon koté, du koté mon mari :

FERNANDA la maryé avèk Antoine G., in boug isi, la gany Anne-Marie, la fam Camille. Antoine i sort le gran-pèr David.

Na bokou de mond i di a mwa isi, tout lé famiy. La fam a koté i tonb ma kouzin é la kouzin MICHEL parseke le papa de MICHEL é zot papa té frèr, é zot maman avèk mon papa té frèr é ser.

IRENE la maryé avèk THERESE... le non de famiy mi koné pa tro, mi konésé la maman i apèl Angelina, inn fiy isi

THERESIEN lé maryé avèk in fiy isi Chantal, i tonb ma bèl-ser just an fas an lèr, la maman Fabiola, na 6 zanfan, é mon frèr Christophe lété maryé avèk sa maman dezièm maryaj, la u André é Chantal an premié maryaj, apè la u Huguette, Georges é Jean-Marie la pa u 6 zanfan la u 5, la maman de Chantal la u 5, sé Chantal la u 6.

Noé est marié avec une fille d'ici aussi, Christiane M. ils se sont séparés et elle habite à La Passerelle.

Elise est mariée avec Herman G., un garçon de Saint-Joseph.

M.Hélène avec un garçon de Saint-Paul, Patrick E.

Jean-Paul est marié une fille d'ici, avec la sœur de Michel justement. Eliane, c'est-à-dire que Eliane est ma belle-sœur et moi je suis la belle-sœur d'Eliane.

Ça c'est de mon côté, du côté de mon mari :

Fernanda est mariée avec Antoine G. un gars d'ici, ils ont eu Anne-Marie, la femme de Camille. Antoine est le grand-père de David. Il y a beaucoup de personnes qui me disent qu'ici on est tous de la même famille. La femme à côté est ma cousine et la cousine de Michel parce que le papa de Michel et leur papa était frère et leur maman et mon papa était frère et sœur.

Iréne est marié avec Thérèse... le nom de famille, je ne m'en souviens pas trop, je savais que la maman s'appelait Angelina, une fille d'ici.

Thérésien est marié avec une fille d'ici, Chantal, elle est ma belle-sœur juste en face plus haut, la maman de Fabiola, elle a 6 enfants, et mon frère Christophe était marié avec sa maman en deuxième mariage, elle a eu André et Chantal d'un premier mariage, après elle a eu Huguette, Georges et Jean-Marie, elle n'a pas eu 6 enfantsn elle en a eu 5, la maman de Chantal a eu 5, c'est Chantal qui en a eu 6.

Célien s'est marié avec une

CELIEN la maryé avèk unnn sertinn **CHRISTINE G.**, in fiy d'isi, mintenan lé sur Grand-Coude.

ELYDIE la maryé avèk **JULIUS R.**, in garson Saint-Joseph, la u 3 zanfan, Dany, Joselito, Baby.

ELIANE la maryé avèk mon frèr lété Jean-Paul, navé 2 zanfan Flora é Carinne, é sé la fam Florent, Flora lé marié avèl Florent é Carinne avèk in garson Saint-Joseph. E zot i abite an ba, Eliane i abite Vincenzo é Jean-Paul lé mor, é Eliane la reprim in dezièm maryaj aprè avèk in Stephane H.

GHISLAIN té maryé avèk in fiy d'isi, **REReine-Marie M.**, i abit just an fas mwa la osi, i tonb la famiy M. Reine-Marie é René, é le marmay ou sa vvar dèryèr laba Charles-Henri, bin sa fam sé le ti zanfan René M., la maman de Catherine sé la Fiy René M., é René té maryé avèk Alfreda R.

IRISE lé maryé avèk in garson isi an o, Michel F.

Lé famiy isi la tèleman maryé ant famiy, ke mèm si ou demand pa lé zèsplyasyon ou retrouv pu a ou, lé tèleman maryé ant famiy.

Mé paran té Alexandre L., é maman té D. Florida, é mé gran-paran du koté de maman i apelé D. Etienne é Anastasie, mé mi koné pu koman, é koté papa té Jean-Baptiste é Augustine. Mé lé non mi koné pu, ma mèr la di devan nou mé mi souvyin pu. E mé paran lé né, lu an 1913 mi pans, é ma mèr, bin wi, èl lé né dan la mèm ané alor èl la ganyé 86 an sèt ané. Mé avan lé jan i fezé dé zèrer, nana 3 an nou la dékouvèr ma maman lé né an 1913 é lé déklaré en 1915. Mwa la pu konèt parseki falé in fich familial pou

certaine **Christine G.** une fille d'ici, maintenant elle est sur Grand-Coude.

Elydie est mariée avec **Julius R.** un garçon de Saint-Joseph, elle a eu 3 enfants, Dany, Joselito, Baby.

Eliane est mariée avec mon frère Jean-Paul, elle avait 2 enfants, Flora et Carinne, et c'est la femme de Florent, Flora est mariée avec Florent et Carinne avec un garçon de Saint-Joseph. Et ils habitent en bas, Eliane habite à Vincenzo et Jean-Paul est mort et Eliane s'est remarié après avec Stéphane H.

Ghislain est marié avec une fille d'ici, **Reine-Marie M.** elle habite juste en face de moi aussi, elle est de la famille de M. Reine-Marie et René et l'enfant que vous allez voir là-bas derrière Charles-henri, et bien sa femme est la petite-enfant de René M. la maman de Catherine est la fille de René M. et René était marié avec Alfreda R.

Irise est mariée avec un garçon d'ici en haut, Michel F.

Les familles ici sont tellement mariées entre famille, que si vous ne demandez pas les explications, vous ne vous y retrouvez pas, c'est tellement marié entre familles.

Mes parents étaient Alexandre L. et maman D. Florida et mes grands-parents du côté de maman s'appelaient D. Etienne et Anastasie, mais je ne sais plus comment et du côté de papa c'était Jean-Baptiste et Augustine. Mais les noms je ne les connais plus, ma mère l'a dit devant nous, mais je ne m'en souviens plus. Et mes parents sont nés, lui en 1913 je pense et ma mère et bien oui, elle est née la même année alors elle a eu 86 an cette année. Mais avant les gens faisaient des erreurs, il y a 3 ans on a découvert que ma maman était née en 1913 et elle est déclarée en 1915. J'ai pu le savoir parce qu'il fallait une fiche

èl. Avèk sa èl la pèrd 3 an de salarié, é kom zot i konésé pa lir, zot i savé, zot la pa vu sa dan le livré. Kan èl navé 1 an té kom si èl existé pankor.

Pou Michel, sé paran té B. Eva é Fortuné H. Bann DENIS M., CLOVIS M. su Saint-Joseph i tonb famiy, la maman de Michel é banna sé de frèr é ser. Du koté de Michel, du koté de sa maman, nana dé famiy byin ézé, byin plasé.

REINE-MARIE é la maman de KAKINE anfin sé INGRID la fam Charles-Henri, mé nou apèl a èl KAKINE, sé 2 ser é zot papa sé RENE M.

FLORENT sa maman sé REINE-MARIE M. FLORENT la maryé avèk sa kouzin.

An fas, sé ma bèl-ser, just a koté sé GHISLAIN sé mon bo-frèr, an ba sé ban FLORENT é FLORA, just a koté sé ma kouzin, a koté sé DAVID, just a koté DAVID sé la famiy camille sé la niès mon mari, in pe plus an o sé la niès MICHEL osi. Sé dé grand famiy, tout i krwaz, mé na in pe lé pa paran.

Bann Ruffin, la maman Jessy é la fam Ruffin sé 2 ser, Jessy i tonb la famiy par an ba, Charles-Henri é Jessy sé de kouzin. La maman de Jessy sé la ser de Léo, la ser de Augusta le papa de Charles-Henri.

Maman i konésé kelkun avan ke kan le boug la mor, sa fam navé 2 zanfan, le frèr la maryé avèk la bèl-ser. Té kom sa dan la Bible. Mi trouv lé dégelas mwa. Mon bo-frèr mi èstim kom in parti la famiy, ou éprouv pa de

familiale pour elle. avec ça elle a perdu 3 ans de pension et comme ils ne savaient pas lire, ils ne le savaient pas, ils n'ont pas vu ça dans le livret. Quand elle avait un an, c'était comme si elle n'existait pas encore.

Pour Michel, ses parents était B. Eva et Fortuné H. Denis M., Clovis M. sur Saint-Joseph c'est de la famille de la maman de Michel et ils sont frères et sœurs. Du côté de Michel, du côté de sa maman, il y a des familles bien aisées bien placées.

Reine-Marie et la maman de kakine, enfin c'est Ingrid, la femme de Charles-Henri, mais on l'appelle Kakine, ce sont 2 sœurs et leur papa c'est René M.

Florent, sa maman c'est Reine-Marie M. Florent est marié avec sa cousine.

En face, c'est ma belle-sœur, juste à côté c'est Ghislain, c'est mon beau-frère, plus bas, c'est Florent et Flora, juste à côté c'est ma cousine, à côté c'est David, juste à côté de David c'est la famille de Camille, c'est la nièce de mon mari, un peu plus haut, c'est la nièce de Michel aussi. Ce sont des grandes familles, tous se croisent, mais il y en a quelques-uns qui ne sont pas parents.

Ruffin, la maman de Jessy et la femme de Ruffin ce sont 2 sœurs, Jessy a de la famille plus bas, Charles-Henri et Jessy sont cousins. La maman de Jessy est la sœur de Léo, la sœur de Augusta la papa de Charles-Henri.

Maman connaissait quelqu'un, avant que le gars ne meure, sa femme avait 2 enfants, le frère c'est marié avec la belle-sœur. C'était comme ça dans la Bible. Je trouve ça dégueulasse moi. Mon beau-frère, je l'estime comme une

santiman de lamour insi de suit, ou mari avèk kelkul par amour, pou mwin lé tro proch, na dé zinkonvényan, é dé zavantaj.

Maman la marié avèk son kouzin, puiske Anastasie é Jean-Baptiste té frèr é ser. E son papa té sort Grand-Coude.

Le frèr de Charles-Henri lé maryé avèk lé zanfàn ma kouzinn é le kouzin de Michel. Sé la famiy H. EDVIN Michel, i tonb just a koté bann d'Augustave. Son papa i tonb mon vré kouzin é sed Michel osi, puiske papa é avèk zot maman té frèr é ser. Mi eksplik pa ou, Si nou kont lé kouzin, lé kouzinn, é lé zanfàn de tou sa, i fé plu de la mwatyé du vilaj, si lé pa lé 3/4.

partie de la famille, on éprouve pas de sentiments d'amour ainsi de suite, on se marie avec quelqu'un par amour, pour moi, c'est trop proche, il y a des inconvéniens et des avantages.

Maman s'est mariée avec son cousin puisque Anastasie et Jean-Baptiste étaient frère et sœur. Et son papa venait de Grand-Coude.

Le frère de Charles-Henri est marié avec les enfants de ma cousine et le cousin de Michel. C'est la famille de H. Edvin Michel, ils sont juste à côté d'Augustave. Son papa est mon vrai cousin et celui de Michel aussi, puisque papa et leur maman étaient frère et sœur. Je ne vous explique pas, si on compte les enfants de tout ceux-là, ça fait plus de la moitié du village, si ce n'est pas les 3/4

La perception des distances.

La perception des distances. L'incidence de la géographie.

Qu'appelle-t-on une distance ?

C'est l'intervalle entre deux points, la longueur entre des lieux. Cependant, la psychologie et l'anthropologie ont montré que comme toute perception, cette notion était individuelle et subjective.

La distance implique l'espace, or *« toute société imprime sa marque sur son espace, et, en retour, l'espace apparaît comme un mode de manifestation ou d'expression de la société. »*¹

L'espace modèle l'individu, autant que ce dernier peut modeler et changer l'espace qui l'entoure. Ainsi, les représentations, les liens sociaux, peuvent avoir une relation avec l'espace dans lequel vit l'individu.

A partir des observations et des entretiens que j'ai pu avoir avec des habitants de Grand-Galet et Ravine-Ango, deux villages du sud de l'île de la Réunion, j'ai pu me rendre compte qu'il existait une différence de perception des distances entre ces localités.

Distance.

Un des premiers chercheurs qui à avoir travaillé sur la notion de proxémie a été Edward Twitcher HALL. Dans *La dimension cachée*², cet anthropologue a étudié les différentes façons dont l'homme perçoit les distances. Il n'existe pas un seul espace autour de l'homme, mais plusieurs. En fonction des organes de sens, il y a :

Espace	Sens
Espace visuel	Vision
Espace olfactif	Odorat
Espace auditif	Ouïe
Espace thermique	Toucher
Espace tactile	Toucher

En plus des sens privilégiés comme la vue ou l'ouïe, la somesthésie permet une perception individuelle et sociale de l'espace ; social car en fonction des

sociétés, la gêne due à la proximité d'une personne peut varier en fonction de la distance de celle-ci.

Ainsi E.T. HALL a dû mettre en évidence dans la société américaine des années 60, 4 types de distances sociales :

- 1) La distance intime,
- 2) La distance personnelle,
- 3) La distance sociale,
- 4) La distance publique.

Pour expliquer cette classification, E.T. HALL écrit :

«L'hypothèse qui sous-tend le système de classification proxémique est la suivante : la conduite que nous nommons territorialité appartient à la nature des animaux et en particulier de l'homme. Dans ce comportement, homme et animal se servent de leurs sens pour différencier les distances et les espaces. La distance choisie dépend des rapports interindividuels, des sentiments et activités des individus concernés. Notre système de classification quadripartite résulte d'observations pratiquées à la fois sur l'homme et l'animal. Les oiseaux et les singes possèdent tout comme l'homme des distances intime, personnelle et sociale.»³

Cette approche de la distance personnelle permet de comprendre la difficulté que peut représenter l'étude de la distance et de l'espace, car comme le dit Fischer *« Il n'existe pas d'effet en soi de l'espace sur l'individu. L'effet est dans la représentation car c'est elle qui produit le sens de l'effet.»⁴*

Ainsi, étudier l'espace ou la distance pour l'anthropologue revient plus exactement à étudier les représentations de ces derniers.

Représentation.

Nous appelons représentation l'image qu'un individu, un groupe ou une société a d'un événement ou un concept. La représentation permet à l'individu

«d'agir sur le monde et autrui, d'où un ajustement pratique du sujet à son environnement.»⁵

Ainsi, la représentation de l'espace permet à l'individu de mieux l'appréhender, d'en faire un allié plutôt qu'un ennemi, surtout lorsque l'objet de la représentation peut être menaçant ou inquiétant.

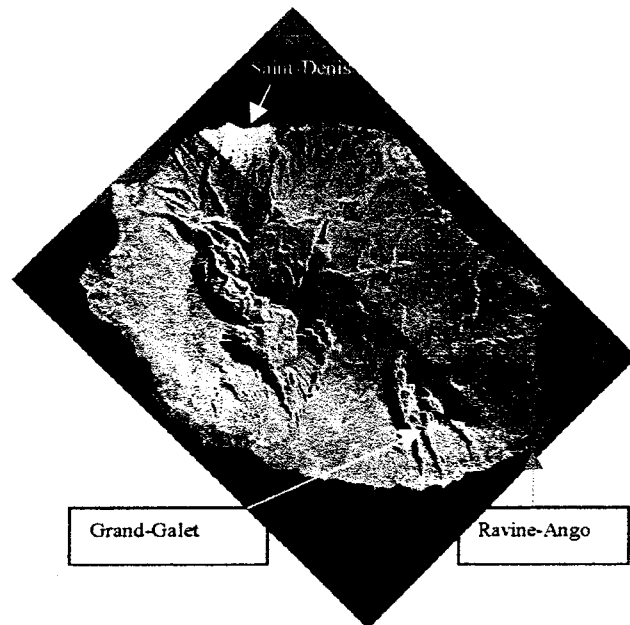
Pour l'anthropologie cognitive, «la culture est l'ensemble des représentations que doit posséder un individu pour penser agir en tant que membre d'une communauté»⁶. Or, il y a un sentiment d'appartenance à une communauté à Grand-Galet, dans le sens où il s'agit «d'une unité sociale restreinte ayant vécu (jusque dans les années 60) en économie partiellement fermée sur un territoire dont elle a tiré l'essentiel de sa subsistance.»⁷ Ravine-Ango pour sa part, ne répond pas à ce critère, les habitants disent appartenir à la commune, mais ne se situe pas comme étant de Ravine-Ango précisément.

Nous pouvons maintenant présenter plus en détail Grand-Galet et Ravine-Ango.

Grand-Galet.

Situé au fond de la ravine Langevin sur une îlette surplombant la cascade Grand-Galet, Grand-Galet n'est qu'à 10 km en voiture de

la route nationale.

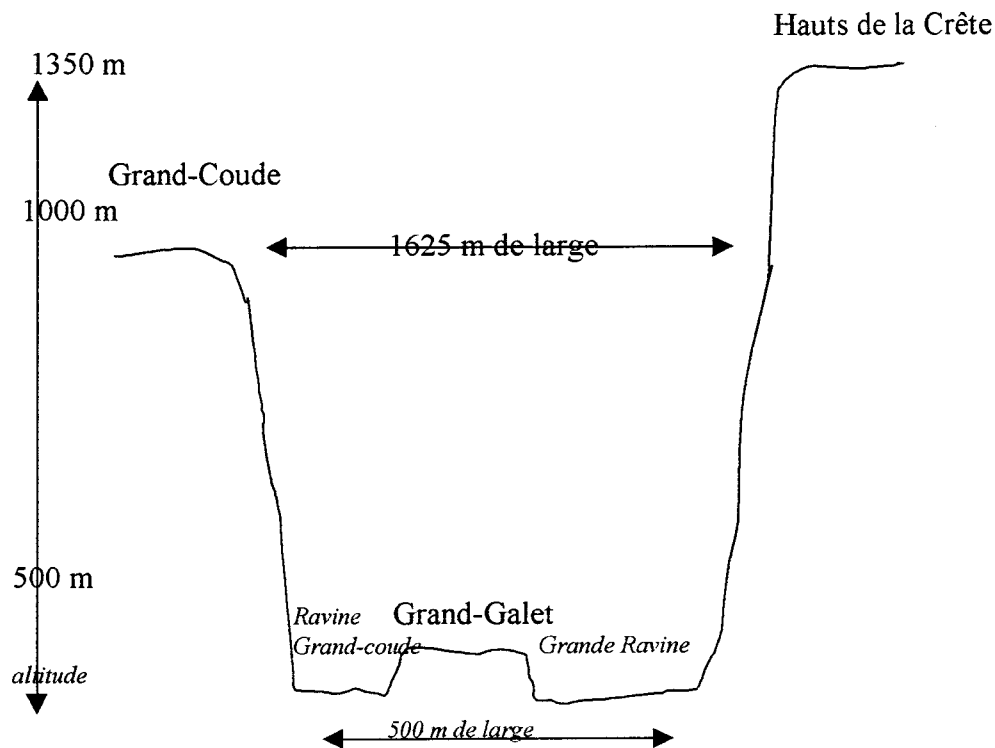


Cependant ce n'est qu'en 1969 qu'un chemin de terre permis d'y accéder en dehors du sentier qu'utilisaient les habitants jusque-là.

Malgré cela, ce hameau reste perdu pour bon nombre de réunionnais qui ne savent ni y aller, ni le situer.

Encaissée entre les parois de la Crête et Grand-Coude à une hauteur allant de 453 à 560 mètres, ce hameau est traversé par une route qui s'arrête avant les dernières maisons.

Au niveau géologique, Grand-Galet est dans le lit d'une ravine. Un rapport récent, classe ce lieu comme très dangereux du fait des inondations de la rivière (lors du cyclone Firinga en 1989, la rivière qui avait débordé, coulait dans le hameau), mais aussi des glissements de terrain éventuels du fait de la structure de son sol et de la proximité du volcan.

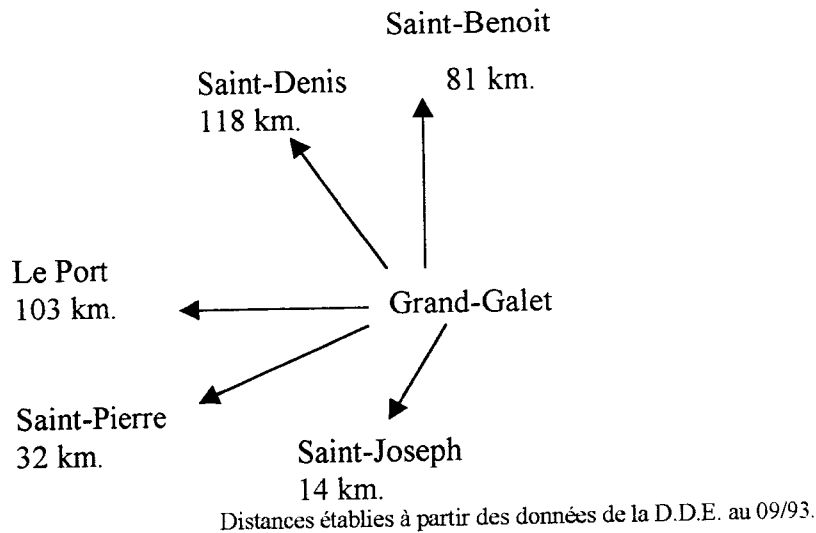


Coupe approximative de Grand-Galet.

Ainsi, ce n'est pas être péjoratif que dire que Grand-Galet est perdu dans les hauts de Langevin.

Toutes ces données ont fait que les habitants ont gardé des représentations que l'on ne retrouve pas ailleurs ou avec beaucoup moins de force (l'attachement à la terre, la famille, et un fonctionnement clanique).

Distances de Grand-Galet aux principales villes de la Réunion.



Il n'y a qu'une seule route accéder à Grand-Galet. Cependant à pied, on peut y venir de Grand-Coude, La Crête, la Plaine des Sables et la vallée de Langevin.

Jusqu'à l'ouverture de la route, les habitants se rendaient à pied dans ces différents endroits pour y travailler.

La perception de Grand-Galet est différente pour celui qui y vit et celui qui n'est que de passage. Ce dernier remarquera avant tout l'encaissement, alors que les habitants verront en priorité le village dans sa dimension géographique et la difficulté d'y accéder.

Ravine-Ango.

Cette localité est située plus au sud de l'île dans la commune de Saint-Philippe.

Plus encore que Saint-Joseph, la commune où se situe Grand-Galet, cette région est pauvre au niveau économique. De plus, la constitution du sol de Ravine-Ango, entraîne des problèmes de réserve d'eau (cette dernière s'infiltrant dans le sol, dès qu'elle le touche) dus à sa composition volcanique relativement récente.

En 1986, cette région fit la une des journaux, avec l'éruption hors enclos du Piton de la Fournaise. Si la lave coula vers Takamaka, c'est toute la région par mesure de sécurité qui fut évacuée, montrant ainsi le danger permanent que pouvait présenter la présence du volcan. Cet événement permit à la région de développer son "coté sauvage" et ainsi d'accroître son potentiel touristique.

La route, qui était plus un chemin de terre, fut goudronnée dans les années 1960, et permit ainsi un réel désenclavement de toute cette région sud. Si les liaisons furent facilitées avec Saint-Pierre, il n'en demeura pas moins que cette région fut isolée et considérée comme difficile d'accès, par la majorité des habitants de l'île.

Etant moins isolée que Grand-Galet, la population de Ravine Ango a plus de facilité à se déplacer. Si de nombreuses personnes originaires de cette région vivent actuellement jusqu'à Saint-Denis, il en est de même pour des personnes travaillant dans le Sud et venus s'installer dans cette région.

Ravine Ango se trouve sur les pentes du Piton de la Fournaise en bordure de mer entre 30 et 50 mètres d'altitude.

Au niveau des habitations, elles se trouvent pour la majorité le long de la RN1, sur une longueur de 1250 mètres, mais peu étendue en largeur.

Si ces distances physiques ont leur importance pour situer Grand-Galet et Ravine-Ango, il est plus intéressant de regarder la représentation des distances des personnes qui y vivent. Pour cela, je me baserai sur l'approche de HALL et de la proxémie. A travers les observations que je peux faire lorsque je suis sur ces terrains et les entretiens, que j'ai eus avec les habitants de ces localités, j'ai pu définir les différents types de distances que l'on peut observer. Ces deux méthodes de recueil de données s'inscrivent dans une approche ethnographique dans le sens où :

- 1) Les observations sont faites en contact direct avec la population dans sa vie journalière. L'observateur participe au vécu des habitants et de ce fait le partage, ce qui permet une approche plus réelle du vécu des personnes.
- 2) Les entretiens sont semi-directifs répétés sur 5 ou 6 fois selon la technique du récit de vie, ce qui implique une part de fabulation ou de construction minimale par rapport à la réalité.⁸ La multiplicité des réflexions recueillies permet ainsi, un croisement entre les dires des différentes personnes.

Nous pouvons classer les distances en 5 types :

- 1) intimes
- 2) domestiques
- 3) familiale
- 4) de la localité
- 5) extérieures.

1) Les distances intimes.

Je dénomme ainsi les distances que la personne est appelée à avoir en tant qu'individu. Elles regroupent toutes les distances que E.T. HALL a étudiées, et sont plus le fait de ressentis personnels et culturels. Elles reposent sur une éducation parentale, scolaire et sociale (dans ce dernier terme j'inclus les médias, les relations extra-familiale, etc.) Ces dernières relèvent plus de perceptions individuelles dans leur analyse et leur regroupement. Il peut y avoir une certaine homogénéité au sein d'une société de ce type de distance. A Grand-Galet, Ravine-Ango ou en centre ville, la distance intime est sensiblement la même aujourd'hui compte tenu des échanges existants et de la culture commune. Cette distance évolue en fonction du degré d'intimité que l'on partage avec la personne que l'on a en face de soi, ce qui est en lien direct avec la seconde distance.

2) Les distances domestiques.

Ces distances sont liées au foyer, à la maison et sa cour. Elles se limitent aux murs de clôture des cours ou à la limite avec le voisinage. *«A la base du confort moral et physique repose chez l'homme la perception tout animale du périmètre de sécurité, du refuge clos ou des rythmes socialisants »*⁹ Cette distance est donc sujette à la dimension de la propriété. Si l'on peut établir des distances réelles d'une maison, et de sa cour, dire qu'elle fait 10 mètres d'habitation et 20 mètres de terrain au total par exemple, ces distances ne sont pas une spécificité de ces localités, car nous pouvons retrouver les mêmes types de distances dans tous les milieux avec plus ou moins de ressemblance. Si la première distance est intime, et correspond plus à l'individu, celle-ci aborde le côté social des personnes qui habitent le foyer. Cette distance est sous la responsabilité de chacun. Elle doit être respectée dans sa tenue, son aspect, tout comme on tient compte de son aspect corporel.

Ces distances sont plus petites au centre du village de Grand-Galet, tandis qu'aux extrémités, les constructions ont gagné sur les terres anciennement agricoles, ce qui entraîne plus d'espace, mais moins de terres cultivées, moins d'agriculteurs, d'où un changement de la structure sociale du village.

A Ravine-Ango, ces distances sont relativement grandes, car elles sont proportionnelles aux cours des maisons. Il faut cependant noter que dans le nouveau lotissement qui vient d'être construit ces distances sont réduites, du fait des dimensions imposées par le constructeur aux locataires.

Cette distance est la limite entre l'extérieur de la maison et celle-ci. On n'y rentre qu'invité par les propriétaires. C'est le prolongement de la sphère intime, mais qui peut être montrée. Elle permet à l'étranger à la maison de respecter l'intimité du foyer. La maison proprement dite n'est jamais à proximité de la limite de cette distance, elle est toujours à minimum 3 mètres, voir plus de la limite où l'étranger doit demander l'autorisation d'entrer.

L'étranger s'arrête au portail, alors que la personne connue viendra jusqu'à la porte de la maison.

*«Le comportement idéal consiste à ne pas trop s'approcher du groupe familial avant d'avoir été vu ou entendu par les hôtes. Le respect de l'intimité peut même aller jusqu'à ce que le visiteur s'en retourne sans entrer s'il voit qu'il va déranger. »*¹⁰

La cour correspond au prolongement de l'intimité de la maison, c'est le passage entre l'intime du foyer et le social du dehors. On ne sort pas dans la cour comme on est habillé dans la maison, si cela peut arriver parfois, cela se fait rapidement, mais en aucune façon on ne sort hors de la cour. Cette relation sociale peut être mise en parallèle avec la classification sociale des pièces de la maison. La réception d'une personne dans la cuisine est vécue comme l'acceptation de son entrée dans l'intimité de la famille. Si j'ai pu observer ce fait, il a également été noté par Ghasarian et Cambefort (1988).

3) La distance familiale.

Cette distance est spécifique à Grand-Galet. Par là, j'entends la distance qu'occupe une famille élargie au sien du village. De part leur système de résidence patrilocal, les familles se sont retrouvées regroupées dans les mêmes secteurs formant ainsi des clans.

Un homme à son mariage construit une maison sur un terrain que lui a donné son père qui le tenait lui-même de ses parents ou qu'il avait acheté. Sa femme vient habiter chez lui, mettant ainsi en place un système de résidence patrilocale. A partir de ce système de résidence, les familles se sont regroupées, et on peut remarquer à Grand-Galet des regroupements de familles en secteurs, la famille HOAREAU, la famille K'BIDY, la famille GRONDIN, etc. Ce positionnement familial induit une matrice sociale car les personnes fréquentent en priorité les membres de leur famille. On peut donc supposer qu'il existe là une distance (inconsciente peut-être) où les relations sociales sont plus importantes et plus fortes qu'avec le reste de la population du village. D'ailleurs le terme de "BANN" est synonyme de famille élargie dans le discours des personnes, on parle *des «bann HOAREAU côté papa »* pour parler de la famille élargie du côté du père dont on ne connaît pas forcément le lien précis de parenté. Cette distance rappelle un peu la conception du clan dans son aspect géographique. Ce dernier correspond à une famille élargie dont on ne connaît pas avec précision le lien avec un ancêtre commun, mais tous habitent dans le même endroit, avec des relations privilégiées au niveau des membres. Ainsi madame H. entretient des relations privilégiées avec sa belle-sœur, tandis que monsieur G.

souffre d'être en conflit avec sa famille (qui est voisine proche) bien qu'il ait des relations avec des personnes plus éloignées.

De plus, du fait de l'exiguïté de l'îlette, « *les clans* » sont relativement proches les uns des autres, alors que d'habitude ceux-ci sont éloignés géographiquement.

4) La distance du village.

Comme nous avons pu le voir dans la présentation, les habitants de Grand-Galet peuvent répondre à la définition d'une communauté. Cette communauté est très soudée en raison des liens de parenté avec les autres membres du village.

Ce sentiment d'appartenance a évolué depuis la fin des années 60, où l'arrivée de la route à Grand-Galet a amené des changements dans les relations sociales entre les familles. Même si la majorité des habitants est toujours originaire de Grand-Galet, il y a aujourd'hui un certain nombre de personnes qui sont venues s'installer sur cette îlette pour y partager le calme, la tranquillité par rapport à la ville, mais également pour des raisons économiques (le prix du terrain moins cher qu'ailleurs).

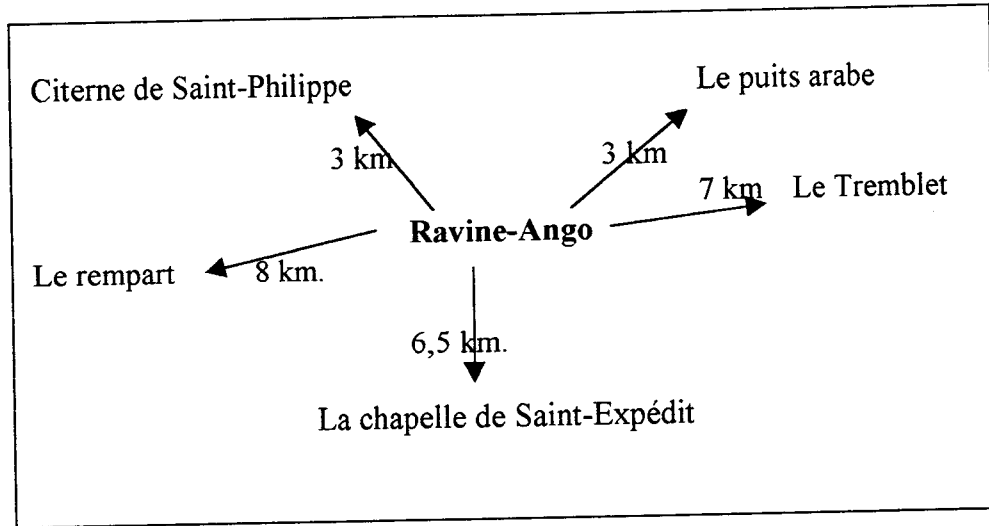
Malgré ces bouleversements, il existe un sentiment d'appartenance au village. Même si l'on ne connaît plus le nom de tous les habitants, on les connaît de vue, et l'étranger est très vite repéré.

Ainsi cette quatrième distance se situe déjà à un niveau moins individuel et plus groupal que les précédentes.

L'aspect géographique du village facilite l'établissement de cette distance. En effet, les voies d'accès longent la rivière et les remparts et le village est disposé tout au long de cette voie, avec parfois quelques rares chemins qui permettent d'avancer perpendiculaire à la route, mais jamais à plus de 3 maisons. D'ailleurs il faut noter que dans ce dernier cas, ces maisons sont parmi les plus récentes. Le fait d'avoir les maisons le long de la route, implique une connaissance des mouvements des personnes, des visites. Comme tout petit village, les « ladi-lafé¹¹ » sont à prendre en compte pour tout travail social. De plus lorsque j'ai demandé à des enfants de me

dessiner Grand-Galet, ils l'ont fait à partir de la route, montrant l'importance de celle-ci.¹

A Ravine-Ango, cette distance géographique ne se limite pas à celle du village long d'un kilomètre, mais plus à celle qu'un homme peut parcourir à pied pour aller travailler.



5) Extérieur.

Cette dernière distance est celle qui n'est plus en relation directe avec les localités, puisqu'elle concerne «le Bas» pour Grand-Galet et "plus loin que Saint-Philippe pour Ravine-Ango. Elle était faible pour Grand-Galet jusqu'à la fin des années 60, puisque les relations avec tous ce qui n'était pas de l'îlette, étaient peu développées. Aujourd'hui cette distance, puisque les déplacements ne se font plus à pied, dépend des moyens de locomotion, et donc revêt un aspect économique. Il n'y a pas de transport en commun desservant le village, et une «course» en taxi coûte 200 F pour Saint-Joseph (Aller-Retour).

L'appropriation de cette distance est relative à la facilité et au nombre de trajets que la personne peut effectuer. Ainsi, les jeunes collégiens ou lycéens qui sont scolarisés sur la côte font moins la différence entre Grand-Galet et «l'extérieur» que les jeunes qui sont scolarisés au village même ou ceux qui d'une génération plus vieille sont peu sortis de l'îlette étant jeunes.

¹ Huguet, G., Les représentations de la paternité à Grand-Galet, D.E.A. d'anthropologie, Université de la Réunion, 1999.

A Ravine-Ango, cette distance s'étend à toute la Réunion. Certains habitants ont travaillé à 50 km de la localité et ont amené leur moteur de barque en réparation à Saint-Denis à 150 km. De plus, la route nationale permettant des trajets relativement faciles, plusieurs personnes sont venues s'installer dans cette localité tout en continuant à travailler à 30, voire 50 kilomètres.

On peut difficilement parler de distance sans évoquer le temps.

Nous pouvons considérer qu'il y a deux temps dans l'histoire de Grand-Galet et Ravine-Ango, les deux étant séparés par l'arrivée de la route ou sa mise en asphalté. Avant, les déplacements se faisaient à pied, donc à un temps de marche «humain» et depuis, ils se font en véhicule, donc plus vite, raccourcissant ainsi la durée des déplacements. Ces temps, chronologique et diachronique ont comme moment charnière l'arrivée de la route au village pour Grand-Galet et sa mise en bitume pour Ravine-Ango.

Tout comme pour sa géographie qui n'est pas vécue comme oppressante par les habitants mais par non-résidents, les distances à Grand-Galet ne sont pas vécues de la même façon par la personne y vivant et la personne de passage. De plus, au travers des entretiens que j'ai pu faire, il semble que la **distance domestique** primait auparavant, du fait du fonctionnement économique (économie de subsistance). Par la suite, les changements intervenus dans la vie des individus (perte de travail) ont amené à amener une importance plus grande à la **distance familiale et village** avec une ouverture sur l'entraide, et un rapprochement des individus. Aujourd'hui, du fait de la scolarisation des jeunes au collège et au lycée et de l'obligation d'aller travailler ailleurs qu'à Grand-Galet, la **distance extérieure** prend de l'importance vis-à-vis des autres. Les personnes veulent sortir de Grand-Galet, même si elles ne renoncent pas à l'attachement à cet endroit.

La spécificité de Grand-Galet par rapport à la distance, à l'espace, n'est pas tant dans un fait particulier, mais dans la juxtaposition des différentes distances. En effet, chaque distance peut se retrouver dans d'autres lieux, avec plus ou moins de fréquence ou d'importance. Cependant la situation géographique de l'îlette de Grand-

Galet permet sur une aire relativement peu étendue, la coïncidence des différentes distances qui ont pu être évoquées.

A Ravine Ango, les distances semblent être les mêmes que dans les autres lieux de l'île aujourd'hui. Il n'y a pas de spécificité comme cela peut être le cas à Grand-Galet. Cependant, à travers les entretiens des personnes les plus âgées, nous pouvons nous rendre compte que **la distance domestique** et **la distance du village** étaient plus importantes auparavant. **La distance domestique** impliquait une entraide, due aux difficultés que pouvaient connaître les habitants. **La distance du village** correspondait aux marges physiques à l'intérieur desquelles les personnes se déplaçaient pour travailler et étaient déjà plus grande qu'à Grand-Galet. **La distance extérieure**, était quant à elles, importantes bien avant l'arrivée de la route asphaltée, car les pêcheurs allaient vendre leur pêche à Saint-Pierre à 30 km, voire plus loin.

Ces deux localités ont connu un passé identique, mais avec un décalage du à leur position géographique. L'évolution que connaît actuellement Grand-Galet, semble déjà avoir été vécu par Ravine-Ango il y a 3 décennies à peu près. Si cette évolution peut être importante dans le rapport des localités vis-à-vis de l'extérieur, elle n'explique pas la différence des représentations des distances propre à chaque lieu. La géographie physique est alors le seul critère de différence. Grand-Galet se trouve entre deux parois d'une hauteur minimale de 500 mètres, alors que Ravine-Ango est situé en bordure de mer, donc avec une ouverture beaucoup plus importante. L'impression d'écrasement due aux falaises, que peut ressentir la personne de passage à Grand-Galet, a certainement amené les habitants à se tourner sur un fonctionnement où la famille et la sphère intime et domestique se devaient être rassurantes par rapport à cette géographie oppressante. De plus, les limites physiques de l'îlette étant relativement petites, il y a eu, et il y a encore, une juxtaposition des différentes distances et une importance des distances les plus petites, contrairement à Ravine-Ango où les distances les plus importantes sont les plus utilisées.

En fonction de chaque lieu nous pourrions trouver chacune des distances mais avec une intensité différente. Ainsi en centre ville souvent la distance familiale est très grande du fait des longues distances pouvant séparer les membres d'une même

famille, dans un immeuble, les distances domestiques sont réduites par rapport aux quartiers résidentiels ou aux secteurs agricoles.

Si E.T. Hall a pu mettre en évidence la notion de proxémie et les différentes distances s'y attachant, cette étude, faite dans deux lieux géographiques différents et peuplés de population ayant les mêmes caractéristiques historiques et sociales, a pu mettre en avant l'importance de la géographie sur le développement de la représentation de l'espace. Les distances élaborées par E.T. Hall, montrent le lien existant entre la culture dans laquelle évolue une personne et les représentations que celle-ci se fera de son intimité, ses rapports à l'autre, son intégrité. En complément de l'approche de E.T. Hall, cette étude permet de mettre en avant l'importance du lieu géographique sur le développement des représentations et son évolution en fonction des variables culturelles et géographiques. Dans son approche E.T. Hall, a privilégié l'aspect culturel et son incidence sur la perception individuelle, même si cette dernière est liée à la culture. Cette étude, permet de mettre en évidence l'implication spatiale dans le développement des mêmes représentations, mais à un niveau communautaire. A cause du changement intervenu dans leur environnement physique, les représentations se situant dans la région périphérique pour reprendre le terme de Abric (1994)¹², ont évolué afin de s'adapter aux nouvelles données de leur paysage et des possibilités s'offrant à eux. Si Ravine-Ango a eu des contacts avec le reste de l'île plus tôt que Grand-Galet, les changements que cela a entraînés, sont relativement récents (une trentaine d'années au plus) dans les deux cas. Cette évolution qui continue : migrations des habitants, augmentations des échanges avec le reste de l'île, changement de la structure sociale et économique, etc., est très rapide et amène encore des répercussions sur le fonctionnement social de ces deux lieux. Aussi serait-il intéressant de voir leur évolution au cours des années à venir. La géographie gardera-t-elle toujours une importance ou pas, ce qui pourrait hiérarchiser les apports extérieurs dans la construction d'une représentation de l'espace.

¹ Pierre Bonte et Michel Izard, *Dictionnaire de l'Ethnologie et de l'Anthropologie*. (Paris : PUF, 1991) 235.

² Edward Twitcher Hall, *La dimension cachée*, (Paris : Seuil, Points essais, 1971)

³ *ibid.* p. 158.

⁴ In *Espace, Jeux et Enjeux*, ouvrage coordonné par François Auriac et Raymond Brunet. (Paris : Fayard, 1986) 106.

⁵ Denise Jodelet, *Les représentations sociales*, (Paris : PUF, 1994) 45.

⁶ Pierre Bonte et Michel Izard, p. 158.

⁷ *Ibid.*, p. 166.

⁸ Daniel Bertaux, *Les récits de vie*, (Paris : Nathan, 1997), coll. 128.

⁹ André Leroi-Gourhan, *Le geste et la parole*, Tome 2, La mémoire et les rythmes. (Paris : Albin Michel, 1964) 139.

¹⁰ Christian Ghasarian, et Jean-Pierre Cambefort. *Rôles et enjeux, Approches d'anthropologie Généralisée*, Département d'Anthropologie de l'Université de la Réunion, 1988, p. 8.

¹¹ Les potins.

¹² Jean-Claude Albric, *Pratiques sociales, représentations sociales*, (Paris, PUF, 1994).

Bibliographie.

Bé Cabot, approche ethnologique d'un éco-système. (1980). Saint-Denis : Centre Universitaire de la Réunion.

Le monde rural à la Réunion. (1996). L'Harmattan : Paris.

Auriac, F. & Brunet, R. (1986). *Espaces, jeux et enjeux.* Paris : Fayard.

Bonte, P. & Izard, M. (1991). *Dictionnaire de l'Ethnologie et de l'Anthropologie.* Paris : PUF.

Bourquin, A. (1994). *Les petits-blancs de l'île de la Réunion.* Thèse de doctorat (Nouvelle thèse) : Université de Lyon.

Cazals-Ferré, M-P & Rossi, P. (1998). *Eléments de psychologie sociale.* Paris : A. Colin.

Ciceri M.F. et al. (1977). *Introduction à l'analyse de l'espace.* Paris : Masson.

De Lannoy, J-D., Feyereisen, P. (1987 réédité 1997). *L'éthologie humaine.* Paris : PUF.

Di Méo, G. (1991). *L'homme, La société, L'espace.* Paris : Anthropos.

Ghasarian, C. & Cambefort, J.P. (1988). *Rôles et enjeux, approches d'anthropologie généralisée.* Saint-Denis : Département d'Anthropologie de l'Université de la Réunion.

Hall, E. T., (1979). *Au-delà de la culture.* Paris : Seuil.

Hall, E.T., (1971). *La dimension cachée.* Paris : Seuil.

Huguet, G. (1999). *Les représentations de la paternité à Grand-Galet.* Saint-Denis : Département d'Anthropologie, Université de la Réunion, Mémoire de D.E.A.

Jodelet, D. (1994). *Les représentations sociales.* Paris : PUF.

Moscovici, S. (1995). *Psychologie sociale.* Paris : PUF.

Paul-Levy et al. (1984). *Anthropologie de l'espace.* Centre G. Pompidou : Paris.

Poirier, J., Clapier-Valladon, S., Raybaut, P. (1983). *Les récits de vie, théorie et pratique*. Paris : PUF.

Salvador, J. (1999). *Méthodes de recherche en sciences sociohumaines*. Paris : PUF.

Salvan, P. (1994). *Saint-Joseph sous le second empire (1851-1870)*. Université de la Réunion

**Liste des régions d'origine
des primo-arrivants
d'Europe**

Liste des régions d'origine des primo-arrivants en Europe.

Alençon 61 Orne France
Argenteuil 95 France
Béthune 62 Pas-de-Calais France
Bordeaux 33 Gironde France
Boulogne 92 Haut-de-Seine France
Brest 29 Finistère France
Brix 50 Manche France
Calais 62 Pas-de-Calais France
Camberton 50 Manche France
Caudon 56 Morbihan France
Champdeniers 79 Deux-Sèvres France
Cherac 17 Charente-Maritime France
Dyé 85 Yonne France
Granville 50 Manche France
Iles Jersey Angleterre
Issy-les-Moulineaux 92 Hauts-de-Seine France
La Chapelle-sous-Brancion 71 Saône et Loire France
La Couture 27 Eure France
La Rochelle 33 Charente Maritime France
La Souterraine 21 Creuse France
La Suze sur Sarthe 71 Sarthe France
Laon 02 Aisne France
Leuilly 02 Aisne France
Loches 37 Indre et Loire France
Lyon 69 Rhone France
Marck 62 Pas de Calais
Marseille 13 Bouche du Rhone France
Molesne 21 Côte D'Or France
Moutier 21 Creuse France
Nantes 44 Loire Atlantique France
Nevers 58 Nièvre France
Nimes 30 Gard France
Ollioules 83 Var France
Ouessant 29 Finistère France
Pantin 93 Seine-Saint-Denis France
Paris 75 France
Port-Louis 56 Morbihan France
Quimperlé 29 Finistère France
Rennes 35 Ille et Villaine
Richebourg 52 Haute-Marne France
Roissy 93 France

Liste des régions d'origine des primo-arrivants en Europe.

Sables D'Olonne 85 Vendée France
Saint Malo 35 Ille et Villaine France
Saint-Denis D'Oléron 17 Charente-Maritime France
Saint-Franchy 58 Nièvre France
Saint-Laurent 24 Dordogne France
Saint-Léger 17 Charente-Maritime France
Saint-Martin en Ré 17 Charente-Maritime France
Saint-Mathurin Maine et Loire France
Saint-Pierre des Corps 45 Loire France
Scillé 79 Deux-Sèvres France
Semur en Auxois 29 Côtes D'Or France
Sézanne 51 Marne France
Tours 37 Indre et Loire France
Tréguier 22 Cote D'Armor France
Vaugirard 75 Paris France
Vaugneray 69 Rhône France
Zarbeling 57 Moselle France

Articles de journaux.

Article du 03/01/1998 du Journal de l'Ile de la Réunion.

LE JOURNAL A ÉCRIT CETTE RÉPONSE À RISQUE DE PÊCHER PAR LA BÉTONNÉ DE LA ROUTE D'ACCÈS DE GRAND GALET
 AU VILLAGE DE GRAND GALET

A Grand-Galet, la résistance active s'organise

Le paisible village de Grand-Galet, dans les hauts de la rivière Langevin, compte 120 familles condamnées à ne jamais devenir propriétaires car le site vient d'être subitement déclaré à risque. Se disant victime d'une machination, ils ont décidé de réagir en entretenant la route d'accès que la commune a délaissée pour, selon eux, «favoriser un sinistre durant la saison des pluies et justifier ainsi les mesures prises». Hier, trois cents bras ont bétonné la route.

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage, rappelle Roland Morel, président de l'ADPHVL (Association pour le développement des hauts de la vallée de Langevin), association qui a pris en main la défense des intérêts de la population de Grand-Galet. Mais, comme n'hésite plus à le dire une bonne partie des habitants, si le sentiment de spoliation que certains ressentent déjà venait à se généraliser, d'active, cette défense pourrait devenir offensive. «Nous sommes tous des gens attachés à notre terre, une terre que, pour la plupart d'entre nous, nous avons héritée de nos ancêtres qui se sont installés là au siècle dernier. Il est certain qu'on ne se laissera pas faire», précise Adrien, père de deux enfants auxquels il espère bien pouvoir un jour léguer ses biens. «Mais pour cela, il nous faut être reconnus propriétaires alors qu'on est en train de faire de nous des squatters pour mieux nous déloger ensuite», renchérit Roland Morel, qui explique que la plupart des parcelles ont été vendues à leur occupants actuels (ou à leurs parents pour un grand nombre d'entre eux) par le biais de seings privés comme cela se pratiquait beaucoup par le passé. On peut d'ailleurs retrouver la trace de certains de ces actes succincts chez des notaires de la place. Une minorité se prévaut de la prescription trentenaire. Il en est aussi qui désirent tout simplement vendre ou acheter, soit pour partir, soit pour s'installer, soit pour s'agrandir, ce qui fait partie des aspirations légitimes de tout citoyen.

Le problème ne date pas d'hier. «Avec l'esprit paternaliste de l'ancien maire (NDLR: le Dr Guy Hoarau), le problème n'existait pas vraiment car il n'avait jamais été soulevé par ce dernier qui faisait le tampon entre l'administration centrale omniprésente et le simple administré». Mais depuis la décentralisation, il a bien fallu que le pouvoir local se prononce. Les terrains d'assise appartenant au Département qui les a donnés en gestion à l'ONF (donc à l'Etat), une solution avait été trouvée en début d'année 97. Elle avait abouti à la signature d'un protocole d'accord tripartite entre l'Etat, le Département et la commune : cette dernière échangeait avec le Département le terrain de Grand-Galet contre un autre situé à la Crête et rétrocédait ensuite les parcelles aux habitants du village qui devenaient ainsi propriétaires suivant des modalités qui n'avaient toutefois pas été définies. Mais c'était quand même un raisonnement un peu simpliste. Depuis ce temps, plus aucune nouvelle de la négociation n'avait été donnée. Alors, il y a quelques jours, les habitants de Grand-Galet décidaient de faire le siège de la mairie de Saint-Joseph pour obtenir des informations. Une réunion était fixée avec le sous-préfet de Saint-Pierre dans le courant de la semaine dernière, qui annonçait aux villageois que l'opération envisagée devenait caduque car plusieurs études menées par des bureaux officiels déclaraient le site comme étant à risques. De ce fait, l'Etat ne pouvait plus autoriser la négociation pour ne pas être ensuite tenu responsable d'une éventuelle catastrophe.

Article du 03/01/1998 du Journal de l'Ile de la Réunion.

ROLAND MOREL ACCUSE

«Tout ceci est une machination», précise Roland Morel: «J'ai demandé à voir les études, mais on ne me les a pas montrées. Par contre, un des bureaux contacté m'a dit qu'il n'avait pu conclure faute d'éléments suffisants. Et puis, aucun relevé topographique n'a été fait, aucun carottage n'a été effectué. Les études ont uniquement été faites sur document». Et de dénoncer que le danger est en aval, du côté de la vallée basse, avec le défaut ou l'insuffisance de travaux d'assainissement des eaux pluviales effectué en amont, en particulier dans le village de Grand-Galet, avec ces escaliers à contre sens du courant construits dans le lit de la rivière Langevin et toute cette terre rapportée qui se transformera en boue dévastatrice à la première grande crue «Par contre, à Grand-Galet, on n'a jamais connu de drame. Avec Firinga, aucune maison n'a été emportée, pas même inondée. Seule la route principale a été endommagée, mais parce que les caniveaux avaient été sous-dimensionnés. Ils ont d'ailleurs été reconstruits de la même manière, ce qui nous fait dire que si sinistre venait à se produire, il aura été programmé. Et si véritablement Grand Galet est une zone à risques, de mémoire d'habitant, elle ne s'est jamais manifestée comme telle». Et de montrer du bras les remparts entourant Grand-Galet qui témoignent par leur végétation de la stabilité des pentes. Roland Morel va plus loin. Il dénonce la préméditation: «Rien n'a été fait pour entretenir la route, comme si on savait d'avance le résultat de l'enquête».

Si les enquêteurs étaient venus sur place, explique le président de l'association de défense, les habitants leur auraient expliqué que les risques ne proviennent ni de la ravine Grand-Coude, ni de la rivière Langevin qui coulent de chaque côté du village, mais du plateau supérieur de Grand-Coude qui, depuis qu'il a été défriché, déverse ses eaux de pluie en amont du village. Il suffirait, selon notre interlocuteur, de creuser un chenal de quelques dizaines de mètres pour évacuer ces écoulements jusque dans la rivière Langevin et mettre Grand-Galet totalement à l'abri des risques d'inondations. «Quant aux risques de glissements de terrain, ils sont partout, la Réunion n'étant constituée que de caldeiras, mais sans aucun doute plus importants ailleurs qu'à Grand-Galet», conclut-il avec logique. Une des prochaines actions de l'association, dans le cadre d'une défense toujours active, pourrait être l'initiative de faire creuser ce chenal par un engin de travaux public payé par une cotisation de chaque foyer du village.

J.-P. S.

Article du 06/01/1998 du Journal de l'Île de la Réunion.

Grand-Galet à la loupe des études de risque

La pierre d'achoppement, si l'on peut dire, à la réalisation des désirs des habitants de Grand-Galet de devenir enfin propriétaire en titre, vient de la rédaction de trois rapports par le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), le BCEOM (Bureau central d'études d'outre-mer) et le RTM (Restauration des terrains de montagne, bureau d'étude de l'ONF) qui ont permis d'établir un Plan de prévention des risques qui situe le village de Grand-Galet comme «exposé en raison des écoulements importants qui sont susceptibles de se développer sur la voirie avec des vitesses très élevées en raison de la pente». Le rapport du BRGM précise que les «habitations situées sur le plateau de grand-Galet sont exposées aux débordements par les eaux de la Grande-Ravine (partie en amont de la cascade de la rivière Langevin)» et au recul (érosion par affouillement) de la berge de la ravine Grand-Coude et que la nde considérée comme dangereuse est d'une cinquantaine de mètres. Ce même rapport recommande que les remparts soient protégés des détournements d'eau depuis les plateaux supérieurs de Grand-Coude et de la Crête. Quant aux glissements de terrains, il n'exclut pas que de tels événements puissent apparaître sur les bordures avales du plateau de Grand-Galet.

RÉFÉRENCE FIRINGA

Revenons au plan de prévention qui préconise, «compte tenu de la vulnérabilité du village de Grand-Galet», l'évacuation des personnes en cas de menace cyclonique. Le cyclone Firinga de janvier 1989 est souvent pris en référence car c'est celui qui a le plus marqué le village dans le courant de ce siècle, d'où l'estimation d'une période centenaire d'un tel cataclysme. Les faits sont rappelés : la rivière Langevin, durant le passage de ce cyclone est sortie de son lit en amont et au droit du village. Le plan mentionne également, ainsi que l'avancait Roland Morel, de l'Association de défense des habitants de Grand-Galet, les eaux d'une ravine secondaire issue du plateau supérieur de Grand-Coude. Ajoutées à celles de la Grande Ravine, ces eaux de ruissellement ont emprunté la route avec un niveau d'eau d'un mètre sur la traversée du village et de deux mètres au-dessus du radier à la confluence de la rivière Langevin et de la ravine Grand-Coude. «Toute la route goudronnée a été emportée et les cases situées en bordure ont été inondées». Depuis cet événement, la chaussée a été bétonnée et des enrochements ont été placés en amont de la zone habitée pour éviter que de tels débordements se reproduisent. Le rapport mentionne également que la ravine secondaire qui a gonflé les eaux de débordement de la rivière Langevin a été dérivée vers la ravine Grand-Coude. Il est également précisé que la vallée étant très encaissée, des risques importants de glissement de terrain sont présents sur les remparts.

Selon le BRGM, toute nouvelle construction doit être interdite dans l'attente d'un éventuel reclassement qui sera conditionné par la réalisation de travaux de protection contre les crues et les affouillements du pied de la berge Grand-Coude

Article du 06/01/1998 du Journal de l'Île de la Réunion.

Certes, les travaux entrepris par l'Association de défense des habitants de Grand-Galet et ceux envisagés dans les semaines à venir (creusement d'un chenal pour permettre l'évacuation des eaux du plateau de Grand-Coude dans la Grande ravine) n'ont aucun rapport avec ceux préconisés par les études. Mais peut-être qu'en s'accrochant à leur village et en montrant leur détermination constructive, ils pourraient se faire entendre. La question est essentiellement politique.

Article du 26/06/1998 du Journal de l'Ile de la Réunion

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAINT-PIERRE CONSTRUCTIONS SANS PERMIS À GRAND-GALET (SAINT-JOSEPH)

Démolition requise

«Nous ne sommes pas des squatters et ne voulons pas être des hors-la-loi», a lancé Roland Morel, "né et baptisé à Grand-Galet", appelé à la barre comme treize autres témoins. Porte-parole des 120 familles du petit village de la vallée de Langevin situé au confluent des ravines Grand-Coude et Langevin, dont les 350 habitants sont "tous un peu cousins", il voit dans le procès fait à quatre d'entre eux "une chance". Poursuivis pour avoir construit sans permis courant 1995 et 1996 et entamé les travaux malgré un arrêté municipal d'interruption du 3 février 1997, Michel Néel Malet, Noël Adrien Mussard, Raymond Adrien Bénard et Christophe Roger Mussard contestent la légalité des documents sur lesquels sont fondées les interdictions sans perspective de régularisation, alors que "les autorités ont longtemps fermé les yeux et (les) ont couverts". Le président Pierre Fagalde a invoqué "des éléments nouveaux qui ont mis en évidence la conjonction de risques géologiques réels tels que l'érosion des berges des ravines et des glissements de terrains du type Mahavel". "On s'égare", est intervenu le bâtonnier Djalil Gangate. D'ailleurs, les quatre hommes ont contesté devant la juridiction administrative l'arrêté préfectoral du 16 mars 1998 qui approuve les mesures d'opposabilité immédiate du projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles et s'appuie sur des rapports scientifiques présentant des contradictions. "Il n'y a pas de forêt à déraciner là-haut, ce sont des gens qu'on veut déraciner", dira aussi Roland Morel, pour expliquer que les habitants à qui "on a envoyé des gendarmes pour les décourager" refusent d'être relogés à Jacques-Payet où 40 familles avaient accepté de partir.

"REGARDE LA MORT !"

Pour le procureur-adjoint Dominique Francke, qui n'a pas manqué de relever "quelques lézardes dans la solidarité apparente" des témoins cités par la défense pour faire valoir que "la question de la dangerosité du site vient conforter davantage la nécessité de respecter les interdictions", il ne faut pas faire du procès des quatre prévenus celui d'un village ni celui d'une administration municipale qui "a pu se montrer connivente" en fournissant des matériaux aux constructeurs. Au moment où le procureur-adjoint soulignait "le souci de préserver le site du danger" et évoquait des catastrophes survenues en métropole en des lieux où les habitants ne s'étaient pas auparavant senti en insécurité, les quelque 70 habitants venus soutenir les prévenus ont quitté le prétoire, pour "dénoncer l'amalgame". Imperturbable, le représentant du ministère public a poursuivi en disant que "la fonction de la justice est souvent de réveiller à temps les terribles dormeurs". Se basant sur "la prise de conscience brutale de l'administration", Dominique Francke a souligné que cette audience aura peut-être comme vertu de "réveiller les inconscients des dangers qui les menacent." Estimant que les contrevenants étaient informés et ont ensuite bravé l'interdiction (les quatre

hommes ont rétorqué qu'en pleine saison cyclonique ils étaient obligés de terminer leurs travaux), le procureur a requis la démolition des constructions litigieuses à titre de peine principale, mais n'a pas vu la nécessité d'infliger une amende. Néanmoins, souscrivant à leurs remarques concernant les équipements collectifs dont le village a été doté, Dominique Francke a demandé aux juges de tenir compte de "la connivence relative des autorités pour comprendre les habitants de Grand-Galet".

AVANCEMENT D'HOIRIES

"On leur a laissé croire qu'ils étaient sur le domaine public et ne pouvaient pas demander de permis de construire", alors que des actes établis du temps de la Compagnie des Indes révèlent que des concessions conféraient à leurs ancêtres la propriété roturière. Sur ces documents, il était précisé que les bénéficiaires pouvaient jouir des terrains, s'est insurgé Me Thierry Gangate en parlant d'avancement d'hoiries pour faire valoir les transmissions de propriétés et autres actes notariés et titres. "Doit-on persévérer dans l'erreur ?", s'est exclamé l'avocat. "Ce ne sont que des victimes d'une succession d'erreurs des pouvoirs publics qui n'ont pas su prendre leurs responsabilités", a poursuivi Me Laurent Séry en trouvant que ce serait "inhumain" d'ordonner la démolition des habitations que ses clients ont construites afin "d'offrir un logement décent à leur famille". Pour Me Eric Magamootoo, l'injustice est énorme : "Si les titres de propriété avaient été reconnus, ils (les contrevenants) n'auraient jamais enfreint la loi". "La démolition, a poursuivi l'avocat, condamnerait tous les villageois de Grand-Galet à être "des exclus", à l'heure où "la lutte contre l'exclusion est un impératif national pour lequel nous devons tous nous mobiliser."

Ne pas tenir compte du contexte historique et environnemental du dossier serait, pour le bâtonnier Djaliil Gangate "passer à côté". Insistant sur le fait que, "propriétaires sans le savoir", ses clients ont été "induits en erreur", il a souligné que "cette erreur de droit fait disparaître l'infraction" et "qu'il ne peut y avoir d'infraction sans intention délictuelle de la commettre", et finalement, avancé "qu'il ne peut donc y avoir de condamnation car, "ce serait commettre une injustice."

Mis en délibéré, le jugement sera rendu le 9 juillet.

S.I.

"Une chance"

"Ca doit être dur pour vous de vivre dans des conditions pareilles, nous a dit le sous-préfet", rapporte un des prévenus, qui ajoute que le maire a envoyé deux employés communaux pour l'aider à terminer sa construction. "Le maire nous a dit de construire pierre par pierre et qu'il ferme les yeux", renchérit Louis-Xénon Grondin, président de l'Association pour le développement et la protection des hauts de la vallée de Langevin". "A infraction, infraction et demie", clame Roland Morel, porte-parole des habitants de Grand-Galet. Ce dernier voit dans le procès des quatre prévenus "une chance" après l'échec de la voie du compromis et le refus général de l'exode rural.

Article du 09/01/2001 du Journal de l'île de la Réunion.

OPERATION «SAUVETAGE DU VILLAGE DE GRAND-GALET»

Un mur-digue pour évacuer les eaux pluviales

«Le complot sous-préfectoral et municipal pour classer Grand-Galet zone à hauts risques, prétexte pour laisser mourir le village et priver les touristes du Sud sauvage d'un des plus beaux sites de la Réunion», dont parlaient à la fin de l'année dernière les habitants du petit village perché en haut de la vallée de Langevin, n'est plus mis en cause. Ils parlent maintenant de «bonne volonté des représentants de l'Etat» et considèrent les récentes interventions de ces derniers comme «une avancée importante».

En effet, Robert Pommiès vient d'écrire au président de l'Association pour le développement et la protection des hauts de la vallée de Langevin une lettre qui «va dans le sens d'une reprise en main par le préfet lui-même de nos problèmes qui semblaient voués à l'échec chez ceux qui cataloguaient Grand-Galet comme une zone à hauts risques», commente Roland Morel, porte-parole des habitants.

Ceux-ci aussi veulent prendre leur avenir en main, pour éviter d'être délogés. Au début de l'année, ils avaient déjà consolidé les bas-côtés de la route et les parois depuis l'entrée de leur village. Depuis hier matin et jusqu'à samedi, après avoir mis la main à leur porte-monnaie, ils réalisent d'importants travaux en amont du village, pour évacuer en direction de la rivière Langevin les eaux qui, en cas de grosses précipitations ou de cyclones, peuvent effectivement causer des dégâts à l'unique route qui traverse Grand-Galet.

Une vingtaine de volontaires travaillent d'arrache-pied pour construire un mur-digue, avec l'aide d'un engin «Poclain». Il s'agit de creuser une tranchée d'un mètre de profondeur sur autant de large dans la roche - particulièrement dure - sur quelque 200 mètres, et de réaliser des terrassements sur les bas-côtés. La tranchée, qui s'élargit progressivement jusqu'à atteindre 2 mètres, est destinée à collecter toutes les eaux pluviales et de ravinement qui déborderaient de la grande ravine. Et ce, contre les avis de la DDE et de l'ONF, qui considèrent que pour ce genre de travaux, des études fines sont nécessaires. «C'est un paradoxe», se révolte Roland Morel, «car, devant l'urgence, on ne peut plus attendre.» Ce qui explique peut-être la détermination et l'opiniâtreté des habitants, qui n'envisagent pas une seconde de déménager.

Sulliman Issop

* Inauguration et goûter champêtre

Samedi, à partir de 15h30, les habitants de Grand-Galet vont «inaugurer» leur mur-digue. Puis, ils offriront à leurs invités et visiteurs un goûter champêtre, suivi d'une animation musicale type «kabar». Par la suite, ils ont un projet de dîner dansant pour financer d'autres projets, dont un recours en justice pour régler le problème foncier, puisque, depuis 150 ans que Grand-Galet est habité, les villageois ne possèdent toujours pas de titre de propriété. Autre projet, la préparation d'un ouvrage sur l'histoire séculaire de Grand-Galet, en ateliers d'écriture avec les scolaires et jeunes du village.

Généalogies de famille de Grand-Galet

Charles-Henri

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 1

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
Génération 1									
1	Charles-Henri GRONDIN	17.10.1973	Grand-Galet	Ingrid MALET	27.8.1993	Saint-Joseph			
Génération 2									
2	Augustave GRONDIN	22.9.1950	Grand-Galet	Lise-May K'BIDY	3.8.1972	Saint-Joseph			
3	Lise-May K'BIDY	20.11.1950	Grand-Galet	Augustave GRONDIN	3.8.1972	Saint-Joseph			
Génération 3									
4	Henri Léopold GRONDIN	28.2.1917	Grand-Galet	Marie-Augustine GRONDIN	3.8.1937	Saint-Joseph	5.2.1984	Saint-Pierre	66
5	Marie-Augustine GRONDIN	3.9.1919	Grand-Galet	Henri Léopold GRONDIN	3.8.1937	Saint-Joseph			
6	André Joseph Rosélythe K'BIDY	23.6.1913	Grand-Galet	Marie-Virginie MUSSARD	30.10.1934	Saint-Joseph	28.9.1987	Saint-Joseph	74
7	Marie-Virginie MUSSARD	4.3.1916	Grand-Galet	André Joseph Rosélythe K'BIDY	30.10.1934	Saint-Joseph			
Génération 4									
8	Léopold GRONDIN	29.12.1885	Grand-Galet	Marie-Thérésine K'BIDY	26.9.1905	Saint-Joseph			
9	Marie-Thérésine K'BIDY	25.9.1888	Grand-Galet	Léopold GRONDIN	26.9.1905	Saint-Joseph	5.2.1984	Saint-Pierre	95
10	Jean GRONDIN	8.7.1890	Grand-Galet	Marie-Augustina MUSSARD	3.2.1913	Saint-Joseph	2.5.1929	Saint-Joseph	38
11	Marie-Augustina MUSSARD	8.1.1893	Grand-Galet	Jean GRONDIN	3.2.1913	Saint-Joseph			
12	André K'BIDY	5.8.1892	Grand-Galet	Marie-Joséphine MOREL	25.6.1912	Saint-Joseph			
13	Marie-Joséphine MOREL	19.9.1895	Grand-Galet	André K'BIDY	25.6.1912	Saint-Joseph			
14	Pierre Marcelly MUSSARD	31.7.1874	Grand-Galet	Marie MUSSARD	24.8.1895	Saint-Joseph			
15	Marie MUSSARD	18.12.1875	Grand-Galet	Pierre Marcelly MUSSARD	24.8.1895	Saint-Joseph			
Génération 5									
16	Henri Laurent GRONDIN	8.8.1845	Grand-Galet	Marie-Clémence MUSSARD	27.1.1866	Saint-Joseph			
17	Marie-Clémence MUSSARD	10.10.1850	Langevin	Henri Laurent GRONDIN	27.1.1866	Saint-Joseph			
18++	Théodose K'BIDY	1.1.1851	Langevin	Marie-Amélia VIENNE	28.6.1870	Saint-Joseph			
19++	Marie-Amélia VIENNE	20.11.1849	Grand-Galet	Théodose K'BIDY	28.6.1870	Saint-Joseph			
20	Jean GRONDIN	16.7.1864	Roche-Plate	• Marie-Anne GRONDIN • Julicia DUCHEMAN	• 15.10.1887 • 27.12.1919	• Saint-Joseph • Saint-Joseph	11.7.1948	Saint-Joseph	83
21	Marie-Anne GRONDIN	3.4.1866	Jean-Petit	Jean GRONDIN	15.10.1887	Saint-Joseph			
22	Joseph MUSSARD	14.1.1861	Grand-Galet	Marie-Augustine VIENNE	29.11.1879	Saint-Joseph			
23	Marie-Augustine VIENNE	29.5.1863	Dymitile	Joseph MUSSARD	29.11.1879	Saint-Joseph			
24 (18)	Théodose K'BIDY	1.1.1851	Langevin	Marie-Amélia VIENNE	28.6.1870	Saint-Joseph			
25 (19)	Marie-Amélia VIENNE	20.11.1849	Grand-Galet	Théodose K'BIDY	28.6.1870	Saint-Joseph			

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 2

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
26	Jean-Baptiste MOREL	24.6.1865	Grand-Galet	• Marie-Joséphine GRONDIN • Philomène MOREL	• 26.5.1888 •	• Saint-Joseph •			
27	Marie-Joséphine GRONDIN	9.7.1870	Grand-Galet	Jean-Baptiste MOREL	26.5.1888	Saint-Joseph			
28	Marcely MUSSARD	17.11.1848	Saint-Joseph	Philomène MOREL	30.1.1869	Saint-Joseph			
29	Philomène MOREL	31.12.1851	Rivière des Remparts	• Marcely MUSSARD • Jean-Baptiste MOREL	• 30.1.1869 •	• Saint-Joseph •			
30	Ursulin MUSSARD	21.10.1852	Langevin	Marie-Virginie MOREL	15.11.1870	Saint-Joseph			
31	Marie-Virginie MOREL	2.5.1854	Langevin	Ursulin MUSSARD	15.11.1870	Saint-Joseph			
Génération 6									
32	Henry Mézin GRONDIN	1815	Langevin	Louis Joséphine HOAREAU					
33	Louis Joséphine HOAREAU	1817	Langevin	Henry Mézin GRONDIN					
34++	Pierre Zenon MUSSARD	1829	Langevin	Marie-Suzanne VIENNE	16.5.1848	Saint-Joseph			
35++	Marie-Suzanne VIENNE	16.2.1833	Saint-Joseph	Pierre Zenon MUSSARD	16.5.1848	Saint-Joseph			
36++	Bernard Ulchery K'BIDY	1825	Saint-Joseph	Marie-Olympe HOAREAU	17.1.1844	Saint-Joseph			
37++	Marie-Olympe HOAREAU	1826	Saint-Joseph	Bernard Ulchery K'BIDY	17.1.1844	Saint-Joseph			
38++	Louis Anicet VIENNE	1831	Langevin	Marie Hermine MUSSARD					
39++	Marie Hermine MUSSARD	1832	Langevin	Louis Anicet VIENNE					
40	Henry GRONDIN	5.6.1825	Le Baril	Marie Antoinette HOAREAU	20.7.1846	Saint-Joseph	2.6.1879	Saint-Joseph	53
41	Marie Antoinette HOAREAU	1832	Saint-Joseph	Henry GRONDIN	20.7.1846	Saint-Joseph			
42	Louis Drosin GRONDIN	5.12.1834	Rivière des Remparts	Félicie K'BIDY	19.8.1856	Saint-Joseph			
43	Félicie K'BIDY	1839	Jean-Petit	Louis Drosin GRONDIN	19.8.1856	Saint-Joseph	4.5.1945	Saint-Pierre	106
44 (34)	Pierre Zenon MUSSARD	1829	Langevin	Marie-Suzanne VIENNE	16.5.1848	Saint-Joseph			
45 (35)	Marie-Suzanne VIENNE	16.2.1833	Saint-Joseph	Pierre Zenon MUSSARD	16.5.1848	Saint-Joseph			
46	Charles Montchéry VIENNE	15.4.1820	Saint-Joseph	Marie-Elisée VIENNE	24.10.1837	Saint-Joseph			
47	Marie-Elisée VIENNE	27.6.1823	Saint-Joseph	Charles Montchéry VIENNE	24.10.1837	Saint-Joseph			
52++	Rosiclaire MOREL	1820	Rivière des Remparts	Marie-Etiennette VIENNE	28.10.1842	Saint-Joseph			
53++	Marie-Etiennette VIENNE	1826	Saint-Joseph	Rosiclaire MOREL	28.10.1842	Saint-Joseph			
54	Louis Isaac GRONDIN	8.10.1847	Langevin	Marie Aure TURPIN	16.10.1869	Saint-Joseph	24.8.1881	Entre-Deux	33
55	Marie Aure TURPIN	16.10.1850	Saint-Joseph	Louis Isaac GRONDIN	16.10.1869	Saint-Joseph			
56++	Pierre Léonard MUSSARD	8.6.1804	Saint-Pierre	Marie-Hermine LAURET			14.12.1851	Langevin	47

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 3

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
57++	Marie-Hermine LAURET	4.8.1806	Saint-Joseph	Pierre Léonard MUSSARD			26.5.1896	Saint-Joseph	89
58 (52)	Rosclair MOREL	1820	Rivière des Remparts	Marie-Etienne VIENNE	28.10.1842	Saint-Joseph			
59 (53)	Marie-Etienne VIENNE	1826	Saint-Joseph	Rosclair MOREL	28.10.1842	Saint-Joseph			
60 (34)	Pierre Zenon MUSSARD	1829	Langevin	Marie-Suzanne VIENNE	16.5.1848	Saint-Joseph			
61 (35)	Marie-Suzanne VIENNE	16.2.1833	Saint-Joseph	Pierre Zenon MUSSARD	16.5.1848	Saint-Joseph			
62 (52)	Rosclair MOREL	1820	Rivière des Remparts	Marie-Etienne VIENNE	28.10.1842	Saint-Joseph			
63 (53)	Marie-Etienne VIENNE	1826	Saint-Joseph	Rosclair MOREL	28.10.1842	Saint-Joseph			
Génération 7									
64	Edouard Dosimont GRONDIN	27.1.1788	Saint-Benoit	Marie Véronique DAMOUR	15.9.1807	Saint-Joseph	22.5.1846	Saint-Philippe	58
65	Marie Véronique DAMOUR	14.6.1788	Saint-Benoit	Edouard Dosimont GRONDIN	15.9.1807	Saint-Joseph	> 1846		>= 57
66++	Louis Siméon HOAREAU	23.8.1790	Saint-Pierre	Marie Olympe LEBON	18.9.1809	Saint-Joseph			
67++	Marie Olympe LEBON	20.1.1787	Saint-Pierre	Louis Siméon HOAREAU	18.9.1809	Saint-Joseph			
68 (56)	Pierre Léonard MUSSARD	8.6.1804	Saint-Pierre	Marie-Hermine LAURET			14.12.1851	Langevin	47
69 (57)	Marie-Hermine LAURET	4.8.1806	Saint-Joseph	Pierre Léonard MUSSARD			26.5.1896	Saint-Joseph	89
70++	Jacques Monchéry VIENNE	29.9.1794	Saint-Louis	Henriette Ursule METRO					
71++	Henriette Ursule METRO	11.7.1798	Saint-Pierre	Jacques Monchéry VIENNE			4.9.1836	Saint-Joseph	38
73++	Marie Sincère K'BIDY	22.5.1804	Saint-Pierre				23.11.1852	Saint-Joseph	48
74 (66)	Louis Siméon HOAREAU	23.8.1790	Saint-Pierre	Marie Olympe LEBON	18.9.1809	Saint-Joseph			
75 (67)	Marie Olympe LEBON	20.1.1787	Saint-Pierre	Louis Siméon HOAREAU	18.9.1809	Saint-Joseph			
76 (70)	Jacques Monchéry VIENNE	29.9.1794	Saint-Louis	Henriette Ursule METRO					
77 (71)	Henriette Ursule METRO	11.7.1798	Saint-Pierre	Jacques Monchéry VIENNE			4.9.1836	Saint-Joseph	38
78 (56)	Pierre Léonard MUSSARD	8.6.1804	Saint-Pierre	Marie-Hermine LAURET			14.12.1851	Langevin	47
79 (57)	Marie-Hermine LAURET	4.8.1806	Saint-Joseph	Pierre Léonard MUSSARD			26.5.1896	Saint-Joseph	89
80	Noël Amédé GRONDIN	16.7.1799	Saint-Benoit	Anastasie GRONDIN					
81	Anastasie GRONDIN	~ 1803	Saint-Joseph	Noël Amédé GRONDIN			20.1.1839	Saint-Philippe	~ 36
82 (66)	Louis Siméon HOAREAU	23.8.1790	Saint-Pierre	Marie Olympe LEBON	18.9.1809	Saint-Joseph			
83 (67)	Marie Olympe LEBON	20.1.1787	Saint-Pierre	Louis Siméon HOAREAU	18.9.1809	Saint-Joseph			
84++	Henry Mézin GRONDIN	1807	Saint-Joseph	• Joséphine HOAREAU • Marie Zélida DAMOUR	• 24.8.1839	• Saint-Joseph			
85	Marie Zélida DAMOUR	3.1.1806	Saint-André	Henry Mézin GRONDIN			14.2.1839	Saint-Joseph	33

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 4

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
86	Henry Félix K'BIDY	26.10.1813	Saint-Joseph	Anne Françoise PAYET			1.11.1853	Saint-Joseph	40
87	Anne Françoise PAYET	7.6.1802	Saint-Pierre	Henry Félix K'BIDY			3.1.1844		41
92 (70)	Jacques Monchéry VIENNE	29.9.1794	Saint-Louis	Henriette Ursule METRO					
93 (71)	Henriette Ursule METRO	11.7.1798	Saint-Pierre	Jacques Monchéry VIENNE			4.9.1836	Saint-Joseph	38
95	Marie-Uranie VIENNE	1803	Saint-Joseph						
104++	Agapit Firmin MOREL	28.11.1783	Saint-Pierre	Marie-Antoinette RIVIERE			23.12.1830	Saint-Joseph	47
105++	Marie-Antoinette RIVIERE	19.5.1786	Saint-Pierre	Agapit Firmin MOREL			25.2.1841	Saint-Joseph	54
106 (70)	Jacques Monchéry VIENNE	29.9.1794	Saint-Louis	Henriette Ursule METRO					
107 (71)	Henriette Ursule METRO	11.7.1798	Saint-Pierre	Jacques Monchéry VIENNE			4.9.1836	Saint-Joseph	38
108 (84)	Henry Mézin GRONDIN	1807	Saint-Joseph	• Joséphine HOAREAU • Marie Zélica DAMOUR	• 24.8.1839	• Saint-Joseph			
109	Joséphine HOAREAU	<> 1816 & 1819	Saint-Joseph	Henry Mézin GRONDIN	24.8.1839	Saint-Joseph			
110	Joseph Marie TURPIN	9.8.1815	Saint-Joseph	Marie-Adélaïde K'BIDY	10.4.1839	Saint-Joseph			
111	Marie-Adélaïde K'BIDY	12.6.1815		Joseph Marie TURPIN	10.4.1839	Saint-Joseph			
112++	Prudent MUSSARD	1766	Saint-Pierre	Marie Louise CLAIN	23.2.1789	Saint-Pierre	25.7.1839	Saint-Joseph	73
113++	Marie Louise CLAIN	8.8.1768	Saint-André	Prudent MUSSARD	23.2.1789	Saint-Pierre	17.9.1829	Saint-Joseph	61
115++	Geneviève LAURET	2.2.1749	Saint-Louis				6.8.1832	Saint-Louis	83
Génération 8									
128	Edouard GRONDIN	~ 1760	Saint-Benoit	Marie Geneviève BOYER	30.1.1787	Saint-Benoit	14.6.1840	Saint-Philippe	~ 80
129	Marie Geneviève BOYER	8.7.1767	Saint-Benoit	Edouard GRONDIN	30.1.1787	Saint-Benoit	19.2.1836	Saint-Philippe	68
130	Henry Balthazar DAMOUR	12.10.1745	Saint-André	Suzanne Françoise GRONDIN	29.1.1771	Saint-Benoit	9.2.1829	Saint-Joseph	83
131	Suzanne Françoise GRONDIN	24.10.1753	Saint-Benoit	Henry Balthazar DAMOUR	29.1.1771	Saint-Benoit	7.8.1836	Saint-Philippe	82
132++	Siméon Robert HOAREAU	29.3.1765	Saint-Pierre	Marie Françoise FRANCOME	12.8.1788	Saint-Pierre	27.11.1833	Saint-Joseph	68
133++	Marie Françoise FRANCOME	10.2.1770	Saint-Paul	Siméon Robert HOAREAU	12.8.1788	Saint-Pierre	28.11.1836	Saint-Joseph	66
134++	Laurent LEBON	24.2.1750	Saint-Pierre	Catherine Henriette LORET	30.4.1776	Saint-Pierre	3.1.1837	Saint-Joseph	86
135++	Catherine Henriette LORET	12.4.1756	Saint-Pierre	Laurent LEBON	30.4.1776	Saint-Pierre	23.2.1830	Saint-Joseph	73
140++	Robert VIENNE	22.3.1760	Saint-Pierre	Suzanne MOUCHET	17.9.1782	Saint-Pierre	19.12.1837	Saint-Joseph	77
141++	Suzanne MOUCHET	1766	Saint-Pierre	Robert VIENNE	17.9.1782	Saint-Pierre	17.11.1829	Saint-Joseph	63
142++	Jean Baptiste METRO	~ 1748	Cherac	Marie SMITH	16.5.1786	Saint-Pierre	19.11.1813	Saint-Pierre	~ 65
143++	Marie SMITH	~ 1764	Saint-Pierre	Jean Baptiste METRO	16.5.1786	Saint-Pierre	6.6.1850	Saint-Joseph	~ 86

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 5

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
147++	Marie K'BIDY	~ 1770	Saint-Joseph				< 1848		< 77
160++	Henri Bruno GRONDIN	15.4.1772	Saint-Benoît	Esther Onézime BOYER	~ 1793	Saint-Benoît	23.3.1836	Saint-Joseph	63
161++	Esther Onézime BOYER	1.5.1775	Saint-Benoît	Henri Bruno GRONDIN	~ 1793	Saint-Benoît	> 1839		>= 63
162	Jean Chrisostome GRONDIN	9.10.1775	Sainte- Suzanne	Marie Olive CARON	17.9.1799	Saint-Joseph	12.11.1832	Saint-Louis	57
163	Marie Olive CARON	18.12.1785	Saint-Pierre	Jean Chrisostome GRONDIN	17.9.1799	Saint-Joseph	3.4.1835	Saint-Louis	49
168 (160)	Henri Bruno GRONDIN	15.4.1772	Saint-Benoît	Esther Onézime BOYER	~ 1793	Saint-Benoît	23.3.1836	Saint-Joseph	63
169 (161)	Esther Onézime BOYER	1.5.1775	Saint-Benoît	Henri Bruno GRONDIN	~ 1793	Saint-Benoît	> 1839		>= 63
170	Pierre Noël DAMOUR	2.3.1772	Saint-André	Marie Florine Ursule PICARD	8.8.1815	Saint-André	11.11.1842	Saint-André	70
171	Marie Florine Ursule PICARD	28.5.1772	Saint-André	Pierre Noël DAMOUR	8.8.1815	Saint-André	> 1845		>= 72
172	Henri Colin K'BIDY	16.5.1793	Saint-Joseph	Marie Gertrude Celis MOUCHET			16.2.1839	Saint-Joseph	45
173	Marie Gertrude Celis MOUCHET	16.6.1793	Saint-Joseph	Henri Colin K'BIDY			> 1839		>= 45
174	Antoine Elie PAYET	2.5.1773	Saint-Pierre	Aimée Emilie FONTAINE	13.8.1799	Saint-Pierre	4.7.1836	Saint-Pierre	63
175	Aimée Emilie FONTAINE	4.9.1773	Saint-Pierre	Antoine Elie PAYET	13.8.1799	Saint-Pierre	21.6.1852	Saint-Pierre	78
190 (140)	Robert VIENNE	22.3.1760	Saint-Pierre	Suzanne MOUCHET	17.9.1782	Saint-Pierre	19.12.1837	Saint-Joseph	77
191 (141)	Suzanne MOUCHET	1766	Saint-Pierre	Robert VIENNE	17.9.1782	Saint-Pierre	17.11.1829	Saint-Joseph	63
208++	André Agapit MOREL	~ 1760	Saint-Louis	Marie-Madeleine RIVIERE			19.7.1840	Saint-Joseph	~ 80
209++	Marie-Madeleine RIVIERE	1759	Saint-Pierre	André Agapit MOREL					
210++	Antoine Michel RIVIERE	28.9.1739	Saint-Louis	• Apolline LAURET • Marie Geneviève PAYET	• 6.6.1768	• Saint-Pierre	13.7.1830	Saint-Joseph	90
211++	Apolline LAURET	10.4.1752	Saint-Pierre	Antoine Michel RIVIERE	6.6.1768	Saint-Pierre	17.8.1800	Saint-Joseph	48
218 (66)	Louis Siméon HOAREAU	23.8.1790	Saint-Pierre	Marie Olympe LEBON	18.9.1809	Saint-Joseph			
219 (67)	Marie Olympe LEBON	20.1.1787	Saint-Pierre	Louis Siméon HOAREAU	18.9.1809	Saint-Joseph			
220	Louis Célerien TURPIN	2.10.1782	Saint-Pierre	Anne Brigitte LAURET	6.8.1804	Saint-Joseph	31.8.1842	Saint-Joseph	59
221	Anne Brigitte LAURET	17.2.1788	Saint-Pierre	Louis Célerien TURPIN	6.8.1804	Saint-Joseph	> 1842		>= 53
223	Gertrude Céleste MOUCHET	16.6.1793	Saint-Joseph				> 1839		>= 45
224++	Pierre MUSSARD	9.8.1721	Saint-Paul	Anne CADET	1744		19.12.1783	Saint-Pierre	62
225++	Anne CADET	20.1.1728	Saint-Paul	Pierre MUSSARD	1744		20.6.1796	Saint-Pierre	68
226++	René CLAIN	10.8.1739	Saint-Benoît	Louise ROBERT	3.6.1760	Saint-André	25.8.1819	Saint-Pierre	80
227++	Louise ROBERT	13.8.1743	Saint-Benoît	René CLAIN	3.6.1760	Saint-André	29.9.1791	Saint-Pierre	48
230++	Joseph LAURET	1690	Saint-Paul	Marie BLOQUEMAN	28.11.1713	Saint-Paul	12.2.1779	Saint-Louis	89
231++	Marie BLOQUEMAN	20.10.1697	Saint-Paul	Joseph LAURET	28.11.1713	Saint-Paul	29.6.1729	Saint-Pierre	31

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 6

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
Génération 9									
256++	Etienne GRONDIN	1726	Sainte- Suzanne	Catherine GUICHARD	10.10.1752	Saint-Benoit	22.7.1800	Saint-Louis	74
257++	Catherine GUICHARD	19.2.1738	Saint-Benoit	Etienne GRONDIN	10.10.1752	Saint-Benoit	26.11.1810	Saint-Joseph	72
258++	Jean Noël BOYER	1737	Sainte- Suzanne	Marie Françoise ROBERT	19.7.1763	Saint-Benoit	22.12.1800	Saint-Benoit	63
259++	Marie Françoise ROBERT	26.3.1748	Saint-Benoit	Jean Noël BOYER	19.7.1763	Saint-Benoit	8.7.1790	Saint-Benoit	42
260++	François DAMOUR	11.1.1696	Saint-Paul	Ignace MAILLOT	18.11.1718	Saint-Denis	2.5.1784	Saint-André	88
261++	Ignace MAILLOT	1701	Saint-Denis	François DAMOUR	18.11.1718	Saint-Denis	13.8.1778	Saint-Benoit	77
262 (256)	Etienne GRONDIN	1726	Sainte- Suzanne	Catherine GUICHARD	10.10.1752	Saint-Benoit	22.7.1800	Saint-Louis	74
263 (257)	Catherine GUICHARD	19.2.1738	Saint-Benoit	Etienne GRONDIN	10.10.1752	Saint-Benoit	26.11.1810	Saint-Joseph	72
264++	Jacques Siméon HOAREAU	17.2.1728	Saint-Paul	• Marie Anne PAYET • Catherine THOMSON	• 12.5.1749 • ~ 1764	• Saint-Pierre •	14.1.1790	Saint-Pierre	61
265++	Catherine THOMSON	19.4.1748	Saint-Pierre	Jacques Siméon HOAREAU	~ 1764		7.4.1793	Saint-Pierre	44
266++	Nicolas Joseph FRANCOME	~ 1737	Zarbeling	Thérèse PAYET	8.2.1769	Saint-Pierre	10.3.1805	Saint-Benoit	~ 68
267++	Thérèse PAYET	3.3.1749	Saint-Pierre	Nicolas Joseph FRANCOME	8.2.1769	Saint-Pierre	18.8.1775	Saint-Pierre	26
268++	Louis LEBON	6.3.1723	Saint-Paul	Marguerite PAYET	18.8.1745	Saint-Paul	29.4.1784	Saint-Pierre	61
269++	Marguerite PAYET	14.9.1723	Saint-Paul	Louis LEBON	18.8.1745	Saint-Paul	28.1.1810	Saint-Pierre	86
270++	Jacques LAURET	18.12.1722	Saint-Paul	Apolline PAYET	7.2.1747	Saint-Pierre	< 1803		< 80
271++	Apolline PAYET	9.8.1722	Saint-Paul	Jacques LAURET	7.2.1747	Saint-Pierre	23.2.1779	Saint-Pierre	56
280++	Jean Baptiste VIENNE	1699	Molesne	Marie PLUCHON	25.6.1754	Saint-Benoit	7.6.1789	Saint-Pierre	90
281++	Marie PLUCHON	8.8.1731	Saint-Paul	Jean Baptiste VIENNE	25.6.1754	Saint-Benoit	13.11.1790	Saint-Joseph	59
282++	Charles Claude MOUCHET	~ 1729	Paris	Louise Gabrielle LEFEVRE	6.1.1761	Saint-Pierre	7.3.1777	Saint-Pierre	~ 48
283++	Louise Gabrielle LEFEVRE	~ 1749	Saint-Pierre	Charles Claude MOUCHET	6.1.1761	Saint-Pierre	4.11.1773	Saint-Paul	~ 24
284++	Jean METRO			Catherine GUILLON					
285++	Catherine GUILLON			Jean METRO					
286++	Joseph SMITH	~ 1712	Londres	Marie FONTAINE	8.5.1748		27.10.1772	Saint-Pierre	~ 60
287++	Marie FONTAINE	21.6.1726	Saint-Paul	Joseph SMITH	8.5.1748		7.4.1812	Saint-Pierre	85
294++	Jean Louis K'BIDY	~ 1713	Quimperlé	Marceline (ESCLAVE)	3.5.1748	Saint-Paul	27.6.1806	Saint-Joseph	~ 93
295++	Marceline (ESCLAVE)	5.4.1733	Saint-Louis	Jean Louis K'BIDY	3.5.1748	Saint-Paul	12.8.1818	Saint-Joseph	85
320 (256)	Etienne GRONDIN	1726	Sainte- Suzanne	Catherine GUICHARD	10.10.1752	Saint-Benoit	22.7.1800	Saint-Louis	74

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 7

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
321 (257)	Catherine GUICHARD	19.2.1738	Saint-Benoit	Etienne GRONDIN	10.10.1752	Saint-Benoit	26.11.1810	Saint-Joseph	72
322 (258)	Jean Noël BOYER	1737	Sainte-Suzanne	Marie Françoise ROBERT	19.7.1763	Saint-Benoit	22.12.1800	Saint-Benoit	63
323 (259)	Marie Françoise ROBERT	26.3.1748	Saint-Benoit	Jean Noël BOYER	19.7.1763	Saint-Benoit	8.7.1790	Saint-Benoit	42
324	André GRONDIN	~ 1745		Marie Louise CHEVESQUE-FEGUE	27.2.1770	Sainte-Suzanne	26.6.1792	Saint-Paul	~ 47
325	Marie Louise CHEVESQUE-FEGUE	27.8.1753	Sainte-Suzanne	André GRONDIN	27.2.1770	Sainte-Suzanne	24.11.1820	Saint-Leu	67
327	Marie Anne CARON	1754	Sainte-Suzanne				4.3.1789	Saint-Pierre	35
340	Pierre Noël dit Mollet DAMOUR	17.1.1743	Sainte-Suzanne	Louise PICARD	8.5.1771	Saint-André	27.3.1819	Saint-André	76
341	Louise PICARD	1747	Sainte-Suzanne	Pierre Noël dit Mollet DAMOUR	8.5.1771	Saint-André	4.8.1786	Saint-André	39
342	Jacques PICARD	13.7.1748	Sainte-Suzanne	Marie Antoinette CARON	8.5.1771	Saint-André	< 1836		< 87
343	Marie Antoinette CARON	15.3.1753	Saint-Paul	Jacques PICARD	8.5.1771	Saint-André	8.7.1790	Saint-André	37
345	Marie Magdeleine KBIDY	~ 1773	Saint-Pierre				30.3.1831	Saint-Joseph	~ 58
346++	Jean-Baptiste MOUCHET	10.6.1771	Saint-Pierre	Brigitte HOAREAU	3.11.1789	Saint-Pierre	17.3.1802	Saint-Joseph	30
347++	Brigitte HOAREAU	10.6.1768	Saint-Pierre	Jean-Baptiste MOUCHET	3.11.1789	Saint-Pierre	8.3.1842	Saint-Joseph	73
349	Marie-Louise PAYET	21.11.1739	Saint-Pierre				3.3.1821	Saint-Joseph	81
351	Appoline Sabine FONTAINE	12.5.1744	Saint-Pierre				21.10.1829	Saint-Pierre	85
416++	André MOREL	12.10.1726	Saint-Paul	• Elisabeth BARBE • Barbe Elisabeth PAYET	• 5.6.1759 • 5.6.1759	• Saint-Pierre • Saint-Pierre	13.2.1791	Saint-Louis	64
417++	Elisabeth BARBE			André MOREL	5.6.1759	Saint-Pierre			
418++	Antoine RIVIERE	22.7.1717	Saint-Paul	• Catherine HOARAU • Marie Anne FONTAINE	• 30.9.1738 •	• Saint-Louis •	30.8.1778	Saint-Pierre	61
419++	Catherine HOARAU	11.2.1722	Saint-Paul	Antoine RIVIERE	30.9.1738	Saint-Louis	11.12.1772	Saint-Pierre	50
420 (418)	Antoine RIVIERE	22.7.1717	Saint-Paul	• Catherine HOARAU • Marie Anne FONTAINE	• 30.9.1738 •	• Saint-Louis •	30.8.1778	Saint-Pierre	61
421 (419)	Catherine HOARAU	11.2.1722	Saint-Paul	Antoine RIVIERE	30.9.1738	Saint-Louis	11.12.1772	Saint-Pierre	50
422 (270)	Jacques LAURET	18.12.1722	Saint-Paul	Appoline PAYET	7.2.1747	Saint-Pierre	< 1803		< 80
423 (271)	Appoline PAYET	9.8.1722	Saint-Paul	Jacques LAURET	7.2.1747	Saint-Pierre	23.2.1779	Saint-Pierre	56
440	Pierre TURPIN	25.10.1743	Saint-Pierre	Marie Anne Françoise HOARAU	9.11.1762	Saint-Pierre	24.5.1798	Saint-Joseph	54
441	Marie Anne Françoise HOARAU	25.8.1749	Saint-Paul	Pierre TURPIN	9.11.1762	Saint-Pierre	19.1.1816	Saint-Joseph	66

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 8

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
442	Jacques LAURET	5.3.1746	Saint-Pierre	Catherine HOARAU	~ 1766		15.6.1816	Saint-Pierre	70
443	Catherine HOARAU	14.5.1753	Saint-Paul	Jacques LAURET	~ 1766		2.5.1828	Saint-Joseph	74
446 (346)	Jean-Baptiste MOUCHET	10.6.1771	Saint-Pierre	Brigitte HOAREAU	3.11.1789	Saint-Pierre	17.3.1802	Saint-Joseph	30
447 (347)	Brigitte HOAREAU	10.6.1768	Saint-Pierre	Jean-Baptiste MOUCHET	3.11.1789	Saint-Pierre	8.3.1842	Saint-Joseph	73
448++	Pierre MUSSARD	14.2.1695	Saint-Paul	Agathe HOARAU	4.8.1716	Saint-Paul	6.10.1731	Saint-Paul	36
449++	Agathe HOARAU	24.1.1702	Saint-Paul	Pierre MUSSARD	4.8.1716	Saint-Paul	4.8.1729	Saint-Pierre	27
450++	Louis CADET	22.9.1690	Saint-Paul	Radegonde RIVIERE	16.9.1710	Saint-Paul			
451++	Radegonde RIVIERE	29.3.1694	Saint-Paul	Louis CADET	16.9.1710	Saint-Paul	17.10.1771	Saint-Louis	77
452++	René CLAIN	31.1.1697	Saint-Paul	Jeanne FONTAINE	28.4.1721	Saint-Paul	14.2.1773	Saint-André	76
453++	Jeanne FONTAINE	4.5.1698	Saint-Paul	René CLAIN	28.4.1721	Saint-Paul	9.1.1746	Saint-André	47
454++	Joachin ROBERT	~ 1701	Sainte-Suzanne	Marie BOYER	7.7.1722	Sainte-Suzanne	17.2.1771	Saint-André	~ 70
455++	Marie BOYER	10.3.1706	Sainte-Suzanne	Joachin ROBERT	7.7.1722	Sainte-Suzanne	6.5.1769	Saint-André	63
462++	Jean BLOQUEMAN		Amsterdam	Antoinette NATIVEL	12.3.1687	Saint-Paul			
463++	Antoinette NATIVEL	~ 1676		• Jean BLOQUEMAN • Jean FONTAINE • François GRONDIN	• 12.3.1687 • ~ 1703 • 1730	• Saint-Paul • Saint-Paul •	28.5.1739	Sainte-Suzanne	~ 63
Génération 10									
512++	Jacques GRONDIN	~ 1703		Françoise TURPIN	28.4.1722	Sainte-Suzanne	1.10.1742	Saint-André	~ 39
513++	Françoise TURPIN	~ 1703		Jacques GRONDIN	28.4.1722	Sainte-Suzanne	8.4.1764	Saint-Benoit	~ 61
514++	Jean-Baptiste GUICHARD	19.7.1713	Saint-Denis	Suzanne ROBERT	26.7.1735	Saint-Benoit	23.10.1783	Saint-Benoit	70
515++	Suzanne ROBERT	1719		Jean-Baptiste GUICHARD	26.7.1735	Saint-Benoit	28.11.1769	Saint-Benoit	50
516++	Jean-Baptiste BOYER	1720	Sainte-Suzanne	Marie Marthe TECHER	6.10.1736	Saint-Paul	26.3.1789	Saint-Benoit	69
517++	Marie Marthe TECHER	16.12.1713	Saint-Paul	Jean-Baptiste BOYER	6.10.1736	Saint-Paul	11.7.1744	Sainte-Suzanne	30
518++	Jacques ROBERT	15.9.1696	Saint-Paul	Suzanne DAMOUR	25.6.1743	Saint-André			
519++	Suzanne DAMOUR	1728	Sainte-Suzanne	Jacques ROBERT	25.6.1743	Saint-André	17.5.1802	Saint-Benoit	74
520++	Georges DAMOUR	~ 1640	Pantin	Marie TOUTE	~ 1679		23.1.1716	Saint-Denis	~ 76
521++	Marie TOUTE	~ 1649		• Georges DAMOUR • Antoine PITOU	• ~ 1679 •	•	9.7.1744	Sainte-Suzanne	~ 95
522++	Jacques dit la Brière MAILLOT	~ 1650	La Couture	• Marie Madeleine DALLEAU	• ~ 1700 •	•	2.9.1721	Saint-Denis	~ 71

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
523++	Marie Madeleine DALLEAU	~ 1684		• Andrée TEXERE	~ 1700		> 1762		>= 78
528++	Jacques HOAREAU	22.11.1708	Saint-Paul	Jacques dit la Brière MAILLOT	~ 1727	Saint-Paul	1.7.1729	Saint-Pierre	20
529++	Thérèse CADET	18.11.1713	Saint-Paul	Jacques HOAREAU	~ 1727	Saint-Paul	4.1.1753	Saint-Paul	39
530++	Robert THOMSON	29.3.1723		Julienne PAYET	7.7.1744	Saint-Pierre	3.6.1810	Saint-Pierre	87
531++	Julienne PAYET	12.8.1720	Saint-Paul	Robert THOMSON	7.7.1744	Saint-Pierre	18.8.1772	Saint-Pierre	52
534++	Germain PAYET	3.11.1701	Saint-Paul	Marie Anne CHAMAN	~ 1727	Saint-Paul	29.10.1781	Saint-Pierre	79
535++	Marie Anne CHAMAN	15.10.1712	Saint-Paul	Germain PAYET	~ 1727	Saint-Paul	28.1.1789	Saint-Pierre	76
536++	Pierre dit la Joie LEBON	~ 1686	Rennes	Jeanne LEPINAY	8.5.1711	Saint-Paul	1.2.1726	Saint-Paul	~ 40
537++	Jeanne LEPINAY	25.10.1695	Saint-Paul	Pierre dit la Joie LEBON	8.5.1711	Saint-Paul	22.5.1780	Saint-Paul	84
538++	Laurent PAYET	16.7.1685	Saint-Paul	Marie HOARAU	21.9.1706	Saint-Paul	28.5.1729	Saint-Paul	43
539++	Marie HOARAU	23.6.1694	Saint-Paul	• Laurent PAYET • Laurent PAYET	• 21.9.1706 • 21.9.1706	• Saint-Paul • Saint-Paul	26.10.1729	Saint-Pierre	35
540++	Alexis LAURET	28.6.1693	Saint-Paul	Brigitte BELON	21.8.1725	Saint-Paul	5.4.1757	Saint-Pierre	63
541++	Brigitte BELON	18.11.1693	Saint-Paul	Alexis LAURET	21.8.1725	Saint-Paul	27.9.1754	Saint-Pierre	60
542++	Antoine PAYET	6.5.1683	Saint-Paul	Sabine LAUTRET	20.4.1706	Saint-Paul	14.2.1745	Saint-Pierre	61
543++	Sabine LAUTRET	29.8.1693	Saint-Paul	Antoine PAYET	20.4.1706	Saint-Paul	29.12.1771	Saint-Louis	78
560++	Jean Baptiste VIENNE			Bastienne ROBIN					
561++	Bastienne ROBIN			Jean Baptiste VIENNE					
562++	Pierre PLUCHON			Catherine GIGOT			< 1732		
563++	Catherine GIGOT	~ 1698	Port-Louis	• Jean Hubert POSE • Pierre PLUCHON	• 13.10.1733	• Saint-Pierre	21.6.1748	Saint-Pierre	~ 50
564++	Denis Claude MOUCHET			Marie ROBEQUIN					
565++	Marie ROBEQUIN			Denis Claude MOUCHET					
566++	Jean-Baptiste LEFEVRE	~ 1722	Richebourg	Elisabeth LEMERCIER	27.4.1745	Saint-Pierre	8.7.1788	Saint-Pierre	~ 66
567++	Elisabeth LEMERCIER	27.7.1729	Saint-Paul	Jean-Baptiste LEFEVRE	27.4.1745	Saint-Pierre	22.4.1756	Saint-Pierre	26
572++	Edward SMITH			Marie JOUSE					
573++	Marie JOUSE			Edward SMITH					
574++	Hervé FONTAINE	25.7.1677	Saint-Paul	Thérèse DAMOUR	3.10.1696	Saint-Paul	27.4.1729	Saint-Paul	51
575++	Thérèse DAMOUR	10.3.1680	Saint-Denis	Hervé FONTAINE	3.10.1696	Saint-Paul	28.4.1770	Saint-Pierre	90
588++	Jean Baptiste K'BIDY			Madeleine LAGADÉE					
589++	Madeleine LAGADÉE	~ 1699		Jean Baptiste K'BIDY			1.1.1732	Saint-Paul	~ 32
591++	Elisabeth (ESCLAVE)								
648	Henry GRONDIN	18.12.1715	Saint-Denis	Marie BOYER	14.9.1737	Sainte-	10.11.1761	Sainte-	45

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 10

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
649	Marie BOYER	1720	Sainte- Suzanne	Henry GRONDIN	14.9.1737	Sainte- Suzanne	3.12.1758	Sainte- Suzanne	38
651	Marie-Anne dite Surenne CHEVESQUE-FEGUE	~ 1709	Paris	Jacques MAILLOT	13.6.1730	Saint-Denis	30.1.1788	Sainte- Suzanne	~ 79
654	Jean François CARON	12.9.1720	Saint-Paul	Marguerite GRONDIN	26.1.1745	Sainte- Suzanne	< 1809		< 88
655	Marguerite GRONDIN	1725	Sainte- Suzanne	Jean François CARON	26.1.1745	Sainte- Suzanne	1.10.1782	Sainte- Suzanne	57
681	Geneviève DAMOUR	2.7.1730	Saint-Denis				20.4.1759	Saint-Denis	28
682++	Jacques PICARD	5.8.1714	Saint-Denis	Barbe DALLEAU	27.6.1746	Saint-André	> 1801		>= 86
683++	Barbe DALLEAU	1730	Sainte- Suzanne	Jacques PICARD	27.6.1746	Saint-André	12.2.1752	Saint-André	22
684 (682)	Jacques PICARD	5.8.1714	Saint-Denis	Barbe DALLEAU	27.6.1746	Saint-André	> 1801		>= 86
685 (683)	Barbe DALLEAU	1730	Sainte- Suzanne	Jacques PICARD	27.6.1746	Saint-André	12.2.1752	Saint-André	22
686	Louis CARON	16.7.1729	Saint-Paul	Marie Antoinette Ursule HOAREAU	10.8.1751	Saint-Paul	11.1.1797	Saint-Paul	67
687	Marie Antoinette Ursule HOAREAU	3.4.1735	Saint-Pierre	Louis CARON	10.8.1751	Saint-Paul	15.12.1757	Saint-Paul	22
690 (294)	Jean Louis K'BIDY	~ 1713	Quimperlé	Marceline (ESCLAVE)	3.5.1748	Saint-Paul	27.6.1806	Saint-Joseph	~ 93
691 (295)	Marceline (ESCLAVE)	5.4.1733	Saint-Louis	Jean Louis K'BIDY	3.5.1748	Saint-Paul	12.8.1818	Saint-Joseph	85
692 (282)	Charles Claude MOUCHET	~ 1729	Paris	Louise Gabrielle LEFEVRE	6.1.1761	Saint-Pierre	7.3.1777	Saint-Pierre	~ 48
693 (283)	Louise Gabrielle LEFEVRE	~ 1749	Saint-Pierre	Charles Claude MOUCHET	6.1.1761	Saint-Pierre	4.11.1773	Saint-Paul	~ 24
694++	Bernardin HOAREAU	3.10.1745	Saint-Paul	Geneviève PAYET	25.10.1763	Saint-Pierre	19.5.1807	Saint-Paul	61
695++	Geneviève PAYET	7.8.1748	Saint-Pierre	Bernardin HOAREAU	25.10.1763	Saint-Pierre	30.3.1819	Saint-Joseph	70
698	Antoine PAYET	~ 1705		Louise FONTAINE	26.6.1736	Saint-Pierre	5.11.1757	Saint-Pierre	~ 52
699	Louise FONTAINE	16.6.1708	Saint-Paul	Antoine PAYET	26.6.1736	Saint-Pierre	13.12.1765	Saint-Pierre	57
702	Gilles FONTAINE	18.12.1712	Saint-Paul	Dauphine PAYET	11.1.1735	Saint-Louis	< 1774		< 61
703	Dauphine PAYET	13.7.1720	Saint-Paul	Gilles FONTAINE	11.1.1735	Saint-Louis	27.3.1797	Saint-Pierre	76
832++	André MOREL	~ 1675	Camberton	Marie Anne GONNEAU	8.10.1715	Saint-Paul	28.3.1747	Saint-Paul	~ 72
833++	Marie Anne GONNEAU	27.9.1696	Saint-Paul	André MOREL	8.10.1715	Saint-Paul	1.6.1729	Saint-Paul	32
836++	François RIVIERE	27.3.1699	Saint-Paul	• Thérèse MUSSARD • Marie GRONDIN	• 4.8.1716 •	• Saint-Paul •	28.8.1772	Saint-Louis	73
837++	Thérèse MUSSARD	27.6.1693	Saint-Paul	François RIVIERE	4.8.1716	Saint-Paul	28.6.1729	Saint-Paul	36

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 11

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
838++	Etienne HOARAU	~ 1688		Barbe PAYET	20.4.1706	Saint-Paul	28.10.1729	Saint-Pierre	~ 41
839++	Barbe PAYET	4.6.1694		• Etienne HOARAU • François dit Richard LALLEMAND	• 20.4.1706 • 29.7.1732	• Saint-Paul • Saint-Pierre	< 1776		< 81
880	François TURPIN	~ 1700	Tréguier	Marguerite BELLON	14.2.1730	Saint-Paul	24.3.1769	Saint-Pierre	~ 69
881	Marguerite BELLON	7.5.1709	Saint-Paul	François TURPIN	14.2.1730	Saint-Paul	29.9.1769	Saint-Pierre	60
882++	Noël HOAREAU	23.12.1709	Saint-Paul	Brigitte FONTAINE	12.9.1731	Sainte-Suzanne	< 1763		< 53
883++	Brigitte FONTAINE	23.11.1714	Saint-Paul	Noël HOAREAU	12.9.1731	Sainte-Suzanne	8.12.1759	Saint-Paul	45
884	Jean LAURET	10.7.1720	Saint-Paul	Marie ETEVE	17.8.1744	Saint-Pierre	28.8.1785	Saint-Pierre	65
885	Marie ETEVE	~ 1727	Paris	Jean LAURET	17.8.1744	Saint-Pierre	3.7.1780	Saint-Pierre	~ 53
886 (882)	Noël HOAREAU	23.12.1709	Saint-Paul	Brigitte FONTAINE	12.9.1731	Sainte-Suzanne	< 1763		< 53
887 (883)	Brigitte FONTAINE	23.11.1714	Saint-Paul	Noël HOAREAU	12.9.1731	Sainte-Suzanne	8.12.1759	Saint-Paul	45
896++	Henry MUSSARD	15.3.1676		• Marguerite MOLLET • Louise ROBERT	• 18.8.1692 •	• •	18.8.1743	Saint-Paul	67
897++	Marguerite MOLLET	27.6.1677	Saint-Paul	Henry MUSSARD	18.8.1692		8.6.1729	Saint-Paul	51
898++	Etienne HOARAU	19.9.1670	Saint-Paul	• Geneviève DENNEMONT • Ursule PAYET	• ~ 1687 • 2.5.1700	• Saint-Paul • Saint-Paul	25.4.1729	Saint-Paul	58
899++	Ursule PAYET	17.6.1687	Saint-Paul	Etienne HOARAU	2.5.1700	Saint-Paul	3.4.1748	Saint-Paul	60
900++	Antoine CADET	~ 1646	Sézanne	Louise NATIVEL	1685		13.8.1726	Saint-Paul	~ 80
901++	Louise NATIVEL	~ 1669	Fort-Dauphin	Antoine CADET	1685		> 1735		>= 65
902++	François dit Champagne RIVIERE	~ 1647	Juillé	• Thérèse HEROS • Marie Anne CAZE	• 1689 •	• •	14.1.1702	Saint-Paul	~ 55
903++	Thérèse HEROS	~ 1670	Surate	François dit Champagne RIVIERE	1689		28.5.1729	Saint-Paul	~ 59
904++	Jean Macaste CLAIN	~ 1656	Amsterdam	Hélène PROU	6.1688	Saint-Paul	< 1697		< 41
905++	Hélène PROU	26.8.1674	Saint-Paul	• Jean Macaste CLAIN • Jacques FONTAINE	• 6.1688 • ~ 1698	• Saint-Paul •	8.2.1759	Saint-André	84
907++	Jeanne FONTAINE	2.6.1685	Saint-Paul				19.5.1729	Saint-Paul	43
908++	Pierre ROBERT	5.3.1680	Saint-Paul	Marguerite COLLIN	8.9.1694	Saint-Paul	28.7.1725	Sainte-Suzanne	45
909++	Marguerite COLLIN	~ 1681		• Pierre ROBERT • Christian Martin ALTE	• 8.9.1694 • 1.10.1726	• Saint-Paul • Sainte-	18.6.1754	Saint-André	~ 73

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 12

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
910++	Pierre BOYER	8.6.1683		Marie ROYER	24.1.1715	Suzanne Sainte-Suzanne	31.3.1769	Sainte-Suzanne	85
911++	Marie ROYER	9.6.1676	Saint-Paul	• Marc VIDOT • Pierre BOYER	• ~ 1689 • 24.1.1715	• Sainte-Suzanne	12.9.1748	Sainte-Suzanne	72
926++	Pierre NATIVEL	~ 1638	Vaugirard	Thérèse SOLO	1685		4.11.1701	Saint-Paul	~ 63
927++	Thérèse SOLO	~ 1651	Matafanès	Pierre NATIVEL	1685		<> 1725 & 1730		<> 74 & 78
Génération 11									
1 024++	François GRONDIN	~ 1670		• Jeanne ARNOULD • Antoinette NATIVEL	• 6.6.1694 • 1730	• Saint-Paul	27.2.1747	Sainte-Suzanne	~ 77
1 025++	Jeanne ARNOULD	2.7.1677	Saint-Paul	François GRONDIN	6.6.1694	Saint-Paul	3.7.1729	Sainte-Suzanne	52
1 026++	Denis TURPIN	~ 1649	Saint-Martin en Ré	Françoise LEBEAU	~ 1696		9.6.1721	Sainte-Suzanne	~ 72
1 027++	Françoise LEBEAU			Denis TURPIN	~ 1696				
1 028++	Arzul GUICHARD	~ 1669	Port-Louis	Catherine HEROS	< 9.1690		> 6.1746		> = 77
1 029++	Catherine HEROS	~ 1671	Surate	• Arzul GUICHARD • François NATIVEL	• < 9.1690 • 12.6.1724	• Saint-Paul	> 1758		> = 87
1 030 (908)	Pierre ROBERT	5.3.1680	Saint-Paul	Marguerite COLLIN	8.9.1694	Saint-Paul	28.7.1725	Sainte-Suzanne	45
1 031 (909)	Marguerite COLLIN	~ 1681		• Pierre ROBERT • Christian Martin ALTE	• 8.9.1694 • 1.10.1726	• Saint-Paul • Sainte-Suzanne	18.6.1754	Saint-André	~ 73
1 032++	Jean BOYER	26.9.1686		Geneviève VIDOT	5.3.1715	Sainte-Suzanne	5.4.1748	Sainte-Suzanne	61
1 033++	Geneviève VIDOT	8.10.1695	Sainte-Suzanne	Jean BOYER	5.3.1715	Sainte-Suzanne	> 1762		> = 66
1 034++	Emmanuel TECHER	~ 1666	Pondichéry	Anne NATIVEL	~ 1689		22.2.1758	Saint-Paul	~ 92
1 035++	Anne NATIVEL	4.3.1677	Saint-Paul	Emmanuel TECHER	~ 1689		23.5.1759	Saint-Paul	82
1 036++	Julien dit Laroche ROBERT	~ 1642	Champdeniers	Denise CAMPELLE	~ 1679		9.6.1700	Marseille	~ 58
1 037++	Denise CAMPELLE			Julien dit Laroche ROBERT	~ 1679		16.6.1699	Saint-Paul	
1 038 (260)	François DAMOUR	11.1.1696	Saint-Paul	Ignace MAILLOT	18.11.1718	Saint-Denis	2.5.1784	Saint-André	88
1 039 (261)	Ignace MAILLOT	1701	Saint-Denis	François DAMOUR	18.11.1718	Saint-Denis	13.8.1778	Saint-Benoit	77
1 046++	Julien dit la Rose DALLEAU	~ 1651	La Suze sur Sarthe	• Louise FONSEQUE	• 17.6.1691	• Saint-Denis	10.2.1712	Saint-Denis	~ 61

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 13

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
				• Domingue DES ROSAIRES	•	•			
1 047++	Domingue DES ROSAIRES		Daman	Julien dit la Rose DALLEAU			11.9.1688	Saint-Paul	
1 056 (838)	Etienne HOARAU	~ 1688		Barbe PAYET	20.4.1706	Saint-Paul	28.10.1729	Saint-Pierre	~ 41
1 057 (839)	Barbe PAYET	4.6.1694		• Etienne HOARAU • François dit Richard LALLEMAND	• 20.4.1706 • 29.7.1732	• Saint-Paul • Saint-Pierre	< 1776		< 81
1 058++	Pierre CADET	18.1.1693	Saint-Paul	Françoise LAUTRET	11.2.1709	Saint-Paul	21.4.1768	Saint-Paul	75
1 059++	Françoise LAUTRET	9.7.1691	Saint-Paul	Pierre CADET	11.2.1709	Saint-Paul	5.5.1752	Saint-Paul	60
1 060++	Guillaume THOMSON			Jean BANNERMANE					
1 061++	Jean BANNERMANE			Guillaume THOMSON					
1 062++	Daniel PAYET	19.1.1689	Saint-Paul	Etiennette TOUCHARD	2.5.1710	Saint-Paul	6.6.1729	Saint-Pierre	40
1 063++	Etiennette TOUCHARD	22.1.1694	Saint-Paul	Daniel PAYET	2.5.1710	Saint-Paul	25.9.1726	Saint-Paul	32
1 068++	Germain PAYET	16.4.1678	Saint-Paul	Louise ROBERT	12.8.1699	Saint-Paul	29.5.1729	Saint-Pierre	51
1 069++	Louise ROBERT	~ 1685		• Germain PAYET • Henry MUSSARD	• 12.8.1699 •	• Saint-Paul •	25.1.1762	Saint-Pierre	~ 77
1 070++	André CHAMAN	~ 1677	Saint Malo	Angélique CARON	30.8.1702	Saint-Paul	<> 7.1715 & 3.1716		<> 38 & 39
1 071++	Angélique CARON	11.2.1687	Saint-Paul	André CHAMAN	30.8.1702	Saint-Paul	30.5.1752	Saint-Paul	65
1 072++	Pierre LEBON			Hélène PELLEHADE					
1 073++	Hélène PELLEHADE			Pierre LEBON					
1 074++	Julien LEPINAY	~ 1672	Nantes	Marie Anne LAURET	29.6.1694	Saint-Paul	< 1702		< 30
1 075++	Marie Anne LAURET	29.11.1680	Saint-Paul	Julien LEPINAY	29.6.1694	Saint-Paul	28.8.1747	Saint-Paul	66
1 076++	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
1 077++	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
1 078 (898)	Etienne HOARAU	19.9.1670	Saint-Paul	• Geneviève DENNEMONT • Ursule PAYET	• ~ 1687 • 2.5.1700	• Saint-Paul • Saint-Paul	25.4.1729	Saint-Paul	58
1 079++	Geneviève DENNEMONT	6.6.1673	Saint-Paul	Etiennette HOARAU	~ 1687	Saint-Paul	12.1.1700	Saint-Paul	26
1 080++	Jacques dit L'Honoré LAURET	~ 1642	Saint-Franchy	Félicie VINCENTE	~ 1679	Saint-Paul	18.5.1720	Saint-Paul	~ 78
1 081++	Félicie VINCENTE	~ 1663	Daman	Jacques dit L'Honoré LAURET	~ 1679	Saint-Paul	19.10.1698	Saint-Paul	~ 35
1 082++	Antoine BELON	20.11.1672	Saint-Paul	Suzanne DENNEMONT	<> 2.1688 & 3.1688	Saint-Paul	20.11.1717	Saint-Paul	44

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 14

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
1 083++	Suzanne DENNEMONT	15.9.1674	Saint-Paul	Antoine BELON	<> 2.1688 & 3.1688	Saint-Paul	8.10.1720	Saint-Paul	46
1 084 (1 076)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SJARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
1 085 (1 077)	Louise SJARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
1 086++	Gaspard dit la Fortune LAUTRET	~ 1655	Saint-Laurent	Sabine RABELLE	~ 1679	Saint-Paul	28.12.1698	Saint-Paul	~ 43
1 087++	Sabine RABELLE	~ 1657	Daman	Gaspard dit la Fortune LAUTRET	~ 1679	Saint-Paul	6.9.1712	Saint-Paul	~ 55
1 132++	Simon LEFEVRE			Marie Anne AUVERDOT					
1 133++	Marie Anne AUVERDOT			Simon LEFEVRE					
1 134++	Guillaume dit D'Alençon LEMERCIER	~ 1690	Alençon	Louise TOUCHARD	1727		17.10.1781	Saint-Pierre	~ 91
1 135++	Louise TOUCHARD	~ 1698		Guillaume dit D'Alençon LEMERCIER	1727		21.10.1777	Saint-Pierre	~ 79
1 148++	Joseph FONTAINE		Paris	Marie Anne SANNE			< 1704		
1 149++	Marie Anne SANNE	~ 1649	Matatanes	Joseph FONTAINE			19.5.1709	Saint-Paul	~ 60
1 150 (520)	Georges DAMOUR	~ 1640	Pantin	Marie TOUTE	~ 1679		23.1.1716	Saint-Denis	~ 76
1 151 (521)	Marie TOUTE	~ 1649		• Georges DAMOUR • Antoine PITOU	• ~ 1679 •	• •	9.7.1744	Sainte-Suzanne	~ 95
1 296 (1 024)	François GRONDIN	~ 1670		• Jeanne ARNOULD • Antoinette NATIVEL	• 6.6.1694 • 1730	• Saint-Paul •	27.2.1747	Sainte-Suzanne	~ 77
1 297 (1 025)	Jeanne ARNOULD	2.7.1677	Saint-Paul	François GRONDIN	6.6.1694	Saint-Paul	3.7.1729	Sainte-Suzanne	52
1 298	Nicolas BOYER	1.8.1681		Marguerite ROBERT	24.11.1705	Sainte-Suzanne	26.1.1755	Saint-Benoit	73
1 299	Marguerite ROBERT	5.2.1693	Sainte-Suzanne	Nicolas BOYER	24.11.1705	Sainte-Suzanne	31.1.1745	Sainte-Suzanne	51
1 308	François CARON	~ 1689	Saint-Paul	Anne DANGO	28.1.1716	Sainte-Suzanne	2.6.1751	Saint-Denis	~ 62
1 309	Anne DANGO	21.6.1697	Sainte-Suzanne	François CARON	28.1.1716	Sainte-Suzanne	4.11.1754	Saint-André	57
1 310	Pierre GRONDIN	3.11.1701	Saint-Denis	Marie RIVERAIN	6.5.1721	Saint-Denis	31.3.1789	Sainte-Suzanne	87
1 311	Marie RIVERAIN	15.8.1705	Saint-Denis	Pierre GRONDIN	6.5.1721	Saint-Denis	9.10.1786	Sainte-Suzanne	81
1 362	Antoine DAMOUR	18.10.1692	Saint-Paul	Jeanne MAILLOT	25.10.1718	Saint-Denis	7.11.1778	Saint-André	86

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 15

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
1 363	Jeanne MAILLOT			Antoine DAMOUR	25.10.1718	Saint-Denis			
1 364++	Jacques PICARD	~ 1656	Sables d'Olonne	Louise COLLIN	1.11.1696	Saint-Paul	8.3.1723	Sainte- Suzanne	~ 67
1 365++	Louise COLLIN	~ 1686		• Jacques PICARD • Guillaume PLANTRE	• 1.11.1696 • 28.8.1725	• Saint-Paul • Sainte- Suzanne	25.5.1765	Saint-André	~ 79
1 366++	Julien DALLEAU	2.10.1692	Saint-Paul	Louise GRONDIN	20.4.1711	Saint-Denis	5.11.1752	Sainte- Suzanne	60
1 367++	Louise GRONDIN	15.8.1697	Saint-Paul	Julien DALLEAU	20.4.1711	Saint-Denis	13.6.1752	Sainte- Suzanne	54
1 372++	Louis dit la Pie CARON	~ 1642	Caudon	Monique PEREIRES	~ 1679				
1 373++	Monique PEREIRES	~ 1665	Daman	Louis dit la Pie CARON	~ 1679		4.8.1727	Saint-Paul	~ 62
1 374 (882)	Noël HOAREAU	23.12.1709	Saint-Paul	Brigitte FONTAINE	12.9.1731	Sainte- Suzanne	< 1763		< 53
1 375 (883)	Brigitte FONTAINE	23.11.1714	Saint-Paul	Noël HOAREAU	12.9.1731	Sainte- Suzanne	8.12.1759	Saint-Paul	45
1 388 (882)	Noël HOAREAU	23.12.1709	Saint-Paul	Brigitte FONTAINE	12.9.1731	Sainte- Suzanne	< 1763		< 53
1 389 (883)	Brigitte FONTAINE	23.11.1714	Saint-Paul	Noël HOAREAU	12.9.1731	Sainte- Suzanne	8.12.1759	Saint-Paul	45
1 390++	Paul Daniel PAYET	15.5.1722	Saint-Paul	Geneviève LAURET	25.5.1745	Saint-Pierre	22.2.1784	Saint-Pierre	61
1 391++	Geneviève LAURET	~ 1729		Paul Daniel PAYET	25.5.1745	Saint-Pierre	24.7.1790	Saint-Pierre	~ 61
1 396 (1 068)	Germain PAYET	16.4.1678	Saint-Paul	Louise ROBERT	12.8.1699	Saint-Paul	29.5.1729	Saint-Pierre	51
1 397 (1 069)	Louise ROBERT	~ 1685		• Germain PAYET • Henry MUSSARD	• 12.8.1699 •	• Saint-Paul •	25.1.1762	Saint-Pierre	~ 77
1 398++	Jean FONTAINE	1676	Saint-Paul	Antoinette NATIVEL	~ 1703	Saint-Paul	5.2.1723	Saint-Paul	47
1 399 (463)	Antoinette NATIVEL	~ 1676		• Jean BLOQUEMAN • Jean FONTAINE • François GRONDIN	• 12.3.1687 • ~ 1703 • 1730	• Saint-Paul • Saint-Paul •	28.5.1739	Sainte- Suzanne	~ 63
1 404	Gilles FONTAINE	16.2.1679	Saint-Paul	Françoise LAURET	8.2.1707	Saint-Paul	1.6.1729	Saint-Pierre	50
1 405	Françoise LAURET	2.9.1691	Saint-Paul	Gilles FONTAINE	8.2.1707	Saint-Paul	30.6.1729	Saint-Pierre	37
1 406 (542)	Antoine PAYET	6.5.1683	Saint-Paul	Sabine LAUTRET	20.4.1706	Saint-Paul	14.2.1745	Saint-Pierre	61
1 407 (543)	Sabine LAUTRET	29.8.1693	Saint-Paul	Antoine PAYET	20.4.1706	Saint-Paul	29.12.1771	Saint-Louis	78
1 664++	Jean MOREL			Jeanne FAUVEL					
1 665++	Jeanne FAUVEL			Jean MOREL					
1 666++	Pierre dit Laverdure GONNEAU	~ 1664	Nevers	Marie Anne MUSSARD	26.7.1694	Saint-Paul	24.8.1714	Saint-Paul	~ 50

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 16

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
1 667++	Marie Anne MUSSARD	21.6.1681	Saint-Paul	Pierre dit Laverdure GONNEAU	26.7.1694	Saint-Paul	11.9.1714	Saint-Paul	33
1 672 (902)	François dit Champagne RIVIERE	~ 1647	Juillé	• Thérèse HEROS • Marie Anne CAZE	• 1689 •	• •	14.1.1702	Saint-Paul	~ 55
1 673 (903)	Thérèse HEROS	~ 1670	Surate	François dit Champagne RIVIERE	1689		28.5.1729	Saint-Paul	~ 59
1 674 (896)	Henry MUSSARD	15.3.1676		• Marguerite MOLLET • Louise ROBERT	• 18.8.1692 •	• •	18.8.1743	Saint-Paul	67
1 675 (897)	Marguerite MOLLET	27.6.1677	Saint-Paul	Henry MUSSARD	18.8.1692		8.6.1729	Saint-Paul	51
1 676 (898)	Etienne HOARAU	19.9.1670	Saint-Paul	• Geneviève DENNEMONT • Ursule PAYET	• ~ 1687 • 2.5.1700	• Saint-Paul • Saint-Paul	25.4.1729	Saint-Paul	58
1 677 (1 079)	Geneviève DENNEMONT	6.6.1673	Saint-Paul	Etienne HOARAU	~ 1687	Saint-Paul	12.1.1700	Saint-Paul	26
1 678 (1 076)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
1 679 (1 077)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
1 760	François TURPIN			Marguerite DERRIEN					
1 761	Marguerite DERRIEN			François TURPIN					
1 762 (1 082)	Antoine BELON	20.11.1672	Saint-Paul	Suzanne DENNEMONT	<> 2.1688 & 3.1688	Saint-Paul	20.11.1717	Saint-Paul	44
1 763 (1 083)	Suzanne DENNEMONT	15.9.1674	Saint-Paul	Antoine BELON	<> 2.1688 & 3.1688	Saint-Paul	8.10.1720	Saint-Paul	46
1 764 (898)	Etienne HOARAU	19.9.1670	Saint-Paul	• Geneviève DENNEMONT • Ursule PAYET	• ~ 1687 • 2.5.1700	• Saint-Paul • Saint-Paul	25.4.1729	Saint-Paul	58
1 765 (1 079)	Geneviève DENNEMONT	6.6.1673	Saint-Paul	Etienne HOARAU	~ 1687	Saint-Paul	12.1.1700	Saint-Paul	26
1 766 (1 398)	Jean FONTAINE	1676	Saint-Paul	Antoinette NATIVEL	~ 1703	Saint-Paul	5.2.1723	Saint-Paul	47
1 767 (463)	Antoinette NATIVEL	~ 1676		• Jean BLOQUEMAN • Jean FONTAINE • François GRONDIN	• 12.3.1687 • ~ 1703 • 1730	• Saint-Paul • Saint-Paul •	28.5.1739	Sainte-Suzanne	~ 63
1 768 (540)	Alexis LAURET	28.6.1693	Saint-Paul	Brigitte BELON	21.8.1725	Saint-Paul	5.4.1757	Saint-Pierre	63
1 769 (541)	Brigitte BELON	18.11.1693	Saint-Paul	Alexis LAURET	21.8.1725	Saint-Paul	27.9.1754	Saint-Pierre	60
1 770	Jacques dit la Violette ETEVE	~ 1689	Moutier	Anne Marie BENOIT	~ 1726	Paris	27.6.1765	Saint-Pierre	~ 76
1 771	Anne Marie BENOIT	~ 1710	Paris	Jacques dit la Violette ETEVE	~ 1726	Paris	13.3.1758	Saint-Paul	~ 48
1 792++	François MUSSARD	1642	Argenteuil	Marguerite COMP EGNE	27.11.1668	Fort-Dauphin	1.2.1711	Saint-Paul	69

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
1 793++	Marguerite COMPIEGNE		Marck	François MUSSARD	27.11.1668	Fort-Dauphin	30.9.1731	Saint-Paul	
1 794++	Claude dit la Brie MOLLET		Roissy	Jeanne DELACROIX	1.2.1666	Saint-Denis d'Oléron	> 1681		
1 795++	Jeanne DELACROIX	~ 1651	Béthune	Claude dit la Brie MOLLET	1.2.1666	Saint-Denis d'Oléron			
1 796++	René HOARAU	~ 1646	Boulogne	Marie BAUDRY	~ 1669	Saint-Paul	7.7.1706	Saint-Paul	~ 60
1 797++	Marie BAUDRY		Calais	René HOARAU	~ 1669	Saint-Paul	<> 1688 & 1690	Saint-Paul	
1 798 (1 076)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
1 799 (1 077)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
1 800++	Jacques CADET								
1 802 (926)	Pierre NATIVEL	~ 1638	Vaugirard	Thérèse SOLO	1685		4.11.1701	Saint-Paul	~ 63
1 803 (927)	Thérèse SOLO	~ 1651	Matatanes	Pierre NATIVEL	1685		<> 1725 & 1730		<> 74 & 78
1 810++	Nicolas PROU			TOUTE			> 30.8.1686		
1 811++	TOUTE			Nicolas PROU					
1 814 (1 148)	Joseph FONTAINE		Paris	Marie Anne SANNE			< 1704		
1 815 (1 149)	Marie Anne SANNE	~ 1649	Matatanes	Joseph FONTAINE	~ 1679		19.5.1709	Saint-Paul	~ 60
1 816 (1 036)	Julien dit Laroche ROBERT	~ 1642	Champdeniers	Denise CAMPELLE	~ 1679		9.6.1700	Marseille	~ 58
1 817 (1 037)	Denise CAMPELLE			Julien dit Laroche ROBERT	~ 1679		16.6.1699	Saint-Paul	
1 818++	Pierre COLLIN		Nimes	Catherine MISE	~ 1680		<> 1687 & 1690		
1 819++	Catherine MISE			Pierre COLLIN	~ 1680		< 1704		
1 820++	Guillaume dit la Fleur BOYER	~ 1650	Saint-Léger	Geneviève dite Laurence MILLA	1680		<> 19.12.1690 & 4.1692		<> 40 & 42
1 821++	Geneviève dite Laurence MILLA	~ 1660		Guillaume dit la Fleur BOYER	1680		11.6.1733	Sainte- Suzanne	~ 73
1 822++	Antoine ROYER	~ 1647	La Chapelle- sous-Brancion				2.2.1697	Sainte- Suzanne	~ 50
Génération 12									
2 048++	Etienne GRONDIN			Louise SIARANE			~ 1677		
2 049 (1 077)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 18

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
2 050++	Denis ARNOULD			Marie MAHON	~ 1671		<> 1677 & 1690		
2 051++	Marie MAHON	~ 1651		Denis ARNOULD	~ 1671		20. 10. 1723	Sainte-Suzanne	~ 72
2 064 (1 820)	Guillaume dit la Fleur BOYER	~ 1650	Saint-Léger	Geneviève dite Laurence MILLA	1680		<> 19. 12. 1690 & 4. 1692		<> 40 & 42
2 065 (1 821)	Geneviève dite Laurence MILLA	~ 1660		Guillaume dit la Fleur BOYER	1680		11. 6. 1733	Sainte-Suzanne	~ 73
2 066++	Marc VIDOT	~ 1661	Rovino	Marie ROYER	~ 1689		21. 4. 1704	Marseille	~ 43
2 067 (911)	Marie ROYER	9. 6. 1676	Saint-Paul	• Marc VIDOT • Pierre BOYER	• ~ 1689 • 24. 1. 1715	• Sainte-Suzanne	12. 9. 1748	Sainte-Suzanne	72
2 070 (926)	Pierre NATIVEL	~ 1638	Vaugirard	Thérèse SOLO	1685		4. 11. 1701	Saint-Paul	~ 63
2 071 (927)	Thérèse SOLO	~ 1651	Matafanes	Pierre NATIVEL	1685		<> 1725 & 1730		<> 74 & 78
2 072++	Hilaire ROBERT			Matelie BOULARDE					
2 073++	Matelie BOULARDE			Hilaire ROBERT					
2 092++	Jean DALLEAU			Nicole VIRQUIN					
2 093++	Nicole VIRQUIN			Jean DALLEAU					
2 116 (900)	Antoine CADET	~ 1646	Sézanne	Louise NATIVEL	1685		13. 8. 1726	Saint-Paul	~ 80
2 117 (901)	Louise NATIVEL	~ 1669	Fort-Dauphin	Antoine CADET	1685		> 1735		>= 65
2 118 (1 086)	Gaspard dit la Fortune LAUTRET	~ 1655	Saint-Laurent	Sabine RABELLE	~ 1679	Saint-Paul	28. 12. 1698	Saint-Paul	~ 43
2 119 (1 087)	Sabine RABELLE	~ 1657	Daman	Gaspard dit la Fortune LAUTRET	~ 1679	Saint-Paul	6. 9. 1712	Saint-Paul	~ 55
2 124 (1 076)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7. 5. 1710	Saint-Paul	~ 70
2 125 (1 077)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	•	24. 9. 1705	Saint-Paul	~ 60
2 126++	Anasthase TOUCHARD	~ 1640	Issy-les-Moulineaux	Elisabeth HOUVE	~ 1676		16. 8. 1715	Saint-Paul	~ 75
2 127++	Elisabeth HOUVE	~ 1654		Anasthase TOUCHARD	~ 1676		3. 8. 1729	Saint-Paul	~ 75
2 136 (1 076)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7. 5. 1710	Saint-Paul	~ 70
2 137 (1 077)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	•	24. 9. 1705	Saint-Paul	~ 60
2 138 (1 036)	Julien dit Laroche ROBERT	~ 1642	Champdeniers	Denise CAMPELLE	~ 1679		9. 6. 1700	Marseille	~ 58

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 19

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
2 139 (1 037)	Denise CAMPELLE			Julien dit Laroche ROBERT	~ 1679		16.6.1699	Saint-Paul	
2 142 (1 372)	Louis dit la Pie CARON	~ 1642	Caudon	Monique PEREIRES	~ 1679				
2 143 (1 373)	Monique PEREIRES	~ 1665	Daman	Louis dit la Pie CARON	~ 1679		4.8.1727	Saint-Paul	~ 62
2 148++	Julien LEPINAY			Jeanne DECHESNAY					
2 149++	Jeanne DECHESNAY			Julien LEPINAY					
2 150 (1 080)	Jacques dit L'Honoré LAURET	~ 1642	Saint-Franchy	Félicie VINCENTE	~ 1679	Saint-Paul	18.5.1720	Saint-Paul	~ 78
2 151 (1 081)	Félicie VINCENTE	~ 1663	Daman	Jacques dit L'Honoré LAURET	~ 1679	Saint-Paul	19.10.1698	Saint-Paul	~ 35
2 158++	Hervé DENNEMONT		Brix	Léonarde PILLE	~ 1668	Saint-Paul	<> 16.11.1678 & 5.1679		
2 159++	Léonarde PILLE		Granville	• Hervé DENNEMONT • Jean dit Joly-Coeur BRUN	• ~ 1668 • ~ 5.1679	• Saint-Paul •	~ 1682	Saint-Paul	
2 164++	Jean BELON		Lyon	Antoinette ARNAUD	~ 1666		<> 1681 & 1686	Saint-Paul	
2 165++	Antoinette ARNAUD	~ 1643	Vaugneray	Jean BELON	~ 1666				
2 166 (2 158)	Hervé DENNEMONT		Brix	Léonarde PILLE	~ 1668	Saint-Paul	<> 16.11.1678 & 5.1679		
2 167 (2 159)	Léonarde PILLE		Granville	• Hervé DENNEMONT • Jean dit Joly-Coeur BRUN	• ~ 1668 • ~ 5.1679	• Saint-Paul •	~ 1682	Saint-Paul	
2 268++	Guillaume LEMERCIER			Irène ROYER					
2 269++	Irène ROYER			Guillaume LEMERCIER					
2 270 (2 126)	Anasthase TOUCHARD	~ 1640	Issy-les-Moulineaux	Elisabeth HOUBE	~ 1676		16.8.1715	Saint-Paul	~ 75
2 271 (2 127)	Elisabeth HOUBE	~ 1654		Anasthase TOUCHARD	~ 1676		3.8.1729	Saint-Paul	~ 75
2 596 (1 820)	Guillaume dit la Fleur BOYER	~ 1650	Saint-Léger	Geneviève dite Laurence MILLA	1680		<> 19.12.1690 & 4.1692		<> 40 & 42
2 597 (1 821)	Geneviève dite Laurence MILLA	~ 1660		Guillaume dit la Fleur BOYER	1680		11.6.1733	Sainte-Suzanne	~ 73
2 598 (1 036)	Julien dit Laroche ROBERT	~ 1642	Champdeniers	Denise CAMPELLE	~ 1679		9.6.1700	Marseille	~ 58
2 599 (1 037)	Denise CAMPELLE			Julien dit Laroche ROBERT	~ 1679		16.6.1699	Saint-Paul	
2 616 (1 372)	Louis dit la Pie CARON	~ 1642	Caudon	Monique PEREIRES	~ 1679				
2 617 (1 373)	Monique PEREIRES	~ 1665	Daman	Louis dit la Pie CARON	~ 1679		4.8.1727	Saint-Paul	~ 62
2 618	Joseph dit Laverdure DANGO	~ 1671	Surate	Marie Madeleine ROBERT	29.9.1695	Sainte-	11.9.1748	Saint-Benoit	~ 77

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 20

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
2 619	Marie Madeleine ROBERT	20.9.1681	Sainte-Suzanne	Joseph dit Laverdure DANGO	29.9.1695	Sainte-Suzanne	4.2.1740	Sainte-Suzanne	58
2 620 (1 024)	François GRONDIN	~ 1670		• Jeanne ARNOULD • Antoinette NATIVEL	• 6.6.1694 • 1730	• Saint-Paul •	27.2.1747	Sainte-Suzanne	~ 77
2 621 (1 025)	Jeanne ARNOULD	2.7.1677	Saint-Paul	François GRONDIN	6.6.1694	Saint-Paul	3.7.1729	Sainte-Suzanne	52
2 724 (520)	Georges DAMOUR	~ 1640	Pantin	Marie TOUTE	~ 1679		23.1.1716	Saint-Denis	~ 76
2 725 (521)	Marie TOUTE	~ 1649		• Georges DAMOUR • Antoine PITOU	• ~ 1679 •	• •	9.7.1744	Sainte-Suzanne	~ 95
2 726	Pierre dit le Fainéant MAILLOT	29.7.1680	Saint-Paul	Marguerite BRUN	29.6.1694	Sainte-Suzanne	31.8.1761	Saint-Denis	81
2 727	Marguerite BRUN	14.2.1680	Saint-Paul	Pierre dit le Fainéant MAILLOT	29.6.1694	Sainte-Suzanne	25.10.1766	Saint-Denis	86
2 730 (1 818)	Pierre COLLIN		Nîmes	Catherine MISE	~ 1680		<> 1687 & 1690		
2 731 (1 819)	Catherine MISE			Pierre COLLIN	~ 1680		< 1704		
2 732 (1 046)	Julien dit la Rose DALLEAU	~ 1651	La Suze sur Sarthe	• Louise FONSEQUE • Domingue DES ROSAIRES	• 17.6.1691 •	• Saint-Denis •	10.2.1712	Saint-Denis	~ 61
2 733++	Louise FONSEQUE	~ 1669	Vintendam	• François dit Discret VINCENDO • Julien dit la Rose DALLEAU	• ~ 1682 • 17.6.1691	• • Saint-Denis	24.2.1706	Saint-Denis	~ 37
2 734 (1 024)	François GRONDIN	~ 1670		• Jeanne ARNOULD • Antoinette NATIVEL	• 6.6.1694 • 1730	• Saint-Paul •	27.2.1747	Sainte-Suzanne	~ 77
2 735 (1 025)	Jeanne ARNOULD	2.7.1677	Saint-Paul	François GRONDIN	6.6.1694	Saint-Paul	3.7.1729	Sainte-Suzanne	52
2 780 (1 076)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
2 781 (1 077)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
2 782 (540)	Alexis LAURET	28.6.1693	Saint-Paul	Brigitte BELON	21.8.1725	Saint-Paul	5.4.1757	Saint-Pierre	63
2 783 (541)	Brigitte BELON	18.11.1693	Saint-Paul	Alexis LAURET	21.8.1725	Saint-Paul	27.9.1754	Saint-Pierre	60
2 796 (1 148)	Joseph FONTAINE		Paris	Marie Anne SANNE			< 1704		
2 797 (1 149)	Marie Anne SANNE	~ 1649	Matatanes	Joseph FONTAINE			19.5.1709	Saint-Paul	~ 60
2 808 (1 148)	Joseph FONTAINE		Paris	Marie Anne SANNE			< 1704		

Liste d'ascendance - 522 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 21

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
2 809 (1 149)	Marie Anne SANNE	~ 1649	Matafanès	Joseph FONTAINE			19.5.1709	Saint-Paul	~ 60
2 810 (1 080)	Jacques dit L'Honoré LAURET	~ 1642	Saint-Franchy	Félicie VINCENTE	~ 1679	Saint-Paul	18.5.1720	Saint-Paul	~ 78
2 811 (1 081)	Félicie VINCENTE	~ 1663	Daman	Jacques dit L'Honoré LAURET	~ 1679	Saint-Paul	19.10.1698	Saint-Paul	~ 35
3 332++	Nicolas GONNEAU			Jacquette ARCHAMBAULT					
3 333++	Jacquette ARCHAMBAULT			Nicolas GONNEAU					
3 334 (1 792)	François MUSSARD	1642	Argenteuil	Marguerite COMPIEGNE	27.11.1668	Fort-Dauphin	1.2.1711	Saint-Paul	69
3 335 (1 793)	Marguerite COMPIEGNE		Marck	François MUSSARD	27.11.1668	Fort-Dauphin	30.9.1731	Saint-Paul	
3 584++	Joachim MUSSARD			Claude DAUBIGNY					
3 585++	Claude DAUBIGNY			Joachim MUSSARD					
3 586++	Jacques COMPIEGNE			Marguerite MONTHENY					
3 587++	Marguerite MONTHENY			Jacques COMPIEGNE					
3 588++	Raut MOLLET			Jeanne HYNES					
3 589++	Jeanne HYNES			Raut MOLLET					
3 590++	Nicolas DELACROIX			Françoise de JANVIER					
3 591++	Françoise de JANVIER			Nicolas DELACROIX					
Génération 13									
4 132++	Francisque VIDOT			Dominge BARSOLOGNE					
4 133++	Dominge BARSOLOGNE			Francisque VIDOT					
5 236	Simon DANGO			Suzanne RAGOLIN					
5 237	Suzanne RAGOLIN	1624		Simon DANGO			16.7.1704	Sainte-Suzanne	80
5 238 (1 036)	Julien dit Laroche ROBERT	~ 1642	Champdeniers	Denise CAMPELLE	~ 1679		9.6.1700	Marseille	~ 58
5 239 (1 037)	Denise CAMPELLE			Julien dit Laroche ROBERT	~ 1679		16.6.1699	Saint-Paul	
5 452 (522)	Jacques dit la Brière MAILLOT	~ 1650	La Couture	• Marie Madeleine DALLEAU • Andrée TEXERE	• ~ 1700 •	• •	2.9.1721	Saint-Denis	~ 71
5 453	Andrée TEXERE			Jacques dit la Brière MAILLOT			8.11.1697	Saint-Denis	
5 454	Jean dit Joly-Coeur BRUN	~ 1654	Dyé	• Léonarde PILLE • Anne HAAR	• ~ 5.1679 • ~ 1682	• •	28.7.1710	Sainte-Suzanne	~ 56
5 455 (2 159)	Léonarde PILLE		Granville	• Hervé DENNEMONT • Jean dit Joly-Coeur BRUN	• ~ 1668 • ~ 5.1679	• •	~ 1682	Saint-Paul	

Onésime

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 1

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
Génération 1									
1	Guibert Onésime GRONDIN	4.5.1969	Grand-Galet						
Génération 2									
2	Louis GRONDIN	26.3.1936	Grand-Galet	Marie-Thérèse MALET	29.6.1959	Saint-Joseph	19.2.1978	Bellepierre	41
3	Marie-Thérèse MALET	5.8.1937	Grand-Galet	Louis GRONDIN	29.6.1959	Saint-Joseph			
Génération 3									
4	Henry GRONDIN	31.3.1896	Grand-Galet	Lucia GRONDIN	27.4.1920	Saint-Joseph	28.2.1944	Saint-Joseph	47
5	Lucia GRONDIN	16.2.1903	Vincendo	Henry GRONDIN	27.4.1920	Saint-Joseph			
6	Louis Zénon MALET	23.5.1912	Grand-Galet	Paula HOAREAU	4.7.1933	Saint-Joseph	3.12.1993	Saint-Joseph	81
7	Paula HOAREAU	12.8.1913	Grand-Galet	Louis Zénon MALET	4.7.1933	Saint-Joseph			
Génération 4									
8++	Henri Joseph GRONDIN	2.8.1860	Saint-Joseph	• Marie-Joséphine FRANCOMME • Ange Maria BOYER	• 12.10.1889 •	• •			
9++	Marie-Joséphine FRANCOMME	21.10.1862	Saint-Joseph	Henri Joseph GRONDIN	12.10.1889		21.4.1902	Les Lianes	39
10	Henry GRONDIN	27.1.1876	Langevin	Marie-Elise GRONDIN					
11	Marie-Elise GRONDIN	4.2.1879	Langevin	Henry GRONDIN			27.8.1971	Saint-Joseph	92
12	Julien MALET	17.8.1886	Langevin	Marie-Joséphine GRONDIN			28.9.1946	Saint-Joseph	60
13	Marie-Joséphine GRONDIN	31.1.1889		• Léandre GRONDIN • Julien MALET	• 6.8.1907 •	• Saint-Joseph •			
14	Sylvestre HOAREAU	13.4.1880	Langevin	Marie-Herminie GRONDIN	12.1.1904	Saint-Joseph	17.4.1941	Saint-Joseph	61
15	Marie-Herminie GRONDIN	2.5.1883	Langevin	Sylvestre HOAREAU	12.1.1904	Saint-Joseph	8.11.1968	Saint-Joseph	85
Génération 5									
16++	Antoine GRONDIN	1828		Marie Eugénia LEBON					
17++	Marie Eugénia LEBON			Antoine GRONDIN			3.3.1871		
18++	Victor FRANCOMME			Marie Alexandrine LEBON			14.2.1879	Saint-Joseph	
19++	Marie Alexandrine LEBON	15.3.1832		Victor FRANCOMME			14.5.1879		47
20	Henri Mezin GRONDIN	1853		Marie-Lucia VIENNE					
21	Marie-Lucia VIENNE	1858		Henri Mezin GRONDIN					
22	Eile GRONDIN	1855		Marie-Félicienne BOYER					
23	Marie-Félicienne BOYER	24.12.1858	La Crête	Eile GRONDIN					
24	Jean-Félix MALET	5.6.1862	Saint-Joseph	Marie-Amélia VIENNE					
25	Marie-Amélia VIENNE	1870		Jean-Félix MALET					
26 (8)	Henri Joseph GRONDIN	2.8.1860	Saint-Joseph	• Marie-Joséphine	• 12.10.1889	•			

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
27 (9)	Marie-Joséphine FRANCOMME	21.10.1862	Saint-Joseph	FRANCOMME • Ange Maria BOYER	• 12.10.1889	•	21.4.1902	Les Lianes	39
28	Paul Jérôme HOAREAU	30.9.1851	Plaine des Grègues	Rosélia ETHEVE					
29	Rosélia ETHEVE	20.11.1854	Plaine des Grègues	Paul Jérôme HOAREAU					
30	Henri Laurent GRONDIN	8.8.1845	Grand-Galet	Marie-Clémence MUSSARD	27.1.1866	Saint-Joseph			
31	Marie-Clémence MUSSARD	10.10.1850	Langevin	Henri Laurent GRONDIN	27.1.1866	Saint-Joseph			
Génération 6									
34++	Henri Cristin LEBON	26.7.1771	Saint-Joseph	Marie Joseph LEBON					
35++	Marie Joseph LEBON	13.12.1796	Saint-Joseph	Henri Cristin LEBON					
36++	Nicolas FRANCOMME			Marie Brigitte LAURET					
37++	Marie Brigitte LAURET			Nicolas FRANCOMME					
46	Vincent de Paul BOYER	1817		Marie-Louise HUET					
47	Marie-Louise HUET	1823		Vincent de Paul BOYER					
48	Julien Euphémie MALET	16.9.1822	Saint-Joseph	Geneviève, Adeline, Ernestine TROVALET	27.9.1851	Saint-Joseph	23.5.1865	Saint-Joseph	42
49	Geneviève, Adeline, Ernestine TROVALET	28.12.1833	Saint-André	Julien Euphémie MALET	27.9.1851	Saint-Joseph			
50	Joseph Montchery VIENNE	1793		Julienne K'BIDY					
51	Julienne K'BIDY	1822		Joseph Montchery VIENNE					
56	Marie Joseph Vincent de Paul HOAREAU	19.7.1826	Saint-Pierre	Marie-Cécile MALET	19.11.1850	Saint-Joseph	3.6.1862	Saint-Joseph	35
57	Marie-Cécile MALET	21.8.1829	Saint-Joseph	Marie Joseph Vincent de Paul HOAREAU	19.11.1850	Saint-Joseph			
58	Jacques Gédéon ETHEVE	1818		Marie-Henriette NATIVEL					
59	Marie-Henriette NATIVEL	~ 1824	Saint-Pierre	Jacques Gédéon ETHEVE			18.7.1859	Saint-Joseph	~ 35
60	Henry Mézin GRONDIN	1815	Langevin	Louis Joséphine HOAREAU					
61	Louis Joséphine HOAREAU	1817	Langevin	Henry Mézin GRONDIN					
62	Pierre Zenon MUSSARD	1829	Langevin	Marie-Suzanne VIENNE	16.5.1848	Saint-Joseph			
63	Marie-Suzanne VIENNE	16.2.1833	Saint-Joseph	Pierre Zenon MUSSARD	16.5.1848	Saint-Joseph			

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 3

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
Génération 7									
68++	Laurent LEBON	24.2.1750	Saint-Pierre	Catherine Henriette LORET	30.4.1776	Saint-Pierre	3.1.1837	Saint-Joseph	86
69++	Catherine Henriette LORET	12.4.1756	Saint-Pierre	Laurent LEBON	30.4.1776	Saint-Pierre	23.2.1830	Saint-Joseph	73
70++	Jean Antoine LEBON	17.10.1765	Saint-Pierre	Geneviève Arthémise RIVIERE			12.7.1847	Saint-Joseph	81
71++	Geneviève Arthémise RIVIERE	~ 1771	Saint-Pierre	Jean Antoine LEBON			7.10.1849	Saint-Joseph	~ 78
96	Pierre Séverin MALET	26.8.1775	Saint-Pierre	Marie Henriette Olympie BENARD	24.8.1801	Saint-Joseph	4.11.1827		52
97	Marie Henriette Olympie BENARD	13.10.1785	Saint-Pierre	Pierre Séverin MALET	24.8.1801	Saint-Joseph			
98	François TROVALET	~ 1798	Nantes	Geneviève Adeline MARTIN			28.8.1836	Saint-André	~ 38
99	Geneviève Adeline MARTIN	4.2.1800	Sainte-Suzanne	François TROVALET			> 1838		>= 37
112	François HOAREAU	~ 1795	Saint-Pierre	Marguerite FONTAINE	26.11.1814		17.11.1838	Saint-Pierre	~ 43
113	Marguerite FONTAINE	15.9.1794	Saint-Pierre	François HOAREAU	26.11.1814		19.5.1838	Saint-Pierre	43
114	Louis Hildevert MALET	~ 1808	Saint-Joseph	Marie-Josephine HOAREAU			27.2.1839		~ 31
115	Marie-Josephine HOAREAU	6.2.1809	Saint-Joseph	Louis Hildevert MALET			> 1843		>= 33
116	Anselme ETHEVE	2.3.1790	Saint-Joseph	Marie Geneviève Française HOAREAU	15.7.1810	Saint-Joseph	15.7.1810	Saint-Joseph	20
117	Marie Geneviève Française HOAREAU	30.5.1789	Saint-Joseph	Anselme ETHEVE	15.7.1810	Saint-Joseph			
118	Furcy NATIVEL	26.3.1795	Saint-Joseph	Henriette Antoinette HOAREAU			6.9.1853	Saint-Joseph	58
119	Henriette Antoinette HOAREAU	~ 1808		Furcy NATIVEL					
120	Edouard Dosimont GRONDIN	27.1.1788	Saint-Benoit	Marie Véronique DAMOUR	15.9.1807	Saint-Joseph	22.5.1846	Saint-Philippe	58
121	Marie Véronique DAMOUR	14.6.1788	Saint-Benoit	Edouard Dosimont GRONDIN	15.9.1807	Saint-Joseph	> 1846		>= 57
122	Louis Siméon HOAREAU	23.8.1790	Saint-Pierre	Marie Olympe LEBON	18.9.1809	Saint-Joseph			
123	Marie Olympe LEBON	20.1.1787	Saint-Pierre	Louis Siméon HOAREAU	18.9.1809	Saint-Joseph			
124	Pierre Léonard MUSSARD	8.6.1804	Saint-Pierre	Marie-Hermine LAURET			14.12.1851	Langevin	47
125	Marie-Hermine LAURET	4.8.1806	Saint-Joseph	Pierre Léonard MUSSARD			26.5.1896	Saint-Joseph	89
126	Jacques Monchéry VIENNE	29.9.1794	Saint-Louis	Henriette Ursule METRO					

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 4

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
127	Henriette Ursule METRO	11.7.1798	Saint-Pierre	Jacques Monchéry VIENNE			4.9.1836	Saint-Joseph	38
Génération 8									
136++	Louis LEBON	6.3.1723	Saint-Paul	Marguerite PAYET	18.8.1745	Saint-Paul	29.4.1784	Saint-Pierre	61
137++	Marguerite PAYET	14.9.1723	Saint-Paul	Louis LEBON	18.8.1745	Saint-Paul	28.1.1810	Saint-Pierre	86
138++	Jacques LAURET	18.12.1722	Saint-Paul	Apolline PAYET	7.2.1747	Saint-Pierre	< 1803		< 80
139++	Apolline PAYET	9.8.1722	Saint-Paul	Jacques LAURET	7.2.1747	Saint-Pierre	23.2.1779	Saint-Pierre	56
140 (136)	Louis LEBON	6.3.1723	Saint-Paul	Marguerite PAYET	18.8.1745	Saint-Paul	29.4.1784	Saint-Pierre	61
141 (137)	Marguerite PAYET	14.9.1723	Saint-Paul	Louis LEBON	18.8.1745	Saint-Paul	28.1.1810	Saint-Pierre	86
142++	Antoine Michel RIVIERE	28.9.1739	Saint-Louis	• Apolline LAURET • Marie Geneviève PAYET	• 6.6.1768 •	• Saint-Pierre •	13.7.1830	Saint-Joseph	90
143++	Apolline LAURET	10.4.1752	Saint-Pierre	Antoine Michel RIVIERE	6.6.1768	Saint-Pierre	17.8.1800	Saint-Joseph	48
192++	Louis Jean-Baptiste Julien MALET	8.2.1746	Saint-Louis	Marie Marguerite VITRY	7.11.1769	Saint-Pierre	31.12.1827	Saint-Joseph	81
193++	Marie Marguerite VITRY	2.6.1755	Saint-Pierre	Louis Jean-Baptiste Julien MALET	7.11.1769	Saint-Pierre	28.4.1833	Saint-Joseph	77
194	François Louis Bertin BENARD	~ 1760	Saint-Louis	Suzanne Françoise VITRY	16.8.1780	Saint-Pierre	14.3.1818	Saint-Joseph	~ 58
195	Suzanne Françoise VITRY	~ 1761	Saint-Pierre	François Louis Bertin BENARD	16.8.1780	Saint-Pierre	21.1.1824	Saint-Joseph	~ 63
198	Eluther MARTIN	17.7.1769	Sainte-Marie	Geneviève Charlotte GOARZIN	10.5.1791	Saint-André	15.3.1829	Saint-André	59
199	Geneviève Charlotte GOARZIN	12.2.1768	Saint-Paul	Eluther MARTIN	10.5.1791	Saint-André	> 1829		>= 60
224	Paul Henry HOAREAU	24.1.1773	Saint-Pierre	Geneviève PAYET	3.5.1790	Saint-Pierre	26.7.1836	Saint-Pierre	63
225	Geneviève PAYET	10.9.1772	Saint-Pierre	Paul Henry HOAREAU	3.5.1790	Saint-Pierre	23.3.1839	Saint-Pierre	66
226	Daniel FONTAINE	16.11.1740	Saint-Pierre	Thérèse Apolline HOAREAU					
227	Thérèse Apolline HOAREAU	4.5.1754	Saint-Pierre	Daniel FONTAINE			3.7.1811	Saint-Pierre	57
228	Jean Louis MALET	3.4.1774	Saint-Pierre	Hortense RIVIERE	6.2.1804	Saint-Pierre	> 1839		>= 64
229	Hortense RIVIERE	1.1.1784	Saint-Pierre	Jean Louis MALET	6.2.1804	Saint-Pierre	11.9.1814	Saint-Joseph	30
230	Louis Célerin HOAREAU	28.12.1780	Saint-Pierre	Céleste VIENNE	5.7.1803	Saint-Joseph	26.3.1830	Saint-Joseph	49
231	Céleste VIENNE	8.5.1786	Saint-Pierre	Louis Célerin HOAREAU	5.7.1803	Saint-Joseph	> 1830		>= 43
232	Jacques ETHEVE	10.11.1748	Saint-Pierre	Catherine PAYET	~ 1766		13.3.1812	Saint-Joseph	63
233	Catherine PAYET	13.6.1751	Saint-Pierre	Jacques ETHEVE	~ 1766		20.8.1803	Saint-Louis	52
234	Paul Daniel HOAREAU	~ 1764	Saint-Joseph	Barbe Dorothee MOUCHET	8.5.1786	Saint-Pierre	20.2.1828	Saint-Joseph	~ 64

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 4

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
127	Henriette Ursule METRO	11.7.1798	Saint-Pierre	Jacques Monchéry VIENNE			4.9.1836	Saint-Joseph	38
Génération 8									
136++	Louis LEBON	6.3.1723	Saint-Paul	Marguerite PAYET	18.8.1745	Saint-Paul	29.4.1784	Saint-Pierre	61
137++	Marguerite PAYET	14.9.1723	Saint-Paul	Louis LEBON	18.8.1745	Saint-Paul	28.1.1810	Saint-Pierre	86
138++	Jacques LAURET	18.12.1722	Saint-Paul	Apolline PAYET	7.2.1747	Saint-Pierre	< 1803		< 80
139++	Apolline PAYET	9.8.1722	Saint-Paul	Jacques LAURET	7.2.1747	Saint-Pierre	23.2.1779	Saint-Pierre	56
140 (136)	Louis LEBON	6.3.1723	Saint-Paul	Marguerite PAYET	18.8.1745	Saint-Paul	29.4.1784	Saint-Pierre	61
141 (137)	Marguerite PAYET	14.9.1723	Saint-Paul	Louis LEBON	18.8.1745	Saint-Paul	28.1.1810	Saint-Pierre	86
142++	Antoine Michel RIVIERE	28.9.1739	Saint-Louis	• Apolline LAURET • Marie Geneviève PAYET	• 6.6.1768	• Saint-Pierre	13.7.1830	Saint-Joseph	90
143++	Apolline LAURET	10.4.1752	Saint-Pierre	Antoine Michel RIVIERE	6.6.1768	Saint-Pierre	17.8.1800	Saint-Joseph	48
192++	Louis Jean-Baptiste Julien MALET	8.2.1746	Saint-Louis	Marie Marguerite VITRY	7.11.1769	Saint-Pierre	31.12.1827	Saint-Joseph	81
193++	Marie Marguerite VITRY	2.6.1755	Saint-Pierre	Louis Jean-Baptiste Julien MALET	7.11.1769	Saint-Pierre	28.4.1833	Saint-Joseph	77
194	François Louis Betin BENARD	~1760	Saint-Louis	Suzanne Françoise VITRY	16.8.1780	Saint-Pierre	14.3.1818	Saint-Joseph	~ 58
195	Suzanne Françoise VITRY	~1761	Saint-Pierre	François Louis Betin BENARD	16.8.1780	Saint-Pierre	21.1.1824	Saint-Joseph	~ 63
198	Eluther MARTIN	17.7.1769	Sainte-Marie	Geneviève Charlotte GOARZIN	10.5.1791	Saint-André	15.3.1829	Saint-André	59
199	Geneviève Charlotte GOARZIN	12.2.1768	Saint-Paul	Eluther MARTIN	10.5.1791	Saint-André	> 1829		>= 60
224	Paul Henry HOAREAU	24.1.1773	Saint-Pierre	Geneviève PAYET	3.5.1790	Saint-Pierre	26.7.1836	Saint-Pierre	63
225	Geneviève PAYET	10.9.1772	Saint-Pierre	Paul Henry HOAREAU	3.5.1790	Saint-Pierre	23.3.1839	Saint-Pierre	66
226	Daniel FONTAINE	16.11.1740	Saint-Pierre	Thérèse Apolline HOAREAU					
227	Thérèse Apolline HOAREAU	4.5.1754	Saint-Pierre	Daniel FONTAINE			3.7.1811	Saint-Pierre	57
228	Jean Louis MALET	3.4.1774	Saint-Pierre	Hortense RIVIERE	6.2.1804	Saint-Pierre	> 1839		>= 64
229	Hortense RIVIERE	1.1.1784	Saint-Pierre	Jean Louis MALET	6.2.1804	Saint-Pierre	11.9.1814	Saint-Joseph	30
230	Louis Célerin HOAREAU	28.12.1780	Saint-Pierre	Céleste VIENNE	5.7.1803	Saint-Joseph	26.3.1830	Saint-Joseph	49
231	Céleste VIENNE	8.5.1786	Saint-Pierre	Louis Célerin HOAREAU	5.7.1803	Saint-Joseph	> 1830		>= 43
232	Jacques ETHEVE	10.11.1748	Saint-Pierre	Catherine PAYET	~1766		13.3.1812	Saint-Joseph	63
233	Catherine PAYET	13.6.1751	Saint-Pierre	Jacques ETHEVE	~1766		20.8.1803	Saint-Louis	52
234	Paul Daniel HOAREAU	~1764	Saint-Joseph	Barbe Dorothee MOUCHET	8.5.1786	Saint-Pierre	20.2.1828	Saint-Joseph	~ 64

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 6

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
285++	Catherine HOARAU	11.2.1722	Saint-Paul	Antoine RIVIERE	30.9.1738	Saint-Louis	11.12.1772	Saint-Pierre	50
286 (138)	Jacques LAURET	18.12.1722	Saint-Paul	Apolline PAYET	7.2.1747	Saint-Pierre	< 1803		< 80
287 (139)	Apolline PAYET	9.8.1722	Saint-Paul	Jacques LAURET	7.2.1747	Saint-Pierre	23.2.1779	Saint-Pierre	56
384++	Jean Baptiste MALLET DESBORDES	~ 1714	Paris	Elisabeth Etienne BENARD	19.1.1745	Saint-Louis	16.2.1790	Saint-Joseph	~ 76
385++	Elisabeth Etienne BENARD	4.4.1729	Saint-Pierre	Jean Baptiste MALLET DESBORDES	19.1.1745	Saint-Louis			
386++	Louis Antoine Julien VITRY	1730	Saint Malo	Marguerite TURPIN	12.12.1754	Saint-Pierre	28.1.1778	Saint-Pierre	48
387++	Marguerite TURPIN	28.4.1733	Saint-Pierre	Louis Antoine Julien VITRY	12.12.1754	Saint-Pierre	15.12.1815	Saint-Joseph	82
388	Jean Baptiste BENARD	29.5.1732	Saint-Pierre	Françoise HOARAU	12.11.1754	Saint-Louis	18.6.1801	Saint-Louis	69
389	Françoise HOARAU	9.2.1734	Saint-Pierre	Jean Baptiste BENARD	12.11.1754	Saint-Louis	< 1797		< 62
390 (386)	Louis Antoine Julien VITRY	1730	Saint Malo	Marguerite TURPIN	12.12.1754	Saint-Pierre	28.1.1778	Saint-Pierre	48
391 (387)	Marguerite TURPIN	28.4.1733	Saint-Pierre	Louis Antoine Julien VITRY	12.12.1754	Saint-Pierre	15.12.1815	Saint-Joseph	82
396	Louis MARTIN	1735	Sainte- Suzanne	Barbe FORGET	5.8.1760	Sainte- Suzanne	24.5.1816	Saint-André	81
397	Barbe FORGET	21.4.1735	Saint-Denis	Louis MARTIN	5.8.1760	Sainte- Suzanne	17.1.1816	Saint-André	80
398	Thomas GOARZIN	10.12.1739	Saint-Paul	Geneviève FREDY	12.11.1765	Saint-Paul	4.2.1777	Saint-Paul	37
399	Geneviève FREDY	~ 1747	Saint-Paul	Thomas GOARZIN	12.11.1765	Saint-Paul	8.3.1774	Saint-Paul	~ 27
448++	Jacques Siméon HOAREAU	17.2.1728	Saint-Paul	• Marie Anne PAYET • Catherine THOMSON	• 12.5.1749 • ~ 1764	• Saint-Pierre •	14.1.1790	Saint-Pierre	61
449++	Catherine THOMSON	19.4.1748	Saint-Pierre	Jacques Siméon HOAREAU	~ 1764		7.4.1793	Saint-Pierre	44
450++	Paul Daniel PAYET	15.5.1722	Saint-Paul	Geneviève LAURET	25.5.1745	Saint-Pierre	22.2.1784	Saint-Pierre	61
451++	Geneviève LAURET	~ 1729		Paul Daniel PAYET	25.5.1745	Saint-Pierre	24.7.1790	Saint-Pierre	~ 61
453	Julienne FONTAINE	11.12.1725	Saint-Paul				24.12.1803	Saint-Pierre	78
454 (448)	Jacques Siméon HOAREAU	17.2.1728	Saint-Paul	• Marie Anne PAYET • Catherine THOMSON	• 12.5.1749 • ~ 1764	• Saint-Pierre •	14.1.1790	Saint-Pierre	61
455	Marie Anne PAYET	16.3.1733	Saint-Pierre	Jacques Siméon HOAREAU	12.5.1749	Saint-Pierre	11.5.1783	Saint-Pierre	50
456 (192)	Louis Jean-Baptiste Julien MALET	8.2.1746	Saint-Louis	Marie Marguerite VITRY	7.11.1769	Saint-Pierre	31.12.1827	Saint-Joseph	81
457 (193)	Marie Marguerite VITRY	2.6.1755	Saint-Pierre	Louis Jean-Baptiste Julien MALET	7.11.1769	Saint-Pierre	28.4.1833	Saint-Joseph	77
458	Pierre Eutrope RIVIERE	29.4.1756	Saint-Pierre	Marie-Louise LAURET	9.9.1777	Saint-Pierre	27.3.1836	Saint-Joseph	79

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 7

N° Sosá	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
459	Marie-Louise LAURET	30.10.1759	Saint-Pierre	Pierre Eutrope RIVIERE	9.9.1777	Saint-Pierre	< 1818		< 58
460	Jean HOAREAU DUJARDIN	20.10.1741	Saint-Pierre	Jeanne Appoline PELLETIER	20.10.1761	Saint-Pierre	6.4.1786	Saint-Pierre	44
461	Jeanne Appoline PELLETTIER	20.11.1746	Saint-Pierre	Jean HOAREAU DUJARDIN	20.10.1761	Saint-Pierre	15.9.1834	Saint-Joseph	87
462 (252)	Robert VIENNE	22.3.1760	Saint-Pierre	Suzanne MOUCHET	17.9.1782	Saint-Pierre	19.12.1837	Saint-Joseph	77
463 (253)	Suzanne MOUCHET	1766	Saint-Pierre	Robert VIENNE	17.9.1782	Saint-Pierre	17.11.1829	Saint-Joseph	63
464	Jacques dit la Violette ETEVE	~ 1689	Moutier	Anne Marie BENOIT	~ 1726	Paris	27.6.1765	Saint-Pierre	~ 76
465	Anne Marie BENOIT	~ 1710	Paris	Jacques dit la Violette ETEVE	~ 1726	Paris	13.3.1758	Saint-Paul	~ 48
466++	Germain PAYET	3.11.1701	Saint-Paul	Marie Anne CHAMAN	~ 1727	Saint-Paul	29.10.1781	Saint-Pierre	79
467++	Marie Anne CHAMAN	15.10.1712	Saint-Paul	Germain PAYET	~ 1727	Saint-Paul	28.1.1789	Saint-Pierre	76
468++	Bernardin HOAREAU	3.10.1745	Saint-Paul	Geneviève PAYET	25.10.1763	Saint-Pierre	19.5.1807	Saint-Paul	61
469++	Geneviève PAYET	7.8.1748	Saint-Pierre	Bernardin HOAREAU	25.10.1763	Saint-Pierre	30.3.1819	Saint-Joseph	70
470++	Charles Claude MOUCHET	~ 1729	Paris	Louise Gabrielle LEFEVRE	6.1.1761	Saint-Pierre	7.3.1777	Saint-Pierre	~ 48
471++	Louise Gabrielle LEFEVRE	~ 1749	Saint-Pierre	Charles Claude MOUCHET	6.1.1761	Saint-Pierre	4.11.1773	Saint-Paul	~ 24
472	Jacques NATIVEL	10.8.1725	Saint-Paul	Barbe LALLEMAND	21.8.1753	Saint-Louis	30.5.1783	Saint-Louis	57
473	Barbe LALLEMAND	10.2.1735	Saint-Louis	Jacques NATIVEL	21.8.1753	Saint-Louis	9.1.1795	Saint-Louis	59
474 (468)	Bernardin HOAREAU	3.10.1745	Saint-Paul	Geneviève PAYET	25.10.1763	Saint-Pierre	19.5.1807	Saint-Paul	61
475 (469)	Geneviève PAYET	7.8.1748	Saint-Pierre	Bernardin HOAREAU	25.10.1763	Saint-Pierre	30.3.1819	Saint-Joseph	70
476 (448)	Jacques Siméon HOAREAU	17.2.1728	Saint-Paul	• Marie Anne PAYET • Catherine THOMSON	• 12.5.1749 • ~ 1764	• Saint-Pierre •	14.1.1790	Saint-Pierre	61
477 (449)	Catherine THOMSON	19.4.1748	Saint-Pierre	Jacques Siméon HOAREAU	~ 1764		7.4.1793	Saint-Pierre	44
478	Louis Gabriel DEBALMANE de MONTIGNY	11.12.1760	Saint-Pierre	Louise Delcine FONTAINE	28.5.1782	Saint-Pierre	1.7.1828	Saint-Pierre	67
479	Louise Delcine FONTAINE	2.11.1761	Saint-Pierre	Louis Gabriel DEBALMANE de MONTIGNY	28.5.1782	Saint-Pierre	5.10.1815	Saint-Joseph	53
480++	Etienne GRONDIN	1726	Sainte-Suzanne	Catherine GUICHARD	10.10.1752	Saint-Benoit	22.7.1800	Saint-Louis	74
481++	Catherine GUICHARD	19.2.1738	Saint-Benoit	Etienne GRONDIN	10.10.1752	Saint-Benoit	26.11.1810	Saint-Joseph	72
482	Jean Noël BOYER	1737	Sainte-Suzanne	Marie Françoise ROBERT	19.7.1763	Saint-Benoit	22.12.1800	Saint-Benoit	63
483	Marie Françoise ROBERT	26.3.1748	Saint-Benoit	Jean Noël BOYER	19.7.1763	Saint-Benoit	8.7.1790	Saint-Benoit	42

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 8

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
484++	François DAMOUR	11.1.1696	Saint-Paul	Ignace MAILLOT	18.11.1718	Saint-Denis	2.5.1784	Saint-André	88
485++	Ignace MAILLOT	1701	Saint-Denis	François DAMOUR	18.11.1718	Saint-Denis	13.8.1778	Saint-Benoit	77
486 (480)	Etienne GRONDIN	1726	Sainte-Suzanne	Catherine GUICHARD	10.10.1752	Saint-Benoit	22.7.1800	Saint-Louis	74
487 (481)	Catherine GUICHARD	19.2.1738	Saint-Benoit	Etienne GRONDIN	10.10.1752	Saint-Benoit	26.11.1810	Saint-Joseph	72
488 (448)	Jacques Siméon HOAREAU	17.2.1728	Saint-Paul	• Marie Anne PAYET • Catherine THOMSON	• 12.5.1749 • ~ 1764	• Saint-Pierre •	14.1.1790	Saint-Pierre	61
489 (449)	Catherine THOMSON	19.4.1748	Saint-Pierre	Jacques Siméon HOAREAU	~ 1764		7.4.1793	Saint-Pierre	44
490	Nicolas Joseph FRANCOME	~ 1737	Zarbeling	Thérèse PAYET	8.2.1769	Saint-Pierre	10.3.1805	Saint-Benoit	~ 68
491	Thérèse PAYET	3.3.1749	Saint-Pierre	Nicolas Joseph FRANCOME	8.2.1769	Saint-Pierre	18.8.1775	Saint-Pierre	26
496	Pierre MUSSARD	9.8.1721	Saint-Paul	Anne CADET	1744		19.12.1783	Saint-Pierre	62
497	Anne CADET	20.1.1728	Saint-Paul	Pierre MUSSARD	1744		20.6.1796	Saint-Pierre	68
498	René CLAIN	10.8.1739	Saint-Benoit	Louise ROBERT	3.6.1760	Saint-André	25.8.1819	Saint-Pierre	80
499	Louise ROBERT	13.8.1743	Saint-Benoit	René CLAIN	3.6.1760	Saint-André	29.9.1791	Saint-Pierre	48
502	Joseph LAURET	1690	Saint-Paul	Marie BLOQUEMAN	28.11.1713	Saint-Paul	12.2.1779	Saint-Louis	89
503	Marie BLOQUEMAN	20.10.1697	Saint-Paul	Joseph LAURET	28.11.1713	Saint-Paul	29.6.1729	Saint-Pierre	31
504++	Jean Baptiste VIENNE	1699	Molesne	Marie PLUCHON	25.6.1754	Saint-Benoit	7.6.1789	Saint-Pierre	90
505++	Marie PLUCHON	8.8.1731	Saint-Paul	Jean Baptiste VIENNE	25.6.1754	Saint-Benoit	13.11.1790	Saint-Joseph	59
506 (470)	Charles Claude MOUCHET	~ 1729	Paris	Louise Gabrielle LEFEVRE	6.1.1761	Saint-Pierre	7.3.1777	Saint-Pierre	~ 48
507 (471)	Louise Gabrielle LEFEVRE	~ 1749	Saint-Pierre	Charles Claude MOUCHET	6.1.1761	Saint-Pierre	4.11.1773	Saint-Paul	~ 24
508	Jean METRO			Catherine GUILLON					
509	Catherine GUILLON			Jean METRO					
510	Joseph SMITH	~ 1712	Londres	Marie FONTAINE	8.5.1748		27.10.1772	Saint-Pierre	~ 60
511	Marie FONTAINE	21.6.1726	Saint-Paul	Joseph SMITH	8.5.1748		7.4.1812	Saint-Pierre	85
Génération 10									
544++	Pierre LEBON			Hélène PELLEHADE					
545++	Hélène PELLEHADE			Pierre LEBON					
546++	Julien LEPINAY	~ 1672	Nantes	Marie Anne LAURET	29.6.1694	Saint-Paul	< 1702		< 30
547++	Marie Anne LAURET	29.11.1680	Saint-Paul	Julien LEPINAY	29.6.1694	Saint-Paul	28.8.1747	Saint-Paul	66
548++	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
549++	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 9

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
				• Etienne GRONDIN					
550++	Etienne HOARAU	19.9.1670	Saint-Paul	• Geneviève DENNEMONT • Ursule PAYET	• ~ 1687 • 2.5.1700	• Saint-Paul • Saint-Paul	25.4.1729	Saint-Paul	58
551++	Geneviève DENNEMONT	6.6.1673	Saint-Paul	Etienne HOARAU	~ 1687	Saint-Paul	12.1.1700	Saint-Paul	26
552++	Jacques dit L'Honoré LAURET	~ 1642	Saint-Franchy	Félicie VINCENTE	~ 1679	Saint-Paul	18.5.1720	Saint-Paul	~ 78
553++	Félicie VINCENTE	~ 1663	Daman	Jacques dit L'Honoré LAURET	~ 1679	Saint-Paul	19.10.1698	Saint-Paul	~ 35
554++	Antoine BELON	20.11.1672	Saint-Paul	Suzanne DENNEMONT	<> 2.1688 & 3.1688	Saint-Paul	20.11.1717	Saint-Paul	44
555++	Suzanne DENNEMONT	15.9.1674	Saint-Paul	Antoine BELON	<> 2.1688 & 3.1688	Saint-Paul	8.10.1720	Saint-Paul	46
556 (548)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
557 (549)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
558++	Gaspard dit la Fortune LAUTRET	~ 1655	Saint-Laurent	Sabine RABELLE	~ 1679	Saint-Paul	28.12.1698	Saint-Paul	~ 43
559++	Sabine RABELLE	~ 1657	Daman	Gaspard dit la Fortune LAUTRET	~ 1679	Saint-Paul	6.9.1712	Saint-Paul	~ 55
568++	François RIVIERE	27.3.1699	Saint-Paul	• Thérèse MUSSARD • Marie GRONDIN	• 4.8.1716 •	• Saint-Paul •	28.8.1772	Saint-Louis	73
569++	Thérèse MUSSARD	27.6.1693	Saint-Paul	François RIVIERE	4.8.1716	Saint-Paul	28.6.1729	Saint-Paul	36
570++	Etienne HOARAU	~ 1688		Barbe PAYET	20.4.1706	Saint-Paul	28.10.1729	Saint-Pierre	~ 41
571++	Barbe PAYET	4.6.1694		• Etienne HOARAU • François dit Richard LALLEMAND	• 20.4.1706 • 29.7.1732	• Saint-Paul • Saint-Pierre	< 1776		< 81
768++	Jacques MALLET DESBORDES			Marie Martin DUBUISSON					
769++	Marie Martin DUBUISSON			Jacques MALLET DESBORDES					
770++	Jean Baptiste dit Saint Mathurin BENARD	~ 1693	Saint-Mathurin	• Marie Anne GALLIER • Elisabeth PAYET	• 2.7.1731 •	• Saint-Pierre •	2.7.1731	Saint-Pierre	~ 38
771++	Elisabeth PAYET	16.3.1712	Saint-Paul	Jean Baptiste dit Saint Mathurin BENARD			28.6.1729	Saint-Pierre	17
772++	Nicolas VITRY			Marie Michelle BRANU					
773++	Marie Michelle BRANU			Nicolas VITRY					

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 10

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
774++	François TURPIN	~ 1700	Tréguier	Marguerite BELLON	14.2.1730	Saint-Paul	24.3.1769	Saint-Pierre	~ 69
775++	Marguerite BELLON	7.5.1709	Saint-Paul	François TURPIN	14.2.1730	Saint-Paul	29.9.1769	Saint-Pierre	60
776 (770)	Jean Baptiste dit Saint Mathurin BERNARD	~ 1693	Saint-Mathurin	• Marie Anne GALLIER • Elisabeth PAYET	• 2.7.1731 •	• Saint-Pierre •	2.7.1731	Saint-Pierre	~ 38
777	Marie Anne GALLIER	~ 1707	Nantes	Jean Baptiste dit Saint Mathurin BERNARD	2.7.1731	Saint-Pierre	< 1755		< 48
778	Joachim HOAREAU	28.3.1707	Saint-Paul	Françoise FONTAINE	2.7.1731	Saint-Pierre	13.2.1783	Saint-Louis	75
779	Françoise FONTAINE	13.4.1718	Saint-Paul	Joachim HOAREAU	2.7.1731	Saint-Pierre	20.4.1807	Saint-Louis	89
792	Antoine MARTIN	10.3.1692	Saint-Denis	Anne Marguerite WILMAN	7.5.1720	Saint-Denis	3.5.1765	Saint-André	73
793	Anne Marguerite WILMAN	16.3.1706	Saint-Denis	Antoine MARTIN	7.5.1720	Saint-Denis	26.2.1758	Saint-André	51
795	Avoye MAILLOT	2.9.1717	Saint-Denis	Vincent FORGET	1.6.1733	Saint-Denis	21.10.1799	Saint-Denis	82
796	Yves GOARZIN	~ 1704	Brest	Charlotte ELGAR	24.11.1730	Saint-Paul	~ 1740		~ 36
797	Charlotte ELGAR	3.12.1718	Saint-Paul	Yves GOARZIN	24.11.1730	Saint-Paul	20.12.1772	Saint-André	54
798	Jean-Baptiste FREDY	~ 1702		Geneviève BERTAUT	13.11.1736	Saint-Paul	23.8.1774	Saint-Paul	~ 72
799	Geneviève BERTAUT	13.9.1719	Saint-Paul	Jean-Baptiste FREDY	13.11.1736	Saint-Paul	13.12.1772	Saint-Paul	53
896++	Jacques HOAREAU	22.11.1708	Saint-Paul	Thérèse CADET	~ 1727	Saint-Paul	1.7.1729	Saint-Pierre	20
897++	Thérèse CADET	18.11.1713	Saint-Paul	Jacques HOAREAU	~ 1727	Saint-Paul	4.1.1753	Saint-Paul	39
898++	Robert THOMSON	29.3.1723		Julienne PAYET	7.7.1744	Saint-Pierre	3.6.1810	Saint-Pierre	87
899++	Julienne PAYET	12.8.1720	Saint-Paul	Robert THOMSON	7.7.1744	Saint-Pierre	18.8.1772	Saint-Pierre	52
900 (548)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
901 (549)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
902 (276)	Alexis LAURET	28.6.1693	Saint-Paul	Brigitte BELON	21.8.1725	Saint-Paul	5.4.1757	Saint-Pierre	63
903 (277)	Brigitte BELON	18.11.1693	Saint-Paul	Alexis LAURET	21.8.1725	Saint-Paul	27.9.1754	Saint-Pierre	60
907	Louise FONTAINE	16.8.1706	Saint-Paul				30.1.1730	Saint-Pierre	23
910	Antoine PAYET	~ 1705		Louise FONTAINE	26.6.1736	Saint-Pierre	5.11.1757	Saint-Pierre	~ 52
911	Louise FONTAINE	16.6.1708	Saint-Paul	Antoine PAYET	26.6.1736	Saint-Pierre	13.12.1765	Saint-Pierre	57
916 (284)	Antoine RIVIERE	22.7.1717	Saint-Paul	• Catherine HOAREAU • Marie Anne FONTAINE	• 30.9.1738 •	• Saint-Louis •	30.8.1778	Saint-Pierre	61
917 (285)	Catherine HOAREAU	11.2.1722	Saint-Paul	Antoine RIVIERE	30.9.1738	Saint-Louis	11.12.1772	Saint-Pierre	50
918 (138)	Jacques LAURET	18.12.1722	Saint-Paul	Apolline PAYET	7.2.1747	Saint-Pierre	< 1803		< 80
919 (139)	Apolline PAYET	9.8.1722	Saint-Paul	Jacques LAURET	7.2.1747	Saint-Pierre	23.2.1779	Saint-Pierre	56
920++	Noël HOAREAU	23.12.1709	Saint-Paul	Brigitte FONTAINE	12.9.1731	Sainte-Suzanne	< 1763		< 53
921++	Brigitte FONTAINE	23.11.1714	Saint-Paul	Noël HOAREAU	12.9.1731	Sainte-	8.12.1759	Saint-Paul	45

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 11

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
922	Jean dit Petit PELLETIER	~ 1697	La Rochelle	Madeleine PLUCHON	26.7.1740	Suzanne Saint-Pierre	< 1757		< 59
923	Madeleine PLUCHON	~ 1724		Jean dit Petit PELLETIER	26.7.1740	Saint-Pierre	29.1.1804	Saint-Pierre	~ 80
932++	Germain PAYET	16.4.1678	Saint-Paul	Louise ROBERT	12.8.1699	Saint-Paul	29.5.1729	Saint-Pierre	51
933++	Louise ROBERT	~ 1685		• Germain PAYET • Henry MUSSARD	• 12.8.1699	• Saint-Paul	25.1.1762	Saint-Pierre	~ 77
934++	André CHAMAN	~ 1677	Saint Malo	Angélique CARON	30.8.1702	Saint-Paul	<> 7.1715 & 3.1716		<> 38 & 39
935++	Angélique CARON	11.2.1687	Saint-Paul	André CHAMAN	30.8.1702	Saint-Paul	30.5.1752	Saint-Paul	65
936 (920)	Noël HOAREAU	23.12.1709	Saint-Paul	Brigitte FONTAINE	12.9.1731	Sainte-Suzanne	< 1763		< 53
937 (921)	Brigitte FONTAINE	23.11.1714	Saint-Paul	Noël HOAREAU	12.9.1731	Sainte-Suzanne	8.12.1759	Saint-Paul	45
938 (450)	Paul Daniel PAYET	15.5.1722	Saint-Paul	Geneviève LAURET	25.5.1745	Saint-Pierre	22.2.1784	Saint-Pierre	61
939 (451)	Geneviève LAURET	~ 1729		Paul Daniel PAYET	25.5.1745	Saint-Pierre	24.7.1790	Saint-Pierre	~ 61
940++	Denis Claude MOUCHET			Marie ROBEQUIN					
941++	Marie ROBEQUIN			Denis Claude MOUCHET					
942++	Jean-Baptiste LEFEVRE	~ 1722	Richebourg	Elisabeth LEMERCIER	27.4.1745	Saint-Pierre	8.7.1788	Saint-Pierre	~ 66
943++	Elisabeth LEMERCIER	27.7.1729	Saint-Paul	Jean-Baptiste LEFEVRE	27.4.1745	Saint-Pierre	22.4.1756	Saint-Pierre	26
944	François NATIVEL	24.8.1701	Saint-Paul	Catherine HEROS	12.6.1724	Saint-Paul	< 1776		< 74
945++	Catherine HEROS	~ 1671	Surate	• Arzul GUICHARD • François NATIVEL	• < 9.1690 • 12.6.1724	• Saint-Paul	> 1758		>= 87
946	François dit Richard LALLEMAND	~ 1704	Semur en Auxois	Barbe PAYET	29.7.1732	Saint-Pierre	19.5.1779	Saint-Louis	~ 75
947 (571)	Barbe PAYET	4.6.1694		• Etienne HOARAU • François dit Richard LALLEMAND	• 20.4.1706 • 29.7.1732	• Saint-Paul • Saint-Pierre	< 1776		< 81
956	Louis Roland DEBALMANE de MONTIGNY	27.5.1736	Saint-Pierre	Geneviève CHOIPPY-DESGRANGES	18.5.1757	Saint-Pierre	2.3.1787	Saint-Pierre	50
957	Geneviève CHOIPPY-DESGRANGES	27.9.1737	Saint-Pierre	Louis Roland DEBALMANE de MONTIGNY	18.5.1757	Saint-Pierre	12.1772	Saint-Pierre	35
958	Jean FONTAINE	20.9.1736	Saint-Paul	Catherine HOAREAU	11.1.1757	Saint-Pierre	28.5.1807	Saint-Pierre	70
959	Catherine HOAREAU	3.2.1741	Saint-Louis	Jean FONTAINE	11.1.1757	Saint-Pierre	4.3.1814	Saint-Pierre	73
960++	Jacques GRONDIN	~ 1703		Françoise TURPIN	28.4.1722	Sainte-Suzanne	1.10.1742	Saint-André	~ 39
961++	Françoise TURPIN	~ 1703		Jacques GRONDIN	28.4.1722	Sainte-Suzanne	8.4.1764	Saint-Benoit	~ 61

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 12

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
962++	Jean-Baptiste GUICHARD	19.7.1713	Saint-Denis	Suzanne ROBERT	26.7.1735	Saint-Benoit	23.10.1783	Saint-Benoit	70
963++	Suzanne ROBERT	1719		Jean-Baptiste GUICHARD	26.7.1735	Saint-Benoit	28.11.1769	Saint-Benoit	50
964	Jean-Baptiste BOYER	1720	Sainte- Suzanne	Marie Marthe TECHER	6.10.1736	Saint-Paul	26.3.1789	Saint-Benoit	69
965	Marie Marthe TECHER	16.12.1713	Saint-Paul	Jean-Baptiste BOYER	6.10.1736	Saint-Paul	11.7.1744	Sainte- Suzanne	30
966	Jacques ROBERT	15.9.1696	Saint-Paul	Suzanne DAMOUR	25.6.1743	Saint-André			
967	Suzanne DAMOUR	1728	Sainte- Suzanne	Jacques ROBERT	25.6.1743	Saint-André	17.5.1802	Saint-Benoit	74
968++	Georges DAMOUR	~ 1640	Pantin	Marie TOUTE	~ 1679		23.1.1716	Saint-Denis	~ 76
969++	Marie TOUTE	~ 1649		• Georges DAMOUR • Antoine PITOU	• ~ 1679 •	•	9.7.1744	Sainte- Suzanne	~ 95
970++	Jacques dit la Brière MAILLOT	~ 1650	La Couture	• Marie Madeleine DALLEAU • Andrée TEXERE	• ~ 1700 •	•	2.9.1721	Saint-Denis	~ 71
971++	Marie Madeleine DALLEAU	~ 1684		Jacques dit la Brière MAILLOT	~ 1700		> 1762		>= 78
982 (466)	Germain PAYET	3.11.1701	Saint-Paul	Marie Anne CHAMAN	~ 1727	Saint-Paul	29.10.1781	Saint-Pierre	79
983 (467)	Marie Anne CHAMAN	15.10.1712	Saint-Paul	Germain PAYET	~ 1727	Saint-Paul	28.1.1789	Saint-Pierre	76
992	Pierre MUSSARD	14.2.1695	Saint-Paul	Agathe HOARAU	4.8.1716	Saint-Paul	6.10.1731	Saint-Paul	36
993	Agathe HOARAU	24.1.1702	Saint-Paul	Pierre MUSSARD	4.8.1716	Saint-Paul	4.8.1729	Saint-Pierre	27
994++	Louis CADET	22.9.1690	Saint-Paul	Radgonde RIVIERE	16.9.1710	Saint-Paul			
995++	Radgonde RIVIERE	29.3.1694	Saint-Paul	Louis CADET	16.9.1710	Saint-Paul	17.10.1771	Saint-Louis	77
996	René CLAIN	31.1.1697	Saint-Paul	Jeanne FONTAINE	28.4.1721	Saint-Paul	14.2.1773	Saint-André	76
997	Jeanne FONTAINE	4.5.1698	Saint-Paul	René CLAIN	28.4.1721	Saint-Paul	9.1.1746	Saint-André	47
998	Joachim ROBERT	~ 1701	Sainte- Suzanne	Marie BOYER	7.7.1722	Sainte- Suzanne	17.2.1771	Saint-André	~ 70
999	Marie BOYER	10.3.1706	Sainte- Suzanne	Joachim ROBERT	7.7.1722	Sainte- Suzanne	6.5.1769	Saint-André	63
1 006	Jean BLOQUEMAN		Amsterdam	Antoinette NATIVEL	12.3.1687	Saint-Paul			
1 007++	Antoinette NATIVEL	~ 1676		• Jean BLOQUEMAN • Jean FONTAINE • François GRONDIN	• 12.3.1687 • ~ 1703 • 1730	• Saint-Paul • Saint-Paul •	28.5.1739	Sainte- Suzanne	~ 63
1 008++	Jean Baptiste VIENNE			Bastienne ROBIN					
1 009++	Bastienne ROBIN			Jean Baptiste VIENNE					
1 010++	Pierre PLUCHON			Catherine GIGOT			< 1732		

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
1 011++	Catherine GIGOT	~ 1698	Port-Louis	• Jean Hubert POSE • Pierre PLUCHON	• 13.10.1733 •	• Saint-Pierre •	21.6.1748	Saint-Pierre	~ 50
1 020	Edward SMITH			Marie JOUSE					
1 021	Marie JOUSE			Edward SMITH					
1 022++	Hervé FONTAINE	25.7.1677	Saint-Paul	Thérèse DAMOUR	3.10.1696	Saint-Paul	27.4.1729	Saint-Paul	51
1 023++	Thérèse DAMOUR	10.3.1680	Saint-Denis	Hervé FONTAINE	3.10.1696	Saint-Paul	28.4.1770	Saint-Pierre	90
Génération 11									
1 092++	Julien LEPINAY			Jeanne DECESNAY					
1 093++	Jeanne DECESNAY			Julien LEPINAY					
1 094 (552)	Jacques dit L'Honoré LAURET	~ 1642	Saint-Franchy	Félicie VINCENTE	~ 1679	Saint-Paul	18.5.1720	Saint-Paul	~ 78
1 095 (553)	Félicie VINCENTE	~ 1663	Daman	Jacques dit L'Honoré LAURET	~ 1679	Saint-Paul	19.10.1698	Saint-Paul	~ 35
1 100++	René HOARAU	~ 1646	Boulogne	Marie BAUDRY	~ 1669	Saint-Paul	7.7.1706	Saint-Paul	~ 60
1 101++	Marie BAUDRY		Calais	René HOARAU	~ 1669	Saint-Paul	<> 1688 & 1690	Saint-Paul	
1 102++	Hervé DENNEMONT		Brix	Léonarde PILLE	~ 1668	Saint-Paul	<> 16.11.1678 & 5.1679		
1 103++	Léonarde PILLE		Granville	• Hervé DENNEMONT • Jean dit Joly-Coeur BRUN	• ~ 1668 • ~ 5.1679	• Saint-Paul •	~ 1682	Saint-Paul	
1 108++	Jean BELON		Lyon	Antoinette ARNAUD	~ 1666		<> 1681 & 1686	Saint-Paul	
1 109++	Antoinette ARNAUD	~ 1643	Vaugneray	Jean BELON	~ 1666				
1 110 (1 102)	Hervé DENNEMONT		Brix	Léonarde PILLE	~ 1668	Saint-Paul	<> 16.11.1678 & 5.1679		
1 111 (1 103)	Léonarde PILLE		Granville	• Hervé DENNEMONT • Jean dit Joly-Coeur BRUN	• ~ 1668 • ~ 5.1679	• Saint-Paul •	~ 1682	Saint-Paul	
1 136++	François dit Champagne RIVIERE	~ 1647	Juillé	• Thérèse HEROS • Marie Anne CAZE	• 1689 •	• •	14.1.1702	Saint-Paul	~ 55
1 137++	Thérèse HEROS	~ 1670	Surate	François dit Champagne RIVIERE	1689		28.5.1729	Saint-Paul	~ 59
1 138++	Henry MUSSARD	15.3.1676		• Marguerite MOLLET • Louise ROBERT	• 18.8.1692 •	• •	18.8.1743	Saint-Paul	67
1 139++	Marguerite MOLLET	27.6.1677	Saint-Paul	Henry MUSSARD	18.8.1692		8.6.1729	Saint-Paul	51
1 140 (550)	Etienne HOARAU	19.9.1670	Saint-Paul	• Geneviève DENNEMONT	• ~ 1687 • 2.5.1700	• Saint-Paul • Saint-Paul	25.4.1729	Saint-Paul	58

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 14

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
1 141 (551)	Geneviève DENNEMONT	6.6.1673	Saint-Paul	• Ursule PAYET	~ 1687	Saint-Paul	12.1.1700	Saint-Paul	26
1 142 (548)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
1 143 (549)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
1 540++	Jean Baptiste BERNARD			Marie PLANÇONNEAU					
1 541++	Marie PLANÇONNEAU			Jean Baptiste BERNARD					
1 542++	Daniel PAYET	19.1.1689	Saint-Paul	Etiennette TOUCHARD	2.5.1710	Saint-Paul	6.6.1729	Saint-Pierre	40
1 543++	Etiennette TOUCHARD	22.1.1694	Saint-Paul	Daniel PAYET	2.5.1710	Saint-Paul	25.9.1726	Saint-Paul	32
1 548++	François TURPIN			Marguerite DERRIEN					
1 549++	Marguerite DERRIEN			François TURPIN					
1 550 (554)	Antoine BELON	20.11.1672	Saint-Paul	Suzanne DENNEMONT	<> 2.1688 & 3.1688	Saint-Paul	20.11.1717	Saint-Paul	44
1 551 (555)	Suzanne DENNEMONT	15.9.1674	Saint-Paul	Antoine BELON	<> 2.1688 & 3.1688	Saint-Paul	8.10.1720	Saint-Paul	46
1 554	Jean GALLIER			Anne ALEXIS					
1 555	Anne ALEXIS			Jean GALLIER					
1 556 (570)	Etiennette HOARAU	~ 1688		Barbe PAYET	20.4.1706	Saint-Paul	28.10.1729	Saint-Pierre	~ 41
1 557 (571)	Barbe PAYET	4.6.1694		• Etienne HOARAU • François dit Richard LALLEMAND	• 20.4.1706 • 29.7.1732	• Saint-Paul • Saint-Pierre	< 1776		< 81
1 558++	Jean FONTAINE	1676	Saint-Paul	Antoinette NATIVEL	~ 1703	Saint-Paul	5.2.1723	Saint-Paul	47
1 559 (1 007)	Antoinette NATIVEL	~ 1676		• Jean BLOQUEMAN • Jean FONTAINE • François GRONDIN	• 12.3.1687 • ~ 1703 • 1730	• Saint-Paul • Saint-Paul •	28.5.1739	Sainte- Suzanne	~ 63
1 584	Pierre MARTIN	~ 1629	Bordeaux	Nicole COULON			12.3.1719	Saint-Denis	~ 90
1 585	Nicole COULON	~ 1655	Paris	Pierre MARTIN			8.8.1713	Saint-Denis	~ 58
1 586	Henri Guilbert WILMAN	~ 1659	Lunebourg	Jeanne ROYER	~ 1689		18.5.1741	Saint-Denis	~ 82
1 587	Jeanne ROYER	~ 1676		Henri Guilbert WILMAN	~ 1689		29.12.1759	Saint-Denis	~ 83
1 590	Pierre dit le Fainéant MAILLOT	29.7.1680	Saint-Paul	Marguerite BRUN	29.6.1694	Sainte- Suzanne	31.8.1761	Saint-Denis	81
1 591	Marguerite BRUN	14.2.1680	Saint-Paul	Pierre dit le Fainéant MAILLOT	29.6.1694	Sainte- Suzanne	25.10.1766	Saint-Denis	86
1 592	Jean GOARZIN			Françoise DOMMARD					
1 593	Françoise DOMMARD			Jean GOARZIN					

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 15

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
1 594	Thomas ELGAR	~ 1683	Londres	Raphaële ROYER	10.2.1702	Saint-Paul	26.6.1735	Saint-Paul	~ 52
1 595	Raphaële ROYER	17.9.1693	Saint-Paul	Thomas ELGAR	10.2.1702	Saint-Paul	16.6.1729	Saint-Paul	35
1 596	Mathieu FREDY			Françoise Marie MILENOVIS					
1 597	Françoise Marie MILENOVIS			Mathieu FREDY					
1 598	Jérémie BERTAUT	~ 1691	Iles Jersey	Marie Anne BOUCHER	20.1.1716	Saint-Paul	27.11.1749	Saint-Paul	~ 58
1 599	Marie Anne BOUCHER	2.5.1701	Saint-Paul	Jérémie BERTAUT	20.1.1716	Saint-Paul	19.11.1775	Saint-Paul	74
1 792 (570)	Etienne HOARAU	~ 1688		Barbe PAYET	20.4.1706	Saint-Paul	28.10.1729	Saint-Pierre	~ 41
1 793 (571)	Barbe PAYET	4.6.1694		• Etienne HOARAU • François dit Richard LALLEMAND	• 20.4.1706 • 29.7.1732	• Saint-Paul • Saint-Pierre	< 1776		< 81
1 794++	Pierre CADET	18.1.1693	Saint-Paul	Françoise LAUTRET	11.2.1709	Saint-Paul	21.4.1768	Saint-Paul	75
1 795++	Françoise LAUTRET	9.7.1691	Saint-Paul	Pierre CADET	11.2.1709	Saint-Paul	5.5.1752	Saint-Paul	60
1 796++	Guillaume THOMSON			Jean BANNERMANE					
1 797++	Jean BANNERMANE			Guillaume THOMSON					
1 798 (1 542)	Daniel PAYET	19.1.1689	Saint-Paul	Etienne TOUCHARD	2.5.1710	Saint-Paul	6.6.1729	Saint-Pierre	40
1 799 (1 543)	Etienne TOUCHARD	22.1.1694	Saint-Paul	Daniel PAYET	2.5.1710	Saint-Paul	25.9.1726	Saint-Paul	32
1 814 (1 022)	Hervé FONTAINE	25.7.1677	Saint-Paul	Thérèse DAMOUR	3.10.1696	Saint-Paul	27.4.1729	Saint-Paul	51
1 815 (1 023)	Thérèse DAMOUR	10.3.1680	Saint-Denis	Hervé FONTAINE	3.10.1696	Saint-Paul	28.4.1770	Saint-Pierre	90
1 820 (932)	Germain PAYET	16.4.1678	Saint-Paul	Louise ROBERT	12.8.1699	Saint-Paul	29.5.1729	Saint-Pierre	51
1 821 (933)	Louise ROBERT	~ 1685		• Germain PAYET • Henry MUSSARD	• 12.8.1699 •	• Saint-Paul •	25.1.1762	Saint-Pierre	~ 77
1 822 (1 558)	Jean FONTAINE	1676	Saint-Paul	Antoinette NATIVEL	~ 1703	Saint-Paul	5.2.1723	Saint-Paul	47
1 823 (1 007)	Antoinette NATIVEL	~ 1676		• Jean BLOQUEMAN • Jean FONTAINE • François GRONDIN	• 12.3.1687 • ~ 1703 • 1730	• Saint-Paul • Saint-Paul •	28.5.1739	Sainte-Suzanne	~ 63
1 840 (550)	Etienne HOARAU	19.9.1670	Saint-Paul	• Geneviève DENNEMONT • Ursule PAYET	• ~ 1687 • 2.5.1700	• Saint-Paul • Saint-Paul	25.4.1729	Saint-Paul	58
1 841 (551)	Geneviève DENNEMONT	6.6.1673	Saint-Paul	Etienne HOARAU	~ 1687	Saint-Paul	12.1.1700	Saint-Paul	26
1 842 (1 558)	Jean FONTAINE	1676	Saint-Paul	Antoinette NATIVEL	~ 1703	Saint-Paul	5.2.1723	Saint-Paul	47
1 843 (1 007)	Antoinette NATIVEL	~ 1676		• Jean BLOQUEMAN • Jean FONTAINE • François GRONDIN	• 12.3.1687 • ~ 1703 • 1730	• Saint-Paul • Saint-Paul •	28.5.1739	Sainte-Suzanne	~ 63
1 844	Daniel PELLETIER			Jeanne LANCTEL					
1 845	Jeanne LANCTEL			Daniel PELLETIER					

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 16

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
1 846 (1 010)	Pierre PLUCHON			Catherine GIGOT			< 1732		
1 847 (1 011)	Catherine GIGOT	~ 1698	Port-Louis	• Jean Hubert POSE • Pierre PLUCHON	• 13.10.1733	• Saint-Pierre	21.6.1748	Saint-Pierre	~ 50
1 864 (548)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
1 865 (549)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677	•	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
1 866++	Julien dit Laroche ROBERT	~ 1642	Champdeniers	Denise CAMPILLE	~ 1679		9.6.1700	Marseille	~ 58
1 867++	Denise CAMPILLE			Julien dit Laroche ROBERT	~ 1679		16.6.1699	Saint-Paul	
1 870++	Louis dit la Pie CARON	~ 1642	Caudon	Monique PEREIRES	~ 1679				
1 871++	Monique PEREIRES	~ 1665	Daman	Louis dit la Pie CARON	~ 1679		4.8.1727	Saint-Paul	~ 62
1 884++	Simon LEFEVRE			Marie Anne AUVERDOT					
1 885++	Marie Anne AUVERDOT			Simon LEFEVRE					
1 886++	Guillaume dit D'Alençon LEMERCIER	~ 1690	Alençon	Louise TOUCHARD	1727		17.10.1781	Saint-Pierre	~ 91
1 887++	Louise TOUCHARD	~ 1698		Guillaume dit D'Alençon LEMERCIER	1727		21.10.1777	Saint-Pierre	~ 79
1 888	François-Joseph NATIVEL	5.6.1679	Saint-Paul	• Radegonde LAURET • Geneviève DALLEAU	• 16.7.1726	• Saint-Paul			
1 889	Geneviève DALLEAU	12.4.1680	Saint-Paul	• François-Joseph NATIVEL • François NATIVEL	•	•	3.7.1729	Saint-Paul	49
1 892	Richard LALLEMAND			Jeanne BROUET					
1 893	Jeanne BROUET			Richard LALLEMAND					
1 912	Louis DEBALMANE de MONTIGNY	15.4.1699		Geneviève CADET	7.1.1732	Saint-Pierre	27.2.1738	Saint-Pierre	38
1 913	Geneviève CADET	26.6.1713	Saint-Paul	Louis DEBALMANE de MONTIGNY	7.1.1732	Saint-Pierre	> 1772		>= 58
1 914	Joseph CHOPPY-DESGRANGES	~ 1697	La Southeraine	Marianne PAYET	20.7.1728	Saint-Pierre	< 3.1743		< 46
1 915	Marianne PAYET	8.2.1710	Saint-Paul	Joseph CHOPPY-DESGRANGES	20.7.1728	Saint-Pierre	2.4.1771	Saint-Pierre	61
1 916	Jacques FONTAINE	17.4.1704	Saint-Paul	Marie Anne FOLIO	29.10.1725	Saint-Paul	9.12.1784	Saint-Pierre	80
1 917	Marie Anne FOLIO	25.7.1713	Saint-Paul	Jacques FONTAINE	29.10.1725	Saint-Paul	25.3.1782	Saint-Pierre	68
1 918	Louis HOAREAU			Thérèse RIVIERE					
1 919	Thérèse RIVIERE	29.10.1718	Saint-Paul	Louis HOAREAU			23.8.1800	Saint-Pierre	81

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 17

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
1 920++	François GRONDIN	~ 1670		• Jeanne ARNOULD • Antoinette NATIVEL	• 6.6.1694 • 1730	• Saint-Paul •	27.2.1747	Sainte-Suzanne	~ 77
1 921++	Jeanne ARNOULD	2.7.1677	Saint-Paul	François GRONDIN	6.6.1694	Saint-Paul	3.7.1729	Sainte-Suzanne	52
1 922++	Denis TURPIN	~ 1649	Saint-Martin en Ré	Françoise LEBEAU	~ 1696		9.6.1721	Sainte-Suzanne	~ 72
1 923++	Françoise LEBEAU			Denis TURPIN	~ 1696				
1 924++	Arzul GUICHARD	~ 1669	Port-Louis	Catherine HEROS	< 9.1690		> 6.1746		>= 77
1 925 (945)	Catherine HEROS	~ 1671	Surate	• Arzul GUICHARD • François NATIVEL	• < 9.1690 • 12.6.1724	• Saint-Paul •	> 1758		>= 87
1 926++	Pierre ROBERT	5.3.1680	Saint-Paul	Marguerite COLLIN	8.9.1694	Saint-Paul	28.7.1725	Sainte-Suzanne	45
1 927++	Marguerite COLLIN	~ 1681		• Pierre ROBERT • Christian Martin ALTE	• 8.9.1694 • 1.10.1726	• Saint-Paul • Sainte-Suzanne	18.6.1754	Saint-André	~ 73
1 928	Jean BOYER	26.9.1686		Geneviève VIDOT	5.3.1715	Sainte-Suzanne	5.4.1748	Sainte-Suzanne	61
1 929	Geneviève VIDOT	8.10.1695	Sainte-Suzanne	Jean BOYER	5.3.1715	Sainte-Suzanne	> 1762		>= 66
1 930	Emmanuel TECHER	~ 1666	Pondichéry	Anne NATIVEL	~ 1689		22.2.1758	Saint-Paul	~ 92
1 931	Anne NATIVEL	4.3.1677	Saint-Paul	Emmanuel TECHER	~ 1689		23.5.1759	Saint-Paul	82
1 932 (1 866)	Julien dit Laroche ROBERT	~ 1642	Champdeniers	Denise CAMPELLE	~ 1679		9.6.1700	Marseille	~ 58
1 933 (1 867)	Denise CAMPELLE			Julien dit Laroche ROBERT	~ 1679		16.6.1699	Saint-Paul	
1 934 (484)	François DAMOUR	11.1.1696	Saint-Paul	Ignace MAILLOT	18.11.1718	Saint-Denis	2.5.1784	Saint-André	88
1 935 (485)	Ignace MAILLOT	1701	Saint-Denis	François DAMOUR	18.11.1718	Saint-Denis	13.8.1778	Saint-Benoit	77
1 942++	Julien dit la Rose DALLEAU	~ 1651	La Suze sur Sarthe	• Louise FONSEQUE • Domingue DES ROSAIRES	• 17.6.1691 •	• Saint-Denis •	10.2.1712	Saint-Denis	~ 61
1 943++	Domingue DES ROSAIRES		Daman	Julien dit la Rose DALLEAU			11.9.1688	Saint-Paul	
1 984 (1 138)	Henry MUSSARD	15.3.1676		• Marguerite MOLLET • Louise ROBERT	• 18.8.1692 •	• •	18.8.1743	Saint-Paul	67
1 985 (1 139)	Marguerite MOLLET	27.6.1677	Saint-Paul	Henry MUSSARD	18.8.1692		8.6.1729	Saint-Paul	51
1 986 (550)	Etienne HOARAU	19.9.1670	Saint-Paul	• Geneviève DENNEMONT • Ursule PAYET	• ~ 1687 • 2.5.1700	• Saint-Paul • Saint-Paul	25.4.1729	Saint-Paul	58

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 18

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
1 987	Ursule PAYET	17.6.1687	Saint-Paul	Etienne HOARAU	2.5.1700	Saint-Paul	3.4.1748	Saint-Paul	60
1 988++	Antoine CADET	~ 1646	Sézanne	Louise NATIVEL	1685		13.8.1726	Saint-Paul	~ 80
1 989++	Louise NATIVEL	~ 1669	Fort-Dauphin	Antoine CADET	1685		> 1735		>= 65
1 990 (1 136)	François dit Champagne RIVIERE	~ 1647	Juillé	• Thérèse HEROS • Marie Anne CAZE	• 1689 •	• •	14.1.1702	Saint-Paul	~ 55
1 991 (1 137)	Thérèse HEROS	~ 1670	Surate	François dit Champagne RIVIERE	1689		28.5.1729	Saint-Paul	~ 59
1 992	Jean Macaste CLAIN	~ 1656	Amsterdam	Hélène PROU	6.1688	Saint-Paul	< 1697		< 41
1 993	Hélène PROU	26.8.1674	Saint-Paul	• Jean Macaste CLAIN • Jacques FONTAINE	• 6.1688 • ~ 1698	• Saint-Paul •	8.2.1759	Saint-André	84
1 995	Jeanne FONTAINE	2.6.1685	Saint-Paul				19.5.1729	Saint-Paul	43
1 996 (1 926)	Pierre ROBERT	5.3.1680	Saint-Paul	Marguerite COLLIN	8.9.1694	Saint-Paul	28.7.1725	Sainte-Suzanne	45
1 997 (1 927)	Marguerite COLLIN	~ 1681		• Pierre ROBERT • Christian Martin ALTE	• 8.9.1694 • 1.10.1726	• Saint-Paul • Sainte-Suzanne	18.6.1754	Saint-André	~ 73
1 998	Pierre BOYER	8.6.1683		Marie ROYER	24.1.1715	Sainte-Suzanne	31.3.1769	Sainte-Suzanne	85
1 999++	Marie ROYER	9.6.1676	Saint-Paul	• Marc VIDOT • Pierre BOYER	• ~ 1689 • 24.1.1715	• • Sainte-Suzanne	12.9.1748	Sainte-Suzanne	72
2 014++	Pierre NATIVEL	~ 1638	Vaugirard	Thérèse SOLO	1685		4.11.1701	Saint-Paul	~ 63
2 015++	Thérèse SOLO	~ 1651	Matatanes	Pierre NATIVEL	1685		<> 1725 & 1730		<> 74 & 78
2 044++	Joseph FONTAINE		Paris	Marie Anne SANNE			< 1704		
2 045++	Marie Anne SANNE	~ 1649	Matatanes	Joseph FONTAINE			19.5.1709	Saint-Paul	~ 60
2 046 (968)	Georges DAMOUR	~ 1640	Pantin	Marie TOUTE	~ 1679		23.1.1716	Saint-Denis	~ 76
2 047 (969)	Marie TOUTE	~ 1649		• Georges DAMOUR • Antoine PITOU	• ~ 1679 •	• •	9.7.1744	Sainte-Suzanne	~ 95
Génération 12									
2 276++	François MUSSARD	1642	Argenteuil	Marguerite COMPIEGNE	27.11.1668	Fort-Dauphin	1.2.1711	Saint-Paul	69
2 277++	Marguerite COMPIEGNE		Marck	François MUSSARD	27.11.1668	Fort-Dauphin	30.9.1731	Saint-Paul	
2 278++	Claude dit la Brie MOLLET		Roissy	Jeanne DELACROIX	1.2.1666	Saint-Denis d'Oléron	> 1681		
2 279++	Jeanne DELACROIX	~ 1651	Béthune	Claude dit la Brie MOLLET	1.2.1666	Saint-Denis d'Oléron			
3 084 (548)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
3 085 (549)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	•	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
3 086++	Anasthase TOUCHARD	~ 1640	Issy-les- Moulineaux	Elisabeth HOUVE	~ 1676		16.8.1715	Saint-Paul	~ 75
3 087++	Elisabeth HOUVE	~ 1654		Anasthase TOUCHARD	~ 1676		3.8.1729	Saint-Paul	~ 75
3 116 (2 044)	Joseph FONTAINE		Paris	Marie Anne SANNE			< 1704		
3 117 (2 045)	Marie Anne SANNE	~ 1649	Matatanes	Joseph FONTAINE			19.5.1709	Saint-Paul	~ 60
3 174++	Guy dit L'Eveillé ROYER	~ 1644	Paris	• Françoise ROSAIRE • Catherine BELLON	• ~ 1675 •	•	27.4.1719	Saint-Paul	~ 75
3 175	Françoise ROSAIRE			Guy dit L'Eveillé ROYER	~ 1675		< 1687		
3 180 (970)	Jacques dit la Brière MAILLOT	~ 1650	La Couture	• Marie Madeleine DALLEAU • Andrée TEXERE	• ~ 1700 •	•	2.9.1721	Saint-Denis	~ 71
3 181	Andrée TEXERE			Jacques dit la Brière MAILLOT			8.11.1697	Saint-Denis	
3 182	Jean dit Joly-Coeur BRUN	~ 1654	Dyé	• Léonarde PILLE • Anne HAAR	• ~ 5.1679 • ~ 1682	•	28.7.1710	Sainte- Suzanne	~ 56
3 183 (1 103)	Léonarde PILLE		Granville	• Hervé DENNEMONT • Jean dit Joly-Coeur BRUN	• ~ 1668 • ~ 5.1679	• Saint-Paul •	~ 1682	Saint-Paul	
3 188	Guillaume ELGAR			Marie QUERCHER					
3 189	Marie QUERCHER			Guillaume ELGAR					
3 190 (3 174)	Guy dit L'Eveillé ROYER	~ 1644	Paris	• Françoise ROSAIRE • Catherine BELLON	• ~ 1675 •	•	27.4.1719	Saint-Paul	~ 75
3 191	Catherine BELLON	18.1.1671	Saint-Paul	Guy dit L'Eveillé ROYER			26.8.1729	Saint-Paul	58
3 196	Pierre BERTAUT			Elisabeth LEGROS					
3 197	Elisabeth LEGROS			Pierre BERTAUT					
3 198	François BOUCHER	~ 1664	Loches	Gabrièle BELLON	17.9.1696	Saint-Paul	17.4.1727	Saint-Paul	~ 63
3 199	Gabrièle BELLON	25.1.1681	Saint-Paul	François BOUCHER	17.9.1696	Saint-Paul	8.6.1729	Saint-Paul	48
3 588 (1 988)	Antoine CADET	~ 1646	Sézanne	Louise NATIVEL	1685		13.8.1726	Saint-Paul	~ 80
3 589 (1 989)	Louise NATIVEL	~ 1669	Fort-Dauphin	Antoine CADET	1685		> 1735		>= 65
3 590 (558)	Gaspard dit la Fortune LAUTRET	~ 1655	Saint-Laurent	Sabine RABELLE	~ 1679	Saint-Paul	28.12.1698	Saint-Paul	~ 43
3 591 (559)	Sabine RABELLE	~ 1657	Daman	Gaspard dit la Fortune LAUTRET	~ 1679	Saint-Paul	6.9.1712	Saint-Paul	~ 55
3 732++	Hilaire ROBERT			Matelle BOULARDE					

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 20

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
3 733++	Matelie BOULARDE			Hilaire ROBERT					
3 772++	Guillaume LEMERCIER			Irène ROYER					
3 773++	Irène ROYER			Guillaume LEMERCIER					
3 774 (3 086)	Anasthase TOUCHARD	~ 1640	Issy-les-Moulineaux	Elisabeth HOUBE	~ 1676		16.8.1715	Saint-Paul	~ 75
3 775 (3 087)	Elisabeth HOUBE	~ 1654		Anasthase TOUCHARD	~ 1676		3.8.1729	Saint-Paul	~ 75
3 776 (2 014)	Pierre NATIVEL	~ 1638	Vaugirard	Thérèse SOLO	1685		4.11.1701	Saint-Paul	~ 63
3 777 (2 015)	Thérèse SOLO	~ 1651	Matatanes	Pierre NATIVEL	1685		<> 1725 & 1730		<> 74 & 78
3 778 (1 942)	Julien dit la Rose DALLEAU	~ 1651	La Suze sur Sarthe	• Louise FONSEQUE • Domingue DES ROSAIRES	• 17.6.1691	• Saint-Denis	10.2.1712	Saint-Denis	~ 61
3 779 (1 943)	Domingue DES ROSAIRES		Daman	Julien dit la Rose DALLEAU			11.9.1688	Saint-Paul	
3 824	Emmanuel DEBALMANE de MONTIGNY			Marie Louise de MERELESSART					
3 825	Marie Louise de MERELESSART			Emmanuel DEBALMANE de MONTIGNY					
3 826 (994)	Louis CADET	22.9.1690	Saint-Paul	Radégonde RIVIERE	16.9.1710	Saint-Paul			
3 827 (995)	Radégonde RIVIERE	29.3.1694	Saint-Paul	Louis CADET	16.9.1710	Saint-Paul	17.10.1771	Saint-Louis	77
3 828	Jean CHOPPY SIEUR de MONT PANSON			Marie GUERIN					
3 829	Marie GUERIN			Jean CHOPPY SIEUR de MONT PANSON					
3 830	Laurent PAYET	16.7.1685	Saint-Paul	Marie HOARAU	21.9.1706	Saint-Paul	28.5.1729	Saint-Paul	43
3 831 (275)	Marie HOARAU	23.6.1694	Saint-Paul	• Laurent PAYET • Laurent PAYET	• 21.9.1706 • 21.9.1706	• Saint-Paul • Saint-Paul	26.10.1729	Saint-Pierre	35
3 832 (1 558)	Jean FONTAINE	1676	Saint-Paul	Antoinette NATIVEL	~ 1703	Saint-Paul	5.2.1723	Saint-Paul	47
3 833 (1 007)	Antoinette NATIVEL	~ 1676		• Jean BLOQUEMAN • Jean FONTAINE • François GRONDIN	• 12.3.1687 • ~ 1703 • 1730	• Saint-Paul • Saint-Paul	28.5.1739	Sainte-Suzanne	~ 63
3 834	Pierre FOLIO	30.12.1666		Brigitte BELLON			18.3.1714	Saint-Paul	47
3 835	Brigitte BELLON	18.11.1693	Saint-Paul	Pierre FOLIO			27.9.1754	Saint-Pierre	60
3 838 (568)	François RIVIERE	27.3.1699	Saint-Paul	• Thérèse MUSSARD • Marie GRONDIN	• 4.8.1716	• Saint-Paul	28.8.1772	Saint-Louis	73
3 839 (569)	Thérèse MUSSARD	27.6.1693	Saint-Paul	François RIVIERE	4.8.1716	Saint-Paul	28.6.1729	Saint-Paul	36
3 840++	Etienne GRONDIN			Louise SIARANE			~ 1677		

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 21

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
3 841 (549)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	•	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
3 842++	Denis ARNOULD			Marie MAHON	~ 1671		<> 1677 & 1690		
3 843++	Marie MAHON	~ 1651		Denis ARNOULD	~ 1671		20.10.1723	Sainte- Suzanne	~ 72
3 852 (1 866)	Julien dit Laroche ROBERT	~ 1642	Champdeniers	Denise CAMPELLE	~ 1679		9.6.1700	Marseille	~ 58
3 853 (1 867)	Denise CAMPELLE			Julien dit Laroche ROBERT	~ 1679		16.6.1699	Saint-Paul	
3 854++	Pierre COLLIN		Nimes	Catherine MISE	~ 1680		<> 1687 & 1690		
3 855++	Catherine MISE			Pierre COLLIN	~ 1680		< 1704		
3 856++	Guillaume dit la Fleur BOYER	~ 1650	Saint-Léger	Geneviève dite Laurence MILLA	1680		<> 19.12.1690 & 4.1692		<> 40 & 42
3 857++	Geneviève dite Laurence MILLA	~ 1660		Guillaume dit la Fleur BOYER	1680		11.6.1733	Sainte- Suzanne	~ 73
3 858	Marc VIDOT	~ 1661	Rovino	Marie ROYER	~ 1689		21.4.1704	Marseille	~ 43
3 859 (1 999)	Marie ROYER	9.6.1676	Saint-Paul	• Marc VIDOT • Pierre BOYER	• ~ 1689 • 24.1.1715	• Sainte- Suzanne	12.9.1748	Sainte- Suzanne	72
3 862 (2 014)	Pierre NATIVEL	~ 1638	Vaugirard	Thérèse SOLO	1685		4.11.1701	Saint-Paul	~ 63
3 863 (2 015)	Thérèse SOLO	~ 1651	Matatanes	Pierre NATIVEL	1685		<> 1725 & 1730		<> 74 & 78
3 884++	Jean DALLEAU			Nicole VIRQUIN					
3 885++	Nicole VIRQUIN			Jean DALLEAU					
3 974 (548)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
3 975 (549)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	•	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
3 976++	Jacques CADET								
3 978 (2 014)	Pierre NATIVEL	~ 1638	Vaugirard	Thérèse SOLO	1685		4.11.1701	Saint-Paul	~ 63
3 979 (2 015)	Thérèse SOLO	~ 1651	Matatanes	Pierre NATIVEL	1685		<> 1725 & 1730		<> 74 & 78
3 986	Nicolas PROU			TOUTE			> 30.8.1686		
3 987	TOUTE			Nicolas PROU					
3 990 (2 044)	Joseph FONTAINE		Paris	Marie Anne SANNE			< 1704		

Liste d'ascendance - 542 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 22

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
3 991 (2 045)	Marie Anne SANNE	~ 1649	Matatanes	Joseph FONTAINE			19.5.1709	Saint-Paul	~ 60
3 996 (3 856)	Guillaume dit la Fleur BOYER	~ 1650	Saint-Léger	Geneviève dite Laurence MILLA	1680		<> 19.12.1690 & 4.1692		<> 40 & 42
3 997 (3 857)	Geneviève dite Laurence MILLA	~ 1660		Guillaume dit la Fleur BOYER	1680		11.6.1733	Sainte-Suzanne	~ 73
3 998++	Antoine ROYER	~ 1647	La Chapelle-sous-Brancion				2.2.1697	Sainte-Suzanne	~ 50
Génération 13									
4 552++	Jochain MUSSARD			Claude DAUBIGNY					
4 553++	Claude DAUBIGNY			Jochain MUSSARD					
4 554++	Jacques COMPIEGNE			Marguerite MONTHENY					
4 555++	Marguerite MONTHENY			Jacques COMPIEGNE					
4 556++	Raut MOLLET			Jeanne HYNES					
4 557++	Jeanne HYNES			Raut MOLLET					
4 558++	Nicolas DELACROIX			Françoise de JANVIER					
4 559++	Françoise de JANVIER			Nicolas DELACROIX					
6 382 (1 108)	Jean BELON		Lyon	Antoinette ARNAUD	~ 1666		<> 1681 & 1686	Saint-Paul	
6 383 (1 109)	Antoinette ARNAUD	~ 1643	Vaugneray	Jean BELON	~ 1666				
6 396	Louis BOUCHER			Marie SALOMON					
6 397	Marie SALOMON			Louis BOUCHER					
6 398 (1 108)	Jean BELON		Lyon	Antoinette ARNAUD	~ 1666		<> 1681 & 1686	Saint-Paul	
6 399 (1 109)	Antoinette ARNAUD	~ 1643	Vaugneray	Jean BELON	~ 1666				
7 660 (548)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
7 661 (549)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •		24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
7 668	Pierre FOLIO			Jacquine PICOU					
7 669	Jacquine PICOU			Pierre FOLIO					
7 670 (554)	Antoine BELON	20.11.1672	Saint-Paul	Suzanne DENNEMONT	<> 2.1688 & 3.1688	Saint-Paul	20.11.1717	Saint-Paul	44
7 671 (555)	Suzanne DENNEMONT	15.9.1674	Saint-Paul	Antoine BELON	<> 2.1688 & 3.1688	Saint-Paul	8.10.1720	Saint-Paul	46
7 716	Francisque VIDOT			Dominge BARSOLOGNE					
7 717	Dominge BARSOLOGNE			Francisque VIDOT					

Marie-Michelle

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 1

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
Génération 1									
1	Marie-Michelle LEBON	5.12.1953	Cap-Blanc	Michel HOAREAU	1973				
Génération 2									
2	Christophe Alexandre LEBON	27.6.1909	Grand-Galet	Florida DUCHEMAN	28.4.1931	Saint-Joseph	22.6.1992	Grand-Galet	82
3	Florida DUCHEMAN	9.4.1913	Grand-Galet	Christophe Alexandre LEBON	28.4.1931	Saint-Joseph			
Génération 3									
4	Louis Etienne LEBON	10.12.1880	Grand-Galet	Marie-Eustachie Emilia DUCHEMAN	28.8.1906	Saint-Joseph			
5	Marie-Eustachie Emilia DUCHEMAN	9.9.1890		Louis Etienne LEBON	28.8.1906	Saint-Joseph	5.8.1957	Saint-Joseph	66
6	Jean-Baptiste DUCHEMAN	5.8.1888		• Marie-Françoise GRONDIN • Marie-Eugénie RIVIERE	• 7.8.1906 • 9.2.1918	• Saint-Joseph • Saint-Joseph			
7	Marie-Françoise GRONDIN	22.4.1891	Roche-Plate	Jean-Baptiste DUCHEMAN	7.8.1906	Saint-Joseph			
Génération 4									
8	Antoine Manicourt LEBON	5.8.1864	Langevin	Marie-Joséphine HOAREAU	21.4.1884	Saint-Joseph	8.4.1904		39
9	Marie-Joséphine HOAREAU	1841		Antoine Manicourt LEBON	21.4.1884	Saint-Joseph			
10++	Marie-Michel DUCHEMAN	1.8.1866	Plaine des Palmistes	Marie-Aure GUICHARD	7.5.1887				
11++	Marie-Aure GUICHARD	24.8.1869		Marie-Michel DUCHEMAN	7.5.1887				
12 (10)	Marie-Michel DUCHEMAN	1.8.1866	Plaine des Palmistes	Marie-Aure GUICHARD	7.5.1887				
13 (11)	Marie-Aure GUICHARD	24.8.1869		Marie-Michel DUCHEMAN	7.5.1887				
14	Louis Félix GRONDIN	28.2.1856		Marie-Rose GRENIER	11.7.1874				
15	Marie-Rose GRENIER	29.8.1855		Louis Félix GRONDIN	11.7.1874				
Génération 5									
16	Antoine LEBON	16.1.1821	Saint-Joseph	Marie-Louise MUSSARD	3.6.1889	Saint-Joseph			
17	Marie-Louise MUSSARD		Jean-Petit	Antoine LEBON	3.6.1889	Saint-Joseph			
19	Marie-Thérèse HOAREAU	1822	Saint-Joseph						
20++	Ferdinand DUCHEMAN	3.10.1830	Saint-Philippe	Marie-Coralie GAUVIN					
21++	Marie-Coralie GAUVIN	~ 1826	Saint-Philippe	Ferdinand DUCHEMAN			4.10.1872	Plaine des Palmistes	~ 46
22++	Louis GUICHARD	14.1.1842	Langevin	Marie-Genèveve ETHEVE			24.1.1900	Saint-Joseph	58
23++	Marie-Genèveve ETHEVE	1846		Louis GUICHARD			10.4.1898		52

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 2

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
28	Amédé GRONDIN			Marie-Félicie HOAREAU			18.4.1871		
29	Marie-Félicie HOAREAU	1819		Amédé GRONDIN					
30	Jean-Baptiste Onésime GRENIER	25.9.1816	Saint-Joseph	Marie-Françoise SMITH	21.9.1852	Saint-Joseph	15.5.1879	Saint-Joseph	62
31	Marie-Françoise SMITH	1.4.1835	Saint-Joseph	Jean-Baptiste Onésime GRENIER	21.9.1852	Saint-Joseph	20.4.1895		60
Génération 6									
33	Marie Eloïse LEBON	22.3.1805	Saint-Joseph				16.6.1835	Saint-Joseph	30
34	Joseph Marie MUSSARD	17.11.1845	Saint-Joseph	Elisabeth MUSSARD			12.4.1875	Saint-Joseph	29
35	Elisabeth MUSSARD	~ 1848	Saint-Joseph	Joseph Marie MUSSARD					
38++	Louis Siméon HOAREAU	23.8.1790	Saint-Pierre	Marie Olympe LEBON	18.9.1809	Saint-Joseph			
39++	Marie Olympe LEBON	20.1.1787	Saint-Pierre	Louis Siméon HOAREAU	18.9.1809	Saint-Joseph			
41++	Marie Anne Adoralie DUCHEMAN	20.10.1804	Saint-Benoit						
42++	Joseph GAUVIN	~ 1812		Marieline BOYER					
43++	Marieline BOYER	~ 1816		Joseph GAUVIN					
44++	Louis Furcy GUICHARD	1814		Marie Clothilde PICARD	11.12.1837	Saint-Joseph			
45++	Marie Clothilde PICARD	1817		Louis Furcy GUICHARD	11.12.1837	Saint-Joseph			
46++	Henry Jacques ETHEVE			Marie Marguerite Delcine HOAREAU	10.5.1852	Saint-Joseph			
47++	Marie Marguerite Delcine HOAREAU			Henry Jacques ETHEVE	10.5.1852	Saint-Joseph			
56	Henri Bruno GRONDIN	15.4.1772	Saint-Benoit	Esther Onézime BOYER	~ 1793	Saint-Benoit	23.3.1836	Saint-Joseph	63
57	Esther Onézime BOYER	1.5.1775	Saint-Benoit	Henri Bruno GRONDIN	~ 1793	Saint-Benoit	> 1839		>= 63
58 (38)	Louis Siméon HOAREAU	23.8.1790	Saint-Pierre	Marie Olympe LEBON	18.9.1809	Saint-Joseph			
59 (39)	Marie Olympe LEBON	20.1.1787	Saint-Pierre	Louis Siméon HOAREAU	18.9.1809	Saint-Joseph			
60	Onézime GRENIER	17.3.1787	Saint-Benoit	Marie-Aimé Joséphine LEBON			8.1.1836	Saint-Pierre	48
61	Marie-Aimé Joséphine LEBON	16.10.1790	Saint-Joseph	Onézime GRENIER			13.2.1819	Saint-Joseph	28
62	Eluther SMITH	8.11.1810	Saint-Joseph	Marie Lucie LEBON	20.6.1833	Saint-Joseph			
63	Marie Lucie LEBON	1816	Saint-Joseph	Eluther SMITH	20.6.1833	Saint-Joseph			
Génération 7									
66	François Auguste LEBON	1.5.1753	Saint-Pierre	Marie Françoise ROBERT	13.2.1781	Saint-Pierre	11.11.1809	Saint-Joseph	56
67	Marie Françoise ROBERT	4.3.1765	Saint-Benoit	François Auguste LEBON	13.2.1781	Saint-Pierre	2.1.1824	Saint-Joseph	58
68	Joseph Marie MUSSARD	11.5.1811	Saint-Joseph	Marie Louise K'BIDY					
69	Marie Louise K'BIDY	6.1.1813	Saint-Joseph	Joseph Marie MUSSARD					

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 3

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
76++	Siméon Robert HOAREAU	29.3.1765	Saint-Pierre	Marie Françoise FRANCOMÉ	12.8.1788	Saint-Pierre	27.11.1833	Saint-Joseph	68
77++	Marie Françoise FRANCOMÉ	10.2.1770	Saint-Paul	Siméon Robert HOAREAU	12.8.1788	Saint-Pierre	28.11.1836	Saint-Joseph	66
78++	Laurent LEBON	24.2.1750	Saint-Pierre	Catherine Henriette LORET	30.4.1776	Saint-Pierre	3.1.1837	Saint-Joseph	86
79++	Catherine Henriette LORET	12.4.1756	Saint-Pierre	Laurent LEBON	30.4.1776	Saint-Pierre	23.2.1830	Saint-Joseph	73
82++	Marie Augustin DUCHEMAN	3.9.1780	Saint-Benoit	Anne Marguerite PERRAULT	23.8.1802	Saint-Benoit	24.3.1848	Saint-Philippe	67
83++	Anne Marguerite PERRAULT	7.3.1778	Saint-André	Marie Augustin DUCHEMAN	23.8.1802	Saint-Benoit	27.2.1851	Saint-Philippe	72
89++	Suzanne Marguerite GUICHARD	30.4.1776	Saint-Benoit	Florent DAMOUR			17.12.1840	Saint-Joseph	64
90++	Jean Louis Amédée PICARD	8.3.1784	Sainte-Suzanne	Marie Edwige VITRY			18.9.1817	Saint-Joseph	33
91++	Marie Edwige VITRY	22.7.1789	Saint-Pierre	Jean Louis Amédée PICARD				Saint-Joseph	
92++	Anselme ETHEVE	2.3.1790	Saint-Joseph	Marie Geneviève Françoise HOAREAU	15.7.1810	Saint-Joseph	15.7.1810	Saint-Joseph	20
93++	Marie Geneviève Françoise HOAREAU	30.5.1789	Saint-Joseph	Anselme ETHEVE	15.7.1810	Saint-Joseph			
94 (38)	Louis Siméon HOAREAU	23.8.1790	Saint-Pierre	Marie Olympe LEBON	18.9.1809	Saint-Joseph			
95 (39)	Marie Olympe LEBON	20.1.1787	Saint-Pierre	Louis Siméon HOAREAU	18.9.1809	Saint-Joseph			
112	Etienne GRONDIN	1726	Sainte-Suzanne	Catherine GUICHARD	10.10.1752	Saint-Benoit	22.7.1800	Saint-Louis	74
113	Catherine GUICHARD	19.2.1738	Saint-Benoit	Etienne GRONDIN	10.10.1752	Saint-Benoit	26.11.1810	Saint-Joseph	72
114	Jean Noël BOYER	1737	Sainte-Suzanne	Marie Françoise ROBERT	19.7.1763	Saint-Benoit	22.12.1800	Saint-Benoit	63
115	Marie Françoise ROBERT	26.3.1748	Saint-Benoit	Jean Noël BOYER	19.7.1763	Saint-Benoit	8.7.1790	Saint-Benoit	42
120	Denis GRENIER	22.3.1744	Saint-Benoit	Théotiste FONTAINE	25.4.1786	Saint-Benoit	2.8.1795	Saint-Denis	51
121	Théotiste FONTAINE	17.11.1764	Saint-André	Denis GRENIER	25.4.1786	Saint-Benoit	15.8.1828	Saint-Joseph	63
122++	Joseph LEBON	28.11.1758	Saint-Pierre	Catherine Pauline RIVIERE	4.7.1785	Saint-Pierre	17.1.1851	Saint-Joseph	92
123++	Catherine Pauline RIVIERE	8.3.1769	Saint-Pierre	Joseph LEBON	4.7.1785	Saint-Pierre	> 1848		>= 78
124	Louis Chérémon SMITH	22.10.1780	Saint-Pierre	Louise Tharsile VIENNE	19.6.1808	Saint-Joseph	8.10.1845	Saint-Joseph	64
125	Louise Tharsile VIENNE	13.5.1790	Saint-Joseph	Louis Chérémon SMITH	19.6.1808	Saint-Joseph	< 1845		< 54
126 (122)	Joseph LEBON	28.11.1758	Saint-Pierre	Catherine Pauline RIVIERE	4.7.1785	Saint-Pierre	17.1.1851	Saint-Joseph	92
127 (123)	Catherine Pauline RIVIERE	8.3.1769	Saint-Pierre	Joseph LEBON	4.7.1785	Saint-Pierre	> 1848		>= 78

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 4

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
Génération 8									
132++	Louis LEBON	6.3.1723	Saint-Paul	Marguerite PAYET	18.8.1745	Saint-Paul	29.4.1784	Saint-Pierre	61
133++	Marguerite PAYET	14.9.1723	Saint-Paul	Louis LEBON	18.8.1745	Saint-Paul	28.1.1810	Saint-Pierre	86
134	Vincent ROBERT	20.5.1734	Saint-Benoit	Marie Antoinette FONTAINE	~ 1760	Saint-Benoit	< 1802		< 67
135	Marie Antoinette FONTAINE	4.4.1747	Saint-Benoit	Vincent ROBERT	~ 1760	Saint-Benoit	9.10.1802	Saint-Joseph	55
136	Prudent MUSSARD	1766	Saint-Pierre	Marie Louise CLAIN	23.2.1789	Saint-Pierre	25.7.1839	Saint-Joseph	73
137	Marie Louise CLAIN	8.8.1768	Saint-André	Prudent MUSSARD	23.2.1789	Saint-Pierre	17.9.1829	Saint-Joseph	61
138	Pierre Robert K'BIDY	29.9.1790	Saint-Joseph	Geneviève MOUCHET			7.9.1851	Saint-Joseph	60
139	Geneviève MOUCHET	6.7.1790	Saint-Joseph	Pierre Robert K'BIDY			22.12.1816	Saint-Joseph	26
152++	Jacques Siméon HOAREAU	17.2.1728	Saint-Paul	• Marie Anne PAYET • Catherine THOMSON	• 12.5.1749 • ~ 1764	• Saint-Pierre •	14.1.1790	Saint-Pierre	61
153++	Catherine THOMSON	19.4.1748	Saint-Pierre	Jacques Siméon HOAREAU	~ 1764		7.4.1793	Saint-Pierre	44
154++	Nicolas Joseph FRANCOME	~ 1737	Zarbeling	Thérèse PAYET	8.2.1769	Saint-Pierre	10.3.1805	Saint-Benoit	~ 68
155++	Thérèse PAYET	3.3.1749	Saint-Pierre	Nicolas Joseph FRANCOME	8.2.1769	Saint-Pierre	18.8.1775	Saint-Pierre	26
156 (132)	Louis LEBON	6.3.1723	Saint-Paul	Marguerite PAYET	18.8.1745	Saint-Paul	29.4.1784	Saint-Pierre	61
157 (133)	Marguerite PAYET	14.9.1723	Saint-Paul	Louis LEBON	18.8.1745	Saint-Paul	28.1.1810	Saint-Pierre	86
158++	Jacques LAURET	18.12.1722	Saint-Paul	Apolline PAYET	7.2.1747	Saint-Pierre	< 1803		< 80
159++	Apolline PAYET	9.8.1722	Saint-Paul	Jacques LAURET	7.2.1747	Saint-Pierre	23.2.1779	Saint-Pierre	56
164++	Augustin JANSON DIT DUCHEMAN	17.4.1750	Sainte-Suzanne	Anne Charlotte KERAUTRET	3.10.1774	Saint-Benoit	< 1820		< 69
165++	Anne Charlotte KERAUTRET	31.7.1758	Saint-Benoit	Augustin JANSON DIT DUCHEMAN	3.10.1774	Saint-Benoit	9.2.1820	Saint-Benoit	61
166++	Jacques PERRAULT	1710	Sainte-Suzanne	• Marguerite COLMONT • Marie Catherine DAMOUR	• 29.1.1731 • 1.7.1777	• Sainte-Suzanne • Saint-André	< 1802		< 91
167++	Marie Catherine DAMOUR	13.9.1761	Saint-André	Jacques PERRAULT	1.7.1777	Saint-André	8.8.1828	Saint-Benoit	66
178++	Pierre GUICHARD	16.4.1744	Saint-André	Jeanne Marguerite DAMOUR	6.2.1769	Saint-Benoit	20.3.1807	Saint-Joseph	62
179++	Jeanne Marguerite DAMOUR	1741		Pierre GUICHARD	6.2.1769	Saint-Benoit	13.3.1804	Saint-Benoit	63
180++	Jacques Joseph PICARD	30.1.1748	Sainte-Suzanne	Marie ROULOLOF	21.10.1771	Saint-André	12.12.1822	Saint-Denis	74
181++	Marie ROULOLOF	26.7.1755	Saint-André	Jacques Joseph PICARD	21.10.1771	Saint-André	15.9.1809	Saint-Joseph	54
182++	Blaise Christin VITRY		Saint-Pierre	Marie Hortense BENARD	2.8.1807		10.2.1837	Saint-Joseph	
183++	Marie Hortense BENARD	15.11.1787	Saint-Pierre	Blaise Christin VITRY	2.8.1807		< 1837		< 49

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 5

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
184++	Jacques ETHEVE	10.11.1748	Saint-Pierre	Catherine PAYET	~ 1766		13.3.1812	Saint-Joseph	63
185++	Catherine PAYET	13.6.1751	Saint-Pierre	Jacques ETHEVE	~ 1766		20.8.1803	Saint-Louis	52
186++	Paul Daniel HOAREAU	~ 1764	Saint-Joseph	Barbe Dorothée MOUCHET	8.5.1786	Saint-Pierre	20.2.1828	Saint-Joseph	~ 64
187++	Barbe Dorothée MOUCHET	23.11.1768	Saint-Pierre	Paul Daniel HOAREAU	8.5.1786	Saint-Pierre			
224	Jacques GRONDIN	~ 1703		Françoise TURPIN	28.4.1722	Sainte-Suzanne	1.10.1742	Saint-André	~ 39
225	Françoise TURPIN	~ 1703		Jacques GRONDIN	28.4.1722	Sainte-Suzanne	8.4.1764	Saint-Benoit	~ 61
226++	Jean-Baptiste GUICHARD	19.7.1713	Saint-Denis	Suzanne ROBERT	26.7.1735	Saint-Benoit	23.10.1783	Saint-Benoit	70
227++	Suzanne ROBERT	1719		Jean-Baptiste GUICHARD	26.7.1735	Saint-Benoit	28.11.1769	Saint-Benoit	50
228	Jean-Baptiste BOYER	1720	Sainte-Suzanne	Marie Marthe TECHER	6.10.1736	Saint-Paul	26.3.1789	Saint-Benoit	69
229	Marie Marthe TECHER	16.12.1713	Saint-Paul	Jean-Baptiste BOYER	6.10.1736	Saint-Paul	11.7.1744	Sainte-Suzanne	30
230	Jacques ROBERT	15.9.1696	Saint-Paul	Suzanne DAMOUR	25.6.1743	Saint-André			
231	Suzanne DAMOUR	1728	Sainte-Suzanne	Jacques ROBERT	25.6.1743	Saint-André	17.5.1802	Saint-Benoit	74
240	François GARNIER	~ 1701		Catherine COLLIN	20.7.1730	Sainte-Suzanne	11.9.1778	Saint-Benoit	~ 77
241	Catherine COLLIN	30.11.1706	Sainte-Suzanne	François GARNIER	20.7.1730	Sainte-Suzanne	11.9.1775	Saint-Benoit	68
242	Charles François FONTAINE	17.5.1738	Saint-Benoit	Geneviève Perrine DULAURAY	15.4.1761	Saint-André	15.11.1801	Saint-Pierre	63
243	Geneviève Perrine DULAURAY	8.7.1738	Saint-Benoit	Charles François FONTAINE	15.4.1761	Saint-André	5.12.1771	Saint-Benoit	33
244 (132)	Louis LEBON	6.3.1723	Saint-Paul	Marguerite PAYET	18.8.1745	Saint-Paul	29.4.1784	Saint-Pierre	61
245 (133)	Marguerite PAYET	14.9.1723	Saint-Paul	Louis LEBON	18.8.1745	Saint-Paul	28.1.1810	Saint-Pierre	86
246++	Antoine Michel RIVIERE	28.9.1739	Saint-Louis	• Apolline LAURET • Marie Geneviève PAYET	• 6.6.1768	• Saint-Pierre	13.7.1830	Saint-Joseph	90
247++	Apolline LAURET	10.4.1752	Saint-Pierre	Antoine Michel RIVIERE	6.6.1768	Saint-Pierre	17.8.1800	Saint-Joseph	48
248	Hervé SMITH	31.1.1749	Saint-Pierre	Gertrude Charlotte MALLET DESBORDES	29.10.1771	Saint-Pierre	20.12.1791	Saint-Joseph	42
249	Gertrude Charlotte MALLET DESBORDES	12.2.1751	Saint-Louis	Hervé SMITH	29.10.1771	Saint-Pierre	11.1.1837	Saint-Joseph	85
250	Robert VIENNE	22.3.1760	Saint-Pierre	Suzanne MOUCHET	17.9.1782	Saint-Pierre	19.12.1837	Saint-Joseph	77
251	Suzanne MOUCHET	1766	Saint-Pierre	Robert VIENNE	17.9.1782	Saint-Pierre	17.11.1829	Saint-Joseph	63

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 6

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
Génération 9									
264++	Pierre dit la Joie LEBON	~ 1686	Rennes	Jeanne LEPINAY	8.5.1711	Saint-Paul	1.2.1726	Saint-Paul	~ 40
265++	Jeanne LEPINAY	25.10.1695	Saint-Paul	Pierre dit la Joie LEBON	8.5.1711	Saint-Paul	22.5.1780	Saint-Paul	84
266++	Laurent PAYET	16.7.1685	Saint-Paul	Marie HOARAU	21.9.1706	Saint-Paul	28.5.1729	Saint-Paul	43
267++	Marie HOARAU	23.6.1694	Saint-Paul	• Laurent PAYET • Laurent PAYET	• 21.9.1706 • 21.9.1706	• Saint-Paul • Saint-Paul	26.10.1729	Saint-Pierre	35
268	Antoine ROBERT	22.3.1691	Sainte-Suzanne	Anne GARNIER	6.5.1715	Sainte-Suzanne	15.8.1751	Saint-Benoit	60
269	Anne GARNIER	22.4.1698	Saint-Paul	Antoine ROBERT	6.5.1715	Sainte-Suzanne	7.9.1743	Saint-Benoit	45
270++	Grégoire FONTAINE	~ 1699		Mathurive COMPERE	29.1.1726	Sainte-Suzanne	11.12.1754	Saint-Benoit	~ 55
271++	Mathurive COMPERE	~ 1709	Quimperlé	Grégoire FONTAINE	29.1.1726	Sainte-Suzanne	11.5.1778	Saint-Pierre	~ 69
272	Pierre MUSSARD	9.8.1721	Saint-Paul	Anne CADET	1744		19.12.1783	Saint-Pierre	62
273	Anne CADET	20.1.1728	Saint-Paul	Pierre MUSSARD	1744		20.6.1796	Saint-Pierre	68
274	René CLAIN	10.8.1739	Saint-Benoit	Louise ROBERT	3.6.1760	Saint-André	25.8.1819	Saint-Pierre	80
275	Louise ROBERT	13.8.1743	Saint-Benoit	René CLAIN	3.6.1760	Saint-André	29.9.1791	Saint-Pierre	48
277	Marie Magdeleine K'BIDY	~ 1773	Saint-Pierre				30.3.1831	Saint-Joseph	~ 58
278	Jean-Baptiste MOUCHET	10.6.1771	Saint-Pierre	Brigitte HOAREAU	3.11.1789	Saint-Pierre	17.3.1802	Saint-Joseph	30
279	Brigitte HOAREAU	10.6.1768	Saint-Pierre	Jean-Baptiste MOUCHET	3.11.1789	Saint-Pierre	8.3.1842	Saint-Joseph	73
304++	Jacques HOAREAU	22.11.1708	Saint-Paul	Thérèse CADET	~ 1727	Saint-Paul	1.7.1729	Saint-Pierre	20
305++	Thérèse CADET	18.11.1713	Saint-Paul	Jacques HOAREAU	~ 1727	Saint-Paul	4.1.1753	Saint-Paul	39
306++	Robert THOMSON	29.3.1723		Julienne PAYET	7.7.1744	Saint-Pierre	3.6.1810	Saint-Pierre	87
307++	Julienne PAYET	12.8.1720	Saint-Paul	Robert THOMSON	7.7.1744	Saint-Pierre	18.8.1772	Saint-Pierre	52
310++	Germain PAYET	3.11.1701	Saint-Paul	Marie Anne CHAMAN	~ 1727	Saint-Paul	29.10.1781	Saint-Pierre	79
311++	Marie Anne CHAMAN	15.10.1712	Saint-Paul	Germain PAYET	~ 1727	Saint-Paul	28.1.1789	Saint-Pierre	76
316++	Alexis LAURET	28.6.1693	Saint-Paul	Brigitte BELON	21.8.1725	Saint-Paul	5.4.1757	Saint-Pierre	63
317++	Brigitte BELON	18.11.1693	Saint-Paul	Alexis LAURET	21.8.1725	Saint-Paul	27.9.1754	Saint-Pierre	60
318++	Antoine PAYET	6.5.1683	Saint-Paul	Sabine LAUTRET	20.4.1706	Saint-Paul	14.2.1745	Saint-Pierre	61
319++	Sabine LAUTRET	29.8.1693	Saint-Paul	Antoine PAYET	20.4.1706	Saint-Paul	29.12.1771	Saint-Louis	78
328++	Jean JANSON DIT DUCHEMAN	~ 1677		Marie DUGAIN	7.2.1707	Saint-Denis	22.5.1758	Saint-André	~ 81
329++	Marie DUGAIN	20.12.1691	Sainte-Marie	Jean JANSON DIT DUCHEMAN	7.2.1707	Saint-Denis	25.9.1783	Saint-Benoit	91
330++	François KERAUTRET	~ 1710	Brest	Julienne DULAUROY	17.2.1744	Saint-Benoit	1.3.1789	Saint-Benoit	~ 79

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 7

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
	LEBAYET								
331++	Julienne DULAUIROY	1729	Sainte- Suzanne	François KERAUTRET LEBAYET	17.2.1744	Saint-Benoit	< 1762		< 33
332++	Jean PERRAULT	~ 1648	Ouessant	Anne BRUN	1.8.1695	Saint-Paul	14.4.1719	Sainte- Suzanne	~ 71
333++	Anne BRUN	30.10.1663	Saint-Paul	• Jean PERRAULT • Jean ARNOULD	• 1.8.1695 • 8.2.1729	• Saint-Paul • Sainte- Suzanne	> 1743		>= 59
335++	Geneviève DAMOUR								
356 (226)	Jean-Baptiste GUICHARD	19.7.1713	Saint-Denis	Suzanne ROBERT	26.7.1735	Saint-Benoit	23.10.1783	Saint-Benoit	70
357 (227)	Suzanne ROBERT	1719		Jean-Baptiste GUICHARD	26.7.1735	Saint-Benoit	28.11.1769	Saint-Benoit	50
358++	François DAMOUR	11.1.1696	Saint-Paul	Ignace MAILLOT	18.11.1718	Saint-Denis	2.5.1784	Saint-André	88
359++	Ignace MAILLOT	1701	Saint-Denis	François DAMOUR	18.11.1718	Saint-Denis	13.8.1778	Saint-Benoit	77
360++	Jean PICARD	~ 1697		Suzanne DANGO	11.5.1728	Sainte- Suzanne	14.10.1785	Sainte-Marie	~ 88
361++	Suzanne DANGO	24.2.1711	Saint-Denis	Jean PICARD	11.5.1728	Sainte- Suzanne	5.5.1782	Sainte- Suzanne	71
362++	Jean Baptiste ROULOF (GUICHARD DIT)	14.9.1721	Saint-Denis	Geneviève SELLIER	30.8.1746	Saint-André	8.12.1791	Saint-André	70
363++	Geneviève SELLIER	1726	Sainte- Suzanne	Jean Baptiste ROULOF (GUICHARD DIT)	30.8.1746	Saint-André	16.2.1762	Saint-André	36
364++	Joseph Amédée VITRY	3.12.1759	Saint-Pierre	Antoinette LAURET	21.5.1782	Saint-Pierre	12.9.1806	Saint-Joseph	46
365++	Antoinette LAURET	~ 1767	Saint-Pierre	Joseph Amédée VITRY	21.5.1782	Saint-Pierre	> 1839		>= 71
367++	Suzanne Françoise VITRY	~ 1761	Saint-Pierre	François Louis Bertin BENARD	16.8.1780	Saint-Pierre	21.1.1824	Saint-Joseph	~ 63
368++	Jacques dit la Violette ETEVE	~ 1689	Moutier	Anne Marie BENOIT	~ 1726	Paris	27.6.1765	Saint-Pierre	~ 76
369++	Anne Marie BENOIT	~ 1710	Paris	Jacques dit la Violette ETEVE	~ 1726	Paris	13.3.1758	Saint-Paul	~ 48
370 (310)	Germain PAYET	3.11.1701	Saint-Paul	Marie Anne CHAMAN	~ 1727	Saint-Paul	29.10.1781	Saint-Pierre	79
371 (311)	Marie Anne CHAMAN	15.10.1712	Saint-Paul	Germain PAYET	~ 1727	Saint-Paul	28.1.1789	Saint-Pierre	76
372++	Bernardin HOAREAU	3.10.1745	Saint-Paul	Geneviève PAYET	25.10.1763	Saint-Pierre	19.5.1807	Saint-Paul	61
373++	Geneviève PAYET	7.8.1748	Saint-Pierre	Bernardin HOAREAU	25.10.1763	Saint-Pierre	30.3.1819	Saint-Joseph	70
374++	Charles Claude MOUCHET	~ 1729	Paris	Louise Gabrielle LEFEVRE	6.1.1761	Saint-Pierre	7.3.1777	Saint-Pierre	~ 48
375++	Louise Gabrielle LEFEVRE	~ 1749	Saint-Pierre	Charles Claude MOUCHET	6.1.1761	Saint-Pierre	4.11.1773	Saint-Paul	~ 24
448	François GRONDIN	~ 1670		• Jeanne ARNOULD	• 6.6.1694	• Saint-Paul	27.2.1747	Sainte- Suzanne	~ 77

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 8

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
				• Antoinette NATIVEL	• 1730	•			
449	Jeanne ARNOULD	2.7.1677	Saint-Paul	François GRONDIN	6.6.1694	Saint-Paul	3.7.1729	Sainte-Suzanne	52
450	Denis TURPIN	~ 1649	Saint-Martin en Ré	Françoise LEBEAU	~ 1696		9.6.1721	Sainte-Suzanne	~ 72
451	Françoise LEBEAU			Denis TURPIN	~ 1696				
452++	Azül GUICHARD	~ 1669	Port-Louis	Catherine HEROS	< 9.1690		> 6.1746		>= 77
453++	Catherine HEROS	~ 1671	Surate	• Azül GUICHARD • François NATIVEL	• < 9.1690 • 12.6.1724	• Saint-Paul	> 1758		>= 87
454++	Pierre ROBERT	5.3.1680	Saint-Paul	Marguerite COLLIN	8.9.1694	Saint-Paul	28.7.1725	Sainte-Suzanne	45
455++	Marguerite COLLIN	~ 1681		• Pierre ROBERT • Christian Martin ALTE	• 8.9.1694 • 1.10.1726	• Saint-Paul • Sainte-Suzanne	18.6.1754	Saint-André	~ 73
456	Jean BOYER	26.9.1686		Geneviève VIDOT	5.3.1715	Sainte-Suzanne	5.4.1748	Sainte-Suzanne	61
457	Geneviève VIDOT	8.10.1695	Sainte-Suzanne	Jean BOYER	5.3.1715	Sainte-Suzanne	> 1762		>= 66
458	Emmanuel TECHER	~ 1666	Pondichéry	Anne NATIVEL	~ 1689		22.2.1758	Saint-Paul	~ 92
459	Anne NATIVEL	4.3.1677	Saint-Paul	Emmanuel TECHER	~ 1689		23.5.1759	Saint-Paul	82
460++	Julien dit Laroche ROBERT	~ 1642	Champdeniers	Denise CAMPELLE	~ 1679		9.6.1700	Marseille	~ 58
461++	Denise CAMPELLE			Julien dit Laroche ROBERT	~ 1679		16.6.1699	Saint-Paul	
462 (358)	François DAMOUR	11.1.1696	Saint-Paul	Ignace MAILLOT	18.11.1718	Saint-Denis	2.5.1784	Saint-André	88
463 (359)	Ignace MAILLOT	1701	Saint-Denis	François DAMOUR	18.11.1718	Saint-Denis	13.8.1778	Saint-Benoit	77
480++	François GARNIER			Monique VINCENDO	12.6.1696	Saint-Paul	5.1.1705	Sainte-Suzanne	
481++	Monique VINCENDO	6.6.1683	Saint-Paul	• François GARNIER • Etienne ROBERT	• 12.6.1696	• Saint-Paul	< 1764		< 80
483++	Louise COLLIN	~ 1686		• Jacques PICARD • Guillaume PLANTRE	• 1.11.1696 • 28.8.1725	• Saint-Paul • Sainte-Suzanne	25.5.1765	Saint-André	~ 79
484 (270)	Grégoire FONTAINE	~ 1699		Mathurive COMPERE	29.1.1726	Sainte-Suzanne	11.12.1754	Saint-Benoit	~ 55
485 (271)	Mathurive COMPERE	~ 1709	Quimperlé	Grégoire FONTAINE	29.1.1726	Sainte-Suzanne	11.5.1778	Saint-Pierre	~ 69
486++	Pierre dit Soissons. DULAUROY	~ 1704	Leulilly	Marie ROBERT	8.1.1727	Sainte-Suzanne	22.7.1783	Saint-Paul	~ 79

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 9

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
487++	Marie ROBERT	22.4.1705	Sainte-Suzanne	Pierre dit Soissons. DULAUROY	8.1.1727	Sainte-Suzanne	22.3.1749	Saint-Benoit	43
492++	Antoine RIVIERE	22.7.1717	Saint-Paul	• Catherine HOARAU • Marie Anne FONTAINE	• 30.9.1738	• Saint-Louis	30.8.1778	Saint-Pierre	61
493++	Catherine HOARAU	11.2.1722	Saint-Paul	Antoine RIVIERE	30.9.1738	Saint-Louis	11.12.1772	Saint-Pierre	50
494 (158)	Jacques LAURET	18.12.1722	Saint-Paul	Apolline PAYET	7.2.1747	Saint-Pierre	< 1803		< 80
495 (159)	Apolline PAYET	9.8.1722	Saint-Paul	Jacques LAURET	7.2.1747	Saint-Pierre	23.2.1779	Saint-Pierre	56
496	Joseph SMITH	~ 1712	Londres	Marie FONTAINE	8.5.1748		27.10.1772	Saint-Pierre	~ 60
497	Marie FONTAINE	21.6.1726	Saint-Paul	Joseph SMITH	8.5.1748		7.4.1812	Saint-Pierre	85
498	Jean Baptiste MALLET DESBORDES	~ 1714	Paris	Elisabeth Etienne BENARD	19.1.1745	Saint-Louis	16.2.1790	Saint-Joseph	~ 76
499	Elisabeth Etienne BENARD	4.4.1729	Saint-Pierre	Jean Baptiste MALLET DESBORDES	19.1.1745	Saint-Louis			
500	Jean Baptiste VIENNE	1699	Molesne	Marie PLUCHON	25.6.1754	Saint-Benoit	7.6.1789	Saint-Pierre	90
501	Marie PLUCHON	8.8.1731	Saint-Paul	Jean Baptiste VIENNE	25.6.1754	Saint-Benoit	13.11.1790	Saint-Joseph	59
502 (374)	Charles Claude MOUCHET	~ 1729	Paris	Louise Gabrielle LEFEVRE	6.1.1761	Saint-Pierre	7.3.1777	Saint-Pierre	~ 48
503 (375)	Louise Gabrielle LEFEVRE	~ 1749	Saint-Pierre	Charles Claude MOUCHET	6.1.1761	Saint-Pierre	4.11.1773	Saint-Paul	~ 24
Génération 10									
528++	Pierre LEBON			Hélène PELLEHADE					
529++	Hélène PELLEHADE			Pierre LEBON					
530++	Julien LEPINAY	~ 1672	Nantes	Marie Anne LAURET	29.6.1694	Saint-Paul	< 1702		< 30
531++	Marie Anne LAURET	29.11.1680	Saint-Paul	Julien LEPINAY	29.6.1694	Saint-Paul	28.8.1747	Saint-Paul	66
532++	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
533++	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677	•	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
534++	Etienne HOARAU	19.9.1670	Saint-Paul	• Geneviève DENNEMONT • Ursule PAYET	• ~ 1687 • 2.5.1700	• Saint-Paul • Saint-Paul	25.4.1729	Saint-Paul	58
535++	Geneviève DENNEMONT	6.6.1673	Saint-Paul	Etienne HOARAU	~ 1687	Saint-Paul	12.1.1700	Saint-Paul	26
536 (460)	Julien dit Laroche ROBERT	~ 1642	Champdeniers	Denise CAMPELLE	~ 1679		9.6.1700	Marseille	~ 58
537 (461)	Denise CAMPELLE			Julien dit Laroche ROBERT	~ 1679		16.6.1699	Saint-Paul	
538 (480)	François GARNIER			Monique VINCENDO	12.6.1696	Saint-Paul	5.1.1705	Sainte-Suzanne	

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 10

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
539 (481)	Monique VINCENDO	6.6.1683	Saint-Paul	• François GARNIER • Etienne ROBERT	• 12.6.1696	• Saint-Paul	< 1764		< 80
540++	Jacques FONTAINE	25.10.1673	Saint-Paul	Hélène PROU	~ 1698		5.10.1735	Sainte- Suzanne	61
541++	Hélène PROU	26.8.1674	Saint-Paul	• Jean Macaste CLAIN • Jacques FONTAINE	• 6.1688 • ~ 1698	• Saint-Paul	8.2.1759	Saint-André	84
544	Pierre MUSSARD	14.2.1695	Saint-Paul	Agathe HOARAU	4.8.1716	Saint-Paul	6.10.1731	Saint-Paul	36
545	Agathe HOARAU	24.1.1702	Saint-Paul	Pierre MUSSARD	4.8.1716	Saint-Paul	4.8.1729	Saint-Pierre	27
546	Louis CADET	22.9.1690	Saint-Paul	Radégonde RIVIERE	16.9.1710	Saint-Paul			
547	Radégonde RIVIERE	29.3.1694	Saint-Paul	Louis CADET	16.9.1710	Saint-Paul	17.10.1771	Saint-Louis	77
548	René CLAIN	31.1.1697	Saint-Paul	Jeanne FONTAINE	28.4.1721	Saint-Paul	14.2.1773	Saint-André	76
549	Jeanne FONTAINE	4.5.1698	Saint-Paul	René CLAIN	28.4.1721	Saint-Paul	9.1.1746	Saint-André	47
550	Joachim ROBERT	~ 1701	Sainte- Suzanne	Marie BOYER	7.7.1722	Sainte- Suzanne	17.2.1771	Saint-André	~ 70
551	Marie BOYER	10.3.1706	Sainte- Suzanne	Joachim ROBERT	7.7.1722	Sainte- Suzanne	6.5.1769	Saint-André	63
554	Jean Louis K'BIDY	~ 1713	Quimperlé	Marceline (ESCLAVE)	3.5.1748	Saint-Paul	27.6.1806	Saint-Joseph	~ 93
555	Marceline (ESCLAVE)	5.4.1733	Saint-Louis	Jean Louis K'BIDY	3.5.1748	Saint-Paul	12.8.1818	Saint-Joseph	85
556 (374)	Charles Claude MOUCHET	~ 1729	Paris	Louise Gabrielle LEFEVRE	6.1.1761	Saint-Pierre	7.3.1777	Saint-Pierre	~ 48
557 (375)	Louise Gabrielle LEFEVRE	~ 1749	Saint-Pierre	Charles Claude MOUCHET	6.1.1761	Saint-Pierre	4.11.1773	Saint-Paul	~ 24
558 (372)	Bernardin HOAREAU	3.10.1745	Saint-Paul	Geneviève PAYET	25.10.1763	Saint-Pierre	19.5.1807	Saint-Paul	61
559 (373)	Geneviève PAYET	7.8.1748	Saint-Pierre	Bernardin HOAREAU	25.10.1763	Saint-Pierre	30.3.1819	Saint-Joseph	70
608++	Etienne HOARAU	~ 1688		Barbe PAYET	20.4.1706	Saint-Paul	28.10.1729	Saint-Pierre	~ 41
609++	Barbe PAYET	4.6.1694		• Etienne HOARAU • François dit Richard LALLEMAND	• 20.4.1706 • 29.7.1732	• Saint-Paul • Saint-Pierre	< 1776		< 81
610++	Pierre CADET	18.1.1693	Saint-Paul	Françoise LAUTRET	11.2.1709	Saint-Paul	21.4.1768	Saint-Paul	75
611++	Françoise LAUTRET	9.7.1691	Saint-Paul	Pierre CADET	11.2.1709	Saint-Paul	5.5.1752	Saint-Paul	60
612++	Guillaume THOMSON			Jean BANNERMANE					
613++	Jean BANNERMANE			Guillaume THOMSON					
614++	Daniel PAYET	19.1.1689	Saint-Paul	Etiennette TOUCHARD	2.5.1710	Saint-Paul	6.6.1729	Saint-Pierre	40
615++	Etiennette TOUCHARD	22.1.1694	Saint-Paul	Daniel PAYET	2.5.1710	Saint-Paul	25.9.1726	Saint-Paul	32
620++	Germain PAYET	16.4.1678	Saint-Paul	Louise ROBERT	12.8.1699	Saint-Paul	29.5.1729	Saint-Pierre	51
621++	Louise ROBERT	~ 1685		• Germain PAYET	• 12.8.1699	• Saint-Paul	25.1.1762	Saint-Pierre	~ 77

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
				• Henry MUSSARD	•	•			
622++	André CHAMAN	~ 1677	Saint Malo	Angélique CARON	30.8.1702	Saint-Paul	<> 7.1715 & 3.1716		<> 38 & 39
623++	Angélique CARON	11.2.1687	Saint-Paul	André CHAMAN	30.8.1702	Saint-Paul	30.5.1752	Saint-Paul	65
632++	Jacques dit L'Honoré LAURET	~ 1642	Saint-Franchy	Félicie VINCENTE	~ 1679	Saint-Paul	18.5.1720	Saint-Paul	~ 78
633++	Félicie VINCENTE	~ 1663	Daman	Jacques dit L'Honoré LAURET	~ 1679	Saint-Paul	19.10.1698	Saint-Paul	~ 35
634++	Antoine BELON	20.11.1672	Saint-Paul	Suzanne DENNEMONT	<> 2.1688 & 3.1688	Saint-Paul	20.11.1717	Saint-Paul	44
635++	Suzanne DENNEMONT	15.9.1674	Saint-Paul	Antoine BELON	<> 2.1688 & 3.1688	Saint-Paul	8.10.1720	Saint-Paul	46
636 (532)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
637 (533)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
638++	Gaspard dit la Fortune LAUTRET	~ 1655	Saint-Laurent	Sabine RABELLE	~ 1679	Saint-Paul	28.12.1698	Saint-Paul	~ 43
639++	Sabine RABELLE	~ 1657	Daman	Gaspard dit la Fortune LAUTRET	~ 1679	Saint-Paul	6.9.1712	Saint-Paul	~ 55
656++	Jean JANSON			Anne NIQUE					
657++	Anne NIQUE			Jean JANSON					
658++	Gilles DUGAIN	9.11.1661	Saint Malo	Cecile MOUNE	29.6.1687	Saint-Paul	19.7.1754	Sainte-Marie	92
659++	Cecile MOUNE	~ 1674		Gilles DUGAIN	29.6.1687	Saint-Paul	19.2.1744	Saint-André	~ 70
662 (486)	Pierre dit Soissons. DULAUROY	~ 1704	Leuilly	Marie ROBERT	8.1.1727	Sainte-Suzanne	22.7.1783	Saint-Paul	~ 79
663 (487)	Marie ROBERT	22.4.1705	Sainte-Suzanne	Pierre dit Soissons. DULAUROY	8.1.1727	Sainte-Suzanne	22.3.1749	Saint-Benoit	43
664++	Christophe PERRAULT			Marie VALGONIN					
665++	Marie VALGONIN			Christophe PERRAULT					
666++	Jean dit Joly-Coeur BRUN	~ 1654	Dyé	• Léonarde PILLE • Anne HAAR	• ~ 5.1679 • ~ 1682	• •	28.7.1710	Sainte-Suzanne	~ 56
667++	Anne HAAR	15.8.1668	Saint-Paul	Jean dit Joly-Coeur BRUN	~ 1682		< 1690		< 21
716++	Georges DAMOUR	~ 1640	Pantin	Marie TOUTE	~ 1679		23.1.1716	Saint-Denis	~ 76
717++	Marie TOUTE	~ 1649		• Georges DAMOUR • Antoine PITOU	• ~ 1679 •	• •	9.7.1744	Sainte-Suzanne	~ 95
718++	Jacques dit la Brière MAILLOT	~ 1650	La Couture	• Marie Madeleine DALLEAU	• ~ 1700 •	• •	2.9.1721	Saint-Denis	~ 71

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 12

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
719++	Marie Madeleine DALLEAU	~ 1684		• Andrée TEXERE Jacques dit la Brière MAILLOT	~ 1700		> 1762		>= 78
720++	Jacques PICARD	~ 1656	Sables d'Olonne	Louise COLLIN	1.11.1696	Saint-Paul	8.3.1723	Sainte- Suzanne	~ 67
721 (483)	Louise COLLIN	~ 1686		• Jacques PICARD • Guillaume PLANTRE	• 1.11.1696 • 28.8.1725	• Saint-Paul • Sainte- Suzanne	25.5.1765	Saint-André	~ 79
722++	Joseph dit Laverdure DANGO	~ 1671	Surate	Marie Madeleine ROBERT	29.9.1695	Sainte- Suzanne	11.9.1748	Saint-Benoit	~ 77
723++	Marie Madeleine ROBERT	20.9.1681	Sainte- Suzanne	Joseph dit Laverdure DANGO	29.9.1695	Sainte- Suzanne	4.2.1740	Sainte- Suzanne	58
725++	Barbe GUICHARD	12.5.1694	Sainte- Suzanne	Nicolas ROULOF	3.8.1717	Saint-Denis	14.10.1794	Saint-André	100
726++	Jean SELLIER	~ 1675	Ollioules	Brigitte RIVERAIN	16.7.1715	Saint-Denis	24.4.1735	Sainte- Suzanne	~ 60
727++	Brigitte RIVERAIN	~ 1700		Jean SELLIER	16.7.1715	Saint-Denis	22.9.1739	Sainte- Suzanne	~ 39
728++	Louis Antoine Julien VITRY	1730	Saint Malo	Marguerite TURPIN	12.12.1754	Saint-Pierre	28.1.1778	Saint-Pierre	48
729++	Marguerite TURPIN	28.4.1733	Saint-Pierre	Louis Antoine Julien VITRY	12.12.1754	Saint-Pierre	15.12.1815	Saint-Joseph	82
730 (158)	Jacques LAURET	18.12.1722	Saint-Paul	Apolline PAYET	7.2.1747	Saint-Pierre	< 1803		< 80
731 (159)	Apolline PAYET	9.8.1722	Saint-Paul	Jacques LAURET	7.2.1747	Saint-Pierre	23.2.1779	Saint-Pierre	56
734 (728)	Louis Antoine Julien VITRY	1730	Saint Malo	Marguerite TURPIN	12.12.1754	Saint-Pierre	28.1.1778	Saint-Pierre	48
735 (729)	Marguerite TURPIN	28.4.1733	Saint-Pierre	Louis Antoine Julien VITRY	12.12.1754	Saint-Pierre	15.12.1815	Saint-Joseph	82
744++	Noël HOAREAU	23.12.1709	Saint-Paul	Brigitte FONTAINE	12.9.1731	Sainte- Suzanne	< 1763		< 53
745++	Brigitte FONTAINE	23.11.1714	Saint-Paul	Noël HOAREAU	12.9.1731	Sainte- Suzanne	8.12.1759	Saint-Paul	45
746++	Paul Daniel PAYET	15.5.1722	Saint-Paul	Geneviève LAURET	25.5.1745	Saint-Pierre	22.2.1784	Saint-Pierre	61
747++	Geneviève LAURET	~ 1729		Paul Daniel PAYET	25.5.1745	Saint-Pierre	24.7.1790	Saint-Pierre	~ 61
748++	Denis Claude MOUCHET			Marie ROBEQUIN					
749++	Marie ROBEQUIN			Denis Claude MOUCHET					
750++	Jean-Baptiste LEFEVRE	~ 1722	Richebourg	Elisabeth LEMERCIER	27.4.1745	Saint-Pierre	8.7.1788	Saint-Pierre	~ 66
751++	Elisabeth LEMERCIER	27.7.1729	Saint-Paul	Jean-Baptiste LEFEVRE	27.4.1745	Saint-Pierre	22.4.1756	Saint-Pierre	26
896	Etienne GRONDIN			Louise SIARANE			~ 1677		

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 13

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
897 (533)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	•	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
898	Denis ARNOULD			Marie MAHON	~ 1671		<> 1677 & 1690		
899	Marie MAHON	~ 1651		Denis ARNOULD	~ 1671		20.10.1723	Sainte- Suzanne	~ 72
908 (460)	Julien dit Laroche ROBERT	~ 1642	Champdeniers	Denise CAMPELLE	~ 1679		9.6.1700	Marseille	~ 58
909 (461)	Denise CAMPELLE			Julien dit Laroche ROBERT	~ 1679		16.6.1699	Saint-Paul	
910++	Pierre COLLIN		Nimes	Catherine MISE	~ 1680		<> 1687 & 1690		
911++	Catherine MISE			Pierre COLLIN	~ 1680		< 1704		
912++	Guillaume dit la Fleur BOYER	~ 1650	Saint-Léger	Geneviève dite Laurence MILLA	1680		<> 19.12.1690 & 4.1692		<> 40 & 42
913++	Geneviève dite Laurence MILLA	~ 1660		Guillaume dit la Fleur BOYER	1680		11.6.1733	Sainte- Suzanne	~ 73
914	Marc VIDOT	~ 1661	Rovino	Marie ROYER	~ 1689		21.4.1704	Marseille	~ 43
915++	Marie ROYER	9.6.1676	Saint-Paul	• Marc VIDOT • Pierre BOYER	• ~ 1689 • 24.1.1715	• Sainte- Suzanne	12.9.1748	Sainte- Suzanne	72
918++	Pierre NATIVEL	~ 1638	Vaugirard	Thérèse SOLO	1685		4.11.1701	Saint-Paul	~ 63
919++	Thérèse SOLO	~ 1651	Matatanes	Pierre NATIVEL	1685		<> 1725 & 1730		<> 74 & 78
920++	Hilaire ROBERT			Matelie BOULARDE					
921++	Matelie BOULARDE			Hilaire ROBERT					
960++	André GARNIER			Isabelle BABIN					
961++	Isabelle BABIN			André GARNIER					
962++	François dit Discret VINCENDO	~ 1652	Scillé	Louise FONSEQUE	~ 1682		<> 9.1690 & 6.1691		<> 38 & 39
963++	Louise FONSEQUE	~ 1669	Vintendam	• François dit Discret VINCENDO • Julien dit la Rose DALLEAU	• ~ 1682 • 17.6.1691	• Saint-Denis	24.2.1706	Saint-Denis	~ 37
966 (910)	Pierre COLLIN		Nimes	Catherine MISE	~ 1680		<> 1687 & 1690		
967 (911)	Catherine MISE			Pierre COLLIN	~ 1680		< 1704		
974++	Jean ROBERT	~ 1682		Marie Thérèse DAMOUR	~ 1702		5.8.1730	Sainte-	~ 48

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 14

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
975++	Marie Thérèse DAMOUR	8.6.1684		Jean ROBERT	~ 1702		6.12.1778	Suzanne	94
984++	François RIVIERE	27.3.1699	Saint-Paul	• Thérèse MUSSARD • Marie GRONDIN	• 4.8.1716	• Saint-Paul	28.8.1772	Saint-Louis	73
985++	Thérèse MUSSARD	27.6.1693	Saint-Paul	François RIVIERE	4.8.1716	Saint-Paul	28.6.1729	Saint-Paul	36
986 (608)	Etienne HOARAU	~ 1688		Barbe PAYET	20.4.1706	Saint-Paul	28.10.1729	Saint-Pierre	~ 41
987 (609)	Barbe PAYET	4.6.1694		• Etienne HOARAU • François dit Richard LALLEMAND	• 20.4.1706 • 29.7.1732	• Saint-Paul • Saint-Pierre	< 1776		< 81
992	Edward SMITH			Marie JOUSE					
993	Marie JOUSE			Edward SMITH					
994	Hervé FONTAINE	25.7.1677	Saint-Paul	Thérèse DAMOUR	3.10.1696	Saint-Paul	27.4.1729	Saint-Paul	51
995	Thérèse DAMOUR	10.3.1680	Saint-Denis	Hervé FONTAINE	3.10.1696	Saint-Paul	28.4.1770	Saint-Pierre	90
996	Jacques MALLET DESBORDES			Marie Martin DUBUISSON					
997	Marie Martin DUBUISSON			Jacques MALLET DESBORDES					
998	Jean Baptiste dit Saint Mathurin BENARD	~ 1693	Saint-Mathurin	• Marie Anne GALLIER • Elisabeth PAYET	• 2.7.1731	• Saint-Pierre	2.7.1731	Saint-Pierre	~ 38
999	Elisabeth PAYET	16.3.1712	Saint-Paul	Jean Baptiste dit Saint Mathurin BENARD			28.6.1729	Saint-Pierre	17
1 000	Jean Baptiste VIENNE			Bastienne ROBIN					
1 001	Bastienne ROBIN			Jean Baptiste VIENNE					
1 002	Pierre PLUCHON			Catherine GIGOT			< 1732		
1 003	Catherine GIGOT	~ 1698	Port-Louis	• Jean Hubert POSE • Pierre PLUCHON	• 13.10.1733	• Saint-Pierre	21.6.1748	Saint-Pierre	~ 50
Génération 11									
1 060++	Julien LEPINAY			Jeanne DECHESNAY					
1 061++	Jeanne DECHESNAY			Julien LEPINAY					
1 062 (632)	Jacques dit L'Honoré LAURET	~ 1642	Saint-Franchy	Félicie VINCENTE	~ 1679	Saint-Paul	18.5.1720	Saint-Paul	~ 78
1 063 (633)	Félicie VINCENTE	~ 1663	Daman	Jacques dit L'Honoré LAURET	~ 1679	Saint-Paul	19.10.1698	Saint-Paul	~ 35
1 068++	René HOARAU	~ 1646	Boulogne	Marie BAUDRY	~ 1669	Saint-Paul	7.7.1706	Saint-Paul	~ 60
1 069++	Marie BAUDRY		Calais	René HOARAU	~ 1669	Saint-Paul	<> 1688 & 1690	Saint-Paul	
1 070++	Hervé DENNEMONT		Brix	Léonarde PILLE	~ 1668	Saint-Paul	<> 16.11.1678 & 5.1679		

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 16

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
1 216 (534)	Etienne HOARAU	19.9.1670	Saint-Paul	• Geneviève DENNEMONT • Ursule PAYET	• ~ 1687 • 2.5.1700	• Saint-Paul • Saint-Paul	25.4.1729	Saint-Paul	58
1 217 (535)	Geneviève DENNEMONT	6.6.1673	Saint-Paul	Etienne HOARAU	~ 1687	Saint-Paul	12.1.1700	Saint-Paul	26
1 218 (532)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
1 219 (533)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
1 220 (1 092)	Antoine CADET	~ 1646	Sézanne	Louise NATIVEL	1685		13.8.1726	Saint-Paul	~ 80
1 221 (1 093)	Louise NATIVEL	~ 1669	Fort-Dauphin	Antoine CADET	1685		> 1735		>= 65
1 222 (638)	Gaspard dit la Fortune LAUTRET	~ 1655	Saint-Laurent	Sabine RABELLE	~ 1679	Saint-Paul	28.12.1698	Saint-Paul	~ 43
1 223 (639)	Sabine RABELLE	~ 1657	Daman	Gaspard dit la Fortune LAUTRET	~ 1679	Saint-Paul	6.9.1712	Saint-Paul	~ 55
1 228 (532)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
1 229 (533)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
1 230++	Anasthase TOUCHARD	~ 1640	Issy-les-Moulineaux	Elisabeth HOULVE	~ 1676		16.8.1715	Saint-Paul	~ 75
1 231++	Elisabeth HOULVE	~ 1654		Anasthase TOUCHARD	~ 1676		3.8.1729	Saint-Paul	~ 75
1 240 (532)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
1 241 (533)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
1 242 (460)	Julien dit Laroche ROBERT	~ 1642	Champdeniers	Denise CAMPILLE	~ 1679		9.6.1700	Marseille	~ 58
1 243 (461)	Denise CAMPILLE			Julien dit Laroche ROBERT	~ 1679		16.6.1699	Saint-Paul	
1 246++	Louis dit la Pie CARON	~ 1642	Caudon	Monique PEREIRES	~ 1679				
1 247++	Monique PEREIRES	~ 1665	Daman	Louis dit la Pie CARON	~ 1679		4.8.1727	Saint-Paul	~ 62
1 268++	Jean BELON		Lyon	Antoinette ARNAUD	~ 1666		<> 1681 & 1686	Saint-Paul	
1 269++	Antoinette ARNAUD	~ 1643	Vaugneray	Jean BELON	~ 1666				
1 270 (1 070)	Hervé DENNEMONT		Brix	Léonarde PILLE	~ 1668	Saint-Paul	<> 16.11.1678 & 5.1679		
1 271 (1 071)	Léonarde PILLE		Granville	• Hervé DENNEMONT • Jean dit Joly-Coeur	• ~ 1668 • ~ 5.1679	• Saint-Paul •	~ 1682	Saint-Paul	

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
				BRUN					
1 316++	Michel DUGAIN			Marie CUX					
1 317++	Marie CUX			Michel DUGAIN					
1 318++	Jean MOUSSO			Marie CAZE					
1 319++	Marie CAZE			Jean MOUSSO					
1 334++	Antoine HAAR			Marie Anne FINA					
1 335++	Marie Anne FINA			Antoine HAAR					
1 438++	Julien dit la Rose DALLEAU	~ 1651	La Suze sur Sarthe	• Louise FONSEQUE • Domingue DES ROSAIRES	• 17.6.1691 •	• Saint-Denis •	10.2.1712	Saint-Denis	~ 61
1 439++	Domingue DES ROSAIRES		Daman	Julien dit la Rose DALLEAU			11.9.1688	Saint-Paul	
1 444++	Simon DANGO			Suzanne RAGOLIN					
1 445++	Suzanne RAGOLIN	1624		Simon DANGO			16.7.1704	Sainte- Suzanne	80
1 446 (460)	Julien dit Laroche ROBERT	~ 1642	Champdeniers	Denise CAMPELLE	~ 1679		9.6.1700	Marseille	~ 58
1 447 (461)	Denise CAMPELLE			Julien dit Laroche ROBERT	~ 1679		16.6.1699	Saint-Paul	
1 450 (452)	Arzul GUICHARD	~ 1669	Port-Louis	Catherine HEROS	< 9.1690		> 6.1746		>= 77
1 451 (453)	Catherine HEROS	~ 1671	Surate	• Arzul GUICHARD • François NATIVEL	• < 9.1690 • 12.6.1724	• Saint-Paul	> 1758		>= 87
1 452++	Antoine SELLIER			Honorée POIRIER					
1 453++	Honorée POIRIER			Antoine SELLIER					
1 454++	Victor dit Tourangeau. RIVERAIN	~ 1660	Tours	Marguerite DALLEAU	12.6.1696	Saint-Paul	20.3.1713	Saint-Denis	~ 53
1 455++	Marguerite DALLEAU	19.12.1682	Saint-Paul	Victor dit Tourangeau. RIVERAIN	12.6.1696	Saint-Paul	8.10.1759	Sainte- Suzanne	76
1 456++	Nicolas VITRY			Marie Michelle BRANU					
1 457++	Marie Michelle BRANU			Nicolas VITRY					
1 458++	François TURPIN	~ 1700	Tréguier	Marguerite BELLON	14.2.1730	Saint-Paul	24.3.1769	Saint-Pierre	~ 69
1 459++	Marguerite BELLON	7.5.1709	Saint-Paul	François TURPIN	14.2.1730	Saint-Paul	29.9.1769	Saint-Pierre	60
1 488 (534)	Etienne HOARAU	19.9.1670	Saint-Paul	• Geneviève DENNEMONT • Ursule PAYET	• ~ 1687 • 2.5.1700	• Saint-Paul • Saint-Paul	25.4.1729	Saint-Paul	58
1 489 (535)	Geneviève DENNEMONT	6.6.1673	Saint-Paul	Etienne HOARAU	~ 1687	Saint-Paul	12.1.1700	Saint-Paul	26
1 490++	Jean FONTAINE	1676	Saint-Paul	Antoinette NATIVEL	~ 1703	Saint-Paul	5.2.1723	Saint-Paul	47
1 491++	Antoinette NATIVEL	~ 1676		• Jean BLOQUEMAN	• 12.3.1687	• Saint-Paul	28.5.1739	Sainte-	~ 63

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 18

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu naissance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
1 492 (532)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		• Jean FONTAINE • François GRONDIN	• ~ 1703 • 1730	• Saint-Paul •		Suzanne	
1 493 (533)	Louise SIARANE	~ 1645		Louise SIARANE • Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	1677 • 1677 •	• •	7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
1 494 (316)	Alexis LAURET	28.6.1693	Saint-Paul	Brigitte BELON	21.8.1725	Saint-Paul	5.4.1757	Saint-Pierre	63
1 495 (317)	Brigitte BELON	18.11.1693	Saint-Paul	Alexis LAURET	21.8.1725	Saint-Paul	27.9.1754	Saint-Pierre	60
1 500++	Simon LEFEVRE			Marie Anne AUVERDOT					
1 501++	Marie Anne AUVERDOT			Simon LEFEVRE					
1 502++	Guillaume dit D'Alençon LEMERCIER	~ 1690	Alençon	Louise TOUCHARD	1727		17.10.1781	Saint-Pierre	~ 91
1 503++	Louise TOUCHARD	~ 1698		Guillaume dit D'Alençon LEMERCIER	1727		21.10.1777	Saint-Pierre	~ 79
1 828	Francisque VIDOT			Dominge BARSOLOGNE					
1 829	Dominge BARSOLOGNE			Francisque VIDOT					
1 830++	Antoine ROYER	~ 1647	La Chapelle-sous-Brancion				2.2.1697	Sainte-Suzanne	~ 50
1 948 (460)	Julien dit Laroche ROBERT	~ 1642	Champdeniers	Denise CAMPILLE	~ 1679		9.6.1700	Marseille	~ 58
1 949 (461)	Denise CAMPILLE			Julien dit Laroche ROBERT	~ 1679		16.6.1699	Saint-Paul	
1 950 (716)	Georges DAMOUR	~ 1640	Pantin	Marie TOUTE	~ 1679		23.1.1716	Saint-Denis	~ 76
1 951 (717)	Marie TOUTE	~ 1649		• Georges DAMOUR • Antoine PITOU	• ~ 1679 •	• •	9.7.1744	Sainte-Suzanne	~ 95
1 968 (1 094)	François dit Champagne RIVIERE	~ 1647	Juillé	• Thérèse HEROS • Marie Anne CAZE	• 1689 •	• •	14.1.1702	Saint-Paul	~ 55
1 969 (1 095)	Thérèse HEROS	~ 1670	Surate	François dit Champagne RIVIERE	1689		28.5.1729	Saint-Paul	~ 59
1 970 (1 088)	Henry MUSSARD	15.3.1676		• Marguerite MOLLET • Louise ROBERT	• 18.8.1692 •	• •	18.8.1743	Saint-Paul	67
1 971 (1 089)	Marguerite MOLLET	27.6.1677	Saint-Paul	Henry MUSSARD	18.8.1692		8.6.1729	Saint-Paul	51
1 988 (1 080)	Joseph FONTAINE		Paris	Marie Anne SANNE			< 1704		
1 989 (1 081)	Marie Anne SANNE	~ 1649	Matalanes	Joseph FONTAINE			19.5.1709	Saint-Paul	~ 60
1 990 (716)	Georges DAMOUR	~ 1640	Pantin	Marie TOUTE	~ 1679		23.1.1716	Saint-Denis	~ 76
1 991 (717)	Marie TOUTE	~ 1649		• Georges DAMOUR • Antoine PITOU	• ~ 1679 •	• •	9.7.1744	Sainte-Suzanne	~ 95

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 19

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
1 996	Jean Baptiste BENARD			Marie PLANÇONNEAU					
1 997	Marie PLANÇONNEAU			Jean Baptiste BENARD					
1 998 (614)	Daniel PAYET	19.1.1689	Saint-Paul	Etiennette TOUCHARD	2.5.1710	Saint-Paul	6.6.1729	Saint-Pierre	40
1 999 (615)	Etiennette TOUCHARD	22.1.1694	Saint-Paul	Daniel PAYET	2.5.1710	Saint-Paul	25.9.1726	Saint-Paul	32
Génération 12									
2 176++	François MUSSARD	1642	Argenteuil	Marguerite COMPIEGNE	27.11.1668	Fort-Dauphin	1.2.1711	Saint-Paul	69
2 177++	Marguerite COMPIEGNE		Marck	François MUSSARD	27.11.1668	Fort-Dauphin	30.9.1731	Saint-Paul	
2 178++	Claude dit la Brie MOLLET		Roissy	Jeanne DELACROIX	1.2.1666	Saint-Denis d'Oléron	> 1681		
2 179++	Jeanne DELACROIX	~ 1651	Béthune	Claude dit la Brie MOLLET	1.2.1666	Saint-Denis d'Oléron			
2 182 (532)	Antoine dit la Roche PAYET	~ 1640		Louise SIARANE	1677		7.5.1710	Saint-Paul	~ 70
2 183 (533)	Louise SIARANE	~ 1645		• Antoine dit la Roche PAYET • Etienne GRONDIN	• 1677 •	• •	24.9.1705	Saint-Paul	~ 60
2 184++	Jacques CADET								
2 186 (918)	Pierre NATIVEL	~ 1638	Vaugirard	Thérèse SOLO	1685		4.11.1701	Saint-Paul	~ 63
2 187 (919)	Thérèse SOLO	~ 1651	Matatanes	Pierre NATIVEL	1685		<> 1725 & 1730		<> 74 & 78
2 198 (1 080)	Joseph FONTAINE		Paris	Marie Anne SANNE			< 1704		
2 199 (1 081)	Marie Anne SANNE	~ 1649	Matatanes	Joseph FONTAINE			19.5.1709	Saint-Paul	~ 60
2 204 (912)	Guillaume dit la Fleur BOYER	~ 1650	Saint-Léger	Geneviève dite Laurence MILLA	1680		<> 19.12.1690 & 4.1692		<> 40 & 42
2 205 (913)	Geneviève dite Laurence MILLA	~ 1660		Guillaume dit la Fleur BOYER	1680		11.6.1733	Sainte- Suzanne	~ 73
2 876++	Jean DALLEAU			Nicole VIRQUIN					
2 877++	Nicole VIRQUIN			Jean DALLEAU					
2 908++	Victor RIVERAIN			Hélène GUIGNON					
2 909++	Hélène GUIGNON			Victor RIVERAIN					
2 910 (1 438)	Julien dit la Rose DALLEAU	~ 1651	La Suze sur Sarthe	• Louise FONSEQUE • Domingue DES ROSAIRES	• 17.6.1691 •	• Saint-Denis •	10.2.1712	Saint-Denis	~ 61
2 911 (1 439)	Domingue DES ROSAIRES		Daman	Julien dit la Rose DALLEAU			11.9.1688	Saint-Paul	
2 916++	François TURPIN			Marguerite DERRIEN					
2 917++	Marguerite DERRIEN			François TURPIN					
2 918 (634)	Antoine BELON	20.11.1672	Saint-Paul	Suzanne DENNEMONT	<> 2.1688 &	Saint-Paul	20.11.1717	Saint-Paul	44

Liste d'ascendance - 478 éléments - Fichier Gg.HR5 - page 20

N° Sosa	Nom	Naissance	Lieu nais- sance	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Décès	Lieu décès	Age
2 919 (635)	Suzanne DENNEMONT	15.9.1674	Saint-Paul	Antoine BELON	<> 2.1688 & 3.1688	Saint-Paul	8.10.1720	Saint-Paul	46
2 980 (1 080)	Joseph FONTAINE		Paris	Marie Anne SANNE			< 1704		
2 981 (1 081)	Marie Anne SANNE	~ 1649	Matatanes	Joseph FONTAINE			19.5.1709	Saint-Paul	~ 60
2 982 (918)	Pierre NATIVEL	~ 1638	Vaugirard	Thérèse SOLO	1685		4.11.1701	Saint-Paul	~ 63
2 983 (919)	Thérèse SOLO	~ 1651	Matatanes	Pierre NATIVEL	1685		<> 1725 & 1730		<> 74 & 78
3 004++	Guillaume LEMERCIER			Irène ROYER					
3 005++	Irène ROYER			Guillaume LEMERCIER					
3 006 (1 230)	Anasthase TOUCHARD	~ 1640	Issy-les- Moulineaux	Elisabeth HOUBE	~ 1676		16.8.1715	Saint-Paul	~ 75
3 007 (1 231)	Elisabeth HOUBE	~ 1654		Anasthase TOUCHARD	~ 1676		3.8.1729	Saint-Paul	~ 75
Génération 13									
4 352++	Jochin MUSSARD			Claude DAUBIGNY					
4 353++	Claude DAUBIGNY			Jochin MUSSARD					
4 354++	Jacques COMPIEGNE			Marguerite MONTHENY					
4 355++	Marguerite MONTHENY			Jacques COMPIEGNE					
4 356++	Raut MOLLET			Jeanne HYNES					
4 357++	Jeanne HYNES			Raut MOLLET					
4 358++	Nicolas DELACROIX			Françoise de JANVIER					
4 359++	Françoise de JANVIER			Nicolas DELACROIX					

Code noir

Le code noir.

Le Code Noir était censé être la première protection légale des esclaves. Il fut instauré par une ordonnance de mars 1685 par Louis XIV.

En fait, ce texte témoigne de la barbarie des esclavagistes français de l'époque.

- A la première évasion de l'esclavage, et si celle ci durait plus d'un mois, il avait les oreilles, les mains, les pieds ou le nez coupé et était marqué au fer rouge.*
- A la deuxième, il avait le jarret coupé.*
- A la troisième, c'était la mise à mort*

Article Premier. Voulons que l'Edit du feu roi de glorieuse mémoire, notre très honoré seigneur et père, du 23 avril 1615, soit exécuté dans nos îles ; se faisant, enjoignons à tous nos officiers de chasser de nosdites îles tous les juifs qui y ont établi leur résidence, auxquels, comme aux ennemis déclarés du nom chrétien, nous commandons d'en sortir dans trois mois à compter du jour de la publication des présentes, à peine de confiscation de corps et de biens.

Art. 2. Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine. Enjoignons aux habitants qui achètent des nègres nouvellement arrivés d'en avertir dans huitaine au plus tard les gouverneur et intendant desdites îles, à peine d'amende arbitraire, lesquels donneront les ordres nécessaires pour les faire instruire et baptiser dans le temps convenable.

Art. 3. Interdisons tout exercice public d'autre religion que la C., A. et R. Voulons que les contrevenants soient punis comme rebelles et désobéissants à nos commandements. Défendons toutes assemblées pour cet effet, lesquelles nous déclarons conventicules, illicite et séditeuses, sujettes à la même peine qui aura lieu même contre les maîtres qui lui permettront et souffriront à l'égard de leurs esclaves.

Art. 4. Ne seront préposés aucuns commandeurs à la direction des nègres, qui ne fassent profession de la religion C., A. et R., à peine de confiscation desdits nègres contre les maîtres qui

les auront préposés et de punition arbitraire contre les commandeurs qui auront accepté ladite direction.

Art. 5. Défendons à nos sujets de la religion P. R. d'apporter aucun trouble ni empêchement à nos autres sujets, même à leurs esclaves, dans le libre exercice de la religion C., A. et R., à peine de punition exemplaire.

Art. 6. Enjoignons à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'observer les jours de dimanches et de fêtes, qui sont gardés par nos sujets de la religion C., A. et R. Leur défendons de travailler ni de faire travailler leurs esclaves auxdits jours depuis l'heure de minuit jusqu'à l'autre minuit à la culture de la terre, à la manufacture des sucres et à tous autres ouvrages, à peine d'amende et de punition arbitraire contre les maîtres et confiscation tant des sucres que des esclaves qui seront surpris par nos officiers dans le travail.

Art. 7. Leur défendons pareillement de tenir le marché des nègres et de toute autre marchandise auxdits jours, sur pareille peine de confiscation des marchandises qui se trouveront alors au marché et d'amende arbitraire contre les marchands.

Art. 8. Déclarons nos sujets qui ne sont pas de la religion C., A. et R. incapables de contracter à l'avenir aucuns mariages valables, déclarons bâtards les enfants qui naîtront de telles conjonctions, que nous voulons être tenues et réputées, tenons et réputons pour vrais concubinages.

Art. 9. Les hommes libres qui auront eu un ou plusieurs enfants de leur concubinage avec des esclaves, ensemble les maîtres qui les auront soufferts, seront chacun condamnés en une amende de 2 000 livres de sucre, et, s'ils sont les maîtres de l'esclave de laquelle ils auront eu lesdits enfants, voulons, outre l'amende, qu'ils soient privés de l'esclave et des enfants et qu'elle et eux soient adjugés à l'hôpital, sans jamais pouvoir être affranchis. N'entendons toutefois le présent article avoir lieu lorsque l'homme libre qui n'était point marié à une autre personne durant son concubinage avec son esclave, épousera dans les formes observées par l'Eglise ladite esclave, qui sera affranchie par ce moyen et les enfants rendus libres et légitimes.

Art. 10. Les solennités prescrites par l'Ordonnance de Blois et par la Déclaration de 1639 pour les mariages seront observées tant à l'égard des personnes libres que des esclaves, sans

Art. 10. Les solennités prescrites par l'Ordonnance de Blois et par la Déclaration de 1639 pour les mariages seront observées tant à l'égard des personnes libres que des esclaves, sans néanmoins que le consentement du père et de la mère de l'esclave y soit nécessaire, mais celui du maître seulement.

Art. 11. Défendons très expressément aux curés de procéder aux mariages des esclaves, s'ils ne font apparoir du consentement de leurs maîtres. Défendons aussi aux maîtres d'user d'aucunes contraintes sur leurs esclaves pour les marier contre leur gré.

Art. 12. Les enfants qui naîtront des mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves et non à ceux de leurs maris, si le mari et la femme ont des maîtres différents.

Art. 13. Voulons que, si le mari esclave a épousé une femme libre, les enfants, tant mâles que filles, suivent la condition de leur mère et soient libres comme elle, nonobstant la servitude de leur père, et que, si le père est libre et la mère esclave, les enfants soient esclaves pareillement.

Art. 14. Les maîtres seront tenus de faire enterrer en terre sainte, dans les cimetières destinés à cet effet, leurs esclaves baptisés. Et, à l'égard de ceux qui mourront sans avoir reçu le baptême, ils seront enterrés la nuit dans quelque champ voisin du lieu où ils seront décédés.

Art. 15. Défendons aux esclaves de porter aucunes armes offensives ni de gros bâtons, à peine de fouet et de confiscation des armes au profit de celui qui les en trouvera saisis, à l'exception seulement de ceux qui sont envoyés à la chasse par leurs maîtres et qui seront porteurs de leurs billets ou marques connus.

Art. 16. Défendons pareillement aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper le jour ou la nuit sous prétexte de noces ou autrement, soit chez l'un de leurs maîtres ou ailleurs, et encore moins dans les grands chemins ou lieux écartés, à peine de punition corporelle qui ne pourra être moindre que du fouet et de la fleur de lys ; et, en cas de fréquentes récidives et autres circonstances aggravantes, pourront être punis de mort, ce que nous laissons à l'arbitrage des juges. Enjoignons à tous nos sujets de courir sus aux contrevenants, et de les arrêter et de les conduire en prison, bien qu'ils ne soient officiers et qu'il n'y ait contre eux encore aucun décret.

Art. 17. Les maîtres qui seront convaincus d'avoir permis ou toléré telles assemblées composées d'autres esclaves que de ceux qui leur appartiennent seront condamnés en leurs propres et privés noms de réparer tout le dommage qui aura été fait à leurs voisins à l'occasion desdites assemblées et en 10 écus d'amende pour la première fois et au double en cas de récidive.

Art. 18. Défendons aux esclaves de vendre des cannes de sucre pour quelque cause et occasion que ce soit, même avec la permission de leurs maîtres, à peine du fouet contre les esclaves, de 10 livres tournois contre le maître qui l'aura permis et de pareille amende contre l'acheteur.

Art. 19. Leur défendons aussi d'exposer en vente au marché ni de porter dans des maisons particulières pour vendre aucune sorte de denrées, même des fruits, légumes, bois à brûler, herbes pour la nourriture des bestiaux et leurs manufactures, sans permission expresse de leurs maîtres par un billet ou par des marques connues ; à peine de revendication des choses ainsi vendues, sans restitution de prix, pour les maîtres et de 6 livres tournois d'amende à leur profit contre les acheteurs.

Art. 20. Voulons à cet effet que deux personnes soient préposées par nos officiers dans chaque marché pour examiner les denrées et marchandises qui y seront apportées par les esclaves, ensemble les billets et marques de leurs maîtres dont ils seront porteurs.

Art. 21. Permettons à tous nos sujets habitants des îles de se saisir de toutes les choses dont ils trouveront les esclaves chargés, lorsqu'ils n'auront point de billets de leurs maîtres, ni de marques connues, pour être rendues incessamment à leurs maîtres, si leur habitation est voisine du lieu où leurs esclaves auront été surpris en délit : sinon elles seront incessamment envoyées à l'hôpital pour y être en dépôt jusqu'à ce que les maîtres en aient été avertis.

Art. 22. Seront tenus les maîtres de faire fournir, par chacune semaine, à leurs esclaves âgés de dix ans et au-dessus, pour leur nourriture, deux pots et demi, mesure de Paris, de farine de manioc, ou trois cassaves pesant chacune 2 livres et demie au moins, ou choses équivalentes, avec 2 livres de boeuf salé, ou 3 livres de poisson, ou autres choses à proportion : et aux enfants, depuis qu'ils sont sevrés jusqu'à l'âge de dix ans, la moitié des vivres ci-dessus.

Art. 23. Leur défendons de donner aux esclaves de l'eau-de-vie de canne ou guildive, pour tenir lieu de subsistance mentionnée en l'article précédent.

Art. 24. Leur défendons pareillement de se décharger de la nourriture et subsistance de leurs esclaves en leur permettant de travailler certain jour de la semaine pour leur compte particulier.

Art. 25. Seront tenus les maîtres de fournir à chaque esclave, par chacun an, deux habits de toile ou quatre aunes de toile, au gré des maîtres.

Art. 26. Les esclaves qui ne seront point nourris, vêtus et entretenus par leurs maîtres, selon que nous l'avons ordonné par ces présentes, pourront en donner avis à notre procureur général et mettre leurs mémoires entre ses mains, sur lesquels et même d'office, si les avis viennent d'ailleurs, les maîtres seront poursuivis à sa requête et sans frais ; ce que nous voulons être observé pour les crimes et traitements barbares et inhumains des maîtres envers leurs esclaves.

Art. 27. Les esclaves infirmes par vieillesse, maladie ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non, seront nourris et entretenus par leurs maîtres, et, en cas qu'ils eussent abandonnés, lesdits esclaves seront adjudés à l'hôpital, auquel les maîtres seront condamnés de payer 6 sols par chacun jour, pour la nourriture et l'entretien de chacun esclave.

Art. 28. Déclarons les esclaves ne pouvoir rien avoir qui ne soit à leurs maîtres ; et tout ce qui leur vient par industrie, ou par la libéralité d'autres personnes, ou autrement, à quelque titre que ce soit, être acquis en pleine propriété à leurs maîtres, sans que les enfants des esclaves, leurs pères et mères, leurs parents et tous autres y puissent rien prétendre par successions, dispositions entre vifs ou à cause de mort ; lesquelles dispositions nous déclarons nulles, ensemble toutes les promesses et obligations qu'ils auraient faites, comme étant faites par gens incapables de disposer et contracter de leur chef.

Art. 29. Voulons néanmoins que les maîtres soient tenus de ce que leurs esclaves auront fait par leur commandement, ensemble de ce qu'ils auront géré et négocié dans les boutiques, et pour l'espèce particulière de commerce à laquelle leurs maîtres les auront préposés, et au cas que leurs maîtres ne leur aient donné aucun ordre et ne les aient point préposés, ils seront tenus seulement jusqu'à concurrence de ce qui aura tourné à leur profit, et, si rien n'a tourné au profit des maîtres, le pécule desdits esclaves que les maîtres leur auront permis d'avoir en sera tenu, après que les maîtres en auront déduit par préférence ce qui pourra leur être dû ; sinon que le pécule consistât en tout ou partie en marchandises, dont les esclaves auraient permission de faire trafic à part, sur

lesquelles leurs maîtres viendront seulement par contribution au sol la livre avec les autres créanciers.

Art. 30. Ne pourront les esclaves être pourvus d'office ni de commission ayant quelque fonction publique, ni être constitués agents par autres que leurs maîtres pour gérer et administrer aucun négoce, ni être arbitres, experts ou témoins, tant en matière civile que criminelle : et en cas qu'ils soient ouïs en témoignage, leur déposition ne servira que de mémoire pour aider les juges à s'éclairer d'ailleurs, sans qu'on en puisse tire aucune présomption, ni conjoncture, ni adminicule de preuve.

Art. 31. Ne pourront aussi les esclaves être parties ni être (sic) en jugement en matière civile, tant en demandant qu'en défendant, ni être parties civiles en matière criminelle, sauf à leurs maîtres d'agir et défendre en matière civile et de poursuivre en matière criminelle la réparation des outrages et excès qui auront été commis contre leurs esclaves.

Art. 32. Pourront les esclaves être poursuivis criminellement, sans qu'il soit besoin de rendre leurs maîtres partie, (sinon) en cas de complicité : et seront, les esclaves accusés, jugés en première instance par les juges ordinaires et par appel au Conseil souverain, sur la même instruction et avec les même formalités que les personnes libres.

Art. 33. L'esclave qui aura frappé son maître, sa maîtresse ou le mari de sa maîtresse, ou leurs enfants avec contusion ou effusion de sang, ou au visage, sera puni de mort

Art. 34. Et quant aux excès et voies de fait qui seront commis par les esclaves contre les personnes libres, voulons qu'ils soient sévèrement punis, même de mort, s'il y échet.

Art. 35. Les vols qualifiés, même ceux de chevaux, cavales, mulets, boeufs ou vaches, qui auront été faits par les esclaves ou par les affranchis, seront punis de peines afflictives, même de mort, si le cas le requiert.

Art. 36. Les vols de moutons, chèvres, cochons, volailles, cannes à sucre, pois, mils, manioc, ou autres légumes, faits par les esclaves, seront punis selon la qualité du vol, par les juges qui pourront, s'il y échet, les condamner d'être battus de verges par l'exécuteur de la haute justice et marqués d'une fleur de lys.

Art. 37. Seront tenus les maîtres, en cas de vol ou d'autre dommage causé par leurs esclaves, outre la peine corporelle des esclaves, de réparer le tort en leur nom, s'ils n'aiment mieux abandonner l'esclave à celui auquel le tort a été fait ; ce qu'ils seront tenus d'opter dans trois jours, à compter de celui de la condamnation, autrement ils en seront déchus.

Art. 38. L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule ; s'il récidive un autre mois à compter pareillement du jour de la dénonciation, il aura le jarret coupé, et il sera marqué d'un fleur de lys sur l'autre épaule ; et, la troisième fois, il sera puni de mort.

Art. 39. Les affranchis qui auront donné retraite dans leurs maisons aux esclaves fugitifs, seront condamnés par corps envers les maîtres en l'amende de 300 livres de sucre par chacun jour de rétention, et les autres personnes libres qui leur auront donné pareille retraite, en 10 livres tournois d'amende par chacun jour de rétention.

Art. 40. L'esclave puni de mort sur la dénonciation de son maître non complice du crime dont il aura été condamné sera estimé avant l'exécution par deux des principaux habitants de l'île, qui seront nommés d'office par le juge, et le prix de l'estimation en sera payé au maître ; et, pour à quoi satisfaire, il sera imposé par l'intendant sur chacune tête des nègres payants droits la somme portée par l'estimation, laquelle sera régalée sur chacun desdits nègres et levée par le fermier du domaine royal pour évité à frais.

Art. 41. Défendons aux juges, à nos procureurs et aux greffiers de prendre aucune taxe dans les procès criminels contre les esclaves, à peine de concussion.

Art. 42. Pourront seulement les maîtres, lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité, les faire enchaîner et les faire battre de verges ou cordes. Leur défendons de leur donner la torture, ni de leur faire aucune mutilation de membres, à peine de confiscation des esclaves et d'être procédé contre les maîtres extraordinairement.

Art. 43. Enjoignons à nos officiers de poursuivre criminellement les maîtres ou les commandeurs qui auront tué un esclave étant sous leur puissance ou sous leur direction et de punir le meurtre selon l'atrocité des circonstances ; et, en cas qu'il y ait lieu à l'absolution,

permettons à nos officiers de renvoyer tant les maîtres que les commandeurs absous, sans qu'ils aient besoin d'obtenir de nous des lettres de grâce.

Art. 44. Déclarons les esclaves être meubles et comme tels entrer dans la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager également entre les cohéritiers, sans préciput et droit d'aînesse, n'être sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni au retranchement des quatre quints, en cas de disposition à cause de mort et testamentaire.

Art. 45. N'entendons toutefois priver nos sujets de la faculté de les stipuler propres à leurs personnes et aux leurs de leur côté et ligne, ainsi qu'il se pratique pour les sommes de deniers et autres choses mobilières.

Art. 46. Seront dans les saisies des esclaves observées les formes prescrites par nos ordonnances et les coutumes pour les saisies des choses mobilières. Voulons que les deniers en provenant soient distribués par ordre de saisies ; ou, en cas de déconfiture, au sol la livre, après que les dettes privilégiées auront été payées, et généralement que la condition des esclaves soit réglée en toutes affaires comme celle des autres choses mobilières, aux exceptions suivantes.

Art. 47. Ne pourront être saisis et vendus séparément le mari, la femme et leurs enfants impubères, s'ils sont tous sous la puissance d'un même maître ; déclarons nulles les saisies et ventes séparées qui en sont faites, ce que nous voulons avoir lieu dans les aliénations volontaires, sur peine, contre ceux qui feront les aliénations, d'être privés de celui ou de ceux qu'ils auront gardés, qui seront adjugés aux acquéreurs, sans qu'ils soient tenus de faire aucun supplément de prix.

Art. 48. Ne pourront aussi les esclaves travaillant actuellement dans les sucreries, indigoteries et habitations, âgés de quatorze ans et au-dessus jusqu'à soixante ans, être saisis pour dettes, sinon pour ce que sera dû du prix de leur achat, ou que la sucrerie, indigoterie, habitation, dans laquelle ils travaillent soit saisie réellement ; défendons, à peine de nullité, de procéder par saisie réelle et adjudication par décret sur les sucreries, indigoteries et habitations, sans y comprendre les nègres de l'âge susdit y travaillant actuellement.

Art. 49. Le fermier judiciaire des sucreries, indigoteries, ou habitations saisies réellement conjointement avec les esclaves, sera tenu de payer le prix entier de son bail, sans qu'il puisse compter parmi les fruits qu'il perçoit les enfants qui seront nés des esclaves pendant son bail.

Art. 50. Voulons, nonobstant toutes conventions contraires, que nous déclarons nulles, que lesdits enfants appartiennent à la partie saisie, si les créanciers, sont satisfaits d'ailleurs, ou à l'adjudicataire, s'il intervient un décret ; et, à cet effet, il sera fait mention dans la dernière affiche, avant l'interposition du décret, desdits enfants nés des esclaves depuis la saisie réelle. Il sera fait mention, dans la même affiche, des esclaves décédés depuis la saisie réelle dans laquelle ils étaient compris.

Art. 51. Voulons, pour éviter aux frais et aux longueurs des procédures, que la distribution du prix entier de l'adjudication conjointe des fonds et des esclaves, et de ce qui proviendra du prix des baux judiciaires, soit faite entre les créanciers selon l'ordre de leurs privilèges et hypothèques, sans distinguer ce qui est pour le prix des fonds d'avec ce qui est pour le prix des esclaves.

Art. 52. Et néanmoins les droits féodaux et seigneuriaux ne seront payés qu'à proportion du prix des fonds.

Art. 53. Ne seront reçus les lignagers et seigneurs féodaux à retirer les fonds décrétés, s'ils ne retirent les esclaves vendus conjointement avec fonds ni l'adjudicataire à retenir les esclaves sans les fonds.

Art. 54. Enjoignons aux gardiens nobles et bourgeois usufruitiers, amodiateurs et autres jouissants des fonds auxquels sont attachés des esclaves qui y travaillent, de gouverner lesdits esclaves comme bons pères de famille, sans qu'ils soient tenus, après leur administration finie, de rendre le prix de ceux qui seront décédés ou diminués par maladie, vieillesse ou autrement, sans leur faute, et sans qu'ils puissent aussi retenir comme fruits à leur profit les enfants nés desdits esclaves durant leur administration, lesquels nous voulons être conservés et rendus à ceux qui en sont maîtres et les propriétaires.

Art. 55. Les maîtres âgés de vingt ans pourront affranchir leurs esclaves par tous actes vifs ou à cause de mort, sans qu'ils soient tenus de rendre raison de l'affranchissement, ni qu'ils aient besoin d'avis de parents, encore qu'ils soient mineurs de vingt-cinq ans.

Art. 56. Les esclaves qui auront été fait légataires universels par leurs maîtres ou nommés exécuteurs de leurs testaments ou tuteurs de leurs enfants, seront tenus et réputés, les tenons et réputons pour affranchis.

Art. 57. Déclarons leurs affranchissements faits dans nos îles, leur tenir lieu de naissance dans nosdites îles et les esclaves affranchis n'avoir besoin de nos lettres de naturalité pour jouir des avantages de nos sujets naturels de notre royauté, terres et pays de notre obéissance, encore qu'ils soient nés dans les pays étrangers.

Art. 58. Commandons aux affranchis de porter un respect singulier à leurs anciens maîtres, à leurs veuves et à leurs enfants, en sorte que l'injure qu'ils leur auront faite soit punie plus grièvement que si elle était faite à une autre personne : les déclarons toutefois francs et quittes envers eux de toutes autres charges, services et droits utiles que leurs anciens maîtres voudraient prétendre tant sur leurs personnes que sur leurs biens et successions en qualité de patrons.

Art. 59. Octroyons aux affranchis les mêmes droits, privilèges et immunités dont jouissent les personnes nées libres ; voulons que le mérite d'une liberté acquise produise en eux, tant pour leurs personnes que pour leurs biens, les mêmes effets que le bonheur de la liberté naturelle cause à nos autres sujets.

Art. 60. Déclarons les confiscations et les amendes qui n'ont point de destination particulière, par ces présentes nous appartenir, pour être payées à ceux qui sont préposés à la recette de nos droits et de nos revenus ; voulons néanmoins que distraction soit faite du tiers desdites confiscations et amendes au profit de l'hôpital établi dans l'île où elles auront été adjudgées.

Journal de recherche

Vendredi 24 septembre 1999

Je commence mon journal de recherche alors que je ne suis même pas encore inscrit. Mais cela devrait être fait la semaine prochaine. Résultat du DEA : Mention Très Bien. Nous sommes au moins 4 à avoir eu cette mention.

Je suis allé aujourd'hui voir Ruffin pour lui faire voir les photos du gîte de Cap-Blanc. Il y avait planté les arbres qui aujourd'hui sont grands, et du fait de ses problèmes de santé, il ne peut y aller. Sa femme et lui, m'ont raconté des anecdotes d'avant. Lors d'un cyclone, Reine-Marie et sa famille ont dû aller se réfugier chez les parents de Michel H. qui habitaient à l'emplacement actuel de la chapelle de la mission Salut et Guérison. Avant les sentiers du village étaient comme ceux de Grand-Bassin, c'est-à-dire bordés de remblais. Ruffin m'a raconté également que lorsque les habitants coupaient du bois en forêt, pour ne pas être pris par l'ONF, ils creusaient la terre, y cachaient les planches de natte et plantaient du vétiver au-dessus.

J'ai également rencontré l'instituteur du primaire et lui ai proposé dans le cadre de la semaine bleue¹ de faire venir des personnes âgées à l'école pour parler aux enfants de la vie à Grand-Galet. Il a trouvé l'idée très intéressante et nous le ferons fin octobre, lors de la semaine nationale. Je le rencontrerai avant pour mettre cela au point.

La différence de fonctionnement entre les hommes et les femmes ne serait-elle pas due, lorsque l'on se réfère au temps, à la différence d'approche des deux sexes. En effet, il semblerait que les femmes aient à cause de leurs activités multiples et simultanées une approche du temps "polychrone", alors que les hommes une approche monochrome, linéaire. Or l'approche monochrome est plus proche de la culture occidentale, "arbitraire et imposée" comme le dit Hall (1979).

Dans le livre de Françoise Héritier, je trouve des renseignements sur les clans et je me dis que la communauté qui vit là-haut présente des signes qui peuvent laisser penser de plus en plus à un fonctionnement clanique.

¹ Semaine du 3^e âge.

Jeudi 14 octobre 1999

La semaine prochaine Ruffin va intervenir au sein de l'école pour raconter aux enfants la vie qu'avaient les habitants de l'île. Je vais essayer de filmer cette rencontre pour après la retranscrire. De plus, si les enfants sont intéressés, je vais peut-être continuer cette expérience avec d'autres personnes.

Je continue la généalogie des 5 personnes que je connais, et pour l'instant ils descendent des premiers habitants de l'île. Si ces « primo-arrivants » étaient parfois accompagnés de femmes de couleur, je n'en trouve pas par la suite. Par contre, j'ai pu remarquer 2 choses :

- Parmi ces personnes, seules celles qui ont une femme esclave dans leur parenté présentent des problèmes de filiation (cf. K'Bidy). Cela sera à approfondir.
- Le terme que mes interlocuteurs employaient pour désigner le terrain sur lequel ils cultivaient ce qui leur permettait de manger, est le même que celui que l'on retrouve dans les recensements des années 1800 : l'habitation.

J'ai été mercredi pour mon inscription administrative. Ca y est, je suis parti pour 3 ans au moins ! Je vais essayer d'avoir un rendez-vous avec Jean-François pour samedi afin de commencer à prendre un rythme régulier que je ne connais que trop bien...

Jeudi 21 octobre 1999

En relisant ces premières lignes et le journal de M. Eliade, je me rends compte que je suis beaucoup moins loquace que pour mon premier journal lors de ma Maîtrise. Maintenant je n'y mets que ce qui touche directement ma recherche et cela depuis la moitié de l'année dernière. Je n'y mets plus de ressentis ni de choses personnelles. Je vis essayer de revoir cela.

Premier rendez-vous avec Jean-François samedi, je n'ai pour l'instant rien écrit de bien concret, mais j'avance dans la généalogie des Grondin, en la voyant j'ai

l'impression que l'on revient aujourd'hui au 17^e siècle pour les normes. Les filles avaient leur premier enfant à 13, 14 ans et au travail j'en vois de plus en plus. Je commence à ne plus supporter d'aller à Saint-Joseph, toutes ces histoires de cours d'école comme dit Brigitte me donne encore plus envie de me casser. Heureusement qu'il y a mon secteur et les gens qui y habitent.

Cet après-midi, Ruffin intervient dans la classe à Grand-Galet et j'ai la caméra pour le filmer. J'espère que cela sera bien. Si les enfants sont intéressés, je reprendrais cela quelques mercredis avec une production en fin d'année. Voilà pour l'instant l'idée que j'ai, mais il faudra voir comment cela évoluera.

Samedi 23 octobre 1999

Premier rendez-vous avec Jean-François ce matin.

Je vais commencer à travailler la revue de question et le plan de la méthodologie. Cette année sera consacrée surtout à la théorie, le terrain sera fait l'année prochaine, et la rédaction en dernier.

Mercredi 3 novembre 1999

Deux jours de « formation » à l'IRTS. En fait, la personne est venue nous lire le livre qu'il a écrit sur l'évolution du métier d'éducateur spécialisé. Donc deux jours de lecture !!! d'une voix monocorde !!! Cela m'a permis de réfléchir à ma thèse et à différentes choses.

Il faudrait que j'essaye de voir les différents réseaux existants entre Grand-Galet et le reste de la commune proche. Voir les réseaux au niveau parenté, mais également au niveau économique et relationnel. Quels étaient les endroits privilégiés, et pourquoi ?

Ce midi j'ai mangé avec Olivier et nous avons parlé de nos recherches respectives. Sur son terrain, il voit des choses qui sont à l'opposé de ce que j'ai pu observer à Grand-Galet, c'est-à-dire une matrifocalité, mais il va falloir que je lise son mémoire pour savoir ce qu'il entend par là. En tout cas, l'homme à Ravine Daniel est très différent de celui que je peux observer à Grand-Galet. Ce sont les femmes qui dirigent la vie et selon lui souvent la grand-mère. En parlant de

l'origine de la population, je me suis demandé si le fait que les premiers habitants venaient de nombreux endroits en France, n'a pas entraîné une sorte d'absence de passé social, d'où la perte de mémoire, de contes, qui se transmettaient de façon orale. Car les contes que l'on trouve aujourd'hui sont relativement récents, et souvent sont le reflet de contes métropolitains que l'on a transposés, mais de contes généraux, pas localisés. L'histoire de Grand-mère Kal, ne peut pas être antérieur à cette esclave ! De plus, le mélange ethnique qui est apparu au début de la colonisation avec les indiennes, les malgaches, les portugais, les anglais, les écossais, etc. ont du accentuer cette « perte » de la mémoire orale.

Un autre point que je lie avec le travail. Dans le cas de relogement d'individus venant de lieux divers, on assiste à une absence de cohésion sociale, cela n'a-t-il pas été identique lors du peuplement original ? Même si les personnes sont d'accord sur cette implantation dans un lieu nouveau, elles n'ont pas de passé commun, de cohésion sociale, pour employer un mot fort à la mode. Cela n'expliquerait-il pas aussi ce que j'ai dit plus haut.

Mercredi 10 novembre 1999

J'ai fait mon premier plan. Je dis le premier car je pense qu'au fur et à mesure de l'avancée de ma recherche il va changer. De plus, j'ai presque fini la revue de questions et comme d'habitude, je laisse mariner pour mieux y revenir et revoir certaines formulations, certaines idées et surtout ne plus avoir l'impression de savoir ce qui est écrit la ligne en dessous.

Pendant cette semaine de repos, j'ai lu un maximum ce que j'avais chez moi et ce que Jean-François m'avait prêté. J'ai une double impression : cette recherche me fait peur par l'étendue de ce qu'il y a à faire, la quantité de travail et d'un autre côté j'ai l'impression que je vais me répéter car cela fait 3 ans que j'étudie le sujet du père. Mais je pense qu'au fur et à mesure j'approfondis le sujet et j'élargis mon champ théorique. Et bien sur, plus j'élargis, plus je me dis que je n'ai fait que voir l'arbre qui cache une partie de la forêt.

Mercredi 17 novembre 1999

J'ai repris le travail hier et comme d'habitude la reprise se fait sur les chapeaux de roue. Ce qui est relativement nouveau, c'est que j'ai de moins en moins envie de travailler avec certaines personnes. Je ne supporte plus certains agissements, ni certaines façons de faire. Il faut bien cependant manger, donc pour l'instant je me calme et reste de plus en plus dans mon coin.

Je remarque que par rapport aux années précédentes, j'ai plus de mal à reprendre le rythme du travail de lecture et d'écriture. Peut-être est-ce dû au fait qu'inconsciemment je me dis que j'ai 3 ans pour le faire. Mais toujours est-il que j'ai du mal à reprendre le même rythme que les 2 années précédentes.

Jeudi 25 novembre 1999

Semaine très dure car très intense. Depuis lundi je n'ai pas arrêté entre les entretiens, les réunions, etc. et pas le temps de souffler entre chaque moment. Je recommence à reprendre un rythme un peu plus similaire que celui des années précédentes, mais j'ai souvent des interrogations sur la façon de travailler. C'est vrai que je n'ai plus les mêmes repères (plus de cours) et comme on imagine beaucoup de choses sur une thèse, je me demande si j'en fais assez ou pas. J'essayerai de voir cela avec Jean-François samedi. Par contre j'ai enfin terminé la généalogie de Charles-Henri. Elle fait 21 pages et je commence tout juste à en faire l'analyse quantitative. Il me restera après à faire celle de Marie-Michelle et Onésime mais compte tenu de leur parenté, je peux considérer que j'en ai fait une bonne partie.

Mardi 30 novembre 1999

J'ai terminé hier la généalogie de Charles-Henri.

Samedi je devais voir Jean-François, le problème c'est qu'il a dû être hospitalisé et qu'il sera certainement indisponible jusqu'à la rentrée. Il va falloir que j'avance quand même sans ses renvois pour l'instant. Et comme un problème arrive rarement seul, ma tante est hospitalisée pour une tumeur à la moelle épinière. Cela bouleverse un peu les projets de vacances en métropole, je ne comptais aller la voir

qu'en fin de séjour. Je dois revoir le planning pour aller la voir dès mon arrivée, pour ensuite aller faire le reste.

Au cours des lectures et des réflexions, il me vient plusieurs questions :

- Pourquoi doit-on absolument imposer un mode de fonctionnement aux familles avec lesquelles nous travaillons ?
- Le fonctionnement que les familles réunionnaises ont mis en place au cours des siècles, avec les places respectives des pères et des mères, n'est il pas la meilleure réponse à ce qu'elles ont vécu, dans le contexte qu'elles ont connu ?
- Cette volonté politique et sociale à calquer le modèle de famille « idéal » métropolitaine (existe-t-il vraiment ?) aux familles réunionnaises n'est-elle pas une absurdité et n'entraîne-t-elle pas plus de dégâts que de progrès ?

J'ai dû monter à Grand-Galet aujourd'hui pour le travail, j'ai rencontré Priscila qui m'a fait remarquer que je n'étais pas venu chez eux depuis longtemps. Elle m'a parlé de son mariage prévu pour l'année prochaine et du départ de « 'Ti-Coq » de chez eux. Sans l'avoir été mis dehors, Marie-Michelle a dit qu'à compter du 1/12 il devra « prendre son particulier ». D'une façon ou d'une autre, il faudra qu'il se responsabilise.

Jeudi 9 décembre 1999

Journée plus que pénible. Ce matin je suis monté à Grand-Galet voir Nicoletta. Elle déprime, et toujours pour la même raison. En sortant de chez elle, je suis tombé sur la belle-mère et 2 belles-sœurs, je voyais le moment où cela tournait au règlement de compte en pleine route. Cela m'a permis de mieux cerner le fonctionnement familial et les « causes » de frictions entre les deux parties. La famille de Onésime depuis la mort du père certainement, semble avoir adopté un fonctionnement "uxoral". Ce sont les femmes qui dirigent. Avant c'était la mère, mais depuis que les enfants sont grands, c'est la fille aînée qui a pris la relève. C'est elle qui dit à la mère ce qu'elle doit faire et de même pour les frères cadets, pas étonnant qu'il y ait eu friction avec la première femme de Onésime et que cela se

reproduise avec Nicoletta. Cela se complique quand on rajoute la paranoïa de Nicoletta. Tout le monde lui en veut, parle sur son dos et veut lui faire du mal. De plus, elle place son concubin dans un rôle de responsable et l'empêche de rentrer dans le fonctionnement de sa famille.

J'ai eu mon compte en ½ heure, en essayant de calmer tout le monde.

Cet après-midi j'étais hors service. Heureusement que la situation que j'ai vue était beaucoup plus calme et posée.

Jeudi 16 décembre 1999

Dans une semaine je suis en congés pour 3 semaines ! J'ai terminé de travailler sur les représentations, et je vais commencer sur les isolats. Le hic, c'est que Jean-François est bien malade et que je me retrouve entièrement seul. Il a été hospitalisé pendant presque 3 semaines et il se remet doucement. Je lui donnerai donc mes écrits à la rentrée et pour l'instant je travaille comme un grand... J'en parle avec détachement, mais cela m'inquiète un peu, car si je me trompe sur le fond je devrais tout recommencer à la rentrée. J'espère avoir le temps d'aller à la Sorbonne pendant que je serai à Paris. Mon voyage s'annonce très "speed". Entre les amis que je veux voir et les envies de bibliothèque et librairie, il va falloir marcher vite.

Jeudi 20 janvier 2000

De retour de métropole depuis lundi. Une chaleur à crever ici, qui donne envie de rien faire sauf dormir et encore. Le voyage s'est bien passé, malgré quelques incidents de parcours à cause de la tempête qu'heureusement nous avons évitée.

J'ai été à la bibliothèque de la Sorbonne. C'est un beau mélange de modernité et de vieilleries paperassières. Heureusement que les livres sont en nombre suffisant... J'ai trouvé quelque chose sur l'histoire de la paternité (75 photocopies)

Je suis revenu avec 14 livres achetés pour un montant de presque 2000 F. De l'anthropologie, de la psychanalyse, de la sociologie, un de PNL, enfin si je ne m'étais pas retenu, j'aurais acheté les rayons entiers. Il va falloir que je revois ce que

j'ai écrit sur les représentations à la vue de ce que j'ai lu et acheté car j'ai des renseignements plus complets.

Parmi les autres livres que j'ai déjà lus, celui sur les Na, cette ethnie de Chine au sein de laquelle la notion de père et de mari n'existe pas. Cela remet en cause à mon avis bon nombre de fondements de la culture occidentale que les siècles et les hommes ont largement dispensé.

Le plus dur n'est pas de revenir ici, mais de reprendre le travail. J'ai de moins en moins envie d'aller faire ce travail, surtout dans ces conditions.

Dimanche 23 janvier 2000

Je continue à lire les ouvrages que j'ai ramenés de métropole, en ce moment *L'histoire de l'amour* de Fisher, cela me rappelle Morris, ou Cyrulnick, dans l'approche des faits et des comportements. En fait, je me retrouve beaucoup dans ce type d'approche fait d'un mélange d'éthologie, de psychologie, d'anthropologie, d'ethnologie et de ethnométhodologie. Bien que parfois je ne sois pas entièrement d'accord avec ce qui est avancé, je trouve souvent des réflexions intéressantes sur le comportement humain.

Si j'ai pu trouver des renseignements en métropole sur les représentations, la paternité, il n'en a pas été de même sur les isolats et les Petits-Blancs. Par contre au niveau historique, j'ai trouvé une histoire de la paternité qui me permet de faire le lien qui me manquait entre l'arrivée des premiers colons, dans leur mode de vie, les représentations qu'ils auraient amenées avec eux de métropole et celles des habitants de Grand-Galet.

Je pense avoir pour l'instant fait le tour de la question des représentations et des isolats, je vais peut-être m'attaquer à la paternité.

Mercredi 26 janvier 2000

D'après Fisher, ce serait l'avènement de la charrue qui aurait entraîné l'infériorité de la femme par rapport à l'homme. La charrue nécessitant une force physique pour conduire les bêtes, la femme aurait à partir de son apparition perdu le rôle nourricier qu'elle avait avant ; plus de cueillette puisque les récoltes étaient plus

que suffisantes et obligeaient à une sédentarisation. Si je tiens compte de cette réflexion et que je l'applique à ce que je vois à Grand-Galet, je remarque que du fait de la géographie et du type de culture qui y était faite, il n'y a pas de charrue, mais la pioche pour tous, d'où une égalité de l'homme et la femme face à la terre bien que l'homme soit plus résistant. Même si l'absence de charrue n'est pas la seule cause, on pourrait voir à travers cette réflexion, une des raisons de la relative égalité au sein des couples.

J'ai commencé en outre à écrire sur la paternité. J'ai terminé l'histoire et l'éthologie. Je vais essayer demain de me mettre à la sociologie et l'anthropologie afin de laisser la psychologie et la psychanalyse pour la fin. Cela me laissera le temps de terminer quelques livres.

Vendredi 11 février 2000

J'ai terminé d'écrire sur le père.

Je vois Jean-François demain et lui donnerai mes écrits sur l'isolat, la représentation et le père. En ce qui concerne le clan, je ne suis pas satisfait de ce que j'avais écrit, je vais essayer de le compléter lundi car je vais à Saint-Denis.

J'ai également terminé le livre de Hurstel. Je trouve ce livre très bien. Il se lit facilement et est relativement complet, j'y ai retrouvé plusieurs choses que j'avais déjà lu ailleurs auparavant. En un mot : le coup de foudre. C'est vrai que je m'y attendais un peu, mais je ne pensais pas qu'il soit aussi bien. Maintenant je commence celui de Delrieu sur Lévi-Strauss et Freud. Il résume relativement bien la théorie de Lévi-Strauss, et explique comment il est arrivé à ses conclusions.

Mercredi 16 février 2000

Rendez-vous avec Jean-François samedi. Compte tenu de son accident, nous avons pris un peu de retard. Cependant je lui ai remis ce que j'avais écrit et je dois continuer en travaillant sur la famille. Je ne sais pas par quel bout commencer ! Cela me paraît encore pour l'instant très complexe. Comment mettre tout (ou le maximum) de façon simple et logique. J'ai beau lire plusieurs livres, j'ai beaucoup de mal pour commencer à écrire, alors que j'ai déjà de la matière pour le faire.

Il y a en Novembre un colloque sur la femme dans l'Océan Indien. Jean-François m'y a inscrit, il va falloir que je fasse une intervention sur le père à Grand-Galet.

J'ai eu Michel au téléphone. Quelques nouvelles des uns et des autres et des réflexions sur les difficultés que nous avons à rester dans notre cadre de référence habituel au niveau de notre travail. Autant lui que moi, avons du mal à accepter des normes, des obligations que les autres suivent sans broncher. Cela fait quelque temps que j'en avais parlé à Brigitte. La formation que nous avons tous les deux, nous amène à plus de recul sur ce que nous faisons et plus de réflexions avant l'action.

Driss m'a demandé de venir à son cours sur le journal interculturel. Cela me donnera en même temps des références que j'ai quelque peu oubliées.

Lundi 21 février 2000

J'ai été au cours de Driss samedi. En fait, il met en place un outil interculturel, un journal. Il avait commencé à le mettre en place l'année dernière. Cet outil me semble très intéressant dans le cadre du travail social, mais mes collègues sont-ils prêts à accepter cette forme de remise en cause ? Toujours est-il que cela fut très intéressant.

Pour ma part, j'ai terminé aujourd'hui la partie sur la famille en anthropologie. Je me dis que je me situe dans une visée évolutionniste. Non pas comme Morgan, qui cherchait la forme primitive de la famille, mais plutôt dans une façon de voir les choses toujours en évolution. Rien n'est fixe, tout est complexe et toujours en mouvement en fonction du milieu, du temps, de l'espace. Ce serait plus dans ce sens que je me sens « néo-évolutionniste ». Tout ce qui est étudié, ne l'est qu'à un moment donné en fonction de l'état de connaissance du moment et la chose étudiée est elle-même en mouvement. Comment vouloir figer quelque chose qui bouge ? Comme sur une photo, on ne peut voir qu'une fraction de la totalité du mouvement. Par contre, nous pouvons essayer de voir l'évolution de cette chose et essayer de comprendre pourquoi elle en est arrivée là en fonction de son environnement.

Mardi 22 février 2000

En lisant le livre de Bruguière sur l'histoire de la famille, je pense qu'il est plus intéressant pour mon sujet de voir les relations existantes au niveau des familles à travers les âges, qu'une quelconque fonction ou rôle de la famille au sein des diverses sociétés ; voir les changements qu'il y aurait pu avoir ou ce qui n'a pas changé.

Mardi 29 février 2000

J'ai dû acheter un nouvel antivirus. J'en avais deux sur mon ordinateur et le programme que j'avais n'a rien vu. De plus, ils étaient là depuis au moins un an et demi pour le plus vieux.

A par cela, j'ai vu Jean-François samedi qui m'a rendu les écrits que je lui avais donnés il y a 15 jours. Dans l'ensemble quelques fautes, quelques formulations à revoir, mais il a trouvé bien. D'ailleurs il m'a un peu félicité d'avoir pu intégrer Abric et son concept de représentation. Ça fait plaisir. Je pense que l'étude de Piaget a dû fortement m'aider en cela.

J'ai donc corrigé les écrits rendus et vais les archiver avant de m'attaquer au reste.

Jeudi 23 mars 2000

Je profite d'être seul pour travailler un peu plus que d'habitude. J'ai été au séminaire de C. samedi dernier, et à celui du professeur Boumard lundi soir. Je viens de terminer l'approche de la complexité et vais commencer l'histoire de la Réunion. Le livre de Dumas m'a beaucoup interpellé sur ma vie, mon histoire, peut-être suis-je assez mûr pour bouger face à cela. Par contre, je me pose de plus en plus de questions sur ma façon de travailler, sur ce que l'on me demande de faire, sur la façon d'agir des collègues, sur ce que l'on attend de moi et surtout sur mes limites. Je me rends compte que nous touchons de plus en plus à des problèmes psychologiques lourds, alors que nous devrions faire de l'éducatif, mais où est la limite. Les troubles des personnes que nous rencontrons sont trop souvent d'ordre psychiatrique.

Comment répondre de façon éducative à cela, lorsque même des psychiatres, des psychanalystes ne peuvent rien faire, les personnes ne voulant pas bouger.

Driss m'a demandé si je voulais écrire avec lui un papier sur le père, suite à une commande qu'il a eu.

Mardi 28 mars 2000

Je me demande si je ne vais pas commencer à faire ce que j'ai toujours refusé. A savoir reprendre ce que j'ai déjà écrit pour les compléter. Je continue à lire des choses sur le père et je trouve de nouvelles choses à écrire, donc il va falloir que je fasse des ajouts. Et il en est de même pour tout ce que j'ai déjà vu. Comme parallèlement à cela je continue à travailler, cela commence à devenir un peu compliqué à gérer. Je me rends compte qu'il faudrait que l'on puisse se rencontrer entre doctorants ou étudiants partageant le même sujet. A chaque fois que je vois Olivier, nous échangeons nos points de vue sur certaines questions et cela amène des réflexions, des questionnements qui débouchent sur des idées ou des nouvelles façons d'aborder un point du travail que nous effectuons. Je pense que je vais demander à Jean-François de mettre cela en place.

Mercredi 5 avril 2000

J'ai vu Jean-François samedi dernier, il m'a dit non seulement que j'étais en avance sur le temps de travail, mais il a conseillé à Olivier de reprendre le travail que j'ai fait pour s'avancer. C'est vrai que cela fait plaisir. A part cela, je dois écrire une communication pour une revue sociale locale. Je dois également écrire un papier avec Driss sur le père et je dois parler de mon expérience dans « l'école des parents ». Même si cela me fait plaisir, je trouve que 3 fois dans la même revue, c'est un peu beaucoup.

Je pense faire un récit de vie dans chaque famille, essayer de rencontrer des familles qui ont quitté Grand-Galet, afin de faire des comparaisons de fonctionnement. Ensuite je pense faire des entretiens ou questionnaires avec le reste de la population à Grand-Galet et Ravine Ango ou Takamaka. Je n'ai pas encore

arrêté mon choix sur le deuxième lieu. J'y pense souvent, mais il faudrait que j'ai des chiffres de population pour arrêter mon choix définitif.

Vendredi 14 avril 2000

Cela fait 11 jours que je n'ai pas ouvert ce journal, pourtant il s'est passé beaucoup de chose. Mon intervention à la journée de sensibilisation à la maltraitance qui m'a demandé de partir sur Saint-Denis encore plus souvent, la communication que je dois faire à la place de Driss sur le père réunionnais pour la revue AKOZ, ma parution dans la revue institutionnelle de Rennes...

J'ai de moins en moins envie d'aller travailler à Saint-Joseph, rester dans ce fonctionnement institutionnel pesant, qui me demande de faire des choses auxquelles je ne crois pas vraiment, sans parler de l'incompétence des personnes qui sont à des postes de responsabilité vis-à-vis des projets qui peuvent être mis en place. Au niveau de ma recherche, j'ai terminé le travail sur la famille réunionnaise et le clan. Je vais commencer à faire la partie sur les Petits-Blancs à partir de ce que j'avais fais en DEA. Je me suis servi de la généalogie de Grand-Galet pour illustrer l'histoire de la famille réunionnaise, je pense faire de même pour les Petits-Blancs.

Afin d'avoir des chiffres récents sur la Réunion, j'ai téléphoné à l'INSEE. Pour l'instant, on ne peut avoir que des chiffres globaux, pour les îlots il va falloir attendre Octobre. Pour l'Etat-civil, m'a-t-elle dit il en est de même, mais il faut venir sur place. Donc il va falloir attendre un peu.

J'ai assisté par hasard à une conférence lors d'un séminaire sur l'anthropologie de la littérature créole. J'ai juste noté ce qui suit :

La Réunion est une île. Les conflits sont surtout liés à l'espace, ils sont plus sociaux qu'ethnique.

Je pense que la dimension spatiale n'est pas assez prise en compte dans les études faites ici. Pourtant remplacer l'ethnicité à un niveau purement social, je pense qu'il y a là une négation des différences culturelles existantes.

En parlant avec Driss, nous avons comparé la situation des pères maghrébins en métropole avec les pères réunionnais. Dans les deux cas, il faut noter le fait que le père a perdu sa place de lien social avec l'extérieur. Les enfants sont dans une position de force par rapport à leur père. Ils sont plus à l'aise avec la culture

environnante, les valeurs du présent, alors que dans les deux cas, les pères qui étaient avant le lien entre le foyer et l'extérieur ne sont plus en adéquation avec ces valeurs. Ils ont perdu un rôle qui est maintenant plus facile à prendre pour les enfants. Les réponses qu'ils peuvent avoir sont dans les deux cas (métropole et ici) : l'alcool, la violence, le repli sur soi, la rencontre avec d'autres hommes dans des lieux qui leurs sont propres où la femme et les enfants ne sont pas admis, cela devient le seul espace qui leur est réservé.

Quelles réponses peut-on apporter à cela ? A partir de mon travail, je pense qu'il faudrait revoir le positionnement des pères, non pas sur un mode professionnel, mais plutôt sur un mode relationnel. Mais pour cela, faut-il que le politique et les pères le veuillent. La mère ayant pour elle la sphère familiale, le père devrait essayer de prendre une sphère extérieure à cela : les loisirs, le bricolage, la vie... à partir de la parole. Mais faut-il pour cela que les hommes se mettent à vouloir parler (ce qui n'est pas leur fort).

Vendredi 5 mai 2000

Je suis fatigué. Entre le boulot et l'écriture, je suis sur les genoux. J'arrive quand même à avancer. En fait, je me rends compte que ce travail me permet de tenir debout, c'est une sorte d'échappatoire. Quand le reste ne va pas, je me sens bien lorsque je suis dans mon travail de recherche ou l'écriture. Compte tenu de ce qui se passe autour de moi, je commence à comprendre pourquoi je m'accroche à cela. Entre les séparations, les disputes, les départs, les incertitudes, il n'y a qu'en bibliothèque ou sur mon écran que je puisse être tranquille. C'est dur à dire, mais la réalité est là. J'ai terminé la partie sur les concepts et données générales et commence la partie sur les récits de vie et les entretiens.

Dimanche 21 mai 2000

En fait, je n'avais pas vraiment terminé la partie théorique. Cela fait plus de quinze jours que je travaille sur l'implantation des Petits-Blancs à Grand-Galet. J'essaye de voir les migrations à travers la Réunion de l'arrivée du premier à ceux d'aujourd'hui, je vois aussi les cyclones, les fléaux médicaux et les fratries au fil de

ces migrations afin de tenter de comprendre les raisons de leur migration. Ce n'est pas très difficile à écrire, mais cela demande beaucoup de recherches, tant au niveau des archives que des documents qui ont déjà été étudiés.

Dimanche 4 juin 2000

J'ai été hier à la répétition de la soutenance de Marie-Christophe. Pour l'instant cela ne me fait pas peur, je verrai lorsque mon tour viendra et que le stress sera là. J'ai pu enfin finir l'étude de la généalogie, plus exactement des raisons de la migration à travers la Réunion. Je vais essayer d'étudier maintenant les fonctionnements sociaux des régions des premiers arrivants.

Depuis mercredi, j'ai récupéré mon chaton. J'avais perdu l'habitude de travailler avec un animal sur les genoux qui vous mord les doigts, saute sur le clavier, vous griffe les jambes pour monter sur vous. Mais je me rends compte également que sa présence remplit la maison et que cela me fait du bien. J'ai du mal à être seul et le rester. Depuis le départ de No pour Mada, je bouge beaucoup, je mange chez l'un et l'autre pour ne pas être seul et depuis l'arrivée de cette boule de poils, je reste plus à la maison.

Dimanche 2 juillet 2000

Cela fait presque un mois que je n'ai rien écrit dans ce journal. J'ai essayé de terminer rapidement la partie sur l'origine des ascendants, mais il a fallu que je fasse des recherches sur les ethnies malgaches et cela m'a pris plus de temps que prévu. Il y a eu également la soutenance de la thèse de Marie-Christophe. Première thèse de psychologie soutenue à la Réunion, avec les félicitations du jury. Cela était intéressant à voir. Les membres du jury sans être durs, ont été assez loin dans leur questions et critiques.

J'ai trouvé un site de news anthropologistes. Cela est très intéressant car on peut participer à des discussions touchant des sujet divers et avoir des renseignements. De plus, pour la partie sur les ascendants malgaches, j'ai demandé à un maître de conférence de Madagascar de me la corriger. C'est Yves qui m'avait donné son nom et j'ai pu avoir son adresse par Internet. Je vais essayer de mettre ma

thèse sur CD-ROM quand elle sera finie, ainsi que sur le Net. Autant utiliser les moyens modernes mis à notre disposition par cette chère société.

Ce week-end il fait un temps pourri, je reste à la maison et vais essayer de travailler un peu plus que prévu. J'ai fait une demande d'ATER pour l'année prochaine, mais il n'y a pas de poste dans ma spécialité. Je vais également faire une demande de Monitorat afin d'être plus libre et d'essayer de terminer ma thèse en 2 ans. J'ai déjà augmenté la mémoire de mon ordinateur afin de pouvoir utiliser un traitement de texte vocale pour la saisie des récits de vie, je pense que cela sera plus rapide et me permettra de faire plus de chose au niveau de l'analyse.

Jeudi 13 juillet 2000

Depuis une quinzaine de jours j'ai beaucoup écrit. J'ai pu terminer ce qui concerne les ascendants, les récits de vie, les entretiens et je m'attaque au terrain. Je suis allé à l'INSEE pour avoir les chiffres des isolats de Saint-Philippe et je vais prendre Ravine Ango car il n'y a pas assez de personnes à Takamaka, à moins que cela ne soit pas un problème et que la majorité des "Angoiens" soient des nouveaux venus dans le quartier.

Sinon, je pense que grâce à Marie-Christine, j'ai eu une nouvelle liste de diffusion où j'ai parler de l'ontogenèse des représentation, j'attends les réponses.

La première série de concert s'est terminée par une fatigue normale et des articles élogieux dans la presse. On verra pour la seconde série.

Vendredi 4 août 2000

Les concerts sont finis depuis au moins 3 semaines. Tout comme l'année dernière, je me rends compte qu'au moment de passer au terrain je mets des freins. Comme si j'avais peur d'aller rencontrer ces personnes. Pourtant à chaque fois, j'ai été très bien reçu. Je n'ai à ce jour eu aucun refus dans mes demandes, mais rien n'y fait. A chaque fois que je dois entreprendre cette démarche, je bloque et dois me forcer. C'est déjà bien que je m'en rende compte. Cela est même bizarre car d'ordinaire, je suis quelqu'un de plutôt ouvert et allant facilement vers les autres.

De toute façon il faudra bien y aller car j'ai fini la théorie et pour continuer il faut que je commence les entretiens. Je pense débiter par des récits de vie et après je ferai les entretiens. Je n'ai d'ailleurs toujours pas acheté de reconnaissance vocale pour m'aider à aller plus vite. Il faudra je pense, commencer par taper les premiers entretiens comme les années précédentes.

Dans 10 jours je décolle pour Madagascar. Je pense que cela va être un choc au niveau culturel, mais d'un autre côté cela me fait très envie d'aller découvrir la région d'Ambohibao. Il faudra que je me renseigne sur les anti-paludéens et que je compte avec cela pour la chute de réflexion que cela entraînera.

Lundi 11 septembre 2000

Je pensais avoir écrit à mon retour de Mada, mais je me rends compte qu'il n'en est rien. Un voyage superbe, avec plein de souvenirs tant au niveau géographique qu'humain. On m'avait dit tellement de choses négatives que je n'ai eu que des bonnes surprises. Je n'ai qu'une envie, c'est d'y retourner.

Quant à l'avancement de ma thèse, c'est plus tranquille, je n'ai eu que cette semaine des nouvelles de Daniel pour mon premier rendez-vous et comme par un fait exprès, il y a la grève des transporteurs qui bloquent les accès aux réserves, donc il faut penser à économiser le carburant. Je vais donc en profiter pour faire l'analyse détaillée des récits de Grand-Galet, en attendant que l'on puisse de nouveau rouler sans danger de panne sèche.

Lundi 25 septembre 2000

Je vais donner mes écrits à lire à Jean-Marc, comme cela, j'aurais non seulement un "naïf" pour les notions et un premier correcteur. En ce qui concerne le terrain, je vais dès demain à Ravine Ango commencer les entretiens et il faut que j'appelle Jean-François pour que nous convenions d'un après-midi de travail.

Les séminaires vont se faire à partir de Novembre, avec en plus les étudiants de Live. Plus on est de fous et plus il y aura à dire et écouter.

Mercredi, Fabrice soutient (enfin) son mémoire, je vais y aller pour le soutenir, mais également parce que cela m'intéresse.

Nous avons commencé à parler des membres du jury samedi, il semblerait que cela sera Claude M., la responsable du département d'anthropologie de Nices, peut-être un malgache, H., et B. Et je vais essayer de terminer mon travail pour le mois d'août 2001. Je pense que c'est possible.

Au boulot, mon congé individuel de formation a été refusé. Sans commentaires, même si je m'y attendais. Il n'y a rien à attendre de cette institution au niveau personnel et encore moins au niveau valorisation et reconnaissance de ses agents !

Jeudi 5 octobre 2000

J'ai pris deux jours de congés pour me reposer et commencer à aller sur le terrain. Ce matin j'ai fait le plan de Ravine Ango et j'ai rencontré quelques personnes directement dans la rue ou chez eux. Je devrais donc aller revoir monsieur B. qui est agriculteur, n'est pas né à Ravine Ango, mais y a grandi et s'y est marié sa femme qui était dans la cuisine en dehors était en train de tresser du vacoas. Comme pour Grand-Galet accueil chaleureux dès le premier contact. Cependant, il y a une différence avec Grand-Galet, il ne m'ont pas demandé si j'étais de la mairie ou un journaliste, mais pourquoi je faisais cela.

Jeudi 16 novembre 2000

Je pensais avoir écrit depuis moins longtemps que cela. J'étais en congés la première semaine de novembre et j'ai profité d'avoir l'appareil de la fac pour aller faire des photos de Ravine Ango, Grand-Galet et Cap-Blanc. J'ai commencé les premiers entretiens avec monsieur B. En fait, j'ai fait des entretiens avec le couple, ils ont tous les deux grandi à Ravine Ango, mais ont quand même eux une histoire différente. A ce jour, j'ai presque fini avec eux, je vais commencer une autre personne. Je vais voir la responsable de la table d'hôte pour savoir si elle est de là aussi. Monsieur et madame B. m'ont raconté des choses assez surprenantes sur leur vie, il y a une cinquantaine d'année. Parfois, on se demande s'il n'invente pas tellement cela paraît aberrant. Entre autre, monsieur m'a parlé d'une grotte, une caverne, au puits arabe assez profond (700 m d'après lui, mais je sais que les

distances sont relatives pour les créoles) avec des tables, un lit... je vais essayer de vérifier avec des gens qui habiteraient à côté mais déjà, cela me semble un peu relever de l'imaginaire.

A chaque fois que je vais chez eux, je suis reçu très chaleureusement. Monsieur m'a même invité à manger vendredi dernier. En ce qui concerne l'observation, madame a son territoire dans sa cuisine qui est bien séparée de la maison. A l'avant dernier entretien, il y a deux de leurs filles qui sont arrivées, elles ont été s'installer avec leur mère dans la cuisine pour discuter. Par contre, le garçon qui vit chez eux, Mémé, je ne l'ai vu qu'une fois, il est arrivé en fin d'entretien. Pour l'instant il semblerait que la patrilocalité ne soit pas aussi importante qu'à Grand-Galet, si elle existe à Ravine Ango. De plus, il y a une différence des patronymes, des déplacements, du sentiment d'appartenance.

Dans quinze jours je vais à Madagascar, cela me fera du bien, car j'ai eu une reprise de boulot assez dure, j'ai commencé et terminé la semaine avec deux abus sexuels.

Jeudi 14 décembre 2000

Je suis rentré lundi de Madagascar. Quinze jours de vacances, de promenade, de bouffes (il n'y a pas d'autres termes), de boissons du pays plus alcoolisées que d'habitude... enfin, le dépaysement. J'en avais besoin. De plus, comme ma mère était déjà là-bas, je lui ai fait découvrir des choses qu'elles ne connaissaient pas et qu'elle n'aurait pas faites seule. Les seules choses qui ne m'ont pas plu sont : la crise de foie du dernier jour due aux excès, l'agression de ma mère dans l'Avenue de l'Indépendance par un jeune qui a essayé de lui voler sa chaîne, et ces vazaha puants qui cassent du sucre sur le dos des malgaches sans chercher à les connaître, ne se mêlent pas à eux et ne font aucun effort pour apprécier ce pays magnifique et ces malgaches.

Pour ma part, j'en suis revenu encore emballé, tant par les gens, leur gentillesse, leur façon de vivre, leur sourire, leur philosophie (*mora-mora*), que les paysages, les coutumes, et surtout la langue que je commence à peine à balbutier. Il faut dire que j'ai acheté le livre Assimil pour avoir les bases et qu'avec l'aide d'Hélène

pour la prononciation et ma curiosité, j'arrive à comprendre certains mots dans des phrases entendues que j'essaie de retenir pour le prochain voyage.

J'ai pu profiter de mon séjour pour travailler un peu sur le récit de vie de Ruffin, tout en essayant de voir dans la vie que j'avais autour de moi les apports de Madagascar à la Réunion. Au niveau des mots ils sont très nombreux. Il y a bien sûr les noms de lieux, mais je préfère les noms qui sont dans le langage courant (zamala, papango, tambavy... et d'autres que j'ai oubliés). Sans oublier les questions que je me suis posé suite aux lectures ou aux observations que j'ai faites :

- D'ou vient l'origine des surnoms à la Réunion, qui est en train de se perdre ? A Madagascar, on donnait un surnom négatif afin de chasser le mauvais sort (tous comme au Laos ou au Viet-Nam)
- On a vu un enterrement. Les gens étaient habillé comme pour un mariage, costume pour les hommes et belle robe pour les femmes, mais pas de sombre et pas de pleurs, ni de "têtes d'enterrement", mais des sourires. Dans nos veillées, l'arrière cour est toujours remplie de dominos, de rires que l'on essaye de couvrir...

Je ne m'étendrai pas sur notre façon de cuisiner, cela a déjà été fait par d'autres à l'Université lors d'un colloque, le livre se trouve à la B.U, salle O.I...

Par contre la reprise du boulot a été faite sur les chapeaux de roues, comme d'habitude. Et comme c'est la fin d'année, il y a de l'affolement dans l'air de la part de ceux qui vont en congés, donc ça chauffe.

Dimanche 14 janvier 2001

La fin du mois de décembre a été aussi pénible que les deux autres mois précédents au travail. Heureusement qu'il y a ma recherche qui me permet de tenir, car en dehors de cela, il n'y a pas grand chose en ce moment.

De plus, ce week-end je collectionne les problèmes : mon ordinateur qui se plante (la souris ne répond plus), un problème avec la batterie de la voiture et quand j'ai voulu sortir à l'imprimante les pages pour les envoyer à M., plus d'encre. Et il était 11h 45. Tous les magasins étaient fermés. La totale !

J'ai terminé l'analyse complète de Grand-Galet et il me reste 3 récits à faire sur Ravine Ango. J'ai terminé de traduire le récit de Sylvestre et vais essayer (sans souris) de traduire celui de Marie-Marthe.

J'espère qu'il pourront me réparer mon PC rapidement, voire dans la journée même. A suivre.

Samedi 20 janvier 2001

J'ai récupéré mon P.C. avant-hier soir, mais il va falloir que je le ramène, car je n'ai pas de sons. En attendant, je continue à imprimer et à travailler. Je vais faire un planning pour les entretiens afin de voir plus clair dans le temps qui me reste.

Mercredi 24 janvier 2001

Je suis allé à Saint-Denis aujourd'hui car il y avait une conférence de T. sur *l'enfant, le père et le sacré à la Réunion*. Elle a dit plusieurs choses à propos desquelles je travaille et en conclusion, elle a parlé du problème des généralisations, du manque de travaux effectués à la Réunion, de l'évolution rapide de la mentalité et surtout du problème des normes étrangères à l'île que l'on tente d'imposer au niveau de la population, alors qu'il existe des normes propres à la Réunion, au niveau familial, religieux et social.

En rentrant, je suis passé chez Jean-François pour lui déposer les feuilles qu'il doit envoyer à M. pour correction. Ce dernier a proposé que la soutenance se fasse fin août, début septembre. Cela m'arrange.

Lundi 12 février 2001

Après une première semaine de congés, j'ai pu avancer les entretiens de Ravine Ango, mais une migraine ophtalmique en fin de semaine, m'a mis à plat. Comme j'ai des noms de famille, j'ai repris mon travail sur la généalogie pour voir s'il y a concordance avec Grand-Galet. Il y a encore du travail à faire.

Samedi matin, rendez-vous avec Jean-François, Olivier y était en même temps. Samedi après-midi et dimanche toute la journée répétition pour les concerts

qui commencent mardi prochain. Il fait une chaleur à crever et chaque descente sur la côte est pénible.

A partir des 3 récits que j'ai déjà de Ravine Ango, on voit qu'il existe une différence de représentation avec Grand-Galet, il existe des similitudes dues certainement aux difficultés économiques, mais les "intérêts" familiaux ne sont pas les mêmes.

Jeudi 15 février 2001

J'ai rencontré hier soir Didier, nous avons discuté pendant 2 heures de mes travaux, ma méthodologie, les problèmes de la Fac qu'il rencontre également en métropole. En fait 2 heures trop vite passées et très intéressantes. Pour lui, l'approche sociologique est plus ancrée dans l'étude du présent, actuellement il étudie la sexualité des handicapés, l'anthropologie fait le lien entre le passé et le présent. Mais toutes ces sciences humaines sont complémentaires et les limites sont très floues. De plus, il m'a donné des adresses où essayer d'envoyer des publications.

En ce qui concerne le terrain, Edouard est en vacances chez sa fille dans les hauts et Isabelle ne peut me recevoir que dans 15 jours. Je vais cet après-midi aller voir Sylvestre pour travailler sur les distances et prendre quelques photos avant de rendre l'appareil.

Si les deux premiers récits ont été relativement pauvres, celui de Edouard est riche. Il parle de beaucoup de choses et en grande quantité. Le personnage est assez pittoresque, mais très sympathique ainsi que sa femme.

Pour les recherches à l'état-civil, la greffière était en congés de maladie depuis 15 jours et depuis son retour, elle est dans un autre service. Elle devrait m'envoyer l'autorisation du procureur la semaine prochaine, ce qui me retarde un peu, mais je vais essayer de combler cela d'une autre manière.

Dans l'après-midi je suis allé à Ravine-Ango pour voir Sylvestre et discuter avec lui de sa perception des distances, afin de la comparer à celle d'Edouard. Il y a une similitude entre les 2 personnages. Je vais essayer dès que je me serai douché d'écrire là-dessus. Pendant que nous parlions, Sylvestre et moi, sa femme est restée dans un coin de la cour à préparer le vacoas pour faire des sacs.

Samedi 31 mars 2001

Je viens de mettre sur C.D. la partie de la thèse corrigée par Claude. Il n'y avait pas trop de corrections à apporter, ça fait plaisir, mais j'ai beaucoup de mal à travailler en ce moment. Je manque de courage et d'envie. J'essaye de trouver plein d'excuses : chaleur, activité professionnelle débordante, fatigue, solitude, etc. Je me demande si l'approche de l'échéance ne me fait pas peur... et si ce n'est pas à cause de cela que je me démotive...

Il me reste 2 récits de vie à faire et la discussion.

J'avais écrit 2 communications, une fois donnée à corriger, une à Jean-François et l'autre à Didier, j'ai appris que le sujet de la seconde avait été recentré, ce qui fait qu'elle n'est plus valable, du moins pour cette fois, car je pense bien la redonner une autre fois.

J'ai plein de lecture en retard, des livres, des articles et pourtant malgré ma "démotivation", je n'arrête pas, je viens encore de passer toute l'après-midi à travailler.

Comme j'avais mangé de bonne heure, j'ai fait la sieste, et j'ai eu une drôle d'impression, dès que je m'endormais, il y avait un cri dans ma tête, mais je n'avais pas la volonté de me réveiller pour faire autre chose... Serait-ce le début de la folie ?

Lundi 9 avril 2001

J'ai enfin reçu l'autorisation du tribunal pour aller consulter les registres d'Etat-Civil. Je pense y aller mercredi. Je n'ai toujours pas plus de courage à travailler, mais je n'arrête pas d'y penser. Penser à la discussion sur Grand-Galet, sur Ravine-Ango, sur les perspectives que cette recherche entraîne.

Par rapport à la société réunionnaise, je me faisais la réflexion que nous sommes passés d'une société semi-complexe à une société complexe. En effet, avant la mixité inter-ethnique qui existe aujourd'hui, le fait que chacun se marie avec une personne de son ethnie ou sa classe sociale pouvait être comparé à une société semi-complexe. Or, aujourd'hui absence de "règles" d'union peut être vue comme une

évolution vers une société complexe. Même si cette réflexion est relativement gratuite, elle montre bien l'évolution de la Réunion.

Mercredi 25 avril 2001

Je commence à faire la discussion sur Grand-Galet, mais j'ai peur de me répéter. Je vais voir cela avec Jean-François samedi. De plus, comme j'y pense constamment, je n'arrête pas de me dire qu'il y a des choses à rajouter, de 4 pages au départ, je suis maintenant à 6 et je pense que cela va encore augmenter.

Après une période relativement dure, je commence à voir le bout du tunnel et recommence à travailler de façon relativement intensive. J'y ai passé 5 heures ce soir et maintenant je vais me coucher et lire. La semaine prochaine, je décolle pour Tana, j'en ai besoin, je vais me reposer, lire et travailler. Comme pour la dernière fois, je vais faire des envois par le Net afin de les trouver à mon arrivée. Il va falloir aussi que je lise mon journal afin de trouver les idées que j'ai pu y mettre depuis 2 ans et peut-être rajouter celles que je croyais avoir mises...

Mercredi 9 mai 2001

L'instauration de la scolarité obligatoire semble avoir dans un premier temps fait disparaître le lien de transmission existant entre le père et ses fils. C'est du moins ce qui ressort du livre sur l'histoire des pères et de la paternité. Cependant, lorsqu'on regarde Grand-Galet et son évolution, on se demande s'il cela n'est pas encore en train de se reproduire. Les enfants, avant, accompagnaient leur père aux champs, dès qu'ils avaient un moment de libre. La crise du géranium, l'obligation scolaire de plus en plus importante, l'ouverture de l'île sur l'extérieur, donc sur une modernité avec des valeurs ne privilégiant pas la transmission du savoir paternel, mais inversant plutôt cette dynamique, semble avoir les mêmes résultats qu'au 18^e siècle en métropole. A Grand-Galet cependant, cette évolution est relativement récente comparée au reste de l'île, quelles seront les représentations d'ici quelques années, quelles seront les valeurs prédominantes ?

Vendredi 11 mai 2001

A chaque fois que je viens à Madagascar, je trouve des traces de la culture malgache, plus ou moins évidentes, présentes à la Réunion. Hier à l'usine, j'ai eu la surprise d'apprendre que nous avons la même façon de répondre « oui » ou « non » par les mêmes phrases musicales. Il va falloir que je demande à François de me trouver les notes.

Dimanche 20 mai 2001

Pour le oui il s'agit d'un *si bémol, ré*. Pour le non, il va falloir que je le lui redemande. J'ai repris le boulot mardi avec une gastrite qui s'est réellement réveillée mercredi. Je dors très mal avec la douleur et la journée, il faut que je mange constamment pour que cela passe, heureusement depuis hier, cela commence à aller un peu mieux. Cette semaine je vais faire l'analyse de Léopoldine afin de la donner à Jean-François Samedi. J'ai terminer le livre sur l'histoire de la paternité et on n'en sort pas comme on y était rentré. Le monde se complexifie et en même temps les valeurs changent mais avec un certain décalage entre les réponses et les demandes ; du moins pour les sociétés occidentalisées.

Lundi 28 mai 2001

J'ai demandé à Driss s'il acceptait d'être dans mon jury. Sa réponse affirmative me fait bien plaisir, car je pense que si je suis arrivé à ce niveau c'est en grande partie grâce à lui et au fait qu'il m'ait donné envie de continuer depuis la Maîtrise.

La date de soutenance est fixée au 05/09. D'un côté je suis bien content que cela se termine, car je commence à être bien fatigué avec le rythme que je mène depuis 4 ans et d'un autre côté j'ai peur du vide que je risque de trouver après avoir rendu la thèse et l'avoir soutenue. Je verrai, mais une chose est sûr, je ne vais pas m'arrêter comme ça !

Mercredi 6 juin 2001

J'ai enfin pu avoir les derniers chiffres qui me manquaient pour Ravine-Ango. Mieux vaut tard que jamais. Maintenant il faut que je les travaille pour terminer ma présentation des lieux de recherche. Comme j'étais à Saint-Denis et que je devais passer à la Fac pour déposer le paquet pour Juan., Jean-François m'a fait remplir la demande de soutenance de thèse... Exercice à main levée : faire un résumé de la thèse sans y avoir pensé auparavant et rapidement car on a un rendez-vous 20 minutes après...

Vendredi 22 juin 2001

Je viens de terminer la discussion et c'est maintenant que je commence juste à comprendre vraiment l'approche structuraliste. De plus, je me suis mis en congés afin de pouvoir avancer sérieusement, car travailler sur la fin avec une échéance qui arrive très vite et le boulot qui ne ralentit pas pour autant, n'est pas évident. Donc 3 jours d'écriture et de recherche aux archives qui me permettront, je l'espère de voir la fin.

Dimanche 24 juin 2001

J'ai repris un rythme de travail que je n'avais pas vraiment connu depuis plusieurs semaines, si ce n'est plusieurs mois. Dans une semaine commence la période des concerts et des répétitions générales avec orchestre. Je pense que ce sera mes derniers concerts. Le chant représente un travail sur soi, un travail physique intense, malgré ce que cela paraît. Mais il faut faire des choix dans la vie, même si parfois ceux-ci ne sont pas faciles J'ai quand même chanté des œuvres très connues : Requiem de Mozart, de Fauré, de Verdi, mais pour moi, la plus belle reste la Messe en la bémol majeur de Schubert.

Pour en revenir au travail de thèse, en parlant avec Jean-François il m'a dit que j'avais de la facilité à écrire, sauf pour les études de cas. Cela est dû à la façon que j'avais de les travailler : sectionnées en thèmes. Même si cela me semblait plus facile pour le travail d'analyse, on y perd la globalité du récit et son étude. Mais c'est

en forgeant que l'on devient forgeron. Le plus intéressant, c'est que je m'étais fait cette réflexion lorsque j'ai repris la discussion. Je me suis rendu compte de la facilité que j'avais à écrire, comparé aux études de cas.

Je pense que j'ai encore une semaine à travailler pour terminer l'écriture et après je fais la mise en page et j'essaye de trouver un modèle automatique de sommaire.

Mardi 26 juin 2001

J'ai terminé d'écrire cette après-midi l'introduction.

Cela signifie que j'ai terminé d'écrire ma thèse. Il faut cependant que je relise ce que j'ai écrit avant de l'amener à Jean-François Je voulais partir à Saint-Denis aux Archives Départementale pour terminer mes recherches généalogiques, je gardais cela pour la fin, une fois que l'écriture serait finie. Les Archives sont en déménagement et sont fermées au public jusqu'au 10 septembre. Heureusement que j'ai pu grâce à l'Etat-Civil de Saint-Joseph compléter un peu les familles de Ravine-Ango. Je terminerai ces données à l'ouverture des nouveaux bâtiments. Ce n'est pas pour autant que j'ai terminé, car il me reste des traductions de récit de vie à faire et toute la mise en page.

Samedi 21 juillet 2001

J'ai donné à relier les premières impressions pour la Présidente de Jury et les Rapporteurs, je m'attaque maintenant à la mise en page finale avec les photos. Je termine là mon journal, en sachant très bien que ce n'est ni le début de quelque chose ni la fin, mais une continuation d'un processus qui m'a changé lors de la Maîtrise et qui continuera encore longtemps je l'espère.

Liste des publications

Publications.

- Les représentations de la paternité à Grand-Galet, in *Réponses Institutionnelles*, N° 4 Décembre 1999, p. 62-69.
- Les Petits-Blancs, in Webencyclo, octobre 2000, (<http://www.webencyclo.com/>)
- La matrifocalité, in Webencyclo, novembre 2000, (<http://www.webencyclo.com/>)
- Quel père pour la réunion, in AKOZ, Juillet 2000.
- "Un exemple de fonctionnement familial dans le sud de l'île de la Réunion.", Acte du colloque *La femme et les sociétés pluriculturelles de l'Océan Indien*, Novembre 2000, Université de la Réunion.
- La perception des distances, l'incidence de la géographie. Revue *Arobase* (En lecture actuellement).

Récits de vie

Virginie

KREOL	FRANCAIS
<p>Dan le tan i planté de jéraniom, i falé graté, planté, mèt fumié, navé pwin de langré èkspré, é pui apré i distil, i planté de mai, zariko, sètla té pluto par isi su Grand-Galet, é le jéraniom par an o, té a Grand-Coude.</p>	<p>Dans le temps on plantait du géranium, il fallait gratter, planter, mettre du fumier, il n'y avait pas d'engrais approprié, et puis après il fallait distiller ; on plantait du maïs, des grains, ça, c'était plutôt par ici, sur Grand-Galet, et le géranium là-haut sur Grand-Coude.</p>
<p>Pour alé, i falé monté par anba, par la gran ranpar la, i falé mont tou sa pou alé travayé, mwin osi mi monté, mwin osi mi travayé. Kan mwin la ganyé ma retrèt mwin la gany su sèd mon mari, bin mwin la èd a lu, byin sur ke i falé don a mwin ma retrèt su lé siyèn. Kan la fé lé papié, bin la fé su sa déklarasion, nou la travay ansanb, bin mwin la gany ma retrèt su la siyèn. Seleman lé demé tan, bin navé de gran zanfan i ganyé parté, parseke mwin la u 10 an tou, mé 3 lé mor, i rest a mwin 7, 3 garson é 4 fiy.</p>	<p>Pour y aller, il fallait y monter là-bas par le rempart, il fallait monter tout ça pour aller travailler ; moi aussi je montais, moi aussi je travaillais. Quand j'ai eu ma retraite, je l'ai eue sur celle de mon mari, je l'ai aidé, donc je l'ai eue grâce à la sienne. Quand on a fait les papiers, on les a fait à son nom, on travaillait ensemble, donc j'ai eu ma retraite grâce à lui. Cependant les derniers temps, et bien, il y avait des grands enfants qui pouvaient y aller, parce que j'en ai eu 10 en tout, mais 3 sont morts, il m'en reste 7, 3 garçons et 4 filles.</p>
<p>Nana Suzette, André, Bernard, Ruffin, Lise-May, anfin, sé Madame G., Suzette sé madame G. osi. Par isi G. Marcelie é sek laba sé G. Marie, apré Bernard, Ruffin, laba nana F. Marie-Pierre, sa fam sé ma fiy, é pui nana Jean-Baptiste, i travay ché Paul,, é pui na in lé andikapé lé la avèk mwin ché madame G. Augustave. Si té pa el mwin na in tit payot an o laba, mwin noré parti, mé avèk el tou sel mi konpran pa, parseke el lé andikapé, na de moman el i konpran pa riyin. El i antan pa du tou, du tou, du tou. Avèk in mond kom sa, an plus mwin lé pa tro for pou lir, otan ki gany resté la mi préfér. i fé 2,3 an mwin lé la avèk zot. Si jamé lé pu bon isi, bin mi par chez mwin, seleman chez mwin lé in ti riyin, mé anfin ma gany fèr dé zafèr. Na déjà lontan, el lavé 5 an é demi, é la nana 53 jordu, èl lété a la Ressource ché lé ser Sainte-Marie èl la été 3 an, èl la été fèr sa konfirmasion, sa komunion, kan èl la fini èl la di èl i revyin isi avèk nou, malgré el i savé pou kwa èl lété parti, mé... na de jour i falé amené d'otorité, mon mari i prené in fouèt é i amené a èl, èl i vwayé le fouèt, èl i parté, sinon èl i parté pa, èl i disé kan lé fini mèt su sa tèt, pou èl i mété su la tèt le vwal, é byin, kan èl té fini fé sa komunion, èl i revené isi, èl lé parti èl lavé 13 an, èl la revenu èl lavé 16. Malgré lé vakans</p>	<p>Il y a Suzette, André, Bernard, Ruffin, Lise-May, enfin, c'est Madame G., Suzette c'est madame G. aussi. Par ici G. Marcelie, et là-bas, il y a F. Marie-Pierre, sa femme c'est ma fille, et puis il y a Jean-Baptiste ; il travaille chez Paul, et puis il y en une qui est handicapée, qui est là, avec moi, chez madame G. Augustave. Si elle n'était pas là, j'ai une petite paillote, plus haut, j'y aurais été, mais seule, avec elle, j'y arrive pas, parce qu'elle est handicapée ; il y a des moments où elle ne comprend rien. Elle n'entend pas du tout, du tout, du tout. Avec quelqu'un comme ça, en plus je n'arrive pas à bien lire, autant rester là, je préfère. Ça fait 2, 3 ans que je suis là, chez eux. Si jamais ça ne va plus ici, et bien, je vais chez moi, seulement chez moi, c'est pas grand chose, mais j'arriverai à me débrouiller. Il y a déjà longtemps, elle avait 5 ans et demi, et aujourd'hui elle en a 53, elle était à la Ressource chez les sœurs à Sainte-Marie, elle y a été 3 ans, elle a été y faire sa confirmation, sa communion. Quand elle a terminé, elle a dit quelle revenait ici avec nous, malgré qu'elle sache pourquoi elle était partie, mais... il y a des jours, il fallait l'amener d'autorité ; mon mari prenait un fouet et l'emmenait. Elle voyait le fouet, elle partait, sinon elle n'y allait pas. Elle disait que, quand on l'aura mis sur sa tête, pour elle, on mettait</p>

lété pa gran èl i vené isi, apré té mon mari ki alé amené a èl avèk le bus, dé fwa a Langevin, dé fwa juska Saint-Joseph, i amené a èl juska le transport apré navé de mond dedan, navé lé ser, lété akonpanyé, apré zot i amené a èl an montan.

Nou alé vwar a èl tanzantan apré, mé kan nou té dispozé d'alé vwar a èl osi. Si té nou ke lété dispozé, bin nou alé juska ché lé ser. A la fin èl i voulé pu rest laba. Noré été pa plu mové pou èl, mé èl la plu voulu. E lé zot laba, lé ser, la di a nou o bout d'un an èl i pouvé resté in an avèk nou, pou èt isi soi dizan, é si èl i voulé revenir, zot i prené a el, mé kan té fini ganyé in an zot i prené plu.

A par èl, lé zot zanfana la èd a nou osi in pe dan la konstruksion, Jean-Baptiste la pa èd a nou lu parseke kan lu la parti travayé lu lété ankor jen, é lu travayé byin lékol, é lé zot bin té i èd a mwin in pe, i èd plant in pe de mai, Bernard é lé zot la èd a nou dans lé zokupasion, le jéranium, le mai, sof sèk nou fezé alor. Mé lé zot i fezé in ti pe de ménaj, lé fiy i fezé le ménaj, sof de kwa mé zot i fezé pa riyin, na dé fwa zot i monté osi, sof de kwa, alor i okupé in ti pe zot tan, André é Bernard la èd a nou in pe dan le géranium osi, Jean-Baptiste mwin la fini dir, lu la parti travayé ché Paul, na lontan. E dan lé premié tan zot osi té a lékol, mé a mezur la èd a nou aussi, osi mi monté pu otan, mi rèsté pou okupé du fwayé, dé ti marmay, mi travayé toujours in ti pe, mé mi okupé isi, mi okupé de zanimò, ke nou navé, poul, kanar, kochon, pork alor zot i di.

E pui apré, navé pwin de chemin pou venir isi. Sété de chemin de piéton, navé pwin de transport ni loto, ni de kamion, ni de kamionèt, riyin, riyin i vené pa, té no pié. E pui, a Saint-Pierre nou la pa parti, okunn par nou la pa parti, Saint-Pierre a par kan i falé

le voile sur la tête, et bien, quand elle aura fait sa communion, elle reviendrait ici. Elle est partie, elle avait 13 ans, elle est revenue, elle en avait 16. Bien que les vacances n'étaient pas grandes, elle venait ici. Après mon mari l'amenait au bus, parfois à Langevin, parfois jusqu'à Saint-Joseph ; on l'amenait jusqu'au transport, après il y avait des personnes dedans, il y avait les sœurs, elle était accompagnée, après elles l'amenait.

On allait la voir de temps en temps aussi, quand on le pouvait. Quand on le pouvait, on allait jusque chez les sœurs. A la fin elle voulait plus rester là-bas. Ça aurait été pas plus mauvais pour elle, mais elle l'a pas voulu. Et les autres, là-bas, les sœurs nous avaient dit qu'elle pouvait rester un an avec nous, pour être ici, soit disant, mais si elle voulait y revenir, elles la reprenaient, mais passé un an, elles la prenaient plus.

A part elle, les autres enfants nous ont aidés aussi un peu sur la propriété, Jean-Baptiste, lui, ne nous a pas aidés parce que, quand il est parti travailler, il était encore jeune, et il travaillait bien à l'école, et les autres, et bien, m'aidaient un peu ; ils aidaient à planter du maïs. Bernard et les autres nous ont aidés dans les activités, le géranium, le maïs, tout ce qu'on faisait, quoi. Mais les autres faisaient un peu de ménage, les filles faisaient le ménage, peu importe, mais elles ne faisaient pas rien. Parfois elles montaient aussi, peu importe, elles occupaient leur temps, André et Bernard nous ont aidé un peu dans le géranium ; Jean-Baptiste, je lai déjà dit, il est parti travailler chez Paul, il y a longtemps. Et au début, les autres aussi partaient à l'école, mais au fur et à mesure, ils nous ont aidés plutôt, aussi je montais plus autant, je restais m'occuper du foyer, des petits-enfants ; je travaillais toujours un peu, mais ici, je m'occupais des animaux que nous avions, poules, canards, cochon, on dit porcs, enfin.

Et puis après, il n'y avait de pas de route pour venir ici. C'était des sentiers, il n'y avait ni transport, ni auto, ni camion, ni camionnette, rien, rien n'arrivait ici, c'était nos pieds. Et

partir boneman, mé, an promenad nou la pa parti, pasé in journé ou 2 laba, mé nou la pa fé sa nou, nou la pa parti. E pui lé méson, la plupar té de payot, bokou té de petit payot, té de mézon, pa tro gran, mé navé, 3, 4 lojeman, sé tou. Té kouvèr an bardo é an fey, apré la gany in mwayin pou aranjé, na bonpe la remi an tol le twa, mé lé mur té an bwa, apré seleman la mèt an béton.

E papa i alé planté de jéraniom mèm, lu osi té mont Grand-Coude, lu té mont juska lu té randu viye par lontan, i ganyé pa èd a lu du tou, bin malgré sa lu fezé pityé, mi di a ou, lu fezé pityé lu té déjà viye i falé lu mont se gran ranpar la, pou lu alé okupé de son jéraniom, de sa plantation, le dèrnié tan, lu la komans gany in ti retrèt i donn o viye mond, mé la mèr la pa ganyé èl, èl la pa ganyé, èl lé mor a 68 an, é papa navé 85, é lu la ganyé 2,3 ané, mé pa tro lontan non plu. Ma mèr lé mor, na 52 an mi krwa Ruffin navé 10 an kan èl lé mor é la lu na 62, é bin i dwa fèr 52. Lé 2 té né isi, zot i apelé M. Pierre Marcelie é M. Marie, ma maman, lé 2 té né la. E té mwin la plu jen dan la band, é kan mwin mi té komans byin konprand, èl i komansé èt vièy in ti pe, é èl té pa malad, mé papa la monté juska lu té randu viye, lu ganyé mèm pu marché, mé i falé alé fèr, navé pa un ot mwayin, i ganyé in ti pe lo de sèl, i ganyé pa plus. Lu té rèst 2, 3 swar laba, dan in ti lojeman, in tit payot kouvèr an fey, lu rèsté 2,3 swar, désand é monté lu noré pa ganyé, alor pou monté lu prené son tan, é pou désand la mèm choz, mé si noré falu fèr sa tou lé jour lu noré pa ganyé, é apré lu monté pou 3, 4 jour, bin an sa, lu fezé son pe de travay. Lu rèsté in pe osi laba, mé anfin lu rèsté laba parseke noré fé perd a lu plus de tan, kan i ariv an lèr lé fatigé, i ariv la journé gran matin mé na dé jour lé tar, i rèsté laba pou ganyé le landemin, pou komans plu bon her, lu rèsté 3,4 jour na dé fwa lu monté le lundi lu redésandé le vandredi,

E kan mwin lété marmay, mi alé lékol, é mi édé, si mi ganyé pa bin mi fezé mé devwar, é nou té amuz a nou in ti pe, amuzé in ti pe ant

puis à Saint Pierre, on n'y a pas été, aucun de nous, sauf s'il fallait y aller expressément, mais, en promenade on y a pas été, passer une journée ou deux là-bas, on n'a pas fait ça nous, on y a jamais été.

Et puis les maisons, la plupart, c'était des pailloles, beaucoup n'étaient que de petites pailloles ; c'étaient des maisons pas trop grandes, il y avait 2, 3 pièces, c'est tout. C'était couvert en bardeaux et en feuilles, on a eu la possibilité de les améliorer, plusieurs ont refait le toit en tôles, mais les murs étaient en bois ; après seulement ils ont été en béton.

Et papa allait planter le géranium aussi. Il montait aussi à Grand-Coude, il y est monté jusqu'à ce qu'il soit vieux ; on pouvait pas l'aider du tout, malgré ça, il faisait pitié, je vous dis, il faisait pitié, il était vieux, il fallait qu'il monte ce grand rempart-là, pour aller s'occuper de son géranium, de son champ ; les derniers temps, il a commencé à avoir une petite retraite qu'on donne aux vieux, mais la mère ne l'a pas eue, elle, elle l'a pas eue. Elle est morte à 68 ans, et papa avait 85, et il l'a eue 2,3 ans, mais pas trop longtemps non plus. Ma mère est morte, il y a 52 ans, je crois ; Ruffin avait 10 ans quand elle est morte, et là il en a 62, et bien ça doit faire 52. Les deux étaient nés ici, ils s'appelaient M. Pierre Marcelie et M. Marie, ma maman, les deux étaient nés là. C'était moi la plus jeune dans la bande, et quand je commençais à bien comprendre, elle commençait à être un peu vieille, mais elle n'était pas malade ; mais papa est monté jusqu'à ce qu'il soit vieux, il pouvait même plus marcher ; mais il fallait y aller, il n'y avait pas d'autres moyens. Il gagnait un peu d'eau de sel pas plus. Il restait 2, 3 soirs là-bas, dans un petit abri, une petite paillole couverte en feuilles. Il y restait 2, 3 soirs, descendre et monter, il aurait pas pu, alors pour monter il prenait son temps, et pour descendre la même chose, mais s'il avait fallu faire ça tous les jours il aurait pas pu ; et après il montait pour 3, 4 jours, comme ça, il faisait un peu de travail. Il restait là-bas, parce que ça lui faisait perdre plus de temps ; quand il arrivait en haut, il était fatigué, il arrivait le matin mais parfois tard. Il restait là-bas pour

lé jen kom nou amuzé pa dir nou fezé de bal, i fezé de sesi é de sela. Mwin osi mwin la monté kan mwin té jen, avan de maryé mwin la monté mé apré osi, mwin lavé 18 an kan mwin la maryé, é avan mwin la édé, papa é ma mèr, é apré mwin la édé a mon mari, mwin la kontinué, té le mèm travay, sansé pa lwin, mé té pa dan le mèm. chan, inn navé sèd la, é lot par tèr la, té de chan i appartené de propriètèr, Augustin M., Joseph M., Jean-Baptiste M. avan mi rapèl pa ki sété le propriètèr, mi trouvera pa le non, le mond mi koné, ma pe tèt retrouvé mé la mi gany pu, i abité a Jean-Petit le propriètèr.

E navé de vétivèr osi i fouyé de vétivèr, é lé rasin i distilé, mwinté fini oublié prèske, mi édé, mé lé rasin mwin la pa fouyé mwin, mi édé pou ramasé, kan i mété in pe a lèr mi édé, kan i pouvè pa mèt dan la machin tou de suit, mi di la machin, mé té in alanbik, nou achèv dir kom sa, la machin, té in machin parèy la machin géranium, té parèy, té pa in gran machin kom in moman navé, la té in machin kom in machin géranium mèm, té su lé okupasion, la dur 2,,3 zané o mwin, mi rapèl pu tro, mi koné lété 2,3 ané byin sur.

Té pluto mon mari ki okupé de sa, mwin mi édé travayé, la machin mi okupé pa tro, mi édé mèt in pe de rasin dan la machin, seleman, réparé la machin té pa mwin. Tan ke navé de travay pou fèr mi rodé pa la kalité mwin, mi fezé ninport la kèl, si té kapab fèr, la mwin lé pu kapab, mon do i fé mal, mé Janb i port pa mwin, ma tèt i tourn la i va Pu la.

E pou la maryaj, nou prenè se ki falé pou nou, é lot koté i prévwayé pou sèk lé zot. I fezé, sof ché la famiy la fiy ou ché nou, i dispozé ant lé paran é, i fezé la ou navé in plas pou fèr la nos ma dir, i fezé le manjé, lé pa kom koméla nana de restoran, navé pa de sa, nou lé pa oblijé alé restoran non plu mi ve dir, mé bokou i sava o restoran, i fezé in ti zangar, avèk fey, i mété tab avèk in twal desu, é wala té, mèm ke lété pa bon té oblijé de fèr kom sa, na bokou navé mèm pwin, nou té pov, mé, té pa nou té le plus a la mizèr, navé bokou té

gagner sur le lendemain, pour commencer plus tôt ; il restait 3, 4 jours parfois, il montait le lundi, il redescendait le vendredi.

Et quand j'étais enfant, j'allais à l'école et j'aidais. Si j'y arrivais pas, et bien je faisais mes devoirs, et on s'amusait un peu, amusé un peu entre les jeunes comme nous, amusé, pas dire qu'on faisait un bal, ou ceci ou cela. Moi aussi, je suis montée quand j'étais jeune, avant de me marier, je suis montée, mais après, aussi, j'avais 18 ans quand je me suis mariée, et avant j'ai aidé papa et ma mère, et après j'ai aidé mon mari. J'ai continué, c'était le même travail, presque le même, mais pas dans les mêmes champs. Un avait celui-là et l'autre par-là, c'était des champs qui appartenait à des propriétaires : Augustin M., Joseph M., Jean-Baptiste M. Avant je ne me souviens pas qui était le propriétaire, je retrouverai pas le nom, je connais les personnes, je vais peut-être retrouver, mais là j'y arrive pas, il habitait à Jean-Petit le propriétaire. Et il y avait du vétiver aussi, on plantait du vétiver et on distillait les racines, j'avais presque oublié, j'aidais, mais les racines je les ai pas récoltées, j'aidais pour les ramasser, quand on les mettait à l'air j'aidais, quand on ne pouvait pas les mettre tout de suite dans la machine, je dis la machine, mais c'était un alambic, on disait comme ça la machine, la machine était pareille à une machine géranium, c'était pareil, c'était pas une grande machine comme il y en avait un moment, là c'était comme une machine géranium même, c'était dans les champs, ça a duré 2,3 années au moins, je ne me souviens plus trop, mais je sais que c'était 2,3 années biens sur. C'était plutôt mon mari qui s'occupait de ça, moi j'aidais au travail, la machine je m'en occupais pas trop, j'aidais à mettre les racines dans la machine, mais réparer la machine, je le faisais pas. Quand il y avait du travail à faire, je regardais pas, je faisais n'importe quoi si j'arrivais à le faire, maintenant j'y arrive plus, mon dos me fait mal, mes jambes ne me porte plus, la tête me tourne, ça va plus.

Et pour le mariage, on faisait ce qui nous revenait, et l'autre côté dans la famille de la

plus a la mizèr ke nou ankor.

E pui, nou doné in tit plas, selon not kapasité, la kour té, la ousa nou abité nou doné in ti plas, é lé fiy, lé fiy ki maryé, bin té pa nou ki prévwar, i fezé selon no kapasité, la méson, la tit plas pou rèsté, si nou té kapab pou édé, té pa dir nou té pa fé, mé, té pa pour le koté de la fiy, té pou le koté du garson, kan té lé fiy nou fezé osi, seleman la plas pour abité té pa nou, apré tou sa la chanjé, navé la komans gany la retrèt, navé la gany larjan zandikapé, in pe i travayé, mèm juska in pe dèrnièreman la, nana i alé Grand-Coude toujours, mé nou non, mwinn mal a plu parti.

E a Noël, té fé kom in dimanch, i travayé pa, nou lavé pa mwayin fèr de sesi sela non plu, le mond i kour o bor de lo, in pe i regard fèr, mwinn kan mwinn lé o bor de lo i fo ke mwinn lé parmi mé konpani, mé mintenan mwinn lé pu kapab fé riyin non plu, mé malgré mwinn té kapab fé tou sel, mi ganyé fé riyin la ba, mi parté, mi parté promené, fo alé fé kuir manjé, serv de mond, i fatig a mwinn fèr sa, mi pans mwinn lavé pa bezwinn fèr sa èkspré, mé anfin, si lé zot i parté, bin mwinn la parti 1 ou 2 fwa, mé seleman, mi par, mé mi prand in chèz pou repozé, e zot i fé sa, kan zot té dispozé kom sa, mé nou parté pa byin nou, an dèrnié lé jen i parté, mé seleman, nou mèm nou parté pa avan, kan mwinn lété plu jen alor, avan mwinn la maryé, mwinn la maryé an 34, mé avan sa mi koné pa si mwinn la parti, é apré sa, lé premié tan mwinn la pa parti non plu, mi èm pa tou sa i fatig a mwinn, é vo éfé lé la, ou koné ou i lé, fo pozé, pozé, pozé partou, lé dan roch. Mi èm pa alé.

filles ou chez nous, on en parlait entre parents, on faisait là où il y avait de la place pour faire la noce je vais dire, on faisait à manger, c'est pas comme maintenant où il y a des restaurants, il n'y avait pas de ça, on n'est pas obligé non plus d'aller au restaurant je veux dire, mais beaucoup de personnes vont au restaurant, on faisait un petit abris, avec des feuilles, on mettait une table avec un tissu dessus, et voilà, même si c'était pas bien on était obligé de faire comme ça, beaucoup n'avait même pas ça, on était pauvre, mais on était pas les plus malheureux, il y en avait beaucoup qui étaient plus malheureux que nous.

Et puis on donnait une parcelle selon nos capacités, dans la cour, là où on était. On donnait une parcelle, et les filles, les filles qui se mariaient, et bien, c'était pas à nous de la prévoir. On faisait selon nos capacités, la maison, la petite place pour s'installer ; si on pouvait aider, on peut pas dire qu'on le faisait pas, mais c'était pas aux côtés de la fille, c'était aux côtés du garçon ; quand c'était les filles, on faisait aussi, mais l'endroit pour habiter c'était pas à nous de la faire. Après, tout ça a changé ; certains ont commencé à avoir la retraite, certains ont eu l'allocation handicapé, certains ont même travaillé jusqu'à dernièrement, certains allaient toujours à Grand-Coude, mais nous, non, moi, j'y suis plus allée.

Et à Noël, c'était comme pour les dimanches, on travaillait pas ; on n'avait pas les moyens de faire ceci ou cela non plus. Les gens vont au bord de l'eau, certains regardent faire, moi, quand je suis au bord de l'eau, il faut que je retrouve mes habitudes. Mais maintenant, je suis plus capable de rien faire non plus, mais même si je pouvais me débrouiller, je pouvais rien faire là-bas, je partais, je partais me promener. Il faut aller faire cuire à manger, servir les gens, ça me fatigue de faire ça ; je pense que je n'étais pas obligé de faire ça exprès, mais enfin, si les autres y allaient, j'y suis allé 1 ou 2 fois, mais j'y vais, mais je prends une chaise pour me reposer, et ils font,

	<p>quand ils en ont envie, mais nous, on y a pas été. Dernièrement les jeunes y allaient, mais nous on y allaient pas avant, quand j'étais plus jeune alors, avant mon mariage, je me suis marié en 34, mais avant ça, je sais pas si j'y suis allée, et après ça, les premiers temps j'y suis pas allée non plus ; j'aime pas tout ça, ça me fatigue, et vos affaires sont là, vous savez où elles sont, il faut les déposer, déposer, déposer partout, c'est dans les pierres, j'aime pas y aller.</p>
--	--

Onésime

KREOL	FRANCAIS
<p>Kan mwin té marmay nou abité isi, papa i alé travay a Grand-Coude dan géranium, lé jan i dizé pèson i travayé mie ke lu isi, lu té in gran travayer, lu monté an o le matin é lu redésandé le swar kan té fé nwar, mé dé fwa lu rèsté an o, lu navé in ti boukan lu dormé dedan. Lu travayé avèk son kouzin, in journé lu é in journé son kouzin, zot i chanjé tou le tan zot i retrouvé sur le santié parseke le kouzin i abité Cap-Blanc lu apelé a. Aurélien, mé na dé fwa zot l travayé ansanb, i dépend la sézon.</p>	<p>Quand j'étais enfant, on habitait ici, papa allait travailler à Grand-Coude dans le géranium, les gens disaient que personne ne travaillait mieux que lui ici, c'était un grand travailleur, il montait le matin et redescendait le soir quand il faisait nuit, mais parfois il restait là-haut, il avait un petit boucan où il dormait. Il travaillait avec son cousin, une journée lui et une journée son cousin, ils changeaient tout le temps, ils se retrouvaient sur le sentier parce que le cousin habitait à Cap-Blanc, il s'appelait G. Aurélien, mais parfois ils travaillaient ensemble, ça dépendait de la saison.</p>
<p>Mon gran frèr la mont in pe èd a lu dan lé dèmié tan, maman i monté in ti pe mé le plu souvan èl i rèsté isi pou okup de nou avèk la mézon. El i préparé a nou pou alé lékol, èl té fé kuir manjé, le linj tou sa. Mé mi souvyin pu tro avan l' aksidan.</p>	<p>Mon grand frère est monté un peu en dernier, maman montait un peu mais le plus souvent elle restait pour s'occuper de nous et de la maison. Elle nous préparait pour aller à l'école, elle faisait cuire à manger, s'occupait du linge, tout ça. Mais je ne me souviens plus trop d'avant l'accident.</p>
<p>Papa dé fwa i rèsté isi su lé tèr lu navé. Lilèt dèryèr la ravin Grand-Coude, plus in an lèr laba a koté la sitèrn de 10. i apèl la Grande-Ravine, é an fas lilèt MARONNE, l'ONF i ve fèr in santié pou mont la Crête, le santié i pas la a koté la boutik. Su lé tèr lu kultivé zanana, banan, in pe de sonj, patat, é na de mond i kultivé vétivèr osi. Mé nou i kultivé pa sa. La tèr nou la revand tout. Pèson dan la famiy la voulu rebrand apré. Lé dèrnié tèrin la vand ant lé zanfan, chakin la gany in morso pou konstruir ou revand. Le frèr la vu l'aksidan la jamé voulu retravay la tèr. Déjà la vi té pa fasil. Apré sa maman la gany in alokasion pou viv in pe sinon mi koné pa koman noré fé avèk nou. Lavé byin in boutik déjà isi, èl lété an ba a koté le pié mang. Mé, té cher, tout i falé mont avèk de mond. Navé pwin la rout. K., anfin té in fiy M maryé avèk in K. I péyé 2, 3 boug pou charj balo su zot tèt é i monté an désandan. Apré la fé la rout, la konstrui dan lé zané 60, mé té an tèr an premié. Papa la travay la kom gardyin in tan, lu rèsté la le swar. E kan la sézon géranium i komansé lu monté Grand-Coude. Mé jordu i travay pu kom sa, i travay pu osi</p>	<p>Papa parfois restait ici sur les terres qu'il avait. L'îlet derrière la ravine Grand-Coude, et une en haut à côté de la citerne d'eau, ça s'appelle la Grande-Ravine, et en face l'îlet MARONNE, l'ONF veut y faire un sentier pour monter sur la Crête, le sentier passe là, à côté de la boutique. Sur les terres il cultivait des bananes, un peu de songe, patates, et des gens cultivaient du vétiver aussi. Mais nous, on cultivait pas ça. On a revendu toutes les terres, personne dans la famille n'a voulu les reprendre après. Les derniers terrains ont été vendus entre les enfants, chacun a eu un morceau pour construire ou revendre. Le frère qui a vu l'accident n'a jamais voulu retravailler la terre. Déjà la vie n'était pas facile, après cela, maman a eu une allocation pour vivre un peu sinon, je ne sais pas comment elle aurait fait avec nous. Il y avait bien une boutique ici. Elle était plus bas près du manguier. Mais c'était cher, il fallait monter tout à dos d'homme, il n'y avait pas de route. K., enfin, c'était une fille M. mariée avec un K. Elle payait 2, 3 hommes pour porter les balles sur leur tête et ils montaient. Après ils ont fait la route, ça a été construit dans les années 60,</p>

dur.

Nou la abité 3 kaz, 2 an ba a koté le pié mang é la kaz maman i rèst jordu. El i apèl M. èl. I tonb famiy avèk M. Augustave ki rèst an ba dan la fon chemin MALET. El la u 9 marmay. Mwa na 5 frèr é 4 ser, mwin sé le 3^{ème}, mé na 2 frèr lé mor. Mwin lavé 8 an e maman té ansint le demié ke nana 20 an jordu kan le viye té mor.

Sé mon frèr na 37 an jordu la rakont a nou apré koman la spasé l'aksidan kan l'alanbik la eksplozé. Sé le frèr papa ke lavé mont abit Grand-Coude la venu dir a nou lavé gany in laksidan. Anfin, son fis la désand, pou dir a nou, l'alanbik géranium la eksplozé, é lu té avèk son kouzin se jour la, lu lu lé mor sur le kou é le viye lélikoptèr la anmèn a lu BELLEPIERRE é lu lé mor laba. Mé nou la pa gany vwar a lu parseke nou té marmay é té interdi pou nou. Maman la vu a lu a travèr in tit vit dan la chanb lopital é 2 jour aprè lu lé mor. Apré sa, mon frèr la jamé voulu remont Grand- Coude pou travay. Listwar la pas dan le journal tout. Mwin la ésèy alé vwar landrwa mé na de frich, de zakasia, jordu, mwa la pa trouvé ou i lé, lé bwa la fini gran.

A 12 an mwin la parti le fwayé Hellbourg l' APEP é mwin la rèsté juska 18 an, apré dizon la mèt a mwa déor parseke mwin noré rèsté tèleman té byin. Mwin té pa tou sel marmay Grand-Galet laba, navé ankor 2 zot , in BENARD mintenan i rèst Saint-Joseph é in i rèst Saint-Louis mintenan .Pou rant laba, mwa la pas devan le juj kom tou lé marmay. Na in bon pe la pas lab, té i sort partou travèr l'île. Mé mintenan mi koné pu pèson. Mwa la apri lélevaj, navé de lapin, kochon, la tèr, i

mais elle était en terre d'abord. Papa y a travaillé comme gardien un moment, il y restait le soir. Et quand la saison du géranium commençait, il montait à Grand- Coude. Mais aujourd'hui on ne travaille plus comme ça, on ne travaille plus aussi dur.

On a habité 3 cases, 2 en bas à côté du manguier, et celle où reste maman aujourd'hui. elle s'appelle M. elle est famille avec M. Augustave qui reste en bas dans le chemin MALET. Elle a eu 9 enfants. J'ai 5 frères et 4 sœurs, je suis le 3e, mais il y a 2 frères qui sont morts. J'avais 8 ans, et maman était enceinte du dernier qui a 20 ans aujourd'hui, quand le vieux est mort.

C'est mon frère, qui a 37 ans aujourd'hui, qui nous a raconté comment c'est passé l'accident, quand l'alambic a explosé. C'est le frère de papa qui était allé habiter à Grand- Coude qui est venu nous dire qu'il y avait eu un accident. Enfin, son fils est descendu pour nous dire que l'alambic de géranium avait explosé, et il était avec son cousin ce jour là, il est mort sur le coup et le vieux, l'hélicoptère l'a emmené à BELLEPIERRE, et il est mort là-bas, mais on n'a pas pu le voir parce qu'on était enfant et c'était interdit pour nous, maman l'a vu à travers une petite vitre dans la chambre de l'hôpital et 2 jours après il est mort. Après ça, mon frère n'a jamais voulu remonter à Grand-Coude pour travailler.

L'histoire est même passée dans le journal. J'ai essayé d'aller voir l'endroit, mais il y a des friches, des acacias aujourd'hui, j'ai pas trouvé où c'est, les bois sont grands.

A 12 ans je suis parti au foyer à HELLBOURG, l'APEP et j'y suis resté jusqu'à 18 ans, après disons qu'ils m'ont mis dehors parce que j'y serais resté tellement c'était bien. J'étais pas tout seul comme enfant de Grand-Galet Là-bas, il y en avait encore 2 autres, un BENARD qui est maintenant à Saint-Joseph et un qui reste à Saint-Louis. Pour rentrer là-bas, je suis passé devant le juge, comme tous les enfants. Il y en a beaucoup qui y sont, on sortait de partout à

pouvè aprand osi masoneri, mé mi préférè l'agrikultur, té byin, nou promené, té bat karé, té sava sinéma, té fé de kann, té par kanpé Saint- Gilles, té don a nou pékul chak semèn, 20 F, mé si té trap a nou an trin de fumé i supprimé. Nou té viyin isi 2 fwa par mwa o débu, mé vu le transpor a la fin nou té vyin just in fwa le W.E, té tro lwin. Kan nou rèsté, nou té bat karé avèk le fwayé. Mwin la émé mwin. Té miye ke rèst isi, mé o débu mwin té rèst laba in fwa mwin la pa voulu remonté, jandarm la venu rod a mwin. Po dir ke mwa lété tèt dur avan, mi batayé, tou le tan avèk maman, avèk lé frèr. Mi pans sé la mor papa la rand a mwin kom sa. Mé an rézon, mi préfèr a mwin ke mon band frèr é maman parseke zot i bwar. Mwin osi mwin la komans bwar, mé mwin la arété an rézon mé zanfan é ma famiy. Sé pou sa zot lé pa bon avèk mwin. Zot i support pa mwin la arèt bwar é mi rekomans pu. Avan mi acheté pou zot é mi buvé avèk zot, é mintenan mi ve pu. Alor zot i fé de zistwar. Zot i di mi tap mon marmay, ma fam, lé pa vré, lasistans i koné lé pa vré, zot lé jalou. Isi lé tou le tan kom sa, kan na in i fé ladi-lafé, i arèt pa. Zot la komansé kan mwin la gany travay avèk lasosiasyon, mi okupé lé ravin, koup de bwa, arach zerb, kom mwin na pa de téréin, é isi na pwin travay té byin mi trouvé, mé i plézé pa zot. Lasosiasyon la arété é mwa na l'ASSEDIC, mé malgré sa mi ve pa kit isi. Mi èm mwin, lé trankil sof la famiy, mé mi fé pa in kont avèk. Mi rod pa zot, sinon sa mwin lé tro nèrve. Mi pouré rogrété. E i vo pa la pèn rant la jol pou sa. Ma famiy la bezwin de mwin.

travers l'île. Mais maintenant, je ne connais plus personne. J'y ai appris l'élevage, il y avait des lapins, des cochons, de la terre, on pouvait apprendre aussi la maçonnerie, mais je préférerais l'agriculture. c'était bien, on se promenait, on allait au cinéma, on faisait des camps, on allait camper à Saint-Gilles, on nous donnait un pécule chaque semaine, 20F, mais si on nous attrapait en train de fumer, c'était supprimé. On venait ici 2 fois par mois au début, mais vu le transport, on y venait plus qu'une fois le W.E., c'était trop loin. Quand on restait, on se promenait avec le foyer. J'ai aimé, moi. C'était mieux que rester ici, mais au début que j'y étais, une fois, j'ai pas voulu y retourner ; les gendarmes sont venus me chercher. Il faut dire que j'étais une tête dure avant, je me battais tout le temps avec maman, avec les frères. Je pense que c'est la mort de papa qui m'a rendu comme ça. Mais en y réfléchissant, je préfère moi à mes frères et maman parce qu'ils boivent. Moi aussi j'ai commencé à boire, mais j'ai arrêté à cause de mes enfants et ma famille. C'est pour ça qu'ils sont fâchés avec moi. Ils ne supportent pas que j'ai arrêté de boire et que je ne recommence plus. Avant j'achetais pour eux, et je buvais avec eux, et maintenant je ne veux plus. Alors ils font des histoires. Ils disent que je frappe mes enfants, ma femme, c'est pas vrai, l'assistante sociale sait que c'est pas vrai, ils sont jaloux. Ici c'est tout le temps comme ça, quand un commence à parler, ça n'arrête pas. Ca a commencé quand j'ai eu du travail avec l'association : je m'occupais des ravines, je coupais des bois, j'arrachais les herbes, comme je n'ai pas de terrains et qu'ici il n'y a pas de travail, je trouvais que c'était bien, mais ça leur plaisait pas. L'association a arrêté, et j'ai l'ASSEDIC mais malgré ça je ne veux pas quitter ici. Moi j'aime, c'est tranquille à part la famille, mais j'en fais pas un compte. Je ne les cherche pas, parce que je suis trop nerveux.. Je pourrais regretter. Et ce n'est pas la peine de rentrer en prison pour ça. Ma famille a besoin de moi.

Charles-Henri

KREOL	FRANCAIS
<p>Bin pou di a ou, la vi té in pe dur avan, nou ganyé pa sek nou voulé kan mèm, vu ke lé paran i travayé la tèr, sek zot i rékolté nou manjé sa, apré a in sertin moman nou lé parti su Langevin.</p>	<p>Et bien pour vous dire, la vie était un peu dure avant, on n'avait pas ce qu'on voulait quand même, vu que les parents travaillaient la terre, on mangeait ce qu'ils récoltaient. Après à un certain moment on est parti sur Langevin.</p>
<p>Nou té né isi, mé apré nou la désand Langevin, anba bou té rèst Bois Noir, seleman papa té travay isi an o , sé térin té isi, é nou nou parté lékol, pandan lé vakans, mèm nou rèsté Langevin nou travayé Gradn-Coude, dan jéranium nou la komansé travay la o kom sa pou édé papa, é nana in ti pe plu de 5 an nou lé revenu, donk nou rèsté isi, mé nou la travy su la tèr tou le tan.</p>	<p>Nous sommes nés ici, mais après on est descendu à Langevin, là-bas, on habitait à Bois-Noir, mais papa travaillait ici, ses terrains étaient ici, et nous, on allait à l'école. pendant les vacances, même si on habitait Langevin, on travaillait à Grand-Coude dans le géranium. On a commencé à travailler là-haut comme ça, pour aider papa, et il y a un petit peu plus de cinq ans qu'on est revenu, donc on habitait ici, mais on a toujours travaillé sur cette terre là tout le temps.</p>
<p>Nou émé pa tro su Langevin, le klima, la chaler, navé pa de travail non plu, é navé pa tro de débouché pou nou, nou parté lékol mé not lèspri i travayé kan mèm, nou savé nou lavé térin isi, é kom nou té travay la tèr in pe avèk papa pandan lé vakans, nou la baz a nou la desu, é la mintenan mi ésèy poursuiw lé térin lu lou lé térin avèk l'ONF, mé seleman lu lou pa chèr an rézon.</p>	<p>On n'aimait pas trop Langevin, le climat, la chaleur, il n'y avait pas de travail, il n'y avait pas trop de débouché pour nous. On partait à l'école mais notre esprit travaillait quand même, on savait qu'on avait des terrains ici et comme on travaillait un peu la terre avec papa pendant les vacances, on s'est basé là-dessus, et maintenant j'essaye de continuer, il loue les terrains avec l'ONF, mais il ne loue pas cher.</p>
<p>Mwin sé le premié, a mwin plu viye dan la bann donk, mwin la repri inpe de térin papa i travay kan mèm desu, é apré nana 2 ot osi , mé zot i komans just travay, é na in fiy, é le dèrnié lé peti. Mé, mwin sé a par. Mwin la ganyé de térin, lu la don a mwin in bout par isi, mé mwin lé a par kan mèm, mi travay pou mwin, lu travay pou lu, lu travay pou lu é sa famiy, apré na mon dezièm frèr, la komans travay pou lu tou sel, mé pou linstan, nou pran lé parsèl kwa, té de parsèl papa lavé ganyé an éritaj. E na in peulu la acheté osi, la justeman lu vyin rachèt in morso la, lu la refé de parsèl pou don a nou. E apré nana l'ot i travay avèk papa seleman, le 3e.</p>	<p>Je suis le premier, je suis le plus vieux de la bande, donc j'ai repris un peu de terrain sur lequel papa travaille aussi. Après, il y a deux autres mais eux commencent juste à travailler, et il y en a un qui va à l'école. nous sommes six enfants, mais il y a une fille et le dernier est petit. Mais moi je suis à part. j'ai eu du terrain il m'a donné un bout par ici, mais je suis à part quand même, je travaille pour moi, lui, il travaille pour lui , pour lui et sa famille. Aprè il y a mon deuxième frère, il a commencé à travailler pour lui mais pour l'instant, on prend les terrains, on prend les parcelles quoi, c'étaient des parcelles que papa avait gagnées en héritage par papa. Il en a acheté aussi. Il vient justement d'en racheter, il a</p>

<p>Le téréin mwin lé desu té in téréin i appartené gran-mèr é noré du revenir maman. Sé plus par èl nou la gany sa, mèm papa noré pa voulu. ..lu noré doné. Navé zanana, banan, avan nou viyin isi. Nou la rèst in ti moman par anba ché lé paran avan konstruir isi, apré nou la fé la tit mézon isi, nou travayé pandan lé vakans. La mézon sé mwin la fé, mwin lavé antrepri, mwin lavé ramas in moné, mwin lavé in kontra CES, é apré mwin la travay in pe an joumé a suiv, donk mwin la gany mèt su koté, mwin té ankor avèk lé paran dan le fon kan mwin la komans mèt s~ koté, i fé ke aster, mwin la komans mont in bout. O débu kan mwin la maryé mwin la rest dan la kaz de Virginie, ma gran-mèr, la maman de maman, par apré mwin la kostrui sed la.</p> <p>E mon dezièm frèr i vyin de marié la osi, lu la maryé le 23 janvié. Nou la lans a nou la dan, parseke nou trouvé ke la famiy té in pe ankonbran, lans a nou la dan, anfin, té dan in bon bu, kan tout la famiy i abit ansanb, kan ou gany chapé lé byin, mi resava dan le fon laba, mé na in pe i koz, na tou le tan ralé-pousé, na toujours in nafèr i plé pa lot, lé in pe tandu. Dan la chanb navé de chosur, nou sorté lékol, té présé kourir, trap chosur mèt dan le kwin laba, navé de sal de bin deor, mi voulé i té mèt dan la sal de bin, a par sa té pa vréman de disput, pluto ralé pousé.</p> <p>Swa ou lé oblijé de soumèt ou alor de disputé, dé fwa la télé, dé fwa le linj lé mal plié dan la chanb, tou sa, vu ke na 2,3 dan la mèm chanb, na dé fwa na in nafèr i va</p>	<p>refait des parcelles pour nous les donner. Et après, il y a l'autre qui travaille avec papa, le 3e.</p> <p>Le terrain où je suis, c'était un terrain qui appartenait à grand-mère et aurait du revenir à maman. C'est plus par elle que nous avons eu cela, Même si papa n'avait pas voulu... Il l'aurait donné. Il y avait des ananas, des bananes, avant qu'on vienne ici. On est resté un petit moment en bas chez les parents avant de construire ici, après on a fait cette petite maison, on travaillait pendant les vacances. La maison, c'est moi qui l'ai faite, j'avais décidé, j'avais ramassé de l'argent, j'ai eu un contrat CES et ensuite j'ai travaillé un peu en journée, donc j'ai pu mettre de l'argent de côté, j'habitais encore chez mes parents, un peu plus bas, quand j'ai commencé à mettre de l'argent de côté, ce qui fait que j'ai pu commencer à en monter une partie. Au début, quand je me suis marié, j'habitais dans la maison de Virginie, ma grand-mère, la maman de maman, et après j'ai construit celle-ci.</p> <p>Mon deuxième frère vient de se marier aussi. Il s'est marié le 23 janvier. On s'est lancé là-dedans parce que la famille était un peu encombrante, enfin, Cela partait d'une bonne intention : quand toute la famille habite ensemble, quand on peut partir c'est. Je retourne là- bas mais certains parlent, il y a tout le temps des histoires, il y à toujours quelque chose qui ne plaît pas à l'autre, c'est un peu tendu. Dans la chambre il y avait des chaussures, on rentrait de l'école, on était pressé d'aller s'amuser, on prend les chaussures, on les met dans un coin. Il y avait une salle de bain dehors et moi je voulais qu'on range les chaussures dans la salle de bain. A part ça, c'était pas vraiment des disputes mais des tiraillements.</p> <p>Soit, on est obligé de se soumettre ou alors de se disputer, parfois à cause de la télé, parfois le linge qui est mal plié dans la chambre, tout ça, vu qu'il yen a 2, 3 dans la</p>
--	---

pa.

Noré pa fout a nou deor, mé mi té san a rn win in pe ranfèrmé, rn win navé bezwin in pe de lèr, rn win té premié é lé zot mi vwayé grandir, navé de la pl as ayer, pa tro lwin, mé...

Mé i disput pa vréman dan la famiy, le sel mi souvyin mèm, mwin té ankor peti, mon gran pèr su koté papa, gran-pèr LEOPOLD, lu buvé bokou, i fé I lu disputé bokou avèk sa fam, é apré la fiy i antan pa, na in périod, èl i disputé in pe, an deor de sa, pe tèt ché MALET an ba laba, kan i disput pandan 2,3 jour i koz plu é apré i reviyin, lé toujours kom sa, i rekoz, lé plu zou rnwin bon ant lé zanfan é lé paran isi mi trouv, lé disput i antan plu sé plutôt ant lé kamarad ou lé fam mèm. Mwin avèk papa o débu nou disputé osi, lu buvé osi o débu, ant rnwin é papa té pa tro sa non plu, gran-pèr osi i buvé, é sé gran-pèr la remèt a lu dan le drwa chemin, mintenan lu bwa pu, avèk lé zot frèr non, a par rn win non, lé zot i batay pa. Mi pans lé marmay i dwa soumè!, déjà nou na pwin de but prési kan mèm, i fo soumèt o paran, i fo aksèpté sek lé paran i di.

Mé rn win la maryé avan de kité la mézon, i ré 5 an, depui laj 20 an. Depuis sa mi travay, travay pou avansé, la komans par in kontra de CES, apré rn win la travay an demi journé, mi pe pa dir mi pe profité la desu pou... Mé anfin, rn win lé a pe pré plasé, mi gany RMI, é mi travay in ti pe antr tan, mi kont pa su RMI, mé vu ke nana. ...Mé mi lach pa lé chan, pou fé ri yin. ...I sé jamé, papa i fé de bazar, na dé fwa sé rn win ki anmèn son bazar, le kouzin osi i amèn a lu,

même chambre, il y a toujours quelque chose qui ne va pas.

On ne nous aurait pas mis dehors mais je me sentais un peu enfermé, j'avais besoin d'un peu d'air, j'étais le premier et je voyais grandir les autres, il y avait de la place ailleurs, pas trop loin, alors. ...

Mais on ne se disputait pas vraiment dans la famille, le seul souvenir que j'ai, j'étais encore petit, mon grand-père du côté de papa, grand-père LEOPOLD, il buvait beaucoup, ce qui fait qu'il se disputait souvent avec sa femme et aussi, la fille qui n'entend pas, à un moment elle se disputait un peu, à part ça, peut-être chez Malet, un peu plus bas, quand ils se disputent, pendant 2, 3 jours ils ne se parlent plus mais après ça repart, c'est toujours. comme ça., on reparle, c'est plus ou moins bon entre les enfants et les parents ici je trouve, les disputes qu'on entend le plus c'est plutôt entre les camarades ou les femmes même. Avec papa, au début, on se disputait aussi, il buvait aussi au début. Entre moi et papa ça n'allait pas trop non plus, grand-père aussi buvait et c'est lui qui l'a remis dans le droit chemin, maintenant il ne boit plus, avec les autres frères non, a part moi, non, les autres ne se disputent pas. Je pense que les enfants doivent obéir, déjà que nous n'avons pas de but précis vraiment, il faut obéir aux parents, il faut accepter ce que les parents disent.

Je me suis marié avant de quitter la maison, cela fait cinq ans, j'avais vingt ans. Depuis je travaille, pour avancer. Ca a commencé par un contrat CES, puis j'ai travaillé en demi-journées, je ne peux pas dire que j'ai profité la dessus pour... mais enfin, je suis à peu près placé. Je touche le RMI et je travaille un peu entre temps, je ne compte pas sur le RMI mais comme je l'ai... Mais je ne lâche pas les champs, pour rien faire... On ne sait jamais, papa vend des

mé mi sava kom sa pou lu, é lu donn a rn win in tit moné, mé mi chérch pa. Dé fwa lu na de zafèr pou fé, dé fwa na pwin, i dépan. Parseke sé mon papa, mi feré pa sa avèk ninport ki, mi fé sa osi pou èd a lu, i pouré débouch su ot choz, mé pou rn win osi, parseke rn win osi ma na de bazar, mé rn win lé pa obligé, lu pe trouv in ot, mé sé plus in relasyon ékonomik é parantal osi, mi préfèr vwar a lu avansé ke rekulé, lu na de térin, i fo ke lu gany vand osi lé produi ke lu produi, o lie de rod in chofer é payé, mi fé pou lu é kom rn win nana mi fé osi pou rn win, chakun i trouv son kont. Pour lé chan, sé par rappor papa, nou fé in suivi, donk si plu tar lu gany plu, pe tèt nou va ranplas a lu, mé la na pu de kann, é just RMI, é si ou travay an journé ou i gany kan mèm out tan, mi ve dir lé osi i éfikas, mé, lé pa kom in pe de mond na in travay trankil. Na RMI, i baz in pe sur tou sa, i baz inn su lot...

A van sek i randé byin sé le letchi, na in pe la disparu, zot la koupé parseki doné pu, mé avan i charjé, mé depuis 3 zan i don pu. I ésèy replanté lé margot, mé lé gro pié i don just in ti bouké. Zanana sé pluto dan lé oter nou la planté, banan par anba. Pe tèt su lélevaj, dan lé oter na in pe de térin mèm, pe tèt su lélevaj, donk nou baz pa nou su in sel machin, nou esèy in pe a drwat a goch pou. ..A lavenir nora plus térin, vu ke lé térin sertin i abandon, nou reèsèy racheté, nou ésèy refèr desu. Na in pe lé tro viye pou travay, é na sertin lé parti, é na sertin i ve lu travay non lu zot i baz su RMI é zot i lès zot chan, nou ésèy acheté, nana i ésèy rebrand osi, anfin pa riyin ke mwin, mi vwa sèrtèn famiy i ésèy osi, mé na toujours in i rebran dan la ban, na toujours in i rachèt ou in rebran

légumes, parfois c'est moi qui les emmène Je cousin aussi J'emmène. I Mais je le fais comme ça pour lui et il i me donne un peu d'argent sans que je ne lui demande quoi que ce soit. Parfois il a besoin de moi, parfois non, cela dépend. Parce que c'est mon papa, je ne le ferais pas pour n'importe qui, je fais ça aussi pour l'aider, ça pourrait déboucher sur autre chose d'autre, mais pour moi aussi, j'ai des légumes, mais je ne suis pas obligé, il pourrait trouver quelqu'un d'autre. C'est plus une relation économique et familiale aussi, je préfère le voir avancer que reculer. Il a des terres, il faut qu'il puisse vendre ce qu'il produit S'il doit chercher un chauffeur et le payer, je le fais pour lui et pour moi aussi par la même occasion, chacun y trouve son compte. Pour les champs, on fait un suivi avec papa, donc si plus tard il ne peut plus s'en occuper peut-être que nous le remplacerons. Mais il n'y a plus de cannes, juste le RMI Et si on travaille à la journée on gagne quand même un peu d'argent mais je veux dire que c'est aussi efficace, mais ce n'est pas comme certains qui ont un travail tranquille. On a le RMI, on se base sur tout ça, on se base l'un sur l'autre...

Avant, ce qui payait bien c'était le letchi, mais certains arbres ont disparu, on les a coupés parce qu'ils ne produisaient plus depuis trois ans alors qu'avant ils étaient chargés de fruits. On a essayé de replanter les margottes mais même les gros arbres ne donnent presque pas de fruits. Les ananas, c'est plutôt dans les hauteurs qu'on les cultive et les bananes plus bas. Peut-être qu'on devrait se tourner vers l'élevage, il y a des terrains dans les hauts, on devrait faire de l'élevage, on ne se base pas sur une seul chose, on essaye un peu à droite et à gauche pour. A l'avenir il y aura plus de terrains, vu que certains les abandonnent, on asseye de racheter pour y travailler. Certains sont trop vieux pour travailler, d'autre sont partis, d'autres encore ne veulent

dan lé zanfán, mé sé ninport lakèl i rebran dan lé marmay pa toujours le premié.

Na pluto kan mèm i ésèy rebrand, na toujours in dedan i suiv, la kom Florent lu la ésèy travay masoneri, é la mi vwa la ar été, sinon sa, na toujours 1 ou 2 dan la famiy i ésèy rebrand, dé fwa na sertin i chèrch ayer mé kan zot i vwa i march pa zot i reviyin, l'èspri lé toujours la, mèm si ou sa travay ayer ou na in pansé pou isi, mé lé pa kom avan, la pu bonpe de térin, donk si nou pe acheté dé fwa, mé mi trouv dan l' ansanb, i rebran kan mèm, lé jen i ésèy in ti pe, la pou le sujé de RMI na dé fwa banna i apèl a ou, i fé perd du tan, é vou kan vi ariv dan vot chan, si vi I pèy pa d' ot pou ésèy èd a ou é bin, lé in pe dur, mé zot, rot i koné pa sa zot. Pou zot rn win nana pwin de chan. Mé a l'avenir pe tèt, mi atan pa RMI, mé si i apèl pou in boulo dé fwa, la le RMI, le staj si i vo la pèn, mi sava, i pe èt su lélevaj ou su ot choz mèm, si i plé a nou, pe tèt na fèr, mé sinon malgré sa, antr tan i fo swa pèyé in ot mond pou okup lé chan, i pe pa lésé lé chan la mèm, parseke na dé truk dan lé ba i pous pa téléman, lé plu difisil, é pui i fo tir in pe de vèrdur, i fo lé prop, fo pa lès tro an frich non plu...

Lé pa fiab mi achèv dir le travay jordu, dé fwa ou krwa ou lé byin asi i dedan é aprè i relach a ou donk. ..Lé térin i i fé in ti sékuriyé kan mèm su koté, antin

plus travailler, ils se basent sur le RMI, ils laissent leurs champs. On essaye de racheter, certains aussi veulent reprendre, il n'y a pas que moi, je vois qu'il y a des familles qui essaient de travailler, mais il y en a toujours un qui veut reprendre dans les enfants, mais c'est n'importe lequel qui reprend dans les enfants, pas toujours le premier.

Il y a quand même pas mal d'entre nous qui essaient de continuer, il y en a toujours un dedans pour prendre le relais, là comme Florent, il a voulu faire I de la maçonnerie et là je vois qu'il a arrêté, à part ça il y a toujours 1 ou 2 dans la famille qui essaye de reprendre. Parfois certains cherchent ailleurs mais I quand ils voient que ça ne marche pas, I ils reviennent. L'esprit est toujours là, même si même si on va travailler ailleurs, on a une pensée pour ici. Mais ce n'est plus comme avant, il n'y a plus beaucoup de terrains alors quand on peut racheter... mais je trouve dans l'ensemble que ça reprend, les jeunes essayent un peu. Là par rapport au RMI, parfois on nous appelle, et ça nous fait perdre du temps, et vous, quand vous arrivez dans votre champ, on est obligé de prendre de la main-d'œuvre pour rattraper le coup. Eux ne savent pas ça. Ils ne savent même pas que j'ai des champs. Peut-être que j'en aurai, j'attends pas le RMI. Ils appellent parfois pour un boulot ou un stage, si ça vaut la peine, je le ferai. Cela peut être sur l'élevage ou autre chose, si ça nous plaît, on le fera peut-être, mais sinon il faudra quand même payer quelqu'un pour s'occuper des champs, certaines cultures sont délicates et puis on ne peut pas laisser les terrains en friche, il faut un certain entretien...

On ne peut pas trop se fier au travail aujourd'hui, parfois on croit qu'on est bien assis, et après on vous renvoie. La terre c'est quand même une sécurité, enfin c'est ce que je pense. Par rapport au terrain qu'on

mi pans kom sa, par rapor le téréin ke nou lou, na bokou de téréin a travayé, sé de téréin in pe difisil dé fwa mé, l'aksé lé pa fasil, vu ke mwin lé ankor jen, mi charoy ankor de paké, mé sé le plésir osi, nou lé pa pousé a fèr, nou ve kontinué a èt kom sa, é pui dan lé ba pou abité na plus de brui, na plus de vagabondaj, lé mwin sur, mi achèv dir, i pe arivé, mé lé rar isi, pe tèt plus dan l'avenir. Lé risk isi sé lé glisman de téréin, bann trin kom sa, dé fwa i pe avwar , mé kom lé viye lé toujours la, mi di i krin pa ri yin kan mèm, partou nana de katastrof kan mèm, mi krin pa, si in jour va arivé, na suporté. Mé lé in pe kom partou.

Ma fam la travay in pe la méri, in ti Ikontra de CES, é la èl lé parti an staj par rapor o RMI mèm justeman, banna la apèl a èl an staj pou trouv in boÿlo pou èll la. El la komans ché SCORE la, é sinon sa, èl na pa de travay, in pe kom rn win mèm. Nou ésèy chérché mé...

Bin justeman, èl i tiyin M. é èl i rèsté an ba laba set ou sa rn win lété kan nou la vu a nou. Mé an fin de kont apré son papa té mor, sa maman la repri lot, é la èl i antan byin avèk. El navé in ti frèr lé mor, na sa ser laba é èl, noré été, mé na in lé mor, in ti garson.

loue, il y a beaucoup de terre à travailler, c'est des terrains un peu difficiles parfois mais, l'accès n'est pas facile, vu que je suis encore jeune et je peux encore porter des charges, mais c'est un plaisir aussi, rien ne nous oblige à faire ça, on veut continuer à être comme ça, et puis dans les bas pour habiter il y a plus de bruits, il y a plus de vagabondage, c'est moins sûr, je pense, ça peut arriver, mais c'est rare ici, peut-être à l'avenir. Les risques ici, c'est les glissements de terrains, des histoires comme ça, parfois ça peut arriver, mais comme les vieux sont toujours là, je pense que ça ne craint pas quand même, il yen a partout des catastrophes, je n'ai pas peur, si ça doit arriver, on verra. Mais c'est comme partout.

Ma femme a travaillé un peu à la mairie, elle a eu un CES, en ce moment elle suit un stage organisé pour les RMIstes, pour pouvoir trouver un travail. Elle a commencé à SCORE mais à part ça elle n'a pas de travail, un peu comme moi, on essaye de chercher mais. ..

Justement elle s'appelle M. , elle habitait plus bas, là où j'étais quand on s'est vu. Mais après la mort de son papa, sa maman a repris l'autre, et maintenant elle s'entend bien avec lui. Elle avait un petit frère qui est mort, il y a sa sœur là-bas et elle, ça aurait été, mais il y en a eu un de mort, un petit garçon.

Ruffin

KREOL	FRANCAIS
<p>Mi koné pa tro ékzac konbyin de famiy navé avan Grand-Galet, mi gany pa konté konbyin de mond navé , mé navé in bonpe. An tou ka, navé mwinn ke mintenan, a pe pré in sinkantèn ménaj, pe tèt. Mé ché nou kom ché lé zot, lé désizyon té papa i prené. Té papa é maman zot 2 ansanb, zot i prené lé désizyon ansanb mi ve dir. Zot I desidé pa zot tou sel. Papa va dir a koz sé lu le chèf lu va fèr tou sa san parlé, non, lé 2 i prené zot désizyon ansanb l'unn i disé i va fèr kom sa, lot, i disé non va pa fèr kom sa, va fèr otreman. Kan l'unn i vwayé in nafèr i dizé: «<i>Pe tèt a fèr otreman seré méyer</i> » lé 2 i retonbé ansanb, i allé inn apré lot. I tonbé dakor. I fezé a la fason té bon pou tout, pa seleman pou inn. é lé zanfan i allé d'apré lé paran, kan i dizé kèk choz, bin i ékouté.</p>	<p>Je ne sais pas exactement combien il y avait de famille avant à Grand-Galet, je n'arrive pas à compter combien de personnes il y avait, mais il y en avait beaucoup. En tout cas, il y en avait moins que maintenant, à peu près une cinquantaine de ménages, peut-être. Mais, chez nous comme chez les autres, les décisions, c'était papa qui les prenait. C'était papa et maman, les 2 ensemble, ils prenaient les décisions ensemble, je veux dire. Ils ne décidaient pas eux seuls. Papa va dire parce qu'il est le chef de famille, il va faire tout ça sans parler, non, les 2 prenaient leur décision ensemble : l'un disait il va faire comme ça, l'autre disait non, on va faire comme ça, on va faire autrement. Quand l'un voyait une façon il disait : « <i>Peut-être à faire autrement, ça serait meilleur ?</i> ». Les 2 tombaient d'accord, ils s'entendaient, ils faisaient d'une façon que c'était bon pour tous, pas seulement pour un, et les enfants écoutaient les parents, quand on disait quelque chose, et bien on écoutait.</p>
<p>Maman é papa l'été de Grand-Galet. Maman nora 83 an mé na de choz mi koné plu èl i koné ankor. E papa lé mor lu navé 74 an, an 1987, lu apelé K. André. Joseph, Rosélite. E maman i apèl M. Virginie. Kan papa lé mor lé 2 i rèsté Langevin, apré maman la remonté. Lu lavé donne à Bernard sa mézon é lu la désand, apré lu la redonn o demié garson la mézon an ba é maman lé revenu ché sa fiy. Mé lé famiy lé pa dispersé, tout lé a koté, ma ser lé just la an ba, la 2 kaz an o sé Lise-May, é avan tout té dan la mèm kour , Léo, Bernard, tout. Ché nou navé 7 zanfan, navé plus mé mi koné pas konbyin de mor navé. Mi koné de mor na 2 byin sur, é léné té mwjn. Lé zot té plu jen.. La plu viyéi na 57 jorduï.. na 5 an de diférans avèk mwa Jean-Baptiste na in karantèn, sé le plu jen. Na Suzette la dezièm. i tomb Madam G.. apré na Edith apré Christine, sèk lé infirm, ansuit, mi krwa sé Lise-May é apré Bernard, é Jean- Baptiste. E pui na Marie-Pierre sa sé inn lé mor. Kom fiy, la i rèst G. Léo é G. Augustave. Sé lé frèr ma fam. Na Léo é Augustave la maryé ansanb mé ser é mwa i mwa la maryé ansanb la zot. Ma fam sé la ser Léo ke lé le mari Suzette. Léo é I Augustave sé 2 frèr, é Suzette é Lise-</p>	<p>Maman et papa étaient de Grand-Galet. Maman aura 83 ans mais il y a des choses que je ne sais plus et elle les sait encore. Et papa est mort, il avait 74 ans en 1987, il s'appelait K. André, Joseph, Rosélite. Et maman s'appelle M. Virginie. Quand papa est mort, les 2 restaient à Langevin, après maman est remontée. Il avait donné à Bernard sa maison, et il était descendu, après il a redonné au dernier garçon la maison d'en bas et maman est revenu chez sa fille. Mais les familles n'étaient pas dispersées, de tous les côtés, ma soeur est juste plus bas, là 2 maisons plus haut c'est Lise-May, et avant, tous étaient dans la même cour : Léo, Bernard, tous. Chez nous, il y avait 7 enfants, il y en avait plus mais je ne sais pas combien de morts il y a eu. Je sais qu'il y a eu 2 morts biens sur, et l'aîné c'était moi. Les autres étaient plus jeunes, la plus vieille sœur a 57 ans aujourd'hui, elle a 5 ans de différence avec moi. Jean-Baptiste a une quarantaine, c'est le plus jeune, Il y a Suzette la deuxième, elle s'appelle madame G. après il y a Edith, après Christine, celle qui est infirme, ensuite je crois que c'est Lise-may, et après Bernard, et Jean-Baptiste. Et puis il y a Marie-Pierre s'en est une qui est morte.</p>

May sé 2 ser. Plus viyéi sé ma fam, Reine-Marie, apré na Léo, Anielle, avan na Clémence, ke lé mor en désam l' ané demièr, apré Augustave, é Rose-Lyne. E i tonb famiy avèk Theresa G., avèk Louis G. i tonb famiv. mé fo remonté.

Ma fa té in fiy Grand-Galet. Kan mwin la maryé navé ankor le kar i apèl le kar kouran dèr, nou la pri le kar, navé pwin de loto kom nana mintenan koméla, é vin la parti vwar le chofer le kar pour fèr la kours mariaj. E bin pou désand nou la la débrouyé, sé pou remonté, la anmèn a nou dans le fon ki pran le chemin i tourn, a koté Trou-Noir é bin la dépoz a nou pour in gran bout ke chemin, apré na marche a pié par le santié. Lé té in santié ki suivé just la rout ki pas la. E kan ke i arivé isi an o, le santié i pasé par la , dan le fon laba. La, la mi de zeskalié, mé par avan lété in léchèl pou désand. La pant dan le chemin dan le fon kan ki retrouv Trou-Noir, é bin sa la été konstrui en 1969.

Nou konésé depuis lontan , zot i abité just opré de nou, bin, é pui nou parté dan la mèm ékol an étan peti, plu tar kan nou parté travayé no vwayajé ansamb pou alé travayé, la o Grand-Coude, nou fezé la rout avèk. Nou la parlé avèk o mwin 2 an, nou la fiyansé pou Noël, é nou la maryé an juillet l'ané suivan, inn an é 7 mwa plu tar. Ce tan la té pou prépar la sérémoni. I falé planté jéranom pou avwar larjan, .fè grosir zanimò pou alé vand. Nou parté travayé an journé osi pou gany in pe. Avan maryé, mwa la parlé 4 an avèk ma ram avan fiyansé. E kan ma la fiyansé, ma la rèsté ankor, 1 an é demi ankor avan de maryé. Mé pa de sorti du tou, i sorté bin mé pa tout sel. Pa kom koméla la vi la fini arivé. E pui i falé prévwar lé choz, i falé pou akonpanyé, pou le cortèj, pou alé o nos, i falé konté pou venir a bout de resewar tou le mond.

Comme filles là, il reste G. Léo et G. Augustave. C'est les frères de ma femme. Il y a Léo et Augustave qui ont épousé mes sœurs et moi j'ai épousé la leur. Ma femme c'est la sœur de Léo qui est le mari de Suzette. Léo et Augustave c'est deux frères et Suzette et Lise-May c'est deux sœurs. La plus vieille c'est ma femme, Reine-Marie, après il y a Léo, Anielle, avant il y a Clémence, qui est morte en décemgre de l'année dernière, après Augustave et Roselyne. Et c'est de la famille à Thérésa G. avec Louis G. c'est de la même famille mais il faut remonter.

Ma femme était une fille de Grand-Galet. Quand je me suis marié, il y avait encore le car qu'on appelle le "car courant-d'air" ; on a pris le car, il n'y avait pas de voiture comme il yen a aujourd'hui, et bien on est allé voir le chauffeur de car pour la course du mariage. Et bien, pour descendre, on s'est débrouillé, c'est pour remonter qu'il nous a amenés dans le fond, où on prend les tournants, à côté de Trou-Noir, et bien, il nous a déposé là, ça faisait une trotte, après on est monté par le sentier. C'était un sentier qui suivait la route qui passe par là. Pendant longtemps la route passait là-haut. Et quand on arrivait ici, le sentier passait par là, en bas. Maintenant ils ont mis un escalier, mais avant c'était une échelle pour descendre. La pente du chemin, quand on retrouve Trou-Noir, et bien ça a été construit en 1969.

On se connaissait depuis longtemps, ils habitaient près de chez nous, et bien on allait à la même école étant petits, plus tard, quand on allait travailler, on voyageait ensemble pour aller travailler là-haut à Grand-Coude, on faisait la route ensemble. On a parlé ensemble au moins 2 ans, on s'est fiancé à Noël, et on s'est marié en juillet de l'année suivante, un an et 7 mois plus tard. Ce temps là, c'était pour les préparatifs de la cérémonie. Il fallait planter du géranium pour avoir de l'argent, faire grossir les animaux pour aller les vendre, on allait travailler en journée aussi pour avoir un peu d'argent. Avant de se marier, j'ai parlé 4 ans avec ma femme avant de me fiancer. Et quand je me suis fiancé, je suis resté encore 1 ans et demi avant de me marier. Mais pas de sorties du tout, on sortait bien, mais pas tout seuls. Pas comme c'est

Seleman nou na pwin de zanfan la fiy, sé in fi nou la adopté, le papa lé ankòr la mèm, la maman lé mor, o bou 5 jour de nésans la maman lé mor, na adopté.

E kan mwa la maryé mwa la konstrui ma méson a par. Mé avan la plupar de... le garson kan i maryé, la plupar i dizé a zot paran zot i voulé maryé, é bin, i fo na in kaz, bin i prévwayé, i fezé in kaz malgré té pa tro gran, é apré i fiyansé, i marié mé zot navé zot kaz. Té la fason ki fezé. E la sérémoni le maryaj i fezé ché la fiy.

La kaz lété su in bout la kour. Sé le papa le garson ki doné la kaz le garson. La toujours été kom sa., é la fiy i vené abité ché la kaz du garson, é an plus ke sa na lontan, le mond navé pa in WC, navé pwin de sal de bin, pou le kabiné le mond i fezé dan lé bwa ou dan in kwin de la kour, ousa té in pe plu abité par la, lété pa kom koméla, koméla ou prévwa ot méson, ou prévwa la sal de bin, le kabiné, é la kuizin lé plu de son koté. Mwin, mwin lavé 2 ti lojeman, inn té pou ma chanb é inn té pou le salon o fur é a mezur mwin la travay mwin la agrandi. Lété pa an béton. lété an bwa é le twa lété an tol. Mé lontan mèm avan té an bardo, parfwa an vétivèr mèm. Sek i travayé ansanb papa bin, lu, sa kuizin té in tour de zanklo an roch é apré sa té kouvèr an vétivèr, é apré sa o fur é a mezur lu la travayé é lu la venu a bou de ranjé in tit méson an bwa.

Mé pou re parl kan mwin té marmay, an se tan la, la joumé papa i parté travay, lété in pe malad osi par bou de tan i ganyé pu travay, mé kan lu té kapab lu parté travay, é maman i gardé lé zanfan, i fezé son ménaj. Navé de zanimò osi, é an mèm tan kèl i fezé de ménaj èl i swanyé de zanimò. E papa avan de partir i édé in pe osi gran matin avan de fèr son travay é la swar kan lu revené lu té fé in pe,

aujourd'hui. Et puis il fallait prévoir les choses, il fallait pour l'accompagnement pour le cortège, pour aller à la noce, il fallait compter pour pouvoir recevoir tout le monde.

Seulement on n'a pas d'enfant, la fille, c'est une fille qu'on a adoptée, son papa est encore là, sa maman est morte au bout de 5 jours de naissance, sa maman est morte, on l'a adoptée.

Et quand je me suis marié, j'ai construit ma maison. Mais avant la plupart des... le garçon, quand il se mariait, la plupart disait à leurs parents qu'ils voulaient se marier, et bien, il faut avoir une maison, et bien on le prévoyait, on faisait une maison même si elle n'était pas très grande, et après on se fiançait, on se mariait mais on avait sa maison. C'est comme ça qu'on faisait. Et la cérémonie de mariage se passait chez la fille.

La maison était sur un morceau de la cour. C'est le papa du garçon qui le lui donnait. Ça a toujours été comme ça, et la femme venait habiter dans la maison du garçon. Et en plus, il y a longtemps, les gens n'avaient pas de WC, n'avaient pas de salle de bains ; pour aller aux toilettes les gens faisaient dans les bois ou dans un coin de la cour, où c'était un peu plus abrité par là, c'était pas comme aujourd'hui ; Aujourd'hui on prévoit sa maison, on prévoit sa salle de bains, le cabinet et la cuisine ne sont plus de leur côté. Moi, j'avais 2 petites pièces, une était pour une chambre et une était pour le salon ; au fur et à mesure j'ai travaillé et je l'ai agrandie. C'était pas en béton, c'était en bois et le toit était en tôle. Mais avant c'était en bardeaux, parfois en vétiver même. Celui qui travaillait avec papa, et bien lui, sa cuisine était un enclos en pierre, et c'était couvert de vétiver ; après au fur et à mesure il a travaillé et il est arrivé à avoir une petite maison en bois.

Mais pour reparler de quand j'étais enfant, en ce temps là, la journée papa allait travailler, il était un peu malade aussi, à la fin il n'arrivait plus à travailler, mais quand il était capable, il partait travailler, et maman gardait les enfants, elle faisait son ménage. On avait des animaux aussi, et en même temps qu'elle faisait son ménage elle s'occupait des animaux. Et papa, avant de

nou lé zanfan nou édé in pe osi, puisik mi souvyin kan mi parté lékol, mwin lété ankor in pe fèb, mé avan de partir lékol, kom té mwin la plu gran dan lé zanfan, dan la famiy, é bin, ma mèr i ramasé in pe de linj é i parté lavé dan le fon, de la rivièr laba , é mi parté èd a èl lavé le paké de linj, é le swar kan mi arivé, nana in moman doné, bin sé rwin ki édé a èl a mèt manjé o fe.

A se moman la i falé travayé, i falé planté pou manjé, parseke navé pwin kom koméla dan lé boutik, vi ariv dan magazin ou na bezwin de linj, vi sava trap in linj, vou na de larjan, vi ariv dan la boutik, ou la fin, na de kwa pou manjé, vi manj. Avan sété pa se truk la du tou, avan si vi planté pa, vou noré pa manjé .I falé planté pou kite pousé pou gany fé cuir pou manjé. Lé tan ke mi rapel, Papa i travayé in pe su Grand-Coude, é in pe su Grand-Galet, té i plant jéraniom la o. Lu navé in ti pe de tèr isi o Grand-Galet, in ti pe de tèr de domèn, tèr l'ONF juska ler lé in pe a zot osi, lé tèr d'isi la jamé été an propriété.. Mwa navé 20, 22 an partan a la fin mé in pe de tan lu té malad lu disé a mwa navé tèl é tèl choz pou fé, navé, 1,2 journalié alor, té mwin ki partagé in pe lé journalié pou le travay, é kan té fini arivé i reprené lé zinformasion, kwa ke venu bou de fèr, koman ki lé, ou ke lé arivé, koman ke lé randu, é bin mi dizé a lu, é bin, le landemin i va repartir fèr lot choz laba ou tèl choz, lu, lu émé pa tro sa lu, parseke mi konésé pa tro, lu dizé a mwa kosa i fé, mi parté dir o journalié. Navé pa in ta de journalié non plu, na de fwa, kan ke i arivé la sézon pou planté parfwa navé 2, apré navé 3, é na 1 ke lu té presk tou le tan ché papa., E mèm apré ke mwa la maryé, é bin, nou parté travayé la kaz lé jan ansanb, parfwa nou 2 lu nou parté, mi travayé kolon kom papa. Papa navé pwin asé de tèr pou lu, i falé lu té travay ché dé jan. E avan osi, navé in bou de tan o Grand-Coude, navé la machinn nou resté a koté, é apré nou parté presk pour la semèn, i revené le samedi ou le vendredi, i remonté le

partir, aidait un peu aussi, tôt le matin, avant de faire son travail et le soir, quand il revenait, il en faisait un peu ; nous, les enfants, on aidait un peu aussi, puisque je me souviens, quand je partais à l'école, j'étais encore un peu faible, mais avant de partir à l'école, comme j'étais le plus grand des enfants de la famille, et bien ma mère ramassait un peu de linge et on allait le laver dans le fond de la rivière là-bas, et j'allais l'aider à laver le paquet de linge, et le soir quand j'arrivais, à un moment, et bien, c'était moi qui l'aidais à mettre son manger au feu.

A ce moment, il fallait travailler, il fallait planter pour manger, parce qu'il y avait pas, comme aujourd'hui, dans les boutiques, vous arrivez dans un magasin, : vous avez besoin de vêtements, vous prenez les vêtements, vous avez de l'argent, vous arrivez dans la boutique, vous avez faim, il y a de quoi manger, vous mangez. Avant c'était pas ce truc-là du tout, avant si vous ne plantiez pas, vous n'auriez rien eu à manger. Il fallait planter pour laisser pousser pour pouvoir faire cuire à manger. De ce dont je me souviens, papa travaillait un peu sur Grand-Coude et un peu sur Grand-Galet, on plantait du géranium là-haut. Il avait un peu de terres un peu de terres de domaine, des terres de l'ONF jusqu'à présent c'est un peu à eux aussi, les terres d'ici n'ont jamais été en propriété... j'avais 20, 22 ans à la fin, mais il était malade, il me disait qu'il y avait telle et telle chose à faire, il y avait 1, 2 journaliers alors, c'était moi qui partageais un peu les journaliers pour le travail, et quand on terminait, il reprenait les informations, qu'est ce qu'on est arrivé à faire, comment c'est, où on en est arrivé, comment c'est, et bien je lui disais, et bien le lendemain il faut repartir faire autre chose là-bas ou telle chose, lui, il n'aimait pas trop ça, lui, parce que je ne savais pas trop, il me disait quoi faire, j'allais le dire aux journaliers. Il n'y avait pas beaucoup de journaliers non plus, parfois quand c'était la saison pour planter, il y en avait 2, après il y en avait 3, et il y en a 1 qui était presque tout le temps avec papa. Et même après mon mariage, et bien, on partait travailler chez des gens ensemble, parfois, nous 2, on partait, je travaillais comme colon

<p>lundi.</p> <p>Pa tro fasil pou gany la vi non plu, lété dur.</p> <p>A Grand-Coude donk, i travayé le jéranion é isi o Grand-Galet bin, na in pe de tan, i planté le vétivèr, é i planté in pe mai, in pe de zariko, é mèm in pe de banann, in pe de... ninport de kwa pou gany de kwa pou manjé, sonj, patat, i swanyé lé zanimou pou gany la viand pou manjé, lé pa kom koméla nana dan lé komers. I falé par ou mèm pour an awar, é larjan i ganyé pa tro non plu, navé pa tro de rouleman, i konésé pa tro larjan koman ke lété, si navé a volonté ou navé pwin a volonté.</p> <p>Le vétivèr i distilé isi mèm, koté ici sur Grand-Galet, madam ELINA, bin dèryèr nana la ravin i sort a Grand-Coude dan le ti radié dan le fon laba, i désand par dèryèr pou alé, é bin just dèryèr la ravin, navé 3 machinn, na inn i appartené o papa de mon papa, in a son frèr, é lot a son onkl. E navé ankor 2 zot machinn vétivèr par isi an o, i appartené a inn de sé onkl mèm, mé té 2 frèr, é navé inn navé 1 sel machinn, é lot navé 2, i fezé 2 machinn vétivèr, é apré sa, mon onkl a mwin, le frèr de papa é son papa navé chakun inn machinn. Alor i distilé, o kontrèr le monnd Jean-Petit 1 porté zot rasin, i vené distilé isi, navé inn bon pe de vétivèr isi dan le tan, partou sé plas atèr la navé de vétivèr, i foyé, té plin, i appel le Grand-Galet, bin, navé de galé vréman dedan, kan i foyé, té plin de roche, i mété an ta, é apré i ralé dèryèr o fur é a mezur, i foyé é pu apré kan té fini i replanté é i antasé lé roch an gran ta, o mwin pou gany par rapor pou planté, pou travayé, o mwin i gany de replanté de vétivèr, i replanté de mai, de maniok, de zariko, i désidé de fèr de fason ke, lé plantasion inn i utilisé pa lot pou ganyé tout, i</p>	<p>-comme papa. Papa n'avait pas assez de terres pour lui, il fallait qu'il aille travailler chez des gens. Et avant aussi, il y a longtemps, à Grand-Coude, il y avait la machine, on restait à côté, et après on partait presque pour la semaine, on revenait le samedi ou le vendredi, on remontait le lundi.</p> <p>C'était pas trop facile de gagner sa vie non plus, c'était dur.</p> <p>A Grand-Coude donc, on travaillait le géranium, et ici à Grand-Galet et bien, il y a longtemps, on plantait du vétivèr, et on plantait un peu de maïs, un peu de grains, et même un peu de banane, un peu de... n'importe quoi pour avoir de quoi manger, songe, patate, on élevait les animaux pour avoir de la viande à manger, c'est pas comme maintenant où il y a des commerces. Il fallait se débrouiller pour avoir quelque chose, et l'argent, on n'en avait pas trop non plus, il n'y avait pas trop de possibilités, on ne savait pas trop ce que l'argent signifiait, si on en avait à volonté ou pas.</p> <p>Le vétivèr on le distillait ici même, à côté de madame ELINA, et bien derrière la ravine qui sort de Grand-Coude dans le petit radier au fond, on y va par derrière, et bien juste derrière la ravine, il y avait 3 machines, il y en a une qui appartenait au papa de mon papa, une à son frère et l'autre à son oncle. Et il y avait encore 2 autres machines à vétivèr par ici plus haut ; elles appartenaient à un de ses oncles même, mais c'était 2 frères, et il y en avait un qui n'avait qu'une seule machine, et l'autre en avait 2, ça faisait 2 machines vétivèr, et après ça, mon oncle, le frère de papa et son papa avaient chacun une machine. Alors on distillait, au contraire, les gens de Jean-Petit portaient leur racines et venaient distiller ici, il y avait beaucoup de vétivèr ici dans le temps, partout autour il y avait du vétivèr, on fouillait, c'était plein, on appelle le Grand-Galet, et bien, il y avait vraiment des galets, quand on fouillait, c'était plein de pierres, on les mettait en tas et après, on les amenait derrière au fur et à mesure, on fouillait et puis après quand c'était fini, on</p>
--	---

partajé, mé seleman, la tèr i rèsté pa lib non plu, pou awar, pou gany kek choz pou manjé.

Jordu i dwa pu rèsté lé machin mi pans, mé sa mi koné pa, na tèleman lontan ma la pa parti laba alor... Davwar ki rest si lé pa démoli parseke té fé an, béton, té fé an roch.

Pou mwa papa, lété in bon papa, avèk maman, lé 2 lété de bon paran, papa i dizé a mwin tèl choz an tel fason, é si par èkzanp mi fezé pa, vi koné lé zanfàn koman i lé, é bin maman i dizé a mwin, «ou *la antandu kosa André la di a ou !* » lété pa méchan. La sel fwa mi souvyin la pri in fouèt pou mwa, parseke lu lété inn pe malad, lu té apré moud mai, la plui i tonbé, i an profité de sé moman la pou fèr le travay a l'onbr, dan le tan lontan i fezé cuir de, maryé avèk in kuizin séparé de la mézon navé pwin de kuisinièr, navé pwin de gaz navé pwin de lèktricité. In pe navé pa de mai pou manjé mé lu, lu navé, mé i manjé ankor in pe de patat in pe de sonj, kanbar é kan la gréné le mai, la pri lé koton, i mèt an ta a tèr, la di a mwin de mèt dan inn kwin parseke i rebrulé sa, i jeté pa, i rebrui pou fèr cuir de manjé avèk, lu la di a mwin okup le koton é lu, lu té i moud. E kan ke mwa la trap lé koton mwin la oubli de ramasé ma la fé de tit-kase avèk, lu la kri a koté de mwin, mwin la larg lé koton, é kan mwin la revenu mwin la rekomansé, la pri in fouèt la mi a mwin 2 kou de fouèt, é maman la di a lu : «tué pa ! ». El la di sa, èl té devan mwin. Mwa la antandu kan èl la di, mé mwin la pa pri in pié. Mi koné lété mon papa falé mi respèkt a lu. Mwin noré pu prand inn pié la desu, dir. « *bin maman i pran mé zintéré mintenan* », mwin la réfléchi ke lu té malad é ke mwin té apré dezobéir, bin sé ta dir mi mérité, ma pri in èkzanp desu sa ki falé èkouté kan i parlé, sartin zanfa noré di

replantait et on entassait les pierres en gros tas, au moins pour pouvoir planter, pour travailler, au moins pour pouvoir replanter du vétiver, on replantait du maïs, du manioc, des grains, on décidait de faire de façon que l'un n'utilisait pas l'autre pour tout avoir, on partageait, mais seulement la terre ne restait pas libre non plus, pour avoir quelque chose à manger.

Aujourd'hui, il ne doit plus y avoir de machines je pense, mais je ne le sais pas, il y a tellement longtemps que je n'ai pas été là-bas... Peut-être qu'il en reste, si ce n'est pas démoli, parce que c'était fait en béton, c'était fait en pierre.

Pour moi, papa était un bon papa, avec maman, les 2 étaient de bons parents, papa me disait telle chose de telle façon, et si par exemple je ne faisais pas, vous savez comment sont les enfants, et bien maman me disait : "*Tu as entendu ce qu'André t'as dit !*" ils n'étaient pas méchants. La seule fois dont je me souviens qu'il a pris un fouet pour moi, il était un peu malade, il moulait du maïs, la pluie tombait, on profitait de ce temps pour faire le travail à l'intérieur, dans le temps on faisait cuire à manger avec cuisine séparée de la maison, il n'y avait pas de cuisinière, il n'y avait pas de gaz, il n'y avait d'électricité. Certains n'avaient pas de maïs pour manger, mais lui, il en avait, mais on mangeait encore un peu de patate, un peu de songe, de cambar, et quand il a égrené le maïs, il a pris le coton, l'a mis en tas par terre, il m'a dit de mettre dans un coin parce qu'on le brûlait, on le jetait pas, on le brûlait pour faire cuire à manger, il m'a dit de m'occuper des cotons et lui, il moulait. Et quand j'ai pris les cotons, j'ai oublié de les ramasser. J'ai fait des petites maisons avec, il m'a crié après, j'ai lâché les cotons, et quand je suis revenu j'ai recommencé ; il a pris un fouet, m'a mis 2 coups et maman lui a dit : "*Ne le tues pas !*" Elle a dit ça, elle était devant moi. Je l'ai entendue quand elle l'a dit, mais j'en ai pas profité. Je savais que c'était mon papa et qu'il fallait que je le respecte. J'aurais pu en profiter, dire " Et bien maman prends mes

bin maman i pran mé zintéré, bi ma anprofité, ma dont a ou mintena maman va pas devan, va défand, mwa té pa tro tro gran, mi komans byin konprand é zot té pa méchan, mé sé lom ki porté le chape, sé lu ki komandé.

Sé dir ke, ki travayé dur, i travay dur pou ganyé, pou an avwar, pou fèr viv la famiy, byin sur, kan ou lé malad ou le en trin de travayé, si kèlkun i ékoute pa ou, i énèrv a ou in ti pe, pe tèt lu la trouvé mwin té an trin de dezobéir a lu, lu la donn a mwin just 2 ti kou de fouèt, just pou fé konprandr, mwa la konpri.

La vi té dur avan. Nou ankor, nou navé de kour pou manjé, pou planté, i ganyé, pou manjé, nana ke navé pwin, i falé parté travayé en journé pou zot ganyé... mé na de fwa i falé reganyé patat é lé sonj, pa pou gagyé le mai, parseke le mai navé prèske pwin, i ganyé in repa ou 2, mé nawé prèske pwin. E bin après lé choz la chanjé, chanjé i fur é a mezur i gany in pe mie.

Avan, sé ta dir ke le mond navé plus bezwin de travayé, mintenan lé plu osi dur pe tèt. Parseke avan i falé porté, i falé porté tou su la tèt, Si sertin navé de banann i porté an ba la Passerelle pou revand, si le mond i swanyé de kochon, i falé porté, mèt avèk inn bar, alé rod in kamarad don in kou de min pou èd a lu porté, si navé in pe de marchandiz an ba dan lé boutik, i falé porté su la tèt d'an ba isi an o, si navé kèlkun ke lété malad, i porté dan in plian, falé rod kamarad pou porté, si navé in kor i falé mèt su zépol pou porté, i désandé par la pant a tèr la, pou porté i apuyé, 1, 2 pasé devan i apuyé le sèrkey devan, é lé zot i porté su lé zépol pou désand l'échel pou porté. Navé léchel, lété plu difisil, mé la plupar i

intérêts maintenant", j'ai réfléchi qu'il était malade et que je désobéissais, en fait je méritais, j'ai pris exemple là-dessus, qu'il fallait écouter quand on parlait, certains enfants auraient dit "et bien maman, prends mes intérêts", et bien je vais en profiter, je vais te dompter, maintenant maman va s'interposer, va me défendre, je n'étais pas trop trop gros, mais je commençais à bien comprendre. Ils n'étaient pas méchants, mais c'est l'homme qui porte le chapeau, c'est lui qui commande.

En fait, on travaillait dur, on travaillait dur pour pouvoir avoir des choses, pour faire vivre la famille, bien sûr, quand vous êtes malade, que vous travaillez, si quelqu'un ne vous écoute pas, ça vous énerve un peu, peut-être qu'il a trouvé que je lui désobéissais, il m'a donné juste 2 petits coups de fouet, juste pour que je comprenne, j'ai compris.

La vie était dure avant. Nous encore, on avait une cour pour manger, pour planter, on pouvait manger, certains n'en avaient pas, il fallait qu'ils aillent travailler en journée pour avoir quelque chose, et encore... mais parfois il fallait avoir des patates et des songes, pas du maïs, parce que le maïs il n'y en avait presque pas, on avait un repas ou 2, mais il n'y en avait presque pas. Et bien, après les choses ont changé, changé au fur et à mesure on en avait un peu plus.

Avant les gens avaient plus besoin de travailler, maintenant ce n'est plus aussi dur peut-être. Parce que avant il fallait porter, il fallait porter tout sur la tête. Si certains des bananes on les portait en bas à la Passerelle pour les vendre, si les gens élevaient des cochons, il fallait les porter, mettre sur une barre, aller chercher un camarade donner un coup de main pour l'aider à porter, s'il y avait des marchandises en bas dans les boutiques, il fallait porter sur la tête d'en bas jusqu'en haut, s'il y avait quelqu'un qui était malade, on le portait dans un pliant il fallait chercher des camarades pour le porter, s'il y avait un corps il fallait le mettre sur les épaules pour le porter, on descendait par la pente par là, pour

désandé par isi . La plupar, kan navé de kochon pou porté, bin i porté le kochon an désandan é, i porté pou lé chinwa an ba, zot i acheté é zot i revandé, navé osi in mesie lu prené osi, navé le malbar ki fezé rodé pou lé zot. Kan i porté de kochon pou lé chinwa, si navé de marchandiz, bin i reporté lé marchandiz, alé é retour avèk marchandiz su la tèt, march a pié mintenan le mond i ve plu tro tro fer, alor... E lontan pou partir a lékol navé pwin de kayé, navé pwin riyin pou ékri, i falé ékri su in morso fey fig ou in morso fey kloch, an chemin le matin, nou rodé not kayé, nou rodé not fey. L'institutris i prené pansyon ché lé jan. Sèd de Cap-blanc 1 prené pansyon ché Zénon M. Justeman, la maman la fam CharlesHenri té maryé avèk in H. I rèst Grand-Défriché, la dernière mézon kan vi pran la pant. Zot 2 la divorsé, é M. té le garson de sek ché ki l'institutris té pran pansyon, èl la u 2 zanfan avèk se bonom la, la lu lé mor é la la repri in ot, mé lé zanfan i port le non de sek té ansanb èl, parseke lu porté M. E lot institutris i prené pansyon ché..., mi koné plu tro. Lé 2 té de fam. Sed Cap-Blanc té la fam le chofer le mèr. A lékol mèm, navé pwin bokou de liv, navé in pou lé garson, in pou lé fiy, é apré bin, i aprene a nou in ti pe d'istwar, in ti pe de sians, in ti pe de géografi, é la dikté, tou sa. I fézé just lékol dan la klas, nou fezé pa de sorti kom jordu. Kan nou parté, pou avwar in gouté i falé gran matin partir regardé dan la marmit ou i mété de manjé pou lé kochon pou vwar si navé pa in patat pou manjé, navé pa in soulié, in pèr de savat navé pwin.

le porter on s'appuyait 1, 2 passaient devant on bloquait le cercueil devant, et les autres portaient sur leurs épaules pour descendre l'échelle. Il y avait une échelle, c'était plus difficile, mais la plupart descendait pas ici. La plupart, quand il y avait des cochons à porter, et bien on portait les cochons en descendant et, on les amenait pour les chinois en bas, ils les achetaient et ils les revendaient, il y avait aussi un monsieur qui en prenait, il y avait l'indien qui faisait chercher pour les autres. Quand on portait des cochons pour les chinois, s'il y avait des marchandises, et bien on portait de nouveau les marchandises, aller et retour, avec les marchandises sur la tête, marcher à pied les gens maintenant ne veulent plus trop le faire, alors... Et avant pour partir à l'école, il n'y avait pas de cahiers, il n'y avait rien pour écrire, il fallait écrire sur un morceau de feuille de bananier ou un morceau de feuille cloche, en chemin le matin, on cherchait notre cahier, on cherchait notre feuille. L'institutrice prenait pension chez les gens. Celle de Cap-Blanc prenait pension chez Zénon M. justement, la maman de la femme de Charles-Henri était mariée avec un H. qui reste au Grand-Défriché, la dernière maison quand on monte. Es sont divorcés, et M. était le garson de celui chez qui l'institutrice prenait pension, elle a eu 2 enfant avec cet homme là, maintenant il est mort et elle en a repris un autre, mais les enfants portent le nom de celui qui était avec elle, parce qu'il s'appelait M. Et l'autre institutrice prenait pension chez..., je ne m'en souviens plus. Les 2 étaient des femmes. Celle de Cap-Blanc était la femme du chauffeur du maire. A l'école même, il n'y avait pas beaucoup de livres, il y en avait un pour les garçons, et un pour les filles, et après, on nous apprenait un peu d'histoire, un peu de sciences, un peu de géographie, et la dictée tout ça. On faisait juste l'école dans la classe, on n'avait pas de sorties comme aujourd'hui. quand on y allait, pour avoir un goûter, il fallait de bonne heure aller voir dans la marmite où on mettait le manger pour les cochons, pour voir s'il n'y avait pas une patate à manger, on n'avait pas de chaussures, une paire de savates on n'en avait pas.

Sé osi byin se moman la, kan mi vwa koman le mond i lé koméla, bin mi préféré osi byin sé moman dan lé ansyin tan ke koméla, a ma fason, mi trouv avan la vi té méyer parseke par rapor si kan i arivé an iver, ou navé toujours in fé alumé pou chof a ou in pe, é lé pu la mèm vi ke navé avan, lé pu parèy du tou. Avan té in vi miye ramené ke koméla, Ojourd'hui lé jan i amèn plu a la dériv ke avan.

Koméla lé jan i sa mwin travayé k'avan. Avan ou té oblijé de travayé pou an avwar, é koméla, dé ke na dé sertin i gany in ti pe de larjan, é na pa tro gran bezwin de travay, i rèst la, E i fé plu de brui osi. Pa isi, mé i kas plus, sé pou sa mi trouv avan té méyer.

Isi la chanj osi, na de mond ke lé parti, na d'ot ke lé revenu, ke nou koné pa ki ke sé, avan i konésé tou le mond depuis an ba juska la o, é mintenan na in bon pe mi koné pa, nou na pwin tro de frékantasyon, zot i pas avèk zot vwatur. Chacun i rèst plus ché zot, lé plu *kaverner*, kom le ra, avan i frékanté tout, i antandé avèk tout, tan-zan-tan lunn, tan-zan-tan lot, navé pwin de ladi-lafé. Mèm dan la famiy na sertin i fach jordu, avan navé pwin de sa. Avan i falé planté pour an avwar, i falé planté pou manjé, é le tan ou planté ou navé pwin le tan de fèr tou lé koneri ke lé jan i fé koméla. i asiz devan in boutik, i gany in RMI o lie travay in ti pe. Avan ou travayé, kan ou sorté travay ou té fatigé, ou alé dormir pou repartir le landemin si ou té pa malade. Lé pa le mond i buvé pa. Le mond i buvé, papa i buvé, pa pou èt sou, mé seleman i buvé. Mwa osi mwa té in mwayin marmay i doné a mwa osi, mi buvé mon rom, é apré sa mi parté dormir, é le landemin nou parté travay, mé vi aseyè pa pou dir ke taler ou va retrap la boutèy, ou va rebwar, ou va rebwar in ot juska tan ke ou lé fini bwar 2,3 kou ou koné pu kosa ou lé apré fer, fer ninport de kwa, i falé travay pou ganyé. La diférans té sa.

C'était aussi bien ce temps là, quand je vois comment les gens sont maintenant, et bien je préfère autant ces moments d'avant, pour moi, Je trouve qu'avant la vie était meilleure parce que quand arrivait l'hiver on avait toujours un feu allumé pour se chauffer un peu, et la vie n'est plus comme avant ce n'est plus pareil du tout. Avant c'était une vie mieux réglée qu'aujourd'hui, maintenant les gens vont plus à la dérive qu'avant.

Maintenant les gens vont moins travailler qu'avant. Avant on était obligé de travailler pour avoir quelque chose, et maintenant, dès que certains ont un peu d'argent, et n'ont pas besoin de travailler, ils restent là- Et il y a plus de bruit aussi. Pas ici, mais on casse plus, c'est pour ça que je trouve qu'avant c'était mieux_

Ici ça a changé aussi, il y a des gens qui sont partis et d'autres qui sont venus, qu'on ne connaît pas, avant on connaissait tout le monde d'en bas jusqu'en haut et maintenant il y en a beaucoup que je ne connais pas., on n'a pas beaucoup de relations, lis passent avec leur voiture. Chacun restent plus chez soi, ils sont plus *caverneur comme le rat*, avant tous se fréquentaient, on s'entendait avec tous, de temps en temps l'un, de temps en temps l'autre, il n'y avait pas de commérage. Même dans la famille, il y en a aujourd'hui qui se fâchent, avant il n'y avait pas de ça. Avant il fallait planter pour avoir quelque chose, il fallait planter pour manger, et le temps que l'on passait à planter, c'était du temps où on faisait pas de conneries comme les gens aujourd'hui. Ils s'assoient devant une boutique, ils touchent le RMI au lieu de travailler un peu. Avant on travaillait, quand on sortait du travail, on était fatigué, on allait dormir pour repartir le lendemain, si on n'était pas malade. Ce n'est pas que les gens ne buvaient pas. Les gens buvaient, papa buvait, pas à être saoul, mais il buvait. Moi aussi quand j'étais un enfant moyen, on m'en donnait, je buvais mon rhum, et après ça j'allais dormir, et le lendemain on partait travailler, mais vous ne vous asseyiez pas

Kan té jour de lan, 1 janvié, chakun i parté ché lot, i buvé in ti vèr de liker é i parté ché lot. Lontan lé ti vèr té de ti vèr kom sa, ti vèr de rom, koméla si lé pa in demi kar, lé pa in kou de sèk ! Si ou la bwar ché inn, é ou sava ché in ot ou byin avan d'alé ou bwar ché ou in gran ver kom sa, kan ou la fini bwar 2 ti, 4 ti vèr ou kapot, ou fé ninport de kwa. Lontan i buvé pa otan, i buvé pa dan gran vèr korn jordui, peti vèr wi ! Lé jen jan i alé promené ché lé zot, i dansé, i joué kach-kach-nikola, l'un par an ba, l'ot par laba, té paré. Kan i dansé surpriz-parti i fezé la musik avèk l'akordéon-la-bouch, i tapé su de bordé, té an tol é an bwa, i konyé desu. i chanté in bon pe, chanson de musik de lontan FOURCADE tou sa, navé in bon pe musik. E i fezé ché sèk i émé lanbians, plu ke ché lé zot. Mé i chanjé. Mé i mété pa in tab avèk in paké de vèr ek boutèy desu. i dansé tou lé dimanch ché l'un ou l'ot. i rèsté pa chakun dan son kwin kom jordui. Jourdui na la télé alor chakun i rèst sa kaz.

pour dire que tout à l'heure vous allez reprendre la bouteille, vous allez reboire, vous allez reboire un autre, jusqu'au moment où après avoir bu 2, 3 coups vous ne savez plus ce que vous faites, faire n'importe quoi. Il fallait travailler pour avoir quelque chose. La différence était là.

Quand c'était le Jour de l'An, 1er janvier, chacun partait chez l'autre, on buvait un petit verre de liqueur et on partait chez un autre. Avant c'était un petit verre, petit comme ça, petit verre de rhum, maintenant si ce n'est pas un demi-quart, ce n'est pas un coup de sec ! Si vous avez bu chez l'un, et que vous allez chez un autre, ou bien avant de partir, vous buvez chez vous un grand verre comme ça, quand vous avez fini de boire 2 petits, 4 petits verres vous tombez, vous faites n'importe quoi. Avant on ne buvait pas autant, on ne buvait pas dans un grand verre comme aujourd'hui, un petit verre oui ! Les gens, avant, allaient se promener chez les autres, on dansait, on jouait à cache-cache- Nicolas, l'un en bas, l'autre en haut c'était bien. Quand on dansait, une surprise-partie, on faisait de la musique avec un harmonica, on tapait sur le linteau, c'était en tôle et en bois, on cognait dessus. On chantait beaucoup, des chansons d'avant, FOURCADE, tout ça, il y avait beaucoup de musique. Et on le faisait chez celui qui aimait s'amuser, plus que chez les autres. Mais on changeait. Mais on ne mettait pas une table avec plusieurs verres et des bouteilles dessus. On dansait tous les dimanches chez l'un ou l'autre. On ne restait pas chacun dans son coin comme aujourd'hui. Aujourd'hui, il y a la télé, alors chacun reste chez soi.

Marie-Michelle

KREOL	FRANCAIS
<p>Lé paran, lé zanfan, tout i travay ansanb dan la kultur de jéraniom o desu de Grand-Coude, é apré navé bokou de ter, isi mèm desu Cap-Blanc, la i paré pa parseke lé bwazé, mé 1 planté de l'ay, pistas, zariko, navé tout sé choz la, navé in ti mézon navé 2 piès, navé in logeman mi rapel navé du plansé dedan et in navé du graviwon, ti graviwon ravine, ti galé, ti rosé, é navé 2 lit navé in gro li an bwa, le li ansyin de lontan, nou apelé sa lé li an bato nou, i mété 2,3,4 matela o desu, é pui apré navé in ti li an fer, le swar i fezé désand le matela tou lé zanfan i dormé a tèr su le planché, Ou koné par 2, par 3 é, i dormé kom sa.</p>	<p>Les parents, les enfants, tous travaillaient ensemble dans la culture du à géranium au dessus de Grand-Coude, et après on avait beaucoup de terres, ici même à Cap-Blanc, maintenant on s'imagine pas parce que c'est boisé, mais on plantait de l'ail, des cacahuètes, des grains, il y avait toutes ces choses là, il y avait une petite maison avec 2 pièces, il y en avait une, je me souviens, avec du plancher dedans et une avec des gravillons, du petit gravillon de ravine, des petits galets, des petites pierres, et il y avait 2 lits, il y avait un gros lit en bois, le lit ancien d'avant, on appelait ça les lit bateau nous, on mettait 2,3,4 matelas dessus, et puis après il y avait un petit lit en fer, le soir on faisait descendre le matelas, tous les enfants dormaient par terre sur le plancher. Vous savez par 2, par 3, et on dormait comme ça.</p>
<p>La kuizin té a par, i fezé kuir de manjé o bwa, insi de suit apré navé de tabouré, lontan i prené inn tit planch i mété de tit pat avèk navé in ti ban, 1 tab, 2 li 1 armwar, navé pa plus.</p>	<p>La cuisine était à part on faisait cuire à manger au bois, et ainsi de suite, après on avait des tabourets, avant on prenait une petite planche, on lui mettait 2 petites pattes, on avait un petit banc, 1 table, 2 lits, 1 armoire, on n'avait pas plus.</p>
<p>Dan le tan navé pwin de frijidèr. Kan ma mèr i tué in gros cochon, dan le tan i apelé a ou sa de salé. 1 fezé in pe de boukané, in pe de sosis, mé la viand dan l'échin, dan lé kuis, i mété dan in gro bak, 1 mété, de sèl dedan. 1 tué in bef té parèy. Par ekzanp ma mèr ojourdui i fezé de grin, de mai, in kari de chouchou, é si i fezé de grin se midi, bin se swar, i tiré i morso de viand salé i fezé in cari. Si i tué in kanar, bin apré demin swar i fezé plu de la viand. In jour i manjé, in jour i manjé de bréd ou chouchou. Tro pasé la misèr su le manjé nou pasé pa su de viand. 1 swanyé 4, 5 gro cochon, i swanyé poulé, kanar. Le swar i fezé in bréd avèk ze fri, nou lavé pa ot choz, kom koméla lé zanfan na de lé, de pin, ber, konfitur, yaourt tou sa. Nou lavé pwin nou. Mé la famiy té téleman nombre, si i mété unn marmit sonj o fe, papa i épluché lé sonj i mété, o fe, i fezé in rougay tomat, tomat pok-pok, ban ti tomat, ma mèr i mété unn marmit ti patat blanch o fe, avèk rougay tomat nou mangé in pe avan, nou rajouté in pe de ri,</p>	<p>Avant il n'y avait pas de frigidaire. Quand ma mère tuait un gros cochon, dans le temps on appelait ça du salé. On faisait un peu de boucané, un peu de saucisse, mais la viande dans l'échine, dans la cuisse, on la mettait dans un gros bac, on mettait du sel dedans. On tuait un bœuf c'était pareil. Par exemple ma mère aujourd'hui faisait des grains, du maïs, un cari de chouchou, et si on faisait des grains ce midi, et bien ce soir, on tirait un morceau de viande salée et on faisait un cari. Si on tuait un canard, et bien après demain soir on faisait plus de viande. Un jour on en mangeait, un jour on mangeait des brèdes ou du chouchou. On n'était pas privé sur la nourriture, sur la viande. On élevait 4,5 gros cochons, on avait des poules, des canards. Le soir on faisait des brèdes avec des œufs frits, on avait pas autre chose, comme aujourd'hui les enfants ont du lait, du pain, du beurre, de la confiture, des yaourts, tout ça. On n'en n'avait pas nous. Mais la famille était tellement nombreuse, si on mettait une marmite de songe au feu, papa</p>

in pe de mai, mé... si d'abitud i mété 3 kilo de mai, i mété 1 kilo 500 de mai, i manjé rnwin parseke nou té fini manj sonj avèk patat, tou sa.

Pou gard de lo navé in bak, é apré si i sufizé pa de lo dedan, navé in sours plu o, ou koné lavé fé in basin, lavé aranjé lavé kapté de lo, é pu apré la swar ni arivé nou mété in ti fèr-blanc avèk in ti manch é nou trapé. Mé navé tèleman de tit sours, la plupar dé jan i anmené de lo ché zot avèk kanal tol, avèk kanal banbou, banbou de Chine i dévidé le banbou dan lé ne, i ajouté i amené lo. Kan i mont le chemin de Grand-Coude, na in terin an o, é bin mi rapèl navé M. MOREL, papa, mé frèr, na 15 an, 17 an, banna lavé amené de lo apré, i prené de kanal an tol, i krazé, i ajouté é i amené de lo ché nou apré.

Otour la mézon i fezé korn ranblé avèk galé, lé park korchon i fezé avèk roch osi, navé pwîn ot choz tout fason. Band ma mèr i élevé bokou de volay péi.

Pou nou lontan, lé paran i dizé a nou papa èk ma mèr, bon bin i apelé kom sa, é, i apelé papa é ma mer, bin pou nou la resté, lé difisil èksplik a ou la diférans. Lontan lé vièy person, ou koné i dizé tonton, ma tant, par respé, é ou koné, tou le mond i konésé tèleman ke tou le mond i frékanté, plus ou mwîn i konésé tèleman byin.

Mé mwîn navé pluzier tonton èk matante byin sur, mi koné 3, su le koté de ma mèr navé pluzier, é su le koté de papa osi.

Donk lé volay té la dan la kour, lété

épluchait les songes, les mettait au feu, on faisait un rougail tomate, tomate cerise, les petites tomates, ma mère mettait une marmite de petites patates blanches au feu, avec un rougail tomate, on mangeait un peu avant, on rajoutait un peu de riz, un peu de maïs, mais... si d'habitude on mettait 3 kilos de maïs, on mettait 1 kilo 500 de maïs, on mangeait moins parce qu'on avait déjà mangé des songes avec des patates.

Pour garder l'eau on avait un bac, et après s'il n'y en avait pas assez, il y avait une source plus haut vous savez, on avez fait un bassin, on captait de l'eau, et après le soir, on arrivait, on mettait un manche à un petit fer-blanc et on en prenait Mais il y avait tellement de petites sources, la plupart des gens amenait l'eau chez eux avec un canal en tôle, avec un canal en bambou, un bambou de Chine, on évidait le bambou au niveau des nœuds, on les assemblait et on amenait l'eau Quand on monte le sentier de Grand-Coude, il y a un terrain plus haut et bien je me souviens M. MOREL, papa, mes frères, il y a 15 ans, 17 ans, ils y avaient amené de l'eau, ils prenaient un canal en tôle, ils l'écrasaient, ils l'emboîtaient et ils amenaient l'eau chez nous après.

Autour de la maison, on faisait comme un remblai avec des pierres, le parc des cochons était fait avec des pierres aussi il n'y avait pas autre chose de toute façon. Ma mère élevait beaucoup de « volaille pays ».

Pour nous avant, les parents nous disaient papa et ma mère, bon et bien on les appelait comme ça, et, on appelait papa et ma mère, et bien, pour nous c'est resté, c'est difficile de vous expliquer la différence. Avant les vieilles personnes, vous savez, on disait tonton, ma tante, par respect et vous savez, tout le monde se connaissait tellement que tout le monde se fréquentait, plus ou moins, on se connaissait tellement bien.

Mais j'avais plusieurs oncles et tantes bien sur, je me souviens de 3 je me souviens de 3, du côté de ma mère il y en avait plusieurs, et du côté de mon père aussi.

Donc, les volailles étaient là dans la cour,

lach, sa lib, é fler i réusi pa tro si nana zanimò, i planté dan le zabitasyon in pe plu lwin, mé dan la kour la non. I réusis pa du tou.

Sé lé plu vièy ser ki okupé plus la mézon, et la maman i parté plus travayé avèk papa, et avèk lé frèr tou sa. Mé a la mézon le travay i partajé osi, le repa té ma mèr pluto i préparé, anfin parfwa té mé plu vièy ser osi, ma mèr i fezé cuir manjé o fe de bwa, é apré i prené tou lé asièt, i mété dan in van, é apré i tiré pou tou lé zanfàn. Apré i prené tout i remété dan in gran marmit, la famiy té tèleman nonbrez, i mété in pe de lo dedan, i prené i savoné, apré i reprené in so, i retranpé lé asièt dedan. Parfwa té ma mèr i fezé sa, parfwa té papa, parfwa té nou osi, dépan, papa té in pe malad osi, de l'asm, é bin, parfwa si nou parté lékol le matin, le matin ma mèr i parté travayé gran matin avèk lé gran zanfàn, bin kan lu rèsté, kan té a pe pré 8h30, 9h kan navé de solèy lu parté, mé gran matin kan lu lété la, lété lu té fé vèsèl. E i fezé le matin! le swar i fezé nui ! Kan vi manjé avèk in lanp pétrol, avèk in fe de bwa i vwayé plu tro klèr, é bin le swar kan té fini manjé, i mété manjé pou ban kochon patat, chouchou, sonj tou sa i mété de fe desou, i dékosé le mai pou papa pas a la mel tou sa, é la vèsèl i fézé le landernin matin.

Par avan i swanwé plin de zanimò, mintenan i achèt zaliman, mé avan mi rapèl i arach pié de sonj, navé plin de sours, chouchou, i planté de patat, 1 fezé le son, tou sa i doné kochon. Mi rapel kan i arivé travayé Grand-Coude, i resté toujour 1 ou 2 dan la mézon, apré le swar i fesé cuir le manjé, apré kan i ariv, tout i bényé, apré i aché lé sonj, i mété dan la marmit, i mété lé patat, in pe i gréné le mai, i dékosé le mai a la min, un pe i moulé a la machin tou sa. Wi le swar, par exanpl 7h30, 8h. Apré tou le mond i reparté dormir, apré le landemin matin i révéyé 5h, apré sa i préparé, i remonté travayé

en liberté, et les fleurs ne poussaient pas trop s'il y avait des animaux. On les plantait dans les champs un peu plus loin, mais dans la cour non. On n'y arrivait pas.

C'est les plus vieilles sœurs qui s'occupaient plus de la maison, et maman partait plus travailler avec papa, et avec les frères. Mais à la maison on partageait le travail aussi, le repas c'était plutôt ma mère qui le préparait enfin, parfois c'était mes plus vieilles sœurs aussi, ma mère faisait cuire à manger au feu de bois, et après on prenait toutes les assiettes, on mettait dans un vanne, et après on servait tous les enfants. Après on prenait tout, on remettait dans une grande marmite, la famille était tellement nombreuse, on mettait un peu d'eau dedans, on les prenait et on les savonnait, après on reprenait un seau, on retrempait les assiettes dedans. Parfois c'était ma mère qui faisait ça, parfois c'était papa, parfois c'était nous aussi ça dépend, papa était un peu malade aussi, de l'asthme, et bien, parfois si on partait à l'école le matin, le matin ma mère partait travailler très tôt avec les grands enfants, et bien quand il restait, quand il était à peu près 8h30, 9h, quand il y avait du soleil, il partait, mais de bon matin quand il était là, c'était lui qui faisait la vaisselle. Et il le faisait le matin ! le soir il faisait nuit! Quand on mangeait avec une lampe à pétrole, avec un feu de bois on ne voyait plus très bien, et bien le soir quand on avait fini de manger, il préparait la nourriture des cochons, patate, chouchou, songe, tout ça, il mettait du feu dessous, il égrenait du maïs, pour que papa le passe à la meule, et la vaisselle, on la faisait le lendemain matin.

Avant on soignait beaucoup d'animaux, maintenant on achète de l'aliment, mais avant je me souviens, on arrachait des songes, il y avait beaucoup de sources, du chouchou, on plantait des patates on faisait du son tout ça on le donnait au cochon. Je me souviens quand on arrivait du travail de Grand-Coude, il en restait toujours 1 ou 2 dans la maison, après le soir on faisait cuire à manger, après quand on arrivait, tous se lavaient, après on hachait les songes, on les mettait dans la marmite, on mettait les patates, certains égrenaient le maïs, on l'égrenait à la main, certains le passaient au moulin, tout ça.

Grand-Coude. Papa avèk ma mèr lété déclaré, zot i payé kotizasion agrikol, é bin zot la toujours travayé la ter. Zot i fezé in pe pou zot é i travayé kolon Grand-Coude.

Mé lété vréman dur, dur, dur, dur. Lé jan i travayé dur, le swar la, i mété in marmite gro-pwa o fe, zot i planté bokou de zariko, é bin i mété o fe in marmite tou an fezan in kari de bréd ou in rougay chouchou Parfwa i tué in kanar, i tué in poulé, i tué de kochon in nafèr korn sa, lé pa kom, mintenan si ou la pa manj a ler ou nora in ju de frui, ou nora in morso de fromaj, nou lavé riyin, riyin, kan i té désand en vil i acheté in paké biskui pou nou lété tou a par sa... Le matin nou parté lékol nou manjé in plat de mai avec sel, soi in pe de ri chofé.

E lé désizyon té lé 2 i prené ansanb. Sé sa souvan mi di mé zanfan, nou lété in famiy vréman malere, mé mwinn la jamé vu papa é ma mèr disputé, dir zot lété pa kontan, ou bien in ralé-pousé, ou koné kan ou na de zanfan ou na de souvenir, mé mwinn la jamé vu banna disputé batayé. Sé dire zot i antandé, mi rapel la sel choz papa i disé a ma mèr, lé garson, la tèt lé in pe plu dur, kan banna i parté travayé i amené de la col pou col zwazo, merl tou sa, é ma mèr i voulé pa, parfwa papa i dizé kom sa, lès a zot kan mem, é mi rapel ma mèr té in pe dur, i disé « non, *mi ve pa zot i fé sa apré* zot va devenir *ti-kok finwan, i voudra pu fèr riyin* ». Mi rerapel. El préféré, el té deryer pou fer bos a zot. Kan lé zanfan i batayé, ma mèr i mété a jenou. Si inn lavé tapé l'ot, i dizé kom sa, bon bin alé arach ban gros zerb dur, ou vené, i mété a ou 2, 3, 4 kou su vo pat é i mété a ou a jenou. Avèk le fouèt i limé vo pat ansanb, apré sa i falé demandé pardon a lot.

Oui, le soir, par exemple 7h30, 8h. après tout le monde allait dormir, après le lendemain matin on se réveillait à 5h, après on se préparait, on remontait travailler à Grand-Coude. Papa et ma mère étaient déclarés, ils payaient les cotisations agricoles, et bien ils ont toujours travaillé la terre. Ils le faisaient un peu pour eux et ils travaillaient comme colon à Grand-Coude.

Mais c'était vraiment dur, dur, dur, dur. Les gens travaillaient dur, le soir, on mettait une marmite de gros-pois au feu, on plantait beaucoup de grains, et bien on mettait au feu une marmite tout en faisant un cari de brède ou un rougail chouchou. Parfois on tuait un canard, on tuait un poulet, on tuait un cochon quelque chose comme ça, c'est pas comme maintenant si tu as pas mangé à l'heure, tu auras un jus de fruit tu auras un morceau de fromage, on avait rien, rien, quand on descendait en ville on achetait un paquet de biscuit pour nous, c'était tout, a part ça... le matin on partait à l'école, on mangeait un plat de mais avec du sel ou un peu de riz chauffé.

Et les décisions, c'était les 2 qui les prenaient ensembles. C'est ça souvent que je dis à mes enfants, on était une famille vraiment pauvre, mais je n'ai jamais vu papa et ma mère se disputer, dire qu'ils n'étaient pas content ou bien se tirailler, quand vous avez des enfants vous avez des souvenirs, mais je l'ai jamais vu se disputer ou se battre. C'est à dire qu'ils se parlaient, je me rappelle la seule chose que papa disait à ma mère, les garçons leur tête est un peu dure, quand ils partaient travailler, ils amenaient de la colle pour attraper des oiseaux, merles etc. et ma mère ne voulait pas, parfois papa lui disait laissez les quand même, et je me souviens ma mère était un peu dure, elle disait « non, je veux pas qu'ils fassent ça, après il vont devenir *«ti-coq»* fainéant ils ne voudront plus rien faire ». Je m'en souviens bien. Elle préférerait être derrière eux pour les faire bosser. Quand les enfants se battaient, ma mère les mettait à genoux. Si un avait un autre, elle disait, bon bien va arracher des grosses herbes dures, on venait, on te mettait 2,3,4 coups sur tes pattes, et on te

Dézakor dan le maryaj mwin la pa tro tro konu. Mé mwin na limprésyon lé fam avan la, pou zot, zot mari i falé soumèt, mèm si inn fam té malerez, èl navé dé zanfàn, èl i rèsté la, lé pa korn mintenan. Mintenan nana dé zèd, nana plin de choz. Lé fam i soumété sou lé mari, mèm si zot lété materez, zot lété pa maryé par amour zot i rèsté la Mintenan nana in problèm kom, sa la fam ffit. èl i tras, mé pa avan.

Té ma mèr i tapé, papa i émé pa tro i tapé sé zanfàn, pou lu i dizé kom sa: *«bon bin i fo pa tro tap a zot, ifo èlèv a zot»*, Mé pou lu le kou i fezé mal, é lu la tèleman gany avèk sé paran, lé jan i resan tou sa, mé seleman devan lé zanfàn lu dizé pa, mé apré avèk ma mèr tou sel lu redizé a ma mèr. I dizé zot i sort travay, zot lé fatigé tou sa, pa la pèn tap a zot. Puni wi, mèt a jenou, mé pa tapé. Sek ma mèr i dizé a nou, *«ti kok-finyan, la tèt lé tèleman dur, si ou la komans kitè fèr, kom la sèt semèn ou la ganyè in bon raklé, ou la gany roulo su vo janb, mi krwa pa ou noré gou refer»*.

Tou sa mwin la konu kan mwin lété maryé. Mé i tapé pa lé plus viye, mé sek apré mi rapèl I mète a jenou. Mwin té ankor peti, mé mwin na ankor in souvenir, nou ni voulé pa tro i tapé not frèr ek not ser, é in fwa, nou navé in ser i abité just a koté de nou, é mon bo-frèr i resevé son frèr, é i tapé not ser, èl noré u 48 an, ma mèr la rod in fouèt é la lim a èl, é kan ma mèr la tap a è 1 fwa, 2 fwa, 3 fwa. Kan nou la vu, nou la kri o sekour. Apré le mond an o la venu, pou vwar kwa i voulé dir, zot i pansé kelkun lavé tonbé, apré mi rapèl kan banna la ariv ché nou, Eline la levé la parti, papa la di: *«vyin mé 2 fil fiyiyin»*, mwin la di: *«pou kwa?»*, la sé nou la gany nout bèz. Parseke lu la di ou la vu la fé ont a lu, la di va aprand a nou kan i korij in zanfàn,

mettait à genou. Avec le fouet on limait tes pattes, après ça il fallait demander pardon à l'autre.

Des désaccords au sein du mariage j'ai pas trop connus. Mais j'ai l'impression que les femmes avant, pour elles, il fallait être soumise au mari, même si une femme était malheureuse, elle avait des enfants, elle restait là, c'est pas comme maintenant. Maintenant il y a des aides, il y a plein de choses. Les femmes se soumettaient aux maris, même si elles étaient malheureuses, elles n'étaient pas mariées par amour, elles restaient là. Maintenant il y a un problème comme ça, ffit. Elles se taillent, mais pas avant.

C'était ma mère qui tapait, papa n'aimait pas trop qu'on tape ses enfants, pour lui, il disait: *«bon bien il faut pas trop les taper, il faut les élever»*, mais pour lui les coups faisaient mal, il en avait tellement reçus avec ses parents, les gens ressentent tout ça, mais seulement devant les enfants il ne le disait pas, mais après avec ma mère, seuls il le lui disait. Il disait: ils arrivent du travail, ils sont fatigués tout ça, c'est pas la peine de les frapper. Punir oui mettre à genoux, mais pas taper. Ce que ma mère nous disait, *«Petit-coq fainéant, la tête est tellement dure si on les laisse faire, si cette semaine tu reçois une bonne raclée, tu as des rouleaux sur les jambes, je crois pas que tu aies goût de refaire.»*

Tout ça je l'ai su quand j'ai été mariée. Mais on ne tapait pas les plus vieux, mais je me souviens qu'on les mettait à genoux. J'étais encore petite, mais j'ai encore des souvenirs, nous on ne voulait pas tellement qu'on frappe nos frères et nos sœurs, et une fois, on avait une sœur qui habitait juste à côté de chez nous, et mon beau-frère recevait son frère, et on frappait notre sœur, elle aurait eu 48 ans, ma mère l'a frappé 1 fois, 2 fois, 3 fois. Quand on l'a vu, on a crié au secours. Après les gens plus haut sont venus, pour voir ce que ça voulait dire, ils pensaient que quelqu'un était tombé, après je me souviens quand ils sont arrivés chez nous, Eline s'est levée et est partie, papa a dit *«Viens mes 2 petites filles, viens»*, j'ai dit: *«Pourquoi?»* Là, c'est nous

sé ma mèr lavé tapé Eline, set fwa si , sé lu la korij a nou. La pas a nou 2, 3 kou zerb dur su no pat.

Papa i travayé lao Grand-Coude, lé jan, mèm nou, tout. Nou monté avèk not papa, not maman, not frèr, not ser, tou sa... Nana in santié par isi, é bin plu lwin navé in ot santié, nou monté par ranpar, ni désandé lao le jour navé pa de lékol, é, mi souvyin lé ti paké de jéranom i té fé charoy a nou, i porté de lo, pou sa mèm mi di a ou na pa 50 an lé jan la sorti Cap-Blanc. I monté le matin, i désandé le swar. I aporté 2 ti marmit, i fezé cuir de ri en lèr, i fezé kari de pom de ter, i fezé kari de chou, kari brèd chouchou. Mi rapel kom si lété ojourd'hui i mété le van a ter, i mété 2,3 fey fig, apré i mété le ri, mété le kari, tou le mond i manjé avèk. A Grand-Coude kan nou té déjà in pe gran, té nou i fezé cuir manjé, mé plus gran ser i fezé osi, kan té la 10h30, Il h nou parté fèr cuir manjé. E parfwa té ma mèr osi, parfwa i dépan, parfwa navé de brèd pou triyé, navé de chou, nou navé pwin d'ekspérians tro, i fezé, i préparé.

E lékol mèm, mwin avèk lé ser nou la parti, mé lé premié zanfàn mèm i parté mèm pa lékol. Navé 12 zanfàn an tou. Ma plu vièy ser nana 62 an, mon plu viye frer dwa awar, o mwin 68 an, é lé plu jen, mwin nana 46 an, lu noré 42 in truk kom sa.

E kan mé plu viye frèr ek ser la maryé, le mariaj la fé an vil.

Pou maryé, i trouvé in famiy, mi fé in supozisiyon kom isi, lé garson i konésé ché madam intel nana in fiy, in garson lé desidé de maryé, i envwayé kelkun le swar i dizé, zot

qui avons eu notre baise. Parce qu'il a dit vous avez vu, on lui a fait honte, il a dit ça va nous apprendre, quand on corrige un enfant, c'est ma mère qui avait frappé Eline, cette fois-ci, c'est lui qui nous a corrigés. Il nous a passé 2, 3 coups d'herbe dure sur nos pattes.

Papa travaillait là-haut à Grand-Coude, les gens, même nous, tous. On montait avec notre papa, notre maman, nos frères, nos sœurs, tous... il y a un sentier par ici, et bien plus loin il y avait un autre sentier, on montait par le rempart, on allait là-haut le jour où il n'y avait pas d'école, et je me souviens des petits paquets de géranium qu'on nous faisait porter, on transportait de l'eau, c'est pour ça que je vous dis qu'il n'y a pas 50 ans que les gens ont quitté Cap-Blanc. On montait le matin, on descendait le soir. On amenait 2 petites marmites, on faisait cuire du riz là-haut, on faisait un cari de pomme de terre, on faisait un cari de chou, cari de brède chouchou. Je m'en souviens comme si c'était hier. On mettait le vanne par terre, on mettait 2,3 feuilles de bananier, après on mettait le riz, mettait le cari, tout le monde mangeait ensemble. A Grand-Coude quand on était déjà plus grand, c'était nous qui faisons cuire à manger, mes plus grandes sœurs le faisaient aussi, quand il était 10h30, 11 h on allait faire cuire à manger. Et parfois c'était ma mère aussi, parfois ça dépendait, parfois il y avait des brèdes à trier, il y avait du chou, on n'avait pas trop d'expérience, on faisait, on préparait.

Et l'école même, moi et les sœurs ont y a été, mais les premiers enfants n'y allaient même pas. Il y avait 12 enfants en tout. Ma plus vieille sœur à 62 ans, mon plus vieux frère doit avoir au moins 68 ans, et les plus jeunes, j'ai 46 ans, il en aurait 42 quelque chose comme ça.

Et quand mes plus vieux frères et sœurs se sont mariés, le mariage s'est fait en ville.

Pour se marier, on trouve une famille, Je prends un exemple comme ici, les garçons savaient que chez madame untel il y a une fille, un garçon est décidé à se marier, on

la venu an demand pou la fiy, si la fiy i aksepté a zot, si par exanpl i disé wi, i di korn sa, bon bin dimanch vyin. Le dimanch apré i vené le fiyansé, le papa, la maman. Parfwa té kelkun de la famiy ki demandé, mé navé dé pèson i konésé kan mèm lé jan, bin le garson i parté vwar, i dizé korn sa, (*mesie bin, alé ché intel, alé fé in demand maryaj pou mwin* ». Parfwa té kelkun de la famiy, parfwa non, mé i falé lu konésé lé 2 famiy. Lu vené le jedi par ekzanp, é apré la famiy i vené le dimanche, i porté in boutèy liker, in paké bonbon, é parfwa navé pwin de bag, i acheté apré. I dizé dan la sernèn i parté tiré lé piès, i parté vwar le prêt, i parté vwar la méri é i dizé pa té fiyansé, i dizé té promi, i voulé dire navé des intansyon de maryé, névé dé projé.

Mé ou koné kan in bonom, i arrivé devan zot avèk in tèt, 2 pat, 2 bra... (Rires) té bon. Mi parlé avèk ma bèl-ser de sa lot jour avèk Priscilla, mi dizé lé jan de lontan i maryé pou dir lavé in mari, mé té pa par amour. Lontan avan té pa parèy mintenan.

Kom la in garson é in fiy té fiyansé, sot noré asizé kom sa (à côté l'un de l'autre à 60-70 cm) mé pa plus, mé lé paran noré été lot koté la table. E apré le swar ou parté ot kaz, ou noré pa resté la.

Avèk ma bèl-ser nou dizé kan nou té jen fiy na plin de choz nou konésé pa, èl i abité Cap-Blanc é apré èl la abité isi, nou 2 èl lé maryé avèk 2 frèr. E mon frèr té maryé avèk sa maman, sa maman té vev. In bonome é in fiy i kozé ansanb, si le premié rendé-vou le bonom navé 5 minut retar, èl i trouvé in ot. E navé pa d'anbrasé, tenir la min, pa de koméraj. La fiy i maryé èl lété propre, èl lété a son mari, lété pa a d'ot. A ,wri. Mi di pa parfwa i arivé pa, na toujours machin, mé jamé

envoie quelqu'un le soir, on disait qu'ils sont venus «en demande pour la fille », si la fille l'acceptait, si par exemple on disait oui on disait, bon et bien dimanche venez. Le dimanche d'après, le fiancé venait, le papa, la maman. Parfois c'était quelqu'un de la famille qui demandait mais il y avait quand même des personnes qui les connaissaient et bien le garçon allait les voir, il disait: (*Monsieur et bien, allez faire une demande en mariage pour moi.* » Parfois c'était quelqu'un de la famille, parfois non, mais il fallait qu'il connaisse les 2 familles. Il venait le jeudi par exemple, et après la famille venait le dimanche, on portait une bouteille de liqueur, un paquet de biscuits, et parfois il n'y avait pas de bague, on l'achetait après. On disait que dans la semaine «on allait tirer les pièces », on allait voir le prêtre, on allait voir la mairie et on disait qu'on était fiancé, on disait qu'on était promis, Ça voulait dire qu'on avait des intentions de mariage, qu'il y avait des projets.

Mais vous savez, quand un homme arrivait devant vous avec une tête, 2 jambes, 2 bras... (Rires) c'était bien. Je parlais avec ma belle-sœur de ça l'autre jour avec Priscilla, je disais que les personnes avant se mariaient pour dire qu'ils avaient un mari, mais ce n'était pas par amour. Avant ce n'était pas comme aujourd'hui.

Si un garçon et une fille étaient fiancés, ils ne se seraient jamais assis comme ça (à côté l'un de l'autre à 60-70 cm) mais pas plus, mais les parents auraient été de l'autre côté de la table. Et après le soir vous rentriez chez vous, vous ne restiez pas.

Avec ma belle-sœur, on disait que quand on était jeune fille, il y avait pleins de choses qu'on ne savait pas, elle habitait à Cap-Blanc et après elle a habitait ici, nous nous sommes toutes les 2 mariées avec 2 frères. Et mon frère était marié avec sa maman, sa maman était veuve. Un homme et une fille se fréquentaient, si le premier rendez-vous l'homme avait 5 minutes de retard, elle en trouvait un autre. Et il n'y avait pas d'embrasser, tenir la main, pas de

té pa parèy sa. I konésé pa vréman la pèrson avan. Dir, parlé kwa vi resan pou le marié, non. Mé mwin non. Nou sorté an kachèt, mi volé chemin, nou parté, mwin la fé, mwin la fé. Mi rapèl mi travayé Saint-Denis, nou arivé samedi, mi fezé krwar ma mèr nou arivé dimanche swar, kan nou arivé nou parté bal, Moulin Rouge, Tampon, dimanche matin nou arivé apré. Nou lavé in ser i abité Goyaves, èl i soutiré a nou, de tan zan tan nou gardé sé zanfàn èl i parté avèk son mari, é de tan zan tan nou arivé ché èl le swar èl i dizé pa nou té ché èl. Bin i voulé pa nou parté, nou sorté an kachèt. Sé la mwin la komans konprand. Souvan mi di sa mé *zanfàn*, zot i ri pou mwin. Mwin lavé 15 an 16 an, nou sorté jamé an vil, té ma mèr i fezé in rob pou nou, ma mèr i dizé pa nou, nou alé lékol i dizé pa nou. Mwin lavé 15 an, si kelkun i kouché ansanb in bonome, navé dé rapor, i tonbé ansint mi konésé pa sa. Ma plu viyéi ser na 11 zanfàn, nou vwayé èl té gro vant, pou nou, nou navé pwin lekspéryans, nou savé pa ryin, le swar nou vwayé ma mèr té pa la, i parté, le landemin matin i dizé a mwin kom sa, l'avyon lavé porté in ti bébé pou METHILDE, nou krwayé té vré nou. Nou gobé tou. I dizé a nou «*zot la pa antandu l'avyon la ronflé yèr swar, zot i devé dormir lé zanfàn* ». Nou gobé. Mintonan lé zanfàn na 10 an zot i koné. Nou té tèleman bèt. Mon bofrèr lé maryé avèk ma ser jumèl, i dizé a mwin lu navé in kamarad navé 23 an, lu la maryé, ou sa rir, vi ri ou la, le swar son maryaj, lu konésé pa ou fèr l'amour avèk sa fam. La koulé in an, lu voulé in anfan, sa fam i tonbé pa ansint, apré lu la parti vwar in médesin, lu ekspliké le médesin, bin la di a lu non, lé pa la i fé. Vi ri. Apré kan sa fam la u in bébé, lu té tèleman kontan, lu la invité le médesin. Na lontan, mé na de mond té ankor plu bèt nou ankor. Nou konésé pa. Té tan pou la malerez farn son mari i amèn a èl ché le médesin.

commérages. La fille se mariait, elle était propre, elle était à son mari elle n'était pas à d'autres. A oui. Je ne dis pas que parfois ça n'arrivait pas, il y a toujours quelque chose, mais jamais c'était pas comme aujourd'hui. On ne connaissait pas vraiment la personne avant. Dire, exprimer ce qu'on ressent pour le marié, non. Mais moi non. On sortait en cachette, je prenais la tangente, on partait, je l'ai fait, je l'ai fait. Je me souviens que je travaillais à Saint-Denis, on arrivait le samedi, je faisais croire à ma mère que nous arrivions le dimanche soir, quand on arrivait on allait au bal, Moulin Rouge, Tampon, le dimanche matin on arrivait après. On avait une sœur qui habitait Goyaves, elle nous soutenait, de temps en temps on gardait ses enfants et elle partait avec son mari, et de temps en temps on arrivait chez elle le soir elle ne disait pas qu'on était chez elle. Et bien ils ne voulaient pas qu'on y aille, on sortait en cachette. C'est la que j'ai commencé à comprendre. Souvent je dis à mes enfants, ils se moquent de moi. J'avais 15 ans, 16 ans, on allait jamais en ville, c'était ma mère qui faisait une robe pour nous, ma mère ne nous le disait pas, on allait à l'école elle nous disait rien. J'avais 15 ans, si quelqu'un couchait avec un homme, avait des rapports. tombait enceinte, je ne le savais pas. Ma plus vieille sœur à 11 enfants, on voyait qu'elle avait un gros ventre, pour nous, on avait aucune expérience, on savait rien, le soir on voyait ma mère n'était pas là, elle partait, le lendemain matin on me disait que l'avion avait amené un bébé à METHILDE, on croyait que c'était vrai nous. On gobait tout. Maintenant à 10 ans les enfants connaissent tout ça. On était tellement ignorant. Mon beau-frère qui est marié avec ma sœur jumelle me disait qu'il avait un camarade de 23 ans qui s'est marié, vous allez rire, vous riez déjà, le soir de son mariage, il ne savait pas comment faire l'amour à sa femme. Il s'est passé un an, il voulait un enfant, sa femme n'était pas enceinte, après il a été voir un médecin qui lui a dit non, c'est pas la qu'il faut le faire. Vous riez. Après quand sa femme a eu un bébé, il était tellement content, il a invité le médecin. Il y a longtemps, mais il y a des personnes qui étaient plus ignorantes que nous encore. On ne

Donk o bout de 2, 3, 4 mwa kan té fiyansé, i fèzé lé papié, i marié. Navé lé fiyansay é apré i marié, mé dé fwa té plu rapid. Kan i disé: « *bon i maryé demin* », la, ojourdui, lé zom i tué le cochon, é lé farn té fé manjé. In pe i parté mariaj, in pe i fezé kuir manjé. si kom la i rodé 2 kuizinyé, mi ve dir dan la famiy navé dé pèrson i kuiziné byin. I tué in cochon, pou in maryaj, mi fé byin la kuizin, ou fé byin la kyuzin, une semèn avan i vené vwar a ou i dizé ma fiy i mari vyin fé kuir manjé pou mwin. I fezé kom sa. Té pa forséman kelkun la famiy, parfwa té dé zétranjé, mé le mond i konésé télernan. Eil fezé toujours kuir a manjé dan la famiy la maryé. Mé té lé zom i fèzé le gro travay tué le cochon lé fam i fezé lé sosis, le graton, le boukané, mé mintenan... Mi achèt in mwintié de cochon mi trap mon sabr mi mont desu mi détay sa. Avan té pa sa, té le travay lé zom. Ojourdui par ekzanp, ma bèl ser avèk son garson la tué in cochon. Son garson la piké, èl la mont desu, èl la graté, èl la aché, èl la fé tout, tout, tout. Wi nou 3 la fé ansamb Pou koupé lé kotelèt, le boukané, lé roti dan l'échin pou fé sosis. Mi koné tout dedan.

E kan zot té maryé, zot i abité ousa le garson i rèsé avan...

La plupar i maryé, navé pa in grand piès, navé in tit piès, lé pa kom koméla i rod in loyé, regard pa la grander mé navé. La plupar, sé dé jan du vilaj mèm i maryé ansamb, par exanpl Grand-Galet, Passerelle, parfwa na de konésans, i monté, i desandé a pié i parté fer dé cours sur Langevin, ché Gro-Paul, navé pwin de butik, navé pwin riyin isi avan, i sorté de lao Cap-Blanc a pié, é i désandé an ba kom ojourdui, i acheté par

savait rien. Il était temps pour la malheureuse femme que son mari l'emmène chez le médecin.

Donc au bout de 2,3,4 mois quand on était fiancé, on faisait les papiers, on se mariait. Il y avait les fiançailles et après on se mariait, mais des fois c'était plus rapide. Quand on disait: «bon on fait le mariage demain », là, aujourd'hui, les hommes tuaient le cochon, et les femmes faisaient à manger. Quelques-uns partaient au mariage, quelques-uns uns faisaient cuire à manger. Par exemple on cherchait 2 cuisiniers, je veux dire que dans la famille il y avait des personnes qui cuisinaient bien. On tuait un cochon, pour un mariage, je fais bien la cuisine, vous faites bien la cuisine, une semaine avant on venait vous voir, on disait ma fille se marie, venez faire cuire à manger pour moi. On faisait comme ça. Ce n'était pas forcément quelqu'un de la famille, parfois c'était d'autres personnes, mais le monde se connaissait tellement. Et on faisait toujours cuire à manger dans la famille de la mariée. Mais c'était les hommes qui faisaient le gros travail, tuer le cochon, les femmes faisaient les saucisses, le graton, le boucané, mais maintenant.. J'achète une moitié de cochon je prends mon sabre, je prends les choses en mains, je le taille en pièces. Avant ce n'était pas ça, c'était le travail des hommes. Aujourd'hui par exemple, ma belle-sœur et son fils ont tué un cochon. Son garçon l'a égorgé, elle a pris les choses en mains, elle l'a graté, elle l'a découpé, elle a tout fait tout, tout. Oui tous les 3 on l'a fait ensemble. Pour couper les côtelettes, le boucané, les rôtis, dans l'échine pour faire les saucisses. Je sais tout faire.

Et quand ils étaient mariés, ils habitaient là où résidait le garçon avant..

La plupart de ceux qui se mariaient n'avaient pas une grande maison, ils avaient une petite maison, c'est pas comme aujourd'hui où on cherche un loyer, on ne regardait pas la grandeur, mais on avait quelque chose. La plupart se mariaient avec des gens du village, par exemple Grand-Galet, Passerelle, parfois on a des relations, on montait, on descendait à pied faire des courses sur Langevin, chez «Gros-Paul », il n'y avait pas de boutique, il

exanpl in bal riz, i acheté le suk, in ta de zafèr en gro, é bin i anmené 2,3,4 apré sa i fesé in ti voyaj en montan, depui en ba juskan montan, nou la pa fé sa nou, mé lé plus viey frer et lé plu vièy ser la fé.

Mintenan la vi la évolu, mwin nana in ser jumel, apré mwin nana in frèr et apré mwin nana in ser, apré nou la u dé avantaj, nou sorté, nou abité pu Cap-Blanc, nou abité Grand-Galet, nou abité isi, nou la konu plus person, nou la u dé moman, nou rankontré dé jan, é vréman, mintenan sé dé mariaj par amour, vi koné la person tou sa, mé avan non. Mé premié ser, mé frèr tou sa non. Kan papa la kité pou isi, la plupar térin lu navé su Cap-Blanc lu vandé lé jan é lu racheté desu Grand-Galet. E apré kan lu la parti d'isi lu la parti su Vincendo, lu la revandu a nou lé tèr parseke nou lété la, mé, nou la acheté par no prop mwayin, é mon frèr lété Vincendo lu a achèt laba par sé prop mwayin osi. Mé nou la pa ganyé, no la acheté, mé apré kan zot la parti zot lavé in mézon avèk in térin, par kont kan i vandu la mézon é le térin, zot la partaj larjan, mé avèk tou lé zanfan. Mé lé térin sé nou la acheté, sinon kan la partajé tou i gany paryèi, mèm lé zanfan té mor, la par dé zanfan mor la doné lé ti-zanfan.

Mwin lavé o mwin 10 an a 11 an kan nou la désand, apré lé jan, presk tout i kité le vilaj, tout la venu isi. Nana dé jan na dé per pankar kelkin i tonbé malad, ou, navé dé problèm familial, navé plus dé jan pou édé a zot, tou sa, é bin i fé ke tou lé jan la parti, mé la pa tou lé jan la venu su Grand-Galet. Zot la parti su Vincendo, in pe su Jean-Petit, Grand-Coude, i dépan dé mwayin lé person navé. Zot la parti in pe koz siklon osi, té in pe kom siklon FIRINGA navé dé jan navé dé mézon en bwa sou tol, la plupar la parti su Vincendo mé lété pa kom koméla, zot la parti la parseke térin té pa cher, pa kom mintenan. A la fin navé déjà bokou de jan i abité isi, i

n'y avait rien ici avant on sortait de là-haut Cap-Blanc à pied, et on descendait en bas par exemple aujourd'hui on achetait une balle de riz, on achetait du sucre, plusieurs choses en gros, et bien on y allait à 2,3,4 et après on remontait d'autres choses, du bas jusqu'en haut nous autres on l'a pas fait, mais les plus vieux frères et les plus vieilles sœurs l'ont fait.

Maintenant la vie a changé, j'ai une sœur jumelle, après un frère et après une sœur, après on a eu des avantages, on sortait, on n'habitait plus Cap-Blanc, on habitait Grand-Galet on habitait ici, on a connu plus de personnes, il y a eu plus de moments où on rencontrait des gens, et vraiment maintenant c'est des mariages par amour, on connaît la personne vraiment, mais avant non. Mes premières sœurs, mes frères eux non. Quand papa a quitté Cap-Blanc il a vendu aux personnes et il a racheté sur Grand-Galet. Et après quand il a quitté ici, il a été sur Vincendo, il nous a revendu les terres parce qu'on était installé ici, mais on les achetait par nos propres moyens, et mon frère qui était sur Vincendo il a acheté là-bas par ses propres moyens aussi. Mais on ne l'a pas eu gratuitement, on l'a acheté, mais après quand ils sont partis, ils avaient une maison avec un terrain, par contre quand ils ont vendu la maison et le terrain, ils ont partagé l'argent mais avec tous les enfants. Mais les terrains, on les a achetés nous-mêmes, sinon quand on a partagé l'argent, tous ont eu pareillement même pour les enfants morts, leur part a été donné aux petits-enfants.

J'avais au moins 10 ans à 11 ans quand nous sommes descendus, après les gens ont presque tous quitté le village, tous sont venus ici. Il y a des personnes qui avaient peur au cas où quelqu'un était malade, en cas de problèmes familiaux, il n'y avait plus de personnes pour les aider, et bien ça fait que tous sont partis, mais ce n'est pas tous qui sont venus sur Grand-Galet. Ils sont partis sur Vincendo, quelques-uns sur Jean-Petit, Grand-Coude, cela dépend des moyens que les personnes avaient. Ils sont partis un peu à cause des cyclones aussi, c'est un peu comme pour le cyclone FIRINGA, il y avait des personnes qui avaient des maisons en bois sous tôles, la plupart sont

travayé, navé plu bokou de tèr pou travayé la plupar apré, lé jan aprè i rodé de travay su santié apré partou, sé apré sa, lé fam i resté pluto o fwayé, é lé mari i parté chèrché de travay. E apré lé fam i travayé plu osi dur osi. Mé mi ve dir osi dan se tan la navé de kwa, navé pa gran chose. Apré lavé, navé kan mèm lé kantin skolèr, navé lé C.E.S., i doné lé fam 2,3 mwa de travay, sé pour sa ke lé fam i travayé pa osi dur ke sa. Mi ve dir apré la u lé alokasion tou sa, mé avan i ganyé pa riyin riyin. I resevé lé alokasion familial si i travayé. Mon bo-frèr navé 11 zanfan, é bin pou zot, pou avwar un vi normal, nana i travayé plu la tèr tou sa, d'isi lu parté travay Takamaka sé pou sa mi di si kelkun i ve réusir, i ve travayé... é bin mi rapel ma ser navé o mwin 8 ou 9 zanfan, mi abité ankor avèk ma ser é son mari, lu la travayé, é bin mintenan lu abite chemin la Marine lu nana inn mézon, é bin mi eksplik pa ou, sété dé jan lété vréman pov mé nana dé jan la bien ansorti a zot.

Na osi mon frèr CHRISTOPIHE, lu la maryé avèk in fam té vev. Ma tèt lé sek, mé mi resouvyin. Mon frèr la maryé avèk unn vev, té unn fam, apré mon frèr té mor, é sé zanfan té orfelin avèk zot maman. Mwin la jamé u de garson, Jean-Marie la grandi isi, Ti-Coq non plu lé pa mon garson, é la mwin la ramas lot tit mèrd tèr la, sèd la lé pa a mwin sa, sé mon ti zanfan, sé in ti garson mwin la adopté, lu na pwin de papa, lu na pwin de maman, sa maman lé mor mi okup de lu, é bin, kan mon neve la venu isi ELODI navé 6 mwa, lu, lu navé 2 linj, é just 2000 F, lu la abité isi 6 an avèk nou é, lu abité avèk nou, lu buvé, lu manjé, nou prené pa lu ryin. Mon mari i travay bokou de la tèr, i fezé bazar, nou té misèr, mé o nivo de manjé non. La méson par an o la chapèl sé lu, lu na sa vwatur, sa méson, é si in jour lu gany plu travayé, lu na

partis sur Vincenzo, mais c'était pas comme aujourd'hui, ils ont été là parce que les terrains n'étaient pas chers, pas comme maintenant. En dernier, il y avait déjà de personnes qui habitaient ici, qui travaillaient, il n'y avait plus beaucoup de terrains à travailler, la plupart après ont cherché du travail n'importe où ailleurs, et c'est pour ça que la femme est restée plutôt au foyer tandis que le mari allait chercher du travail. Et les femmes ne travaillaient plus aussi durement. Mais je veux dire qu'en ce temps là, il n'y avait pas grand chose. Après ça a été plus facile, les cantines scolaires, il y avait les C.E.S., on donnait aux femmes 2,3 mois de travail, c'est pourquoi les femmes ne travaillaient plus aussi dure que ça. Je veux dire qu'après il y a eu les allocations, mais avant on n'avait rien, rien. On avait les allocations que si on travaillait. Mon beau-frère avait 11 enfants, et bien pour eux pour avoir une vie normale, on travaillait moins la terre, d'ici il allait travailler à TAKAMAKA, pour dire que si quelqu'un veut réussir, veut travailler... et bien, je me souviens ma sœur avait au moins 8 ou 9 enfants, j'habitais encore avec ma sœur et son mari, il a travaillé, et bien, maintenant il habite chemin le marine, il a une maison, et bien je vous explique pas, c'était des gens vraiment pauvre, mais il y a des personnes qui s'en sont bien sorties.

Il y a aussi mon frère CHRISTOPHE, il s'est marié avec une veuve. Je suis vieille mais je m'en souviens. Mon frère s'est marié avec une veuve, c'était une femme, après mon frère est mort, et ses enfants ont été orphelin avec leur mère. J'ai jamais eu de garçon, Jean-Marie a grandi ici, Ti-Coq non plus n'est pas mon garçon, et maintenant j'ai ramassé l'autre petite merde, il n'est pas de moi, c'est mon petit, c'est un petit garçon que j'ai adopté, il n'a pas de père, il n'a pas de maman, sa maman est morte, je m'occupe de lui, et bien quand mon neveu est venu ici ELODIE avait 6 mois, lui, il avait 2 vêtements, et juste 2000 F, il a habité ici 6 ans avec nous et, il habitait avec nous, il buvait, il mangeait on ne lui prenait rien. Mon mari travaillait beaucoup la terre, il vendait son bazar, on était pauvre, mais au niveau des repas non. La maison plus

de larjan de koté pou plu tar. Sé prop ser la pa èd a lu, é lu di ke sèk MICHEL é mwin la fé pou lu, lu va jamé oublié.

Avan kan navé in mor i aporté le kor en ba, navé seleman lé jan i porté su la tèt, navé pwin de chemin, navé pwin riyin, lété tro lwin, lé bonom, 2,3 famiy plu proch, mé té pa kom mintenan lé plin de tit fiy i port lé bouké. Navé just sèk i porté, lété téleman lwin, i falé désand a pie pou remonté, té pa fasil.

Kan in fan i devé akouché, i fezé kom lé fotey mintenan, dé fotey plian, i rodé 2 gro bwa, i prandé in tissu, i ataché desu é apré i anporté en ba. 2 i porté devan é 2 i porté dèryèr. Mé la plupar i akouché sur la place, riyin ke si navé in problèm i anmené an ba. Justeman ma vièy maman té sage-fam... Dizon èl la akouché presk tout le vilaj, el konésé pa lir, el konésé pa ékri tou sa, el la pa fé lékol in. Si el konésé lir in pe noré fé gany a el in travay kom sagefam. El la apri par lé viye, par sa maman, par tout. Sé sa el i di a nou, el la akouché tout lé fam, mé la jamé arive a el kom sa swa le bébé té mor, swa la fam noré u in problèm, el la fé kom sa la jamé ariv a el riyin. Té déjà arivé dé fam i akouché dan le chemin, si par ekzanp, la u le bébé, mé la pa randu le plasinta, navé dé truk kom sa. Kan ou lé pa médesin, ou pe pa alé cherché, déformé la person tou sa. Ma mèr i dizé a mwin, bon bin i fo amèn an ba. Par ekzanp unn fam i akouché, èl i tonbé malad ojourdüi, demin, i falé fèr in sézaryèn kom sa si té kom se swar, si demin matin i akouché pa, i trapé 3,4 bonome, i mété dan in plian, é i porté. Ou si i fezé in émoraji. Ou koné lontan navé dokter HOAREAU, i doné ma mèr in sering, i doné in pikur pour emoraji, pou l'akoucheman kan i ganyé douler, i doné a èl, èl, i konésé kwa i falé fèr. O mornan èl i vwayé èl avé fé tou sa, èl i pouvé pa, se la i anmené. I préparé, 2, 3 i désandé dèryèr, i marché vit pou téléphone

haut que la chapelle c'est à lui, il a sa voiture, sa maison, et si un jour il ne peut plus travailler, il a de l'argent de côté pour plus tard. Ses propres sœurs ne l'ont pas aidé, et il a dit que ce que MICHEL et moi avons fait pour lui, il ne l'oubliera jamais.

Avant quand il y avait un mort on amenait le corps en bas, n'y allaient que les gens qui le portaient sur la tête, il n'y avait pas de chemin, il n'y avait rien, c'était trop loin, les hommes 2,3 de familles proches, mais c'était pas comme maintenant ou il y a plein de petites file qui portent les bouquets. Il n'y avait que ceux qui portaient, c'était tellement loin, il fallait descendre à pied pour remonter, c'était pas facile.

Quand une femme devait accoucher, on faisait comme les fauteuils d'aujourd'hui, des pliants, on cherchait 2 gros bois, on prenait un tissu, on l'attachait dessus et après on l'emmenait en bas. 2 portaient devant et 2 portaient derrière. Mais la plupart accouchait sur place, seulement s'il y avait un problème on l'amenait bas. Justement ma vieille maman était sage-femme... Disons qu'elle a accouché presque tout le village, elle ne savait pas lire, elle ne connaissait pas écrire non plus, elle n'a pas été à l'école. Si elle savait lire un peu elle aurait eu un travail de sage-femme. Elle l'a appris avec les vieux, avec sa maman, avec tous. C'est ça qu'elle nous a dit, elle a accouché toutes les femmes, mais il ne lui est jamais arrivé que soit le bébé soit mort, soit la femme ait eu un problème, elle a fait comme ça, il ne lui est jamais rien arrivé. c'est déjà arrivé que des femmes accouchent dans le sentier, si par exemple, elle a accouché, mais n'a pas rendu le placenta, il y avait des trucs comme ça. Quand vous êtes pas médecin, vous ne pouvez pas aller le chercher, déformer la personne, tout ça. Ma mère me disait bon et bien il faut l'amener en bas. Par exemple une femme accouchait, elle était malade aujourd'hui, demain, il fallait faire une césarienne, si par exemple c'était ce soir, si demain matin elle n'accouchait pas, on prenait 3,4 hommes on la mettait dans un pliant, et on la portait. Ou si elle faisait une hémorragie. Vous savez avant il y avait le

lanbulans, le malad i arivé dan le fon lanbulans lété, la i mété dedan. Lé bonome lontan i marché vit, inn i désandé 6h, le malad kan i arivé dan le fon 8h laribulans té la. Té tèleman difisil avwar de zanfán ke inn fam té pa plus rèspekté si èl navé ou pa. Ma mèr par ekzanp la maryé a 15 an, son premié bébé èl la u a 20 an. 5 an apré èl la maryé, mwin na l'imprésyon lété pa formé, mintenan 14 an in fam i fé in zanfán. Lé zanfán té mal nourri, lé zanfán té mal développé. Navé dé retar, o nivo dé fam surtou, le kor té pa formé, mé zanfán la u zot règ a 11 an é 10 an é demi, mwin mwin la u a 15 an. Sé dir ke le kor de la fám té pa développé. Lé kom inn plant si lé mal arozé, lé mal nourri. Le monn lé parèy, san konparé le monn avèk zanimò, mé a mon avi lé kom sa.

Donk i amené tout anba an portan, par exanpl lé jan i vandé de kochon, é bin i fesé parèy. I swanyé 2,3,4 kochon, i parté vwar kelkin i acheté, i rodé 4,5 bonome, i porté 4,5 kochon é...

O nivo de la famiy mèm, la fam kom le mari té dan le foyé, korn par exanpl kan zot i sorté, mi vwa par exanpl papa et maman i desandé en vil, i fesé kuir jéraniom i parté vend lésans, i parté fèr lé kours, i parté magazin, i parté jamé le bonome tou sel, la farn é le bonome avèk, lé 2. Tou lé jan té kom sa. E zot lété abitué, i lève matin 4 her é, i désandé, é pui apré, bin 7h é demi 8h té an ba, lé boutic, lé magazin té fini, zot i té fé zot afèr, na dé fwa nou parté katéchis, i fèzé sa apré i fèzé kuir in zanbrokal, papa i mété dan bretel i mété su son do, ou soi dann in tant,

docteur HOAREAU, il avait donné à ma mère une seringue, on donnait une piqûre pour l'hémorragie, pour l'accouchement quand on avait mal, on le donnait à elle, elle savait ce qu'il fallait faire. Au moment où elle voyait qu'elle avait fait tout ce qu'elle pouvait faire c'est là qu'on l'amenait. On préparait la femme, 2,3 descendait derrière, 1 marchait vite pour téléphoner à l'ambulance, le malade arrivait en bas l'ambulance était là on la mettait dedans. Les hommes avant marchaient vite. Un descendait à 6h quand le malade arrivait en bas l'ambulance était là. C'était tellement difficile d'avoir des enfants qu'une femme n'était pas plus respectée si elle en avait n'en pas. Ma mère par exemple c'est marié à 15 ans, son premier bébé elle l'a eu à 20 ans. 5 ans après son mariage, j'ai l'impression qu'elles n'étaient pas formées. Maintenant à 14 ans une femme fait un enfant. Les enfants étaient mal nourris, les enfants étaient mal développés. Il y avait des retards au niveau des femmes surtout le corps n'était pas formé, mes enfants ont eu leurs règles à 11 ans et 10 ans et demi, moi je les ai eues à 15 ans. C'est dire si le corps de la femme n'était pas développé. C'est comme une plante, si elle est mal arrosée, mal nourri. Les gens c'est pareil, sans comparer les gens avec les animaux, mais à mon avis c'est comme ça.

Donc on amenait tout en bas en les portant, par exemple les gens vendait des cochons, et bien on faisait pareil. On élevait 2,3,4 cochons, on allait voir quelqu'un pour les acheter, on cherchait 4,5 hommes, on portait 4,5 cochons et...

Au niveau de la famille même, la femme comme le mari était dans le foyer, comme par exemple quand ils sortaient, je vois par exemple papa et maman descendait en ville, ils faisaient cuire du géranium, il allait vendre l'essence, ils allaient faire les courses, ils allaient dans les magasins, l'homme n'allait jamais seul, la femme et l'homme ensemble, les 2. Tout le monde faisait comme ça. Et ils étaient habitués, ils se levaient à 4 heures du matin, ils descendaient et puis après et bien 7h et demi 8h ils étaient en bas, les boutiques, les magasins étaient ouvertes, ils faisaient leurs

après kan nou remonté, kan arriv o pon dé zirondèl, a koté Passerelle, i mété le zambrokak a tèr, nou asiz, nou manjé après nou remonté.

Pou zot, sa té normal tèleman nou sorté pa. 14 an premièr fwa mwin la parti Saint-Pierre. Mi rapèl kom, si lété ojourdui, puiske papa lavé acheté in machine après i falé allé Saint-Pierre parseke navé pwin a Saint-Joseph, mi rapèl la amené a mwin avèk mon frèr, pou mwin lété ... Mi koné pa mwin, l'inpresion de... Prand in kar, partir tou sa, bin... Après la évolué in ti pe. Mi rapel papa la di kom sa, bon bin kan la komansé gany zot larjan, i ganyé mie, i di kom sa: « *bon Dimanche mi prand in taxi é nou par fé le tour de l'île* ». Bin pou nou, la té **in nafèr** ! Mèm nou té fatigé, mé pour nou dir ke nou parté promené lwin kom si ke nou parté bat in karé la journé, té kom si la i dizé a nou bon bin nou par in vwayaj en France. Sa té du o fèt ke nou lété **jamé sorti**, mwin lété délégué de paran d'élèv desu Grand-Galet, mwin lété 7 an 8 an délégué, et bin nou la u kan mèm lokasion d'avwar dé asistant sosial, dé konséyé, dé adjwint, é sé dir lé zanfàn d'isi, mwin a mon avi lé bokou, lé bokou plu en arièr de lé zot zanfàn parseke nou pans ke lé zanfàn lé plu ranfèrmé desu zot mèrn, é après nana bokou plus klas dan la mèm klas, é mwin mi vwa lé choz kom sa mwin nana sèt inpresion ke, la par exampl navé le CMI, CM2, le CE2, 3 klas dan la mèm klas, i fé dir in demi er de tan, alor ki fo in kantité de tan pour dir le zanfàn, revenir en arièr tou sa. Sé dé choz ke nou nou té kont et nou vwayé sé choz la, é sé pou sa mèm ke lé zanfàn isi lé bokou plus en arièr ke lé ot klas. Lé zanfàn lété in pe ranfèrmé desu zot mèrn kan zot i sorté isi, dan lé kolèj, tou sa. Lé zanfàn i san a zot ridikul, dan in ti kwint avan zot i fé labitud. Kan zot i arivé o kolèj, na plin de choz zot i konésé pa, lé paran i pouvé pa dir, zot i konésé pa non plu.

affaires, il y a des fois on allait au catéchisme, on faisait ça après on faisait cuire un embrocal, papa le mettait dans sa bertel, le mettait sur son dos, ou alors dans une panier, après quand on remontait, quand on arrivait au pont des hirondelles, à côté de la Passerelle, on mettait l'embrocal par terre, on s'asseyait on mangeait après on remontait.

Pour eux, c'était normal tellement qu'on ne sortait pas. 14 ans c'est la première fois que j'ai été à Saint-Pierre. Je me souviens comme si c'était hier, puisque a papa avait acheté une machine après il fallait aller à Saint-Pierre puisqu'il n'y en a avait pas à Saint-Joseph, je me souviens qu'on m'a amené avec mon frère, pour moi c'était... Je sais pas moi, l'impression de... prendre le car, partir tout ça... après ça a évolué un peu. Je me souviens papa a dit, bon bien quand ils ont commencé à avoir de l'argent, ils en avaient plus, il a dit: « *Bon Dimanche je prends un taxi et on va faire le tour de l'île* ». bien pour nous, c'était **quelque chose** ! Même si on était fatigué, mais pour nous, dire qu'on allait se promener loin comme si on allait se promener toute la journée, c'était comme si là on nous disait qu'on allait faire un voyage en France. C'était dû au fait qu'on était **jamais sorti**, j'étais déléguée de parents d'élèves sur Grand-Galet, j'ai été déléguée 7 ans, 8 ans, et bien on a eu quand même l'occasion d'avoir des assistante sociale, des conseillers, des adjoints, c'est pour dire que les enfants d'ici pour moi, à mon avis sont beaucoup, beaucoup plus en retard que les autres enfants parce qu'on pense que les enfants sont plus renfermés sur eux-mêmes, et après il y a beaucoup plus de classes dans la même classe, et moi je vois les choses comme ça, j'ai cette impression que, par exemple il y avait le CMI, CM2, le CE2, 3 classes dans la même classe, on fait répéter une demi-heure de temps alors qu'il faut beaucoup de temps pour faire répéter les enfants, revenir en arrière, tout ça. C'est des choses auxquelles nous étions opposés et on voyait ces choses là, et c'est pour ça que les enfants d'ici sont beaucoup plus en retard que les autres classes. Les enfants étaient un peu renfermés sur eux mêmes quand ils sortaient

Parfwa mi di mé zanfán, lontan ou lé jen, tou sa, mintenan ke ou lé adult tou sa lé diféran, mi di kom. sa, pou mwin ètr un mèr o fwayé, pou mwin, mi vwayé pa la konsékans, la souffrans unn maman pou élevé sé zanfán, pou mwin, sé kom si ke, té normal, té fasil, té... Pou mwin, mi pansé ke, unn maman, mi pansé pa ke pou mèt in anfan o mond i falé souffrir pou fer grandir, tou sa sé un grand rèsponsabilité, pou mwin, mi vwayé pa sa kom sa, pou mwin mi vwayé ma mèr navé bokou de zanfán, mé, pou mwin mi pansé té normal, é lé pa sa du tou, pou élevé, anvwayé lé zanfán lékol, prévwar de kwa manjé, lé pa fasil.

Nou nou la parti a lékol, nou lavé tèleman de choz a fèr, i fezé charoy a nou de lo, i fezé cuir manjé, i arivé tar, tou le mond i fezé, bin i travayé pa. Mwin la ariv lékol seleman CMI. Apré a 10 an é demi, ma mèr la tir a mwin lékol, é ma ser i travayé desu Saint-Joseph, é puiske el navé de zanfán, el i travayé, son mari i travayé, la tir a mwin lékol pou véyé sé zanfán. E zot i vwayé pa sèt inportans la. Pou zot lété kom sa, i falé rand servis, é zot i vwayé pa ke in jour lé zanfán noré pa réusi dan la vi. Mi soumété a mé paran, mon papa mi konésé té mon papa, mé pou mwin, mintenan nou lé adult, lafeksion, lamour ke mi resan pou mé zanfán, ke mi resan pou zot avan sé kom si lété riyin. Lé paran i fezé dé zanfán mé, fer in kalin avèk lé zanfán, okupé de zot, swanyé, prand lé' zanfán sur lé jamb, tou sa, lé paran i fezé pa, zot lavé pwin le tan, i fezé pa é bin pou nou la, sé dir lé zanfán té pa proch lé paran. Mwin mwin lavé 15 an, mwin la parti travayé su Saint-Denis, mwin lavé pwin le chwa, navé pwin de travay isi, navé pwin riyin, nou travayé l'abitation, nou ganyé inn rob kan i doné a nou, ou inn savat, ou inn nafèr, kan ou komans grandir, nou vwayé lé paran i pouvé

d'ici dans les collèges tout ça. Les enfants se sentent ridicules, dans un coin avant de s'habituer. Quand ils arrivent au collège, il y a pleins de choses qu'ils ne connaissent pas, les parents ne pouvaient pas le leur dire, ils ne le savaient pas non plus.

Parfois je dis à mes enfants, avant on est jeune, maintenant qu'on est adulte, c'est différent, je leur dis que pour moi mère au foyer, pour moi, je voyais les conséquences, la souffrance d'une maman, pour élever ses enfants, pour moi, c'est comme si c'était normal c'était facile c'est... Pour moi, je pense qu'une maman, je ne pensais pas que pour mettre un enfant au monde il fallait souffrir pour faire, tout ça c'est une grande responsabilité pour moi, je voyais pas ça comme ça, pour moi je voyais que ma mère avait beaucoup d'enfants, mais, pour moi je pensais que c'était normal, et c'est pas ça du tout, pour éduquer, envoyer les enfants à l'école, prévoir de quoi manger, c'est pas facile

Nous on a été à l'école, on avait tellement de choses à faire, on nous faisait transporter de l'eau, on faisait cuire à manger, on arrivait en retard, tout le monde le faisait, et bien on ne travaillait pas J'ai été à l'école jusqu'au CMI. Après à 10 ans et demi, ma mère m'a retirée de l'école, et ma sœur travaillait sur Saint-Joseph, et puisqu'elle avait des enfants, elle travaillait, son mari travaillait, on m'a retiré de l'école pour garder ses enfants. Et il ne voyaient pas cette importance là. Pour eux c'était comme ça, il fallait rendre service, et il ne voyait pas qu'un jour les enfants n'auraient pas réussi dans la vie. J'obéissais à mes parents, mon papa je savais que c'était mon papa, mais pour moi, maintenant qu'on est adulte, l'affection, l'amour que je ressens pour mes enfants, que je ressens pour eux, c'est comme si c'était rien. Les parents faisaient des enfants mais, faire un câlin avec les enfants, s'occuper d'eux, les éduquer, prendre les enfants sur jambes tout ça, les parents ne le faisaient pas, ils n'avaient pas le temps, ils le faisaient pas et bien pour nous, on comprend que les enfants n'étaient pas proches des parents. Moi J'avais 15 ans j'ai été travailler sur Saint-Denis, je n'avais pas le choix, il n'y avait pas de travail ici, il n'y avait

doné lé zanfan, é parfwa i pouvé pa, bin, navé in viyéi relijiez i abité sou lé BOIS-NOM mi konésé a èl, é la di a mwin kom sa, èl i koné na kèlkin i chèrch kelkin pou travayé, si mi niré pa ? Mwin la pa demand ma mèr pour partir, mwin la pri mé 2 rob, mwin la mi dan in saché, mwin la parti. Sé apré mwin la komans konpran koman lété la vi, nou ganyé no prop mwayin, nou ganyé no rob, no chosur mèm apré nou édé ma mèr, a la fin du mwa nou ganyé not larjan, nou doné a èl in ti moné. Mwin la travayé 5 an kom bonn chi de mond, mwin la pa ont di a zot, apré mwin la gany in travay la komun mwin la travay la kantine, jamé mwin la voulu rest la kaz. Apré mwin la travayé, mwin a l maryé, mwin lété jamé ché mwin, pourtant mwin lavé pa de transpor. E mintenan wi, pour mwin mi préféré papa parseke mi ve dir a ou, ma mèr, i doné nou inn tach pou fèr é ni fezé pa, i tapé à nou, i punisé a nou é papa non, lu té kelkun, lu aksepté, lu dizé bon bin, de té kelkun, lu aksèpté, lu dizé, bon bin, de tout fason la pa fé, fé rekomans a zot. Apré ouviyéi, apré ou koné sé out papa, é vréman, mi komansé konprand vréman té mon papa mwin lavé 20 an 22 an kan mwin té maryé apré vréman, ou san vréman. Pou mwin té kom sa kan mi travayé Saint-Denis, mi vené pa, mwin navé riyin a foutre, i manké pa mwin.

Mi konésé papa té malad, ma mèr té malad, in nafèr kom sa, pou mwin la kan mon papa lé mor, té kom si in parti de mwin mèm té parti, mé avan non. Pour mwin té pa grav, mi vwayé pa lé choz kom sa, i dizé a nou kek choz nou obéisé, mé dir vréman nou lavé de lamour pour lé paran, mwin lavé linprésion ke zot lété pa avèk nou, bin pou nou... Mé pou mwin mintenan, ma maman lé plus ke mé zanfan puiske mi di kom sa, bon bin èl la fé grandir a nou, el la fé dé sakrifis, el a travayé dur é, mintenan el lé ajé, el lé parèy in zanfan.

rien, on travaillait dans champs, on avait une robe quand on nous la donnait, ou une paire de savate, ou quelque chose, quand on commençait à grandir on voyait que les parents pouvaient donner aux enfants et parfois ils ne pouvaient pas et bien il y avait une vieille religieuse qui habitait Bois-Noirs, je la connaissais, elle m'a dit qu'elle connaissait quelqu'un qui cherchait quelqu'un pour travailler, si je n'irais pas ? Je n'ai pas demandé à ma mère pour partir, j'ai pris mes 2 robes, j'ai mis dans un sachet je suis parti. C'est après que j'ai commencé à comprendre comment était la vie, on se débrouillait seul, on avait nos robes, nos chaussures, et même après on aidait ma mère, à la fin du mois on gagnait notre argent, on lui donnait une petite monnaie. J'ai travaillé 5 ans comme bonne chez des gens, j'ai pas honte de le dire, après j'ai eu un travail à la commune j'ai travaillé à la cantine, jamais je suis restée chez moi. Après avoir travaillé, je me suis mariée, j'ai jamais été, chez moi, et pourtant je n'avais pas de transport. Et maintenant oui, pour moi je préfère papa, parce que je veux dire, ma mère nous donnait une tache à faire et on la faisait pas, elle nous frappait, elle nous punissait et papa non, il était quelqu'un, qui acceptait, il disait "*bon ben de tout façon c'est pas fait, fais les recommencer*". Après on vieillit, après on sait que c'est note papa et vraiment je commençais à comprendre que c'était mon papa à 20 ans, 22 ans quand j'étais mariée, après vraiment on sent vraiment. Pour moi c'était comme ça quand je travaillais à Saint-Denis, je venais pas, j'en avais rien à foutre, ça me manquait pas.

Je savais que papa était malade, ma mère était malade, quelque chose comme ça, pour moi quand mon papa est mort, c'est comme si une partie de moi-même était partie, mais avant non. Pour moi c'était pas grave, je ne voyais pas les choses comme ça, on nous disait quelque chose, on obéissait mais dire vraiment qu'on avait de l'amour pour les parents, j'avais l'impression qu'ils ne nous attachaient pas d'importance, et bien pour nous... mais pour moi maintenant, ma maman c'est plus que mes enfants puisque je dis

E mi di a zot, mwin nora le tan de mie rekonèt a mé zanfán, mie fèr inn kont avèk zot, é avèk el, el lé ajé, si mi fé pa la, mi fera plu.

E na de choz i parlé pa avèk lé paran. Lé choz le sèks i parlé pa, jamé, i parlé pa, navé pa le drwa, sé kom si té unn per, unn ont. Avan lété pa de lamour, lété pa de lafèksyon, lété pa ryin de tou sa. Pou mwin, sé kwa l'antant in koupl, dan in fwayé, sé kwa le pilié, sé l'antant, sé lafèksyon l'unn é l'ot l'unn pou l'ot, sé l'amour, kan ou èm kelkun, ou ésèy fer tout pour réusir dan la vi pou sové out maryaj, pou gard out mari. Dan le tan navé pwin sa, pou sa mèm mi demand si o fon de zot mèn, avan pou lé fam té normal, zot paran té kom zot, pou zot té unn koutum, zot té la zot i atandé, zot navé in anfan, la plupar du tan pou mwin, lé farn té kom, dé zesklav, jamé de kestyon kom sa mi pozé ma mèr. Pou èl sé kom si té unn ont, èl i répond pa, èl noré di "*mon anfan, arèt, arèt, chanjj sujé* », té in mank rèspé.

qu'elle nous a fait grandir, elle a fait des sacrifices, elle a travaillé dur et maintenant elle est âgée, elle est comme un enfant. Et je leur dis que j'aurais le temps de mieux m'occuper de mes enfants, de plus faire un compte avec eux, tandis qu'elle, elle est âgée, si je ne le fais pas là, je ne le ferai plus.

Et il y a des choses dont on ne parlait pas avec les parents. Les choses du sexe, on n'en parlait pas, jamais, on partait pas, on n'avait pas le droit c'est comme si c'était une peur, une honte. Avant c'était pas de l'amour, c'était pas de l'affection, c'était rien de tout ça. Pour moi c'est quoi l'entente dans un couple, dans un foyer, c'est quoi le pilier, c'est l'entente, c'est l'affection l'un envers l'autre, c'est l'amour, quand on aime quelqu'un, on essaye de faire tout pour réussir sa vie, pour sauver son mariage, pour garder son mari. Dans le temps il n'y avait pas ça, c'est pour ça que je me demande si au fond d'elles-mêmes, avant pour les femmes c'était normal, leurs parents étaient comme elles, pour elles c'était une coutume, elles étaient là elles s'entendaient, elles avaient un enfant, la plupart du temps pour moi, les femmes étaient comme des esclaves, jamais je parlais de ça à ma mère. Pour elle c'est comme si c'était une honte, elle ne répondait pas, elle aurait dit "*Mon enfant, arrête, arrête, changes de sujet* ", c'était un manque de respect.

Sylvestre

KREOL	Français
<p>Mwin, mwin nana 64 an, mwin la ganyé an out, é ma fam parèy. Mwa la komans travay 11 an avèk papa, sur Ravine Ango.</p> <p>Mon papa i apelé Théodore B. et maman Noémie M., èl lété blanchisez.</p> <p>Par isi, le mond lé vie ras té i apèl Calogine, Turpin, Dalleau, Pausé. Calogine lé par laba, Dalleau par isi.</p> <p>Maman té inn fiy la Crête, mé la grandi Basse-Vallée, mé dan lé M. navé de B., ma gran-mèr té inn B.. Mé papa té né Salazie, nou na la famiy laba, mé mi koné pa.</p> <p>Zot la sort laba pou venir isi pou travay la foré, zot la pas par Saint-Benoit. Dé fwa nana i arivé, mé zot i ganyé pu alé. Lété pa travay fasil. La sikatris mwa nana, mwa lété entrin ral de bwa, mwin la kapot dann la ravin, dann galé, mwin lavé 12, 13 an.</p> <p>Nou monté travay a pié, i désandé a pié. Mi parté Grand-Brulé a pié, pour revenir la swar. Seleman mi travayé, i sorté de la bon er le matin i amené a mwin laba le Baril, travay juska 4h30, 5h -1/4, sort laba désand an janb ou alor i sort la, i dépoz a mwin laba Tremblet o bor la ranp. Mwin la fé, té oblijé de fèr. Mé le travay dur, mwin la toujours émé. I fezé de piès pou fèr lé mézon avèk inn si kom si koméla, mé té gran, i fezé 1m60 a pe pré. Inn i monté, i aranbé inn akordeman, i mété le bwa desu i fezé kom inn santié, inn i monté an lèr é inn i pasé an desou é i ralé. Sèk lété desu i apelé ral an lèr la si, é sèk lété desou i don. Lété pa fasil.</p> <p>Mwin la travay osi la Plaine des Cafres, ché Picard, mé la rand a mwin servis, la apri a mwin manyé in npioche èk inn pèl. A Saint-Joseph mwin la pa gany la ont avèk banna la ba. Kan mwin la komans pou tro vwar klèr</p>	<p>Moi, j'ai 64 ans, je les ai eus en août, et ma femme aussi. J'ai commencé à travailler à 11 ans avec papa, à Ravine Ango.</p> <p>Mon papa s'appelait Théodore B. et maman Noémie M., elle était blanchisseuse.</p> <p>Par ici, les vieilles familles s'appellent Calogine, Turpin, Dalleau, Pausé. Les Calogine ils sont par là, les Dalleau par ici.</p> <p>Maman était une fille de la Crête, mais elle a grandi à Basse-Vallée, mais dans les M. il y a des B., ma grand-mère était une B. Mais papa était né à Salazie, on a de la famille là-bas, mais je ne les connais pas.</p> <p>Ils sont partis de là-bas, pour venir ici travailler dans la forêt, ils sont passés par Saint-Benoit. Parfois certains s'en sortaient, mais ils ne pouvaient plus y retourner. C'était pas un travail facile. La cicatrice que j'ai, j'étais en train de tirer du bois, je suis tombé dans la ravine, dans les galets, j'avais 12, 13 ans.</p> <p>On montait travailler à pied, on redescendait à pied. Je partais à pied au Grand-Brulé, pour revenir le soir. Seulement je travaillais, on sortait de bonne heure le matin, on m'amenait là-bas au Baril, on travaillait jusqu'à 4h30-5h-1/4, je sortais de là-bas, je descendais à pied ou alors on sortait d'ici, on me déposait là-bas au Trembet au bord des rampes. Je l'ai fait, j'étais obligé de le faire. Mais le travail dur, je l'ai toujours aimé. On faisait des pièces de bois pour construire les maisons avec une scie comme celle d'aujourd'hui, mais elle était grande, elle faisait 1,60 m à peu près. Un montait et préparait "un chemin", on mettait le bois dessus, ça faisait comme un guide, un montait et un restait dessous et tirait. Celui qui était dessus s'appelait tire la scie et celui qui était dessous il donne. C'était pas facile.</p> <p>J'ai travaillé aussi à la Plaine des Cafres, chez Picard, mais ça m'a rendu service, ça m'a appris à manier la pioche et la pelle. A Saint-Joseph, je n'ai pas eu honte par rapport aux autres. Quand j'ai commencé à ne</p>

mwin la arèt travay an 85 a pe pré, mi vwayé pu lé ti plant. I gany pa swanyé, i fo mi kontinu mèt mé lunèt, mé i gany pa opéré, i sèr a riyin, lé inn maladi de famiy. Na de kamarad i di a mwin mwin la fini arivé **vazaha**, mi koné pa ki i lé !

Dan le tan navé pwin de kapot, navé pwin riyin, i fezé in kapot an vakoa i apelé sa : "chirout". Ou vwayé devan é su lé koté ou vwayé pa. Seleman nou regrèt pa. Mi gany pu fèr.

Mi fezé 55 kilo, mi travayé dann kamiyon 85 kilo mi porté. Le roch i fo 4 pèson pou levé i falé porté. Mi konésé bokou le bwa de foré, mwin la mont mé zanfana pou zot i koné, koméla zot i koné pu, bwa de pintade, bwa de ranpar, liane le chiyin, i fezé pwazon pou le chiyin i dwa avwar inn ot non, mé i prené sa pou anpwazon le chiyin. Dan lé zané la gèr i planté de mai, navé de chiyin maron i sorté la Plaine des Cafres, le frwa té tro for bin zot i désandé, zot té i rant dan le karo mai i ravajé, i prené se lian la i fezé cuir, i fezé bouyir i fezé manjé.

E dan se tan la i ganyé pa bokou larjan, navé de larjan, mé navé riyin pou acheté.

Mé paran la kité Saint-Pierre an rézon du travay ke zot navé pwin. Zot la e 2 garson, mon frèr ke lé né isi et mwin ke lé né Saint-Pierre. Mon frèr lé né Grand-Brulé, sé la zot i abité dann le tan, la ou i apèl Cayenne, mintenan i parl pu, mé i rèst ankor inn sitern, just an ba le ranpar, apré zot la parti Saint-Pierre é apré zot la revenu isi. Mé avan tout té de travayer, té pa de gardyin boutik kom koméla.

plus trop bien voir, je me suis arrêté de travailler en 85 à peu près, je ne voyais plus les plants. On ne peut pas le soigner, je dois continuer à mettre mes lunettes, mais on ne peut pas opérer, ça ne sert à rien, c'est une maladie de famille. Il y a des camarades qui me disent que je suis devenu **vazaha**¹, je ne les reconnais pas !

En ce temps là, il n'y avait pas de cirée, il n'y avait rien, on faisait un cirée en vacoa, on appelait ça : "chiroute". On voyait devant mais sur les côtés on voyait pas. Seulement on ne regrette pas. J'y arrive plus.

Je faisais 55 kilos, je travaillais dans les camions, 85 kilos je portais. Les pierres où il faut 4 personnes pour les soulever, il fallait les porter. Je connaissais beaucoup de bois de forêt, je l'ai appris à mes enfants pour qu'ils les connaissent, maintenant ils ne les connaissent plus, bois de pintade, bois de rempart, liane de chien, on faisait du poison pour les chiens, il doit y avoir un autre nom, mais on prenait ça pour empoisonner les chiens. Dans les années de guerre, on plantait du maïs, il y avait des chiens sauvages qui venaient de la Plaine des Cafres, le froid était trop fort et bien ils descendaient, ils rentraient dans le champ de maïs, ils le saccageaient, on prenait cette liane là, on la faisait cuire, on faisait bouillir et on le leur donnait à manger.

Et dans ce temps-là, on avait pas beaucoup d'argent, il y avait de l'argent, mais il n'y avait rien à acheter.

Mes parents ont quitté Saint-Pierre parce qu'ils n'avaient pas de travail. Ils ont eu 2 garçons, mon frère qui est né ici et moi qui est né à Saint-Pierre. Mon frère est né au Grand-Brulé, c'est là qu'ils habitaient dans le temps, là où ça s'appelle Cayenne, maintenant on en parle plus, mais il reste encore une citerne, juste en bas du rempart, après ils sont partis à Saint-Pierre et après ils sont revenus ici. Mais avant c'était des travailleurs, c'était pas des gardiens de boutique comme

¹ Terme malgache désignant un Européen et par extension un étranger riche.

Mwin la maryé avèk inn fam i rèsté Ravine Ango, i apèl Marie-Marthe Joseph T. El navé 3 ser et inn frèr, é mon frèr la maryé avèk inn fiy Bassin-Plat. Sa maman té inn fiy D. Lé 2 ser D la maryé avèk 2 frèr T.

Pou la sérémoni i aranbé selon lé capacité. I aranbé inn sal vèrt, si navé osi 2, 3 fey tol i mété an ka ke mové tan, an ka ke la plui. Pou manbé i tué inn kochon ou poul, kanar, i fezé kari avèk, é kan té fini i reparté travay.

E la sérémoni i fezé ché la fiy sa. Mé lé miyinn la fé ché mwin. E la mézon té inn mézon an bwa, an pay kane ou vétivèr, sa la chanbé dann lé zané 50.

Ma mézon, sé ma marèn la don a mwin le téréin, té inn ami de maman, èl i abité Les Avirons apré, mé èl lavé abité isi avan, èl la konu maman kan maman té ansint.

Avan navé pwin ot choz. Tout té fé kom sa. Na dé fwa i akordé pa avèk lé famiy, té inn pe difisil. la sérémoni le maryaj i fezé l'égliz Saint-Philippe, i monté a pié é i désandé a pié ou alor avèk le kar kouran dèr kan i pasé, na dé fwa navé de kochon ou kabri su le twa, kabri té pis an lèr té mouy a ou...

E mé zanfan lé né isi, Saint-Philippe, Saint-Joseph. Tout lé né Saint-Joseph lopital sof la premièr fiy. Le premié Raymond-Georges, la maryé avèk inn fiy Saint-Joseph, i port C., la dezièm, avèk inn bonom Chaudron èl la parti marché, èl la trouv a lu, dann bal davwar, èl la parti an ménaj apré, èl i rèst laba mèm, na inn lé maryé inn garson la Marine, inn lé pa maryé, lé an ménaj avèk inn garson Basse-Vallée, T., sa inn nom Basse-Vallée sa. Apré nana Mémé, i rèst la mèm lé pa maryé, é nana Perdu lé avèk inn mond la Passerelle.

aujourd'hui.

Je me suis marié avec une femme qui habitait Ravine Ango, elle s'appelle Marie-Marthe Joseph T. Elle avait 3 sœurs et un frère et mon frère c'est marié avec une fille de Bassin-Plat. Sa maman était une fille D. Les 2 sœurs D. se sont mariées avec 2 frères T.

Pour la cérémonie, on s'arrangeait selon ses moyens. On arrangeait une salle verte, s'il y avait aussi 2,3 feuilles en tôle on les mettait en cas de mauvais temps, en cas de pluie. Pour manger, on tuait un cochon ou des poules, des canards, on faisait un cari avec et quand c'était fini, on repartait travailler.

Et la cérémonie, ça se faisait chez la fille. Mais la mienne a été faite chez moi. Et la maison, c'était une maison en bois, en paille de canne ou de vétiver, ça a changé dans les années 50.

Ma maison, c'est ma marraine qui m'a donné le terrain, c'était une amie de maman, elle a habité Les Avirons après, mais elle avait habité ici avant, elle a connu maman quand maman était enceinte.

Avant, il n'y avait rien d'autre. Tous faisaient pareil. Parfois on ne s'entendait pas avec les familles, c'était un peu difficile. La cérémonie de mariage se faisait à l'église de Saint-Philippe, on montait à pied et on redescendait à pied ou alors avec le car "courant d'air" quand il passait, parfois il y avait des cochons ou des cabris sur le toit, les cabris pissaient, ça nous mouillait...

Et mes enfants sont nés ici, à Saint-Philippe, Saint-Joseph. Tous sont nés à Saint-Joseph à l'hôpital sauf la première fille. Le premier Raymond-Georges, c'est marié avec une fille de Saint-Joseph qui s'appelle C., la deuxième avec un bonhomme du Chaudron, elle est partie se promener, elle l'a trouvé dans un bal je crois, elle est partie en ménage après, elle reste là-bas même, il y en a une qui est mariée avec un garçon de la Marine, une n'est pas mariée, elle est en ménage avec un garçon de Basse-Vallée, T., c'est un nom de Basse-Vallée ça. Après il y a mémé, il reste là même, il n'est pas marié et il y a Perdu qui est avec quelqu'un de la Passerelle.

Lé zanfán i travayé an lèr pou trap kane su kamion, kan la fini abitué, zot i rod inn transpor pou travay, mwin la mont a lu, lé vwayaj kane, i fo apran mèt a lu drwat, zot i aprené pa tro vit, par kont le ti plonjer, sa mwin na riyin a dir, té inn marmay i démerdé. Le sel zafèr lu demandé té manjé, kan ariv 11 er, lu demandé son gouté. Sa té lé garson, é lé fiy i fezé pa tro gran choz, inn pe vakoa, mé pa gran choz.

Pou reparl le travay, lé o é foré i démonté de chato, de kaz pou rékupèr lé bou de bwa, navé de madrié dedan i fezé travayé, é apré kan navé pu de piès blanch, i falé ankor travayé, sinon i ganyé pa de mai.

Le bwa isi, sa té inn grann bourgad ! Le bwa pour brulé té pluto an dèrnié. Kane té pluto an dèrnié, aprè la gèr. Kan la gèr té fini i pouvé avwar de bato alor la fé.

E dan lé ané de la gèr lété pa fasil. Pou trouv inn morso de maniok pou manjé, parfwa i trouvé inn morso de maniok amèr. Mi rapèl ma maman, mi parté à lékol dé frèr Saint-Pierre, inn fwa mwa lé arivé, ma maman é inn kouzin a mwa té i dor sou le li, mi dizé té pa normal. Lé de té abazourdi, é navé de po de maniok amèr, zot té kom drogè. Larjan navé, mé...

Les enfants travaillaient en haut pour mettre les cannes sur les camions, quand ils étaient habitués, ils cherchaient un moyen pour aller travailler, je le leur ai appris, les voyages de cannes, il faut apprendre à les mettre droit, ils n'apprenaient pas trop vite, par contre le petit plongeur, ça je n'ai rien à dire, c'était un gamin qui se démerdait. La seule chose qu'il demandait c'était à manger. Quand il était 11 heures, il demandait son goûter. Ça c'était les garçons et les filles ne faisaient pas trop grand chose, un peu de vakoa, mais pas grand chose.

Pour reparler du travail, les Eaux et Forêts démontaient des châteaux, des cases pour récupérer les morceaux de bois, il y avait des madriers dedans, ça faisait travailler et après quand il n'y a plus eu de pièces blanches, il fallait encore travailler, sinon on n'avait pas de maïs.

Le bois ici, c'était réputé ! Le bois pour brûler c'était plutôt derrière. La canne c'était plutôt en dernier, après la guerre. Quand la guerre a été finie, on a pu avoir des bateaux, alors on a fait de la canne.

Et dans les années de guerre, c'était pas facile. Pour trouver un morceau de manioc pour manger, parfois on trouvait un morceau de manioc amer. Je me souviens de ma maman, je partais à l'école des frères à Saint-Pierre, une fois je suis arrivé, ma maman et une cousine à moi dormaient sous le lit, je me suis dit que c'était pas normal. Les deux étaient abasourdies et il y avait des peaux de manioc amer, elles étaient comme droguées. Il y avait de l'argent, mais...

Marie-Marthe

KREOL	FRANCAIS
<p>Mwin, mwin lé né isi, mwa lé né Saint-Philippe, alor ke mon mari, lu lé né Saint-Pierre. Mwin la u 64 an le 18 oktobre la, depui laj 11 an mi travay vakwa, mwin la komans travay dan lé ané 40, é juska ler mi travay mèm.</p>	<p>Moi je suis née ici, je suis née à Saint-Philippe, alors que mon mari, il est né à Saint-Pierre. J'ai eu 64 ans ce 18 octobre, depuis l'âge de 11 ans je travaille le vacoa, j'ai commencé à travailler dans les années 40 et jusqu'à aujourd'hui je travaille encore.</p>
<p>Papa i apelé T. é maman P. Maman lé mor na 3 an èl lavé 76 an, ma vièy granmèr té inn mond La Crête, i apelé Elisabeth V., é mon gran pèr té inn mond Saint-Philippe, i apelé Julo P. E l'ot granpèr i apelé Léopold T., é té né isi mèm, lavé grandi la. Mwin navé 2 matant, du koté de papa i rèst a mwin 2 ser, sé lé 2 ser de papa, na inn lé mor na 2 an, é la i rèst inn 84 an, i rèst an lèr laba, nana inn chemin i mont kom sa, é bin èl i rèst la. Kan ou désand nana inn rout i fé kom inn monté. Na pu de rout an lèr de chemin, pa le koté la tab d'ot, l'ot koté. La rout lé bétoné, i mont mèm, apré i kas kontour, la premièr kaz an o, sé èl. Navé 3 famiy avan, mé mintenan, ma marèn son garson i rèst an lèr laba, sé ma matant é ma marèn an mèm tan, na band grondin, Band Calogine, na 2 famiy Calogine, Band Dalleau, justeman, èl i appel Dalleau J. El osi èl i koné bokou de mizèr bokou de choz. Dann ma famiy, na inn lé maryé i rèst Saint-Benoit, inn lé la Possession, lé maryé avèk inn mond la Possession, le frèr lé maryé avèk inn zanfan La Possession, Suzanne mi koné pa le garson ousa i sort, i sort Saint-Denis, isi i rèst just inn sel ser, té maryé isi, é lé mor, mé son mari lé ankor la, é èl la u 4 zanfan, i rèst a èl 3 zanfan, 3 fiy. Ant lé zanfan, té mwin la plu viyèl. Té pa mwin la premièr fiy de maman, mwin té la 2^e, 3^e mèm, mi koné pa, Joseph té premié, Marc le 2^e, mwin té la 3^e. Maman la u 10 zanfan an tou. La plupar lé mor, la rèsté 6, na inn lé mor en 75. Mwin na inn ser lé mor an 75, navé 35 an. A par sa le rèst lé la mèm. Lé ot lé mor petit, inn 3 mwa, inn 2 an...</p>	<p>Papa s'appelait T. et maman P. Maman est morte il y a 3 ans, elle avait 76 ans, ma vieille grand-mère était quelqu'un de la Crête, elle s'appelait Elisabeth V. et mon grand-père était quelqu'un de Saint-Philippe, il s'appelait Julo P. Et l'autre grand-père s'appelait Léopold T., et il était né ici, avait grandi ici. J'ai 2 tantes, du côté de papa il me reste 2 sœurs, c'est les 2 sœurs de papa, il y en a une qui est morte il y a 2 ans et là, il reste une de 84 ans, elle reste là-haut, il y a un chemin qui monte et bien elle reste là. Quand vous descendez, il y a une route qui monte. Il n'y a plus de chemin plus haut, pas du côté de la table d'hôte, de l'autre côté. La route est bétonnée, ça monte, après un virage, la première case en haut, c'est elle. Il y avait 3 famille avant, mais maintenant, ma marraine, son garçon reste là-haut, c'est ma tante et ma marraine en même temps, il y a les Grondin, les Calogine, il y a 2 familles Calogine, les Dalleau, justement elle s'appelle Dalleau J... Elle aussi, elle connaît beaucoup de misères, beaucoup de choses. Dans ma famille, il y en a un qui est marié qui reste à Saint-Benoit, un à la Possession qui est marié avec quelqu'un de la Possession, le frère est marié avec un enfant de la Possession, Suzanne, je ne sais pas d'où sort le garçon, il sort de Saint-Denis, ici il reste juste une seule sœur, elle s'est mariée ici et elle est morte, mais son mari est encore là, elle a eu 4 enfants, il lui reste 3 enfants, 3 filles. Parmi les enfants, c'était moi la plus vieille. Je n'étais pas la première fille de maman, j'étais la 2^e, 3^e même, je sais pas. Joseph était le premier, Marc le 2^e, moi la troisième. Maman a eu 10 enfants en tout. La plupart sont morts, il en reste 6, il y en a une qui est mort en 75. J'ai une sœur qui est morte en 75, elle avait 35 ans. A part ça le reste est là même. Les autres sont morts petits, un à 3 mois, un à 2 ans.</p>

Papa avèk maman lé né isi, zot la grandi isi, parèy mwin osi, mwin osi mwin lé né isi, mwin la grandi isi, mwin la rèst toujours la mèm plas. Lé 2 té i sort isi mèm, i rèsté dann inn tit kaz, inn longer kom sa la (3m), mé té an pay, té kouvèr an pay, té an tèr, i travayé de vakoa, i fezé de sac, i mète a tèr pou anpèch la poussièr, kom sézi. I séparé an 2, inn chanb té pou lé marmay dormir dedan, dormir a tèr, su de sézi, kouvèr kou de goni.

Mé ma maman su la fin èl la séparé èl, èl la pri son chemin, èl la rèst son koté, mon papa la rèst son koté. Lé 2 i antandé pu, mé èl la tonb malad é mé ser, na inn i travayé asistant sosial, i travayé inn pe Saint-Joseph, apré la trap a èl la anvwayé La Possession. El la parti La Possession, é l'ot, èl la gany inn tit plas, èl la parti lékol isi, mé la gany inn plas Saint-Benoit, i travayé kom èd-swanyant lopital, èl la parti laba. Bin i fé ke sé l'ot ki travayé asistant sosial ke la pri maman. Navé ankor 2, mwin lavé ankor inn frèr avèk inn ser, i parté ankor lékol isi, bin la tir lé 2 zanfan, èl la anmèn laba avèk èl, é èl la anmèn maman osi avèk èl. Ma maman mi vwayé pa tou la tan, tou lé inn an, inn an é demi. E mon papa, i rèsté isi mèm lu. Tou le tan lu pasé isi avèk nou, i vené bwar de kafé, té mwin ki lavé son linj tou sa, mé kan lu la komans tonb byin malad, lu la parti rèst avèk sa viyéi ser la o, bin lu lé mor la o la mèm. Mé lu émé la pèch é lu travayé la foré. Mé lu lé mor jen osi, lu lé mor 65 an. Lu dormé mouyé, navé pwin de linj pou chanjé kom koméla, na téleman de kantité de linj i koné pu lakèl mèt. Bin koméla i randré sèrvs pou lontan. Kan ou lavé inn lété sal, ou lavé pand a lu tou de suit, o mwin kan sèd la té sèk ou gany mèt l'ot.

Papa et maman sont nés ici, ils ont grandi ici, comme moi, moi aussi je suis née ici, j'ai grandi ici, je suis toujours restée à la même place. Les 2 sortaient d'ici même, ils restaient dans une petite case, une longueur comme ça (3 m), mais c'était en paille, c'était couvert en paille, c'était en terre, on travaillait le vacoa, on faisait des sacs, on mettait par terre pour empêcher la poussière, comme une sézie. C'était séparé en 2, une chambre était pour que les enfants dorment, dorment par terre, sur les sézies recouvertes de gonis.

Mais ma maman sur la fin, elle s'est séparée, elle a pris son chemin, elle est restée de son côté, mon papa est resté de son côté. Les 2 ne s'entendaient plus, mais elle est tombée malade et mes sœurs, il y a une qui travaillait comme assistante sociale, elle travaillait un peu à Saint-Joseph, après elle l'a pris, elle l'a envoyé à la Possession. Elle est partie à la Possession et l'autre, elle a eu une petite place à Saint-Benoit, elle travaillait comme aide-soignante à l'hôpital, elle est partie là-bas. Ce qui fait que c'est l'autre qui travaillait comme assistante sociale qui a pris maman. Il y en avait encore 2, j'avais encore un frère et une sœur, ils allaient encore à l'école ici et bien on a retiré les 2 enfants, elle les a emmenés là-bas avec elle et elle a emmené maman aussi avec elle. Ma maman je ne la voyais pas tout le temps, tous les un an, un an et demi. Et mon papa, il restait ici. Tout le temps il passait ici avec nous, il venait boire du café, c'était moi qui lavais son linge, etc., mais quand il a commencé à être bien malade, il est allé vivre avec sa vieille sœur là-haut, et bien il est mort là-haut. Mais il aimait la pêche et il travaillait dans la forêt. Mais il est mort jeune aussi, il est mort à 65 ans. Il dormait mouillé, il n'y avait pas de vêtements pour se changer comme aujourd'hui, il y a tellement de vêtements on ne sait plus lequel mettre. Ce qu'il y a aujourd'hui aurait rendu service avant. Quand on en avait un qui était sale, on le lavait, on le suspendait tout de suite, au moins quand celui là était sec on pouvait mettre l'autre.

La sérémoni le maryaj i fezé ché la fiy, tout lé zafèr i fezé ché la fiy, navé pwin de plas, é pui navé de viye monn lontan, mèm, zot lavé inn grann kaz; Du koté de ma granmèr, le frèr de ma granmèr lavé inn gran batiman, inn grand mézon an tol, mé navé pwin bokou de mézon an tol avan Ravine Ango, navé just 2, 3 Sylvain M., Théodore P., é pui band Calogine. Kan i maryé, zot i sédé la kaz pou fèr de bal dedan. I rantré la, i dansé, é apré i parté ché zot... E sé le landemin i fezé inn sal vèrt an fey palmist, i antouré an fey palmist. si i maryé inn samedi i fezé pa tout le swar in sel kou, i fezé in pe le landemin, tandi ke komél i fé tout in sel kou. Le tan lontan té pa parèy. Pou inn batèm i fezé kom sa mèm, i fezé la mès le dimanche, i batizé l'anfan, i fezé le manjé, i pasé la journé kom sa.

Lé jen maryé lavé zot tit kaz an pay, dé fwa inn sel piès, dé fwa té ché lé paran osi. Mwin kan mwin la maryé, sa maman lavé inn kaz, èl la parti dann inn lwayé, nou la u la kaz, mé mwin mèm, ma maman i rèsté dann inn kaz an pay, i fezé fèr su de graviyon, nou la rèst la dedan juska tan apré, kan la gany inn ti mwayin, kan té vièy alor, la, la fé fèr a èl inn an tol. Kan lasistans la sorti, lé monn pov, la gany inn tit kaz, inn koté an béton, é inn koté planché. El i ganyé inn tit pansyon su la fin seleman.

E pandan la gèr, i manjé de pin de mi. I kasé mèm té dur, i manjé la mi, tout avèk. I swanyé in malere cochon, si ou navé in mové vwazin, i porté plint pou ou, sa té pandan la gèr de 39. Navé de kont-mark, sa té pou la twal, é tiké pou lé viv. Si ou tué inn cochon 50 kilo é ke lavé konu, pandan in mwa ou lavé pwin de tiké. I kaché dan pinpin osi. I mété su bor de mèr pou kaché sa pou gany manjé. Mai té parèy, i séré mai dan le fon la o é la nuit i parté trapé. Le suk i alé rodé juska Sainte-Rose, é parfwa kan i arivé i pouvè pa

La cérémonie de mariage se faisait chez la fille, tout se faisait chez la fille, il n'y avait pas de place et il y avait des vieilles personnes avant, qui avaient des grandes cases. Du côté de ma grand-mère, le frère de ma grand-mère avait un grand bâtiment, une grande maison en tôle, mais il n'y avait pas beaucoup de maisons en tôle avant à Ravine Ango, il y en avait juste 2, 3, Sylvain M., Théodore P. et puis les Calogines. Quand on se mariait, ils cédaient la case pour y faire le bal. On rentrait là, on dansait et après on partait chez soi... Et le lendemain on faisait une salle verte en feuilles de palmiste, on l'entourait de feuilles de palmiste. Si on se mariait un samedi, on faisait pas tout le soir d'un seul coup, on faisait un peu le lendemain, tandis que maintenant on fait tout d'un seul coup. Avant, ce n'était pas pareil. Pour un baptême, on faisait de même, on faisait la messe le dimanche, on baptisait l'enfant, on préparait le repas, on passait la journée comme ça.

Les jeunes mariés avaient leur petite case en paille, parfois une seule pièce, parfois c'était chez les parents aussi. Moi, quand je me suis mariée, sa maman avait une case, elle est partie dans un loyer, on a eu la case, mais moi, ma maman restait dans une case en paille, elle faite sur du gravillon, on est resté dedans jusqu'à ce qu'on ait un petit moyen, quand on était vieux alors, on lui en a fait faire une en tôle. Quand il y a eu l'assistance sociale, les gens pauvres ont eu une petite case, une partie en béton et une partie avec un plancher. Elle a eu une petite pension sur la fin seulement.

Et pendant la guerre, on mangeait du pain de mie. On cassait, même quand c'était dur, on mangeait la mie, tout. On élevait un malheureux cochon, si on avait un mauvais voisin, il portait plainte contre vous, c'était pendant la guerre de 36. Il y avait des contre-marque, ça c'était pour le tissu et le ticket pour les vivres. Si on tuait un cochon de 50 kilos et qu'on l'avait su, pendant un mois on n'avait pas de ticket. On le cachait dans les pimpins aussi. On le mettait sur le bord de mer pour le cacher pour pouvoir le manger.

vand nou retourné.

Nou manjé de patat, maniok, sèk navé, té la gèr. I mété inn tinbal mai dann grand marmit. La kaz, lavé o mwin 5-6 person, i mété a bouyir, i anwayé a nou rod bréd, lastron, bréd morèl. I arivé nout tout i entouré, i triyé, i lavé, i mété dan la marmit la, i mété in pe de margarin, in pe parèy ber, sa té de la grès, i fezé bouyir é vwala. Inn i pluché de maniok toujours pou mèt su le fe pou ganyé. Chakin i mété dan in ti pla an tol, é apré i manjé de maniok bouyi...

I fezé de chomaj, i koupé de bwa en corde, bwa pou brulé. Navé bokou de mond i travayé le bwa. Navé in bon pe de viye mond. Papa lé mor, navé de viye mond lu travayé avèk lé mor, tou sa lé mor, é lé jen koméla i ve pu sa zot. Na bokou de zendrwa i travay le bwa ankor, mé lé pa parèy ke lontan. I fezé osi la vaniy, kane, mé i ganyé pa gran choz dan le tan. E ojourdui le mond i gany manjé i gany pu manjé. Lontan pou manjé byin navé pwin, alor ke ojourdui nana de dézagréman pou manjé, mèm lé zanfán i gaspiy. I manjé de soso de mai, de maniok bouyi. Mwa le jour de ma premièr komunion, mwa la fé ma komunion pié nu, avèk inn rob bazin, é kan mwin lariv la, navé pwin de manjé. Ma gran-mèr lavé fé cuir inn ti pe de manjé avèk inn morso boucané, parseke mé paran navé pwin. Papa i parté Saint-Pierre a pié pou rod son mai. Larjan navé mé té nouritur navé pwin. Patat, maniok i planté.

Erezeman pwason i béké, i gardé la grès

Le maïs, c'était pareil, on cachait le maïs loin là-haut et la nuit on allait le prendre. Le sucre, on allait le chercher jusqu'à Sainte-Rose et parfois quand on arrivait, on pouvait pas en acheter, on revenait.

On mangeait des patates, du manioc, pour ceux qui en avaient, c'était la guerre. On mettait une timbale de maïs dans une grande marmite. A la maison, il y avait au moins 5-6 personnes, on mettait le maïs à bouillir, on nous envoyait chercher des brèdes, lastron, brède morèl. Quand on arrivait, on s'asseyait en rond, on les triait, on les lavait, on les mettait dans la marmite, on mettait un peu de margarine, un peu comme du beurre, c'était de la graisse, on faisait bouillir et voilà. Un épluchait du manioc, toujours pour le mettre sur le feu pour en manger. Chacun en mettait un peu dans un plat en tôle et après on mangeait du manioc bouilli...

On faisait de la chaume, on coupait du bois en corde, du bois à brûler. Il y avait beaucoup de personnes qui travaillaient le bois. Il y avait beaucoup de vieilles personnes. Papa est mort, il y avait des vieilles personnes avec lesquelles il travaillait qui sont mortes, toutes sont mortes et les jeunes de maintenant ne veulent plus de ça eux. Il y a encore beaucoup d'endroit où on travaille le bois, mais ce n'est pas pareil qu'avant. Il y avait aussi de la vanille, de la canne, mais on n'y arrivait pas trop dans le temps. Et aujourd'hui ceux qui ont à manger ne peuvent plus manger. Avant, à manger, il n'y avait rien, alors qu'aujourd'hui on est dégoutté de manger, même les enfants gaspillent. On mangeait du soso maïs, du manioc bouilli. Moi, le jour de ma première communion, j'ai fait ma communion pieds nus, avec une robe en basin et quand je suis arrivée ici, il n'y avait rien à manger. Ma grand-mère avait fait un peu à manger avec un morceau de boucané, parce que mes parents n'avaient rien. Papa allait à Saint-Pierre à pied pour chercher son maïs. Il y avait de l'argent, mais c'est des aliments qu'il n'y avait pas. On plantait des patates, du manioc.

Heureusement que les poissons

pwason.

Kan le pwason lé gra, na lagrès dann le vant i tir, i fé fond pou fèr kari avèk. Navé pwin de tomat, lété de l'osèy, sé de titi fler i fleri su le bor chemin tèr la. I pran inn fler lé éfikas, lé parèy, juska ler na de mond ankor i fé sa. I mété mang dedan, jordu ankor nana i fé, i mèt dann kari.

Ojourdui na bokou i gany RMI, travay swa pou zot, swa pou inn mond i di a lu vyin grat inn jardin, la kan, non, non, i asis tank ke na pu. Lé dégoutan. Seleman dan se tan tout i travayé, navé pwin de grater de dèryèr kom koméla, navé pwin de RMI.

Nou osi nou la gany RMI, parseke ma kaz deriyèr si té pa le RMI nou noré pa ganyé. Parseke nou navé de zanfan, é nou navé inn tit kaz té an bwa, é navé ryin ke 2 piès, té pa solid, é mwinn té plin de zanfan alor la di a mwinn kom sa ke sur le RMI, kan mé zanfan la parti zot partikulié chakin zot tour, bin la fé inn kabiné, inn tit chamb é in sal de bin.

Nou la gany sa Christine té ankor petit, é la èl na déjà 23 zan. I dwa avwar 12-13 zan.

An tou mwinn la gany 9, i rèst 7, 2 lé mor, 2 fiy mor, inn lé mor o bout 40 jour é inn lé mor o bout 24 er, la gany émoraji intèrn, é l'ot la gany méninjit, é dan ce tan la noré pe tèt èt géri, mé le matin kan nou la apèrsu ke èl lété malad, la téléphon le dokter, lété a Saint-Joseph é dan se tan la navé pwin de larjan pou dir pou payé le kar navé pwin de transpor, le kar i pasé le matin dan lé 10 er, é mwinn navé pwin de larjan. La téléphon dokter, le dokter i di : "Wi mi mont", lété le dokter HOAREAU Saint-Joseph. Lu la ariv isi an o 4 er, ankor mèm pa, mwinn lavé pri le kar avèk mon zanfan malad dan mon bra, mwinn la atand a lu a Saint-Expédit an ba Baril. La lu lé arivé, la demand a mwinn kwa i lé, èl lé mor le swar mèm dan lé 5 er.

mordaient, on gardait la graisse des poissons.

Quand le poisson était gras, on retirait la graisse qu'il y avait à l'intérieur, on le faisait fondre pour faire le cari avec. Il n'y avait pas de tomate, on utilisait de "l'oseille", c'est des toutes petites fleurs qui fleurissent sur le bord du chemin par ici. On prenait une fleur, c'était efficace, c'était pareil, aujourd'hui encore il y a des personnes qui font ça. On mettait de la mangue dedans, aujourd'hui encore il y en a qui le font, ils en mettent dans le cari.

Aujourd'hui, beaucoup touchent le RMI, travailler pour eux ou pour quelqu'un qui leur dit de venir nettoyer un jardin, la canne, non, non, il reste assis jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus. C'est dégoutant. Seulement, avant, tous travaillaient, il n'y avait pas de gratteur de derrière comme aujourd'hui, il n'y avait pas de RMI.

Nous aussi, on a le RMI, parce que ma case par derrière, si c'était pas le RMI, on l'aurait pas eu. Parce qu'on avait des enfants et on avait une petite case en bois et il n'y avait que 2 pièces, c'était pas solide et j'avais plein d'enfants alors on m'a dit que grâce au RMI, quand mes enfants sont partis chacun vivre leur vie, et bien on a fait des toilettes, une petite chambre et une salle de bain.

On a eu ça, Christine était encore petite et maintenant elle a déjà 23 ans. Il doit y avoir 12-13 ans.

En tout, j'ai eu 9 enfants, il en reste 7, 2 sont morts, 2 filles mortes, une est morte au bout de 40 jours et une est morte au bout de 24 heures, elle a eu une hémorragie interne et l'autre a eu une méningite et dans ce temps là, elle aurait pu être guérie, mais le matin quand on s'est aperçu qu'elle était malade, on a téléphoné au docteur, c'était à Saint-Joseph et dans ce temps, on n'avait pas d'argent pour dire qu'on payait le car, il n'y avait pas de transport, le car passait le matin vers les 10 heures et je n'avais pas d'argent. on a téléphoné au docteur, le docteur a dit : " Oui, je monte." C'était le docteur HOAREAU de Saint-Joseph. Il est arrivé ici à 4 heures et encore, j'avais pris le car avec mon enfant malade dans les bras, je l'avais attendu à

Lété le kar couran dèr i apelé sa, mé le chemin té pa bétoné, navé ryin ke le sab, té rampli de trou. Navé 2 kar. Navé inn i pasé 7 er de matin é l'ot 6 er dan la journé. Inn i sorté Saint-Denis té la kar OPIFEX, é inn i sorté Saint-Pierre té PATEL. E la rout la goudroné an 60 par la. Papa la pa konu, lé mor an 57, é lu koupé de bwa osi, kom mon mari.

La famiy tout la bann i travayé. Lé fam i travayé le vakoa é inn pe i travayé lé abitasion an journé, inn pe la vaniy, la kan, la foré. Mé tonton i travayé lé abitasion é mon papa i travayé la foré avèk mon mari. E mwin é ma maman i travayé de vakoa. Mwin té ankor petit, a l'aje 11 an mwin la travayé, mi édé mé paran, navé de zanfan pou véyé, alor kan maman i travayé mi véyé lé zanfan a l'aje 11 an. Mé mi édé a èl toujours. Kan èl i dormé, bin mi monté su son vakoa mi édé a èl fèr.

Dan se tan té pa fasil vréman, pou l'ékol, i parté l'ékol a koté la méri, an fas l'égliz. Pou fèr de zadisyon, soustraksyon i prené de fey bwa, de fey sonj pou ékri desu, pou manjé i prené de fey safran maron. Su lé 11 er i dizé a nou sé l'er manjé chakun alé kas inn fey. Navé de karo dan la kou l'ékol. I mété inn bouché de mai, inn pe kari ti pwa i mété dedan. I doné pa pou ranplir le vant, mé i doné asé pou soutenir a ou

Devan l'égliz navé inn sitèrn, i falé désand bon er pou fé la ke. Pa avan 8 er, 9 er de swar ou arivé. Sa pou gany bon l'o, sinon l'o i alé chérché o pui Babet, le pui arab la o Tremblet. L'o té bon pou bwar, kan lé fré, mé apré... kan nou parté chérché té bon, mé le landemin matin té pu bon. Sinon a 11 er kan on lavé fini out travay, i dizé a ou prand in

Saint-Expédit au Baril. Quand il est arrivé, il m'a demandé ce qu'il y avait et elle est morte le soir même vers 5 heures.

On appelait ça le car courant d'air, mais le chemin n'était pas bétonné, il n'y avait rien, que du sable, c'était rempli de trous. Il y avait 2 cars. Il y en avait un qui passait à 7 heures du matin et l'autre à 6 heures dans la journée. Un sortait de Saint-Denis, c'était le car OPIFEX et un sortait de Saint-Pierre, c'était le car de PATEL. Et la route a été goudronnée en 60 par là. Papa l'a pas connu, il est mort en 57 et il coupait du bois aussi comme mon mari.

Dans la famille, tous travaillaient. Les femmes travaillaient le vakoa, certaines travaillaient dans les champs la journée, certaines dans la vanille, la canne, la forêt. Mes tontons travaillaient dans les champs et mon papa travaillait à la forêt avec mon mari. Et moi et ma maman on travaillait le vacoas. J'étais encore jeune, à l'âge de 11 ans j'ai travaillé, j'aidais mes parents, il fallait surveiller les enfants, alors quand maman travaillait, je surveillais les enfants, à l'âge de 11 ans. Mais je l'aidais toujours. Quand elle dormait, je me mettais sur son vakoa et je l'aidais à l'avancer.

En ce temps là, ce n'était vraiment pas facile, pour l'école, on allait à l'école près de la mairie, en face de l'église. Pour faire des additions, soustraction, on prenait des feuilles d'arbres, des feuilles de songe pour écrire dessus, pour manger, on prenait des feuilles de safran sauvage. Vers 11 heures, on nous disait qu'il était l'heure de manger, chacun allait casser une feuille. Il y en avait une touffe dans la cour de l'école. On y mettait une bouchée de maïs, un peu de cari, des petits pois. On n'en donnait pas pour remplir le ventre, mais assez pour vous soutenir.

Devant l'église il y avait une citerne, il fallait y aller de bonne heure pour y faire la queue. On ne revenait pas avant 8 heures, 9 heures du soir. Ça c'était pour avoir de la bonne eau, sinon, l'eau on allait la chercher au puits Babet, le puits arabe, au Tremblet. L'eau était bonne à boire quand elle était fraîche,

konpani pou monté pou chèrché. Mwin navé 2 grand tant, na inn lé mor, mé na inn lé ankor la mèm. E bwin i fezé lèw a nou 5 er de matin, i pasé i krié a mwin, mi porté pa in fèr blan plin, mi porté la mwatié bin la i monté kan i arivé le chemin pou prand, lé ti zwaso i chanté, 5h é demi ti zwazo i chant. I ariv dan le fon laba, navé inn mesie té marin, lu té i désand, la di : "zot i gany pa de l'o jordui", nou la diz parseke, la di : "la mèr lé bèl, zot i gany pa de l'o , la mèr i mont pa". Kan ou sava o pui na inn gran ron, navé inn kavèrn i fé nwar désand desou, mèm ke la journé lé nwar, i tat, tat tat in ti pe, kan ou ariv an ba na in gran trou an lèr, bin i fé ke i éklèr dan le fon ou vwa. La basin sèk ! Bin la ou atan ou asiz. 5 er nou la monté, dé fwa pa lwin 7 er, 7 er é demi l'o i ariv. Nou la ariv lé premié, nou té asiz, nou véyé bwin l'o monté, i dizé : "bon bin l'o i ariv alon ranpli not fèr blan". Le ron dan le fon té kom in janr de roch, mé té pa sal, té prop. Nou ranplisé lé fèr blan nou arivé isi an ba 8 er, maman i dizé kosa ou la fé, bin navé pwin de l'o dan le pui. Dé fwa té maman i prenè le fèr blan, mé té pluto lé marmay.

E kan ou travayé la foré, kan ou arivé la foré i dizé a ou trap le fèr blan laba Saint-Philippe ou bwin o pui arab, si kan ou arivé ou ganyé inn kou de kony ou recomansé. Ou sorté le fèr blan té karé, kan ou arivé le fèr blan té ron.

A Ravine Ango navé in basin, i apelé sa gran basin, é navé bokou de l'o dedan kan la plui tonbé é la ravin i pasé dedan osi. Nou alé chèrch de l'o dan la ravin, pied de bwa i tombé dedan partou, kan i mété le ri o fe, le ri té roz, le ri navé gou de girof.

mais après.... Quand on allait en chercher, elle était bonne, mais le lendemain matin elle n'était plus bonne. Sinon à 11 heures, quand on avait fini son travail, on nous disait de chercher quelqu'un pour aller en prendre. J'avais 2 grands-tantes, il y en a une qui est morte, mais il y en a une qui est encore là. Et bien, elles nous réveillaient à 5 heures du matin, elles passaient, elles m'appelaient, je ne portais pas un fer-blanc plein, je ne portais que la moitié et bien on y allait, quand on arrivait sur le chemin, les petits oiseaux chantaient, 5 heures et demi les petits oiseaux chantent. Quand on arrivait là-bas, il y avait un monsieur qui était pêcheur, qui revenait, qui a dit : " vous n'aurez pas d'eau aujourd'hui", on a demandé pourquoi, il a dit que : "la mer était calme, vous n'aurez pas d'eau, la mer ne monte pas". Quand on va au puits, il y a un grand trou, il y avait une caverne où il faisait noir, même la journée il faisait noir, on tâtait, tâtait, tâtait un peu, quand on arrivait en bas, il y a un grand trou en haut, ce qui fait que ça éclairait en bas. Le bassin : sec ! Et bien, là, on attend, on s'assied. A 5 heures on montait, parfois à 7 heures, 7 heures et demi l'eau arrivait. On arrivait les premiers, on s'asseyait, on voyait bien l'eau monter, on disait : "bon, et bien l'eau arrive, allons remplir notre fer-blanc". Le trou en bas était comme une roche, mais ce n'était pas sale, c'était propre. On remplissait notre fer-blanc, on arrivait ici à 8 heures, maman disait : "Qu'est-ce que tu faisais ?" Et bien, il n'y avait pas d'eau dans le puits. Parfois, c'était maman qui prenait le fer-blanc, mais c'était plutôt les enfants.

Et quand on travaillait dans la forêt, quand on arrivait de la forêt, on prenait notre fer-blanc, on allait à Saint-Philippe ou au puits arabe, si en arrivant on tombait, on recommençait. On sortait d'ici, le fer-blanc était carré, quand on revenait le fer-blanc était rond.

A Ravine Ango, il y avait un bassin, on appelait ça le grand bassin et il y avait beaucoup d'eau dedans quand la pluie tombait et que la ravine passait dedans. On allait chercher de l'eau dans la ravine, les arbres tombaient dedans, quand on mettait le riz au

Kan té plin nou parté chérché de l'o laba ou nou parté lavé. Kan mwin té marié, mwin lavé de zanfan, mi prené inn chéz, i apèl chéz Gol, mi amaré mon zanfan desu mi dizé l'ot rèst la mèm vèy, pangar i tonm. Mi té pran mon fèr blan pou trap lo. Kan mi ariv na dé fwa té i dor su la chéz.

Kan nou parté trap l'o gran bassin nou porté inn servièt avèk nou, nou mété su not fèr blan pou fèr pasé de l'o parse ke lété plin de grenouy dedan. Lé ti granouy i rèsté dan la twal é l'o i pasé. Aprè i prené inn pe de l'o, i lavé not twal, i amené an montan, kan i redésan i reanport la twal. E la ravin té lwin, té de roch, té de ranpar, é i falé port le fèr blan, vi mont, vi mont kan vi ariv an lèr, nana plin de bassin, mé tout lé sèk. Ou armont ankor, kom navé pwin du tou, nou redésandé an ba, kan nou arivé nou parté dann inn ot ravin laba. Si i trouvé inn bassin avèk just inn ti pe de l'o, i gardé an misouk, i alé kan té fé nwar pargar inn ot i trouvé. Nou dann nout kour ousa ma maman i abité, navé 2, 3 gran bassin, é bin sa nou tiré nout l'o dedan kan la plui i tonbé, é kan té sal ou la bassin pa lwin de sèk, nou retiré tou, nou nètwayé biyin prop kom sa kan la plui i retonb nou ganyé de l'o prop. Mèm nou la dann le fon nou na ankor. Ché maman, nou navé 3 bassin, inn té pou lavé, inn pou le bef, bassin bef, inn té pou le ménaj. Té de trou navé dan le roch, mé navé inn té gran mèm, zanfan i nwayé dedan sa. Sèk la sa maman i rézèrvé, mé par l'antour navé plin ankor i fé i gardé pou lavé le linj, mé sa té pa de l'o pou fé manjé. Le linj i lavé osi dann lé ravin. Mwin mi lavé de linj, mé dé fwa pou just 150 fran selemant (3FF). Ou sort depui le matin 6 er, ou rant le swar fé nwar out kaz, out balo le linj i fo froté. ankor le savon, té de savon i kumé pa, le morso savon ti ré ble dedan, é le linj lontan, linj l'abitation, kan ou ariv out kaz, ou lavé pu anvi fé riyin. Ma maman té blanchisez, dann se tan la navé pwin de lo, i falé alé lavé o bor la mèr, dann lé

feu, le riz était rose, le riz avait goût de girofle.

Quand c'était plein, on allait chercher de l'eau, là où on allait laver. Quand je me suis mariée, j'avais des enfants, je prenais une chaise qu'on appelle une chaise du Gol, j'attachais mon enfant dessus, je disais à l'autre de rester là pour le surveiller, au cas où il tomberait. Je prenais mon fer-blanc pour prendre de l'eau. Quand je revenais, parfois il dormait sur la chaise.

Quand on allait prendre de l'eau au grand bassin, on amenait une serviette avec nous, on la mettait sur notre fer-blanc pour passer l'eau, parce qu'il y avait plein de grenouilles dedans. C'était des petites grenouilles, elles restaient dans la toile, et l'eau passait au travers. Après, on prenait un peu d'eau, on lavait notre toile, on la ramenait, quand on y retournait en repartait avec la toile. Et la ravine était loin, c'était des roches, des à-pic, il fallait porter le fer-blanc, on monte, on monte, quand on arrive en haut il y a plein de bassins, mais tous secs. On monte encore, comme il n'y avait pas d'eau, on redescendait, quand on arrivait on repartait dans une autre ravine. Si on trouvait un bassin avec juste un peu d'eau, on le gardait secret, on y allait quand il faisait nuit pour qu'un autre ne le trouve pas. Nous, dans notre cour, où ma maman habitait, il y avait 2, 3 grands bassins et bien on y tirait de l'eau quand la pluie tombait et quand c'était sale ou que le bassin allait être sec, on le vidait, on le nettoyait bien propre de façon que lorsque la pluie tombe on ait de l'eau propre. Mais nous, ici dans le fond on en a encore. Chez maman, on avait 3 bassins, un était pour laver le linge, un pour le bœuf, bassin bœuf, un était pour le ménage. C'était des trous qu'il y avait dans la roche, mais il y en avait qui étaient grand, un enfant pouvait s'y noyer. Celui-là maman le réservait, mais tout autour il y en avait plein d'autres que l'on gardait pour laver le linge, mais ce n'était pas de l'eau pour faire cuire à manger. Le linge, on le lavait aussi dans les ravines. Moi, je lavais le linge, mais parfois juste pour 150 francs¹ seulement (3FF). On

¹ Il s'agit de Francs CFA.

basin bor de mèr, mi revené de couch, kan mwin la revenu ma kaz, mwin la parti lavé lé zafèr lé ti zanfàn bor de mèr, mwin la refrwadi, mwin la rèst ankor 40 jour o li san marché, la fé transpiré mé jamb, mé malgré sa i anfl toujours. I fé mal de tanzantan, navé pwin de lo , sou gro solèy kom sa, i falé alé la mèr, de lo navé pwin. Mèm pa dann lé ravin, parseke dann lé ravin, partou té sèk. I trouvé pa de lo du tou, é nou parté chèrché de lo o pui, pou fé cuir manjé, é kan nou chèrché pou fé cuir manjé nou pouvé pa chèrché pou lavé.

Mwin navé pas de famiy, ma maman osi navé de peti zanfàn, èl i ganyé pa fèr pou mwin, lé ot zanfàn té peti, i parté lékol. Mé nou té obligé navé pwin d'ot travay pou fèr. Si ou voulé manjé i falé travay, si ou travayé pa ou navé pa pou manjé. Dé fwa navé inn navé inn ti zanfàn tand ou i alé akouché, i ganyé pa fé riyin, i dizé a ou don inn ti kou de min, va don a ou inn ti moné. Mwin lavé 13-14 an kan lé twal la komans sortir, mi travayé de vako, mi ganyé inn tit moné, mwin la achèt 2 mètr twal, mwin lavé pa de larjan pou pèy de mond pou fèr, navé pwin de modist non plu, sé mwin ke la koup ma rob, mwin la fé mwin mèm. Navé inn bout i désandé, inn bout i monté, mé rod pa, mwin la fé. Mwin la fé de ma tèt, mwin mèm, mwin la apri a koud kom sa. La twal nou acheté Saint-Joseph, ou avèk le bonom pin. Sak pin nou la fé de dra, dra pou mètr su le li, nou acheté, i doné 5 pou 50 fran, juska ler mwin na ankor inn dra avèk. Navé désin ble desu, mé le désin la sorti, avèk javèl, avèk produi ou mètr a tranpé dedan, i

partait le matin à 6 heures, on rentrait à la maison le soir, à la nuit tombée, il fallait frotter le ballot de linge. Et encore, le savon avait des traits bleus dedans, et le linge d'avant, le linge des champs quand on arrivait chez soi, on n'avait plus envie de rien faire. Ma maman était blanchisseuse, dans ce temps-là, il n'y avait pas d'eau, il fallait aller laver au bord de mer, dans les bassins au bord de mer. Je revenais de couche, quand je suis revenu chez moi, je suis partie laver les vêtements du petit au bord de mer, je me suis refroidie, je suis restée encore 40 jours au lit sans marcher, on a fait transpirer mes jambes, mais malgré ça, elles enflent toujours. Ça fait mal de temps en temps. Il n'y avait pas d'eau, sous le gros soleil, il fallait aller à la mer, il n'y avait pas d'eau. Même pas dans les ravines, parce que dans les ravines, partout c'était à sec. On ne trouvait pas d'eau du tout et on allait chercher de l'eau au puits, pour faire cuire à manger, et quand on allait en chercher pour faire cuire à manger on ne pouvait pas en chercher pour laver.

Je n'avais pas de famille², ma maman aussi avait des petits enfants, elle ne pouvait pas faire pour moi, les autres enfants étaient petits, ils allaient à l'école. Mais on était obligé, il n'y avait pas d'autre travail à faire. Si on voulait manger, il fallait travailler, si on ne travaillait pas, on n'avait pas à manger. Parfois un avait un petit enfant ou allait accoucher et ne pouvait rien faire, on vous disait de donner un petit coup de main, on allait vous donner une petite monnaie. J'avais 13-14 ans quand les toiles ont commencé à sortir, je travaillais le vacoa, je gagnais une petite monnaie, j'ai acheté 2 mètres de toile, je n'avais pas d'argent pour payer quelqu'un pour le faire, il n'y avait pas de modiste non plus, c'est moi qui ait coupé ma robe, je l'ai faite moi-même. Il y avait un bout qui descendait, un bout qui montait, mais ne regardes pas, je l'ai faite moi-même. Je l'ai faite de tête, moi-même, j'ai appris à coudre comme ça. La toile on l'achetait à Saint-Joseph ou avec le marchand de pains Avec les sacs à pains, on a

² Pas d'enfants.

³ Aloes.

sort. Nou la acheté bokou, nou sa. La nou la ganyé de zafèr pou aranj nout li. Nou lavé pwin tro non plu, nou lavé de dra de raban tou sa, aprè kan la gany sak pin, tout i tanté d'acheté, i lavé, é la nou kouzé nou mèm. Nou parté bor de mèr, nou prené de goni, nou aranjé kom inn janr de matela, nou parté rod chyin dan de la mèr, chyin dan sèk, i fezé de matela avèk. Kan té biyin aranjé le piké, i mété sa desu, i fezé kom inn li. Té plin de pus, punèz. Ou koné avèk kwa nou la détrui punèz, avèk fey lila. Si ou voulé inn ti morso de linj ché chinwa, i falé rézèrvé 8 jour d'avans, parfwa ou arivé i dizé a ou na inn la fini trapé navé pu. I fezé de semèn avan ou gany inn ot morso.

Erezman nou swanyé de volay, mon papa navé de volay, devan nout port, té inn karo de kanar, mi manj pu parseke mwin la tro manjé lontan, pwason lé parèy, mi manj pu tout kalité mwin la tro manjé, mwin lé rasazyé

E pou travay vakoas, mi mété ma fiy dèryèr mwin, mi mété mon travay devan, parfwa su koté. Navé pwin de bèrso, navé pwin de kouch. Le li, té de li de piké. Nou mété nout zanfàn dann inn li de piké, nout kaz té an tèr, nou mété de sézi, de sézi an vakoas kom sa i mété a tèr pour lé zanfàn i kouché desu. Le li de piké té asé o, o mwin inn mèr. Kan ou mété le zanfàn an lèr lu déboulé dan le fon, navé pwin de roch navé pwin riyin, té pa de mové kou. Lé zanfàn la grandi kom sa. Mé zanfàn, sèk la vi té méyer ke sa sé Christine, et Jean-François, a par ke sa lé zot la pas la mizèr osi. I ganyé just inn ti bouché de manjé, lé pa kom koméla i gany de pin le matin pou alé lékol. Le swar i mété le ri inn ti pe an plus,

fait des draps, des draps pour les lits, on en achetait, on en avait 5 pour 50 francs (1FF), jusqu'à maintenant j'en ai encore un. Il y avait des dessins bleus dessus, mais les dessins sont partis avec la javel, avec le produit dans lequel on le met à tremper, ça sort. On en a acheté beaucoup nous, de ça. Là, on a eu des choses pour arranger notre lit. On n'avait pas trop grand chose non plus, on avait des draps en rabane, tout ça, après quand on a eu les sacs à pains, tous essayaient d'acheter, on les lavait, et là, on les cousait nous-mêmes. On allait au bord de mer, on prenait des gonis, on arrangeait comme un genre de matelas, on allait chercher du chiendent de mer, du chiendent sec, on faisait les matelas avec. Quand le piqué était bien arrangé, on mettait ça dessus, ça faisait comme un lit. C'était plein de punaises. Vous savez avec quoi on détruisait les punaises, avec des feuilles de lilas. Si vous vouliez un petit morceau de tissus chez le chinois, il fallait le réserver 8 jours à l'avance, parfois on arrivait, on nous disait qu'un autre l'avait déjà pris, il n'y en avait plus. Il y avait des semaines avant qu'on ait un autre morceau.

Heureusement qu'on élevait des volailles, mon papa avait des volailles, devant notre porte, c'était un champs de canards, je n'en mange plus parce que j'en ai trop mangé avant, le poisson c'est pareil, je n'en mange plus, quelque soit la variété, j'en ai trop mangé, j'en suis rassasiée.

Et pour travailler le vacoas, je mettais ma fille derrière moi, je mettais mon travail devant, parfois sur le côté. Il n'y avait pas de berceau, il n'y avait pas de couches. Le lit, c'était un lit de piqué. On mettait nos enfants dans un lit de piqué, notre case était en terre, on mettait des sézies, des sézies en vacoas, par terre, comme ça on mettait les enfants à dormir dessus. Le lit de piqué était assez haut, au moins un mètre. Quand on mettait l'enfant en haut et qu'il tombait par terre, il n'y avait pas de pierres, il n'y avait rien, ce n'était pas un mauvais coup. Les enfants ont grandi comme ça. Mes enfants, ceux dont la vie a été meilleure, c'est Christine et Jean-François, à part ça, les autres ont aussi eu une vie dure.

le matin i chofé, aprè i doné chakun inn ti cre d'asièt é zot i parté lékol.

Christine la parti lékol juska la 3^e, èl lété malad avèk son bra, mé lé zot la pa tro parti. I falé èl i par tou le tan dokter, èl i manké lékol. Na inn pe la parti ral kanot bor de mèr, é i gany le kou osi. koméla i défand korij lé zanfan, mé lontan i korijé. Navé lé murié, lé fouèt i sorté drwat, i tiré lé fey, i mété dann le kwin de la kaz, si ou la fé inn fot, bin ou korij a zot é lé zanfan la apri a travayé kom sa. Zanfan koméla i ékout pu pèson. Lé ti, i ve klak lé paran. Christine ma fiy i di a mwin, "maman mi korij", mi di "i fo korijé mèm". I fo pa marké, mé i fo pa lès fèr non plu. I fo pa non plu abitué inn anfan manjé inn paké de bonbon. Ou don inn bonbon, ou don pa 2 ni 3, kan lu sera fini manjé son inn aprè lu regany inn ot. Si ou don a lu inn paké bonbon ojordui, bin aprè lu réklam inn paké. Manjé kom sa mèm. Mi di i fo pa abitué don inn gro zéfè de manjé. Inn ti kre d'asièt, si lu la fini tout é ke lu reve ankor, ou retir inn ti pe ou redon a lu, mé pa inn gro zasièt.

Parfwa kan i dizé mon mari na pwin de kari, lu trapé sa golèt é lu té sa rod inn kari. Lé zanfan avan i manjé riyin ke pwason.

Mon papa i fezé parèy, mwin té la premièr fi, papa i pasé la journé dan lé o, kan té i ariv, bin na pwin de kari, i prenè de fougèr, i fezé de bot, i fezé de flanbo, mi parté avèk lu, i mété a mwin su le kap, mi parté ékléré lé pwason dan la mèr laba, krab tou sa, kan i arivé i fezé nwar o mwin 10 er de swar, parfwa nou parté prand le li pou dormir osi. La i fezé de kari pou manjé. Inn pe de marmay i atandé i levé. Mwin la fé o mwin 3 an, 4 an mi parté avèk mon papa bor de mèr la

On avait juste une petite bouchée de manger, ce n'est pas comme aujourd'hui où on a du pain le matin pour aller à l'école. Le soir on mettait un peu de riz en plus, le matin on le réchauffait, après on donnait à chacun un peu dans une assiette et ils allaient à l'école.

Christine est allée à l'école jusqu'en 3^e, elle était malade avec son bras, mais les autres n'y ont pas trop été. Il fallait qu'elle aille tout le temps chez le docteur, elle manquait l'école. Certains allaient tirer les canots au bord de mer et ils recevaient des corrections aussi. Maintenant on défend de corriger les enfants, mais avant on les corrigeait. Il y avait des mûriers, les fouets poussaient droit, on enlevait les feuilles, on le mettait dans un coin de la case, si vous aviez fait une faute et bien vous les corrigez et les enfants ont appris à travailler comme ça. Les enfants aujourd'hui n'écoutent plus personne. Les petits vont claquer les parents. Christine, ma fille me dit, "maman je les corrige", je lui dis "qu'il faut les corriger, bien sûr." Il ne faut pas les marquer, mais il ne faut pas les laisser faire non plus. Il ne faut pas non plus habituer un enfant à manger un paquet de biscuits. On donne un biscuit, on n'en donne pas 2 ni 3, quand il aura fini de manger le premier, après il en aura un autre. Si on lui donne un paquet de biscuits aujourd'hui et bien après il réclame un paquet. Le manger, c'est pareil. Je dis qu'il ne faut pas l'habituer à lui donner beaucoup. Un peu dans une assiette, s'il a fini et qu'il en veut encore, on lui en redonne, mais pas une grosse assiette.

Parfois quand je disais à mon mari qu'il n'y avait pas de cari, il prenait sa canne et il allait chercher un cari. Les enfants avant ne mangeaient que du poisson.

Mon papa faisait pareil, je suis la première fille, papa passait la journée dans les hauts, quand il arrivait, et bien il n'y avait pas de cari, il prenait des fougères, il faisait une botte, il faisait des flambeaux, je partais avec lui, on me mettait sur le cap, j'allais éclairer les poissons dans la mer, les crabes tout ça, quand on revenait, il faisait noir, au moins 10 heures du soir, parfois on allait prendre notre lit pour dormir aussi. A ce moment, on faisait

ba. Avèk mon mari osi mwin la parti, mwin lavé inn fiy i apèl Monique, se jour la lu la fé inn pèch de 17 kilo. Kan lu la arivé 3 er de matin, dan le mwa de mars mi devé akouché inn mwa apré, lu la di a mwin sa liny la mayé, lu la di lu parté vwar mon papa, pou vwar si mon papa navé pa inn liny pou pas a lu, kom mon papa navé pwin, lu la redémayé apré, lété o mwin 4 er, i fezé nwar, mwin la redésand avèk lu. Navé in ranpar pou désand, mwin la march douseman douseman, mi konésé le chemin. Mwin la asiz su le kap i trapé, i trapé. Se jour la lu la gany inn bèl semèn. Kan le jour la ékléré lu la ravand tou sé pwason lu la repri sa ach lu la mont la foré. Lu la gany inn tit moné pou fèr linj pou marmay alé lékol.

E inn moman lé sak i vandé plu, i vandé, mé prèsk pa. Mi fezé sa pou éd a lu, le ti pe lu fezé la foré, é le ti pe pou don marmay pou manjé, sinon i gany pa fé. Navé de moman la plui i tonbé bokou mèm i ganyé pa mont an foré, l'o i koulé partou, i ganyé pa partir, é linj navé pa bokou kom koméla. Kan lété mouyé i mété su le fe pou séché. I chanjé kan té i ariv i mété le linj mouyé par desu le fe é kan té sèk i rechanjé pou gard l'ot pou aswar. Dan le tan navé pwin de kapot, navé pwin riyin, i fezé in kapot an vakoa i apelé sa chirout. Ou vwayé devan é su lé koté ou vwayé pa. Seleman nou regrèt pa.

E i fezé de sèl. Sel i vené pa, na in pe de marmit la brulé le fon. I prené inn fey fèr blan i krazé lé 4 kwon osi. Le dimanche ou le jour de fèt si ou trouvé inn mond isi bin ou pouvé dir lu lavé inn problème par ke sa tout té an ba laba ti fe ti fe navé l'o de mèr dedan. Le sèl té

un cari pour manger. Quelques enfants nous entendaient et se levaient. Je l'ai fait pendant au moins 3 à 4 ans, j'allais sur le bord de mer avec mon papa. Avec mon mari aussi j'y ai été, j'avais une fille qui s'appelle Monique, ce jour-là, il a fait une pêche de 17 kilos. Quand il est revenu à 3 heures du matin, au mois de mars, je devais accoucher un mois après, il m'a dit que sa ligne s'était emmêlée, il a dit qu'il allait voir mon papa, pour voir si mon papa n'avait pas une ligne à lui prêter. Comme mon papa n'en avait pas, il a démêlé la sienne, c'était au moins 4 heures, il faisait noir, je suis redescendu avec lui. Il y avait un rempart à descendre, j'ai marché doucement, doucement, je connaissais le chemin. Je me suis assise sur le cap, il en prenait, il en prenait. Ce jour-là, il a eu une belle semaine. Quand le jour est apparu, il a revendu tous ses poissons, il a repris sa hache, il est monté dans la forêt. Il a eu un peu d'argent pour faire des vêtements pour que les enfants aillent à l'école.

Et à un moment, les sacs ne se vendaient plus, ça se vendait, mais presque pas. Je faisais ça pour l'aider, le peu qu'il faisait dans la forêt, suffisait juste pour donner à manger aux enfants. A un moment, la pluie tombait tellement, qu'on ne pouvait pas aller en forêt, l'eau coulait partout, on ne pouvait pas y aller et les vêtements, il n'y en avait pas beaucoup comme aujourd'hui. Quand ils étaient mouillés, on les mettait sur le feu pour les sécher. On se changeait quand on arrivait, on mettait les vêtements mouillés au-dessus du feu et quand c'était sec, on se changeait de nouveau pour garder l'autre pour le soir. Avant, il n'y avait pas de ciré, il n'y avait rien, on faisait une capuche en vacoa, on appelait ça "chiroute". On voyait devant et sur les côtés on ne voyait pas. Seulement on ne regrette pas.

Et on faisait du sel. Ce n'était pas facile, il y a un certain nombre de marmites dont le fond a brûlé. On prenait une feuille de fer-blanc et on écrasait les 4 coins. Le dimanche ou les jours de fêtes, si on trouvait quelqu'un ici et bien on pouvait dire qu'il avait un

amèr kom le sèl mèm, é lété pou lé famiy mèm.

Après tout lé famiy la parti Saint-Joseph, isi Saint-Philippe, la vi la komans évolué an 55 par la. A par ke sa, avan té pa zafèr. I planté de mai, i planté de patate, i planté de sonj, i manjé sa mèm. Mé lé jan té pa malad, sa na pa pou tortiyé, si inn gran moun i mouré té par la viyé è par le travay lu la fé, mé par maladi kom sa non, ou alor i mouré é i savé pa.

Lé zanfàn kan té marmay i parté lékol, é après kan zot i parté pu lékol, zot i travayé avèk zot papa. I parté grat kan, i parté planté; juska ler mwin na inn garson i par planté ankor. Mé zot i travay pa vakoa kom mwin.

Lé zanfàn, la journé i parté lékol, après kan zot i arivé zot i parté rod bwa, mon dernièr garson pou la pèch lu lé bon.

Lé zanfàn i sa la pèch osi, nana inn lé soumarin, l'ot an ba osi i pèch, é mwin nana inn osi ansanb mwin la i èm byin la pèch osi. E mon garson lu la prèske pa parti lékol pou alé plonjé. Lu prené son sak, lu séré dan le karo kan, nana inn ti santié par an lèr, ma fiy i arivé i dizé : "Maman Jean-François la pa parti lékol gran matin son sak lé dan la touf choka", kan lu arivé lu ganyé inn volé. Demin lu parté lékol, après demin lu parté pu. Lu pozé son sak la, lu prené chemin, la parté bassin Gabriel, lu monté an lèr su la roch, lu plonjé o fon. Inn fwa mwin la anway a lu lékol é mwin la parti rod vakoa avèk ma tante, èl la di a mwin : "regard sa, regard out garson ousa i lé", mi krwayé i alé étouffé dan l'o. mintenan lu na 3 zanfàn, lu travay ponpié, mé lu kan lu travay pa, lu lé toujours dan la mèr. Sé zorèy lé malad koméla, i antan ankor, mé... lu na de médikaman, pandan 2 semèn, 3 semèn lu sava

problème, parce que tous étaient en bas, il y avait plein de petits feux avec de l'eau de mer dedans. Le sel était amer comme le sel même et c'était pour la consommation familiale.

Après toutes les familles sont allées à Saint-Joseph, ici à Saint-Philippe, la vie a commencé à évoluer en 55 par là. A part ça, avant ce n'était pas évident. On plantait du maïs, on plantait des patates, on plantait des songes, on ne mangeait que ça. Mais les gens n'étaient pas malades, il n'y a pas à tortiller, si un vieux mourait, c'était de vieillesse ou à cause du travail qu'il faisait, mais à cause d'une maladie non, ou alors il mourrait et on ne le savait pas.

Les enfants, quand ils étaient petits, allaient à l'école et après quand ils n'allaient plus à l'école, ils travaillaient avec leur papa. Ils allaient gratter les cannes, ils allaient planter ; jusqu'à aujourd'hui j'ai un garçon qui va planter encore. Mais ils ne travaillent pas le vakoa comme moi.

Les enfants ; la journée allaient à l'école, après quand ils arrivaient, ils allaient chercher du bois, mon dernier garçon, pour la pêche il était bon.

Les enfants vont à la pêche aussi, il y en a un qui plonge, l'autre en bas aussi pêche et j'en ai un aussi ici qui aime bien pêcher. Et mon garçon n'est presque pas parti à l'école pour aller plonger. Il prenait son sac, il le cachait dans le champs de cannes, il y a un sentier en haut, ma fille arrivait et disait : "Maman, Jean-François n'est pas allé à l'école ce matin, son sac est dans le choka³". Quand il arrivait, il recevait une volée. Le lendemain, il repartait à l'école, après-demain, il n'y allait plus. Il posait son sac là, il prenait le chemin, il allait au bassin Gabriel, il montait sur les pierres, il plongeait au fond. Une fois, je l'avais envoyé à l'école et j'étais partie chercher du vakoa avec ma tante, elle m'a dit : "regarde ça, regarde ton garçon où il est !". je croyais qu'il allait étouffer dans l'eau. Maintenant, il a 3 enfants, il travaille comme pompier, mais lui, quand il ne travaille pas, il est toujours dans la mer... Ses oreilles sont

<p>pa, mé apré lu resava.</p> <p>Mon mari osi lé malad, i rekoné le moun kan i parl a lu, kan i di a lu : "adie Sylvestre", lu rekoné pa apar ke sa... Sé par la ke la don a lu sa retrèt a 60 an.</p> <p>Lé zanfán, na inn i travayé kane kom chofer, la anboch a lu kom manev, pandan lu té manev lu édé le chofer trakter é le chofer la mont a lè konduir, mé la koméla na pu trakter pou amené le propriètèr lé mor, é i fé mintenan lu travay la komun, sa sé le premié. Le dezièm lu lé o chomaj, lu travay la komun pandan 1, 2 mwa, CIA, a par ke sa lu gany RMI, é l'ot i travay ponpié, é lé fiy dé fwa i travay la komun, la kantin, lé pa tou le tan, mé mwin nana inn i abit Sainte-Clotilde, é mwin nana inn i rèst Piton Sainte-Rose, é l'ot nana 4 ti zanfán, le dèrnié na 1 an, mé lé pa le dèrnié, Sainte-Clotilde na 3, Sainte-Rose na 4, sèk la Marine na 4 osi, na inn la 3, le premié garson na 8. Le premié garson na 43 zan.</p> <p>Si ou sava vwar ma tant i pouva dir a ou plus ankor.</p> <p>Mwin osi mi parté travay avèk mon papa, i parté charoy bwa avèk ma ser, le jour i parté pa lékol, i amèn a nou dan la foré pou travayé, lé fiy lé garson, tout. Mé pa tout i parté parse ke na inn pe té plu peti. Mémé, té la mèr lu, kan lu konésé la mèr té bèl, i trouv pu lu.</p> <p>Lé zanfán de koméla lé plu kom avan; Tout sèk zot i ve i fo doné, é i fo de larjan pou donné.</p> <p>La vi avan té méyer ke koméla. Marmay koméla i di a ou travay lé tro dur. Mwin,</p>	<p>malades maintenant, il entend encore, mais... il a des médicaments pendant 2 semaines, 3 semaines, il n'y va pas, mais après, il y repart.</p> <p>Mon mari aussi est malade, il ne reconnaît les personnes que lorsqu'elles lui parlent, quand on lui dit : "Bonjour Sylvestre." Il ne reconnaît pas à part ça... c'est grâce à ça qu'il a eu sa retraite à 60 ans.</p> <p>Les enfants, il y en a un qui travaille dans les cannes comme chauffeur, on l'a embauché comme manœuvre, pendant qu'il était manœuvre, il aidait le chauffeur du tracteur et le chauffeur lui a appris à conduire, mais maintenant, il n'y a plus de tracteur à conduire, le propriétaire est mort, ce qui fait que maintenant il travaille à la commune, ça c'est le premier. Le deuxième, il est au chômage, il travaille à la commune pendant 1, 2 mois, CIA, à part ça, il a le RMI et l'autre travaille comme pompier et les filles parfois travaillent à la commune, la cantine, ce n'est pas tout le temps, mais j'en ai une qui habite Sainte-Clotilde et une qui est à Piton-Sainte-Rose et l'autre a 4 petits enfants, le dernier a 1 an, mais ce n'est pas le dernier des petits enfants. Sainte-Clotilde en a 3, Sainte-Rose en a 4, celle de la Marine en a 4 aussi, il y en a un qui en a 3, le premier garçon en a 8. Le premier garçon a 43 ans.</p> <p>Si vous allez voir ma tante, elle pourra vous en dire encore plus.</p> <p>Moi aussi, j'allais travailler avec mon papa, j'allais transporter du bois avec ma sœur, le jour où on n'allait pas à l'école, on nous emmenait dans la forêt pour travailler, les filles, les garçons, tous. Mais pas tous portaient, parce qu'il y en a qui étaient plus petits. Mémé, c'était la mer, quand il savait que la mer était belle, on ne le trouvait plus.</p> <p>Les enfants d'aujourd'hui ne sont plus comme avant. Tout ce qu'ils veulent, il faut le leur donner et il faut de l'argent pour le leur donner.</p> <p>La vie avant était mieux qu'aujourd'hui. Les enfants aujourd'hui te disent que le travail</p>
---	---

<p>mwin la jamé travay tro dur.</p> <p>Si ou lavé inn kour tout la band i édé, i mété prop. Koméla pou trouv inn moun... tou lé kaz o zalantour lé parèy.</p>	<p>est trop dur. Moi, je n'ai jamais travaillé trop dur.</p> <p>Si vous aviez une cour, tous vous aidaient, on la mettait propre. Aujourd'hui pour trouver quelqu'un... toutes les cases aux alentours sont pareilles.</p>
---	--

KREOL	FRANÇAIS
<p>Papa é maman lé né isi mèm, Saint-Philippe. Henri Alexis pou papa é pou maman té Marie-Marthe Yvonne C. Son papa té inn C., sa maman té inn D. Mi koné pu si lé C. avèk "S" ou "Z", é P. lé parèy, dé fwa lé "au", dé fwa, "o". Mwin la pa konu de gran-pèr, de gran-mèr, du koté de papa, mwin la konu inn tonton, du koté de maman mwin la konu inn matante et inn tonton.</p>	<p>Papa et maman sont nés ici même à Saint-Philippe. Henri Alexis pour papa et pour maman c'est Marie Marthe Yvonne C. Son papa était un C. et sa maman était une D. Je ne sais plus si c'était un C. avec "s" ou "z", et P. c'est pareil, parfois c'est "au" parfois "o". Je n'ai pas connu de grand-père, de grand-mère, du côté de papa, j'ai connu juste un oncle, du côté de maman j'ai connu une tante et un tonton.</p>
<p>An 79 la fé inn siklon, mi rapèl plu le non, lé kom lé siklon 44, 48. Mé sa té de siklon té for, parseke lé kaz, té an bwa, té an pay, é le papa ma fam, navé inn kaz an tol, é dan le fon laba lavé inn ot. Sèk i arivé premié, swa i parté dan inn ou l'ot. Sèk té inn pe plu for, kan le van i komansé brizé, i komansé dékouv lé kaz, bin, i pasé dan lé kaz, pou port lé marmay, navé plin de ti marmay. Kan navé inn boug i ganyé pa marché i porté, i mété su le do, ou biyin i mété dan inn plian. Té inn plian nev, mé té an goni. Apré la gèr la rekomansé lé twal pour plian, mé avan té an goni.</p>	<p>En 79, il y a eu un cyclone, je ne me souviens plus du nom, c'était comme les cyclones de 44, 48. Mais c'était des cyclones qui étaient forts, parce que les cases étaient en bois et en paille et le papa de ma femme avait une case en tôle et dans le fond il y en avait une autre. Ceux qui arrivaient en premier, soit ils allaient dans l'une ou l'autre. Ceux qui étaient un peu plus fort, quand le vent commençait à tout briser, à découvrir les cases, et bien, ils passaient dans les cases pour porter les enfants, il y avait beaucoup de petits enfants. Quand il y avait quelqu'un qui ne pouvait pas marcher on le portait, on le mettait sur le dos ou bien dans un pliant. C'était un pliant neuf, mais en goni¹. Après la guerre, on a eu de nouveau des toiles pour les pliants, mais avant c'était en goni.</p>
<p>Kan nou té marmay, nou asizé su le bor de la rout, mé avan navé pa de rout, té de trasé ranpli de trou avan la makadam, navé pwin de loto dan se tan, nou rèsté juska 8 er, 9 er de swar, mé lé premié ke té fini prand zot li, té pa de li, mé mi di kom sa, nou prené inn tit lanp pétrol, lé pus, té apré susé, té parèy ti kochon an trin de tété. Le crétone su ou le landemin ou konésé pa si té de zindiyène par lé tach de san an dedan. Punès parèy, dan lé jwin de planch la, dan la pay fotey. Si ou navé inn pantalon té bon, si ou té an kulot kourt, chak instan té vwa a ou boujé.</p>	<p>Quand on était enfant, on s'asseyait sur le bord de la rout, mais ce n'était pas une route, c'était un tracé rempli de trou avant le macadam, il n'y avait pas d'auto dans ce temps-là, on restait jusqu'à 8 heures, 9 heures du soir, mais les premiers qui prenaient leur lit, ce n'était pas des lits, mais j'appelle ça comme ça, on prenait une petite lampe à pétrole, les puces les suçaient, c'était comme des petits cochons en train de téter. La cretonne sur nous le lendemain, on ne savait pas si c'était du tissu indien, à cause des taches de sang qu'il y avait. Les punaises c'étaient pareil, dans les joints du plancher, dans la paille des sièges. Si on avait un pantalon s'était bien, si on avait une culotte courte, chaque instant on vous voyait bouger.</p>
<p>Kan inn moun i arivé, inn étranjé, la</p>	<p>Quand quelqu'un arrivait, un étranger, la</p>

¹ Sac de jute.

famiy pou venir vwar a ou i vené a pié, i vené par le kar, le 2 janvier 52 le kar, la kapoté dan le fon a koté le ranpar, ojourdou nana 2 pié mang. La vièy René té su le march pié, i tené le ti bou de fèr, kan le kar la parti dan le fon, lu u just inn mor dedan. Tout sèk ke lété desu la sot dan le fon la vièy René osi. Ojourdou nana 89 an par la. Navé inn ot kar i vené sans invèrs, kan la bordé, lakoteman la parti avèk. Le kar la parti douseman, douseman, pou sa mèm le moun la u le tan soté.

Opéran, i antandé dir lé chinwa i maryé avèk lé chinwa seleman, i maryé avèk fiy chinwa té pur. Nou lavé inn kamarad i apèl Francis B., nana 74 an koméla, té inn angajé, lu la parti sovè dan lé kaz de chinwa i apèl anamit, é kan lu la fini son tan, lu la ramèn le chinwa lavé sov a lu. Lu la ramèn la fam an revenan. Lu la rèsté a koté légliz Salut et Guérison, inn bou de tan. Koméla i dwa èt biyin abiyé, mé kan lé arivé, lété an kaskasé, demi rob, grand rob, inn mwatyé i arivé le jenou l'ot mwatyé i arivé a tèr. Pou anmèrd Ah-Lock, nou dizé a lu, premié fwa nou vwa inn kréol maryé avèk inn chinwaze, lu dizé, sa pa chinwa, sa, sa anamite sa. Lé vré, té pa chinwa kom band A., mé té chinwa mèm. E sa fiy lé maryé avèk inn kréol, é le garson lé maryé avèk la niès ma fam, la fiy son frèr, la fiy Roger C., le frèr Anita. Lu té fakter. Mé lu la pa kontinué le komèrs, mé lu lé rich avèk tou sé lokasyon lu nana. Lu travay pu, lu lé trankil. Mé sé inn chinwa rich avèk le pe de larjan le viye A. la ganyé, la volé mi achèv dir. Navé pwin d'ot plas pou alé, navé pwin de transpor, tout falé pas par la mèm. Si ou lavé gany le kar pou alé, ou navé pu pou remonté, si ou ganyé pou monté ou ganyé pu pou désand. Si ou lavé bezwin de vwayajé depuis le jedi ou le vandredi, ou té préviyin a lu depui le lundi. La lu rézèrvé inn plas pou ou, a par ke sa tout lété bloké mèm. An l'èr, desu, desou, su lé march-pié, partou navé de moun. Si ou lavé bezwin alé Saint-Denis, ou té di a

famille pour venir vous voir venait à pied, venait par le car, le 2 janvier 52 le car est tombé dans le fond à côté du rempart, aujourd'hui il y a deux manguiers. La vieille Renée était sur le marchepied, elle tenait un petit bout de fer, quand le car est parti au fond, il y a eu juste un mort. Tous ceux qui étaient dessus ont sauté dans le fond, la vieille Renée aussi. Aujourd'hui à la 89 ans par là. Il y avait un car qui venait en sens inverse, quand il s'est bordé, le bas chaussé, est parti avec. Le car est parti doucement, doucement, c'est pour ça que les personnes ont eu le temps de sauter.

Avant on entendait dire que les Chinois ne se marier qu'avec des Chinois, ils se mariaient avec des filles chinoises qui étaient pures. On avait un camarade qui s'appelait Francis B., il a 74 ans aujourd'hui, c'était un engagé, il s'était réfugié dans les cases des Chinois qu'on appelle annamites et quand il a fini son temps, il a ramené la chinoise qui l'avait sauvé. Il a ramené la femme en revenant. Il habitait à côté de l'église Salve et Guérison, un bout de temps. Aujourd'hui elle doit être bien habillée, mais quand elle est arrivée, elle était en piteux état, une demi robe une grande robe, une moitié arrivée au genou l'autre moitié arrivée par terre. Pour emmerder A. pour lui disait : " Première fois qu'on voit un créole se marier avec une Chinoise". Il disait : " ça pas Chinois ça, ça annamite ça. C'est vrai, ce n'était pas des Chinois comme les A., mais c'était des Chinois quand même. Et sa fille s'est mariée avec un créole et le garçon s'est marié avec la nièce de ma femme, la fille de son frère, la fille de Roger C., le frère de Anita. Il était facteur. Mais il n'a pas continué le commerce, mais il est riche avec toutes les locations qu'il a. Il ne travail plus, il est tranquille. Mais c'est un chinois riche avec le peu d'argent que le vieux A. a eu, a volé je dis. Il n'y avait pas d'autre place où aller, il n'y avait pas de transport, on était obligé d'aller là. Si on avait eu le car pour partir, on ne l'avait plus pour revenir, si on l'avait eu pour

² Pieuvre.

³ Dons récoltés lors du tremblement de terre au Gujerat, début 2001

⁴ Métropolitains.

⁵ Sac à dos en vacoas.

lu pou rézèrvé la plas. Ou té atand a lu su la rout, ot plas té rézèrvé. Lu prené Saint-Pierre avan, kan Saint-Pierre lavé fini rantré, lu prené Saint-Joseph, apré Saint-Philippe, apré Bois-Blanc. Si ou lavé rod kouyone a lu, ou lavé arèt Saint-Benoit ou lavé di Saint-Pierre, kan i arivé Saint-Benoit ou ganyé 2 tapin dan out tèt, lu té inn boug korèkt, inn boug kalifyé. Lé jan navé de krédi bokou avèk lu, mé i falé prévenir a lu avan, lu lésé a ou rantré, mé si ou dizé kan ou débarké, lu dizé lu na pa bezwin, mé ou ganyé 2 tapin dan out tèt. Na pa seleman inn la ganyé. Kan lu la vand lé kar, lu la parti an France aprè.

Papa navé inn frèr mwin la konu, lu lavé 2 garson, inn la nwayé, l'ot na 12 dwa. Son pous na 2 dwa. Lu lé dan lé o la Rivière Saint-Louis, i apèl Joseph. La vièy kom ser mwin la konu inn. Kan èl lé mor, mwin lavé a pe pré 9 an. El i abité Saint-Paul. La kit 2 garson, inn lé mor an 92, é na inn lé o Port i apèl Roger, lu la maryé 2 fwa, mé la pa u de zanfan la 2^e fwa.

Nou parté ché lu Saint-Paul, la ou sa nana lopital lé fou. Zot lavé inn rob an fèr pou anpèch boujé. Nou la parti véyé, zot i krié, i gelé, mé boujé i ganyé pa. Koméla i pint a ou kou de médikaman, allé repozé, si ou dor pa ou va levé. Koméla sé opital Gabrièl Martin, mé avan té lopital dé fou.

Mwin té peti, 9,10 an, parseke mwin la parti rényon Léon Lepervenche mwin lavé dan lé 12 an. Mwin sé in janr de komunist, mi èm pa la drwat mwin, parseke mwin la tro pas la mizèr avèk se gouvèrnanman de drwat.

monter, on ne l'avait plus pour descendre. Si on avait besoin de voyager le jeudi ou le vendredi, on le prévenait depuis le lundi. Là, il vous réservait une place. À part ça, tout était bloqué même. En haut, dessus, dessous, sur les marchepieds, partout il y avait des gens. Si on avait besoin d'aller à Saint-Denis, on lui disait de nous réserver une place. On l'attendait sur la route, notre place était réservée. Il prenait Saint-Pierre avant, quand Saint-Pierre était rentré, il prenait Saint-Joseph, après Saint-Philippe, après Bois-Blanc. Si on avait essayé de le couillonner, on s'arrêtait à Saint-Benoît et qu'on avait dit Saint-Pierre, quand on arrivait à Saint-Benoît, on se ramassait deux tapins dans la tête. C'était un gars correct, un gars qualifié. Les gens avaient beaucoup de crédit avec lui, mais il fallait le prévenir avant, il vous laisser entrer et si on le disait quand on débarquait, il disait qu'il n'en n'avait pas besoin, mais on se ramassait deux tapins dans la tête. Il n'y en a pas qu'un qui en a reçu. Quand il a vendu les cars, il est parti en France après.

Papa avait un frère que j'ai connu, il avait deux garçons, un s'est noyé, l'autre à douze doigts. Son pouce à deux doigts. Il est dans les hauts de la Rivière Saint-Louis, il s'appelle Joseph. La vieille comme sœur, j'en ai connu une. Quand elle est morte, j'avais à peu près neuf ans. Elle habitait Saint-Paul. Elle avait deux garçons un est mort en 92, et il y en a un qui est au Port, il s'appelle Roger, il s'est marié deux fois, mais il n'a pas eu d'enfant la seconde fois.

On allait chez lui à Saint-Paul, là où il y a l'hôpital des fous. Ils avaient une robe en fer pour les empêcher de bouger. On n'a été les voir, ils criaient, ils gueulaient, mais bouger, ils n'y arrivaient pas. Aujourd'hui, on vous saoule à coup de médicaments, va te reposer, si tu dors pas, tu va te lever. Aujourd'hui c'est l'hôpital Gabriel Martin, mais avant c'était l'hôpital des fous.

J'étais petit, 9, 10 ans, parce que j'ai été au réunion de Léon Lepervenche j'avais dans les douze ans. Moi je suis un genre de communiste, je n'aime pas trop la droite moi, parce que j'ai eu trop de misère avec ce gouvernement de droite.

Avan i swanyé de cochon, lété lach, i fezé inn tit bvaryèr, just kan i ganyé de peti, mé sinon lété lach. E lé jan navé pwin de kabiné, i fezé dèryèr pié de bwa, dèryèr roch, cochon i ramasé la makoteri. Mé seleman la viand cochon té bon. Koméla na pu le gou. Le kanar lé parèy.

Kan mwin la konu mèm, la kuizin, i mété 2 ram an lèr desu, i mété deor, dan la kaz navé tout dedan, navé pwin kom koméla chak chanb navé inn li, navé just inn sel li an bwa, mé solid le li, swa an bwa de lèchi, swa an bwa de tamarin, le bwa de lontan té biyin trété, koméla zot i trèt, mé i pik. Mé avan le bwa té pa trété, mé té le bwa mèm ke lété bon. E biyin, zot lavé zot li pou zot, é nou té de payase, i kasé de mai i bouré dan de goni, é aprè la gèr la komans ariv lé twal matela, i bouré la pay mai dedan, ou i koupé de chiyindan su bor de mèr i bouré dedan. La journé i mété su le li, i mété 3 ou 4 payas, é le swar i fané a tèr partou pou lé marmay. Sa té aprè la gèr, avan nou dormé just su inn goni su lé planch a tèr. Nou rantré dan inn ot goni. Pus, pou de poul, punaize, tout i manjé a ou. Koméla na riyin ke Tupic, kan i manj a ou, ou apèrswa pa.

Papa la travayé an journé juska 60 an aprè lu la arété. Lu travayé an journé, lu travayé 7 jour de semèn lu, le dimanche lu gardé de zanimò, lu tiré de lé pou le propriètèr, lu navé pwin de dimanch, navé pwin riyin. Lu lé mor an 61, le 26 juillet 1961. i fé lu la gany just 10 an de salarié, lu lé mor a 70 an. Kan lu la gany 60 an lu la pu fé riyin, riyin mèm. Mèm pa alé a la mèr, le matin lu buvé son lé, mèm manjé lu navé pwin, mé son demi kar de rom, i falé a lu. E lu la fumé juska a pe pré inn an avan lu mor. Son rom, lu la bu juska tan ke lu lé mor. Le jour lu lé mor, lu demand inn rom, mwin la di, de tout fason, lu lé pu pou viv, mwin la parti la boutik, mwin la pri inn kar de rom, lu la bu inn ti pe lu lé mor. Té sa mèm i falé a lu pou lu mourir. A

Avant on soignait des cochons, ils étaient en liberté on faisait une petite clôture seulement quand il y avait des petits, mais sinon ils étaient en liberté. Et les gens n'avaient pas de cabinet, il faisait derrière les arbres, derrière les pierres, les cochons ramassaient la saleté. Mais seulement la viande de porc était bonne. Aujourd'hui elle n'a plus de goût, le canard c'est pareil.

Ce dont je me souviens, la cuisine on mettait des rames dessus, elle était dehors, tout était dans la case, ce n'est pas comme aujourd'hui où chaque chambre à un lit, il n'y avait qu'un seul lit en bois, mais solide le lit, soit en bois de letchis, soit en bois de tamarin, le bois d'avant était bien traité, aujourd'hui ils le traitent mais il est piqué. Mais avant le bois n'était pas traité, mais c'était le bois qui était bon. Et bien, ils avaient leur lit pour eux et nous c'était des paillasses, on cassait du maïs, on en bourrait des gonis et après la guerre les toiles à matelas ont commencé à arriver. La journée on mettait sur le lit, on mettait 3 ou 4 paillasses, et le soir on les fanait sur le sol partout pour les enfants. Ça c'était après la guerre, avant on dormait juste sur un goni à même le plancher. On rentrait dans un autre goni. Pucès, poux de poule, punaises, tous nous mangeaient. Aujourd'hui, il n'y a du Tupic, quand ça vous mange, on s'en aperçoit pas.

Papa a travaillé en journée jusqu'à 60 ans après il s'est arrêté. Il travaillait en journée, il travaillait sept jours par semaine, le dimanche il gardait les animaux, il tirait le lait pour le propriétaire, il n'y avait pas de dimanche, il n'avait rien. Il est mort en soixante et un, le 26 juillet 1961. Ça fait qu'il a eu juste dix ans de salarié, il est mort en 70. Quand il a eu 60 ans, il n'a plus rien fait, rien fait. Même pas aller à la mer, le matin il buvait son lait, même à manger s'il n'en n'avait pas, mais son demi quart de rhum, il le lui fallait. Et il a fumé jusqu'à un an avant sa mort. Son rhum, il l'a bu jusqu'à sa mort. Le jour où il est mort, il a demandé un rhum, j'ai dit : "de toute façon il n'a plus à vivre." J'ai été à la boutique, j'ai pris un quart de rhum, il en a bu un peu et il est mort. C'est ça qu'il lui fallait pour mourir. À

par ke sa, lu émé a mwin, mi parté la pèch, lu espéré a mwin arivé, lu konésé lu ganyé in kari pwason. Kan mi parté poz la kol, la vièy i manjé pa de zwazo, mé lu té inn amater de zwazo, é mwin osi mi émé osi. Kan mi parté pèch zwazo, d'abitud lu manj bon er, 5h30. bin la lu espéré a mwin juska ke tan mi arivé. Mé dan se tan i trapé de zwazo. Pou gany inn tourtrel, 14 ou 20 zwazo la.... I trapé fasileman, mé mintenan na pu riyin, riyin, riyin. Ti mèrl moris, na in pe, i trap inn pe tan zan tan, mé mèrl moris i fatig lé jansiv, lé o lé rèd, le ti bèz sa mèr. Mwanò lé pa bon, na in gou sovaj. Mwin la manjé, mé lé pa bon. A par ke sa tou lé zot zwazo lé bon a manjé. Pijon de kou osi na inn ti gou sovaj, mé pijon maron non, lu, lu lé bon. Le gou lé fin, lé mèm ke le tourtrèl pèi, lé kay. Martin le gou lé fin, mé lé dur. Pay an ke osi, la chèr lé fin. Bon gou pour manjé, mé lé inn ti pe rèd. Kan lé an oup dan le ni i komans voulwar volé, la lé bon, lé tand. Mwa la manj tout, l'aybatros osi, avèk lu ou gany inn bon marmit kari. Nétwayé aché, ou gany 1 kilo 750. Sa i anval a ou in barkloch fasileman, lu sekouy 2 kou, lu anval. Ou mété in zarèt dan inn ti zameson, inn tit ligy, alé. Si lu vené a koté inn kanot, donk lu vené pou rod manjé. Biyin anvoyé sété pou lu.

Papa au débu lu vené de maryé, lu la fé inn pe de vaniy avèk le B.. Tout la tèt de Saint-Philippe té a B., lu la fé inn pe de vaniy é la pa pèy a lu. Lu té inn boug i émé pa de dézord, pa de disput, inn boug douseman, mé si lu lavé di a ou inn parol atansyon a ou. Tou lé 15 jou i dizé a lu, viyin samedi swar, lu la parti 4, 5 samedi, in jour dan inn lélan lu la demandé kom pèyeman lé roch i mété su lé séyon, lu la demand 2, 3 panyé de roch. B. la rod disput aprè lu. Disputé mèm, parse ke lu lété for, mé pa pou manyé a lu. B. té for, lu

part ça, il m'aimait, j'allais à la pêche il attendait mon retour, il savait qu'il aurait un carri de poisson. Quand j'allais poser la colle, la vieille ne mangea pas d'oiseaux, mais lui était un amateur d'oiseaux et moi aussi j'aimais ça. Quand j'allais chercher les oiseaux, d'habitude il mangeait de bonnes heures, 5 heures et demi, et bien là, il m'attendait jusqu'à ce que je revienne. Mais en ce temps on attrapait les oiseaux. Pour attraper une tourterelle, 14 ou 20 oiseaux... On en attrapait facilement, mais maintenant il n'y a plus rien, rien, rien. Petit merle de Maurice, il y en a, on en prend de temps en temps, mais les merles de Maurice fatiguent les gencives, c'est dur, le "bez ta mèr". Les moineaux ne sont pas bons, ça à un goût sauvage. J'en ai mangé, mais c'est pas bon. À part ça tous les autres oiseaux sont bons à manger. Les pigeons de cours aussi ont un petit goût sauvage, mais les pigeons sauvages non, lui, il est bon. Le goût est fin, c'est comme la tourterelle pays, la caille. Le martin le goût est fin, mais c'est dur. Le paille-en-queue aussi, la chair est fine. Bon goût à manger, mais c'est un peu raide. Quand il est encore en duvet dans le nid, qu'il commence à vouloir voler, là il est bon, il est tendre. J'ai mangé de tout, l'albatros aussi, avec lui on a une bonne marmite de carri. Nettoyé, haché, on obtient 1,750 kilo. Ça vous avale un "barcloche" facilement, il secoue deux fois, il avale. On mettait une arrête dans un petit hameçon, une petite ligne, allez ! S'il venait à côté du canot, donc il venait pour chercher à manger. Bien envoyé, c'était pour lui.

Papa juste après s'être marié, il a fait un peu de vanille avec le B.. Toute la terre de Saint-Philippe est à B., il a fait un peu de vanille et on ne l'a pas payé. C'était un gars qui n'aimait pas les histoires, les disputes, un gars calme, mais s'il vous avez dit quelque chose, attention à vous. Tous les quinze jours, on lui disait : "viens samedi soir", il y est allé 4, 5 samedis, un jour dans un élan il a demandé comme paiement les pierres que l'on mettait sur les sillons, il a demandé 2, 3 paniers de pierres. B. s'est fâché contre lui, disputé vraiment, parce qu'il était fort, mais

bézé 1, 2 ot boug, mé le viye lu rèspekté. Otan pou la ponny ke pou tout. Lu té pa tro, tro kosto, lu té pa tro long, mé... lu rodé pa batay seleman, lu disput pa, lu fezé pa riyin. Seleman si ou lavé anmèrd a lu lu lavé pri la kolèr, sort devan lu. Viye B. i péyé a lu pou ola ponny avèk lu. Lu parté tou lé samedi swar, lu ganyé inn ti moné, é kan ou pouvé avwar inn ti moné pou bwar 2 kou, ou té fier de ou. E le viye B. té rich, lu lavé vol la tèr tou le mond.

Papa lé mor lu navé 69 an, té la vièy té fé tout, pa kom isi, sé mwin i pèy, ma fam na larjan pou alé acheté soutiyin gorj, linj pou zot, mé mwin mèm, larjan pou de viv, pou zinpo, pou lumièr, lo, tou sa, sé mwin ki manipul. Kan i fo alé o marché, sé mwin. Papa osi i konésé pa lir, i konésé pa ékrire, mé kalkul mantal, lu té bon. La vièy parèy, la pa konu lir, pa konu ékrire, mé...

Mwinn osi, mi konésé pa lir, mi konésé pa ékrire, mé mwin la vandu mi koné pa konbyin de zané de pwason, wpin la fé 3 an de kochon, mwin lavé pa bezwin marmay té fé mon kont, si lavé mank inn 5 fran mi konésé.

Maman té fé tout. El i fezé de zèrbaj pou lé malad, de tizane, inn pe de tout. Et pui èl i fezé son manjé, inn pe de sak, navé pwin d'ot choz a fèr. La broderi lété Cilaos, Salazie, mé isi anba navé pwin de broderi. Mé sa té an dèrnié, na inn pe la fé dé jour a échèl, zot la fagot sa pèsonèleman zot mèm. Le metié dé fam isi té de sak é la pioch.

Té la vièy i komandé, papa lu, i espéré son repa, pou 11 er lu té pa for, mé pou le swar 4 er, son manjé té kui. Lu buvé son demi kar, apré i tapé sa bon asièt manjé, si navé

pas à se laisser faire. B. était fort, il battait un, deux autres gars, mais le vieux il le respectait, autant pour le bras de fer que pour tout. Il n'était pas très costaud, il n'était pas très grand, mais... Il ne cherchait pas à se battre, il ne se disputait pas, il faisait rien. Seulement si on l'avait emmerdé, s'il avait pris la colère, il fallait sortir de devant lui. Le vieux B. le payait pour jouer au bras de fer avec lui. Il y allait tous les samedis soir, il gagnait un peu d'argent et quand on pouvait avoir un peu d'argent pour boire deux coups, on était fier de soi. Et le vieux B. était riche, il avait volé la terre de tout le monde.

Papa est mort il avait 69 ans, c'était la vieille qui faisait tout, pas comme ici, c'est moi qui paye, ma femme a de l'argent pour aller acheter des soutien-gorge, des vêtements pour elle, mais moi-même, l'argent pour les vivres, pour les impôts, pour la lumière, l'eau, tout ça, c'est moi qui manipule. Quand il faut aller au marché, c'est moi. Papa aussi ne savait pas lire, il ne savait pas écrire, mais en calcul mental il était bon. La vieille pareille, elle ne savait pas lire, ne savait pas écrire, mais...

Moi aussi, je ne savais pas lire, je ne savais pas écrire, mais j'ai vendu je ne sais pas combien d'années de poissons, j'ai fait trois ans de cochon, je n'avais pas besoin que les enfants tiennent mes comptes, s'il manquait 5 francs que le savait.

Maman faisait tout. Elle faisait des préparations de plantes pour les malades, des tisanes, un peu de tout. Et puis, elle faisait son manger, un peu de sacs, il n'y avait rien d'autre à faire. La broderie, c'était à Cilaos, Salazie, mais ici en bas il n'y avait pas de broderie. Mais ça c'était en dernier, certains ont fait des jours à échelle, ils ont fagoté ça personnellement eux-mêmes. Le métier des femmes ici, c'était les sacs et la pioche.

C'était la vieille qui commandait, papa lui, il attendait son repas. Pour onze heures, il n'était pas fort, mais pour le soir à quatre heures son manger était cuit. Il buvait son demi-quart, après il se tapait sa bonne assiette

ankor inn ti pe i redoublé, mé si navé pu, navé pu, nou té marmay, nou pasé, nou graté sèk navé, bon er, si i fezé cuir de mai, nou pasé, no tiré, parseke le mai lé pa parèy le ri, le ri si ou tir, i vwa le trou, mé le mai, i égalizé, té parèy. Nou tiré, nou mété dan le pilon.

Koméla le pilon lé lavé lé prop, na pwin gou de piman, ou pe mèt kafé dedan pou bwar. E pui la pa la kalité de piman i manyé koméla, si ou mèt dan le kafé i fé pa riyin. Lontan la kuiyèr lavé touch inn piman malgré ou lavé savoné, ou té tourn le kafé avèk, navé gou de piman.

Maman i fezé sak bokou, é pui, plantasyon kane, mèt fumié, dépay inn pe de kane, apré vako, vako bokou. El i fezé inn pe de médikaman, de siro, pou tout kalité de maladi. E pui té saj-fam maron. El i parté la plupar i doné inn ti moné, mé kan navé pwin, kèl moné ? sinon travay vako, fand vako, i mété léchèl, le pié de vako i fandé, kouran de lo i désandé dan l'estoma. dan lé vako na inn janr de tèr, le chou lé bon ou manjé, mé défunt viye i manjé pa parseke navé de vèr de tèr dedan. Navé vèr de tèr avèk kamaléon lu lavé per. Koulev, sintèk i fezé pa per a lu, mé kamaléon é vèr de tèr, sa té pa pou lu. Sa lu lavé per. Mé travay mizèr, lu lété mizèr.

El i fezé de sak, el i aporté an ba a koté restoran Tessiere, le Baril. Navé inn komèrs la i prené de sak. Nou amené é nou prené de marchandiz, nou mété su not tèt an montan, in pe de moru, de ri. Ethève et Marion i vené chèrch sak le samedi matin isi. Kan le frèr lé mor an 74, èl i fezé de sak, lu té apré tété, lontan navé pa de lé kom koméla, Fanargon, Nido, avan navé pwin. Lé malere navé just de lé kolésantré, boîte konsantré i di, mé mwin mi di kolésantré. Apré la komans sortir Nido,

de manger, s'il y avait encore un peu, il remettait ça, mais il s'il y en avait plus, il n'y en avait plus. On était enfant, en passant, on grattait ce qu'il y avait de bonne heure, si on faisait cuire du maïs, on passait, on n'en prenait, parce que le maïs ce n'est pas comme le riz, le riz si on en prend, on voit le trou, mais le maïs, il s'égalisait, c'était pareil. On n'en prenait, on le mettait dans le pilon.

Aujourd'hui le pilon est lavé, il est propre, il n'a pas goût de piments, on peut mettre du café dedans et le boire. Et puis ce n'est pas la qualité de piments que l'on manie aujourd'hui, si on le met dans le café, cela ne fait rien. Avant, la cuiller qui avait touché un piment même qu'elle ait été savonnée, on tournait le café avec, il avait goût de piment.

Maman faisait beaucoup de sacs et puis la plantation de cannes, mettre du fumier, dépailler un peu les cannes, après le vacoa, beaucoup de vacoa. Elle faisait un peu de médicaments, de sirop pour toutes sortes de maladie. Et puis elle était une sage-femme marron. Quand elle y allait, la plupart lui donner un peu d'argent, mais quand il n'y en avait pas, quel argent ? Sinon le travail du vacoas, fendre le vacoa, on mettait l'échelle, le pied de vacoa était fendu, l'eau descendait jusque dans l'estomac. Dans les vacoas, il y a un genre de terre, le chou est bon à manger, mais défunt vieux n'en mangeait pas parce qu'il y avait des vers de terre dedans. Il y avait les vers de terre et les caméléons dont il avait peur. Couleuvre, insecte ne lui faisait pas peur, mais le caméléons et vers de terre ce n'était pas pour lui. Ça, il en avait peur. Mais travailler misérablement, il était miséreux.

Elle faisait des sacs, elle les apportait en bas à côté du restaurant le Baril. Il y avait un commerce là, qui prenait les sacs. On les amenait et on prenait de la marchandise, on la mettait sur notre tête en montant, un peu de morue, du riz. Etheve et Marion venaient chercher les sacs le samedi matin ici. Quand le frère est mort en 74, elle faisait des sacs, il était en train de téter, avant il n'y avait pas de lait comme aujourd'hui, Fanargon, Nido, avant, il n'y en avait pas. Les malheureux avaient juste du lait colécentré, boîte

mé Nido té lé gro fonksyonèr i pouvé acheté, mé nou té de lé kolésantré. Si ou manké le degré de lo i purjé a ou. Koméla na de biberon lé parké 1^e aj, 2^e aj, 3^e aj, mé avan non. I fezé dan inn mok, si lavé manké, mal de vant i bézé a ou le pe. Nou lété malere, malere, malere, malere. Kan mwin la fé la pèch, mwin lété malere mèm. Navé inn ti pe de zafèr, mé nou arivé ariv a koté. Nou travayé nou prené a krédi, le samedi nou péyé, nou reprené de krédi pou la semèn ansuit. Tou le tan té de krédi mèm. Pou sa mèm mi di le viyé lé mor, la viyé i fezé de krédi, laba, le viyé i fezé pa de zafèr lu, té la viyé i fezé tout.

Mé paran lété bokou mizèr. Zot i travayé an journé depui en l'aj mwin la konu a lu, depui ma nésans, mwin lé né an 32, juska 60 an. A 60 an lu la pu travay, lu la gany sa tit retrèt. Dé fwa lu té gardyinn le komèrsan a koté la mér, té inn komèrs an bwa. Lété koté simetièr kan lu té gardyin. A par sa lu travayé an journé ché Henri Lallemand, Henri lallemand té né an 1889, é lu an 91, 2 an de dékalaj ant lé 2. Avan Lallemand lu travayé pou B., le vié B. ke lé mor 104 an. Lu travayé dann lé kour, in pe de tan lu travayé la vaniy, dan lé o, apré lu la travay avèk henri Lallemand. E maman i fezé de jardin, in pe de kane, té de kane 28 é kan butana. Sété de kane i falé fosé é apré i falé détouré, mété de fumié, navé bokou de fré, i ganyé pa riyin. Lé propriètèr i ganyé inn pe lé kolon i ganyé pa riyin. Mwin mèm kan mwin la komans travayé, mwin la komans travayé la journé, 2 francs, 2 francs 50 lé premié tan, mwin la travay a la golèt an premyé, a la piès, mi émé pa travayé an journé, apré mwin la koup de bwa dan la forè, Mwin la travay dan la forè, pou koup bwa, i amené l'Etang-Salé. Nou tiré lé piès dan lé o, é i amené osi Saint-Louis o dépôt. é apré mwin la fé pêcher dan lé 35 an a pe pré. ... mwin la maryé mwin lavé 25 an juska ... an 62, juska l'aj 30 an mwin la travayé. Apré mwin la komans èt kolon in pe kane, apré mwin la rant à la pèch. Kane kom

concentrée on dit, mais moi, je dis colécentré. Après Nido a commencé à sortir, c'était les gros fonctionnaires qui pouvaient acheter, mais nous c'était du lait colécentré. Si on manquait le degré d'eau, ça nous purgeait. Aujourd'hui, il y a des biberons qui sont prêts premier âge, deuxième âge, troisième âge, mais avant non. On préparait ça dans une boîte en fer blanc, si on avait raté, le mal de ventre vous chopait. On était pauvre, pauvre, pauvre. Quand j'ai fait de la pêche, j'étais vraiment pauvre. Il y avait peu de choses, mais on arrivait à s'en sortir. On travaillait, on prenait à crédit, le samedi on payait, on reprenait à crédit pour la semaine suivante. Tout le temps c'était du crédit. C'est pour ça que je dis que le vieux est mort, la vieille faisait du crédit, là-bas, le vieux ne faisait rien lui, c'est la vieille qui faisait tout.

Mes parents étaient très pauvres. Ils travaillaient en journée depuis que je m'en souviens, depuis ma naissance, je suis né en 32, jusqu'à ses 60 ans. À 60 ans, il n'a plus travaillé, il a eu sa petite retraite. Parfois il était le gardien du commerçant près de la mer, c'était un commerce en bois. C'était à côté du cimetière quand il était gardien. À part ça il travaillait en journée chez Henri L., Henri L. était né en 1889, il lui en 1891, 2 ans de décalage entre les deux. Avant L., il travaillait pour B., le vieux B. qui est mort à 104 ans. Ils travaillaient dans les cours, quelque temps il a travaillé à la vanille, dans les hauts, après il a travaillé avec Henri L.. Et maman faisait des jardins, un peu de cannes, c'était des cannes 28 et cannes Butana. C'était des cannes où il fallait faire des rigoles et après il fallait les dépailler, mettre du fumier, il y avait beaucoup de frais, on ne gagnait rien. Les propriétaires gagnaient un peu, les colons ne gagnaient rien. Moi-même, quand j'ai commencé à travailler, je commençais à travailler à la journée, deux francs, deux francs 50 les premiers temps, j'ai travaillé à la gaulette en premier, à la pièce, je n'aimais pas travailler en journée, après j'ai coupé du bois dans la forêt, on l'emmenait à L'Étang-Salé. On tirait les pièces dans les hauts et on les amenait aussi à Saint-Louis au dépôt. Et après j'ai été pêcheur dans les 35 ans à peu près. Je

kolon, mwin la largé, é pèsonèl, mwin la fé toujours in pe, pa in ta, mwin la ariv juska 165 tone, mé in ganyé pa riyin, mé mèm dan la pèch nou ganyé pa gran choz. Kan mwin té jen jan, mwin la travay a la golèt an premyé, a la piès, mi émé pa travayé an journé, aprè mwin la koup de bwa dan la forè é aprè mwin la fé pécher dan lé 35 an a pe pré. Papa lé mor mwin navé 29 an, parseke papa noré anpèch a mwin alé la pèch an kanot, pourtant lu lété inn pécher, mé pécher la kot, pa pécher la mèr. Lu té chaser de zourit kom mwin mèm, mé kanot lu émé pa. Mé sé kanot a lu, kanot lontan é no kanot a nou té diféran, lontan i prenè inn gro bwa a tèr, i krezé dan le milye, i fouté a l'o i parté kom sa. I tré sé la kord vako, la kord mao, i tiré dan lé o, tou lé 3, 4 mwa i fo chanjé parseke i pouri. An dèrnié la u kord nilon. Kan mwin la komansé té de kord la boutik, kord choka, kord i amaré de be lontan avan. Aprè la sorti le nilon, mé sa lé vréman solid. Sa i fini pu, ou pran inn, nou té oblijé amasé an dèrniéman, parsek'an premié tan banna i koupé, nou lésé avèk lé argano, é banna i pasé, i koupé i parté avèk. Nou té oblijé de tiré, kan nou imaginé nou tiré, mé kan nou imaginé pa, zot i parté avèk. Kaskade laba, tout, tout i falé ramasé, lé zaviron, lé bar, riyin i kité pa dan la kanot kom isi.

Nou pasé not tan a péyé. Dèrniéman, en 73-75, la nou la komansé avèk lé moter, lé kanot, lé tanpèril, tou sa, té in pe plu fasil. Kan nou la komansé la pèch lavé bokou de kanot, bokou de marin, mé tou sa la abandoné, i rèst pu in bon pe. Tout sèk mi fezé i pasé a péyé la sékourité sosial, la marine. An 74 i komansé viv biyin de la pèch, mé mwin la arété parseke mwin la voulu arété, mé mwin té bon ankor, sèk mi ganyé dedan mi pouvè péyé tout. Pou lésans, nou ganyé de lésans an pasan la ponp, la ponp i bézé la mwatyé pou lu. Si mi ganyé 5000, 2500 pou

me suis marié j'avais vingt-cinq ans... En 62, jusqu'à l'âge de trente ans j'ai travaillé. Après j'ai commencé à être colon un peu de cannes, après je suis rentré dans la pêche. La canne comme colon, je l'ai lâché et personnellement j'en ai fait toujours un peu, pas beaucoup, je suis arrivé jusqu'à 165 tonnes, mais on ne gagnait rien, mais même dans la pêche on ne gagnait pas grand-chose. Papa est mort j'avais 29 ans, parce que papa m'aurait empêché d'aller à la pêche en canot, pourtant c'était un pêcheur, mais un pêcheur sur la côte pas un pêcheur en mer. Il était chasseur de *zourit*² comme moi, mais le canot, il ne l'aimait pas. Mais ses canots à lui, les canots de longtemps et nos canots à nous étaient différents, avant on prenait un gros arbre par terre, on le creusait dans le milieu, on le foutait à l'eau, on partait comme ça. On tressait des cordes de vako, des cordes de mahot, on les prenait dans les hauts, tous les 3, 4 mois il fallait les changer, parce que ça pourrissait. En dernier il y a eu les cordes de nylon. Quand j'ai commencé, c'était des cordes de boutiques, des cordes de choka, les cordes avec lesquels on amarrait les boeufs avant. Après il y a eu du nylon, mais ça, c'était vraiment solide. Ça n'en finit plus quand on n'en prend une. On était obligé dèrniéman de les ramasser parce que certains les coupaient. On les laissait dans les canots, ils passaient, ils coupaient et ils partaient avec. On était obligé de les enlever, quand on y pensait, on les enlevait mais quand on oubliait, ils partaient avec. À la cascade là-bas, il fallait tout ramasser, les avirons, les bancs, on ne laissait rien dans les canots comme ici.

On passait notre temps à payer. Dèrniéman en 73, 75 là, on a commencé avec le moteur, les canots, les assurances intempéries, tout ça, c'était un peu plus facile. Quand on a commencé la pêche il y avait beaucoup de canots, beaucoup de marins, mais ils ont tous abandonné, il n'en reste plus beaucoup. Tout ce que je faisais, passait à payer la sécurité sociale, la marine. En 74 on commençait à bien vivre de la pêche, mais j'ai arrêté parce que j'ai voulu arrêter, mais j'étais encore bon, ce que je gagnais, me permettait de tout payer. Pour l'essence on avait de

lu. E kan mwin la komans gany lésans pèsonèl, mi parté touché au Port, sa, mwin la fé just 3-4 an a pe pré, mi doné a lu in kari pwason just pou lu mèt la kaché desu. I falé le kaché la ponp pou mwin touch mon arjan. Si mwin lavé inn 5000 fran inn 6000 fran, sa té a mwin, mé avan non, mi ganyé just la mwatié. Mwin la arèt la mèr parseke mwin té a la retrèt, mwin la arété le 15 mai 87. Mwin la repéché, mé mon marin la tonb malad, i tené pu tro su lé janb, la kanot i falé réparé, mwin la vendu le moter é mwin la donn inn boug la kanot, mwin la arété nèt. Aprè mon marin la gany inn kanot avèk son frèr laba, mwin la sorti 2-3 an avèk lu é apré mwin la arété. Sé janb i tiyin pu a lu. Kan mwin la gany ma retrèt, pèson i voulé prand a lu, lu tené pu debout. Erezeman mwin té biyin avèk le sindik, mwin la fé inn espès makrotaj pou lu gany inn infirm marine. Si ou regard a lu marché ou krwa sé inn boug blindé, mé na lontan lu la arèt bwar. I fo dir le rom la fatig a lu osi inn pe. Anfin, tou lé marin i té i bwar, mwin osi mwin la bu inn pe. Mintenan mi gany pu, mi bwar pu, mé nou buvé mé nou té oblijé travayé pou an avwar, pa kom koméla. Zot i sava la post, zot i touch le RMI, zot i touch le sold, de not tan navé pwinn tou sa. Dann le premié tan mwin la travay la pèch, si navé le kouran, noré été miye. Mwin navé de kamarad, i pouvé prêt a mwin de larjan san intére. Mwin navé de kamarad, Grands-Bois, la Petite-Ile, partou, sété le klian de pwason, zot i vené trap le pwason isi. Mi pouvé pa gard le pwason ché mwin, mwin navé pa de kouran. Apré mwin navé pa tro larjan, la demand a mwin 120 000 fran CFA (2400FF) pour mèt in poto couran é mwin lavé pwin. Tan ke navé pwin de kouran, i ganyé pa vand pwason, ki noré acherté 40, 60 kilo de pwason ? kan mwin la gany couran, la mwin la gany vand mon partikulié.

l'essence en passant à la pompe, la pompe baisait la moitié pour lui. Si je gagnais 5000, 2500 pour lui. Et quand je commençais à gagner de l'essence personnellement, j'allais le prendre au Port, ça, je l'ai fait juste 3, 4 ans à peu près, je lui donnais un carri de poissons juste pour qu'il mette son cachet. Il fallait le cachet de la pompe pour que j'ai mon argent. Si j'avais 5000 F, 6000 F c'était pour moi, mais avant non, je gagnais juste la moitié. J'ai arrêté la mer parce que j'étais à la retraite, j'ai arrêté le 15 mai 87. J'ai repêché, mais mon marin est tombé malade, il ne tenait plus trop sur ses jambes, il fallait réparer le canot, j'ai vendu le moteur et j'ai donné à un gars le canot, j'ai arrêté tout net. Après mon marin a eu un canot avec son frère, je suis sorti 2, 3 ans avec lui et après j'ai arrêté. Ses jambes ne le tiennent plus. Lorsque j'ai eu ma retraite, personne ne voulait plus le prendre, il ne tenait plus debout. Heureusement j'étais bien avec le syndic, j'ai fait une sorte de macrotage, pour qu'il ait une pension d'invalidité marine. Si on le regarde marcher, on croit que c'est un gars blindé, mais il y a longtemps qu'il a arrêté de boire. Il faut dire que le rhum l'a fatiguée un peu aussi. Enfin, tous les marins buvaient, moi aussi je buvais un peu. Maintenant je ne peux plus, je ne bois plus mais on buvait, mais on était obligé de travailler pour avoir quelque chose, pas comme aujourd'hui. Ils vont la poste, il touche le RMI, il touche le solde, de notre temps il n'y avait pas tout ça. Dans les premiers temps où j'ai travaillé à la pêche, s'il y avait eu de l'électricité, ça aurait été mieux. J'avais des camarades, qui pouvaient me prêter de l'argent sans intérêt. J'avais des camarades à Grand-Bois, la Petite-Île, partout, c'était des clients de poissons, ils venaient chercher le poisson ici. Je ne pouvais pas garder le poisson chez moi, je n'avais pas de courant. Après je n'avais pas trop d'argent, ils m'ont demandé 120 000 F C. F. A. (2400 F) pour mettre un poteau d'électricité, je ne les avais pas. Tant qu'il n'y avait pas d'électricité, on ne pouvait pas vendre de poissons, qui aurait acheté 40, 60 kilos de poissons ? Lorsque j'ai eu l'électricité, là j'ai pu vendre aux particuliers.

Le térin la kaz té ma fam, parseke la not, sèk la rèst desu, la rèst desu, a koz, navé téleman de zéritié desu. Tou sé zafèr i doné de lèd pou batir, i falé in akt, mé té in térin indivi. Le frèr la gany in karé, mé mwin kom mwin lété pa desu, mwin la pa ganyé. Sa té le biyin de papa, le biyin de moman té parèy, térin, ou koné pa lé akt ousa i lé. Na bokou de zéritié, inn i voulé gany plu, in voulé gany plus, i fé la lès a labandon. La, lu la mont su linn térin, lu la bati desu, i fé la fé inn akt pou lu. Lu la gany in bon térin, pluto ke lès a labandon. O desu la o na ankor in térin, inn karé na 3 èktar sé inn brulé, mé inn brulé na de la tèr, é inn na 1 èktar. Par anba, na in éritié la mont desu, sé anfan va gany in karé de kour ant sé 2 anfan. Léone va gany in morso su la par de moman, Philippe, va ganyé su la par de papa é mwin, mwin va retrouv a zot purgatwar.

Pou mwin, linportan sé ke mi gany travayé, madam la pa fé riyin de sé 10 dwa. Nana si té pa zot fam, zot té fini mourir, mwin osi mwin na de frèr dan la band, mé na de parése, na de boug i ve pa fèr riyin, mé na de peti zanfan la tenu la ras osi. La mwin la arété i fé tro cho, mé an ivèr mi port mon paké de bwa kan mi reviyin labitasyon. Nana toujor 1, 2 ti kouyon i di : "sa pu la mod sa gran-moun".

Apré kan Bertil la rant mèr an 71, bin la, la komans mèt de lo, kouran, tou sa. A par sa, mwin lavé komans fé pou rouvr inn bar isi an dan pou band marmay, é pui mwin noré vand mon pwason pèrsonèl. Malgré sa mwin la vand in pe mon pwason pèrsonèl; mi vandé pas seleman avèk la bazardié, lu, lu voulé gany pou riyin. Juska ler nou lé kamarad, mi désand Saint-Pierre, mi sa vwar a lu, lu la pri mon pwason juskan dèrnié; kan mwin la pri ma retrèt, mwin la pu donn a lu. Mwin la vand

Le terrain de la maison est à ma femme, parce que le nôtre, ceux qui habitaient dessus, y sont restés, il y avait tellement d'héritiers. Toutes les choses où on pouvait avoir de l'aide pour bâtir, il fallait un acte, mais c'était un terrain indivis. Le frère a eu un carré, mais moi, comme je n'étais pas dessus, je n'en ai pas eu. Ca c'était le bien de papa, le bien de maman c'était pareil, les terrains, on ne sait pas où sont les actes. Il y a beaucoup d'héritiers, certains voulaient en avoir plus, ce qui fait qu'on les a laissés à l'abandon. Là, il s'est installé sur un terrain, il a bâti dessus, ce qui fait que l'on a fait un acte pour lui. Il a eu un bon terrain, plutôt que de laisser à l'abandon. Au-dessus plus haut, il y a encore un terrain, un morceau de trois hectares, mais c'est en brûlé, mais un brûlé où il y a de la terre et un autre de un hectare. Plus bas, il y a un héritier qui s'est installé dessus, ses enfants vont avoir un morceau de cours entre ces deux enfants. Léone va avoir un morceau sur la part de maman, Philippe, va avoir sur la part de papa et moi, je vais les retrouver au purgatoire.

Pour moi, l'important c'est que je puisse travailler, madame n'a rien fait de ses dix doigts. Certains, si ce n'était pas leur femme, ils étaient déjà morts, moi aussi j'ai des frères dans le tas, mais il y a des paresseux, il y a des gens qui ne veulent rien faire, mais il y a des petits-enfants qui ont tenu de la race aussi. En ce moment je me suis arrêté, il fait trop chaud, mais en hiver je porte mon paquet de bois, quand je reviens de la plantation. Il y a toujours 1, 2 couillons qui disent : "Ce n'est plus la mode ça, grand-père !"

Quand Bertil est devenu maire en 71 et bien là, on a commencé à mettre de l'eau, de l'électricité, tout ça. À part ça, j'avais essayé d'ouvrir un bar ici-dedans pour les enfants, et puis j'aurais continué à vendre mon poisson. Malgré cela, je vendais mon poisson seul, je ne le vendais pas qu'au bazardier, lui, il voulait l'avoir pour rien. Jusqu'à aujourd'hui nous sommes camarades, je vais à Saint-Pierre, je vais le voir, il a pris mon poisson jusqu'à la fin, quand j'ai pris ma retraite, je ne

pèrsonèl. Mwin lavé dé klian la Petite-Ile, Tampon, Saint-Denis. Dan se tan i trapé bokou de pwason, pwason rouj, té gaspiy de pwason dan se tan, i ganyé pa de larjan la dan, mwin mi ganyé inn ti pe, mé lé zot marin té oblijé vand just o bazardié, zot i ganyé pa tro gran choz, just 2 ti bouché de manjé pou manjé. Mwin mi vandé bazardié marché Saint-Pierre, mé mwin la parti l'ot jour, nana pu riyin, il rèsst just souvenir. Zwanyon, lay, tomat kom an pil navé avan na pu. I rèsst just in pe de lartisanal pou band tourist, mé tourist na in pe seleman. Mwin la fé inn pe de tan an rézon, é lé taximan la gany in pe de moné avèk mwinn. Na dé fwa, mi fezé 3 vwayaj pwason par jour. Na dé fwa lé marin i parté é mwin, mwin té oblijé port le pwason é lé marin i fezé la pèch, défwa mi anvwayé par lé kar de Moutoussami, zot i dépozé mon pwason. Juska Saint-Louis mwin la porté de pwason, mé navé de pwason dan se tan la. Pou gany in 50-60 kilo de pwason, a nout 2 tou sel, inn fwa nou la gany 170 kilo de pwason a mwin avèk mon marin. Tan ka la nuit, la di pu. Nou la gaspiyé tou lé pwason, aster na pu. Na pu riyin. Mèm lé boug pou anrolé na pu. Parseke i rod tro de konplikasyon. Pou mèm in moter mintenan i fo inn permi, mèm pou 10 chevo, pou èt propriètèr inn bark i fo ou sava lékol, i fo ou na inn brevè, é na pu de pwason non plu. Lé pu kom avan.

Erezeman an derniè le gouvèrnanman la ouv in pe lé zye, i fé inn pe per, si té biyin amené, la Réunyon, navé la plas pou lé jan travay, na tro de voler. Lé 108 000 fran la ramasé pou le tranbleman de tèr, i sa arivé sa ? ki lé sur ? i pe èt le prêt, le pape, 20 fran mi don pa. Si sé mwinn ki sa doné wi. Doné de ri, de zariko, pwa, mi doneré, mé i fo ke lé saché lé pa tro bon sinon i retrouv dann magasin. L'ansyin mèr, i acheté manjé pou la kantin, lu revandé pou lu dan inn boutik Saint-Philippe. I pouvè pa acheté avèk l'arjan,

le lui ai plus donné. Je l'ai vendu moi-même. J'avais des clients à la Petite-Île, Tampon, Saint-Denis. Dans ce temps-là, on prenait beaucoup de poissons, poissons rouges, on gaspillait le poisson dans ce temps, on ne gagne pas d'argent là-dedans, moi je gagnais un petit peu, mais les autres marins étaient obligés de vendre qu'au bazardier, ils ne gagnaient pas trop grand chose, juste 2 petites bouchées de manger. Moi je vendais au bazardier du marché de Saint-Pierre, mais j'y ai été l'autre jour, il n'y a plus rien, il ne reste que des souvenirs. Des oignons, de l'ail, des tomates, les tas qu'il y avait avant, il n'y en a plus. Il reste juste un peu d'artisanat pour les touristes, mais les touristes il y en a beaucoup. Je l'ai fait un certain temps en y réfléchissant et les taximan ont eu un peu d'argent avec moi. Parfois je faisais trois voyages de poissons par jour. Parfois les marins partaient et moi, j'étais obligé d'amener le poisson et les marins faisaient la pêche, parfois J'envoyais par le car de Moutoussami, il déposait mon poisson. Jusqu'à Saint-Louis j'ai amené du poisson, mais il y avait du poisson dans ce temps-là. Pour avoir un 50, 60 kilos de poisson, à nous deux tout seuls, une fois on a eu 170 kilos de poisson moi et mon marin. Et le soir, n'en parlons pas. On a gaspillé tous les poissons, aujourd'hui il n'y en a plus. Il n'y a plus rien. Même les gars à enrôler, il n'y en a plus. Parce qu'il y a trop de complications. Même pour un moteur maintenant, il faut un permis, même pour dix chevaux, pour être propriétaire d'une barque il faut que vous alliez à l'école, il faut que vous ayez un brevet, il n'y a plus de poissons non plus. Ce n'est plus comme avant.

Heureusement qu'en dernier, le gouvernement a ouvert un peu les yeux, cela fait un peu peur. Si c'était bien amené, La Réunion avait de la place pour que les gens travaillent, il y a trop de voleurs. Les 108 000 FF³ que l'on a ramassés pour le tremblement de terre, ça va arriver ça ? Qui est sûr ? Ça peut être le prêtre, le pape, 20 F je ne donne pas. Si c'est moi qui vais donner oui. Donner du riz, les haricots, des grains, je donnerais, mais il faut que le sachet ne soit pas trop bon, sinon on le retrouve dans le magasin. L'ancien

i acheté avèk bon, mé apré lu prené é i mété dan la boutik pou l'ot vand pou lu. Sa sé vréman voler, voler. Pou sa mèm mi èm pa se kit sa mèr de drwat. Mi èm pa, mi èm pa. Par lé mizèr papa la pasé, lé mizèr mwin la pasé, pou sa mwinn la per de lu. Nou té mal akeyi dan lé buro, koméla ou lé biyin akeyi. Ojourd'hui ou dir kan ou lé pa kontan, lontan non, si ou lavé rod la bagar, i trap a ou i anferm a ou. Mwinn la gany inn tapin avèk l'ansyin mèr. Zot i promé a ou in travay é apré i don pa, kan la fini bwar 1, 2 kou, i viyin, i gel : "voler, makro..." Mi èm pa lu mwinn. Mwinn té inn komunist andiablé, mi parté partou, Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Pierre... mé té dur tir Franco B. isi, isi, komunist ganyé pa. La en derniè la rantré, lé zanplwayé de méri, lé plu kalifyé lavé viré, té zot i konésé la manièr ki volé, kan zot la viré, bin, la zot la pu gany volé. La éséyé, la pu ganyé. An 71, lé sosialist la rantré, bin depui mi vot sosialist. Isi komunist i gany pa, mé na de zandrwa i gany. Le Port va trap a zot, Saint-Pierre va trap a zot.

La pèch mwin la fé pluto de Vincenzo juska Sainte-Rose. Kaskad pa bokou, é pui dan le por Tremblet. Mé dan le por Tremblet lété tro de fatig pou fèr monté lé kanot. Sété sé gros kanot an bwa, mintenan lé plastifié, lé té lour, i falé mont tou sa; navé 11 kanot avan kan nou alé pèch laba. Le premié kanot mwin lavé acheté, lété avèk mon bofrèr. Lu lavé fé fèr 2 kanot nev, é apré lu la ouvr inn ti komèrs, é la pèch i komansé èt inn afèr sèrye. Dan le premié tan té bon, nou té biyin avèk le sindik, i kasé pa la tèt. Lé kanot lété bouché a kou de goni, de létoupe, kan nou mété a lo i falé tir tou de suit, le kanot a mwyaté de lo. E navé pwin de pint, tou sé zafèr koméla, i sèrvé de zanpone pou vid le kanot. Té sèrye. E le premié kanot la komans plastifié té mwin. I

maire, il achetait à manger pour la cantine, il le revendait pour lui dans une boutique de Saint-Philippe. Il ne pouvait pas l'acheter avec de l'argent, il l'acheter avec des bons, mais après il le prenait et le mettait dans la boutique pour que l'autre le vende pour lui. Ça c'est vraiment des voleurs, des voleurs. C'est pour ça, que je n'aime pas *cet enfoiré* de maire de droite. Je ne l'aime pas, je n'aime pas. À cause des misères que papa a subies, les misères que j'ai subies, c'est pour ça que j'ai peur de lui. On était mal accueilli dans les bureaux, aujourd'hui on est bien accueilli. Aujourd'hui on dit quand on n'est pas content, avant non, si on avait cherché la bagarre, on vous attrapait, on vous enfermait. J'ai eu des coups avec l'ancien maire. Il vous promet un travail et après ne le donne pas. Quand ils ont fini de boire 1, 2 coups, ils viennent, ils gueulent : "Voleurs, macro..." Je ne l'aime pas moi. J'étais un communiste endiablé, j'allais partout, Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Pierre... Mais c'était dur d'enlever Franco B. d'ici, ici les communistes ne passaient pas. Là en dernier, ils ont réussi, les employés de mairie, les plus qualifiés étaient virés, c'est eux qui connaissaient la manière de tricher, quand ils sont partis, ils n'ont plus pu tricher. Ils ont essayé, ils n'ont pas réussi. En 71, les socialistes sont arrivés et bien depuis je vote socialiste. Ici les communistes n'y arrivent pas, mais il y a des endroits, ils y arrivent, Le Port va les avoir, Saint-Pierre va les avoir.

La pêche, je l'ai faite plutôt de Vincenzo jusqu'à Sainte-Rose, à l'Anse des Cascades pas beaucoup et puis dans le port du Tremblet. Mais dans le port du Tremblet, c'était trop fatigant pour faire monter les canots. C'était ces gros canots en bois, maintenant ils sont plastifiés, c'était lourd, il fallait monter tout ça, il y avait 11 canots quand on allait pêcher là-bas. Le premier canot que j'avais acheté, c'était avec mon beau-frère. Il avait fait faire de canots neufs et après il a ouvert un petit commerce et la pêche commençait à être quelque chose de sérieux. Dans les premiers temps c'était bon, on était bien avec le syndic, on se cassait pas la tête. Les canots étaient bouchés avec des gonis, des étoupes, quand on les mettait à

dizé le plastik va pourir le bwa. Lu pouri vréman, mé kan... 9,10 an, ou na le tan. Si sé riyin ke lo de mèr lé bon, sé lo dous i pouri, pa lo de mèr. Lo de mèr i protèj le bwa. Mwin la gany inn pe de moukataj avèk lé marin, m'an fou. E pui pou travay, mi fouté pa mal, mwin, inn fwa la trap a mwin, mwin la gany in avertiseman, le dezièm fwa la trap a mwin le marin té pa anbanké, mwin la pèy 465 FF. La pas tribunal, le prosèverbal la sorti. Mi enfouté. Pou lésans parèy. Mi ansèrvé tou lésans i doné a mwin, mé na inn pe na u de problèm, zot i fané zot bon juska Plaine des Cafres, la trap a zot kom sa. Mé mwin, mwin la toujours chanj mé bon la ponp Saint-Philippe. Mwin lavé bezwin alé Saint-Denis, rod zapa, amèn mon moter an pane, i fé mi lésé toujours inn pe de rézèrv bon de lésans an ka. E kan le mwa té fini, mi té fini lé bon. Pou inn ti moter 6 chevo, mi ganyé 500 litre lésans, navé tro. Après té just lé 20 chevo i ganyé 500 litre, mwin la achèt inn 20 chevo, la fé bèz a mwin, la venu kontrolé, kréol la port plint, sa Roland sa, té inn boug gro ker, lu té port plint pour tout, pèrson i èm pa lu non plu. Mi ansèrvé just inn 30 litre é ankor kan mi parté kaskade. Nou fezé pa tro la trèn, i trapé biyin. Mwin la jamé émé le tréna, ou trapé 150, 200 kilo le ton, aprè ou lé anmèrdé. Té mon frèr té an chaler. Dokter Hoareau la fé pas pou nou Saint-Joseph. Depui zot la mi le boué, mi koné pa si le pwason la suiv le boué, mé na pu riyin. Dé fwa ou fé 2, 3 vwayaj Saint-Philippe, le por Tremblet, ou trèn ou pelot ou remèt dedan, avan i kasé tout, lé trèn té pa asé solid, i kasé tou. Mé navé de pwason, é mèm i vandé pas tro, nou té ankourajé pou la pèch. Kaskade, Bastide F. i anmené a nou laba, lu té abite Saint-Philippe koté chemin la marine lu té viyin la Plaine des Grègues, kom sa madam, mé la la grandi isi, lu la arivé vèr l'aj 20 an, jordu la na 80-82 an. Lu lété komersan, bazardié, lu fezé inn pe tout métié le bèz sa mèr, lu dormé pa, lu té anmén a nou laba minui, 1^{er} de matin. Navé pwin de lumièr avan. Mintenan lé ékléré partou, le por Saint-Philippe parèy, avan i falé inn torch. La mèr la pa tué a nou, nou koné pa pou kwé, kan lé pa out ler, lé pa out ler. Nou la konu pourtan la mor. Mèr rud, i pouvé pu alé

l'eau, il fallait les enlever tout de suite, le canot était rempli à moitié d'eau. Et il n'y avait pas de pinte, toutes ces choses d'aujourd'hui, on se servait d'empaune pour vider le canot. C'était sérieux. Et le premier canot qui a été plastifié, c'était moi. On disait que le plastique aller pourir le bois. Il le pourrit vraiment, mais quand ? 9, 10 ans, on a le temps. S'il y a que de l'eau de mer, c'est bon, mais l'eau douce pourrit, pas l'eau de mer. L'eau de mer protège le bois. J'ai eu quelques critiques avec les marins, je m'en fous. Et puis pour travailler, je ne m'en faisais pas moi, une fois on m'a chopé, j'ai eu un avertissement, la seconde fois on m'a attrapé, le marin n'était pas sous contrat, j'ai payé 465 F. C'est passé au Tribunal, il y a eu un procès-verbal. Je m'en foutais. Pour l'essence, pareil. Je me servais de toute l'essence que l'on me donnait, mais il y en a qui ont eu des problèmes, ils dispersaient leurs bons jusqu'à la Plaine Des Cafres, on les a attrapé comme ça. Mais moi, j'ai toujours changé mes bons à la pompe de Saint-Philippe. J'avais besoin d'aller à Saint-Denis, chercher des appâts, amener mon moteur en panne, ce qui fait que je laissais toujours un peu de réserve de bons d'essence au cas où. Et quand le mois était fini, je finissais les bons. Pour un petit moteur de six chevaux, j'avais 500 litres d'essence, il y en avait trop. Après c'était juste les 20 chevaux qui avaient 500 litres, j'ai acheté un 20 chevaux, on m'a dénoncé, on est venu contrôler, le créole a déposé plainte, c'est Roland ça, c'était un rancunier, il portait plainte pour tout, personne ne l'aime pas non plus. J'utilisais juste 30 litres et encore quand je partais à l'Anse Des Cascades. On ne faisait pas trop de traîne, ça mordait bien. Je n'ai jamais aimé la traîne, on attrapait 150, 200 kilos de thon, après on était emmerdé. C'était mon frère qui était en chaleur. Docteur Hoareau l'a fait écouler pour nous à Saint-Joseph. Depuis qu'ils ont mis les bouées, je ne sais pas si le poisson a suivi les bouées, mais il n'y a plus rien. Parfois on fait 2, 3 trajets Saint-Philippe, le port du Tremblet, on traîne, on pelote, on remet dedans, avant ça cassait tout, les traînes n'étaient pas assez solides, ça cassait tout. Mais il y avait du poisson, même

kaskad, ni désand, an 86 inn an avan ma retrèt, mé marin la parti la nuit, mèr sek, é navé inn marin la parti avèk zot lété pa anbarké, é kan le tan la komans gaté le marin la di : "fout a lu a tèr". Erezeman... après zot la gany kokeman, i pouvè pu alé mèm Bertil avèk son kanot 20 chevo lu pouvè pu arété, lu tourné , lu anparé lé morso de mèr. Kan élikoptèr la arivé zot lété o bout, té bar de jour, kan la lèv mé marin la mèt a tèr, mwin la di : "mersi bon die", la kanot la parti kas laba su la pwint Mare Longue. Le ti Benoit la kas la mèm su le gouf a koté le por. Sindik la di a mwin, mwin lavé la chans mwin navé pwin marin pa anbarké, parseke mwin noré gany su mé doi. Pou lé marin nou péyé pa riyin, mé pou in marin pa anbarké, nou noré du péyé le déplaseman. La pa gany rézèrv riyin, just lé 2 marin. A par ke sa, lékipaj, le moter tou zafèr, la redon a mwin, kanot, moter... Aprè i rèssté a mwin in an avan la retrèt, mwin la rachèt inn ot, mwin la travay in pe é arpè kan mwin la remèt an plézans, zot la fé repèy a mwin; mwin la téléphon le présidan de pécher, mwin la di a lu ke mwin lavé sov band soumarine, band kanot, mèm le band bato la fé nofraj la pwint Tremblet, mwin la sov inn toujours dedan. Mé nou la trapé osi, nou la formé de zékip, nou la mont su bato, la koupé, la trapé de zafèr. Nou la gany le total dedan, bot, gan, sigarèt,... kapitèn jandarmeri lariv tèr la, nou la gany totocheman. Navé inn, i abité a koté le chinwa, Baptiste., lavé sèr lé zafèr ché sa ser an ba, kan la kok a lu isi an o, lu la parti arlivré sèk lu lavé séré an ba. Falé don le pe de zafèr té la ! Mwin lavé pwin riyin, just in vwayaj sigarèt, mwin la of a zot, sot la pa voulu, té matéryèl zot i voulé. Lavé tir la rose, le gidon, tout lavé tiré. Té sèrye. Mé mwin ke laba an France.

si on ne vendait pas trop, on était encouragé pour la pêche. À L'Anse Des Cascades, Baptiste F. nous amenait là-bas, il habitait à Saint-Philippe à côté du chemin de la Marine. Il venait de La Plaine des Grègues, comme sa femme mais il a grandi ici, il est arrivé vers l'âge de vingt ans, aujourd'hui il a 80, 82 ans. Il était commerçant, bazardier, il faisait un peu tous les métiers cet enfoiré, il ne dormait pas, il nous amenait là-bas à minuit, une heure du matin. Il n'y avait pas de lumière avant. Maintenant c'est éclairé partout, le port de St Philippe aussi, avant il fallait une torche. La mer ne nous a pas tués, on ne sait pas pourquoi, quand ce n'est pas ton heure, ce n'est pas ton heure. On a connu pourtant la mort. Une mer difficile, on ne pouvait pas aller à l'Anse Des Cascades, on revenait, en 86 ans avant ma retraite, les marins sont partis la nuit. Mer calme. Et il y avait un marin parti avec eux, qui n'était pas sous contrat et quand le temps a commencé à se gâter, le marin a dit que le foutre à terre. Heureusement... Après ils ont eu une raclée, on ne pouvait plus avancer, même Bertil avec son canot de 20 chevaux il ne pouvait plus arrêter, il tournait, il se ramassait des paquets de mer. Quand l'hélicoptère est arrivé ils étaient à bout, c'était l'aube, quand on a levé les marins, on les a mis par terre, j'ai dit : "Merci bon Dieu !", le canot est parti se casser là-bas, sur la pointe de Mare Longue. Le petit Benoit, s'est cassé là-même sur le gouffre à côté du port. Le syndic m'a dit que j'avais de la chance de ne pas avoir de marin sans contrat, on aurait dû payer le déplacement. On n'a rien pu sauver juste les deux marins. À part ça, le matériel, le moteur, toutes les choses, on me les a redonnés, le canot, le moteur... Après il me restait un an avant ma retraite, j'en ai racheté un autre, j'ai travaillé un peu et après quand je l'ai mis en plaisance, ils m'ont refait payer. J'ai téléphoné au président de la chambre des pêcheurs, je lui ai dit que j'avais sauvé des plongeurs sous-marins, des canots, même le bateau qui avait fait naufrage à la Pointe Du Tremblet, j'en ai toujours sauvé un là-dedans. Mais on a pris des choses aussi, on a fait des équipes, on est monté sur le bateau, on a coupé, on a pris des choses. On a eu le total

là-dedans : des bottes, des gants, des cigarettes... Le capitaine de la gendarmerie est venu ici, on s'est fait prendre. Il en avait un, il habitait à côté du chinois, Baptiste, il avait caché des choses chez sa soeur plus bas, quand on l'a attrapé ici en haut, il est parti rendre ce qu'il avait caché en bas. Il fallait donner le peu de choses qui était ici ! Moi je n'avais rien, juste un voyage de cigarettes, je le leur ai offert, ils n'ont pas voulu, c'était le matériel qu'il voulait. On avait enlevé la rose des vents, la barre, on avait tout enlevé. C'était sérieux. Mais moins que là-bas en France.

Mwin, mwin la vwayajé seleman par Air Austral et Air France, avèk Air Austral, mwin la parti Maurice, mé Seychelles, mwin la pa parti. Lé 4 vwayaj mwin la fé, mwin la fé par Air France.

Toulouse, Nantes, Bordeaux, lé biyin la ba, du mwin na lèr, mé Paris, mwin la pa émé du tou, du tou. Si falé rèst Paris, mi revené le landemin.

Na dé jan i sava an France 2, 3 zan é kan zot i reviyin, zot i moukat la Réunion, i di " Oh, la Réunion, c'est pourrie".

Mwin la pas avèk inn pe de viey réunyoné an France, kan mi alé, lé larm i vené dan lé zye, zot i voulé revenir, mé zot i pe pa, zot i koné pu de mond, é zot na pu de mwayin non pu, mé zot i reveniré. Mèm vizité, zot i vwa la télé, la Réunyon la développé, mé zot i seré kontan de vwar, mé jamé na inn bon pe i vwa pu. Zot i ve venir vwar zot lie natal, mé zot i gany pu. Na inn viye gran moun kan volkan la pasé Piton, la parti avèk sa kaz, bin aprè lu la parti avèk son garson, lu na inn garson, inn fiy. La fiy lé maryé avèk inn malbar, inn fakter, kan lu lavé ariv laba, lu lavé 72 an, sa vièy lavé 68 an, lu té ché son garson laba, é son garson té kamarad avèk mon garson, kan lu konésé mwin té arivé, lu sorté ousa lu lété, nou kozé inn demi journé, bin, lu pléré. Lu dizé, si lu lavé ankor kom inn tit famiy la Réunyon, lu vené. Lu dizé lu navé pu pèson, ko lu viyin fèr. Depuis an 88 mwin la pa vu a lu é lu lavé 72 an, lu lé petèt mor. I koné pa. Lu fumé pa, lu buvé pa, mé pou amuz a lu, lu lavé inn ti chiyin, inn ti kanich,

Moi, j'ai voyagé seulement avec Air Austral et Air France, avec Air austral, je suis parti à Maurice, mais aux Seychelles, je n'y suis pas allé. Les 4 voyages que j'ai faits, je les ai fait par Air France.

Toulouse, Nantes, Bordeaux, c'est bien là-bas, du moins ça en a l'air, mais Paris, je n'ai pas aimé du tout, du tout. S'il fallait rester à Paris, je revenais le lendemain.

Il y a des gens qui vont en France, 2, 3 ans et quand ils reviennent, ils critiquent la Réunion, ils disent " Oh, la Réunion, c'est pourrie".

Je suis passé voir un certain nombre de vieux réunionnais en France, quand j'y allais, les larmes venaient dans leurs yeux, ils voulaient revenir, mais ils ne le peuvent pas, ils ne connaissent plus personne et ils n'en ont pas les moyens non plus, mais ils reviendraient ; même visiter, ils voient à la télé que La Réunion s'est développée, mais ils seraient contents de voir, mais ils y en a beaucoup qui ne la reverront jamais. Ils veulent venir voir leur île natale, mais ils ne le peuvent plus. Il y a un vieux grand-père, quand le volcan est passé à Piton, ça a emmené sa maison, et bien après il est parti avec son garçon. Il a un garçon, une fille. La fille est mariée avec un malbar, un facteur, quand il est arrivé là-bas, il avait 72 ans, sa vieille avait 68 ans, il était chez son garçon là-bas, et son garçon était camarade avec mon garçon, quand il savait que j'étais arrivé, il sortait d'où il était, on parlait une demi-journée, et bien il pleurait. Il disait que s'il avait encore un peu de famille à la Réunion, il

lu lavé pèy sa 2500 F. Tout la journé lu joué avèk son ti chiyin. Kan volkan la pasé, lu lavé pri an arjan. I pouvé avwar de téré, mé lu, lu lavé pri an arjan. Mé lu lavé travay lu. Lu té pa manter, parseke na de boug ke lé manter. Mé mwin kan i rakont a mwin, mi koné si la travay.

Mé na inn bon pe de kréol laba wi. Lépok le frèr la parti, nana inn bonpe la parti osi. Sé lé viye ki gany pa revenir. Lé jen i pe zot, nana lèd RMI, l'asédik, ...

An France nana de gran batiman, ma le plus sé 3, 4 étaj, mwin la fé atansyon, mé sé de batiman lontan, lé fé à la min. Jordu lé plu gran ke sa ankor, na 15, 20 étaj.

En France osi mwin la parti péché, mwin lété an vakans ché mon fis i abit Saint-Nazaire lu la fé konstruir, sa mézon i apèl "pay an ke". Premié vwayaj té an 80, 2^e an 88, mwin tou sel, an 92 é 96 avèk madam. An 96 le dèrnié mwin la fé 3 mwa pil. Mwin la fé 2 vwayaj an Espagne, mé an France, an plézans, é i sot pa le mil lé plézansié. Si i di a ou la, sot pa laba. Si la pèch a ou, out bato : fini. Ou va alé acheté inn ot bato, mé i konfisk le total, pwason parèy, zot i march avèk zot mè, si la sot la longer, i mezur le ti pwason, si la sot, alé... proséverbal, lamand... si té kom sa isi noré été bon depui lontan. Nout mèr té rich nou lontan, de Vincendo juska Sainte-Rose navé de pwason, tout sort kalité, mèm gran kre navé de pwason, koméla kan na gran kre, ou par 2 er, 3 er ou gany a pèn in kari. E gran kre i fatig pou péché. 700, 800 mè le fil pou ralé, é kan na de kouran juska 1000 mè pou ralé, pou mè an ta devan ou, kan sa i ariv an lèr na pwin riyin dedan, si na de pwason dedan lé bon. Le pwason i soulaj a ou, a lu

revenait. Il disait qu'il n'avait plus personne, qu'est-ce qu'il viendrait faire. Depuis 88, je ne l'ai pas vu, et il avait 72 ans, il est peut-être mort. On ne sait pas. Il ne fumait pas, il ne buvait pas, mais pour se distraire, il avait un petit chien, un petit caniche, il l'avait payé 2500F. toute la journée, il jouait avec son petit chien. Quand le volcan est passé, il a pris l'indemnisation en argent. On pouvait avoir des terrains, mais lui, il l'a pris en argent. Mais il avait travaillé lui. Il n'était pas un menteur, parce qu'il y a des gars qui sont menteurs. Mais moi, quand on me raconte quelque chose, je sais si on a travaillé.

Mais il y a un certain nombre de créoles là-bas, oui. A l'époque où le frère est parti, il y en a beaucoup qui sont partis aussi. Ce sont les vieux qui ne peuvent pas revenir, les jeunes le peuvent eux, il y a l'aide du RMI, de l'ASSEDIC...

En France, il y a de grands bâtiments, mais la majorité c'est 3, 4 étages, j'ai fait attention, mais c'est des bâtiments, d'il y a longtemps, c'est fait à la main. Aujourd'hui c'est plus grand que ça encore, il y a 15, 20 étages.

En France aussi, je suis parti pêcher, j'étais en vacances chez mon fils qui habite Saint-Nazaire, il a fait construire, sa maison s'appelle "paille-en-queue". Le premier voyage était en 80, 2^e en 88, j'étais tout seul, en 92 et 96 avec madame. En 96, le dernier j'ai fait 3 mois pile. J'ai fait 2 voyages en Espagne, mais en France, dans la plaisance, les plaisanciers ne sautent pas le mile. Si on vous dit là, n'allez pas là-bas. Si on vous a attrapé, votre bateau : fini. Vous allez acheter un autre bateau, mais on confisque la totalité. Le poisson, c'est pareil. Ils marchent avec leur mèr, si ça dépasse la longueur, on mesure le petit poisson, si ça a sauté, allez... Procès-verbal, amende... si c'était comme ça ici, cela aurait été bien depuis longtemps. Notre mer était riche avant, de Vincendo à Sainte-Rose, il y avait des poissons, toutes les variétés, même lors des grandes houles, il y avait du poisson, aujourd'hui, quand il y a de la houle, on part 2 heures, 3 heures on gagne à peine un carry. Et la houle, ça fatigue pour pêcher. 700,

mèm i mont, lé pans i sort zot i mont, é apré ou na just le mou pou amas a lu.

E mwin nana 5 frèr é inn ser. . Na 2 la fé la pêch, na inn la abandoné an 74-75, é na inn lé facter, la fé 27 an an France, à Créteil. La lé a Saint-Denis, la parti achèv son 2, 3 ané Saint-Denis, dwavwar 4, 5 an de sa lu lé arivé, é na inn a tèr la , mon plu viye frèr, lu la travay inn ti pe étan jen, é depuis 71 lu la tomb inn pe malad, é lu la gany in infirm. Ant tou nou té 3 frèr té fé la pêch, nana le plu jen, mwin sé la plu viey é l'ot lé mor an 74, lu navé inn kansèr. Sèt la la fé la pêch su bato. Nou 3 la fé la pêch avèk, anbanké, nou la fé 3, 4 an avèk. E apré le plu jen frèr la travay avèk mwin, apré lu la largé lu la parti travay la komune. Lu apèl Léone. Lu lé pa tro... pa trè intèrésan... swa dan le travay, parse ke le travay lé pa pou tou le mond, travay lé.... Mwin fourmi i mord, mwin la pa per, mont dan lé o, mwin la pa u per, koupaj kane mwin la pa u per, na riyin la masoneri mwin la pa fé, é pui chofer. La mèr mwin la pu per, mi fezé tout boulo, mé mwin lé pa rich pou sa. E le premié frèr, mwin la pa konu. Lu lé mor a 7, 8 an, mwin la pa konu sèt la. Si lu té la, lu noré 79 an. La i rèst ma plu vièy ser nora 77 sèt ané. E mwin 69, é mon plu viey frèr 72, é l'ot 62, é le plu jen, nana 60 an mars, sé sèt la lé facter. Mé lu lé pa intélijan. I falé péyé la kantine, payé inn ti transpor, lu la ariv just sèrtifika d'étud. dan se tan i rodé pa tro le bout, lu la pas inn konkour de faktèr, seleman i falé fèr laba. E apré lu noré reganyé pou isi, mé selaman lu la maryé avèk inn fanm réuyoné mèm, èl i voulé pu venir la Réunion. Lu noré fé 3 ou 4 an laba, lu noré pu revenir kom resever Saint-Denis. Inn kamarad la fé pou lu la demand, Honoré G. i rèst par anba la méri. Lu la vandu le ténin pou fèr le zafèr de tourist, parse ke le viey batiman i koul tro. Donk lu la fé, mé la fanm la pu voulu. Apré, kan zot la redésidé de venir, bin té difisil.

800 mètres de fil à ramener et quand il y a du courant, jusqu'à 1000 mètres à ramener, pour le mettre en tas devant vous, quand ça arrive au bout, il n'y a rien dedans, s'il y avait du poisson avec, c'était bien. Le poisson nous soulageait, de lui-même il montait, les panses sortaient, ils montaient et après on avait du mou pour le remonter.

Et j'ai 5 frères et une sœur. Il y en a 2 qui ont fait de la pêche, un l'a abandonné en 74-75 et un est facteur, il a fait 27 ans en France, à Créteil. Maintenant il est à Saint-Denis, il termine ses 2, 3 années à Saint-Denis, il doit y avoir 4, 5 ans de ça qu'il est arrivé et il y en a un à côté, mon plus vieux frère, il a travaillé un peu étant jeune et depuis 71 il est tombé un peu malade et il a une pension d'invalidité. En tout, on était 3 frères, qui faisons de la pêche, il y a le plus jeune, moi, je suis le plus vieux et l'autre qui est mort en 74, il avait un cancer. Celui-là, il a fait de la pêche sur les bateaux. Nous 3, avons fait de la pêche ensemble, sur les barques, on l'a fait 2, 3 ans ensemble. Et après le plus jeune frère a travaillé avec moi, après il a arrêté, il est parti travailler à la commune. Il s'appelle Léone. Il n'est pas trop... pas très intéressant... dans le travail, parce que le travail n'est pas pour tout le monde, le travail est... Moi, les fourmis qui mordent, je n'en ai pas peur, monter dans les hauts, je n'en ai pas eu peur, couper les cannes, je n'en ai pas eu peur, il n'y a que la maçonnerie que je n'ai pas faite et puis chauffeur. La mer, je n'en ai pas eu peur, je faisais toute sorte de boulot, mais je ne suis pas riche pour autant. Et le premier frère, je ne l'ai pas connu. Il est mort à 7, 8 ans, je n'ai pas connu celui-là. S'il était là, il aurait 79 ans. Là, il reste la plus vieille sœur, qui aura 77 cette année. Et moi, 69 et mon plus vieux frère 72 et l'autre 62 et le plus jeune a 60 ans en mars, c'est celui qui est facteur. Mais il n'est pas intelligent. Il fallait payer la cantine, payer un transport, il est arrivé jusqu'au certificat d'études. Dans ce temps, on ne cherchait pas midi à quatorze heures, il a passé un concours de facteur, seulement il fallait aller là-bas. Et après, il serait revenu ici, mais seulement, il s'est marié avec une

Mèm par makrotaj i ganyé pa. Aprè an dèrnié B. le mèr la fè, é lu la ganyé. Mé lu na 2 anfan, lé 2 la rèst laba. Son garson lé dokter dé spor é sa fiy lé èd-swagyant lopital. E èl osi i travayé lopital laba, mé isi la gany riyin fè isi. Ou koné lé kréol i èm pa tro èt komandé, èl la arété. Mé par sa sold lu touch isi, sèk zot 2 i touché laba i akord prèsk. Isi lu touch plu ke an métropol.

Pour la famiy, le plu jen frèr, sèk lé fakter, na 60 an, i apèl Ghislain, lu na 2 zanfan inn fiy, inn garson. Aprè nana Philippe, que la gany in bon pe zanfan, na bonpe lé mor, mé la i rèst ankor 8, 4 fiy, 4 garson. Les 2, 3 premié lé mor.

Mwin mèm la travay le plus dan la band. Léone la venu in pe la pèch, mé té pa son zafèr, lu la travay in pe kane osi, l'ot té pa tro choz, la tonb malad an 71, la gany inn infirm, Philippe. Le plu jen lé fakter. Georges lé mor bon er. Aléxia la maryé avèk inn boug Saint-Philippe, lu lé mor jen, 44 an, lu la travay dur. Ghislain la maryé avèk inn fiy Saint-Philippe, mé la maryé an France. Léone la maryé avèk inn fiy Galé-Ron, mi di Galé-ron, Roche-Plate, lu abit isi mèm, par apré le lotiseman an montan. Maintenant lu lé Saint-Philippe, mé avan sé paran té Roche-Plate. Tout la band lé Saint-Philippe mèm.

Dan lé frèr na inn lé mor, é la plantasyon i dizé pa lu riyin, zafèr de kane té pa pou lu, la mèr té rud, lu vené koup kane avèk mwin, mé té pa sa, la mèr, la pèch té son afèr. Fourmi té i mord té pa son afèr. Le B. la

femme réunionnaise même, elle ne voulait pas venir à la Réunion. Il aurait fait 3, 4 ans là-bas, il aurait pu revenir comme receveur à Saint-Denis. Un camarade a fait pour lui la demande, Honoré G., il reste plus bas que la mairie. Il a vendu le terrain pour faire le truc de touriste, parce que le vieux bâtiment fuyait trop. Donc, il l'a fait, mais la femme n'a pas voulu. Après quand ils se sont décidés à venir, et bien c'était difficile. Même par piston, on n'y arrivait pas. Après en dernier, B ; le maire l'a fait, et il l'a eu. Mais il a 2 enfants, les 2 sont restés là-bas. Son garçon est docteur des sports et sa fille est aide-soignante à l'hôpital. Et elle aussi, travaillait à l'hôpital là-bas, mais ici elle n'a pu rien faire. Vous savez, les créoles n'aiment pas trop être commandés, elle a arrêté. Mais avec le salaire qu'il touche ici, ce qu'ils touchaient là-bas, est équivalent. Ici, il touche plus qu'en métropole.

Pour la famille, le plus jeune frère, celui qui est facteur a 60 ans, il s'appelle Ghislain, il a 2 enfants, une fille, un garçon. Après il y a Philippe, qui a eu beaucoup d'enfants, beaucoup sont morts, mais maintenant il en reste encore 8, 4 filles, 4 garçons. Les 2, 3 premiers sont morts.

C'est moi, qui ait le plus travaillé dans la bande. Léone a fait un peu de pêche, mais ce n'était pas son truc, il a travaillé un peu la canne aussi, l'autre n'était pas trop chose, il est tombé malade en 71, il a eu une pension Philippe. Le plus jeune est facteur. Georges est mort de bonne heure. Alexia s'est mariée avec un gars de Saint-Philippe, il est mort jeune, 44 ans, il a travaillé dur. Ghislain s'est marié avec une fille de Saint-Philippe, mais il s'est marié en France. Léone s'est marié avec une fille de Galet-Rond, je dis Galet-Rond, Roche-Plate, il habite ici même, après le lotissement en montant. Maintenant il est à Saint-Philippe, mais avant les parents étaient à Roche-Plate. Toute la bande est à Saint-Philippe même.

Parmi les frères, il y en a un qui est mort, et la plantation ne lui disait rien, la canne n'était pas pour lui, la mer était rude, il venait

anmène fourmi i mor isi. An dèrnié, avan navé pwin. Mé mwin la foré, koméla na pu riyin la foré, mé dan le tan, kan mwin la maryé, navé palmist, mouch, zwazo, mandarine... la krevé, zot la plu planté, le sel revenu té sa. Bigarad, vangasay, mintenan i vwa pu, mé Tremblet na ankor, i apèl sa vangasay péi. Dan lé o té plin. La pu okupé, mé dan le tan i okupé ekspré parse ke lété biyin vandu. Mèm Isautier i prené pou fé punch, la liker, tout zafèr. Mouch osi navé, lé pa mouch koméla lé swanyé avèk le suk. Dan le tan té de vré mièl mèm, koméla, mwin la pu konfians. Ou tir de mièl, la o mièl vèr Plaine des Cafres, kan ou ariv an ba la fini kayé. Sé riyin ke suk. Zot i mèl le suk dan lé ruch pou... dan le tan té bwazé partou la. Té de chan de bwa. Depui i kit la vil an montan, navé pwin de kane. I apelé sa la pant kafé. I planté de kafé dan le tan de l'esklavaj, dan le tan la gèr. Par an ba kom par an o, té de chan de kafé é de gro filao. Pe tèt sertinn plas na ankor de tron. Dan sertinn endrwa i dwa ankor avwar de sé filao, mé pa Saint-Philippe, pa a tèr la. Kan siklon 44 la rantré, la komans chaviré tou sé gro pié filao. La kasé, la chaviré, la krevé. Avan i koupé sa a l'arpon, a la ach. Swa dizan i fatigé mwin, mé l'arpon i fatigé mèm. Parse ke i falé 3, 4 bonhom pou fé le tour lé gro filao. Bann jen, na inn pe i fé pa inn kont avèk sa, avèk l'arpon, mé na inn pe i regard. I di no paran la di sa sé tèl choz, tèl choz, bin zot lé inn ti pe kurie i sava vwar. Nana bokou de jen i di nana travay noré pa du de fèr. Lé jen koméla sé riyin ke la musik, dans, diné dansan, aparèy. Nou, nou lavé inn ti patéfon korné. Bann viye mond i fezé sa, nou lété marmay, nou parté véyé. Bann viye mond i dansé zot dans kadriy, si mwin lavé de zaparèy, la té bon pou frapé. Kan i arivé dimanch swar, samedi swar, i asosié, na inn i arivé avèk inn akordéon la bouch, i dansé inn nuit zot. Mon défin viey i joué de se zafèr, i mété lé 2 min, té kom inn akordéon. La i mété inn lit rom, é la i tapé la nuit. Inn lit liker pou lé dam. Nou émé kas a zot lé kui, mwin la apri a bwar avèk zot mèm. Na dé fwa, zot i asosié 3, 4 i invité dé dam, i fezé inn ti mouveman le dimanch apré midi, inn ti pe tar, le viey Charles T. lu tapé la nuit lu, é kan la

couper la canne avec moi, mais ce n'était pas ça, la mer, la pêche était son affaire. Les fourmis qui mordaient n'étaient pas son truc. Le B. a amené les fourmis qui mordent ici en dernier, avant, il n'y en avait pas. Mais moi la forêt, maintenant il n'y a plus rien dans forêt, mais avant, quand je me suis marié, il y avait des palmistes, des abeilles, des oiseaux, des mandarines... c'est mort, ils n'en ont plus planté, le seul revenu c'était ça. Bigarades, vangasaiye maintenant on n'en voit plus, mais au Tremblet, il y en a encore, on appelle ça le vangassaye pays. Dans les hauts, il y en avait beaucoup. On s'en est plus occupé, mais dans le temps on s'en occupait expressément parce que ça se vendait bien. Même Isautier en prenait pour faire du punch, de la liqueur, de tout. Des abeilles aussi, il y en avait, ce n'est pas les abeilles d'aujourd'hui qui sont élevées au sucre. Dans le temps, c'était du vrai miel, aujourd'hui je n'ai plus confiance. On prend du miel là-haut à Miel-Vert à la Plaine des Cafres, quand on arrive dans les bas il s'est figé. Ce n'est rien que du sucre. Ils mettent du sucre dans les ruches pour... Dans le temps, c'était boisé partout ici. C'était des champs d'arbres. En quittant la ville, en venant ici, il n'y avait pas de cannes. On appelait ça la pente café. On plantait du café pendant le temps de l'esclavage, pendant la guerre. Plus bas, comme plus haut, c'était des champs de café et des gros filaos. Peut-être qu'il y a encore des troncs à certaines places ? A certains endroits il doit y avoir encore de ces filaos, mais pas à Saint-Philippe, pas ici. Quand le cyclone en 44 est arrivé, il a fait tomber tous ces gros pieds de filaos. Ça les a cassés, ça les a fait tomber, ça les a fait crever. Avant on coupait ça à l'harpon, à la hache. Soi-disant, que ça fatiguait moins, mais le harpon, ça fatigue ! Parce qu'il fallait 3, 4 bonshommes pour faire le tour des gros filaos. Les jeunes, certains ne font pas un compte avec ça, avec le harpon, mais il y en a qui s'y intéresse. Ils disent : " Nos parents ont dit que ça c'est telle chose, telle chose ". Et bien, ils sont un peu curieux, ils vont voir. Il y a beaucoup de jeunes qui disent qu'il y a du travail que l'on n'aurait pas du faire. Les jeunes aujourd'hui, c'est rien que la musique,

komansé lé zakordéon a not, mwin na inn viye tonton la joué, mon bofrèr i joué osi l'akordéon. dan inn ti kaz an tol kouvèr an bardo, inn ti 2 piès, zot i joué. Zot té abitué avèk zot ti bretèl, navé just 3 not. Zot i dansé tout. Mi fezé a zot la malis, si navé inn lit liker ke lavé mèt pré la fenèt, mi trapé, mi séré kan zot té apré dansé. Pou anmèrdé, mi èm anmèrdé, kan Honoré i viyin isi avèk band zorèy, mi kas a zot lé kui, mé i pran pa la kolèr. Si na inn travay pou fèr, i fé kan zot lé a tabl. Mi si a zot, a tabl kosa zot i fé pa, kan zot i bwar 2, 3 kou avèk boutey vin, ko zot i fé pa ? Dan le bar lé parèy, sé inn gran bar, nana la patante 4^e, i fé lontan lu na sa patante, banna i joué domino, mi vèy, mé kan na pwin de mond, nou lé a 4 tou sel mi joué avèk zot, mi fé inn parti, mé si i ariv inn ot, mi don ma plas. Nou la tro vu la mizèr not tan. Ojourdui nana just la sono i fé mal l'èstoma. Na pu l'orkèst kom lontan mintenan. mi fezé bal avan, band zarab i vené dansé, i sorté Saint-Joseph, Saint-Pierre. Na 1, 2 fiy i pouvé pa maryé Saint-Philippe, na 1, 2 la rèst vièy fiy. Mi fezé dan mon salon, é si ou lavé pa péyé, ou asizé, ou dansé pa. Navé inn a koté dann la kaz mon papa, inn ot plu an o, Charles T., a lu samedi, dimanch lu dansé, la semèn i travay, i ou travayé pa ou manjé pa, é le rèst lu dansé. Mé lé pu la, lé pu le mèm. Nana i fezé la méri, i fezé fèt d'èkol la méri é i prené a mwin pou ramas larjan, band R, la vièy R., lé ankor la, la vièy salop, té méchant, mwin la okup sa vaniy, kan mwin té jen, mi fezé pa la pèch ankor. Mwin lavé nètway son chan, la ronflé parseke té pa sa i voulé, mwin la di : " gard pou ou", mwin la parti. Mé té dur, pou fourmi i mète de goni par antour le pié èk la min, apré navé de bot. Nou té de mizèr, té de l'èsklavaj par avan. Kom mi vwa koman i sava, tout i ve komandé, i sa pèt bèzeman. Si i fo pas ankor 15 an de mizèr, mi enfou pa mal si mi gany viv lé 15 an, mé pa malad, fo mi gany boujé, parseke si sé malad su le li, i vo pa le kou. Mwin nana 69 an, bin ousa mi travèrs bor de mèr, mi tri inn bon pe de jen pou pas dèryèr mwin. Inn pe Saint-Philippe a pié i sava pu, i grosi par le vant osi. La travay mwin la fini fèr se matin, grat palmist, 50 CES i fé pa. Mwin lé kontan po zot, mé i

danser, dîner dansant, appareils. Nous, on avait un petit pathéphone à cornet. Les personnes âgées dansaient leurs danses de quadrille, si j'avais du matériel, là c'était bon pour faire de la musique. Quand arrivait le dimanche soir, le samedi soir, on s'associait, un arrivait avec un harmonica, ils dansaient une nuit eux. On mettait un litre de rhum et c'était parti pour toute la nuit. Un litre de liqueur pour les dames. On aimait les embêter, j'ai appris à boire avec eux. Parfois, ils s'associaient 3, 4 invitaient des dames, on faisait quelque chose le dimanche après-midi, un peu tard, le vieux Charles T. il faisait ça la nuit lui et quand l'accordéon à notes a commencé, j'avais un vieux tonton qui en jouait, mon beau-frère jouait aussi de l'accordéon, dans une petite case en tôles, couvert en bardeaux, un petit 2 pièces, ils jouaient. Ils étaient habitués avec leurs petites bretelles, il y avait juste 3 notes. Mon défunt vieux jouait de ce truc là, on y mettait les 2 mains, c'était comme un accordéon. Ils dansaient de tout. Je leur faisais de la malice, s'il y avait un litre de liqueur qu'ils avaient mis près de la fenêtre, je le prenais, je le cachais quand ils dansaient. Pour emmerder, j'aime emmerder. Quand Honoré vient ici avec des zoreils⁴, je leur casse les pieds, mais ils ne se mettent pas en colère. S'il y a un travail à faire, on le fait quand ils sont à table. Eux, à table, qu'est-ce qu'ils ne font pas, quand ils boivent 2, 3 coups avec une bouteille de vin, qu'est-ce qu'ils ne font pas. Dans le bar à côté du collègue c'est pareil, c'est un grand bar, il a la licence IV, ça fait longtemps qu'il a sa licence, on y joue aux dominos, je regarde, mais quand il n'y a personne, qu'on est qu'à 4, je joue avec eux, je fais une partie, mais si un autre arrive, je donne ma place. On a trop vu la misère de notre temps. Aujourd'hui, il y a juste la sono, ça fait mal à l'estomac. Il n'y a plus d'orchestre comme avant, maintenant. Je faisais des bals avant, des arabes venaient danser, ils sortaient de Saint-Joseph, Saint-Pierre. Il y a 1, 2 filles qui ne pouvaient pas se marier à Saint-Philippe, il y a 1, 2 qui sont restées vieilles filles. Je le faisais dans mon salon et si on n'avait pas payé, on s'asseyait,

énèrv a mwin in ti pe, in paké sigarèt vid i fo 5 pèrson pou mèt dan poubèl, in le sak poubèl, inn i trap i don l'ot, i trap i don l'ot... ès ke va duré, i durera pa ?

on ne dansait pas. Il y en avait un à côté de la case de mon papa, un autre plus haut, Charles T., lui, le samedi, le dimanche il dansait, la semaine il travaillait, si on ne travaillait pas, on ne mangeait pas, et le reste, il dansait. Mais ça n'est plus ça, ce n'est plus la même chose. Certains le faisaient à la maire, on faisait la fête de l'école à la mairie et on me prenait pour ramasser l'argent, les R. la vieille R. elle est encore là, la vieille salope, elle était méchante, je me suis occupé de sa vanille quand j'étais jeune, je ne faisais pas encore de la pêche. J'avais nettoyé son champ, elle a râlé parce que ce n'était pas ça qu'elle voulait, je lui ai dit : " Prends pour toi ! ". Je suis parti. Mais c'était dur, pour les fourmis, on se mettait du goni autour des pieds et des mains, après il y a eu des bottes. On était miséreux, c'était de l'esclavage avant. Quand je vois comment ça évolue, tous veulent commander, ça va éclater. S'il faut passer encore 15 ans de misère, je m'en fous pas mal si j'arrive à vivre les 15 ans, mais pas malade, il faut que je puisse bouger, parce que si je dois être malade sur un lit, ça ne vaut pas le coup. J'ai 69 ans, et bien là où je vais au bord de mer, je trie les jeunes qui peuvent me suivre. Certains à Saint-Philippe à pied n'y vont plus, ils grossissent par le ventre aussi. Le travail que j'ai déjà fait ce matin, gratter le champ de palmistes, 50 CES ne le font pas. Je suis content pour eux, mais ça m'énerve un peu, un paquet de cigarettes vide, il faut 5 personnes pour le mettre à la poubelle, un le sac poubelle, un le prend le donne à l'autre, le prend le donne à l'autre... Est-ce que ça va durer ? Ça ne durera pas !

Mwin, mwin nana 6, le premié Honoré, nora 43 zan, lu lé Saint-Nazaire, an débu lu fezé déplaseman bokou an Belgique, lé ot andrwa, mé na 13, 14 zan, lu la krwaz inn patron Saint-Nazaire é juska ler lé 2 i akorde, mé lu fèrm la bwat seleman le 25 juillet juska le 25 août, i fé lu gany pa venir lé vakans désanb. Mé la lé prévu fèrm la bwat fin l'ané, du 15 désanb jusko 15 janvié, lu va gany venir. La premièr fam lu la pri, lu la gany inn fiy nora 19 an an sèptanb, lu la séparé, é la dezièm, lu la u inn garson nora 1 an la sin

Moi, j'ai 6 enfants, le premier Honoré aura 43 ans, il est à Saint-Nazaire, au début il faisait beaucoup de déplacements en Belgique, dans d'autres endroits, mais il y a 13, 14 ans, il a croisé un patron à Saint-Nazaire et jusqu'à aujourd'hui, ils s'entendent, mais il ne ferme sa boîte que du 25 juillet au 25 août, ça fait qu'il ne peut pas venir aux vacances de décembre. Mais là, c'est prévu de fermer la boîte en fin d'année, du 15 décembre au 15 janvier, il va pouvoir venir. Avec sa première femme, il a eu une fille qui aura 19

valantin, le 14. Le dezièm Mario, lé mor, 29 an, noré 41 an, lu té pa maryé mé na inn tit-fiy, mé i port pa son non. Mwin mi konsidèr kom mon ti zanfan. Trwazièm sé inn fiy, Estelle, na inn pèr de marmay, inn garson, inn fiy. Aprè na Gilbert, lu na 2 fiy. Aprè sé Isabelle ke lé avèk Cyril, na inn garson, é le dèrnié sé Marie-José ke na pa d'anfan juska ler, na 26,27 an.

Mario té avèk inn fiy de Jean-Petit, mé lu lé mor, Honoré té avèk inn fiy zorèy, i apelé Patricia, té pa maryé, mé le zanfan i port son non, i apèl Elodie. La fam lu lé avèk mintenan sé inn zorèy mèm. I abit la Rochesur-Yon, lé infirmiyèr, Estelle la marié avèk inn zorèy, mé nana 2 zorèy mèm le kit sa mèr, Patrick L., Gilbert la maryé avèk inn fiy de la Rivière, Sonia L., Isabelle la maryé avèk Cyril, le papa lé né Saint-Philippe é la moman té la fiy de "viye patat sèk", H. Lu tené le restoran du Bel-Air, laba la kaskad. Mintenan i apartyin inn malbar. Lu té sort Carosse, Plaine des Grègues par laba dan les o Saint-Joseph. Lu planté de papat lontan, té de ti patat sèk, sé pou sa le non la resté, i apèl a lu "viye patat sèk". Marie-José lé avèk inn mond le Baril, Saint-Philippe mèm, Mickaël P.

Mon marmay i transporté le pin ki fabriké Ravine des Cafres, i jour lu té fé transport, lu la fout dan le fon la ramp.

Ma fam son papa té inn C. Té mizèr, mizèr. Sa sel richès, té sa kaz 4 piès, mé an tol. E an dedan té an journal mèm. Deor té an bardo, é dedan té soufflé an planch avec journal desu. E pui lu navé son li, son armwar de lontan, té nev, mé an viey bwa de lontan. Navé inn viye ganmoun la fini mor, kan le frèr la fiyansé, la of inn li, nou la parti vwar, la fé rant a nou, la di a nou : " son li lé ankòr

ans en septembre, il s'est séparé et avec la deuxième, il a eu un garçon qui aura un an à la saint Valentin, le 14. Le deuxième, Mario, est mort, 29 ans, il aurait 41 ans, il n'était pas marié mais a une petite fille, mais elle ne porte pas son nom. Moi, je la considère comme ma petite enfant. Troisième c'est une fille, Estelle, elle a une paire d'enfants, un garçon, une fille. Après il y a Gilbert, il a 2 filles. Après c'est Isabelle qui est avec Cyril, il y a un garçon et la dernière c'est Marie-José qui n'a pas d'enfant jusqu'à maintenant, elle a 26, 27 ans.

Mario était avec une fille de Jean-Petit, mais il est mort, Honoré est avec une fille *zoreil*, elle s'appelle Patricia, ils n'étaient pas mariés, mais l'enfant porte son nom, elle s'appelle Elodie. La femme avec laquelle il est maintenant c'est une *zoreil* aussi. Ils habitent la Roche Sur Yon, elle est infirmière. Estelle est mariée avec un *zoreil*, mais il a ses deux oreilles l'enfoiré Patrick L., Gilbert est marié avec une fille de la Rivière, Sonia L., Isabelle est mariée avec Cyril, le papa est né à Saint-Philippe et la maman était la fille de " *viye patat sèk* ", H. il tenait le restaurant du Bel-Air, là-bas à l'Anse des Cascades. Maintenant ça appartient à un malbar. Il venait de Carosse, Plaine des Grègues par là-bas dans les hauts de Saint-Joseph. Il plantait des patates douces avant, c'était des petites patates douces flétries, c'est pour ça que le nom lui est resté, on l'appelait " *viye patat sèk* ". Marie-José est avec un gars du Baril, Saint-Philippe même, Mickaël P.

Mon enfant transportait le pain qu'on fabriquait à la Ravine des Cafres, un jour qu'il faisait le transport, il est tombé dans le fond dans le rempart.

Ma femme c'est une C. Il était pauvre, pauvre. Sa seule richesse, c'était sa case de 4 pièces, mais en tôles. Et au-dedans, c'était en journal même. Le dehors était en bardeau, et le dedans était garni de planches avec du journal dessus. Et puis il avait son lit, son armoire de longtemps. Elle était neuve, mais en vieux bois d'avant. Il y avait une personne âgée qui est morte maintenant, quand le frère

tout nev, mé lé fé an viye bwa de lontan.

Kan nou la maryé, nou té mizèr, mé lé zafèr té bon marché, mwin lavé acheté de vin. Ma caze navé 2 piès, inn koté té an planch, inn koté té a tèr, té soufflé an tol uni é té kouvèr an pay, mwinn la fé 2 an an ram, apré mwin la retiré, mwin la remèt la tol, apré mwin la bati la kaz Tomi kan mwin la komansé okupé de kane. Mwin la u de problèm ankor apré, parseke kan mwin la fé la kaz, la di a mwin, mwin noré pa péyé de zinpo pandan 15 an. Mé banna i anwayé toujours lé zinpo, lété fini arivé à 75 000 fran de larjan lontan an CFA (1500 FF). inn jour mi ariv la pêch, mi vené de fèr ma kuizin pou mwin pèz mon pwason, pou mèt mé zafèr de mèr dedan, a koz l'oder de kru. Lé té dan lé 11 er, na inn luisié la rivé, lu voulé sézir. Mwin té an chaler osi, mwin la di a lu ke lavé di a mwin ke mwin noré pu péyé de zinpo, lu la ronflé, mwin la ronf plu for, lu la parti. Kan lé 15 an té fini, zot la ranvway zinpo. Mwin la mèt koté an dizan zot va oublié, ou sa sa, zot la bèz mon larjan la kès, la bèz mon 1200 fran.

Ma fam i viyin de Saint-Philippe mèm, sa moman té an vil, té la fiy de viye Tatave V., lu té komèrsan, lu té inn pe voler su la plum, ou koné lontan koman ki lé, mwin mi di la vérité kom i lé. Kom défün L., mon papa la fé 32 zan de komisyon, de marchandiz ché le chinwa a koté la kanot. Kan lu lé mor, l'arjan de lontan, lu devé ankor 5000 fran (100 FF) le dèrnié frèr la parti fakter an France, kan la revenu an conjé, lu vené an bato, i prené inn mwa pou venir, i mwa pou retourné, é lu rèssté 2 mwa i fé lu navé 4 mwa konjé, apré la suprimé le bato, i prené tro de tan. Kan lu la venu premié vwayaj, nou té apré bwar 1, 2 kou ché lu laba, lu di le frèr : "bann marmay lé malere, i gany pa péyé, papa la kit inn ti kont, ou fakter ou gany péyé sa. La frèr la demand a lu konbyin, té 5000, le biyé 5000

s'est fiancé, il lui a offert un lit, on est allé voir, il nous a fait rentrer, il nous a dit que son lit est encore tout neuf, mais il est fait en vieux bois d'avant.

Quand on s'est marié, on était pauvre, mais les choses étaient bon marché, j'avais acheté du vin. Ma case avait 2 pièces, un côté était en plancher et un côté était en terre, elle était entourée de tôles unies et était couverte de paille, j'ai passé deux ans couvert en paille et après je l'ai retirée et j'ai mis de la tôle, après j'ai bâti la case Tomi quand j'ai commencé à m'occuper de la canne. J'ai eu des problèmes encore après, parce que lorsque j'ai fait la case, on m'avait dit que je n'aurais pas payé d'impôts pendant 15 ans. Mais ils m'envoyaient toujours les impôts, c'était déjà arrivé à 75 000 francs d'argent d'avant, en C.F.A. (1500 FF). Un jour j'arrivais de la pêche, je venais de faire ma cuisine pour peser mon poisson, pour mettre mes choses de mer dedans, à cause de l'odeur de cru. C'était vers les 11 heures, il y a un huissier qui est arrivé, il voulait saisir. J'étais en colère aussi, je lui ai dit qu'on m'avait dit que je n'aurais pas payé d'impôts, il a crié, j'ai crié plus fort, il est parti. Quand les 15 ans sont finis, ils ont renvoyé les impôts. Je l'ai les mis de côté en disant qu'ils allaient les oublier, tu parles ! Ils ont piqué mon argent à la caisse, ils ont piqué mes 1200 francs.

Ma femme vient de Saint-Philippe même, sa maman était en ville, c'était la fille du vieux Tatave V., il était commerçant, il était un peu voleur à l'écriture, vous savez comment c'était avant, moi je dis la vérité comme elle est. C'est comme le défunt L., mon papa a fait 32 ans de commissions, de marchandises chez le chinois à côté de La Canot. Quand il est mort, en argent d'avant, il devait encore 5000 francs (100 FF) le dernier frère qui est facteur en France, quand il est revenu en congés, il venait en bateau, il prenait un mois pour venir, un mois pour repartir et il restait 2 mois, ce qui fait qu'il avait 4 mois de congés, après ils ont supprimé le bateau, ça prenait trop de temps. Quand il est venu lors du premier voyage, on était en train de boire 1, 2 coups chez lui là-bas, il a

fran i vené de sortir, lu la tir le biyé la doné, se kit sa mèr de chinwa. Lu la don tout sé 2 garson, mé lé fiy la pa gany inn mèrd non plu, sé lé garson lé rich, lé fiy lé pa rich. Na inn lé mètrès d'èkol, é na inn i travay barman an lèr Tremblet, é 2 ot lé Saint-André. I dwa avwar inn bon aj, lé pa lwin 60 an. Sa té ti marmay an mèm tan ke mwin. Mé bann Ah-L. la devenu rich dann Saint-Philippe, té zot mèm komèrsan. Navé inn Basse-Vallée, Baril, mé Ha-L. té o sant. Tout la band i fezé de bon, mé a nou i doné a nou not arjan parse ke, té la vièy ki fezé lé komisyon, i péyé lé samedi, i prenè krédi, i repéyé, i reprenè krédi. Té obligé de fèr kom sé, mé avan nou la maryé. E aprè kan nou la mayé té fé parèy, i reprenè lé zafèr la boutik. Mwinn la fé ankor kèlke zané de komisyon avèk lu, mintenan mwin lé libr, mi fé sèk mi ve. Mi sava juska Cora Savanha, mwin la fini alé pluzier fwa, o Continent Saint-Denis,, mwin la fini partir inn ti pe partou. Mi sava pa èkspré, mé na dé fwa mi pran marmay, mi pèy zot journé, mi mèt lésans dedan, mi sava bat inn karé, fé le tour. Mi sava la Salette, sava Frèr Scubillon, a mwin zafèr 3^e aj, la, sa pa inn nafèr pou mwin. Mi èm pa lu. Mwin si mi sava la fèt, mi sava an vwatur. Mi sava Saint-Leu, Sainte-Marie, tampon, mi sava la fèt, é mi rant ler ke mi ve. 3^e aj, kan i ariv 3 er, i di a ou : " prépar balo pou alé". Sa mi èm pa, zot noré kit a mwin a tèr osi tout fason. Parseke mwin mi èm l'anbians, mi èm pa dansé, mé mi èm véyé, le bal l'akordéon, saxo, l'orkèst, mi vèy, juska la fin. E dan le tan i buvé an mèm tan, koméla i bwa pu, mi gany pu.

Miel vèr, mwinn la fini partir, mé mwin la

dit au frère : " Les enfants font pitié, ils ne peuvent pas payer, papa a laissé un petit compte, toi qui est facteur, tu peux payer ça. " Le frère lui a demandé combien ça faisait, c'était 5000 francs, le billet de 5000 francs venait de sortir, il a sorti le billet, l'a donné, cet enfoiré de chinois. Il a tout donné à ses 2 garçons, mais les filles n'ont pas une merde non plus, c'est les garçons qui sont riches, les filles ne sont pas riches. Il y en a une qui est maîtresse d'école et il y en a une qui travaille comme barmaid au Tremblet et 2 autres sont à Saint-André. Elles doivent avoir un bon âge, ça doit pas être loin de 60 ans. Ils étaient enfant en même temps que moi. Mais les A. sont devenus riches dans Saint-Philippe, c'était eux-mêmes les commerçants. Il y en avait un à Basse-Vallée, Baril, mais A. était au centre. Tout le monde faisait des bons, mais nous, on nous donnait notre argent parce que c'était la vieille qui faisait les commissions, on payait le samedi, on prenait un crédit, on repayait, on reprenait un crédit. On était obligé de faire comme ça, avant notre mariage. Et après quand on s'est marié, on a fait pareil. On prenait les choses à la boutique. J'ai fait encore quelques années de commissions avec lui, maintenant je suis libre, je fais ce que je veux. Je vais jusqu'à Cora Savanha, j'y suis allé plusieurs fois, au Continent de Saint-Denis, j'y suis déjà allé un peu partout. Je n'y vais pas exprès, mais parfois je prends les enfants, je leur paye leur journée, je mets de l'essence, je vais me promener, faire un tour. Je vais à la Salette, je vais au Frère Scubillon, moi, les trucs 3^e âge là, ce n'est pas pour moi. Je ne l'aime pas. Moi, si je vais à la fête, j'y vais en voiture. Je vais à Saint-Leu, Sainte-Marie, Tampon, je vais à la fête et je rentre à l'heure que je veux. Le 3^e âge, quand arrivent 3 heures, on vous dit : " Préparez vos affaires pour partir ". Ça j'aime pas, ils m'auraient laissé par terre de toute façon. Parce que moi, j'aime l'ambiance, je n'aime pas danser, mais j'aime regarder le bal avec accordéon, avec saxo, l'orchestre, je regarde jusqu'à la fin. Et dans le temps, on buvait en même temps, maintenant, on ne boit plus, je ne peux plus le faire.

Miel-Vert, j'y ai déjà été, mais j'y ai été

parti avèk mon marmay, mi par pa avèk 3^e aj. Sèk mi èm pa avèk zot, kan na inn lé mor : "mon anfan, mwinn noré biyin parti vwar a lu, mé mi gany pa, mwinn lé malad." Dimanch pasé, mwinn la parti La Passerelle, fèr inn tour dan le salon i dans, mwinn la pri le 2^e, bouché, bouché, bouché, riyin ke band 3^e aj i dansé. E le kaz, zot i gany pa marché, i fo le marmay i aport manjé, lé pa krwayab, mi krwa pu riyin. Mé la o, té bloké, anway tango, anway vals, anway séga koméla, avway maloya, zot i bèz tout, l'uil i koul desu. Mi regard a zot, mi di : " sa la pa inn bèzeman, se band zafèr kom sa..." ou vwa a zot, zot kaz le landemin : " la mwinn lé o bout, o bout, o bout, i fo dokter i viyin. E lu viyin mèm."

La kane a suk la venu an dèrnié par lé bul, lé zaparèy, parseke si i fo alé graté, défriché, fosé, plant la kan, i fé pu sa. Parseke i fé riyin. I pe vwar de zafèr, i moura pe tèt pa de fin, mé, a mwinn non, mé lé jen, zot i pe vwar ankor de zafèr. La pa bezwinn gran choz, si na pu de lésans la Réunion pandan inn mwa. Lé jan i devwinn fou. Ma vwar kosa zot i sava manjé. Pou alé Saint-Philippe a pié, na plu ke mwinn tou sel. Na dé fwa mi sava vwar inn nafèr Saint-Philippe, inn fèstin, inn anivèrsèr. 8^{er}, 9^{er} mi chap, mi rod pa inn transpor, sof si la pluie tomb tro. Si i vwa inn moun sel le swar, sé mwinn. Si lé inn ot, swa lu sava chas tang, swa lu rod inn nafèr pou volé.

Depui 8^{er} zot i atan le kar i désan Saint-Philippe ke i pas 9^{er} 15. Mwinn na le tan de fèr mé zafèr, tou mé choz.. na toujours inn i arèt pou amèn a mwinn, mé mi èspèr pa le kar, sof pou alé Saint-Joseph, Saint-Pierre. Sain-Philippe, ou Tremblet, mwinn la pa bezwinn. Mi fout mon kayamb su mwinn, mi sava.

La vrèman, plu ke va alé, plu pèrson va

avec mon enfant, je n'y vais pas avec le 3^e âge. Ce que je n'aime pas avec eux, quand il y en a un qui est mort : " Mon enfant, j'aurais bien été le voir, mais je n'y arrive pas, je suis malade." Dimanche dernier, j'ai été à la Passerelle, faire un tour dans le salon où l'on danse, j'ai été dans le 2^e, rempli, rempli, rempli, uniquement des 3^e âges qui dansaient. Et à la case, ils ne peuvent pas marcher, il faut que l'enfant leur amène à manger, c'est pas croyable, je ne crois plus en rien. Mais là-haut, c'était rempli, envois le tango, envois la valse, envois le séga d'aujourd'hui, envois le maloya, ils prennent tout, l'huile coule sur eux. Je les regarde, je dis : " Ce n'est pas une merde ce genre de chose ? ". On les voit le lendemain chez eux : " Là, je suis à bout, à bout, à bout, il faut que le docteur vienne. " Et il vient même !

La canne à sucre est venue en dernier grâce au bull, les appareils, parce que s'il faut aller gratter, nettoyer, creuser, planter la canne, on ne fait plus ça. Parce qu'on ne fait rien. On peut voir des choses, on ne mourra peut-être pas de faim, mais, moi non, mais les jeunes, ils peuvent voir encore des choses. Il n'y a pas besoin de grand chose, s'il n'y a pu d'essence pendant un mois, les gens deviennent fous. Je vais voir ce qu'ils vont manger. Pour aller à Saint-Philippe à pieds, il n'y a plus que moi tout seul. Parfois je vais voir quelque chose à Saint-Philippe, un festin, un anniversaire. Huit heures, 9 heures j'y vais, je ne cherche pas de transport, sauf si la pluie tombe trop. Si on voit quelqu'un seul le soir, c'est moi. Si c'est un autre, soit il va chasser le tangué, soit il cherche quelque chose à voler.

Depuis 8 heures, ils attendent le car qui va vers Saint-Philippe qui passe à 9h15. J'ai le temps de faire mes affaires, toutes mes choses... il y en a toujours un qui s'arrête pour m'amener, mais je n'attends pas le car, sauf pour aller à Saint-Joseph, Saint-Pierre. Saint-Philippe ou le Tremblet, je n'en ai pas besoin. Je mets mon *bertel*⁵ sur moi, je m'en vais.

Là vraiment, plus on va avancer, plus les

partir. Marché su la route, tou se band viye moun i fé pu. Mi di viye moun, mé lé viye kom mwin. Mwin mi gany 69 an, mi gany an mai la, mwin lé pa viye mwin lé dakor, mé mi di, ban plu jen ke mwin, la, band 60 la... i vwa pa pèrson su la rout. Zot i rèst asiz zot kaz, sou lonbraj, mé march su inn chemin... na pu pèrson. Nana 1, 2 swasant an pa isi, 80 pa tro. Nana papa le mèr, nora 81 sèt ané, nana osi mon viye kamarad la pèch, mé lu gany pa marché parse ke lu la bu inn pe tro osi. Nana osi la vièy Poldine, na 85 la tante Thérèse, Thérèse i fé ankor de sak èl, èl lé maryé avèk Sylvestre, lu vwa pu klèr, lu rekoné inn biyé 500 fran pa la kouler lu. La, èl lé ché inn i konté son peti zanfan, parseke la maman lé mor a la nésans, té le zanfan le frèr son mari. Lu ganyé pa okupé, lu navé inn ti 2 piès an pay, an planché, kan sa fan lé mor, i fé èl, la bèl-ser la pri. El la pri la tit fiy. El i apèl Régine, Régine H.. Son mari i port H., mé èl, èl i porté D. El lé laba pou 2, 3 jour. Mé kan èl lé biyin èl lé sa kaz, èl lé laba parse ke èl la opéré la janj. Sa kaz lé vièy, lé a son garson, èl na inn sel garson. El navé inn ser lé mor la pa lontan. Zot ré amourez étan jen, mé la maryé viye. Lé 2 la maryé avèk 2 frèr. Mé sé dé jan ke la travayé. La travay la pioch, fler de vaniy, mé o sak zot la pa travay. Kan zot la maryé, zot i swanyé zanimo, i okupé inn pe la vaniy. El i abit a koté la kaz sa niès é son neve. Mé sa niès i abit Plateau-Caillou, èl i travay laba, èl lé infirmier Savanha é son mari i travay l'ékipeman lu apèl Lucé Damour. La nana inn lokatèr dan sa kaz. E Poldine, la kour lé a son garson, la pasé a son garson. El lé toujours dedan, mé la èl lé ché Régine a koz sa janb. Mé fo pa krwar, èl i gany pa, mèt pa inn morso akordéon devan èl, malgré sa janb èl i lèy, èl i dans. Sa ser osi i émé dansé, mé an dèrnié le dokter la di a èl i fo arété a koz le ker. Kan ou la per de mourir ou arèt. Bin, kan son ker la bat a tèt, èl lé mor. Mé èl lé mor vièy. Seleman èl la pa tro konu le bon tan, parseke kan lé zafèr la komans devenir bon, èl té fini ariv vièy. An rézon, papa la vu inn ti pe de péi an deor, mé té pandan la gèr, é pandan la gèr i kont pa. Lu té tou le tan aprè pléré, aprè imajin la Réunyon. Lu la fé 3 an é demi. Mé lu la pa gany marché. E kan lu la ariv isi,

gens ne vont reculer. Marcher sur la route, toutes les vieilles personnes ne le font plus. Je dis les vieilles personnes, mais ils sont vieux comme moi. Moi, j'aurai 69 ans, je les aurais en mai là, je ne suis pas vieux, je suis d'accord, mais je dis que les plus jeunes que moi, ceux de 60 ans... on ne voit personne sur les routes. Ils restent assis chez eux à l'ombrage, mais marcher sur un chemin... il n'y a plus personne. Il y a quelques-uns de 60 ans par ici, 80 pas trop. Il y a le papa du maire qui aura 81 cette année, il y a aussi mon vieux camarade de pêche, mais il ne peut plus marcher parce qu'il a bu un peu trop aussi. Il y a aussi la vieille Poldine, elle a 85 la tante de Thérèse. Thérèse fait encore des sacs elle, elle est mariée avec Sylvestre, il ne voit plus, il reconnaît un billet de 500 francs par la couleur lui. Là, elle est chez quelqu'un qu'elle considère comme son petit enfant parce que la maman est morte à la naissance, c'est l'enfant du frère de son mari. Il n'arrivait plus à s'en occuper, il avait un petit 2 pièces en paille, en plancher quand sa femme est morte, ce qui fait que, elle, la belle-sœur, l'a prise. Elle a pris la petite fille. Elle s'appelle Régine, Régine H. Son mari s'appelle H, mais elle est s'appelait D. Elle est là-bas pour 2, 3 jours. Mais quand elle est bien, elle est chez elle. Elle est là-bas parce qu'elle a été opérée de la jambe. Sa case à la vieille, est à son garçon, elle a un seul garçon. Elle avait une sœur, qui est morte, il n'y a pas longtemps. Elles étaient amoureuses étant jeunes, mais se sont mariées vieilles. Les deux se sont mariées avec deux frères. Mais ce sont des gens qui ont travaillé. Elles ont travaillé la pioche, la fleur de vanille, mais aux sacs, elles n'y ont pas travaillé. Quand elles se sont mariées, elles s'occupaient d'animaux, elles s'occupaient un peu de vanille. Elle habite à côté de la case de sa nièce et son neveu. Mais sa nièce habite à Plateau-Caillou, elle travaille là-bas, elle est infirmière à Savanha et son mari travaille à l'Équipement, il s'appelle Lucé D. là, il y a un locataire dans la maison. Et Poldine, la cour est à son garçon, elle l'a donné à son garçon. Elle est toujours dedans, mais elle est chez Régine à cause de sa jambe. Mais il ne faut pas croire qu'elle ne peut plus rien faire, mets

lu té ankor jen, lu lavé 13 an su la vièy, la fé konsèy famiy pou maryé. El la maryé 17 an la vièy. Zot i travayé, zot i ganyé zot manjé par rapor lé zanfan zot lavé.

un morceau d'accordéon devant elle, malgré sa jambe, elle se lève, elle danse. Sa sœur aussi aimait danser, mais en dernier, le docteur lui a dit qu'il fallait arrêter à cause du cœur. Quand on a peur de mourir on s'arrête. Et bien, quand son cœur s'est arrêté, elle est morte. Mais elle est morte vieille. En comparaison, papa a vu un peu de pays à l'extérieur, mais c'était pendant la guerre, et pendant la guerre, ça ne compte pas. Il n'arrêtait pas de pleurer en pensant à la Réunion. Il a fait 3 ans et demi. Il n'a pas pu se promener. Et quand il est revenu ici, il était encore jeune, il avait 13 ans de plus que la vieille, ils ont fait un conseil de famille pour se marier. Elle s'est marié à 17 ans la vieille. Ils travaillaient, ils avaient à manger par pour les enfants qu'ils avaient.

Léopoldine

KREOL	FRANCAIS
<p>Kan la gèr lavé déklaré, té pa tou lé jan navé le drwa de manjé, parse ke i doné a ou 2,500 kilo de ri pou le mwa. Dan lé magazin ke lété ouvèr, lété de laye é zwanyon ke lété dedan, lété riyin. Navé dé marchan ki pasé ki vandé dé linj rakomodé, té in pe de viye linj, i pasé, i dizé, "jup godé", mi dizé, mwin la pa bezwin. Mwin la vu la gèr, mé mwin lavé pu de papa, pu de maman, é nou té ankor a 5 pèrson. Alor, mi fezé tou lé travay, mi graté de zèrb, mi okupé de zanimou pou avwar de manjé, é pou avwar de mai, i planté de sonj, i planté de patat, é mon linj... mwin lontan, mi mété de ba. Tou le mond, i mété de ba pou sortir, alor mi défilé le ba é mi rakomodé mon linj. I fé inn degré té pu de linj, té de piès.</p>	<p>Quand il y a eu la guerre, ce n'était pas tout le monde qui avait le droit de manger, parce qu'on nous donnait 2,5 kilos de riz pour le mois. Dans les magasins qui étaient ouverts, il y avait de l'ail et des oignons, il n'y avait rien. Il y avait des marchands qui passaient, qui vendaient des vêtements raccommodés, c'était des vêtements usés, ils passaient, ils disaient, "Jupes godées", je disais "je n'en ai pas besoin". J'ai vu la guerre, mais je n'avais pas de papa, plus de maman et on était encore à 5 personnes. Alors je faisais tout le travail, je grattais les herbes, je m'occupais des animaux pour avoir à manger et pour avoir du maïs, on planait des songes, on plantait des patates et mon linge... Moi, avant je mettais des bas. Tout le monde mettait des bas pour sortir, alors je défilais le bas et je raccommodais mon linge. Ça arrivait à un degré que ce n'était plus des vêtements mais des pièces.</p>
<p>Ma maman lé mor mwin lavé 8 an é mon papa mwin lavé 17 an. E lu la fé de movè zafèr. Sétadir, lu parté dan la boutik, sé ke Saint-Philippe navé inn tou sel, té lé paran bann C. I prené inn ti pe de bazar, i prené, i prené, mé sa la monté, é la fé inn siklon, la dévasté tou, i fé i ganyé pu de larjan. La pa pu péyé. La lwa, la fé mèr le ténin an vant, é la, nout paran té mor, seleman dan se tan, zot la anprofité not papa té mor. Mé lavé fé inn tuter pou nou, mé nou dans lé zanfan, dan lé 5, nou navé drwa d'acheté le ténin o lie de lésé inn étranjé, mé nou navé pwin de larjan, nou navé pwin riyin. E nou navé 2 ténin, se ténin la ousa mi rèst, é le ténin ou Frédéric P. i lé, an lèr la pant kafé. Not ténin i pasé an ba de la Mare d'Arzul, i travayé la o, mé i abité pa. I travayé la vaniy. Se ténin la té in pe plu drwat é i monté la o la mar d'Arzul. Alors la fé la vant, la vendu, mé la lésé isi, parseke lété mwin o, mé plu larj, 100 golèt de oter. La partajé ant lé zanfan, mwin la port mon ti paké su ma tèt, nou la fé nou mèm inn tit kaz an bwa, la fé 2 tit piès, la fé la mèm mèm, lété fini de kouvèr, mé lété pa ankor entouré, la van la trap la tit mézon, la viré, mé la pa parti avèk. La puiyé su inn roch. Erezeman lavé de bon mond, bon vwazin, la venu, la remi debout, la rearanj la</p>	<p>Ma maman est morte j'avais 8 ans et mon papa j'avais 17 ans. Et il avait fait de mauvaises choses. C'est-à-dire, qu'il partait dans les boutiques, à Saint-Philippe, il n'y avait qu'une seule boutique, c'était les parents à C. Il prenait un peut de bazar, il prenait, il prenait, mais ça a monté et il y a eu un cyclone qui a tout dévasté, ce qui fait qu'on ne gagnait plus d'argent. On n'a pas pu payer. La loi a fait mettre le terrain en vente et là, nos parents étaient morts, seulement dans ce temps là, ils ont profité que notre papa était mort. Mais il y avait un tuteur pour nous, mais nous dans les enfants, dans les 5, on avait droit d'acheter le terrain au lieu de laisser à un étranger, mais on n'avait pas d'argent, on n'avait rien. Et on avait 2 terrains, ce terrain ou je reste et le terrain ou Frédéric P. est, en haut de la pente café. Notre terrain passait en bas de la mare d'Arzul, on travaillait là-haut, mais on n'y habitait pas. On travaillait la vanille. Ce terrain là, était un peu plus droit et il montait à la mare d'Arzul. Alors on a fait la vente, on l'a vendu, mais on a laissé ici, parce que c'était moins haut, mais plus large, 100 gaulettes de haut. On l'a partagé entre les enfants, j'ai porté mon petit paquet sur ma tête, on a fait nous même une petite case en</p>

kouvertur é la èd a nou. Nou lé été édé. Nou té pa de mové mond, la Cayenne, l'îlet an montan, dizon tou le mond té not famiy prèsk Kan nou la venu su le téréin isi, nou la venu tou lé 5, mé sé mwa ke la fé partajé. Nou la chérché in mesie ke la fé arpanté le téréin, mwîn la pri a lu, é navé 2 zot pèrson pou pouvwâr fèr lé lin, alor sé mwîn ke la fé fèr lé par, mé par égal. Kom mwîn lavé le plu viye frèr, lu lavé vandu sa par, lu lavé doné pou riyin, mé lavé vandu, mé mwîn la kontinué a don a lu la premièr par de laba anba, le dezièm frèr plu viye lavé déjà bati, mwîn la don a lu sa 2^e par, mwîn mi ton su la 3^e, é ansuit navé ma ser, é ansuit selui de mon frèr ke lé mor a Saint-Denis. Nou la pa trouv manièr de vand. Mé dan inn lét de famiy, maman lété une Rosély, zot la mi Rosaly. "A" té pa bon. Alor mwîn la parti anvwayé in avoka, lu la doné o prokurer, ke la ranvwayé su Saint-Denis, la mwîn lé venu a bou de ganyé. Mé pou vand nana bokou de zannui. Lé zéritié, sé mwîn la plu grande éritièr. Mèm ke lé frèr lé mor, zot na zot fam é zot zanfan, zot na inn par, i fo rodé tou sé papié, mé mwîn lé pu kapab marché. Kan not maman lé mor, not papa la mi a nou pandan 9 mwa ché inn vièy fam, inn tant, i devé doné inn moné. Tou lé plu peti la mèt la pandan 9 mwa. Mi parté ché inn famiy, kan mi vwayé la pitié la nouritur. Inn repa, pa 2. I fezé kuir patat èk maniok 3 fwa par jour dé sèrtin. La i tiré le manjé, é i mète su la tab, i fezé 9 pla, mé inn ti pe seleman, inn ti pe de kari a koté, nou trouvé sa i fezé pitié, mé manjé navé plin not èstoma. Mé seleman si ou lavé tué in kochon, i falé séré. Si ou lavé ramasé 2, 3 bal mai, i falé séré. I falé pa i konésé sinon i doné pu a ou de tiké. E nou, nou travayé osi de vakoa, i fezé de sak. Nou vandé é si inn vwazin navé de tiké, navé pa de larjan,, i doné a nou lé tiké, nou parté, nou prenè lé tiké du mwa. Nou ganyé inn lit luil, inn dizèn kilo de mai, tissu parèy, i falé alé batayé pou ganyé, tou sa win la konu. E not famiy, mwîn la visit a zot, i dormé dan in goni. La tiré le dra, lanvelop du matela, la fé de linj, é kan navé pu, la fé acheté de rabane, kan vi aseyé, dèryèr i fezé in kof, i reprené pu. Kan navé inn komunyon, i vené ché nou pou lé zanfan pou fèr la retrèt,

bois, on a fait 2 pièces, on l'a fait ici même. On avait fini de le couvrir, mais on n'avait pas encore fait l'entourage, le vent a pris la petite maison, la chaviré, mais il n'est pas parti avec. Il l'a appuyé sur une roche. Heureusement qu'il y avait des gens gentils, de bons voisins, ils sont venus, ils l'ont remise debout, on a arrangé de nouveau la couverture et on nous a aidés. On a été aidé. On n'était pas de mauvais gens, la Cayenne, l'îlet en montant, disons que tout le monde était de notre famille presque. Quand on est venu sur le terrain ici, on est venu tous les 5, mais c'est moi qui aie fait le partage. On a cherché un monsieur qui a arpenté le terrain, je l'ai pris et il y avait 2 autres personnes pour pouvoir faire les lignes, alors j'ai fait faire les parts, mais des parts égales. Comme j'avais le plus vieux frère qui avait vendu sa part, il l'avait donné pour rien, mais il l'avait vendu, mais j'ai continué à lui donner la première part en bas, le deuxième frère plus vieux avait déjà bâti, je lui ai donné sa deuxième part, moi je suis sur la 3^e et ensuite il y avait ma sœur et ensuite celle de mon frère qui est mort à Saint-Denis. On n'a pas trouvé à vendre. Mais dans une lettre de famille, maman était une Rosély, mais ils ont mis Rosaly. "A" n'était pas bon. Alors j'ai été chez un avocat qui l'a porté au procureur qui l'a renvoyé sur Saint-Denis, maintenant je suis arrivée à mes fins. Mais pour vendre, il y a beaucoup d'ennuis. Les héritiers, c'est moi la plus grande héritière. Malgré que les frères soient morts, ils ont leur femme et leurs enfants, ils ont une part, il faut chercher tous ces papiers, mais moi, je ne suis plus capable de marcher. Quand notre maman est morte, notre papa nous a mis, pendant 9 mois chez une vieille femme, une tante, il devait lui donner un peu d'argent. J'allais dans une famille, quand je voyais la pitié de la nourriture. Un repas, pas 2. On faisait cuire des patates et du manioc, 3 fois par jour parfois. Là on tirait à manger et on mettait à table, on faisait 9 assiettes, mais un petit peu seulement, un petit peu de carri à côté, on trouvait que ça faisait pitié, mais du manger il y en avait plein notre estomac. Mais seulement, si on avait tué un cochon, il fallait le cacher. Si on avait ramasser 2, 3 balles de

mwin navé inn vièy tant, èl i désandé riyin ke pou Pak é pou Noël, èl i arivé samedi apré midi, èl i konfésé, é ansuit èl i dormé, é le landemin matin èl i alé a la mès, èl i déjené, é apré èl i monté. E bin nou nou acheté in ti kar de rom, parse ke èl i émé son ti rom. Kan èl i arivé de konfésé, nou doné a èl inn ti pe, kan èl i arivé de la mès, nou doné a èl in ti pe, a ler de déjené, é la, son boner lété de dir ke nou swanyé de kanar, èl i ganyé le fwa de kanar. El i rèssté Le Tremblet, avec not tonton, lé ser not papa, tou sa lété ankor la. Mé mwin mèm, mwin lavé mwin le tan de dir tou lé jour mi alé, parseke i falé travayé, i falé planté de patat, maniok, mai... salad pou manjé i prené de ti tomat pok-pok i vèrsé desu an giz de vinègrèt. Navé pwin de bigarad ankor, nou té malere, i fezé kom sa. Le mond lété pov, lavé la gèr. I falé levé 3 er de matin pou alé asiz devan lé boutik, devan lé komèrs ousa navé de tissu, kan la pu doné, kan le bato la pu venir. I dizé Capadory la don de ri. Le mèr, le chèf de Saint-Denis, i dizé la rout i mont Hell-Bourg, tou le lon de chemin navé dé arb i fé tizan avèk, la koup in koté é le chèf la parti abité la o, kan le bato la débarké, la anpéché, si zot i monté a pié, navé pwin de vwatur, i fezé tonbé lé arb, i baré la rout, mé la été plu futé la monté an avyon, la trap a lu, é la, la fé donné lé jan, sèk le bato lavé porté. Mwin lé pa sur, mé la di lavé anpwazoné la nouritur ke lavé dan lé magazin pou don lé jan. Sa mwin lé pa sur, mé lé arb, mwin la vu. Lé jan i dévalizé tou se ke zot lavé pou fèr de linj.

mais, il fallait les cacher. Il ne fallait pas que cela se sache, sinon on ne vous donnait plus de ticket. Et nous, on travaillait aussi le vacoa, on faisait des sacs. On en vendait et si un voisin avait des tickets, n'avait pas d'argent, il nous donnait les tickets, on partait, on prenait les tickets du mois. On avait un litre d'huile, une dizaine de kilo de maïs, le tissus c'était pareil, il fallait se battre pour en avoir, tout cela je l'ai connu. Et notre famille, j'ai été les voir, ils dormaient dans un goni. On enlevait le drap, l'enveloppe du matelas pour faire des vêtements et quand il n'y en avait plus, on a acheté de la rabane, quand on s'asseyait, derrière faisait comme un coffre, et ça ne reprenait plus forme. Quand il y avait une communion, on venait chez nous pour que les enfants fassent leur retraite, j'avais une vieille tante, elle ne descendait que pour Pâques et pour Noël, elle arrivait samedi après-midi, elle se confessait et ensuite elle dormait et le lendemain elle allait à la messe, elle déjeunait et après elle rentrait. Et bien, nous, on lui achetait un quart de rhum, parce qu'elle aimait son petit rhum. Quand elle arrivait de la confession, on lui en donnait un peu, à l'heure du déjeuné, et là, son bonheur était de se dire qu'on élevait des canards, elle avait le foie du canard. Elle restait au Tremblet, avec notre tonton, les sœurs de notre papa tous étaient encore là. Mais moi-même, j'avais moins le temps de dire tous les jours que j'y allais parce que il fallait travailler, il fallait planter des patates, du manioc, du maïs... La salade pour en manger, on prenait des petites tomates pok-pok¹ que l'on versait dessus en guise de vinaigrette. Il n'y avait pas encore de bigarades, on était malheureux, on faisait comme ça. Le monde était pauvre, il y avait la guerre. Il fallait se lever à 3 heures du matin pour aller s'asseoir devant la boutique, devant le commerce où il y avait du tissu, quand on a pu en avoir, quand le bateau a pu arriver. On disait Capadory a donné du riz. Le maire, le chef de Saint-Denis, on disait que la route qui monte à Hell-Bourg, tout le long du chemin il y avait des arbres, avec lesquels on faisait de la tisane, on en a coupé un côté et le chef et allé habité là-haut, quand le bateau a voulu

<p>Sa té pandan la gèr, é kan mwin té jen, nou monté ché not famiy lao, pou la bon ané, pou Noël, i doné a nou inn tit moné. Nout famiy té partou depui l'ilèt, depui le pui des arab juska Tremblet, an montan partou. Navé de kouzine, dé tonton, dé tantine. Inn jour mwin navé in gran parapluï, nou la mi not korbèy su la rout é nou la parti rod goyavié, kan nou la arivé, navé inn lavé vol not parapluï. Mé le moral i komans vièyir. Pou ma premièr komunyon, mwin la monté ché ma famiy pou avwar inn bénédiksyon, mwin la gany 25 fran, mon papa té ankor la. Mwin té fièr davwar ganyé se 25 fran, mwin la don a lu. Lu la parti, la tant té plin. Nou té pov osi kan nout papa té ankor la. La mwin té kontan.</p> <p>Lu lé mor, mwin lavé 17 an é mwin la 85 sèt ané. La méri, la fé a mwin inn kopi mé gran-pran, mon arièr gran-pèr, é gran-mèr.</p> <p>Mon papa i apelé Paul Emile, é mon frèr lété Joseph, kom mon mari. Mé mon gran-pèr mèm, mwin la vu, zot i abité l'ilèt, su la rout, o desu de la Cayenne, mwin la vu a lu kan lu parté mourir.</p> <p>Avan ke papa é maman é mor, é byin, not papa i travayé la tèr, la vaniy, é an se tan la i planté pa tro de kan, i okupé pa de kan. Lu planté de mai, la vaniy, é pu lu émé alé a la mèr, o bor de mèr, dan se tan i ganyé bokou de pwason. Lu vandé pa, lu doné pluto son ban kamarad. Lu lété 2 frèr du premié mariaj de son papa, jumo. Lu té paran de T, Saint-</p>	<p>décharger, ils l'en ont empêcher, s'il montait à pied, il n'y avait pas de voiture, ils faisaient tomber les arbres, ils barraient la route, mais ils ont été plus futé, ils sont monté en avion. Ils l'ont pris, et là, ils ont donné aux gens ce que le bateau avait amené. Je ne suis pas sûr, mais on disait qu'on avait empoisonné la nourriture qu'il y avait dans les magasins pour la donner aux gens. Ça, je n'en suis pas sûr, mais les arbres, je les ai vus. Les gens dévalisaient tout ce qu'ils avaient pour faire des vêtements.</p> <p>Ç c'était pendant la guerre et quand j'étais jeune, on allait chez notre famille là-haut, pour la bonne année, pour Noël, on nous donnait une petite monnaie. Notre famille était partout dans l'îlet, du puits des arabes jusqu'au Tremblet, en montant partout. Il y avait des cousines, des tontons, des tantes. Un jour, j'avais un grand parapluie, on a mis notre corbeille sur la route et on a été chercher des goyaviers, quand on est revenu, quelqu'un avait volé notre parapluie. Mais ma mémoire commence à vieillir. Pour ma première communion, j'ai été dans de la famille pour avoir une bénédiction, j'ai eu 25 francs, mon papa était encore là. J'étais fière d'avoir eu ces 25 francs, je les lui ai donnés. Il est parti, la tente était pleine. On était pauvre aussi quand notre papa était encore là. Là, j'étais content.</p> <p>Il est mort, j'avais 17 ans et j'en ai 85 cette année. La mairie m'a fait une copie de mes grands-parents, mon arrière-grand-père et grand-mère.</p> <p>Mon papa s'appellait Paul Emile et mon frère était Joseph, comme mon mari. Mais mon grand-père même, je l'ai vu, ils habitaient l'îlet, sur la route au dessus de la Cayenne, je l'ai vu quand il allait mourir.</p> <p>Avant que papa et maman soient morts, et bien, notre papa travaillait la terre, la vanille et en ce temps là, on ne plantait pas trop de cannes, on ne s'occupait pas de cannes. Il plantait du maïs, la vanille et puis il aimait aller à la mer, au bord de mer, dans ce temps, on attrapait beaucoup de poissons. Il ne le vendait pas, il le donnait plutôt à ses</p>
--	--

tour, i mété lé fêr blan en ran pou gany de lo. La sitèrn osi dé fwa té sèk. Aprè seleman nou la gany dé bak pou ramas de lo, mé oparavan i falé alé rodé ousa navé.

E avan si ou lavé pwin de térin, ou lavé mwin de larjan, mé navé pwin de larjan non plu, kan i ganyé de tiké. I falé alé vit pou ganyé. Le ti pe ke navé i finisé vit. Si ou lavé ganyé ékonomizé vo sou pou alé acheté, vi planté sèk vou lavé acheté. Mwin in jour de ma par, mwin la fé tué in cochon, mwin la fé fond la grès, mwin la séré sou mon planché, le mai parèy. E kan lé jan, lé zanimo té malad, té mwin ki fezé lé pikur. Mi fezé bouyir l'éguiy, navé inn pou lé jan é inn pou lé zanimo, i mélanjé pa. La bwat lé ankor la, inn bwat an tol.

E mwinn mwinn la perdu 2 é mwin la gany 3 marmay. Na inn lé mor an nésan prèsk, lé né an fin de journé é lé mor le landemin 4 er. E apré mwin lavé 2, mwin lavé inn linfirm, in krisomik, é pui mwin na inn la. Lu travayé su lé il, mé kom na 2 il la fèrmé, é biyin, zot la fé inn konsèy, inn pe la mèt deor, in pe zot la di zot lété malad, la di dan in an va rebrand a zot, é mwin mon garson a mwin, lu la rèsté 8 mwa a tèr. E la zot va don a lu inn travay mé a Saint-Denis. Lu nana inn vwatur, mé sa vwatur lé vièy. Lu la voulu gany inn nev, mé la di a lu i fo komans travay inn an avan. La lu la trouv inn kamarad, zot va trouvé inn tit mézon, pou zot prand ant zot 2, é lu avèk la vwatur, ant zot 2 va vwayajé.

Ma fiy lé la le matin, mi prand mon kafé ché èl, èl i amèn a mwin, é èl i retourn okupé de sé zanfàn, apré èl i reviyin préparé le manjé pou mwin. Dé fwa son mari é sé zanfàn i viyin osi manj isi avèk nou. E le swar, mi resava laba.

Kan mwin la pri a èl, la kontanté de doné, mé

Devant l'église il y avait une citerne, mais il fallait attendre son tour, on mettait les fers-blancs en rang pour avoir de l'eau. La citerne aussi parfois était à sec. Après seulement on a eu des bacs pour garder de l'eau, mais avant il fallait aller chercher où il y en avait.

Et avant si on avait pas de terrain, on avait moins d'argent, mais il n'y avait pas d'argent non plus quand on avait les tickets. Il fallait faire vite pour avoir quelque chose. Le peu qu'il y avait terminait vite. Si vous aviez pu économiser vos sous pour aller acheter quelque chose, vous plantiez ce que vous aviez acheté. Moi, un jour j'ai fait tuer un cochon, j'ai fait fondre la graisse, je l'ai cachée sous mon plancher, le maïs de même. Et quand les gens, les animaux étaient malades, c'était moi qui faisais les piqûres. Je faisais bouillir l'aiguille, il y en avait une pour les gens et une pour les animaux, on ne mélangeait pas. La boîte est encore là, une boîte en tôle.

Et moi, j'ai perdu 2 et j'ai eu 3 enfants. Il y en a un qui est mort en naissant presque, il est né en fin de journée et il est mort le lendemain à 4 heures. Et après, j'en ai eu 2, j'avais un infirme, un trisomique et puis il y en a un là. Il travaille sur les îles, mais comme il y a 2 îles qui ont fermé et bien ils ont fait un conseil, un peu ont été mis dehors, un peu on leur a dit qu'ils étaient malades, on leur a dit qu'on allait les reprendre dans un an et moi mon garçon, il est resté 8 mois à terre. Et là, ils vont lui donner un travail, mais à Saint-Denis. Il a une voiture, mais sa voiture est vieille. Il a voulu avoir une neuve, mais on lui a dit qu'il fallait avoir travaillé un an avant. Il a trouvé un camarade, ils vont trouver une petite maison qu'ils prendront à 2 et lui, avec la voiture, ensemble ils vont voyager.

Ma fille qui est là le matin, je prends mon café chez elle, elle m'amène ici et elle repart s'occuper de ses enfants, après elle revient préparer le repas pour moi. Parfois son mari et ses enfants viennent aussi manger ici avec nous. Et le soir, je retourne là-bas.

Quand je l'ai prise, on s'est contenté de me la

dan lé 15 ans k'èl navé, son papa lété bu, é la antandu a lu dir ke lu alé rebrand. Mwin la di : "Si ou rebrand, ou sa péyé !" Mwin la désandu le tribunal, mwin la atand mon tour, mwin la demand a zot si i pouvé resevwar a mwin. Mwin la di a zot kosa la fé, mwin la di ke mi voulé pa le papa i trap a èl par le bra é i trèn dèryèr lu, parseke la nora zafèr de lwa. La resu a nou ansamb apré, a mwin, la fiy, le papa. El la pléré parseke èl i voulé pa repartir avèk son papa, lu fezé pa in kont avèk èl. Mi défandé pa, mé sété son devwar de dir bonjour son papa, mé lu fezé kom si ki vwayé pa èl. Le mesie la demandé le papa si lu voulé rebrand, lu la di ke lanfan lé a mwin é lu sera toujours a mwin. Mwin la di si lé kom sa, mi an ve pa de vou, mi fach pa non plu. El navé inn ot ser plu grand. Inn bo jour, èl té malad, èl navé de frèr osi, mé i konté su èl pou charoyé de l'o, é èl lavé inn amoure. El i ariv ché mwin, dan la fièv, èl la di a mwin : " Ma tant, mwin lé venu rèst avèk ou". " Sa i fo vwar avèk out papa" mwin la di. Mwin la di a èl alé prand inn li. Si té mwin lété riyin, mé si l'ot tant, lu la parti rod a èl avèk in bwa. Mwin lu voulé, mé l'ot non, mi koné pa pou kwa. Lu la venu rod a èl, mé navé pwin de bwa. El la rèsté 6 mwa, mé èl lavé in amoure. Mé i prenè l'amouré, i parté marché partou. Mwin la di : " Matante i défan pa d'avwar in amoure, mé asiz isi, alé pa je-ne-sé-zou, dan lé kwin de chemin, parse ke sa lé pa biyin, pou in fiy lé pa biyin." Le mesie la antandu, lu pa pu venu. Mwin la di : " Di a lu kom sa, avèk ot papa ou lé pu bon, avèk mwin lu lé pa bon, pran a vou, mé a vou ché sa maman, é kan lu sera paré, lu va maryé." E sé kom sa la fé. Zot la parti, zot la kozé, é zot la maryé.

E kan mwin lavé mon mari, mi rèsté plus a ma kaz. Mé mon mari, té inn bon mari, mé

donner, mais vers ses 15 ans, son papa était saoul et on l'a entendu dire qu'il allait la reprendre. J'ai dit : "Si tu reprends, tu vas payer !" Je suis descendu au tribunal, j'ai attendu mon tour, je leur ai demandé s'ils pouvaient me recevoir. Je leur ai dit ce qui c'était passé, je leur ai dit que je ne voulais pas que le papa la prenne par le bras et la traîne derrière lui, parce qu'il y aura des affaires à la loi. Ils nous ont reçus ensemble après, moi, la fille, le papa. Elle a pleuré parce qu'elle ne voulait pas repartir avec son papa, il ne faisait pas un compte avec elle. Je ne l'empêchais pas, mais c'était son devoir de dire bonjour à son papa, mais il faisait comme s'il ne la voyait pas. Le monsieur a demandé au papa s'il voulait la reprendre, il a dit que l'enfant est à moi et elle sera toujours à moi. J'ai dit que si c'était comme ça, je ne lui en veux pas, je ne me fâche pas non plus. Elle avait une autre sœur plus grande. Un beau jour, elle était malade, elle avait des frères aussi, mais ils comptaient sur elle pour transporter de l'eau et elle avait un amoureux. Elle arrive chez moi, dans la fièvre, elle m'a dit : "Ma tante, je suis venue rester chez vous." "Ça, il faut le voir avec ton papa" j'ai dit. Je lui ai dit d'aller prendre un lit. Si c'était moi, ça ne faisait rien, mais si c'était l'autre tante, il est allé la chercher avec un bois. Moi il voulait, mais l'autre non, je ne sais pas pourquoi. Il est venu la chercher, mais il n'y avait pas de bois. Elle est restée 6 mois, mais elle avait un amoureux. Mais elle prenait son amoureux, ils allaient marcher partout. J'ai dit : "Matante ne défend pas d'avoir un amoureux, mais reste là, ne vas pas je-ne-sais-où, dans les coins de chemin, parce que ce n'est pas bien, pour une fille ce n'est pas bien." Le monsieur a entendu, il n'est plus venu. J'ai dit : " Dis lui, avec ton papa tu ne t'entends plus, avec moi il ne s'entend plus, qu'il te prenne, te mette chez sa maman et quand il sera prêt il se mariera." Et c'est comme ça qu'on a fait. Ils sont partis, ils ont parlé et ils se sont mariés.

Et quand j'avais mon mari, je restais plus chez moi. Mais mon mari, c'était un bon mari, mais

seleman té inn ti pe jalou. Mé mi fezé pa in kont. Du débu ke mwin lavé pwin de zanfán, mi fezé inn pe de sousi parse ke lu buvé pa, lu fumé pa, mé lu alé kachèt. Lu prené son chemin, lu alé kachèt. Si inn mesie lavé arivé pou demand inn ransenyeman ou kèk choz, lu demandé pa a savwar kwa, lu parté. Inn jour le maryaj la niès, nou té paré tout, sé pa kwa la pas dan sa tèt, la parti. Mwin la parti vwar ou sa lété kaché, kan mwin la vu, mwin la di : " Vou vi rèst, mwin mi par pa non plu." Mé mwin la anvwayé lé 2 zanfán. Mé apré lu la gany inn kansèr. Lu la fé pitié. Lu té blan kom par moman, mé lu lété in boug asé kosto, inn bo jour, lu lavé parti bor de mèr, sé la la komansé. An se tan la, mwin té plin de travay, mwin navé seleman inn kochon dan inn park, i falé okupé, mwin navé lé zanfán, mwin lavé labitasyon, lu dizé lé zanfán : " kri maman, di viyin viteman". A la fin dé tan, i falé mi fezé inn ti bouyon, mi pasé mi doné a lu le ju. Kan lu ganyé sa kriz, lu dizé : " Mon die, fodra mourir." In jour, labitasyon, inn parti té planté é inn parti té an vaniy, mé la vaniy té dan lé bwa, alor tèt ke mi sor d'in karo de bwa kwa mi vwa, mi vwa a lu. Tèt lu lété abiyé su son li mi vwa a lu. "Kwa vou la venu fèr la ? Ousa vi sava ? Kwa ou ve vwar arivé la ? Si vi tonb, kwa mi fé la ?" Mwin la pri a lu par son bra, mwin la amèn a lu an désandan. Mwin lavé porté mon bretèl, ma ach, mon sab, mwin lavé sèr dan lé zèrb pou mwin fand bwa pou porté. Alor mwin la ramèn a lu.

Inn jou mwin lavé lé 2 zanfán, é mwin lavé ramasé la tit fiy, o lie de rèst a mwin 2, mwin lavé 3. Mwin lavé l'infirme, l'ot normal, é la tit fiy an nésan sa maman lé mort. Lété ma tit niès. Mé a se moman, mwin lavé pwin de zanfán. Tou le mond i dizé, sété mwin i pouvé prand. Mi trouvé petèt navé d'ot famiy noré pu doné, anfin, inn bo jour, mwin la konsulté mon mari, mwin la di a lu : "Kom souvan mwin lé inn pe malad, èske kan

seulement il était un peu jaloux. Mais je n'en faisais pas un compte. Au début que je n'avais pas d'enfants, je me faisais un peu de soucis parce qu'il ne buvait pas, il ne fumait pas, mais il allait se cacher. Il prenait son chemin, il allait se cacher. Si un monsieur arrivait pour demander un renseignement ou quelque chose, il ne demandait pas à savoir quoi, il partait. Un jour, au mariage de la nièce, on était prêt, je ne sais pas ce qui c'est passé dans sa tête, il est parti. Je suis allé voir où il était caché, quand je l'ai vu, j'ai dit : " Toi tu restes, moi je ne parts pas non plus." Mais j'ai envoyé les 2 enfants. Mais après il a eu un cancer. Il a fait pitié. Il était blanc par moment, mais il était un gars assez costaud, un beau jour, il était parti au bord de mer, c'est là que ça a commencé. Dans ce temps, j'avais beaucoup de travail, j'avais seulement un cochon dans un parc, il fallait s'en occuper, j'avais les enfants, j'avais la plantation, il disait aux enfants : " Appelez maman, dites-lui de venir vite." A la fin, je devais faire un petit bouillon, je le passais, je lui donnais le jus. Quand il a eu sa crise, il disait : " Mon Dieu, il va falloir mourir." Un jour, à la plantation, une partie était plantée et une partie était en vanille, mais la vanille était dans les bois, alors que je sors d'un bois, qu'est-ce que je vois ? Je le vois. Comme il était habillé sur son lit, je le vois. " Qu'est-ce que tu es venu faire là ? Où vas-tu ? Qu'est-ce que tu veux qu'il arrive ? Si tu tombes, qu'est-ce que je fais ?" Je l'ai pris par le bras, je l'ai ramené en descendant. J'avais amené ma *bertelle*, ma hache, mon sabre, je les avais cachés dans les herbes pour pouvoir fendre du bois pour le ramener. Alors je l'ai ramené.

Un jour, j'avais les 2 enfants et j'avais ramassé la petite fille, au lieu d'en avoir 2, j'en avais 3. J'avais l'infirme, l'autre normal et la petite dont la mère était morte à la naissance. C'était ma nièce. Mais à ce moment, je n'avais pas d'enfant. Tout le monde disait que c'était moi qui pouvais la prendre. Je trouvais que peut-être il y avait d'autres familles à qui on aurait pu la donner, enfin, un beau jour, j'ai consulté mon mari, je lui ai dit : " Comme souvent je

mwinn sera malad, ou va okupé le ti bébé ?",
lu la di a mwin wi. Bin la mwin la parti
chèché, sé èl ki okup de mwin koméla. Té la
fiy mon frèr. La pasé dé choz, mé sèk mwin la
di a ou , sé sèk mwin la konu, mi marché pa
tro tou lé jour, i falé travayé.

suis un peu malade, est-ce que lorsque je
serais malade, tu vas t'occuper du petit bébé
?" , il m'a dit oui. Et bien on est parti la
chercher, c'est elle qui s'occupe de moi
maintenant. C'était la fille de mon frère. Il s'en
est passé des choses, mais ce que je vous ai
dit, c'est ce que j'ai connu, je ne marchais pas
trop tous les jours, il fallait travailler.

Isabelle

KREOL	FRANCAIS
<p>Kan mwin té jen, isi navé pa gran choz, é an plus nou té inn famiy té pa pov, mé prèsk. Nou navé pa gran choz. Mèm o nivo de la nouritur nou navé pa. An étan peti nou la jamé u dé joué, nou la jamé u riyin. Kan mi vwa a ler aktuèl, mi vwa lé zanfan na tou sèk zot i ve, alor ke nou navé pwin. Nou étan peti, nou la jamé u inn poupé, nou konésé pa sété kwa inn dinèt, na pa u d'anfans kom lé zot, navé pa, nou lavé pa lé mwayin. Mé par rapor lé jen de not aj, not tout lété parèy.</p>	<p>Quand j'étais jeune, ici il n'y avait pas grand chose et en plus on était une famille pas très pauvre mais presque. On n'avait pas grand chose. Mais au niveau de la nourriture, il n'y en avait pas. En étant petit, on n'a jamais eu de jouets, on n'a jamais rien eu. Quand je vois à l'heure actuelle, je vois les enfants qui ont tout ce qu'ils veulent, alors que nous, on n'en avait pas. Nous étant petit, on n'a jamais eu une poupée, on ne connaissait pas ce que c'était qu'une dînette, on n'a pas eu d'enfance comme les autres, il n'y en avait pas, on n'avait pas les moyens. Mais comparé aux jeunes de notre âge, on était tous pareils.</p>
<p>A Ravine-Ango, navé petèt 1 ou 2 famiy ke nou dizé rich, mé sinon lé jan dan le kartié sété dé jan de kondisyon modèst, tout le mond, lé kouzin, tout. La télé, nou la u nou devé avwar 13, 14 an, pèrson navé. Navé just inn famiy navé la télé, é kan i otorizé a nou d'alé vwar, nou alé tou le mond avèk, mé té inn fwa de tanzantan. Nou konésé pa sété kwa ke la télé. E pourtant mwa na 30 an. Navé pa de télé, pa de téléfon. Sa sété in luks avan. L'o kourant navé pa, nou la konu la périod ou navé le ti robiné su le bor de la rout, é tou le mond i parté chèrché l'o avèk lé so, é not pwin de rankont sé té sa. E tou lé jen de not aj, i réunisé laba, chakun avèk zot fer-blanc de l'o. Kan i pans a tou sa lé asé folklorik. Mé tou sa la chanjé rapideman. L'o kourant nou la u, mi koné pa a kèl aj, mé vèr lé 10, 12 an, mé avan sa non. Lé famiy lavé zot gran bak dèryèr la kaz é i falé tou lé swar, alé o robiné ranplir le bak. Lété not korvé.</p>	<p>A Ravine-Ango, il y avait peut-être 1 ou 2 familles qu'on disait riche, mais sinon, les gens dans le quartier c'était des gens de condition modeste, tout le monde, les cousins, tous. La télé, on l'a eu, on devait avoir 13,14, personne n'en avait. Il y avait juste une famille qui avait la télé et quand on nous autorisait à aller la voir, on allait tous ensemble, mais une fois de temps en temps. On ne savait ce que c'était que la télé. Et pourtant j'ai 30 ans. Il n'y avait pas de télé, pas de téléphone. Ça s'était un luxe avant. L'eau courante, il n'y en avait pas, on a connu la période où il y avait le petit robinet sur le bord de la route et tout le monde allait chercher de l'eau avec les seaux et notre point de rencontre c'était ça. Et tous les jeunes de notre âge se réunissaient là-bas, chacun avec son fer-blanc d'eau. Quand on pense à tout cela, c'est assez folklorique. Mais tout ça a changé rapidement. L'eau courante, on l'a eu, je ne sais pas à quel âge, mais vers les 10, 12 ans, mais avant ça non. Les familles avaient leurs grands bacs derrière la case et il fallait tous les soirs aller au robinet remplir de bac. C'était notre corvée.</p>
<p>E l'ékol nou parté Saint-Philippe, a 2 kilomèt de la. Nou parté a pié juska tan</p>	<p>Et l'école on allait à Saint-Philippe, à 2 kilomètres de là. On y allait à pieds</p>

¹ Sitcom américain, tel Dallas, Dynastie...

ke la mi le bus ramasaj skolèr, jusk'o kolèj nou la parti a pié. Mi koné pu tro l'ané ke la konstrui le kolèj, mé mé frèr é ser la parti o kolèj isi mèm, i dwa fèr in pe plus 20 an.

A la mézon, papa i fezé la pèch, é maman i okupé a nou lé zanfan avèk le ménaj. An se tan la, lé fam navé pa de travail, té maman ki okupé de tou, de tout la kaz. El i fezé le ménaj, le manjé, é papa sété lé kan. Mé nou édé, parseke si nou édé pa nou ganyé pa de manjé non plu. Nou lété pa la mèm jénérasyon de mintenan. Déjà chakun lavé zot tach arivé a in sèrtin aj, chakin lavé zot travail ouvèr, ki la vèsèl, ki le nétwayaj, ki la kour, navé sèk i parté chèrch le bwa, parseke i fezé manjé o bwa, donk i falé inn pou alé chèrch le bwa, chakin zot truk, sèk i sava charoy de l'o. Si ou fezé pa riyin ou manjé pa é an plus, i falé lavé le linj a la min, donk navé sèk i lavé le linj a la min, donk navé du boulo. E mwin mon travail pandan inn bon moman té la vèsèl parse ke kan ou lé petit sé la vèsèl. Ou komans par la vèsèl juska tan ke ou mont de grad. Plus ou grandi, sé plus ou na de travail pou fèr. La vèsèl té la petit ser ki fezé, aprè ou ou nétway la kaz. E si i falé chèrch le bwa, i anvwayé a nou fèr. Lé fiy navé le drwa alé chèrch le bwa. La vèsèl sété plus lé fiy, é lé garson sété plus se ki é bwa, la kour. La mézon sété plus maman é lé fiy, é le deor sété lé garson, zot i okupé lé zanimo. Avan nou lavé de zanimo, papa é maman navé toujours de zanimo. Zot lavé zot kanar, zot poul, le kochon. Apré zot la arété, mé dan le tan, tou sèk nou manjé i vené de ché nou mèm, poul le kochon, nou lavé toujours u sa. An plus, papa lavé son térin laba, é desu navé in pe de tou, sonj, maniok, patat, kane. Lu la toujours planté, é dayer juska mintenan lu plant ankor, lu kontinu mèm.

jusqu'à ce qu'on ait mis le bus de ramassage scolaire, jusqu'au collège on y a été à pieds. Je ne connais plus trop l'année où il on construit le collège, mais mes frères et mes sœurs sont allés au collège ici même, ça doit faire un peu plus de 20 ans.

A la maison, papa faisait de la pêche et maman s'occupait de nous les enfants et du ménage. En ce temps, les femmes n'avaient pas de travail, c'était maman qui s'occupait de tout, de toute la maison. Elle faisait le ménage, le repas et papa c'était les cannes. Mais on aidait, parce que si on aidait pas on n'avait pas à manger non plus. On n'était pas de la même génération que maintenant. Déjà chacun avait sa tâche arrivé à un certain âge, chacun avait son travail propre, à qui la vaisselle, à qui le nettoyage, à qui la cour, il y avait ceux qui allaient chercher le bois, parce qu'on faisait à manger au bois, donc il fallait un pour aller chercher le bois, chacun son truc, celui qui allait chercher de l'eau. si on ne faisait rien on ne mangeait pas et en plus, il fallait laver le linge à la main, donc il y avait ceux qui lavaient le linge, donc il y avait du boulot. Et moi, mon travail pendant un bon moment c'était la vaisselle parce que quand tu es petit c'est la vaisselle. Tu commences par la vaisselle jusqu'au moment où tu montes de grade. Plus tu grandis, c'est plus tu as du travail à faire. La vaisselle c'était la petite sœur qui le faisait, après toi, tu nettoies la case. Et si il fallait chercher du bois, on nous envoyer le faire. Les filles avaient le droit d'aller chercher du bois. La vaisselle c'était plus les filles et les garçons c'était plus ce qui est bois, la cour. La maison c'était la maman et les filles et le dehors c'était les garçons, ils s'occupaient des animaux. Avant, on avait des animaux, papa et maman avaient toujours des animaux. Ils avaient leurs canards, leurs poules, le cochon. Après ils ont arrêté, on a toujours eu ça. En plus, papa avait son terrain là-bas et dessus il y avait un peu

<p>Mé isi nana bokou de choz ke la chanjé depui mwin lété petit. Mé le chanjeman la été dan le mové koté, parseke avan navé bokou plus de solidarité, o nivo dé famiy, dé vwazin. Mé mintenan sé plus chakun pou swa. Avan, kan nou lété peti, kan nou joué, sété tou lé zanfán avèk. Mintenan na pu, mintenan ou san tro se chakun pour swa, lé zanfán lé plu avèk. Lé vré ke la vi mèm la chanjé, mé mi trouv ke la vi d'avan lété plus supèr ke sa de mintenan. Nou té kom i lé ojourdui nou abité in pe a koté. Seleman lé in pe plus groupé mintenan, parseke la nana le papa, l'anfan la konstrui dèryèr. E tou le mond la fé parèy. I fé lé mézon lé in pe plus rapproché kan mèm. Mé kan mwin lété pa ankor né, navé in mézon la, l'ot mézon l'ot koté laba, é navé pa otan de mond non plu, forséman lé plu pré.</p> <p>Le térin ousa nou lé, té le térin C., é an désandan sé le térin C., sété lé térin mon gran-pèr, é lé térin la été divizé. Tout sèt parti isi ousa nana lé abitasyon, chak anfan la u une parti pou konstrui zot mézon, é l'ot koté lété une parti pou fèr l'abitasyon, pou fèr lé kan, pou fèr plantsyon parseke lété pa konstruktible. Donk la doné a chak anfan C., maman la u sa par, é mintenan ke mé paran zot la partajé, nou la u dèryèr, é mé frèr é ser, zot la u su lé térin laba, su lé térin ke lé pa ankor konstruktible. A koté ché lé paran, sé le frèr de maman, l'ot a koté sé l'ot frèr, aprè sé la ser, jusk'o tournant laba, sé ke sa, sé ke la famiy maman.</p>	<p>de tout, songes, manioc, patates, cannes. Il a toujours planté et d'ailleurs jusqu'à maintenant il plante encore, il continue.</p> <p>Mais ici il, y a beaucoup de choses qui ont changé depuis que j'étais petite. Mais le changement a été du mauvais côté, parce qu'avant il y avait beaucoup plus de solidarité au niveau des familles, des voisins. Mais maintenant c'est plus chacun pour soi. Avant, quand on était petit, quand on jouait, c'était tous les enfants ensemble. Maintenant il n'y en a plus, maintenant on sent trop ce "chacun pour soi", les enfants ne sont plus ensemble. C'est vrai que la vie même a changé, mais je trouve que la vie d'avant était plus super que celle de maintenant. On était comme c'est aujourd'hui, on habitait un peu à côté. Seulement c'est un peu plus groupé maintenant, parce que là il y a le papa, l'enfant a construit derrière. Et tout le monde a fait de même. Ç fait que les maisons sont un peu plus rapprochées quand même. Mais quand je n'étais pas encore née, il y avait une maison là, l'autre maison de l'autre côté là-bas et il n'y avait pas autant de monde non plus, forcément c'est plus près.</p> <p>Le terrain où on est, c'était le terrain C., et en descendant c'est le terrain C., c'était le terrain de mon grand-père et ces terrains ont été divisés. Toute cette partie où il y a les habitations, chaque enfant a eu une partie pur construire leur maison et de l'autre côté, c'était une partie pour faire de l'agriculture, pour faire de la canne, pour faire des plantations parce que ce n'était pas constructible. Donc on a donné à chaque enfant C., maman a eu sa part et maintenant que mes parents ont partagé, on a eu derrière et mes frères et sœurs, ils ont eu sur les terrains là-bas, sur les terrains qui ne sont pas encore constructibles. A côté des parents, c'est le frère de maman, de l'autre côté c'est l'autre frère, après c'est la sœur, jusqu'au virage là-bas, ce n'est que ça, ce n'est que la famille de maman.</p>
---	--

Par rapor a not travay nou la pu bokou de tan, mé nou frékant a zot, nou lé pa fâché riyin. O kontrè, erezeman, i seré in pe domaj d'èt pré é de pa frékanté. Mé nou, nou na pu le tan. Nou di bonjour, tou sa, mé alé ché inn, ché l'ot, nou na pu le tan. Avèk le restoran, nou na pu bokou de tan, é lé pa fasil de tou jéré avèk.

Lé vré osi, ke kan mi vwa mon ti garson de 3 an, tou sèk lu nana kom joué, é pourtant mi esèy de pa tro acheté, mi di non, i fé tro, é mi vwa ke lu kaz tou, lu briz tou. E kan mi rapèl, nou, nou joué laba, dan le batiman ke lé an konstruksyon. Sé mon kouzin ke lavé fé, mé lu la pa fini sa mézon, lé zanfan i réunisé la desou avan, é pui, nou joué. Navé pa de poupé, navé pa riyin, alor nou rékupéré é nou fabriké not poupé nou mèm, lé tit vwatur osi, mi trouv navé plus de charm ke lé zanfan de mintenan ke na inn chamb ranpli de joué é zot nana riyin a foutr, alor ke nou, nou amuzé a nou inn journé kom sa avèk nimport kwa. Nou fezé inn vwatur avèk inn bwat sardin, inn poupé avèk inn boutèy. Ojourdüi, lé zanfan i krwa mèm pa, kan i di sa. Lé vil la pa du konèt kom nou, parseke zot navé in pe plus d'évolusyon, mé lé téréin an ba té not téréin de je, mé mintenan na de mézon, mé lété tou sa. Navé dé bwa, dedan nou fezé Tarzan, ke dé truk kom sa. Navé tout la band de kouzin, kouzine, nou lété toujours avèk. Juska ler mintenan, nou frékant a nou toujours inn pe, mé chakinn na zot vi, na zot travay, mé kan nou vwa a nou, kan nou parl de sa, nou di lé pa posib koman la vi la pu chanjé. I métré lé zanfan de mintenan dan in téréin kom sa, ou la, i diré a ou zot i pe riyin fèr. Lé pu parèy, la vi lé pu la mèm choz.

Par rapport à notre travaille, on n'a plus beaucoup de temps, mais on les fréquente, on n'est pas fâché du tout. Au contraire, heureusement, ça serait un peu dommage d'être près et de ne pas se fréquenter. Mais nous, on n'a plus le temps. On se dit bonjour, tout ça, mais allez chez l'un, chez l'autre, on n'a plus le temps. Avec le restaurant, on n'a plus beaucoup de temps et ce n'est pas facile de tout gérer ensemble.

C'est vrai aussi que lorsque je vois mon petit garçon de 3 ans, tout ce qu'il a comme jouets et pourtant j'essaye de ne pas trop acheter, je me dis "non, ça en fait trop et je vois qu'il casse tout, il brise tout." Et quand je me rappelle nous, on jouait là-bas, dans le bâtiment qui est en construction. C'est mon cousin qui l'avait fait, mais il n'a pas fini sa maison, les enfants se réunissaient là-dessous avant, et puis, on jouait. Il n'y avait pas de poupée, il n'y avait rien, alors on récupérait et on fabriquait notre poupée nous-mêmes, les petites voitures aussi, je trouve que ça avait plus de charme comparé aux enfants de maintenant qui ont une chambre remplie de jouets et ils n'en ont rien à foutre, alors que nous, on s'amusait une journée comme ça, avec n'importe quoi. On faisait une voiture avec une boîte de sardines, une poupée avec une bouteille. Aujourd'hui, les enfants ne plus même pas lorsqu'on leur dit ça. Les villes n'ont pas dû connaître la même chose que nous, parce qu'ils étaient un peu plus évolués, mais les terrains plus bas étaient notre terrain de jeu, mais maintenant il y a des maisons, mais c'était tout ça. Il y avait des bois, dedans on faisait Tarzan, que des trucs comme ça. Il y avait toute la bande de cousins, de cousines, on était toujours ensemble. Jusqu'à présent on se fréquente toujours un peu, mais chacun a sa vie, a son travail, mais quand on se voit, quand on parle de ça, on se dit que ce n'est pas possible comment la vie a changé. On mettrait les enfants d'aujourd'hui dans un

<p>E pui nou, kan nou lavé fè inn koneri, lé raklé nou prené avèk nout paran... si inn anfan de mintenan i gany inn raklé kom nou la u, a ler aktuèl, sé l'asistans sosial, tout i débark. Nou, i mété a nou su inn roch laba, lé raklé, lé kou de fouèt, mon Die... Té maman i doné a nou le plus de raklé, papa lété mwin raklé, mé si sété la gros koneri mèm, sété papa, mèm dan lé raklé navé inn klaseman. Mi trouv lété mie, parseke banna navé le sans dé valer, nou lavé de raklé, mé mi regrèt pa davwar u, parseke mi pans ke si mwinn lavé inn raklé, sé ke mi mérité é pui sété pour aprand a nou osi la vi, nana in respé de sertèn choz, mi pans sété la méyer fason. Si lé jen de mintenan lavé u dé raklé noré mwin de kas osi, mwin de problèm ka nana a ler aktuèl. Mintenan i fo pa touch l'anfan parseke sé tou de suit l'anfans maltrété, alor ke inn bon raklé la jamé tué inn mond. Inn bon fésé la jamé tué kèlkun, mé i fo sé inn fésé, i fo pa lé tro for. Ojourdui, lé pasé d'in èkstrèm a l'ot. l'anfan de mintenan, i apran pu a lu le respé vréman. Kan lé paran i parlé, kan i resevé de mond ché nou, lé zanfan té dan le fon de la kour. Navé pa le drwa t'antand kwa i dizé, si nou lavé intéronpu lé grand pèrson, bin sété la raklé. Nou manjé jamé a tab avèk lé grand pèrson an tan k'anfan, mé aprè la chanjé La apri a nou ke na le respé dé grand pèrson, ou sava a l'ékol, l'instituter ou dwa respèkté, le proviser ou dwa respèkté. Mintenan si inn instit la foutu inn klak su la min, tou de suit le paran i kri o skandal, alor k'avan, au C.P. si l'instit lavé foutu a nou in kou de bagèt bambou su le dwa, alé pa rakont sa papa maman, ou gany le doub. E le pir, sé ki vené avèk la sintur, le baton devan l'ékol, é i tapé a ou devan tou le mond. Ou lavé inn doub raklé é la ont an plus. Sé pour tou sa mi trouv le chanjeman la été dan le mové sans. Lé</p>	<p>terrain comme ça, ou là, ils vous diraient qu'ils ne peuvent rien faire. Ce n'est plus pareil, la vie n'est plus pareille.</p> <p>Et puis nous, quand on avait fait une connerie, les raclées que l'on prenait avec nos parents... Si un enfant aujourd'hui a une raclée comme on en a eu, aujourd'hui, c'est l'assistance sociale, tous débarquent. Nous on nous mettait sur une pierre là-bas, les raclées, les coups de fouet, mon Dieu... C'était maman qui nous donnait le plus de raclées, papa était moins raclée, mais si c'était la grosse connerie, c'était papa, même dans les raclées il y avait un classement. Je trouve que c'était mieux parce qu'ils avaient le sens des valeurs, on avait des raclées mais je ne regrette pas d'en avoir eu parce que je pense que si j'avais eu une raclée, c'est que je méritais et puis c'était pour nous apprendre la vie aussi, il y a un respect de certaines choses, je pense que c'était la meilleure façon. Si les jeunes de maintenant avaient eu des raclées, il y aurait moins de casse aussi, moins de problèmes qu'il y a aujourd'hui. Maintenant il ne faut pas toucher aux enfants parce que c'est tout de suite l'Enfance Maltraitée, alors qu'une bonne raclée n'a jamais tué personne. Une bonne fessée n'a jamais tué quelqu'un, mais il faut que ça soit une fessée, il ne faut pas qu'elle soit trop forte. Aujourd'hui c'est passé d'un extrême à l'autre. l'enfant d'aujourd'hui, on ne lui apprend pas vraiment le respect. Quand les parents parlaient, quand ils recevaient du monde chez nous, les enfants étaient dans le fond de la cour. On n'avait pas le droit d'entendre ce qui se disait, si on avait interrompu les grandes personnes, et bien, c'était la raclée. On ne mangeait jamais à table avec les grandes personnes, on va à l'école, l'instituteur on doit le respecter, le proviseur, on doit le respecter. Maintenant si un instituteur a foutu une claque sur la main, tout de suite les parents crient au scandale, alors</p>
---	--

jen mi trouv ke na in mank de respé inkrwayab par rapor ou au viye ou a l'édukasyon, sé in mank de savwar vivre osi. Alor ke nou nou noré jamé pèrmi a nou de dir ou de fèr sèk zot i fè a ler aktuel. Lé vré osi ke na u dé abu. Nou léavé tonb su in instit ke lavé pèt lé plon, lu fezé in pe ninport kwa, mé i fo pa mèt tou le mond dan le mèm panyè. Nou respèkté le travay dé ot, nou konésé ke la pèrson lavé sué pou fèr sa, nou alé pa dégradé, abimé. I fo pa jeté la fot su in su l'ot, i fo tou le mond i ésèy konprand, i ésèy fèr kelke choz. Si tou le mond i ésèy fèr zot travay, lé paran déjà an premié, mwin lé biyin plasé pou parlé parseke mwin osi mwin lé paran, dé fwa mi di kosa lu sa devenir kan lu nora 12, 15 an ? I fo pa lès fèr. Lé vré in anfan lé pa fasil, mèm a 3 an. Lé not na déjà in sal karaktèr pou lu rèst trakil, sé le foué. Ou na bo punir, menas kou de la min, riyin, sé le fouèt. Nou sa pa tué a lu, mé nou sa pa lès a lu fèr sinon i mèt a nou deor é sé lu ki pran not plas.

Isi a Ravine-Ango, tou le mond la grandi ansamb, déjà lé 3/4 sé la famiy, le 1/4 ki rèst sé 1 ou 2 famiy ke la atéri la, nou la grandi ansamb, mé sé pa la famiy, kouzin, kouzine, tant, onkl. Isi lé peti, déjà Saint-Philippe, tou le mond i koné prèsk tou le mond, nana sé avantaj é sé inkonvénian. Lé pa biyin dan in sans d'abité in andrwa kom sa, parseke na bokou de jalouzi. Dan lé famiy mintenan nana bokou de jalouzi. Na pu sèt antant ke navé avan, kan navé in maryaj tou le mond i fezé la fèt pandan 8 jour. Mintenan si ou la fé kek choz, l'ot laba, koman ou la fé pou avwar ? Nou koné

qu'avant, au C.P., si l'instit nous avait foutu un coup de baguette de bambou sur les doigts, ne vas pas raconter cela à papa maman, on se ramasse le double. Et le pire, c'est qu'ils venaient avec la ceinture, le baton devant l'école et on vous tapait devant tout le monde. On avait une double raclée et la honte en plus. C'est pour ça que je trouve que le changement a été dans le mauvais sens. Les jeunes, je trouve qu'ils ont un manque de respect incroyable par rapport ou au vieux ou à l'éducation, c'est un manque de savoir-vivre aussi. C'est vrai aussi qu'il y a des abus. On respectait le travail des autres, on savait que la personne avait sué pour faire ça, on n'allait pas dégrader, abîmer. Il ne faut pas jeter la faute sur l'un ou sur l'autre, il faut que tout le monde essaye de comprendre, essaye de faire quelque chose. Si chacun essaye de faire son travail, les parents déjà en premier, je suis bien placé pour parler parce que moi aussi, je suis parent, parfois je me demande ce qu'il va devenir quand il aura 12, 15 ans ? Il ne faut pas laisser faire. C'est vrai qu'un enfant n'est pas facile, même à 3 ans. Le nôtre a déjà un sale caractère pour qu'il reste tranquille, c'est le fouet. On a beau punir, menacer de la main, rien, c'est le fouet. On ne va pas le tuer, mais on ne va pas non plus le laisser faire sinon il nous met dehors et c'est lui qui prend notre place.

Ici à Ravine-Ango, tout le monde a grandi ensemble, déjà les 3/4 ce sont de la famille, le 1/4 qui reste c'est 1 ou 2 familles qui ont atterri là, on a grandi ensemble mais c'est pas de la famille, cousin, cousine, tante, oncle. Ici c'est petit, déjà à Saint-Philippe tout le monde connaît presque tout le monde, ça a ses avantages et ses inconvénients. C'est pas bien dans un sens d'habiter un endroit comme ça, parce qu'il y a beaucoup de jalousie. Dans les familles maintenant il y a beaucoup de jalousie. Il n'y a plus cette entente qu'il y avait avant, quand il y avait un mariage, tout le monde faisait la

biyin sa parseke kan nou la ouv le rèstoran, tou le mond la jèt a nou la pièr : "ouè, kwa nou viyin fèr la, la pa bazwin rèstoran tèr la..." Mintenan nou la 5 an é zot i di finaleman i march, sé inn bone idé, sé la bétiz umèn. E pui isi, sé dé jan i bouj pa bokou, i atan C.E.S. la méri, R.M.I. l'ASSEDIC, truk kom sa, si ou, ou fé in truk ki sor in pe de l'ordinèr, ou travay, pou zot ou na plin de larjan, lé pa vré inn mèrd. Konbiyin de mond la fini dir a nou, nou sé de gro zozo. L'arjan i rant, mé i sort osi. Lé vré kan nou la lans a nou la dedan, mwin mi krwayé pa tro, mé Cyril lu wi. Nou la biyin komansé a travayé dé le débu, mintenan nou lé débordé tou lé 2 tou sel. Tou lé dimanch nou lé plin é nou refuz du mond, tan miye, sé de mond de la vil, ki di ke Saint-Philippe lé dan lé o. Lé jan de Saint-Denis i di ke Saint-Philippe lé dan lé o, nou di non, nou lé sur la kot nou ! Zot i préfèr lé ti zandrwa kom sa pou sortir le dimanche.

Nou, nou la abité 3 an Saint-Denis, mé nou té obligé, mé aprè nou lé revenu. Mintenan nou rèst Saint-Philippe. Nou lé an aparteman é nou lé présé de kité. Nou na in téréin dèryèr, mé nou pe pa konstruir desu parseke sé in téréin de la SAFER. Lété la SAFER é nou la acheté par rapor o rèstoran. Kom le dirèkter i vené isi, nou la pu avwar avèk zot, sinon zot i vand pa o partikulié. Nou la u la mwyaté pou fèr in parkin é la mwatié pou fèr inn mézon. Mé nou tonb ni téréin agrikul, ni téréin konstruktib, nou tonb ant lé 2. Nou la parti vwar la préfèktur parseke la méri i arèt pa de chanjé de mèr depui 6 an, é kom lé instab, lé in pe kom Amour Gloire et Beauté¹, le téréin lé pa ankor déklasé. Parseke inn fwa ke la SAFER la vandu a

fête pendant 8 jours. Maintenant si tu as fais quelque chose, l'autre à-bas, comment tu a fait pour l'avoir ? On connaît bien ça parce que quand on a ouvert le restaurant, tout le monde nous a jeté la pierre : " Oui, qu'est ce qu'on vient faire là, on n'a pas besoin de restaurant ici..." Maintenant on a 5 ans et ils disent finalement que ça marche, c'est une bonne idée, c'est la bêtise humaine. Et puis ici, c'est des gens qui ne bougent pas beaucoup, ils attendent un C.E.S, la mairie, le R.M.I., l'ASSEDIC, des trucs comme ça, si toi tu fais un truc qui sort de l'ordinaire, tu travailles, pour eux, tu as plein d'argent, ce n'est pas vrai une merde. Combien de monde nous a déjà qu'on est des grosses huiles. L'argent rentre, mais sort aussi. C'est vrai que lorsqu'on s'est lancé là-dedans, moi, j'y croyais pas trop, mais Cyril lui oui. On a bien commencé à travailler dès le début, maintenant on est débordé tous les 2 tout seuls. Tous les dimanches, on est plein et on refuse du monde, tant mieux, c'est des gens de la ville qui disent que Saint-Philippe est dans les hauts. Les gens de Saint-Denis disent que Saint-Philippe est dans les hauts, on dit non, on est sur la côte nous ! Ils préfèrent les petits endroits comme ça pour sortir le dimanche.

Nous, on a habité 3 ans sur Saint-Denis, mais on était obligé, mais après on est revenu. Maintenant on reste sur Saint-Philippe. On est dans un appartement et on est pressé d'en partir. On a un terrain derrière, mais on ne peut pas construire dessus parce que c'est un terrain de la SAFER. C'était à la SAFER et on l'a acheté en fonction du restaurant. Comme le directeur venait ici, on a pu l'avoir avec eux, sinon ils ne vendent pas aux particuliers. On a eu la moitié pour faire un parking et la moitié pour faire une maison. Mais on est ni sur un terrain agricole, ni sur un terrain constructible, on est entre les deux. On est allé voir la préfecture parce que la maire n'arrête pas de changer de maire depuis 6 ans et

<p>in partikulié, i ve dir ke le térin lé pa agrikol, sinon zot i van pa in partikulié. Dé fwa mi pans ke chakin i fé in pe sèk zot i ve, é ki fo trouvé la bon pèson ke va di a nou konstrui.</p>	<p>comme c'est instable, c'est un peu comme Amour, Gloire et Beauté, le terrain n'est pas encore déclassé. Parce qu'une fois que la SAFER a vendu à un particulier, ça veut dire que le terrain n'est pas agricole, sinon ils ne vendent pas à un particulier. Parfois je me dis que chacun fait un peu ce qu'il veut et qu'il faut trouver la bonne personne qui va nous dire de construire.</p>
--	---